



HISTOIRE

DE

LA VENDÉE

I

ANGERS. IMPRIMERIE LACHÈSE ET DOLBEAU

HISTOIRE

DE

LA VENDÉE

D'APRÈS DES DOCUMENTS NOUVEAUX

ET INÉDITS

Par M. l'abbé DENIAU

Curé du Voide (Maine-et-Loire)

DÉDIÉE A S. G. Mgr FREPPEL

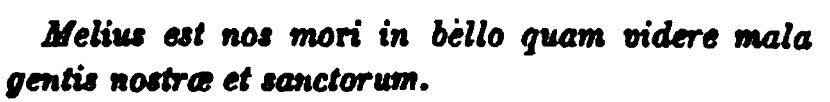
ÉVÊQUE D'ANGERS

TOME PREMIER

Melius est nos mori in bello quam videre mala gentis nostræ et sanctorum.

(I. MACHAB., III. 59.)

Il vaut mieux que nous mourions les armes à la main, que de voir la ruine de notre patrie et la destruction de nos autels.



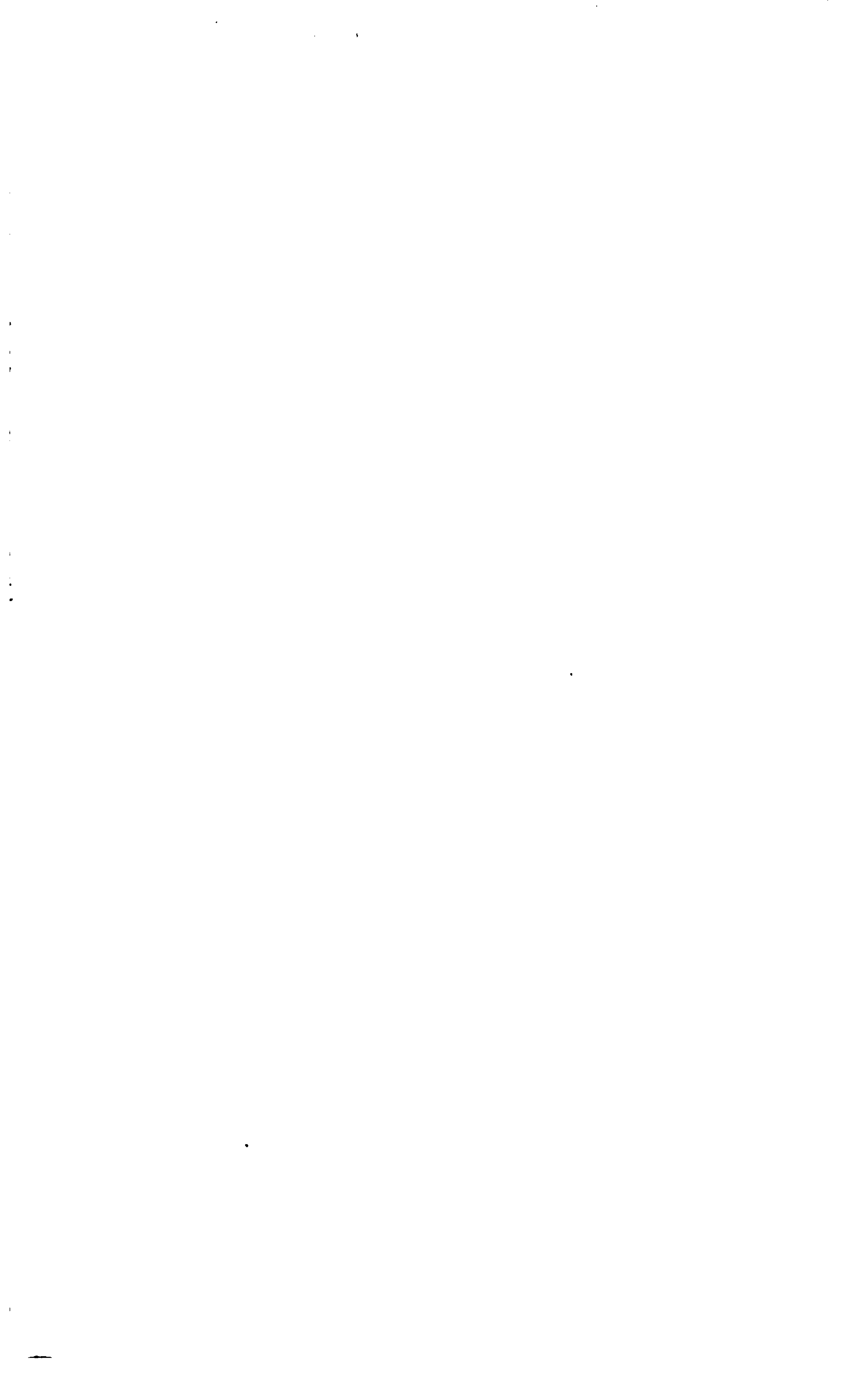
ANGERS

LACHÈSE ET DOLBEAU
13, CHAUSSÉE St-PIERRE

BRIAND ET HERVÉ
9, RUE SAINT-LAUD

Le Voide, chez l'auteur

1878



A MONSEIGNEUR FREPPEL

ÉVÊQUE D'ANGERS.

MONSEIGNEUR,

En écrivant la guerre de la Vendée, j'ai essayé de dire ce qu'ont été la foi religieuse des Vendéens, leur amour de la royauté, leur héroïque courage dans les combats, leur générosité envers les vaincus, leur soumission chrétienne dans les revers, en un mot, de représenter fidèlement cette guerre, si justement appelée, par un homme qui s'y connaissait, une *guerre de géants,* et d'offrir, par ces récits, comme vous le dites si bien, Monseigneur, *une lecture fortifiante aux hommes de la génération présente*.

En la publiant, je ne pouvais oublier que c'est à la faveur de votre nom, qu'est dû le succès de mon entreprise.

Par reconnaissance et par justice je devais vous la

dédier. A qui, du reste, pourrais-je plus dignement et avec plus d'opportunité en faire l'hommage? Qui mieux que Votre Grandeur nous rappelle la vaillance et le dévouement de nos anciens preux? Vous êtes, à l'heure actuelle, le champion des grands principes qu'ils ont défendus; vous avez le même but, la même intrépidité dans la lutte. Nos pères forcèrent la Révolution à se reconnaître impuissante devant leurs efforts; vous la vaincrez, vous aussi, par les travaux apostoliques dont vous dotez le diocèse d'Angers, la France et l'Église entière.

Daignez donc,

Monseigneur,

agréer l'hommage que vous fait de son œuvre celui qui se reconnaîtra toujours,

de Votre Grandeur,

le très-humble et très-obligé serviteur.

F. DENIAU,

Curé du Voide.

LETTRE DE Mgr L'ÉVÊQUE D'ANGERS

A L'AUTEUR.

Angers, le 6 juin 1877.

Mon cher Curé,

J'applaudis à la pensée que vous avez eue d'écrire une histoire complète de la Vendée et des luttes héroïques dont cette contrée a été le théâtre. Les études spéciales que vous avez faites sur ce sujet, les renseignements nombreux et fidèles que vous avez recueillis depuis de longues années, vous donnaient à cet égard une compétence hors ligne. Au moment où les derniers survivants de cette « guerre de géants » allaient disparaître, il importait de ne pas laisser s'ensevelir avec eux de précieux souvenirs. En consultant leur témoignage avec un soin scrupuleux, vous avez pu éclaircir plus d'un point et redresser plus d'une erreur. Je me suis fait rendre compte de votre intéressant travail, et les savants ecclésiastiques que j'avais chargés de l'apprécier se sont accordés à en faire le plus grand éloge. Aussi ne puis-je qu'approuver votre intention de le livrer au public. Veuillez m'inscrire parmi vos souscripteurs et agréer mon vœu bien sincère de voir votre ouvrage se répandre au loin ; en défendant la foi de ses pères et l'autorité légitime contre la Révolution, la Vendée a donné au monde entier un exemple à jamais mémorable : le récit de pareils événements ne peut offrir qu'une lecture fortifiante aux hommes de la génération présente.

Agréez, mon cher Curé, l'assurance de ma sincère affection,

† CH. ÉMILE,

Évêque d'Angers.



PRÉFACE

Lorsque j'écrivis les premières ébauches de cette histoire, j'étais loin de penser que j'en ferais part un jour au public. Alors uniquement préoccupé d'arracher à l'oubli certains faits qui pouvaient piquer la curiosité d'amateurs d'anecdotes, je m'étais mis à rédiger des chroniques locales. Mais depuis ce moment des documents nombreux et pleins d'intérêt m'étant tombés entre les mains, documents qui se rapportaient au genre de travail que j'avais entrepris, je crus devoir élargir mon cadre, et je fis une *paroisse Vendéenne*, à l'instar de celle de M. le comte Théodore de Quatrebarbes. Plus tard des personnes dont je devais respecter l'autorité et l'appréciation, m'encouragèrent à développer mon travail sur une échelle encore plus large, et d'autres renseignements importants m'ayant été communiqués de nouveau, je me décidai enfin à entreprendre l'*Histoire de la Guerre de la Vendée*, guerre qu'à

mon sens, on n'a pas jusqu'ici fait assez complétement connaître. Né à Cholet, centre du pays soulevé, habitant depuis quarante-quatre ans une paroisse autour de laquelle se sont passés plusieurs événements mémorables, appartenant à une famille qui a pris une large part aux combats du Bocage, ayant toujours vécu dans un milieu où j'ai pu m'inspirer des idées et de l'esprit de ses habitants, ayant entendu narrer pendant une partie de ma vie, aux survivants des guerriers vendéens leurs émouvantes aventures, j'ai cru que j'étais en position. mieux peut-être que tout autre personne aujourd'hui, de combler les lacunes et de signaler les inexactitudes qui existent dans toutes les histoires de la Vendée. L'insuffisance de mes forces pour une pareille entreprise, aurait dû sans doute m'arrêter, mais l'amour de mon pays, le désir ardent que j'éprouve de rapporter avec plus de justice, d'exactitude et de détails ses gloires et ses désastres, m'ont fait surmonter le sentiment de ma faiblesse. J'espère que le lecteur, en considération du but que je me suis proposé, me fera grâce des défauts qu'il rencontrera dans mon œuvre.

En réparant les omissions que je constate, je n'ai point assurément la prétention de raconter tous les faits et gestes des Vendéens, il faudrait de nombreux volumes pour les enregistrer tous, car chaque paroisse, chaque famille, on peut dire chaque individu a sa légende particulière; mais les développements que je donnerai et les considérations que je ferai, rendront à chaque événement, je l'espère, le cachet qui lui est propre.

Je ne prétends pas, non plus, en redressant bien

des inexactitudes, n'en commettre jamais aucune, moi-même [1]; les témoignages les plus authentiques, sur lesquels je m'appuie, abondent quelquefois en circonstances si contradictoires, qu'ils font souvent hésiter sur le sentiment qu'il faut adopter.

Les historiens que j'ai consultés ont aussi souvent eux-mêmes des appréciations fort diverses sur les personnes, les lieux et les particularités des faits qu'ils rapportent. Mais à part ces différences inévitables qui n'influent pas du reste sur l'ensemble des événements, je me suis efforcé d'approcher, le plus possible, en toutes choses de l'exacte vérité. On verra, quand un fait ne me paraît pas entièrement avéré, que j'en discute la certitude et que je ne l'admets pour véritable, ou ne le rejette comme faux, qu'après avoir donné les preuves de son authenticité ou de sa fausseté.

Les témoignages qui m'ont paru les plus dignes de foi, sont ceux des contemporains et principalement ceux des témoins oculaires, quand ils sont sanctionnés par l'opinion publique.

Lorsque je cite des faits rapportés par plusieurs historiens, je confronte ordinairement leurs récits les uns avec les autres, afin d'en mieux dégager la valeur historique.

Je me fais aussi un devoir de nommer les témoins et les auteurs qui m'ont renseigné, afin qu'on puisse contrôler leur autorité et acquérir la certitude de mes affirmations.

Je reproduis, peut-être, quelques anecdotes avec de

[1] Je serais reconnaissant envers celui qui voudrait me signaler celles qu'il remarquerait; de même que je serais heureux d'obtenir de sa part les documents que je n'ai pu recueillir.

trop longs détails, mais je tiens à leur donner la couleur locale.

Ces longueurs, j'en conviens, donnent souvent à mes récits le caractère de *mémoires* plutôt que celui de l'*histoire*, mais à quoi servirait un nouveau travail sur la Vendée, si je ne faisais que répéter, à quelque chose près, les nombreuses histoires qui ont été écrites à son sujet?

J'ai cédé d'autant plus facilement à cette prolixité que je me suis rappelé que Mgr Dupanloup, félicite hautement l'auteur de la vie de sainte Chantal d'avoir abandonné les généralités pour descendre dans les plus grands détails *qui sont tout ou presque tout,* dit-il, *dans une histoire* [1].

Vendéen, j'aurais pu être tenté d'atténuer certaines défaillances et même certains crimes des Royalistes comme de passer sous silence des traits qui honorent les Républicains; je me suis efforcé d'éviter cet écueil: que les faits soient favorables ou défavorables à mon pays, je les rapporte avec une égale impartialité, ne voilant aucune circonstance qui puisse en changer la nature. Après un laps de quatre-vingts années et le jugement qu'on porte aujourd'hui sur la Vendée, il n'est plus permis d'écrire, sur tel sujet, avec esprit de parti. Ce n'est pas à dire pour cela que je raconte avec une égale indifférence les actes héroïques et les infamies les plus monstrueuses. Il n'est pas dans la nature humaine de rapporter ainsi la vertu et le crime, le vrai et le faux et je ne connais aucun historien qui

[1] Préface de la *Vie de sainte Chantal*, par M. l'abbé Bougaud, p. xx.

se soit dépouillé à ce point de ses sentiments et de ses convictions.

Devant l'exposé véridique des événements, le lecteur pourra toujours en déduire les appréciations qui lui sembleront les plus naturelles, si celles que je lui présente lui paraissent forcées.

Mon travail est pour ainsi dire une *encyclopédie* de tous les faits Vendéens, que j'ai extraits des ouvrages des historiens et que j'ai obtenus des témoignages oraux.

Les ouvrages qui m'ont principalement fourni des renseignements sont : les *Mémoires* de Mmes de La Rochejacquelein, de Sapinaud, de Bonchamps, de Puisaye et de Vauban; ceux de Savary, d'un Administrateur militaire républicain, de Dannican et de Turreau; les histoires de Beauchamp, de Bourniseaux, de Lebouvier-Desmortiers, d'Eugène Veuillot, de Thiers, de Grille, de Théodore Muret, de Mortonval, de Crétineau-Joly, de Claude Desprez, de Henri Chardon et de Berriat-Saint-Prix, enfin le *Champ des Martyrs*, par Godard-Faultrier et les *Vies des saints personnages de l'Anjou*, par Dom Chamard, etc., etc.

Ces ouvrages, on le voit, sont de l'école révolutionnaire comme de l'école royaliste. Je m'abstiens d'en faire la critique : ils sont connus du public [1].

Néanmoins leur mérite et leur autorité historiques ne sont pas d'égal poids à mes yeux. Ils sont écrits avec talent pour la plupart et leurs auteurs ne se sont appuyés dans leurs récits, j'aime à le croire, que sur

[1] Voir à l'appendice p. 10, la critique qu'en fait Eugène Loudun, auteur d'un ouvrage sur la Vendée, édité en 1873.

des données qu'ils ont crues authentiques; aussi, à moins de preuves contraires, je regarde leurs affirmations comme véridiques. Cependant les sources où ils ont puisé, me paraissent quelquefois suspectes. Ceux qui ont été mal renseignés, ou que l'esprit de parti semble égarer, je les signale et les réfute. Je substitue alors à leurs relations erronées ou passionnées des documents certains ou des réflexions que suggère le plus simple bon sens.

J'ai eu la bonne fortune de pouvoir consulter les notes de M. Cantineau, curé du Pin-en-Mauges, et les *Mémoires inédits d'un père à ses enfants*, qui sont une collection de faits presque ignorés jusqu'à ce jour. Ces mémoires écrits par M. Boutillier de Saint-André, notaire à Cholet et homme très-estimable, offrent toute garantie de véracité et sont du plus grand intérêt.

Comme il est juste de rendre à chacun ce qui lui appartient, je fais précéder de guillemets, selon l'usage, les citations que j'emprunte aux divers ouvrages que j'ai compulsés.

Quand, par abréviation, je me permets quelques mutations dans les extraits des auteurs, je me contente alors de placer un seul guillemet au commencement et à la fin de l'emprunt modifié.

Les témoignages oraux que j'ai obtenus me viennent ordinairement de vieux soldats vendéens que j'ai consultés moi-même, ou de personnes honorables et dignes de foi qui avaient été contemporains des événements. Beauchamp, Crétineau-Joly, Théodore Muret, etc., se sont renseignés le plus souvent auprès des officiers vendéens ou des gentilshommes du pays, Savary n'a édité, à peu près, que des pièces officielles;

en réunissant leurs documents de source aristocratique, á ceux de source populaire que j'ai recueillis, je suis arrivé à former un ensemble, au moyen duquel j'ai pu décrire largement certains faits et surtout un grand nombre de batailles, rectifier plusieurs erreurs assez graves, faire connaître exactement des faits amoindris ou dénaturés et mettre enfin en relief des particularités peu connues ou laissées en oubli.

Les témoignages de Louis Brard, de Jacques David, de René Fonteneau, de Jean Grangereau, de Jean Charbonnier et de Louis Humeau, que je cite souvent, méritent une confiance absolue. Ces six braves paysans prirent une part glorieuse à presque tous les combats de la grande armée vendéenne. Les trois premiers firent partie de l'expédition d'outre Loire; Louis Brard s'enrôla ensuite dans les chasseurs de Stofflet et se tint constamment sous les armes. Les souvenirs de ce dernier étaient si fidèles, si précis, que l'histoire en main, je constatais la parfaite justesse de ses dates et de ses récits. Lui et les cinq autres vieux soldats que je viens de nommer, étaient, du reste, de si honnêtes gens, qu'on ne pouvait les soupçonner d'erreur volontaire, aussi jamais personne n'a songé à contredire leurs assertions.

Les autres témoignages oraux sont également très dignes de foi, car je n'ai accepté que ceux qui revêtaient tous les caractères de la vérité. Ce qui m'a paru falsifié, exagéré, suspect et même douteux, je l'ai rejeté.

Les souvenirs de ma famille m'ont été aussi d'une grande ressource. Je les déclare véridiques. On parle franc et net au foyer domestique. C'est là qu'on m'a

donné des notions complètes sur les mœurs et les usages des paysans de la Vendée; c'est là que j'ai connu tout l'enthousiasme, toute la joie que leur causaient leurs victoires et toute la désolation que produisaient sur eux leurs désastres. J'y ai pareillement appris une foule d'anecdotes qui ont été ignorées de tous les historiens[1].

Les entretiens que j'ai eus avec M. Hudon, curé de Saint-Pierre de Cholet, ma paroisse natale[2], ont aussi

[1] Sept de mes oncles ont fait la guerre : quatre du côté paternel, Jean, Pierre, Louis, Marie Deniau et trois du côté maternel, Boissinot, Joseph Chupin et Louis Humeau. Louis Deniau fut tué à la grande bataille de Cholet, Jean et Marie Deniau sont morts des suites de leurs blessures, Pierre Deniau eut la poitrine traversée par une balle, au siége de Mortagne et survécut à ce coup mortel. Boissinot expira tout couvert de blessures dans les rues du Mans, Joseph Chupin et Louis Humeau, aussi braves que les autres, ont été préservés de tout fâcheux accident.

Mes aïeuls paternels et maternels ont vu leurs métairies incendiées et ont perdu tout leur avoir. Ils ont échappé avec leurs filles et leurs plus jeunes enfants au fer des égorgeurs, mais ils ont couru bien des fois, les plus grands dangers. Mon père qui n'avait que treize ans au commencement des hostilités, voulait à toute force accompagner ses frères aînés sur les champs de bataille, mais ils l'obligèrent à rester auprès de leurs vieux père et mère pour les secourir dans leurs besoins de chaque jour. En 1799 cependant il assista au dernier coup de feu de la Vendée, au choc des Aubiers. En 1815 il s'était encore enrôlé dans le corps d'armée de d'Autichamp, mais alors à la tête d'une boulangerie, dans la ville de Cholet, la municipalité royaliste le força de rester dans sa maison, pour y confectionner du pain destiné à la troupe.

J'ai donc pu dire que ma famille avait pris une large part à la guerre de la Vendée et que je me suis trouvé parfaitement en position de la connaître dans ses plus intimes détails.

[2] M. Hudon était vicaire de Saint-Pierre de Chemillé, au moment de la prise d'armes. Il suivit l'armée vendéenne dans son expédition d'outre Loire.

contribué à me donner une juste idée des événements qui ont précédé et suivi la guerre.

C'est d'après tous ces récits que j'ai pu la reproduire, dans sa physionomie véritable.

Je la divise en six périodes correspondant à ses différentes époques :

1° Une introduction sur les mœurs et coutumes vendéennes ;

2° Les causes de la guerre ;

3° Les premières batailles ;

4° La grande guerre que je subdivise en : grandes batailles livrées dans le pays et en l'expédition d'outre Loire ;

5° La guerre de Charette et de Stofflet ;

6° La pacification et ses suites jusqu'aux événements de 1832.

Mon histoire est donc écrite sur les notions les plus authentiques, les plus complètes, les plus exactes et les plus variées que l'on puisse désirer. C'est à bon droit que je la dénomme : *La guerre de la Vendée*, *d'après des documents nouveaux et inédits.*

APPENDICE

EXTRAIT D'EUGÈNE LOUDUN

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

SUR LES OUVRAGES CI-DESSUS MENTIONNÉS.

Mémoires de Mme de La Rochejaquelein. — Ce n'est plus un livre à juger. C'est antique. Toute la Vendée s'y trouve. Nul plan n'a pas de plus vives couleurs dans la peinture [illegible]. Le Vendéen, le Français et l'écrivain [illegible] à la fois. La description du Bocage appartient seule à M. de Barante, à qui l'on avait à tort attribué la rédaction de ces mémoires.

Mémoires de Mme de Bonchamps. — Ils ont été rédigés par Mme de Genlis. Ils sont fort agréablement racontés et très-curieux pour ce qui regarde Bonchamps. C'est un complément des histoires générales.

Mémoires de Mme de Sapinaud. — Elle raconte sa propre histoire, non celle de la guerre.... elle commet souvent des erreurs par suite de l'importance qu'elle attache à ce qui se passe près d'elle.

Histoire complète des guerres de la Vendée par Bourniseaux. — Faite trop tôt, elle est incomplète et souvent erronée. (Elle est lourdement écrite.)

Histoire de la guerre de la Vendée, par Alph. de Beauchamp. — La suite des faits y est assez bien observée. Elle est indispensable

à lire; mais les préjugés, les préventions, l'ignorance ont fait accumuler à l'auteur bien des erreurs. Homme d'imagination, faible par conséquent, il cède aux influences du moment. En Vendée, beaucoup de personnes le considèrent encore comme le meilleur historien.

Réfutation des calomnies publiées contre le général Charette, par Lebouvier-Desmortiers. — Cette réfutation ressemble à un plaidoyer contre l'historien Beauchamp. La passion rend l'auteur injuste dans l'éloge et dans le blâme. C'est cependant l'ouvrage le plus complet sur Charette et la guerre du Bas-Poitou.

Les guerres de la Vendée et de la Bretagne, par Eugène Veuillot. — C'est un résumé complet de la guerre, en un seul volume. Il peut servir de guide sûr.

Histoire de la Vendee, par Théodore Muret. — Tout ce qu'il y a d'important s'y trouve, avec quelques renseignements puisés sur les lieux mêmes. Il est fâcheux que le journaliste paraisse sous l'historien. Du reste, connaissance vraie du pays, des hommes, de l'esprit de la guerre; comme ouvrage étendu, cette histoire est préférable à ce qui a été fait jusqu'ici.

Histoire de la Vendée militaire, par Crétineau-Joly. — C'est l'ouvrage le plus complet qui existe encore; il est regrettable qu'il soit écrit avec si peu d'agréments.

Mémoires d'un Administrateur militaire des armées républicaines, par un auteur anonyme. — Il est assez impartial. Les horreurs commises des deux partis sont vivement peintes : il a beaucoup vu, il raconte mieux les suites d'une action que l'action même. Bons portraits des généraux.

Guerres des Vendéens et des Chouans, par Savary. — On voit bien qu'il était dans le camp républicain, il a vu l'ombre tandis que les autres historiens étaient au soleil. Soldat, il donne trop d'attention aux moindres détails militaires. D'ailleurs républicain acharné, voltairien encore furieux. Indispensable à lire, comme l'avocat général après le défenseur du prévenu.

(Il était président du district de Cholet à la prise d'armes, il quitta la robe pour l'épée, devint adjudant général et combattit presque toujours à côté de Kléber. Sa chronologie paraît exacte, mais il fit preuve d'une *prétrophobie* furieuse.)

Il fut élu député au Conseil des Cinq-Cents, sous le Directoire.

La Vendée, par GRILLE. — Déclamation d'un fou furieux (compilation de documents révolutionnaires).

Histoire de la Révolution, par THIERS. — Il n'a consacré que peu de choses à la guerre de la Vendée. Il manque d'exactitude parce qu'il s'en est trop rapporté au *Moniteur* qui exagère en bien et en mal.

N. B.

CLAUDE DESPREZ est un auteur récent qui a fait un résumé assez impartial de la guerre.

Le *Champ des Martyrs,* par GODARD-FAULTRIER, est le tableau lugubre des exécutions capitales qui ont eu lieu à Angers et autour de cette ville.

DOM CHAMARD, dans ses Vies des SS. personnages de l'Anjou, a consacré une partie de son IIIᵉ volume au récit des persécutions et des martyrs de la Vendée.

MORTONVAL est un ultra révolutionnaire qui a écrit à la fin de la Restauration. Il résume souvent Savary.

Henri CHARDON est auteur des *Vendéens dans la Sarthe,* ouvrage en trois petits volumes. Ils sont écrits sur des données sûres, avec le soin le plus consciencieux.

LA
GUERRE DE LA VENDÉE

D'APRÈS DES DOCUMENTS NOUVEAUX ET INÉDITS

INTRODUCTION

TERRITOIRE DE LA VENDÉE. MŒURS ET USAGES DE SES HABITANTS

1. Topographie. — Bocage.

Le territoire de la Vendée militaire comprenait le pays des *Mauges* (dans le bas Anjou), une partie notable du Poitou occidental et du comté Nantais. Il avait cent kilomètres d'étendue du nord au sud et cent cinquante de l'est à l'ouest. Les départements de Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres, de la Vendée et de la Loire-Inférieure le partagent aujourd'hui en portions inégales. La Loire, des Ponts-de-Cé à Paimbœuf, et une ligne partant de cette dernière ville, allant à Bourgneuf, à Saint-Gilles, à la Mothe-Achard, à Vouvant, à Parthenay et retournant à Argenton-Château, à Vihiers, à Brissac, pour revenir aux Ponts-de-Cé, en formaient les limites [1].

[1] La guerre, dit Mme de La Rochejacquelein, s'est étendue au delà de ces limites, mais seulement par des incursions. Dans l'espace susdit, il faut encore retrancher un certain nombre de localités qui, mêlées au

Il était divisé en deux parties tout à fait distinctes, appelées le *Bocage* et le *Marais*.

Le Bocage, qui en contenait les sept neuvièmes, était, comme l'indique son nom, couvert d'arbres, de haies vives, de bois de genêt et d'ajoncs impénétrables. Considéré d'un point culminant, ce pays offrait l'aspect d'une immense et épaisse forêt. De petites rivières le traversent en sens divers, elles coulent pour la plupart dans des ravins profondément encaissés, et se dérobent presque toujours, en replis capricieux, sous l'ombre épaisse des aunes et des saules, laissant aux regards, dans les environs de Clisson surtout, les paysages les plus variés et les plus pittoresques. De plus il est coupé, en mille endroits, par des ruisseaux qui prennent leur source dans de nombreux étangs; il est morcelé presqu'à l'infini par des champs de grandeur et de forme différentes, et est couvert, çà et là, de nombreux bois taillis, de quelques forêts et de plusieurs landes sauvages.

Les rivières qui l'arrosent sont : dans les Mauges, le Layon, l'Evre et la Moine; dans le haut Poitou, la Sèvre Nantaise, l'Aulize et la Vendée; dans le bas Poitou, le grand et le petit Lay, le Ligneron, l'Ognon, l'Yon, le Jaunai, la Vie, la Boulogne et le Tenu. Toutes ces rivières se déversent dans la Loire ou affluent directement vers la mer. L'Achenau est le canal par où s'écoulent les eaux du lac de Grand-Lieu.

Les haies qui servaient de clôture aux champs, avaient ordinairement deux, trois et même quatre mètres d'élévation sur presque autant de largeur. Au milieu de ces haies épaisses s'élevaient irrégulièrement des arbres dont les rameaux, en s'entremêlant, formaient au-dessus des chemins les plus frais ombrages. Ces arbres, vulgairement

milieu du pays soulevé ne participèrent point à l'insurrection, et prirent au contraire, par la grande majorité de ses habitants, les armes contre elle.

appelés *têtards* ou *mousards*, portaient leurs tiges fort basses et étaient entièrement émondés tous les six ou sept ans. Quelques chênes, dits *marmenteaux*, croissaient de distance en distance à leur hauteur naturelle. Dans les terrains rocailleux, couverts de rochers et où les fourrés sont plus rares, comme aux environs de la Sèvre, les champs étaient clos en murs de pierres sèches.

On remarque aussi dans le Bocage quelques collines isolées qui ne se lient à aucune chaîne de montagnes : les plus élevées sont en Anjou, celle des Gardes, d'où se déroule dans un rayon de trente à quarante kilomètres un splendide panorama et d'où l'on peut découvrir, à l'œil nu, les flèches de la cathédrale d'Angers, ainsi que le donjon du château de Saumur. Dans le haut Poitou, la butte des *Alouettes*, celle du mont Mercure, près Pouzauges, sont peut-être les plus beaux sites de France. De leur sommet, l'œil atteint jusqu'aux rives de la mer et embrasse un immense horizon; de tous côtés, les champs avec leurs haies épaisses, leurs arbres nombreux et la riche variété de leurs productions, présentent le spectacle le plus magnifique et le plus curieux, ils se détachent au loin et se dessinent sous le regard comme les mille cases d'un gigantesque damier. La superficie ordinaire de ces champs n'excédait presque jamais deux ou trois hectares, et si on en trouvait quelques-uns de huit et de dix, il y en avait aussi beaucoup qui ne contenaient que cinquante, trente et même vingt ares.

2. Sol et Culture.

Le sol du Bocage est humide et argileux, d'un labour très-difficile, surtout dans les Mauges : aux abords de la Sèvre, et principalement de Châtillon à Clisson, il est sablonneux, pierreux et parsemé de blocs de granit [1].

[1] Dans le pays, ces blocs de granit s'appellent *chirons*.

Il était autrefois peu fertile, ne produisait généralement que du seigle, de l'orge, de l'avoine, du millet, du lin, avec des choux et des navets pour engraisser des bestiaux. Le froment n'était cultivé qu'en peu d'endroits et en très petite quantité. Par contre, on trouvait presque à chaque pas les plus gras pâturages. Les champs, laissés en jachères, l'espace de cinq ou six années, se couvraient spontanément d'ajoncs et de genêts dont la hauteur atteignait quelquefois deux et trois mètres. Les bestiaux paissaient à travers les genêts où ils trouvaient un abri contre les chaleurs de l'été et les froids de l'hiver. Les ajoncs formaient des fourrés qui n'étaient accessibles qu'aux renards et aux loups.

Le long repos, dans lequel on laissait les champs, permettait à peine d'ensemencer le tiers des terres arables; aussi la culture ne faisait-elle aucun progrès, et de temps immémorial les métayers labouraient, battaient leur blé, invariablement comme ils l'avaient vu faire à leurs pères[1]. Ils n'amendaient leurs guérets qu'avec le fumier de leurs étables, car on les voyait rarement acheter du terreau dans les bourgs ou dans les villes du voisinage, et de plus ils ne pouvaient se procurer ni chaux, ni marne, à cause de la grande difficulté des transports. A défaut de ces engrais, ils employaient les cendres de leurs genêts et de leurs ajoncs. C'était une industrie spéciale au pays. Lorsque le temps d'arracher ces genêts et ces ajoncs était venu, ils commençaient par les épointer avec la serpe, en entassaient les cîmes par meules pour les sécher et à la fin de la belle saison, ils les étendaient sur la terre pour les faire brûler. C'était vraiment un spectacle curieux de voir dans le lointain, à l'heure du crépuscule, ces brindilles s'enflammer, et parsemer insensiblement l'horizon de foyers

[1] Ils labouraient à la charrue et semaient à la *volée;* chaque charrue était traînée par six bœufs. Une grande métairie avait douze bœufs de travail, quatre vaches, quatre veaux de deux ans, autant d'un an, soixante moutons et une jument poulinière. (Bourniseaux, t. I, p. 32.)

ardents et d'épais nuages de fumée : on eût dit alors les lueurs sinistres de plusieurs incendies.

Le blé qu'ils récoltaient ne servait qu'à la consommation du pays; ils n'ensemençaient, en choux et en navets, que deux ou trois hectares sur quarante environ d'exploitation. Ils n'avaient aucune idée des prairies artificielles et le seul fourrage qu'ils donnaient à leurs bestiaux était le foin qu'ils recueillaient dans les prés; aussi comme il leur arrivait souvent d'en manquer, chaque fermier ne pouvait-il engraisser, que deux ou quatre bœufs au plus par année. Et si l'on considère qu'à cette époque toutes les denrées étaient sans valeur, on comprendra facilement qu'ils faisaient peu d'argent de tous leurs produits [1].

Mais, par compensation, ils affermaient leurs terres et gageaient leurs serviteurs à des prix très-modiques [2].

Ainsi propriétaires et métayers ne pouvaient réaliser que de faibles capitaux. Cependant les seigneurs qui vivaient, pour la plupart, retirés du grand monde, se trouvaient riches au milieu de leurs habitudes champêtres [3], et les paysans, accoutumés à une vie simple et modeste, pouvaient encore, quand ils avaient un peu d'ordre, acquérir une aisance relative.

[1] L'hectolitre de seigle valait 6 à 7 francs; une paire de bœufs gras, 3 à 400 francs; ils étaient recherchés cependant par les bouchers de Paris. Un bœuf maigre coûtait de 100 à 150 francs; une vache ou une génisse, de 50 à 80 francs; les moutons, de 10 à 20 francs la pièce. Ceux de Mortagne et de la Chapelle-du-Genêt avaient une réputation justement méritée. Un demi-kilog. de beurre valait 50 centimes; un demi-kilog. de lard, 30 centimes; une douzaine d'œufs, 25 centimes.

[2] Un hectare de terre arable s'affermait de 12 à 15 francs; un bon domestique se gageait de 100 à 140 francs; une servante de 50 à 60 fr.; la journée d'un homme de travail se payait 1 franc en été et 50 centimes en hiver; celle des couturières et lingères, 30 centimes. On achetait 3 francs un mètre de serge; 5 francs les souliers d'homme et 3 francs ceux de femme; un bon chapeau en feutre, 4 francs; une corde de bûches, 12 francs; un cent de fagots, 20 francs.

[3] Quatre ou cinq mille francs suffisaient à leurs dépenses, dit Eugène Veuillot, p. 4.

3. Vignobles.

Les abords de la Loire, la plus grande partie des coteaux du Layon, quelques terrains sur les rives de l'Evre, les environs de Vallet et de Clisson et ceux de Sigournay, au centre du Poitou, étaient plantés de vignes. Ces vignes étaient généralement d'un bon rapport. Le vin que produisait Sigournay était d'une qualité très médiocre; celui de Vallet ne lui était guère supérieur; on en faisait des eaux-de-vie et d'excellent vinaigre. Les vins des bords de la Loire et surtout ceux du Layon étaient généreux; ils jouissaient, comme aujourd'hui, d'une grande réputation[1].

4. Chemins.

Le pays n'était alors traversé que par trois grandes routes. La première partait de Saumur, passait à Doué, à Vihiers, à Cholet, à Mortagne, aux Herbiers et se dirigeait sur les Sables-d'Olonne. Elle n'était pas terminée dans tout son parcours.

La seconde allait de Nantes à la Rochelle, traversait les Sorinières, Aigrefeuille, Montaigu et Saint-Fulgent, coupait la route de Saumur aux Sables près Vendrenne, au lieu dit les Quatre-Chemins, passait ensuite à Sainte-Hermine où elle formait un embranchement pour Fontenay. La troisième commençait aux Sorinières et conduisait à Légé, à Palluau, à Aizenay puis à la Motte-Achard.

Entre ces trois routes royales se trouvaient : le grand chemin d'Angers à Cholet par Saint-Lambert-du-Lattay, Chemillé et Trémentines : celui de Chemillé à Nantes par Jallais, Beaupréau, Gesté et Vallet; enfin celui de Nantes à Paimbœuf par Vue.

Toutes ces routes principales étaient coupées par des

[1] Dans les crus ordinaires la barrique de vin coûtait alors de 10 à 25 francs, et 50 à 60 francs dans les plus renommés.

chemins de grande vicinalité qui reliaient ensemble les villes et les bourgs. Ces chemins, à leur tour, étaient traversés par des voies plus petites ayant l'aspect de vrais défilés où venaient s'enchevêtrer encore mille sentiers d'exploitation. C'était, selon l'expression de Kléber, comme un labyrinthe obscur, inextricable et profond. Le voyageur qui avait l'imprudence de s'y aventurer sans guide, s'y égarait inévitablement : l'habitant même du pays, ne pouvait s'éloigner de sa demeure, l'espace seulement d'une dizaine de kilomètres, sans courir, aussi bien que l'étranger, le danger de s'y perdre [1]. Les haies et les talus, qui bordaient tous ces chemins, s'élevaient à une telle hauteur que la vue ne pouvait s'étendre au delà d'une centaine de mètres. On n'apercevait, le plus souvent, les faîtes des maisons que quand on était sur le point d'y arriver : la pointe même élancée des clochers ne se révélait aux regards qu'à une faible distance.

Les grandes routes n'étaient point praticables dans tout leur parcours. Les grands chemins, larges mais raboteux, offraient de nombreux passages où s'embourbaient les meilleures charrettes. Les chemins de petite vicinalité, étroits, tortueux, malaisés, inclinés selon les divers accidents du terrain et creusés par le cours rapide des eaux, et n'ayant souvent que la largeur des charrettes, étaient pleins d'inégalités et d'excavations plus ou moins profondes. Ils étaient remplis d'une abondante poussière en été et d'une boue grasse et délayée pendant l'hiver. Les pluies d'automne y formaient de distance en distance de larges mares et souvent, après les gelées, dans les terrains argileux surtout, on voyait surgir des fondrières infranchissables. Malheur alors au cavalier qui y lançait imprudemment son cheval, car, pour le débourber, il fallait aller quérir une

[1] Les solitudes de la Vendée, dit Savary, étaient pour les habitants de la Vendée, l'univers entier. (T. I, p. 22.)

paire de bœufs à la métairie voisine. On rencontrait encore, çà et là, des endroits difficiles, appelés *Chapelets*, à cause d'une longue suite de petits trous et de légers monticules symétriquement pratiqués par le piétinement des bestiaux : ces passages retardaient considérablement la marche du voyageur. L'idée n'était pas encore venue de restaurer et d'empierrer ces tristes chemins, et depuis des siècles peut-être, leur aspect n'avait pas changé ; on y jetait seulement quelques fagots et quelques bûches pour parer à la difficulté du moment. En ce pire état de choses, les piétons, pour cheminer plus facilement, se frayaient d'étroits sentiers par les champs, le long des haies et escaladaient à chaque clôture, des échaliers très élevés. On passait les ruisseaux sur des troncs d'arbre grossièrement équarris, ou bien encore sur d'énormes cailloux, placés séparément sur les bords du chemin. Les rues du bourg n'étaient guère plus praticables : une petite jetée établie le long des maisons, ou simplement quelques grosses pierres, distancées à la longueur des pas ordinaires, aidaient à franchir les endroits les plus boueux et particulièrement le petit ruisseau qui les traversait. Aussi tout transport, par charrette, était-il ordinairement interrompu de la Toussaint jusqu'au mois d'avril, et même pendant la belle saison, un bon attelage pouvait à peine, dans l'espace d'une journée, parcourir une distance de vingt kilomètres, cahoté qu'il était par les inégalités du terrain. L'usage des voitures, on le conçoit aisément, était alors complétement impossible. Les dames elles-mêmes ne voyageaient qu'à cheval.

Ces chemins affreux, avec les haies profondes et les épais fourrés du Bocage, rendaient le pays presque impénétrable. La nature en avait fait une vaste forteresse avec ses retranchements de terre et de broussailles parfaitement ménagés pour la défense ; aussi jamais aucun ennemi n'avait pu encore y pénétrer, et l'on sait que du temps de César, les légions romaines se déclarèrent impuissantes à le sou-

mettre. Nulle contrée, pas même le pays des montagnes, n'offrait pareils moyens de résistance. Mais si le Bocage était extrêmement favorable pour une guerre défensive, il opposait aussi de grandes difficultés à la marche rapide d'une armée. Et comme les Vendéens se portèrent presque toujours les premiers au-devant de l'ennemi, il leur fut aussi nuisible qu'utile.

5. Marais.

Le Marais qui avoisine la mer était tout différent du Bocage. Il s'étendait des environs de Saint-Gilles à Bourgneuf, et avait, en superficie, près de quarante kilomètres de long sur vingt de large [1]. Il présentait aussi des obstacles sérieux contre toute agression venant du dehors, et au temps des guerres de religion, il tint en échec des forces nombreuses. Coupé par d'innombrables canaux qui débordent l'hiver quand les pluies sont abondantes, il offre alors l'aspect d'une petite mer. Ses chemins après les inondations ou après les gelées deviennent impraticables et dérobent facilement à toute poursuite ceux qui s'y réfugient. En temps ordinaire la partie qui avoisine Bouin et Beauvoir est une plaine monotone où aucun arbre ne repose la vue. Celle où se trouvent Saint-Jean-de-Monts, Soullans, le Perrier-Notre-Dame, est divisée en terres arables et en prairies immenses. Des bouquets de peupliers, de saules, d'ormeaux et de fresnes entourent les nombreuses *bourrines* [2] qui sont disséminées sur le sol. On n'y rencontre aucun village : au milieu des prairies paissent de nombreux chevaux et bêtes à corne. Les champs fécondés par le limon que le débordement des eaux dépose sur leur surface, produisent d'abondantes céréales. Ses canaux où croissent de longs et épais roseaux ont pour la plupart sept à huit

[1] Ses lieux principaux sont Soulans, le Perrier, Sallertaine, Saint-Jean-de-Monts.

[2] Maisons en terre où logent les habitants.

mètres de largeur. Les habitants y circulent dans de petits bateaux appelés *yoles*, avec une agilité et une rapidité surprenantes. Pour les franchir ils s'appuient sur de longues perches dites *ningues*, qu'ils manœuvrent également avec une dextérité sans pareille et au moyen desquelles ils peuvent s'avancer ou fuir devant l'ennemi qui les poursuit, tandis que leurs adversaires arrêtés à chaque pas, sont dans l'impuissance de les atteindre ou de se préserver de leurs coups. Les cabaniers se livrent habituellement à la chasse des oiseaux aquatiques qui abondent dans ces canaux et manient avec une grande aptitude leurs longues *canardières*. Vivant au milieu d'exhalaisons marécageuses, ils sont souvent victimes de fièvres endémiques, les étrangers ne peuvent s'en préserver. Presque entièrement privés de bois de chauffage ils le remplacent par la fiente des animaux ou par les joncs et les roseaux desséchés.

6. Villages, Bourgs, Métairies et Châteaux.

Il y a peu de villes dans le Bocage, et on n'en trouve aucune dans le Marais : des bourgs, de gros villages sont disséminés, çà et là, sur toute la surface de l'un et de l'autre territoire. Les villes du Bocage sont dans les Mauges : Cholet, Beaupréau, Chemillé, Chalonnes, Vihiers, Maulévrier, Montfaucon et Montrevault ; dans le haut Poitou : Mortagne, les Herbiers, Châtillon, Bressuire, la Châteigneraie, Montaigu, etc. ; dans le bas Poitou : Machecoul, les Sables, Challans et Paimbœuf. Ces différentes villes étaient alors peu populeuses. Le plus grand nombre de leurs habitants, au lieu de prendre part à l'insurrection vendéenne, montra pour elle une hostilité véritable. Il faut excepter cependant ceux de Beaupréau, de Chemillé, de Châtillon et de Maulévrier qui, en majorité, se déclarèrent royalistes ardents [1].

[1] La plupart des villes de la Vendée, dit Bourniseaux, ont embrassé la cause de la République. Je pose en fait que sur la population de ces

Les principaux bourgs du bas Anjou sont : Jallais, le May, Trémentines, Vezins, Coron, Saint-Lambert, la Pommeraie-sur-Loire, Chaudron, Saint-Florent-le-Vieil, Saint-Macaire, Torfou, la Tessoualle, Gesté, etc. ; ceux du Poitou sont : Saint-Laurent-sur-Sèvre, la Verrie, Mallièvre, Cerisais, Pouzauges, Chantonnay, Sainte-Hermine, la Roche-sur-Yon, la Motte-Achard, Belleville, Légé, Saint-Philbert et Aigrefeuille ; ceux du Comté-Nantais sont : Vallet, le Louroux-Bottereau, Vertou, Port-Saint-Père, Bourgneuf[1].

Les métairies disséminées sur toute l'étendue du sol, avaient chacune environ une superficie de dix à cent hectares. Elles renfermaient une famille, quelques domestiques, et constituaient la population agricole. La classe ouvrière vivait retirée dans les villes et les bourgs, mais elle était bien peu nombreuse comparée à la classe des paysans.

Les manoirs des seigneurs étaient placés dans un site ordinairement assez gracieux, et au milieu d'un groupe de métairies qui composaient leur domaine.

Les villes avaient peu d'apparence : les rues étaient inégales, mal pavées et tortueuses, les maisons étaient de diverse élévation, couvertes, pour la plupart, de tuiles rouges, bâties en moëllon, revêtues d'un crépissage de chaux et adossées, le plus souvent, à de spacieux jardins. Les plus remarquables avaient le pourtour des ouvertures, les angles et l'entablement en pierre de granit, tandis que

villes, un centième prit le parti des royalistes, quarante centièmes sont demeurés neutres, et que le reste a embrassé avec chaleur la cause de la Révolution. (T. I, p. 4.) Je remarquerai que cette appréciation est véridique pour la paroisse de Notre-Dame de Cholet, mais inexacte pour celle de Saint-Pierre, de la même ville. Saint-Pierre était encore appelé en 1815 le *Saint-Pierre des Chouans*.

[1] On appelle *bourg* l'agglomération d'un certain nombre de maisons où se trouve une église ou une mairie ; et *village* celle où il n'y a pas d'église ni de mairie. On rencontre souvent des bourgs qui ne se composent que de quelques maisons, mais alors une circonscription rurale très-étendue est adjointe à ces petits bourgs.

les autres ne portaient que des ornementations en briques ; leur aspect était généralement sombre.

Les bourgs étaient encore plus mal bâtis que les villes : sauf une ou deux rues principales qui les traversaient entièrement, et le long desquelles s'échelonnaient irrégulièrement un certain nombre de maisons de grandeur et de forme différentes, le reste ne présentait que l'aspect du désordre. Les autres habitations, en effet, jetées pêle-mêle au fond d'une multitude de jardins, étaient séparées les unes des autres, et ne communiquaient ensemble que par des sentiers étroits et tortueux. Elles se composaient d'un rez-de-chaussée, d'un grenier et d'une chambre latérale en appentis. Dans les localités, qui renfermaient un grand nombre de tisserands, elles avaient toujours une cave pour les métiers.

La plupart des maisons, dans la campagne, étaient construites en torchis. Une porte d'entrée, une petite fenêtre sans vitres en formaient les seules ouvertures. Basses d'étage, noircies le plus souvent par un épais enduit de fumée et ayant une couche de terre glaise pour carrelage, elles étaient de l'aspect le plus triste et le plus pauvre. A l'intérieur, elles se composaient d'une chambre principale que l'on appelait vulgairement *la maison* où couchaient le métayer et ses enfants et de chaque côté de cette chambre, de deux autres chambres moins grandes, dont l'une servait de fournil, et l'autre de refuge pour les domestiques pendant la nuit. Au-dessus de ces différentes pièces s'étendait un vaste grenier destiné à recevoir tous les produits de la récolte, mais quand la maison n'était surmontée que d'un comble, on les déposait dans l'une des chambres latérales. Les étables, la grange aux fourrages et l'aire à battre le blé n'étaient séparées de l'habitation que par une cour intermédiaire où l'on déposait ordinairement les fumiers. La fontaine et l'abreuvoir se trouvaient toujours à une faible distance.

7. Population.

Le Bocage et le Marais ne contenaient ensemble qu'environ 700,000 habitants. C'est cette faible portion de la France qui tint si longtemps en échec le gouvernement de la Convention et faillit le renverser. Les familles étaient très nombreuses; on en voyait souvent de huit, dix et douze enfants, quelquefois même de quinze, dix-huit et vingt, tandis que celles de deux et de trois étaient de très rares exceptions.

Les chefs de famille, dans leur vie toute patriarcale, se reposaient bien plus sur les soins de la Providence que sur les calculs humains pour élever leurs enfants, et la Providence, il faut le reconnaître, ne leur faisait jamais défaut.

Les enfants, une fois devenus grands, faisaient non-seulement la gloire mais aussi la richesse de leurs parents, car ils les aidaient dans leurs travaux sans exiger ensuite la moindre rémunération [1]. Les bénéfices qu'ils réalisaient

[1] Les familles nobles et bourgeoises étaient nombreuses comme celles des artisans et des cultivateurs. M. Boutillier de Saint-André rapporte que son trisaïeul, fermier général des biens du seigneur de Beaupréau, dans la paroisse de Roussay, avait vingt-quatre enfants, dont dix-sept de la même mère, et que sa nombreuse famille fut l'occasion de sa fortune.

« On raconte, dit-il, d'après la tradition, que M. le marquis de Beau-« préau, étant un jour allé voir son fermier général, fut si content de sa « gestion qu'il lui accorda l'honneur d'aller dîner chez lui. Le bon « Maurice (c'était le nom de mon trisaïeul) fut aussi joyeux que flatté de « l'honneur qu'il recevait de posséder son seigneur à sa table. Le mar-« quis lui recommanda de le recevoir sans dépenses et sans cérémonies. « Quand l'heure du dîner fut sonnée avec celle de l'*Angelus* (car dans « ce temps-là on mangeait à midi), Maurice pria le marquis de Beaupréau « de passer au salon. Quelle fut la surprise du marquis quand il aperçut « une table de trente couverts ! Il gronda beaucoup mon aïeul, et lui « reprocha de ne pas avoir suivi ses intentions, car, lui dit-il, je ne vou-« lais dîner qu'avec vous, votre femme et vos enfants. Eh bien, « Monsieur le Marquis, répliqua mon trisaïeul, vous ne serez aujourd'hui « qu'avec moi, ma femme et mes enfants. Alors il tira le cordon d'une « sonnette et ses vingt-quatre enfants arrivèrent, depuis le plus âgé « jusqu'au plus jeune ; Maurice les présenta à M. le marquis de Beau-« préau et leur dit : Mes enfants, voilà celui qui nous fait vivre, celui

étaient versés dans la même bourse et formaient l'épargne commune ; puis au moment de leur mariage ils se contentaient de ce que leurs père et mère voulaient bien leur donner. C'était l'usage que les aînés fussent associés à l'exploitation de la métairie ou à la direction de l'atelier. Les plus jeunes, quoique moins favorisés, étaient cependant toujours aidés selon les ressources de la famille, et le plus ordinairement on les plaçait dans le voisinage du foyer paternel.

Il y avait peu de pauvres dans la campagne, mais les bourgs et les villes en renfermaient une quantité assez considérable. Quelque nombreux qu'ils fussent, ils étaient tous assistés par la charité publique avec la sollicitude la plus admirable. On s'ingéniait même pour leur venir en aide. Ainsi les enfants, qui appartenaient à des familles indigentes, étaient placés, dès l'âge le plus tendre, dans quelques métairies où ils servaient comme petits bergers, et leur éloignement diminuait bientôt la détresse des parents. Quand la maladie, une infirmité ou quelque accident fâcheux survenait chez les pauvres, aussitôt parents, amis, âmes compatissantes volaient à l'envi pour les secourir, et ils finissaient toujours par triompher de la plus longue adversité.

8. Commerce, Industrie.

On ne connaissait, dans le pays, aucune usine, sinon quelques moulins à papier sur la Sèvre. La seule industrie qui existât alors était l'engraissement du bétail et la cul-

« qui me donne les moyens de vous élever ; c'est notre bienfaiteur, « c'est notre père à tous... Offrez-lui l'hommage de vos respects et de « votre reconnaissance. Le marquis fut touché de cette scène attendris- « sante ; il ne quitta Maurice et ses enfants qu'après les avoir assurés de « sa bienveillance et de son affection, et depuis il redoubla toujours de « bonté et de désintéressement envers eux. » (*Mémoires d'un père à son fils*, p. 6.)

ture des céréales[1]. La ville de Cholet cependant, renfermait une fabrique de toile, de siamoises et de mouchoirs qui s'étendait dans les paroisses voisines à quinze ou vingt kilomètres de rayon. Ses produits étaient exportés par toute la France et même à l'étranger. Dans quelques autres villes on travaillait des étoffes plus grossières, des serges, des flanelles, des tiretaines et des coutils, mais presque exclusivement à l'usage des habitants du pays. Le lin et la laine étaient filés au fuseau par les femmes. Chaque bourg avait ses divers corps d'état, charpentiers, menuisiers, sabotiers, toiliers, tailleurs, ainsi que ses ouvrières pour les divers besoins des ménages. Les agriculteurs y avaient pareillement leurs charrons et leurs forgerons. On y voyait aussi quelques boutiques d'épicerie, de mercerie et d'autres marchandises également nécessaires à la vie. Les villes renfermaient un plus grand nombre de professions industrielles.

9. Constitution physique, tempérament des habitants.

L'habitant du Bocage est généralement d'une taille moyenne, sa tête est grosse, son cou épais et court, ses cheveux abondants, ses yeux expressifs, ses traits fortement accentués et son corps vigoureusement constitué; il a un tempérament sanguin et nerveux, un caractère taciturne, fier et défiant; son esprit est, au fond, vif et ardent et ne demande qu'à être cultivé.

A travers une certaine placidité plus apparente que réelle, on remarque une âme et un cœur généreux; sous le voile

[1] Bourniseaux dit que la Vendée, avant 1793, exportait 2,200 quintaux de laine; 6,500 bœufs gras; 20,000 bœufs de travail; 100,000 moutons; 3,000 chevaux de selle et de trait; 2,000 mulets; 3,000 stères de bois de chauffage; 10,000 mètres carrés de planches et de bois de charpente; 12,000 solives; 200,000 lattes; 120,000 meules de cercle; 30,000 de merrains; 5,000 quintaux de charbon de bois; 100,000 quintaux de foin: 1,000 de beurre et 110,000 de sel. L'exportation du charbon de terre de Concourson s'élevait à 20,000 quintaux. (T. I, p. 16.)

d'un visage le plus souvent sombre, se cache une gaieté naïve qui dégénère souvent en joie bruyante et parfois en éclats de rire immodérés.

L'homme des bords de la Loire est ordinairement d'une taille plus élevée, il semble plus fort, son intelligence est plus cultivée et ses allures sont plus civilisées[1].

L'habitant du Marais est grand et blond, fort et robuste, d'une tournure dégagée et d'une grande fraîcheur de teint. Il a la voix brève et saccadée, ses façons d'agir sont engageantes et familières, il est peut-être par nature, plus indépendant et plus irascible encore que l'habitant du Bocage, mais son tempérament lymphatique le rend mou et sans énergie. Il supporte difficilement les longues marches et les rudes travaux des champs.

Tous les Vendéens n'ont pas uniformément l'extérieur et le tempérament que je signale ici : il s'en trouve de toute complexion, de toute stature et de tous les degrés d'intelligence ; je n'ai voulu parler que de la généralité des individus.

§ 10. Religion.

Confinés dans leur Bocage par suite de la difficulté des communications avec les pays limitrophes, ils vivaient habituellement en famille et ne se rencontraient d'ordinaire entre personnes du même voisinage, que le dimanche et les jours de foires ou de marchés. Il était rare qu'ils se permissent quelques excursions jusque dans les villes de Nantes, d'Angers, de Saumur, de Fontenay et de Niort, dont les noms étaient même inconnus à un certain nombre d'entre eux, ces habitudes sédentaires les avaient naturellement

[1] « Les gens de la Gâtine ont le teint bruni par le mélange du sang « des Arabes qui s'établirent, dit-on, dans la contrée, sous Abdérame. » (EugèneLoudun, p. 338.)

« La taille du Vendéen, son teint, ses forces varient suivant la salu-« brité des lieux ; en général d'une taille moyenne, le visage blême, « hâlé, le métayer a moins d'agilité que de force. » (Bodin, *Recherches historiques sur le bas Anjou*, 2e édit., p. 483.)

préservés des influences pernicieuses de la prétendue civilisation de l'époque [1]; aussi étaient-ils profondément religieux, pleins de la foi la plus vive et la plus ingénue, et toujours fidèles à accomplir tous leurs devoirs de chrétiens : sanctification de toutes les fêtes, prières du matin et du soir, fréquentation des sacrements, jeûnes, abstinences, récitation à la veillée du chapelet en commun; tout était accompli ponctuellement et avec la plus édifiante piété. Personne ne s'abstenait du devoir pascal et celui qui aurait eu le malheur d'y manquer, eût été dès lors irrévocablement perdu d'honneur dans l'opinion publique. C'était même l'usage que tous les hommes, ou à peu près, reçussent la sainte communion aux grandes solennités, et les femmes à toutes les fêtes de l'année. Les retardataires ne manquaient jamais de réparer leur négligence, au premier avertissement de leur curé.

Il n'y avait alors parmi eux, comme préservatif, aucune pratique extraordinaire de dévotion, parce que, d'une part, ils remplissaient tous très-exactement leurs devoirs religieux, et que, par ailleurs, la fréquentation du monde ne leur offrait aucun danger. La cloche de l'église retentissait-elle, à l'heure de midi, jusque dans leurs métairies, aussitôt ils se découvraient pieusement pour réciter l'*Angelus :* on en voyait même quelques-uns ne pas omettre cette pratique au milieu des rues et des marchés des villes. Les hommes portaient quelquefois la vertu jusqu'à jeûner en labourant et en bêchant la terre. Jamais ils ne passaient devant une église, un cimetière ou la croix d'un carrefour (chaque carrefour à peu près, était décoré d'une croix en bois ou en pierre) sans faire le signe de la croix, ou sans saluer

[1] Il n'était pas rare, dit Bourniseaux, de voir des paysans de 50 ans qui ne s'étaient pas éloignés de leur clocher de plus de quatre à cinq lieues. Si un voyageur leur demandait le chemin de Cholet et de Thouars, ils lui répondaient qu'ils avaient bien entendu parler de ces villes mais qu'ils ne savaient pas où elles étaient. (T. I, p. 20.)

avec le plus religieux respect. Les blasphèmes étaient inouïs parmi eux ; les simples jurons leur étaient même, pour la plupart, inconnus ; et ils n'avaient à la bouche que les paroles les plus naïves et les plus innocentes.

Les villes et les gros bourgs n'offraient pas autant de réserve et de retenue que les campagnes : on y rencontrait çà et là, quelques licencieux et quelques débauchés ; mais leur petit nombre ne faisait que mieux ressortir la sagesse et la piété de l'immense majorité [1].

11. Pratiques religieuses.

Leur maintien à l'église pendant l'office divin était des plus édifiants ; il n'était d'ailleurs que la conséquence naturelle de la candeur et de l'ingénuité de leur foi. Profondément pénétrés de la présence de Dieu, ils oubliaient tout pour ne s'occuper que de lui adressser leurs prières. Les uns récitaient dévotement leur chapelet, les autres lisaient dans leurs paroissiens avec une remarquable attention. Les hommes étaient ordinairement assis sur des bancelles adossées aux murs de l'église, ou se tenaient debout, immobiles, près du sanctuaire et de la porte d'entrée. Les femmes couvertes de leur long *capot* d'étoffe noire [2],

[1] Bourniseaux et Crétineau-Joly confirment ce que je viens de dire. Le premier s'exprime ainsi : « Les Vendéens, attachés de tout temps à « la religion et à la monarchie, conservaient comme un dépôt sacré les « anciennes maximes de leurs pères. La philosophie n'avait pu percer « à travers leurs bois et leurs marais : seuls, dans un siècle de préten- « dues lumières, au milieu d'un bouleversement général dans les idées « et dans les opinions, ils avaient conservé leur ignorance, leurs préju- « gés, leurs vertus. » (Bourniseaux, t. I, p. 236.)

Crétineau-Joly dit à son tour : « Les Vendéens ne savaient des choses « et des hommes que ce qu'ils en apprenaient au prône de leurs curés. « Cette bienheureuse ignorance leur préparait des jours sereins. Sans « ambition du présent, sans préoccupation de l'avenir, religieux, doux, « hospitaliers, ils se faisaient un devoir de toutes les vertus chrétiennes. « Ils les pratiquaient avec simplicité et ne se doutaient guère que ail- « leurs il en pût être autrement. » (Crétineau-Joly, t. I, p. 73.)

[2] Le capot, autrement dit *capote, cape*, coiffe, n'était pas exclusivement

restaient à genoux ou accroupis au centre de la nef, car l'usage des bancs et des chaises n'était pas encore universellement introduit dans les églises : c'était un privilége qui n'appartenait alors qu'aux seigneurs du lieu et aux bourgeois les plus notables [1].

Lorsque le curé leur adressait la parole, ils l'écoutaient toujours avec recueillement et avec le plus vif désir de s'instruire. Au chant du *Sanctus*, au moment solennel de l'élévation, à la communion du prêtre, on les voyait tous se signer avec foi et se frapper humblement la poitrine.

Il était inouï que le dimanche ils manquassent les offices sans raison. Il fallait les motifs les plus graves et les plus urgents pour qu'ils consentissent à se passer de messe, et même à ne pas assister aux vêpres. On voyait, en effet, les habitants de la campagne faire une route de trois à quatre kilomètres, pour aller dîner dans leurs métairies, et revenir immédiatement à ce dernier office : la pluie, une chaleur excessive, les chemins les plus boueux ne les arrêtaient jamais dans l'accomplissement de ce religieux devoir. Ceux d'entre eux qui ne pouvaient entendre la grand'messe, allaient à celle du matin, vulgairement appelée première messe ; puis ils revenaient pour garder la maison, afin de

pour les femmes un vêtement religieux. Elles s'en servaient dans toutes les occasions où elles devaient se présenter avec réserve et cérémonie. Dans le deuil elles ne sortaient jamais de leur maison sans en avoir la tête couverte ; elles ne se dirigeaient vers les bourgs et les villes, n'entreprenaient aucune pérégrination sans en être constamment revêtues. Le jour même de leur mariage, en quelques endroits du moins, elles en avaient encore la tête surmontée. Ce long vêtement était, dit-on, le manteau des dames romaines.

[1] Les assemblées religieuses des Vendéens, dit Bourniseaux, présentent le coup d'œil le plus édifiant. Les hommes occupent le chœur; les femmes, voilées de leurs capots, se tiennent dans le bas de l'église, toutes à genoux ou assises sur leurs talons : le plus grand silence règne dans l'assemblée ; l'air du recueillement et de la piété est sur tous les visages ; on se croit transporté aux premiers siècles de l'Église, dans ces catacombes où les anciens chrétiens célébraient en secret leurs augustes mystères, à la veille de confesser la foi devant les tyrans et de souffrir le martyre. (T. I, p. 179.)

permettre aux autres membres de la famille d'assister à leur tour à l'oblation solennelle et paroissiale du saint sacrifice.

Dans le temps du Carême, ils allaient tous, au moins une fois par semaine, à la messe d'absolution [1] où les hommes étaient quelquefois en plus grand nombre que les femmes; leur assiduité à l'office du soir était non moins remarquable.

Le Vendredi Saint, en souvenir des souffrances et de la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ, tous, sans exception, adolescents comme vieillards décrépits, se faisaient une obligation de jeûner; quelques personnes ferventes passaient même toute la journée sans prendre aucune nourriture. Ils s'abstenaient de tout travail jusqu'à l'heure de midi; de grand matin on les voyait se rendre, dans le plus grand recueillement, aux Croix des carrefours, à celle du cimetière, puis à l'église où ils s'agenouillaient au pied de chaque autel, devant les statues et les tableaux, en mémoire de la passion de notre divin Sauveur, et à chaque pause, ils courbaient leurs fronts et baisaient pieusement la terre. Ils appelaient cela faire leurs *stations*. Cette dévotion avait une telle importance à leurs yeux que les personnes même les moins chrétiennes de cette époque y étaient aussi ponctuelles que les plus pieuses.

Leur attachement aux processions de la Saint-Marc et des Rogations mérite aussi d'être mentionné. Groupés en très-grand nombre et marchant à la suite de leur curé, ils parcouraient, dans des chemins souvent détrempés par la pluie, jusqu'à huit et dix kilomètres, aux chants des Litanies et des Cantiques. Ils tenaient tellement à suivre alors ce pieux et long itinéraire que, si on eût voulu l'abréger, ils n'auraient pas hésité à faire aussitôt les plus vives ré-

[1] Messe précédée de la récitation publique des sept psaumes de la Pénitence, des litanies de saints, des versets et d'oraisons en forme d'absolution.

clamations. La bénédiction du Ciel, eussent-ils pensé, ne serait pas descendue sur leurs moissons, si la foule des fidèles n'avait pas cotoyé leurs champs.

Quand il leur était absolument impossible de participer à quelque *salut* solennel, ou à un office public recommandé par l'Église, ils ne manquaient jamais alors d'y suppléer, à la maison, par des prières communes ou privées [1]. Lorsque le son de la cloche venait les surprendre au milieu de leurs travaux, et leur annonçait les moments principaux de la messe, par exemple le *Sanctus* et l'*Élévation*, on les voyait s'arrêter aussitôt, puis se recueillir et se mettre quelquefois à genoux pour s'unir d'esprit et de cœur à ceux qui avaient le bonheur d'assister aux saints Mystères.

La prière était une de leurs plus suaves délectations; et il n'était pas rare de trouver parmi eux des vieillards courbés par l'âge et devenus incapables de travailler, passer leurs journées entières à prier [2].

[1] Jean Cherbonnier, né à Saint-Pierre de Cholet, et mort au Voide [1] en 1858, à la Bertholomière, âgé de 80 ans, m'a fait le récit suivant : « Dans « ma jeunesse, lorsque nous ne pouvions assister en carême aux messes « d'absolution, nous ne manquions jamais de réciter un chapelet avant « notre départ pour le travail. Ceux qui, en ces jours, se seraient abste- « nus de cette pratique de piété, auraient passé, dans l'opinion publique, « pour des gens sans religion. Or, un beau matin, un de nos domes- « tiques, pressés que nous étions par l'ouvrage, voulut m'entraîner hors « de la maison, sans avoir fait cette prière. Je résistai longtemps, dans « la persuasion que quelque accident fâcheux nous arriverait pendant la « journée, si nous la commencions de la sorte. Ce qui arriva en effet. « Nous n'avions pas tracé deux sillons que notre charrue se brisa. « *Vois-tu*, lui dis-je, *la bonne Vierge nous a punis.* » J'avoue qu'en entendant ce récit, je ne savais ce que je devais le plus admirer, ou de l'esprit si religieux d'un temps qui malheureusement n'est plus, ou de la foi si naïve et si candide de ce vénérable vieillard.

[2] Une bonne mère de famille de Cholet, voyant son vieux père, Joseph Dixneuf, qui était octogénaire, réciter presque continuellement son chapelet, lui demandait un jour : « Mon père, combien récitez-vous donc de chapelets chaque jour? — Ah! ma fille, lui répondit le pieux patriarche, je n'en sais rien; quand l'un est fini, j'en recommence un

[1] Voyez Notes explicatives, N° 1, à la fin du volume.

Les fêtes et les dévotions extraordinaires avaient pour ces gens de foi un charme toujours nouveau ; mais rien n'excitait mieux leur empressement et ne manifestait plus hautement leur piété que les solennités de la Fête-Dieu qu'ils nommaient le *Sacre* [1]. Ils avaient encore une tendre prédilection pour les fêtes consacrées au culte de Marie : aussi ne manquaient-ils presque jamais, en ces jours, de faire brûler des cierges à son autel, pour attirer sur eux sa maternelle protection. En d'autres temps, ils lui offraient pieusement les prémices de leurs fruits.

C'était vraiment avec un enthousiasme indescriptible, et dont il serait presque impossible aujourd'hui de se faire une juste idée, qu'ils accouraient aux exercices d'un jubilé ou d'une mission. Intempéries des saisons, mauvais chemins, ténèbres de la nuit, distance éloignée ; rien ne pouvait arrêter leur ardeur ; de toutes les paroisses circonvoisines on s'y rendait en foule. Les missionnaires de Saint-Laurent-sur-Sèvre étaient les prêtres qui leur donnaient le plus ordinairement ces pieux exercices, et par leurs prédications ils produisaient sur eux un tel effet que par-

autre. » J'ai vu, moi-même, dans mon enfance, à Cholet, un mendiant d'un âge très-avancé, nommé Bidet, cheminer d'une métairie à l'autre, le chapelet à la main et pieusement absorbé dans sa prière. Il avait été, une grande partie de sa vie, un ivrogne très-renommé. Un de ses amis lui témoigna un jour sa surprise de la piété qu'il manifestait alors : *J'ai trop fait de péchés publics,* lui répartit le pénitent, *il est bien juste que j'en fasse publiquement pénitence.*

[1] Les solennités de la Fête-Dieu, à Cholet, jouissaient d'une très-grande célébrité dans tout le pays ; on y accourait de 20 à 30 kilomètres à la ronde. Elles rivalisaient avec celles d'Angers qui avaient une réputation européenne. Sept à huit cents personnes, tant notables que chantres, jeunes gens, jeunes filles et enfants étaient employées à toutes les fonctions que pouvait inventer l'imagination, et formaient un imposant cortége au Saint-Sacrement. Cette nombreuse procession parcourait plusieurs rues qui étaient souvent couvertes de tentures en toile de la fabrication du lieu et sous lesquelles étaient dressées des arcades de fleurs et de verdure, reliées entre elles par des décors variés à l'infini où s'élevaient surtout de splendides et majestueux reposoirs, à la confection desquels concourait la population entière. Ces jours revêtaient pour toute la ville un véritable éclat de fête.

fois de vieux pécheurs ne craignaient pas de faire publiquement amende honorable de leurs désordres, en marchant, dans les rues, pieds nus et la corde au cou. L'érection d'un Calvaire était habituellement la cérémonie de clôture de la mission [1].

Ils avaient encore une grande dévotion pour les pèlerinages : le tombeau du bienheureux Grignon de Montfort, à Saint-Laurent-sur-Sèvre ; la chapelle de la Sainte-Vierge à Bellefontaine ; celles de Haute-Foi à Saint-Paul-du-Bois, des Gardes, de Saint-Laurent-de-la-Plaine et du Marillais attiraient particulièrement les pèlerins.

Les petits enfants n'étaient pas sans avoir, eux aussi, leur fête de piété. Le *Jeudi Saint*, leurs mères ne manquaient jamais de les amener, dans leurs plus beaux atours, devant le Saint-Sacrement qu'elles appelaient le *Paradis*. Afin d'exciter leur curiosité, elles avaient soin d'en parler souvent, et de le dépeindre à leurs yeux comme une merveille ; longtemps à l'avance, il était l'unique objet de toutes les promesses qu'elles faisaient et le plus sûr moyen qu'elles avaient de se faire obéir. Aussi s'empressaient-elles d'envoyer tout ce qu'elles possédaient d'argenterie pour rehausser la richesse et l'éclat de ce reposoir. Dans certains endroits, chaque famille se faisait un devoir d'y faire brûler un beau cierge en reconnaissance des bienfaits qu'elle avait reçus du Ciel pendant l'année, ou comme préservatif des calamités plus ou moins menaçantes.

[1] C'est aux missionnaires de Saint-Laurent que les habitants de la Vendée devaient principalement l'esprit de foi qui les animait. Leur fondateur, le Bienheureux Grignon de Montfort, pendant sa vie, les avait constamment évangélisés. Le souvenir de ses prédications était encore très-vivace parmi eux. La réputation de sainteté qu'il avait laissée, les guérisons miraculeuses qui s'opéraient souvent à son tombeau, sa mémoire, son autorité que ses successeurs savaient rappeler à propos, donnaient à ces derniers un tel prestige qu'ils exerçaient sur la foule un empire considérable. Le collége de Beaupréau, en élevant des ecclésiastiques et des laïcs lettrés, avait eu aussi sa haute part dans la formation de l'esprit public.

12. Mœurs.

Leurs mœurs comme leur piété, étaient généralement simples, candides et pures. Ils ignoraient, pour la plupart, le vice honteux jusqu'au temps le plus avancé de leur jeunesse ; on n'entendait jamais ou peu souvent parmi eux des paroles équivoques et ordurières : un enjouement enfantin , quelques bons mots, d'innocentes espiégleries faisaient habituellement le fond de la conversation des jeunes gens. On ne remarquait presque point à cette époque de liaisons dangereuses , de promenades et de courses solitaires entre personnes de différent sexe [1]. Les filles avaient la bonne habitude de ne s'éloigner jamais de

[1] Il n'était pas rare de rencontrer des vieillards qui eussent conservé leur innocence baptismale. L'auteur de la vie de M. l'abbé Gourdon, curé de la cathédrale d'Angers, raconte que le père de ce vénérable prêtre n'avait, pensait-il, jamais commis un seul péché mortel. Un jour, discutant avec un de ses voisins sur une affaire d'intérêt, ce voisin s'emporta jusqu'à blasphémer le saint nom de Dieu. Gourdon en demeura triste et pensif tout le reste du jour. Le lendemain il sortait de chez lui bien avant l'aurore, ses enfants lui en demandèrent la raison : *Je ne peux plus y tenir, mes enfants, je me rends à l'église demander pardon à Dieu d'avoir été l'occasion d'une si grave offense envers lui.* La femme de ce respectable père de famille disait, elle aussi, à l'auteur précité, qu'elle n'avait jamais redouté qu'une seule chose : le péché mortel. Jean Deniau, du Puy-Saint-Bonnet, était mourant par suite d'une blessure reçue dans un combat ; le prêtre qui l'administra fut si édifié de sa pieuse mort, qu'il disait à sa mère, en se retirant : *Oh ! la belle âme que celle de votre fils ! je voudrais être à sa place pour paraître devant Dieu.* Ce n'est pas à dire que tous les Vendéens fussent sans défaut, sans vice même ; le cœur humain a toujours été et sera toujours une source de misères. Un certain nombre étaient même signalés comme ivrognes, joueurs et tapageurs. Je ne prétends pas non plus qu'il n'y ait jamais eu parmi eux des actes d'immoralité flagrante, surtout dans les villes, dans les bourgs et les gros villages. Les natures dépravées se rencontrent partout. Mais cependant les quelques scandales qui affligeaient le public, prouvaient, par l'horreur profonde et universelle qu'ils inspiraient, que c'était une exception à la règle commune. Encore pour ces natures corrompues, il arrivait toujours un moment où la foi et la conscience reprenaient leur empire et parvenaient à comprimer le dérèglement de leurs passions.

leur mère, et c'était toujours en sa compagnie qu'elles allaient, soit à la foire, soit même à la messe. On regardait alors comme un vrai déshonneur pour une fille d'être trouvée seule avec un jeune homme au milieu des champs ou dans les cabarets. Tout se passait avec la décence et la simplicité chrétiennes dans les danses et les noces, malgré le bruit étourdissant qui s'y faisait entendre. Aussi les prêtres pouvaient-ils y assister sans scrupule. Ordinairement ils présidaient le dîner des noces, assis à la droite de la mariée, et se récréaient ensuite avec les convives, en prenant part à leurs jeux et à leurs ébats [1].

13. Vie domestique.

Bienveillants, pacifiques, doux, affables, portant sur leur visage l'empreinte d'une grande bonhomie et d'une candeur primitive, ils ne désiraient rien tant que de conserver l'union et la concorde avec toutes les personnes de leur maison et de leur voisinage. Ils se montraient pleins de déférence pour les vieillards, et ils portaient la piété filiale à un si haut point, qu'ils ne décidaient rien, pas même les moindres affaires, sans le consentement de leurs parents. Devenus plus tard eux-mêmes chefs de famille, et malgré

[1] Les mœurs des habitants du Bocage, dit Mme de La Rochejacquelein, sont pures; ils ont beaucoup de probité; jamais parmi eux on n'entend parler d'un crime. (*Mémoires*, p. 89.) L'adultère, le parjure et la plupart des vices honteux leur sont inconnus, dit Bourniseaux. Il y a parmi eux des vieillards qui ont conservé l'innocence baptismale et dont la vie est un modèle de candeur et de simplicité. (T. I, p. 178.)

Sans vices saillants, dit Crétineau-Joly, sans vertus trop tranchées, le paysan vendéen se contentait d'avoir des mœurs et de la probité, parce que ses pères lui en avaient légué l'exemple. (T. I, p. 12.)

Dans les années qui suivirent la Révolution, alors que les mœurs avaient été gravement atteintes chez un bon nombre, Mgr Soyer, évêque de Luçon, et dans le moment curé de la Salle-de-Vihiers, adressant une allocution à Mgr Montault, évêque d'Angers, qui visitait sa paroisse, se félicitait que les mœurs de ses paroissiens étaient encore généralement pures.

leur âge avancé, ils conservaient encore pour leur vieux père, ou leur vieille mère, la soumission la plus respectueuse, les assistant dans leurs besoins, mais surtout dans leurs maladies et leurs infirmités, avec la sollicitude la plus admirable. Lorsqu'une mort cruelle venait inopinément frapper le père et la mère, on voyait quelquefois, dans la campagne surtout, tous les enfants se mettre aussitôt sous la tutelle de l'aîné, lui obéir ponctuellement comme à leur chef, et former ainsi une vraie famille de frères, sans songer jamais, dans la suite, à quitter le foyer domestique où ils menaient ensemble la vie la plus chrétienne et la plus heureuse [1].

Bons et fidèles amis, excellents voisins, c'était pour eux un bonheur de servir d'aide et d'appui à tous ceux qui imploraient leur secours. Eminemment charitables et hospitaliers, ils donnaient de grand cœur aux mendiants de la paroisse et du voisinage, le morceau de pain que ces malheureux venaient, chaque semaine, demander à leur porte. Pour les plus nécessiteux et les plus souffrants, ils ajoutaient presque toujours du beurre, du lard, des fruits, des légumes et quelques rafraîchissements. Les vagabonds eux-mêmes n'essuyaient jamais un refus, et trouvaient toujours dans leur métairie un asile assuré ; c'est ainsi que les bons paysans leur offraient, avec une commisération

[1] « Les enfants ne les tutoyaient pas; les époux entre eux se disaient « *vous* généralement. La paternité était une religion bénie. On a vu « dans le pays des Mauges, un homme de plus de soixante ans pleurer, « tout repentant, de la punition que venait de lui infliger son père centenaire. — Une auréole environnait mon père, disait un autre; et « quand il rentrait dans la maison et que je le voyais sur le seuil de la « porte, il me semblait que c'était Dieu qui entrait. — Ma mère, disait « encore un autre, me rendait ce témoignage que je ne lui avais répondu « *non* qu'une seule fois, encore c'était au moment où elle m'ordonnait « d'aller mendier mon pain. » (Eugène Loudun, p. 208.)

« A l'époque de la Révolution, les mœurs des cultivateurs du Bocage « étaient encore patriarcales : on voyait parmi eux plusieurs générations vivre en commun, sous l'autorité d'un aïeul ou même du « bisaïeul. » (Bodin, *Recherches historiques,* p. 482.)

touchante, le repas du soir et du matin, chaque fois qu'ils leur donnaient l'abri de la nuit [1]. Communicatifs, naturellement expansifs avec leurs intimes amis, fortement enclins dans leurs rapports à un grand abandon, et portés à prendre les allures de camaraderie même avec leurs supérieurs, ils se montraient au contraire extrêmement défiants et cachés vis-à-vis des étrangers, ou des gens qu'ils ne connaissaient pas à fond; ils n'accordaient leur intimité qu'après avoir fait une longue expérience de la droiture et de la probité des personnes : mais quand une fois ils en étaient parfaitement convaincus, leur dévouement était sans mesure et pour la vie entière [2].

C'était surtout à l'égard de leurs prêtres qu'ils portaient la confiance et l'affection jusqu'aux limites les plus extrêmes. A leurs yeux, rien n'était plus pieux, plus savant, plus capable que leur curé; aussi le regardaient-ils comme leur père, leur conseiller et leur meilleur ami. C'était leur oracle, et une chose n'était vraie pour eux que du moment où il l'avait assurée. Le voir, le rencontrer, le saluer avec respect, lui parler, le recevoir surtout dans leur maison était un honneur, une joie qu'ambitionnaient particulièrement ces braves gens. Aussi, quand il les visitait, ils n'épargnaient rien pour lui prodiguer leur respect et leur affection; après son départ, on les voyait s'empresser de

[1] Le Vendéen est fort hospitalier, dit Bourniseaux; si le hasard ou l'orage conduit un voyageur dans sa chaumière, il lui offrira de bon cœur le peu de rafraîchissements qu'il possède et regardera comme une injure l'offre que l'on fera de les lui payer. (T. I, p. 180.)

[2] Les bons paysans vendéens, dit encore Bourniseaux, ont presque tous une naïveté affectée dont il faut prendre garde d'être la dupe. Tel les croit imbéciles qui ne s'aperçoit pas qu'ils se moquent de lui : ils appellent ce genre de moquerie *la gouaille*. Ils y sont fort adonnés et aiment à *gouailler*, même dans les occasions les plus graves. La plupart des nobles du pays prennent ce ton avec les paysans pour s'en faire aimer. La plus grande politesse qu'un noble puisse faire à son métayer, c'est de le *gouailler* et de s'en laisser *gouailler*. La familiarité qu'entraine cette complaisance, n'altère point le respect et ajoute à l'amitié et au dévouement. (T. I, p. 181.)

redire aux absents, avec un plaisir indicible, les encouragements, les observations, les réprimandes et même jusqu'aux plaisanteries qu'il avait faites. Voulaient-ils traduire en actes le profond dévouement qu'ils lui portaient, ils se faisaient alors une fête de lui offrir quelques petits présents de leur ménage, et de concourir aux charrois même lointains qu'il sollicitait de leur bienveillance. C'était l'âge d'or pour le prêtre [1].

Aussi lorsqu'un prêtre venait par malheur à trahir son devoir, tout d'abord ils n'en voulaient rien croire; et lorsqu'ils n'en pouvaient plus douter, ils gémissaient en secret de sa faiblesse, le couvraient aussitôt du manteau de la charité, et ne permettaient jamais qu'on en parlât mal devant leurs enfants. Du reste ils savaient fort bien distinguer la faute d'un seul, des vertus du grand nombre, et il est juste de constater ici que leur confiance n'était point ébranlée par ce scandale isolé. L'impiété philosophique n'avait pas encore porté jusqu'à eux, son souffle empoisonné [2].

[1] Le prône du dimanche, les plus simples démarches de leur curé faisaient ordinairement les frais de leur conversation, qu'ils commentaient toujours en bonne part. Leur curé pouvait tonner contre leurs défauts avec la véhémence la plus vive et le zèle même le plus âpre sans craindre de se les aliéner jamais.

[2] Les historiens révolutionnaires affectent de représenter les prêtres comme exploitant la crédulité des paysans. C'est une pure calomnie, et la vérité est que les prêtres traitaient leurs paroissiens comme leurs enfants et que les fidèles regardaient leurs curés comme leurs pères. Sortis pour le plus grand nombre de leurs rangs, amis de leurs familles, les prêtres ne pouvaient, sans forfaire à tous les devoirs de l'honnête homme, abuser de la crédulité des fidèles.

La plupart, dit Turreau dans ses *Mémoires*, menaient une vie exemplaire et avaient gardé les mœurs patriarcales.

Ils consacraient, dit Alfred Lallié, les longues années de leur ministère à la même église, baptisant et mariant toute une génération, bénissant le berceau des enfants comme ils avaient béni celui de leurs pères. La paroisse ressemblait à une grande famille dont le seigneur était le chef et le prêtre le conseil. On demandait son avis dans les circonstances graves, et cet avis, dicté par un amour désintéressé du bien, était ordinairement admis comme le meilleur. (*District de Machecoul.*)

Ils professaient aussi pour les nobles, qui étaient leurs maîtres, la plus haute considération. Ils les regardaient comme les protecteurs de leurs différentes entreprises, comme les appuis et les guides naturels de leur maison; aussi ils ne se hasardaient jamais dans une affaire sérieuse sans avoir pris préalablement leur avis, et sans avoir obtenu leur consentement. Lorsque, parfois, ils essuyaient, de leur part, quelques fortes bourrades ou quelques dénis de justice, ils les oubliaient bientôt pour ne se rappeler que les marques d'intérêt qu'ils en avaient maintes fois reçues, ou pour ne plus songer qu'aux avantages prochains qu'ils en attendaient; disons aussi que les seigneurs voyaient en eux des protégés dont ils devaient soutenir l'existence; et que, de part et d'autre, il y avait habituellement corrélation de bienveillance, de dévouement et d'intérêt [1]. C'était l'usage que les seigneurs assistassent aux

[1] Le fait suivant le prouve : Jean Bossard, fermier à Puygreffier, en Saint-Fulgent (Vendée), était le type du bon paysan vendéen. Lorsque M. de Pons, son maître, lui rendait visite, il lui présentait ses nombreux enfants. Il lui montrait avec confiance ses greniers chargés de grains et les autres produits de sa métairie. Bossard était très-charitable, Dieu le bénissait. Un jour, M. de Pons, émerveillé de l'abondance de ses récoltes, lui dit : Mais, Bossard, est-ce que vous ne craignez pas que je vous renchérisse votre ferme? — Mon maître, vous en êtes le maître, mais je crois n'avoir pas de meilleur ami que vous, et je n'ai point peur de ça. — Vous avez raison, dit M. de Pons en souriant; tant que je vivrai, vous ne serez point renchéri. Il tint parole [1].

Les rapports mutuels des seigneurs et des paysans, dit Mme de La Rochejacquelein, ne ressemblaient pas à ce qu'on voyait en général dans le reste de la France; il régnait entre eux une sorte d'union peut-être inconnue ailleurs..... Comme les domaines sont très-divisés et qu'une terre un peu considérable renfermait vingt cinq ou trente métairies, le seigneur avait ainsi des communications habituelles avec les paysans qui habitaient autour de son château. Il les traitait paternellement, les visitait souvent dans leurs métairies, causait avec eux de leur position, du soin de leur bétail, prenait part à des accidents et à des malheurs qui lui portaient aussi préjudice. (*Mém.*, p. 88.)

La vie la plus simple régnait dans les châteaux, dit M. Thiers, on s'y livrait à la chasse à cause de l'abondance du gibier : les seigneurs et les paysans la faisaient en commun, et tous (il aurait dû dire beaucoup

[1] Notes manuscrites de M. Alexis Desnoshes, de Saint-Fulgent.

noces de leurs métayers ; et ordinairement ils conduisaient la mariée à la messe. Pendant le repas ils occupaient, avec le curé, les places d'honneur : le dimanche suivant, dans quelques châteaux, du moins, on ouvrait les cours à la famille et aux amis des nouveaux époux, pour leur permettre d'exécuter plus facilement des danses auxquelles les châtelaines elles-mêmes venaient volontiers prendre part [1].

pour être plus exact) étaient célèbres par leur adresse et leur vigueur. Les prêtres, d'une grande pureté, y exerçaient un ministère tout paternel ; la richesse n'avait ni corrompu leurs mœurs, ni provoqué la critique sur leur compte. On subissait l'autorité du seigneur, on croyait les paroles du curé parce qu'il n'y avait ni oppression, ni scandale. (*Hist. de la Révolution*, t. VI, p. 167.)

Le laboureur, dit Chanlouineau, payait la dîme, mais n'étant pas propriétaire du domaine qu'il cultivait, tout se réduisait de sa part à faire une diminution sur ce qu'il eût dû payer pour sa ferme. Les droits féodaux ne le gênèrent jamais beaucoup. La poursuite de la bête fauve exigeant un grand nombre de personnes, il chassait, quand il voulait, avec son maître. Si sa terre était chargée de redevances, il lui donnait moins. Les nobles n'étaient ordinairement pour lui que des amis, des conseillers chez lesquels il allait quelquefois le dimanche manger de la miche et boire de bon vin, et qui lui demandaient en retour une tasse de lait doux. Les gentilshommes et les moines étaient des maîtres peu soigneux et avec lesquels on s'arrangeait à sa guise (les roturiers étaient plus calculateurs). Le plus souvent on donnait un *pot de vin* au régisseur, et on obtenait un bon bail à vil prix. (*Voyage dans le Bocage*, par Chanlouineau, avocat à Angers, p. 55.)

[1] Les nobles, dit Mme de La Rochejacquelein, allaient aux noces de leurs métayers et buvaient avec les convives..... Quand on chassait le sanglier, le loup, dit-elle, le curé avertissait les paysans au prône : chacun prenait son fusil et se rendait avec joie au lieu assigné. Aussi les paysans étaient-ils dévoués aux nobles avec un respect mêlé de familiarité..... Les habitants des villes et les petits propriétaires n'avaient pas pour la noblesse les mêmes sentiments. (*Mémoires*, p. 88 et 90.) Cependant, à raison des rapports qu'ils avaient avec eux, ils montraient aussi de l'affection pour les principales familles nobles.

La Vendée, dit Crétineau-Joly, chaque jour en contact avec les gentilshommes, dont elle tenait sa modique aisance, vivait avec eux dans une sorte de respectueuse fraternité. Elle s'asseyait à leur table ; elle était de moitié dans leurs plaisirs de la chasse auxquels ils se livraient avec un amour traditionnel. Elle recevait d'eux et de leurs familles des avantages qu'elle leur rendait en déférence. (T. I, p. 11.) En voici une preuve : Quand le seigneur de Gonnord venait au Voide, le sieur Abélard qui remplissait, en son nom, la charge d'huissier, allait à sa rencontre

Tous les nobles, il est vrai, n'agissaient pas envers leurs paysans avec la même familiarité; mais aussi ils n'obtenaient pas tous, de leur part, la même estime et la même confiance. Ceux qui les traitaient avec hauteur et dureté (et c'était le très-petit nombre, il faut le reconaître), étaient craints et redoutés. Leurs régisseurs l'étaient encore davantage; car ces hommes d'affaires, pour la plupart exigeants et quelquefois intraitables, ne leur apparaissaient que comme des oppresseurs établis pour les violenter [1].

14. Caractère.

Routiniers dans leurs usages, et attentifs à ne rien changer dans les allures de leur vie habituelle, les paysans du Bocage avaient un attachement profond pour tout ce qui venait de leurs pères, et des enseignements de la religion. D'une nature tout à fait débonnaire, ils éprouvaient une souveraine répulsion pour les procès, les redoutaient comme une calamité, et préféraient toujours, pour les éviter, s'imposer les plus durs sacrifices et les plus grandes humiliations. Aussi, il était presque inouï d'en voir s'élever au milieu d'eux; et quand ils avaient quelques démêlés trop difficiles dans leurs affaires, plutôt que d'en appeler aux tribunaux civils, ils prenaient pour arbitres les per-

en dehors du bourg, un gros pistolet d'arçon à la main et le faisait partir, en signe d'honneur, aussitôt qu'il l'apercevait.

Savary prétend que les paysans ne participaient qu'aux chasses du loup et du sanglier, et jamais à celle du cerf. (T. I, p. 33.) On appelait *nobliets* ceux qui jouissaient de cette faveur. Ce nom de nobliet était pour eux synonyme de fainéant. C'était le nom qu'ils donnaient à ceux de leurs bœufs qui étaient paresseux.

[1] Vers la fin de 1789, des agents féodaux envoyés de Paris à Maulévrier donnèrent lieu à un soulèvement de paysans qui menacèrent de mettre le feu au château, et qui ne furent retenus que par la prudence de l'administration du district de Cholet. Les agents disparurent; quatre pièces (modèles) de canon furent enlevées et conduites au district, et le calme se rétablit. (Savary, t. I, p. 32.)

sonnes les plus honorables de la localité, mais particulièrement leur curé; et il était rare de les voir ne pas se rendre à leur décision conciliatrice. D'une probité et d'une bonne foi sans exemple dans leurs transactions commerciales, ils tenaient à l'accomplissement de leur parole comme à l'acte notarié le plus solennel. Ils auraient cru forfaire, au premier chef, à l'honneur et à la conscience s'ils avaient éludé tant soit peu la plus simple stipulation verbale. Les notaires disaient qu'ils avaient peu de choses à faire parmi eux; et de fait leur vie presque désœuvrée venait confirmer leur assertion [1].

S'ils écoutaient et suivaient volontiers les conseils des personnes qui jouissaient de toute leur confiance, ils se montraient au contraire d'une défiance extrême, d'une résistance hautaine, et même d'une rudesse de formes tout à fait grossières envers ceux qui affectaient d'abuser de leur bonhomie, et qui voulaient surtout leur imposer leur manière de voir. Bien que ces personnes, par position, eussent droit à tout leur respect, elles n'échappaient pas alors à leurs amères critiques; quelquefois même, dans leur fière indépendance et cédant aux instincts de leur nature rustique, ils allaient jusqu'à les traiter avec le plus dédaigneux mépris. Pour qu'ils entendissent raison, il fallait absolument qu'ils reconnussent eux-mêmes leur erreur. Pour les avoir trop souvent ridiculisés et trop vivement molestés, quelques seigneurs en furent toujours

[1] Un révolutionnaire poitevin, dit Théodore Muret, tout en déclamant contre le fanatisme des paysans, avouait que jamais dans le pays un métayer n'avait trompé son maître..... La plupart des baux n'étaient pas écrits. (T. I, p. 24.)

La bonne foi du Vendéen dans le commerce, dit Bourniseaux, est au-dessus de tout éloge; il vous vend son bœuf ou même son champ sans aucun écrit, et reçoit l'argent de la même sorte, et jamais ses héritiers n'inquiéteront l'acheteur. Son aversion pour les procès est fortement prononcée. Le juge de paix ou le curé décident sans frais presque tous les différends. Ces hommes ne sont sensibles qu'aux injures qui attaquent leur réputation ou leur honneur. (T. I, p. 179.)

méprisés et frondés ; comme aussi certains curés, malgré la vénération dont on entourait leur saint ministère, se virent obligés de sortir de leurs paroisses, parce qu'ils les avaient impérieusement contredits et malmenés. C'étaient des natures austères et indépendantes qu'il fallait étudier et connaître à fond pour conduire ; auxquelles il fallait constamment faire entendre qu'on ne voulait que réaliser leurs idées, favoriser leur bien-être et sauvegarder leur intérêt personnel [1].

[1] Ce qui distingue le caractère vendéen, dit Savary, c'est son intérêt particulier qu'il ne perd jamais de vue, dans quelque position qu'il se trouve. (T. I, p. 32.)

Le paysan, dit Grille, combat la liberté et n'aime que la liberté ; il se bat chez lui pour ne pas se battre ailleurs. Il raisonne mal, mais il fait sa volonté, rien ne le force, on le prie ; il ne suit pas tant ses chefs qui lui sont imposés que des hommes qu'il aime, des fils de seigneurs qu'il élit et qu'il désigne, ou des curés, des fermiers, de petits marchands, des tisserands, des gens de lui bien connus et qui le mènent non pas tant où ils veulent que là où il veut. (T. I, p. 79.)

Il y a dans le caractère vendéen. dit Crétineau-Joly, un instinct qui s'oppose aux bruyantes démonstrations, une timidité qui les force d'abord à douter des autres, puis d'eux-mêmes : une espèce de désir de bien-être qui retient et modère les élans ; c'est une nature tout exceptionnelle. En fait de liberté pratique, d'égalité, d'idées sagement républicaines, elle en remontrerait à tous les prédicants qui, pour arriver au despotisme ou à la fortune, se font un marche-pied de toutes ces théories dont la Vendée seule, à travers ses principes monarchiques, a conservé le germe. Au caractère de l'Écossais, dont Walter Scot peignit si admirablement la rustique bonhomie et la vigilante finesse, le paysan du Bocage joint une maturité de jugement qu'il serait impossible d'attendre de son éducation à peu près sauvage. (T. I, p. 12.)

Ceux qui ont étudié la Vendée militaire, ajoute-t-il, ailleurs que dans les divagations historiques composées pour ou contre ce pays, savent que par tempérament, que par éducation, que par préjugés même, sous cette vieille franchise, le plus constant de leurs attributs, les paysans cachent un amour profond de la liberté, de l'égalité surtout. Il faut bien avouer que leurs anciens seigneurs, en vivant avec eux, en chassant, en buvant avec eux, avaient fait germer dans leurs âmes ce besoin d'égalité ; au milieu de ces nobles familles regardant leurs fermiers comme autant d'amis, les paysans ne cherchaient, ne rencontraient que des frères avec lesquels ils avaient grandi sous le même chêne, que des enfants qui avaient été de moitié dans leurs jeux champêtres, que des sœurs partageant le même lait sur le même sein de mère. Ces appréciations sont si vraies qu'elles n'ont point échappé à la sagacité de

15. Instruction.

Les petites paroisses du Bocage ne possédaient aucune école ; et quand les parents désiraient (ce qui était assez rare) que leurs enfants apprissent à lire et à écrire, ils étaient obligés de les envoyer dans les villes et dans les gros bourgs. Là seulement il y avait des magisters, et quelques bonnes filles qui se vouaient, uniquement par charité, à l'enseignement de la jeunesse. En fait de science, le plus grand nombre ignorait les notions même les plus élémentaires ; aussi ceux qui avaient pu joindre à la lecture et à l'écriture la connaissance des quatre règles, étaient-ils réputés aux environs comme des *savants*. Quelquefois les prêtres, particulièrement les vicaires, s'appliquaient, par pur dévouement, à donner des leçons aux enfants ; mais ne pouvant leur faire régulièrement la classe, soit à cause des devoirs du saint ministère, soit à

l'empereur Napoléon : la Révolution, dit-il dans ses *Mémoires*, avait toujours été juste en proclamant l'égalité ; les armées vendéennes étaient elles-mêmes dominées par ce grand principe qui venait d'envahir la France et contre lequel elles se battaient chaque jour. (T. I, p. 18.)

« Par cela seul (que le Vendéen) verra de votre côté la supériorité, « soit de l'autorité, soit du rang, soit de la fortune, il sera pour vous « plein d'égards et très-respectueux, pourvu que vous sachiez vous res- « pecter vous-même, car s'il vous trouvait passionné et injuste, il ne « tarderait pas à se redresser avec fierté, pour traiter avec vous d'égal à « égal. Il ne vous accordera crédit et confiance qu'autant que vous « gagnerez son estime. » (*Notice sur le collége de Beaupréau*, par M. l'abbé Bernier, p. 5.)

« Ils obéissaient (les Vendéens), mais avec une hauteur de sentiment « qui semble le contraire de l'obéissance. Ils acceptent d'être dirigés, « mais sans qu'on ait l'air de leur imposer sa volonté : l'apparence du « commandement les révolte ; vis-à-vis des prêtres, si respectés, cet esprit « d'indépendance ne se peut contenir, mais les prêtres, étant excel- « lemment doux et conciliants, finissent par tout obtenir. » (Eug. Loudun, p. 131.)

« Le général Lamarque, qui connaissait bien les Vendéens, a écrit : « Nul pays n'est plus propre à devenir une République. » (Eug. Loudun, p. 132.)

cause des travaux de la campagne, ils ne les conduisaient guère plus loin que l'épellation.

Mais telle n'était point leur ignorance en fait de religion. Dès leur enfance, ils apprenaient les leçons du catéchisme qu'on avait soin de leur faire réciter, chaque soir, au foyer domestique. Cette récitation, faite régulièrement à la veillée, devant tous les membres réunis de la famille, non-seulement instruisait les enfants, mais elle éclairait davantage l'esprit des plus grands, et les consolidait insensiblement dans leur croyance. Ensuite, on y joignait souvent le chant des cantiques qu'ils avaient appris dans les jubilés ou les missions et qui étaient contenus dans les recueils de Marseille et du Père de Montfort. Ces cantiques comprenaient les principales vérités du Christianisme et la légende d'un très-grand nombre de saints. C'étaient pour les fidèles comme des traités de théologie où étaient suffisamment développés les enseignements de la Religion, les principales circonstances de la vie de Jésus-Christ, des actes des apôtres, et des souffrances des martyrs. Les sermons de leurs prêtres qu'ils écoutaient toujours avec la plus religieuse attention, ceux des missionnaires qui réveillaient et affermissaient leur foi, la lecture de l'Evangile qu'on ne négligeait jamais, en Carême, après la prière du soir, mettaient encore plus en lumière, à leurs yeux, les dogmes catholiques. Il en résultait pour eux une instruction religieuse solide, assez étendue pour faire de ce peuple un peuple profondément chrétien, attaché aux moindres préceptes de la Religion et capable, comme nous apprendra la guerre de la Vendée, de préférer la mort à l'apostasie [1].

[1] Les historiens révolutionnaires, Savary, Bodin, Cavoleau entre autres, les représentent comme imbus presque exclusivement de croyances superstitieuses, ayant plus de vénération pour leurs madones que pour la Divinité. Ils exagèrent. Quoique très-crédules et très-superstitieux, les paysans savaient fort bien la différence qui existe entre Dieu et les

Cependant leur ignorance influait considérablement sur l'ensemble de leur vie. Ils étaient lourds, de formes grossières, sans politesse extérieure, d'une nature tout à fait agreste, et avaient un air presque demi-barbare. On les voyait même parfois porter la rusticité jusqu'aux dernières limites. Crédules, susceptibles jusqu'à l'excès, quasi fatalistes en certaines rencontres, ils croyaient fortement aux sorciers et aux revenants. L'hiver, à la veillée, assis autour de l'âtre, ils rappelaient, avec une conviction mêlée d'effroi, les bruits nocturnes qu'ils avaient entendus, les prétendues apparitions de leurs parents défunts, les courses mystérieuses qui avaient lieu dans certains endroits écartés, les rencontres fortuites des loups-garoux [1], les sortiléges, les

saints. Leur dévotion, quoique très-grande, pour la sainte Vierge, n'était au fond que ce qu'elle devait être en réalité.

Mortonval a osé écrire que « la religion n'était aux yeux des Vendéens qu'une soumission sans bornes à la volonté d'un curé; qu'ils se « figuraient la majesté divine sous les traits informes d'une image de « saint à laquelle ils adressaient leurs prières et leurs offrandes. » (P. 33.) C'est les calomnier trop grossièrement et les juger de parti pris. Ce que nous venons de dire de leurs connaissances religieuses réfute de pareilles assertions.

[1] D'après le récit que m'en ont fait des vieillards, on était autrefois dans l'intime persuasion que les loups-garoux couraient l'espace de 50 à 80 kilomètres par chaque nuit. C'étaient, disait-on, des personnes criminelles transformées en bêtes hideuses, en punition d'un faux serment, d'un sacrilége, d'un adultère, d'un empoisonnement, d'un sortilége ou du refus de révélation d'un crime connu après publication à l'église d'un *monitoire*. Si quelqu'un rencontrait ces loups-garoux dans son chemin et avait le courage ainsi que l'adresse de lui faire répandre une goutte de sang, il délivrait instantanément la personne condamnée à cette expiation. On citait les endroits où de pareilles délivrances avaient eu lieu. On racontait entre autres faits qu'à la métairie des *Petites-Genchélières*, de la paroisse de la Tessouale, un domestique étant sorti en pleine veillée, à la porte de la maison, vit passer devant lui un de ces loups-garoux; qu'à sa vue il prit une fourche en fer, blessa la bête à la cuisse, et que la personne délivrée se trouva être une demoiselle d'Angers. — Un domestique de la métairie de la *Pochetière*, dans la paroisse de Saint-Pierre de Cholet, assurait-on encore, allant visiter ses voisins après nuit close, rencontra, à quelques pas de sa demeure, dans un chemin encaissé, un de ces loups-garoux; il saisit soudain son couteau et lui fit répandre du sang. La personne délivrée le remercia

maléfices des devins et des magiciens. Tels et tels hommes avaient été ensorcelés, assurait-on, et là-dessus, on se mettait à raconter que leurs bestiaux, au milieu d'un beau chemin, s'étaient tout à coup arrêtés : que ce sorcier, moins puissant que tel autre, avait succombé sous la malignité de ses sorts [1] : que le démon était survenu ino-

vivement, et lui, tout effaré, rentra dans la métairie, jeta son couteau dans le brasier du foyer, et s'écria devant toute la famille réunie : « *Non, mon couteau, tu ne me serviras plus jamais.* » Tous ces contes étaient universellement crus et de la meilleure foi du monde.

Quand on les raconte au coin du foyer, dit Bourniseaux, toutes les femmes prêtent un silence respectueux ; on entendrait tomber une épingle ; le fuseau tourne à peine sous les doigts tremblants ; leurs yeux sont fixes, leurs bouches béantes, tous les maintiens expriment la terreur la plus sombre..... Aucun auditeur n'élève le moindre doute sur ces contes étranges, et celui qui voudrait faire à ce sujet la moindre observation, serait à coup sûr très-mal accueilli. Bourniseaux ajoute : On a le choix de courir le loup-garou en vent, en nuage, en feu ou sous la peau d'un animal. On part à dix heures du soir et l'on ne peut rentrer chez soi qu'après avoir parcouru au moins sept paroisses..... Pour tout l'or du monde, le Vendéen ne commettrait pas un des crimes dont la course en loup-garou est la punition. — Le même auteur ajoute : la croyance aux loups-garoux est plus ancienne qu'on ne pense. Pomponius Mela assure, liv. II, p. 25, qu'à une certaine saison de l'année, les *Neures* avaient la faculté de se changer en loups : *Neuris statum tempus est quo si velint in lupos mutentur.* (Pline, t. I, p. 450.)

Evanthès, auteur grec, raconte aussi que, dans son pays, un membre de la famille *Autans*, choisi par le sort, va à un certain étang, se déshabille, le traverse à la nage, s'en va dans les déserts, et se change en loup. (T. I, p. 208-209.)

[1] Les sorciers sont aussi fort en vogue dans la Vendée, poursuit Bourniseaux : il y a dans ce pays des hommes qui n'ont guère d'autre profession. Si la main d'un sorcier touche votre épaule, vous êtes à coup sûr ensorcelé ; le seul remède en pareil cas est de lui rendre vivement le coup qu'il vous a donné.

La pluie, la grêle, le tonnerre et presque tous les météores sont du ressort des sorciers..... C'est à eux qu'on a recours quand on a perdu quelques effets. Il arrive plusieurs fois que ce moyen réussit, et cette friponnerie met le devin plus en vogue que jamais. C'est aux sorciers qu'on attribue certaines maladies de bestiaux et d'hommes. Ils rendent malades par incantations magiques, par des enchantements, par des herbes préparées, etc., etc. Dès qu'on voit une personne atteinte d'une maladie un peu extraordinaire, on court chez le devin, on le conjure de soulager le malade, et on lui offre quelques pièces d'argent pour l'y déterminer. (*Id.*, p. 215.)

pinément au milieu d'une danse; ci que sous ses pieds de mulet, des étincelles de feu avaient été vues par un enfant couché dans son lit; il avait emporté, ici une jeune fille, et là, des joueurs passionnés. Le vicaire, disait-on, appelé pour l'exorciser, n'avait pu y parvenir; le curé lui-même n'avait que difficilement réussi : souvent un prêtre aux cheveux blancs ne l'avait chassé, qu'après une lutte à outrance.

On citait jusqu'aux personnes qui avaient été témoins de ces apparitions effrayantes, ainsi que la maison où elles avaient eu lieu. Et alors, non-seulement les petits enfants, mais encore les femmes, les hommes même en concevaient, à la fin, la plus vive appréhension. A partir de ce moment, rien au monde n'aurait pu les faire aller dans les endroits qui passaient pour être visités par ces êtres fantastiques. Les prêtres, malgré tout l'ascendant qu'ils exerçaient sur eux, combattaient vainement cette chimérique croyance; et leurs conseils, leurs enseignements étaient impuissants à la détruire; les fidèles supposaient toujours que ces avis étaient calculés d'avance, et n'avaient d'autre but que de faire disparaître leur trop grande frayeur [1].

16. Langage.

Le langage du Vendéen est un français corrompu, et presque inintelligible en certains lieux. L'idiome des environs de Châtillon, de Cerisais et de Bressuire est chargé de locutions et de tournures de phrases les plus étranges; les divers temps des verbes y sont transfigurés, et la prononciation des mots y est formulée et accentuée du ton le plus bizarre. Ils changent *on* en *an*, *o* en *ou*, et réciproquement. Par exemple, pour dire *mouton*, *pomme*, *ruban*; ils prononcent : *moutan*, *poume*, *rubon*.

[1] Il faut rendre justice à MM. les Curés, dit Bourniseaux; ils ne cessent de se moquer des sorciers et de tâcher de persuader à leurs ouailles que leur croyance aux sorciers est erronée. (T. I, p. 217.)

Ils emploient presque toujours le présent pour les troisièmes personnes plurielles de l'indicatif présent, et le prétérit défini pour le participe passé. Ainsi pour dire que plusieurs des leurs sortirent de chez eux, et marchèrent tout une après-midi ; qu'ils allèrent par un chemin, et s'en revinrent par un autre dans leur maison, ils parlent ainsi : « Nous gens sortirant de chen zeux, y marchirant tote la resciée, allirant par tio chemin et s'en revinrant dans leu mésan par tial autre. » Pour exprimer qu'y étant retournés ils y ont mangé et chanté toute la nuit, ils disent : « Y étant rétournis, ils y ont mangi et chanti tote la nêt. » Pour dire : est-ce que je vous gêne? est-ce que je vous embarrasse? ils disent : « Vous gêne-j'y? vous embarre-j'y? »

Ils appellent l'eau, l'*ève;* la pluie, la *piée;* l'air, *l'ar;* la glace, la *iace;* un plat, un *piat;* une fille, *ène feille;* les hommes, les *parrains;* les femmes, les *marraines;* le blanc, *bianc;* le noir, le *nè;* le rouge, le *roge;* le bleu, le *bieu.* Ils rendent les pronoms démonstratifs *celui-ci, celle-ci, ceux-là,* par *c'ti-là, qualle, ceut-là; ce,* par *tiou; lui,* par *li; elle,* par *lée; cela,* par *queu;* l'adverbe *bien* par *bé.*

Dans l'idiome des environs des Herbiers, presque toutes les finales en *eau* sont changées en *ia :* par exemple, un chapeau, un *chapia;* un couteau, un *coutia.* Au lieu de moi, toi, ils prononcent d'une façon très-affectée, *mouâ, touâ.* Dans la basse Vendée ils disent *mà, tà.*

Dans le voisinage de Cholet, de Beaupréau et de Chemillé, ils articulent les terminaisons *eau* comme *ẹau*, appuyant fortement sur la première lettre, de façon à former deux syllabes ; ainsi ils disent : un *martéau,* pour marteau ; un *ciséau,* pour ciseau.

Le langage des Mauges, en général, est moins corrompu que celui du Poitou. Il est toutefois chargé d'un grand nombre d'expressions surannées, de contractions et d'élisions qui altèrent sensiblement le discours. Ainsi ils

ajoutent une terminaison féminine à des noms propres masculins ; ils disent par exemple : *Drouineau*, la *Drouinelle* ; *Gaboriaud*, la *Gaboriaude : Chupin*, la *Chupine ; Defois*, la *Défoise*. Quoique tous les Vendéens parlent un langage très-incorrect, ils suivent cependant, avec assez de facilité, une conversation faite en bon français[1].

17. Nourriture.

Ils se nourrissaient habituellement de pain de seigle extrêmement noir, de lard bouilli, de lait caillé ou écrêmé, de choux, de haricots, et d'autres légumes assaisonnés au beurre. La soupe était leur mets de prédilection : ils la mangeaient, comme ils le font encore aujourd'hui, au commencement du repas. Leur boisson la plus ordinaire n'était autre que l'eau pure et fraîche de leur fontaine ; ils ne buvaient de vin que pendant les travaux de l'été ; et encore cet usage n'existait-il que dans les paroisses où il y avait des vignes.

18. Repas.

En hiver, ils faisaient trois repas : le premier, à sept heures du matin ; le second, à midi ; et le troisième, à la tombée de la nuit. En été, à raison du travail et des longs jours, ils en faisaient quatre et même cinq : le petit déjeuner en sortant du lit, le déjeuner à huit heures, le dîner à midi, la collation à quatre heures, et le souper à la chute du jour. Une vaste marmite, une grande poêle, un poëlon, des pots et des plats en terre de grandeurs et de formes diverses, composaient presque tous leurs instruments de cuisine ; leur vaisselle était toute en étain. Assis autour de la même table, le maître de la maison occupant une extrémité, comme place d'honneur, ils mangeaient tous ordinairement à la même soupière, au même plat, ou

[1] Voyez Notes explicatives, n° II, à la fin du volume.

bien encore sous le pouce ; chaque convive se servait invariablement de la même cuillère et de la même fourchette, qu'il essuyait ensuite proprement à la nappe, et qu'il accrochait, après le repas, à une petite lanière fixée à la muraille, ou qu'il passait dans un disque en bois suspendu au-dessus de la table. Tous, sans exception, buvaient aussi à la même aiguière, en étain, connue parmi eux sous le nom de *piché :* mais après avoir bu, ils laissaient soigneusement couler et tomber à terre quelques gouttes d'eau, pour purifier le bord qu'avaient touché leurs lèvres. Ainsi l'exigeaient leurs règles de politesse.

Leurs noces même présentaient le spectacle d'une égale simplicité [1] : une cuillère et une fourchette, voilà tout le couvert qu'on offrait à chaque convive, et ceux qui étaient les mieux servis avaient en plus une assiette d'étain, qu'on ne changeait jamais. Tout le service consistait en viandes de bœuf, en ragoûts d'oie et rôtis de veau avec salades. Le dessert était invariablement composé de millet au lait, de noix, de marrons, et surtout d'un énorme gâteau [2]. Les hommes avaient soin d'apporter avec eux, suspendue à la boutonnière par un ruban de vive couleur, une tasse plate, en argent, fort petite, afin de ne pas être exposés à se griser. Les femmes, au contraire, se montraient fières de porter avec elles de profonds gobelets d'argent, que leurs époux leur avaient achetés au jour de leur mariage, et que, pour cette raison, elles conservaient précieusement

[1] Le dîner des noces commençait aussitôt l'arrivée des époux, et on le prolongeait d'habitude pendant trois ou quatre heures. Le souper avait lieu sur les neuf heures et finissait vers le minuit. On déjeunait le lendemain sur les neuf heures, et après le dîner qui était fixé à deux heures on conduisait la mariée à sa nouvelle demeure. Le dimanche qui suivait les noces, un repas de retour était donné aux plus proches parents, à l'issue des offices religieux.

[2] Aux environs de Cholet, le gâteau était confectionné avec trois ou quatre doubles décalitres de blé, quelquefois même avec un hectolitre; trente livres de beurre, vingt ou vingt-cinq douzaines d'œufs composaient son assaisonnement.

toute leur vie. Les petits enfants buvaient au gobelet de leurs mères.

La salle des noces était aussi simple que le repas; la maison d'habitation, une des étables ou plus souvent la grange aux fourrages était appropriée pour la circonstance.

19. Habillements.

En été, les habitants du Bocage portaient un vêtement de siamoise ou de coutil. Dans l'hiver, leurs habits étaient de grosse serge ou de flanelle faite avec la laine de leurs moutons. On les voyait souvent sans chaussures pendant leur travail; à l'époque de la mauvaise saison, ils n'avaient aux pieds que de lourds sabots ferrés confectionnés à domicile avec les aunes et les ormeaux de leurs champs: ils ne portaient presque jamais de souliers.

La forme, ainsi que la matière, de leurs habits était des plus simples et des plus rustiques: les couleurs qu'ils affectionnaient le plus étaient le rouge, le brun, le bleu et le gris. Le dimanche et les jours fériés, les hommes portaient un chapeau en gros feutre de laine, à calotte ronde, à larges rebords et relevé quelquefois sur le côté: pendant la semaine, ils se coiffaient d'un gros bonnet de laine rousse, ou d'un chapeau de paille qu'ils avaient eux-mêmes tressé et cousu, l'hiver, à la veillée. Ils portaient les cheveux courts sur le front et les laissaient flotter sur leur cou en longues mèches mal peignées. Leur veste était de forme arrondie et à basques écourtées; elle retombait un peu au-dessous des hanches, de manière à cacher par derrière la large échancrure de leur culotte ainsi que le cordon ou la simple ficelle qui en serraient la ceinture à volonté.

Les anciens portaient la culotte courte avec de gros bas blancs ou bleus attachés au genou par un galon de couleur variée; ils la portaient aussi avec de longues guêtres en toile ou en étoffe. Les jeunes gens avaient tous le pantalon

fendu et boutonné jusqu'au genou, sur le côté extérieur de la jambe [1] : leurs gilets, en molleton blanc ou en serge grise, étaient habituellement très-courts, et laissaient leur chemise former à l'extérieur un bourrelet peu gracieux; mais les faquins, aux jours de fête, avaient soin de la cacher sous une ceinture de mouchoirs artistement plissée, qu'ils enroulaient plusieurs fois autour de leurs reins. Leur cravate était ordinairement à rayures vives ; ils la liaient le plus souvent, sous le menton, par un gros nœud. Les boutons de leurs vêtements étaient en bois revêtu d'étoffe, ou en corne de couleur diverse et de forme pointue. Parmi ces boutons, deux ou trois plus larges et à deux têtes, en cuivre ou en os, appelés *tibis*, reliaient ensemble, par devant, les deux bouts de la ceinture de leur culotte. Les plus arriérés les attachaient à l'aide de petits morceaux de bois désignés sous le nom de *billes*, et dont ils se servaient encore quelquefois pour leurs gilets. Les deux coins du *pont* de leur culotte (pour me servir de leur langage), restaient ordinairement rabattus, et laissaient ainsi à découvert l'entrée de deux larges goussets de toile, où le couteau, le chapelet et les pièces de monnaie avaient leur logis obligé, et où ils aimaient aussi, par habitude, à placer leurs mains.

Les femmes portaient un lourd bonnet garni, piqué et à fond large, il était recouvert d'une coiffure en grosse batiste, parfois en simple toile, à très-longues *barbes* ou bandes unies qu'elles croisaient au-dessus de leur tête. Les jeunes filles préféraient, du moins en Anjou, la coiffure sans barbes, à large fond et finement plissée : sous cette coiffure, elles cachaient une belle chevelure, dont les longues tresses enroulées avec soin derrière leur tête formaient un superbe chignon. Le fichu ou mouchoir de cou des plus

[1] Le maraîcher (l'habitant des marais), portait le pantalon large et court avec la ceinture bariolée des couleurs les plus vives et les plus variées.

jeunes comme des plus âgées était toujours recouvert, sur la poitrine, d'une pièce attenante au tablier, et faite de la même étoffe, appelée *bravette* (bavette). Sous leur casaquin à longues basques, elles avaient une camisole, qu'elles ne portaient ostensiblement qu'en été. Leur cotillon était fait de grosse étoffe ou de flanelle à larges rayures, de couleur rouge et bleue; ordinairement elles le confectionnaient elles-mêmes.

20. Mobilier.

L'intérieur de leur ménage répondait parfaitement au genre de leur costume. Les lits étaient à quatre quenouilles et à ciel en bois, d'épais rideaux d'étoffe grise en ornaient les contours, et les couvertures, en toile de couleur jaunâtre, piquées et garnies de filasse, couvraient de larges et moelleuses *couettes*. Une pesante armoire, de gros coffres, une huche pour le pain et les provisions de la famille, une grande table, le tout fait avec du bois de chêne, puis quelques chaises foncées avec des tresses de paille mal faites, plusieurs images de Saints placardées à la muraille, un crucifix et un bénitier accrochés à la tête de chaque lit, tel était, à peu d'exceptions près, l'ameublement de chaque maison. On n'y voyait ni horloges, ni montres; le soleil marquait sur le seuil de la porte l'heure des repas, et le son retentissant de la corne de bœuf appelait au dîner ceux qui travaillaient dans les champs.

21. Jeux et soirées d'hiver.

Les habitants du Bocage étaient passionnés pour le jeu; néanmoins ils ne se le permettaient, pendant le jour, que le dimanche, après avoir fidèlement assisté aux offices, et ils ne s'y livraient pendant les soirées de l'hiver que pour se récréer en toute amitié. Leurs jeux habituels étaient la boule ronde, le palet et les cartes : la boule pendant la belle

saison, les cartes pendant l'hiver, et le palet pendant le carême, comme amusement plus réservé. Mais, une fois le temps de Pâques arrivé, on les voyait se ranger, çà et là, par groupes de quatre, six, huit et dix hommes ; ceux des bourgs restaient ordinairement entre eux, le long des rues ou dans les chemins d'alentour ; ceux de la campagne se réunissaient entre voisins, tantôt dans une métairie et tantôt dans une autre : en manches de chemise et le gilet ouvert, ils faisaient une partie bruyante et enjouée, qui se prolongeait souvent jusqu'à la fin du jour. Une bouteille de vin, quelques sous de monnaie, une mesure de marrons étaient tout l'enjeu de leurs interminables ébats. — Tandis que les garçons se récréaient pour ainsi dire en famille, à la grande satisfaction des parents, les jeunes filles s'occupaient à l'intérieur de la maison des soins du ménage, ou veillaient dans les champs à la garde du troupeau. Le seul jeu qu'elles se permettaient, et encore à de rares intervalles, était celui des *quilles*.

L'hiver engendrait plus d'inconvénients que l'été, parce que les hommes se passionnaient davantage pour le jeu des cartes que pour celui de la boule. Ils s'y livraient d'habitude avec une ardeur extrême. La *mouche*, la *brisque*, le *brelan* étaient leurs jeux favoris, et bien que la perte qu'ils y fissent fût ordinairement fort minime, on signalait pourtant certains joueurs qui risquaient d'assez grosses sommes, et tenaient séance une partie des nuits.

Souvent à la veillée, après ou avant les jeux de cartes, on s'exerçait à des tours de force et d'adresse dans lesquels chaque garçon se faisait un honneur de supplanter, en vigueur et en agilité, celui qui osait s'établir son rival. Quelquefois, pendant plusieurs heures, au milieu des bancs et des chaises renversés, c'était une suite non interrompue de bonds, de sauts et d'efforts qui faisaient rire aux éclats tous les assistants. D'autres fois, les jeux de *collin-maillard*, de la *bague-bergère*, de la *grand'mère un pain* et autres

semblables remplaçaient les tours de force et d'adresse. Cependant, les meilleures familles ne toléraient que difficilement ces derniers amusements, à cause du mélange des deux sexes, quoique tout, disons-le, se passât entre eux avec la décence voulue et la plus grande réserve. Puis, vers le milieu de la veillée, alors que les jeux de cartes et les amusements étaient complétement terminés, on se mettait en danse. On dansait aussi quand il y avait réunion pour *brasser la fraissure*[1]. Il fallait bien, disait-on, s'échauffer les pieds avant de se quitter : et les vieillards même se mettaient de la partie[2]. La *ronde* et la *gavotte* étaient leurs danses ordinaires. La ronde consistait à se prendre par la main, à tourner et à sauter en chantant. La gavotte ou *pilée* que l'on n'exécutait qu'au son de la vèze (biniou) ou du violon, consistait à sauter tous ensemble et deux à deux, à gambader et à se démener en tous sens, jusqu'à épuisement complet[3]. La *contredanse* leur était complétement inconnue. — Il est bon de faire remarquer ici que les danses, toujours plus ou moins périlleuses pour la moralité, étaient, vu la simplicité chrétienne de cette époque, loin de présenter autant de dangers qu'aujourd'hui[4].

A la passion du jeu, l'habitant du Bocage joignait encore

[1] La fraissure est un consommé fort prisé et très en usage dans la Vendée. Il est fait avec du sang de cochon, du lard, du bouillon de lard, du pain et des épices.

[2] Les vieilles femmes, dit Bourniseaux, quand elles ne dansent pas, doivent se tenir debout le long des murs, chargées de leurs quenouilles et de celles des danseuses; aucune n'a le droit de filer pendant la danse; si quelque bonne femme enfreint ce règlement, aussitôt un jeune homme lui arrache la quenouille, allume la filasse à la lampe, la porte dehors, et la fait brûler aux acclamations d'une jeunesse folâtre. (T. I, p. 213.)

[3] Bourniseaux fait remonter cette danse jusqu'à Louis XI. Quand il n'y avait pas de violon disponible, une personne, une ou deux filles le plus souvent, *gavotaient* avec la langue. Elles tenaient ces airs de leurs bisaïeules; souvent vingt personnes dansaient simultanément.

[4] Jamais l'ennui et la satiété n'empoisonna leurs jouissances simples et pures. Leurs veillées pour eux, valaient le plus brillant opéra. (Bourniseaux, t. I, p. 214.) Le Vendéen est gai et très-expansif avec ses intimes amis, il sent le besoin de laisser libre cours à sa joyeuseté. (*Id.*)

parfois celle de la chasse et malgré la surveillance active des gardes seigneuriaux, quelques hommes se livraient au braconnage.

22. Chant.

Au milieu de la journée, pendant qu'ils travaillaient, le soir, à la brune, lorsqu'ils regagnaient tranquillement la maison, aux réunions d'amis et dans les noces surtout, les jeunes gens aimaient beaucoup à chanter. Leur chant ordinairement alangui, riche en fioritures, avait au loin un certain charme champêtre qui séduisait. Ils affectionnaient particulièrement, en conduisant leurs bœufs, une kyrielle de ah ! ah ! ah ! qu'ils exclamaient langoureusement en forme de neumes et tant que l'haleine pouvait les servir. Ils appelaient cela *noter,* et quand ils le faisaient, ils avaient toujours soin, pour ménager leur tympan, de se mettre le petit doigt dans l'oreille. C'était une gloire immense que de savoir bien noter ; on citait au village ceux qui excellaient en ce genre de talent ; et à vrai dire, une belle voix qui s'épanchait ainsi mollement dans les airs, dont le son s'étendait au loin, et qui réveillait, le soir, tous les échos d'alentour, produisait un effet des plus ravissants. Les filles, de leur côté, tout en veillant à la garde de leurs moutons, assises à l'ombre d'un vieux chêne ou sur le versant de quelque coteau, aimaient à faire retentir leur voix argentine, et à mêler au chant de l'alouette leurs doux et joyeux refrains.

23. Travaux manuels.

Ils passaient habituellement dans le travail les soirées d'hiver qui n'étaient pas consacrées au jeu. Ainsi pendant qu'à la lueur pétillante d'une chandelle de résine, les femmes et les filles filaient leur lourde quenouille, les hommes et les garçons confectionnaient à qui mieux mieux et sou-

vent avec dextérité, des paniers en osier, des corbeilles en chèvrefeuille ou en cîme de genêt, des chaises, des paillons, des chapeaux de paille et autres objets divers.

24. Guerouées.

Les genêts ou les ajoncs, dans les champs, étaient-ils bons à *serper* (à épointer avec la serpe) ou à arracher entièrement, alors les paysans organisaient une *gueroueé*, c'est-à-dire une réunion de travailleurs à laquelle étaient convoqués une vingtaine de gas[1] des plus vigoureux. Dès la première aube du jour, munis de serpes ou de lourdes tranches, on les voyait se précipiter à l'ouvrage, se défier mutuellement, et briguer, au prix de nombreuses sueurs, l'honneur d'arriver le premier au but déterminé. Malheur alors aux retardaires; car ils étaient, le reste du jour, continuellement en butte aux quolibets et aux huées de la réunion. Comme pendant la matinée, ils avaient au moins fait l'ouvrage d'une bonne journée, ils employaient le reste du temps à jouer à la boule et à boire de copieuses rasades qu'ils accompagnaient de chansons bruyantes. S'agissait-il encore de broyer ou de nettoyer le lin? une *guerouée* de filles se rassemblait aussitôt. Chacune des invitées, son instrument de travail à la main, se rendait de bonne heure au poste du travail. Là, sous une hutte en chaume ou dans quelque vieux taudis, après s'être partagé les diverses fonctions de la journée, elles se livraient ardemment à la besogne, au milieu de chants, de ris immodérés, de causeries bruyantes et d'un interminable bavardage. Le soir arrivé, les frères venaient chercher leurs sœurs, et l'on dansait une grande partie de la veillée, quand les maîtres de la maison voulaient bien le tolérer. Lorsque ces réunions se composaient de filles plus graves,

[1] Je me sers de ce terme, parce qu'il rend fidèlement la prononciation de nos paysans.

les cantiques remplaçaient alors les chansons, on récitait à haute voix le chapelet, et on devisait sur les choses les plus pieuses.

Ces guerouées étaient tellement à la mode, qu'on en convoquait toujours quelqu'une, quand il s'agissait d'un travail important.

25. Charrois.

Lorsque quelqu'un voulait faire transporter les matériaux d'une construction nouvelle, sitôt que le forgeron avait besoin de charbon, ou que le sabotier chômait d'aunes et d'ormeaux, il organisait un charroi où, dix, vingt, trente, quarante métayers et quelquefois davantage étaient invités. Leur nombre variait selon l'importance du travail. Chacun y conduisait sa meilleure charrette et ses plus forts bœufs, afin d'amener, s'il était possible, les plus lourdes charretées. Ils partaient pleins d'ardeur, vers le milieu de la nuit, et souvent même la veille, dès le coucher du soleil, afin d'éviter la chaleur du jour, mais ils le faisaient surtout pour achever leur corvée, les premiers, ce qui était toujours à leurs yeux un très-grand honneur. Leur travail terminé, ils allaient assister au repas qu'on leur avait préparé. Là, au milieu de la joie la plus vive, on racontait, par le menu, et la pesanteur et la quantité des matériaux qui avaient été charroyés, et l'adresse dont on avait fait preuve, et les endroits périlleux qu'on avait eu le talent d'éviter, et les difficultés sans nombre, toujours plus graves que dans les charrois précédents, que l'on avait habilement surmontées. C'était alors d'accorder la prééminence à tel ou tel attelage, la plus grande force à tels et tels bœufs, une vigueur extraordinaire à certains gas de la compagnie. Avait-on voituré des matériaux de différentes espèces? il s'établissait aussitôt une guerre de bons mots entre les charroyeurs de chaque catégorie, au milieu d'un bruit, d'un tapage qui retentis-

sait longuement dans tout le voisinage. Après le dîner, on faisait des parties de boule ; des libations copieuses en étaient l'accompagnement obligé ; c'était une vraie fête où l'on aimait généralement à se trouver.

26. Cabarets.

Dans les gros bourgs, pendant la semaine, les cabarets étaient le refuge habituel de quelques ivrognes et de quelques joueurs de profession ; dans les petites localités, ils étaient ordinairement déserts, mais le dimanche, ces maisons, dans toutes les paroisses, regorgeaient de buveurs, et servaient de lieu de récréation à la plupart des hommes et des jeunes gens. C'était chose universellement admise, qu'on pouvait s'y rendre pour vider un verre de vin entre amis, et y attendre l'heure des offices pendant lesquels ils étaient totalement évacués. Le sentiment religieux plus encore que les règlements de police en faisait une loi. Sitôt après les vêpres, un bon nombre y reparaissaient de nouveau, pour s'y livrer alors à la joie la plus bruyante, et y chanter en chœur, mais toujours à perte de voix et d'haleine, leurs plus belles chansons. Quelques-uns demeuraient là, attablés, jusqu'à la nuit, et parfois même jusqu'à une heure indue. Échauffés et enluminés autant par le jeu de cartes qui les captivait passionnément, que par les nombreuses bouteilles qu'ils avaient déjà vidées, ils en venaient souvent à des insultes, à des rixes, et même à des coups violents. Ceux qui ne récoltaient pas de vin, et qui par conséquent ne pouvaient en boire que le dimanche, au cabaret, se laissaient surtout facilement entraîner à ces tristes et déplorables excès. Du reste le vin, disons-le, fut de tout temps un écueil redoutable pour la vertu du Vendéen. Ceux qui étaient bien posés et honorables par ailleurs, s'oubliaient de temps à autre jusqu'au point de s'enivrer. Il est vrai que, une fois revenus à la raison, ils étaient les

premiers à condamner leur faiblesse et à gémir sincèrement devant Dieu de leurs fautes ; mais leurs regrets ne les préservaient malheureusement pas toujours de nouvelles rechutes. Aux noces, aux charrois, aux guerouées, dans tous leurs joyeux ébats, plusieurs cédaient encore à ce malheureux penchant. Il faut dire toutefois que le plus grand nombre avait ordinairement assez de force d'âme pour se garder de ce défaut [1].

27. Marchés et Foires.

Obligés d'aller aux marchés des villes voisines pour vendre leurs bœufs gras et le blé de leurs récoltes [2], on les voyait s'acheminer vers ces centres de commerce avec une exactitude telle, que les affaires les plus urgentes pouvaient à peine les retenir. Marchant à pas lents et dandinés, selon leur coutume, munis du bâton à rotule, leur inséparable compagnon de voyage, qu'ils tenaient constamment fixé au poignet par une lanière de cuir, ils arrivaient à la ville comme des gens qui ne paraissaient nullement affairés. Au milieu du marché ils saluaient leurs amis ; donnaient l'accolade à leurs parents ; conversaient longuement et par groupes, tantôt au milieu des rues, tantôt à la porte des auberges, attendant souvent que les chalands vinssent, les premiers, leur demander le prix de leur blé, ou les contraignissent même à se rendre sur la place des approvisionnements, dite le *minage*. Avaient-ils besoin d'aller sur celle où stationnaient les bestiaux, ils ne s'y transportaient qu'après avoir décidé leurs interlocuteurs à les suivre pour examiner ensemble la valeur de toutes les pièces de bétail

[1] Le penchant auquel le Vendéen est le plus entraîné est le vin, dit Bourniseaux ; toutes les exhortations, tous les moyens ont échoué contre cette passion funeste. Le cabaret est l'écueil de la sagesse vendéenne et la source des rixes et des mauvais ménages que l'on voit dans la Vendée. (T. I.)

[2] Le commerce des céréales ne se faisait pas alors en dehors du pays.

qui s'y trouvaient; une fois rendus là, ils prêtaient une oreille attentive aux débats des vendeurs et des acheteurs, saisissant adroitement, au milieu de tous ces achats et de toutes ces ventes, le prix vrai de chaque spécialité. Vendeurs ou acheteurs eux-mêmes, ils discutaient leurs prétentions avec une tenacité extrême, surfaisaient à l'excès le prix de leurs bêtes dans la crainte d'être dupés par de plus rusés qu'eux, et n'acceptaient le prix définitif qu'après avoir cédé, pièce à pièce, aux exigences de la partie adverse. Lorsque quelquefois avant de conclure leurs marchés, ils se voyaient forcés par la chaleur et la fatigue de se réfugier dans un cabaret voisin, ils continuaient, encore là, le verre à la main, leurs discussions de la rue. Mais leurs transactions une fois terminées (ce qui n'arrivait d'habitude qu'à la chute du jour), ils regagnaient tranquillement leurs maisons, où à peine arrivés, ils se mettaient à raconter à leurs femmes et à leurs enfants les diverses opérations de leur trafic.

Les mères de famille aimaient autant que les hommes à assister à ces marchés, car c'était une bonne occasion de faire argent de leurs diverses denrées. Les deux bras chargés de paniers remplis de beurre, d'œufs, de volailles, de paquets de filasse ou de lin, bien proprement toilettées et d'une allure empressée, elles se dirigeaient vers la place où l'on vendait les objets qu'elles apportaient. C'était toujours avec la sollicitude la mieux entendue qu'elles parvenaient à s'en défaire. Elles consacraient ensuite le produit de leur vente à pourvoir aux divers besoins de leur ménage, ou bien elles visitaient les halles des marchands de flanelle, de mouchoirs et d'autres tissus; discutant le prix des articles de toilette, et causant çà et là bruyamment des heures entières, avec leurs parentes ou leurs amies qu'elles rencontraient à chaque pas, puis s'en revenaient allègres au logis, se félicitant, ordinairement, d'avoir fait une bonne journée.

Les filles suppléaient leurs mères dans ces différents soins, quand celles-ci ne pouvaient y vaquer ; et ce n'était pas une minime jouissance pour ces jeunes personnes de pouvoir ainsi, de temps à autre, se produire au grand jour, mais réservées, comme nous l'avons dit, elles n'abusaient pas de la licence qu'on leur accordait en ces cas exceptionnels.

Les jeunes gens de leur côté, garçons de famille comme valets de ferme, sollicitaient de leurs pères ou de leurs maîtres la permission de se rendre au moins quelquefois à ces marchés, où leurs principales préoccupations étaient de sillonner la foule, de s'ébahir sur les sornettes des badauds et les impertinences des charlatans, de visiter les cabarets et d'y chopiner avec quelques amis, la majeure partie de la journée.

Mais ce qui surtout était joyeuse fête pour tout le monde, c'étaient les grandes foires du pays, comme celles, en particulier, de la Saint-Jouin et de la Saint-Augustin à Vihiers, de la Saint-Maurice, à Montfaucon ; de la Saint-Symphorien à Tiffauges ; du mardi de Pâques à Mortagne ; celles du Marillais, de Pouzauges, du Château-de-l'Oie, etc. Femmes et hommes, filles comme garçons et jusqu'aux enfants de l'âge le plus tendre, tous y couraient avec un empressement incroyable ; et c'eût été leur imposer le sacrifice le plus dur que de les obliger à s'en abstenir. Aussi dès le matin de ces jours de foire, tous les chemins des alentours, dans un rayon de vingt à vingt-cinq kilomètres et quelquefois plus encore, regorgeaient-ils de piétons, de bestiaux, de cavaliers, ayant en trousse leurs femmes ou leurs filles parées de leurs plus beaux atours, tous impatients d'arriver au rendez-vous commun. Le mouvement de la population était si général, que les bourgs voisins demeuraient à peu près déserts et qu'il ne restait qu'une ou deux personnes au plus pour veiller à la garde de chaque ferme. A vrai dire, ces foires, celles de Vihiers surtout, étaient réellement

fort considérables. Il y affluait des marchandises de tout genre, comme draps, flanelles, batistes, mouchoirs et autres tissus, étalées par des industriels de Cholet, de Nantes, d'Angers, de Saumur, de Loudun, de Tours et d'autres lieux. On y voyait des horlogers, des bijoutiers, des bimbelotiers, et des merciers richement approvisionnés de tous les articles que confectionnait l'industrie de l'époque. Ils étaient tous, en général, fournisseurs des petits détaillants du pays qui, à raison des difficultés de transport, ne pouvant se pourvoir dans les magasins des grandes villes, s'estimaient heureux de trouver, dans tous ces déballages, les objets de leur débit annuel. Nantis de leurs diverses acquisitions, ces petits marchands les étalaient à leur tour, sur des bancelles dressées pour la circonstance.

Qu'on se figure donc une multitude de douze à quinze mille personnes s'ébranlant des mille points d'alentour, débouchant par tous les petits chemins, encombrant toutes les routes et s'avançant tumultueusement vers la ville : là, les nombreux piétons sont éclaboussés par des charrettes ; ici, ils se voient menacés à chaque instant par le piétinement des bestiaux ; plus loin, ce sont des cavaliers qui chevauchent lourdement ; partout, sur le bord des routes ou dans les carrefours, les passants ont les oreilles agacées par les stridentes clameurs d'infirmes hideux qui demandent l'aumône de quelques pièces de monnaie ; enfin cette foule qui grossit toujours est assourdie tantôt par le mugissement des bœufs, le hennissement des chevaux, le bêlement des moutons, par le bruit des fifres, des tambours et des trompettes, par les déclamations retentissantes des charlatans, des histrions, des bohémiens de tout genre, qui paradent sur des tréteaux ou dans des cabanes en toile : c'est un vacarme, un brouhaha formidable dont les derniers échos vont expirer à sept et huit kilomètres de distance. Mais plus le tumulte, plus le tohubohu de la foule était à rompre la tête, plus il épanouissait les visages de

tous ces campagnards qui, après avoir été bien pressés, bien culbutés, allaient alors, tout haletants de chaleur, chercher quelques rafraîchissements dans des échoppes improvisées.

Les chefs des maisons se dirigeaient habituellement vers les lieux où stationnaient les bestiaux, et aimaient à se tenir au centre des affaires. Les jeunes gens et les femmes se portaient, de préférence, où l'agitation était la plus considérable, notamment auprès des tréteaux de charlatans et d'histrions, ainsi que sous les halles où, de part et d'autre, sur des tablettes soigneusement échelonnées, resplendissaient l'éclat des bijouteries, la richesse des passementeries, des batistes, des dentelles, et les vives couleurs des mouchoirs de tout dessin. La presse y était si grande qu'on avait peine à circuler : on s'y poussait, et on s'y éclaboussait à chaque pas. Avait-on tout vu, on voulait tout revoir encore; et c'était à recommencer ainsi jusqu'à la fin du jour. Mais avant de se retirer, chaque visiteur avait soin de se charger de quelque emplette, dite *part de foire*, et de crainte de surprise, il débattait toujours, avec plusieurs marchands, le prix de ce qu'il souhaitait emporter.

Le retour à la maison n'était pas moins pittoresque que l'arrivée au champ de foire. Divisée par familles ou par bandes d'amis, cette immense multitude, si disparate de costume et de langage, refluait alors, à flots pressés, sur toutes les routes et par tous les sentiers, causant, riant, courant, et continuant à s'ébaudir comme si aucune fatigue ne l'eût harcelée. Les enfants, pourvus de leurs joujoux bruyants, tels que sifflets, mirlitons et crécelles, s'en donnaient à cœur joie, les faisant retentir de tous côtés. Le roulis précipité des charrettes, le trot accéléré des chevaux, les clameurs des retardataires, et les apostrophes des plus diligents qui se croisaient confusément dans tous les sens portaient au loin toutes les trépidations de cette mêlée sans nom. La nuit était close, qu'on entendait encore retentir

les voix bruyantes des gens avinés et les airs des chansons nouvelles que des chansonniers ambulants venaient de leur apprendre.

Les impressions produites par ces journées restaient si vives, que dans toutes les familles, pendant plusieurs jours, elles faisaient l'unique objet des conversations. Elles étaient, pour la population d'alors, ce que sont à peu de chose près aujourd'hui pour nous, les expositions des produits industriels et agricoles; c'est-à-dire un spectacle curieux et émouvant.

28. Mariages.

Ils ne se recherchaient d'ordinaire pour le mariage qu'entre amis et voisins, rarement entre personnes de paroisses éloignées, presque jamais entre proches parents. Chaque localité ne formait, pour ainsi dire, qu'une grande famille composée de frères et de sœurs, de cousins, de cousines et d'alliés à tous les degrés.

Lorsqu'un garçon avait fixé son choix sur une fille, ce n'était pas lui, ordinairement, qui faisait les premières ouvertures de sa détermination; il confiait ce soin à ses parents qui en parlaient alors aux parents de la jeune fille. Avaient-ils bonne parole, on faisait au plus tôt ce qu'on appelait *l'entrée de la maison* ou la *fourbissure de la marmite*, c'est-à-dire un repas où pères, mères, frères, sœurs, oncles et tantes des deux parties s'assemblaient, et qui était donné dans la maison de la future mariée. Pendant ce repas on précisait les conditions du mariage, on s'étudiait de part et d'autre à mettre en relief les avantages qui étaient offerts; puis en sortant de table, le futur époux et les siens avaient soin d'estimer adroitement de l'œil les ressources et les agréments de la localité.

On fixait, quelque temps après, le jour des noces; et à partir de ce moment les membres des deux familles qui

bientôt allaient se trouver alliées se recherchaient davantage ; ils profitaient des moindres circonstances pour se rencontrer , et quand ils s'accostaient, soit le dimanche, soit au jour des marchés, c'était à qui se prodiguerait alors le plus d'amitié. De ce jour, au contraire, les futurs époux mettaient entre eux une extrême réserve ; désormais ils ne se voyaient qu'à de plus longs intervalles et qu'en présence de leurs parents. Une fille qui aurait souffert des visites solitaires et des conduites nocturnes, eût été montrée au doigt. Mais il n'en était point ainsi, car la vertu et la pudeur de la nouvelle fiancée se seraient bien vite effarouchées de la moindre privauté équivoque, tant étaient pures alors les mœurs publiques, et tant la religion avait gravé profondément dans les cœurs l'obligation de recevoir saintement le sacrement de mariage.

Au jour de la réception de ce sacrement, l'épouse, modestement habillée, et la tête couverte le plus ordinairement de son *capot* d'église, était, à défaut du châtelain, conduite à l'autel par son père ou son frère ; l'époux était accompagné de sa mère ou de sa sœur et, en leur absence, cet office était rempli par les plus proches parents. Après eux suivaient, deux à deux et en longue file, les invités de la noce qui se faisaient un devoir de venir en grand nombre prier Dieu pour les nouveaux mariés. La messe de leur mariage, qu'ils réclamaient toujours, était célébrée spécialement pour eux : celle du lendemain, en beaucoup de paroisses, était à l'intention de leurs défunts parents qu'ils n'avaient garde d'oublier en cette occurrence.

Avant de sortir de l'église, l'époux conduisait pieusement son épouse au pied de l'autel de la sainte Vierge, où tous les deux priaient pendant quelque temps ; puis ils venaient baiser respectueusement la table du grand autel, et quittaient ensuite le lieu saint. L'époux tenait alors son épouse par la main et, suivis de toute l'assistance, ils allaient jusqu'à une maison voisine pour y faire un léger

déjeuner. Partout sur leur passage, aux abords de l'église, le long des rues, stationnaient les curieux et surtout les curieuses du quartier qui, avertis par le carillon des cloches, étaient accourus pour contempler le défilé de la noce et deviser à qui mieux mieux sur la toilette de la mariée. Quand les époux avaient pris leur réfection, ils montaient à cheval, et étaient conduits triomphalement jusqu'au lieu préparé pour le festin.

29. Noces.

Les noces se composaient habituellement de deux à trois cents personnes. Non-seulement on y invitait tous les parents, sans aucune exception, mais encore les amis, les voisins, le tailleur, les couturières et les lingères des mariés, avec le chantre, le sacristain et autres gens d'église ! Tous se faisaient un devoir d'y assister, et les vieux aussi bien que les jeunes s'y livraient à la joie la plus immodérée. Leur plaisir n'était pas seulement de danser, de boire et de manger gloutonnement, parce qu'ils étaient mieux régalés qu'à l'ordinaire, mais encore de chanter à gorge déployée et presque sans arrêt leurs chansons stridentes et roucoulées. C'était vraiment un spectacle curieux de les voir réunis par groupes, assis autour d'une table, ou debout dans les cours et les chemins, leur tasse d'argent à la main, avaler force rasades, chanter et pousser de toute la force de leurs poumons, après le dernier refrain, des *ah! ah! ah!* des *hi! hi! hi!* des *iou! iou! iou!* ou autres cris demi-barbares. Plus ils faisaient alors de bruit, de gestes excentriques et de farces d'un gros comique, plus ils étaient contents. Pendant les deux jours que duraient ordinairement les noces, les rires les plus bruyants, les cris et les hourrahs les plus formidables retentissaient sans cesse, et on ne voyait partout que folies plus ou moins extravagantes. C'était, en un mot, un tohu-bohu

général, un vacarme à ne rien entendre. C'est à cette condition seulement que la noce était belle à leurs yeux. Trouvaient-ils, par exemple, un homme ivre, couché dans quelque coin, ils s'en emparaient aussitôt, en affectant des airs mystérieux, le liaient joyeusement sur une charrette ou sur une civière à bras, et le promenaient ensuite triomphalement au milieu de tous les convives qui, sur le passage, l'accablaient de leurs lazzis. D'autres fois, un amateur parodiait le grand prince ; juché sur un brancard, il se faisait précéder d'officiers armés de fourches et de bâtons qui exécutaient, avec une docilité sans pareille, toutes les impertinences qu'il leur commandait. Enfin, un original, un gros réjoui apparaissait-il parmi eux, il s'affublait de haillons, se barbouillait le visage de terre ou de suie, puis se pavanait ainsi, tout travesti, au milieu de la danse, faisant mille espiègleries aux filles et aux femmes, et passant la nuit entière à courir les chambres et les granges, soit pour empêcher les gens de dormir, soit pour noircir, avec du liége brûlé, le visage de ceux qui étaient plongés dans un profond sommeil.

Dès le matin (qu'on me pardonne ce détail), quelques étourdis encore tout enluminés des rasades de la veille, se mettaient à la recherche des jeunes époux pour leur offrir une soupe à l'ognon ou une rôtie au vin, et forçaient ceux qu'ils trouvaient sur leur passage, à en avaler les restes. Ensuite, se prenant par les basques de leurs vestes, de manière à former une longue file, ils dansaient ce que, dans leur langage, ils appelaient le *branle du panier*. C'était une danse bizarre qui consistait à sauter et à gambader en tous sens, surtout dans les endroits les plus boueux, pendant que le premier de la file, la main armée d'un rotin fendu, frappait ou simulait de frapper ceux qu'il rencontrait, et que le dernier, tout en feignant de les protéger à l'aide d'un panier qu'il tenait au bras en guise de bouclier, ne visait réellement qu'à les enfermer dans leur cercle.

A ceux qu'ils saisissaient, ils leur faisaient boire de gré ou de force, au bout d'une tuile et parfois dans des vases assez malpropres, des breuvages de plus d'une espèce [1].

Nous sommes heureux d'ajouter que cette grossièreté était compensée par des usages plus dignes. Ainsi on dressait sur le chemin de l'église, et dans un carrefour voisin de la noce, un grand mât, dont le pied était entouré de nombreux fagots, et à la cîme duquel on suspendait toujours une gourde ou une bouteille pleine, richement enrubanée. Au retour de l'église on y conduisait directement les époux, et tandis que la mariée mettait le feu au bois avec un tison festonné, l'époux, armé d'un fusil, visait la gourde suspendue dans les airs. S'il la descendait du premier coup, c'étaient aussitôt des applaudissements et des éclats d'admiration sur son habileté de tireur. Puis, pendant que les flammes pétillaient, les jeunes gens de leur côté faisaient retentir de nombreuses détonations d'armes à feu, qu'ils entremêlaient de cris d'allégresse, au grand ébahissement des conviés.

Au commencement du dîner, un jeune enfant se glissait sous la table de la mariée pour faire semblant d'aller dénouer sa jarretière. A son approche, celle-ci lui donnait furtivement et par-dessous la table un large et long ruban avec un gâteau pour sa peine. Dans quelques lieux, ce ruban était coupé sur-le-champ en petits morceaux et distribué à tous les assistants qui le portaient ensuite fièrement à leur boutonnière, comme livrée de la mariée, pendant tout le temps de la noce. Au dessert, ils se mettaient à danser, dans la cour la plus rapprochée, ce qu'ils appelaient la *danse des présents*. Pendant son exécution, tous tenaient joyeusement leurs cadeaux attachés au bout d'un bâton, ou bien simplement dans leurs mains; mais alors

[1] C'était sans doute un vieux reste des bacchanales payennes.

ils avaient soin de les élever au-dessus de leur tête pour en faire parade; après quoi, ils venaient successivement les déposer devant les époux qui leur donnaient en retour, une affectueuse accolade. Ces présents consistaient habituellement en vaisselle d'étain, en ustensiles de ménage, ou en mouchoirs de Cholet. Les cadeaux faits par les parrains et les marraines des mariés s'appelaient *gâteaux* ou *chanteneaux*, ils devaient dépasser de beaucoup les autres, en valeur.

Le soir, sur la fin du souper, deux jeunes filles, ordinairement les sœurs ou les plus proches parentes de l'épousée, venaient timidement se placer debout devant elle; et au milieu du plus grand silence, elles lui chantaient, avec accompagnement de violon, la chanson traditionnelle de la mariée.

Voici celle qui se chantait le plus ordinairement. L'air en était aussi naïf que l'expression [1].

CHANSON DE LA MARIÉE.

1.

Le rossignol des bois,
Le rossignol sauvage, } *bis.*
Le rossignol d'amour,
Qui chante nuit et jour. } *bis.*

2.

Il dit dans son beau chant
Dans son joli langage, } *bis.*
Fillettes, mariez-vous
Le mariage est doux. } *bis.*



3.

Il en est de bien doux
Comme de bien volages. } *bis.*
Ils ont bien des appas,
Mais ne vous y fiez pas. } *bis.*

4.

L'époux que vous prenez,
On dit qu'il est fort sage.
Il me semble être né
Pour conduire un ménage.
Celui qu'vous avez pris
S'ra doux, il l'a promis. } *bis.*

5.

Avez-vous remarqué
C'que vous a dit le prêtre?
Il dit la vérité,
En disant qu'il faut être
Soumise à votre époux;
Et l'aimer comme vous. } *bis.*

6.

Si vous avez chez vous
Des valets à conduire,
Il faut veiller sur tous,
Pour qu'on n'ait rien à dire
Sur leur fidélité,
Leur sagesse et bonté. } *bis.*

7.

Il faut veiller sur eux,
S'ils vont bien à la messe,
S'ils font bien leur devoir,
S'ils vont bien à confesse;
Il faut soir et matin
Vaquer à tout ce soin. } *bis.*

8.

Vous n'irez plus au bal,
Madame la mariée;
Vous n'irez plus au bal,
Aux jeux, à la veillée.
Vous gard'rez la maison
Pendant que nous irons. } *bis.*

9.

Prenez donc ce gâteau
Que ma main vous présente;
Il est fait de façon
A vous faire comprendre,
Que tous les vains honneurs
Passent comme les fleurs. } *bis.*

10.

N..... est votre époux,
Madame la mariée; } *bis.*
N..... est votre époux,
Est-il proche de vous? } *bis.*

11.

S'il est proche de vous,
Faites-nous le connaître. } *bis.*
S'il est proche de vous,
Epoux, embrassez-vous. } *bis.*

12.

LA MARIÉE RÉPOND.

Ne le voyez-vous point
Là, qui vous verse à boire, } *bis.*
Qui boit à vos santés?
C'est pour bien vous saluer. } *bis.*

13.

LES JEUNES FILLES REPRENNENT.

Ecoutez nos raisons,
Madame la mariée, } *bis.*
Ecoutez nos raisons,
Après, nous en irons. } *bis.*

14.

LA MARIÉE.

Queux raisons avez-vous,
Mes belles jeunes filles? } *bis.*
Queux raisons avez-vous
Qui soient à votre goût? } *bis.*

15.

LES JEUNES FILLES.

Un gâteau de six blancs [1],
Madame la mariée, } *bis.*

[1] Les anciennes pièces de *six blancs* valaient deux sous et demi, ou douze centimes cinq millièmes.

Un gâteau seulement,
Nos cœurs seront contents. } *bis.*

16.

J'vous souhaitons l'bonsoir,
Madame la mariée,
J'vous souhaitons l'bonsoir
Et à tout'la compagnée,
J'vous souhaitons l'bonsoir,
Adieu, jusqu'au revoir [1]. } *bis.*

Les noces du Poitou différaient un peu de celles de l'Anjou. Bourniseaux en fait, comme il suit, la description :

« Le jour fixé pour la cérémonie du mariage, les jeunes « filles habillent la future épouse : elles lui mettent une « coiffure dont les barbes extrêmement longues pendent « sur les épaules. Sur cette coiffure est posée une couronne « d'éternelles à laquelle chaque fille attache une épingle « pour être la mariée dans l'année. On lui met ensuite une « ceinture de rubans argentés que, dans certains cantons, « le fiancé seul est en possession de dénouer. Ce dernier « s'habille ordinairement de neuf : il a soin de se poudrer. « C'est le seul jour de sa vie où il peut le faire sans mau- « vaises plaisanteries.

« Quand tout est prêt pour la cérémonie, le cortége défile « pour se rendre à l'église : deux jeunes filles portent der- « rière la mariée, l'une, une épine blanche garnie de « rubans, de fruits, et même de bonbons ; l'autre, une « quenouille avec son fuseau ; son parrain porte à l'église « un énorme gâteau, que le prêtre bénit et dont il fait les « honneurs au dessert.

« Au moment où l'on célèbre le mariage, le prêtre, avant « de prononcer les paroles sacramentelles, bénit, outre « l'anneau nuptial, treize pièces d'argent que le mari donne « à sa femme [2].

[1] En quelques lieux cette chanson accompagnait l'offrande de fleurs sombres, symbolisant les vertus sévères que la mariée devait désormais pratiquer. En retour, elle remettait aux jeunes filles, sa couronne et son bouquet de fleurs. La chanson faisait souvent allusion à cet échange.

[2] Ce même usage existait dans les noces romaines ; le mari était, par

« Quand la cérémonie est achevée, on se rend de l'église « à l'endroit où l'on a préparé le banquet, au milieu du « bruit aigre des fifres, des violons et souvent des chan- « sons et des cris de joie des convives, cris qui rappellent « ceux des noces des Romains et des Grecs.

« Les tables sont ordinairement servies avec plus de pro- « fusion que de délicatesse : la joie des convives beaucoup « trop bruyante et les coups de pistolet que l'on tire sous « la table, blessent les oreilles peu accoutumées aux éclats « de la grosse joie. Au dessert, les jeunes filles se rassem- « blent autour de la mariée et lui chantent plusieurs cou- « plets en lui présentant l'épine. Le sens de cette chanson « est que son beau temps est passé, qu'elle peut dire adieu à « tous les plaisirs et se préparer à beaucoup de peines. « Cette chanson date de plusieurs siècles.

« Il est assez d'usage que la mariée pleure pendant cette « chanson ; aussi faut-il avouer qu'elle n'est pas faite pour « lui donner de la gaîté. Après la chanson de l'épine, les « *momous* se présentent. Je crois ce mot dérivé de Momus.

« Le momou est un jeune homme du village qui fait à la « mariée le défi de découvrir ce qu'il tient caché dans une « corbeille : cette corbeille contient pour l'ordinaire une

ce don, censé acheter sa femme. On y voyait aussi l'anneau, la ceinture, la couronne et jusqu'au *flammeum* représenté aujourd'hui par la coiffure flottante des mariées. Dans ces mêmes noces, on faisait aussi manger aux époux un gâteau de pure farine de froment que le prêtre avait bénit, pour leur marquer par cette nourriture commune et sacrée, l'union inaltérable qui devait régner entre eux. On y portait aussi la quenouille et le fuseau, pour donner à entendre à la jeune épouse qu'elle devait, dans son ménage, s'occuper des travaux de son sexe, et non s'attacher à de vains plaisirs. Les cinq flambeaux d'épine blanche avec lesquels on allait la chercher chez son père étaient le symbole des épines du mariage qu'une flamme pure et toujours vive pouvait seule faire disparaître.

Voilà le but moral de ces usages que quelques mauvais plaisants ne tournent aujourd'hui en ridicule, que parce que leur ignorance ne leur permet pas de les approfondir. J'observerai au reste que le gâteau dont j'ai parlé, s'appelait en latin *confarreatio ;* et que du temps de Scipion-Nasica, on en restreignit l'usage aux mariages des prêtres et des pontifes. (Bourniseaux.)

« colombe, une tourterelle ou quelque oiseau enjolivé de
« rubans, et attaché par les deux pieds, dont on fait pré-
« sent à la mariée. On payait autrefois un écu pour recon-
« naître ce cadeau ; on se contente aujourd'hui d'inviter le
« momou à table, ce qu'il ne se fait pas dire deux fois.

« J'observerai qu'il est de règle que le mari ne doit se
« mettre à table qu'au dessert; aussi le voit-on pendant le
« le dîner, une serviette sous le bras, occupé à servir les
« convives. Cet usage paraît un ancien reste de la galan-
« terie française. Le dîner fini, les danses commencent [1] et
« continuent jusqu'au souper : au dessert, le plus jeune
« parent de la mariée se glisse sous la table et lui ôte sa
« jarretière et son soulier, c'est pour lui apprendre qu'elle
« doit renoncer à la toilette et aux plaisirs extérieurs. Après
« beaucoup de simagrées, la jarretière est coupée en mor-
« ceaux et distribuée aux convives, et le soulier est rendu
« pour une pièce d'argent.

« C'est aussi le moment où l'on fait filer aux sœurs aînées
« de la mariée une quenouille garnie d'étoupes grossières ;
« les frères aînés du mari sont astreints à faire un fagot
« d'épines ; ils prennent malicieusement un lien très-long
« et le font tourner avec rapidité, de manière que ceux qui
« se trouvent à leur portée en sont frappés plus ou moins
« violemment, ce qui excite les plaintes des blessés et les
« mauvaises plaisanteries des assistants. Il paraît par cet
« usage qu'on veut les punir de s'être laissés prévenir par
« leur cadet et de ne pas avoir payé leur dette à la société [2].

[1] Quand l'épouse revient de la messe, tous ceux qui la trouvent dans le chemin, sont en droit de la prendre par la main, et de la faire danser pendant quelques minutes. Ce droit ou cette coutume est pour elle une véritable corvée. (Bourniseaux.)

En quelques lieux on se contentait de demander au mari, la permission de donner un baiser à sa mariée.

[2] En Anjou, quand le plus jeune se marie avant son aîné, on appelle cela *étêter les choux*; aussi, au dessert, cet aîné, non marié, apporte à l'époux un gros chou à vache, et l'époux casse la tête du chou, aux applaudissements de toute la noce.

« Vers trois heures du matin, les époux s'échappent fur-
« tivement de la compagnie, et se retirent dans quelque
« maison écartée : les convives, sitôt qu'ils s'en aperçoivent,
« se mettent à leur poursuite et finissent toujours par les
« trouver. L'un des assistants leur offre la soupe à l'ognon
« (comme en Anjou), et un autre un plat de cendres,
« j'ignore pour quel usage..... Il arrive quelquefois que
« l'épouse troublée d'une manière désagréable prend de
« l'humeur, renverse la soupe au lieu de la manger, et
« jette la cendre à poignée aux yeux des perturbateurs,
« mais ce cas est fort rare.

« Après le dîner du lendemain on fait la procession nup-
« tiale : un convive prend la crémaillère et ouvre la mar-
« che, un autre saisit le poëlon, un autre la chaudière, etc.,
« etc. ; le cortége défile à pas lents dans toutes les rues
« du village, au milieu des huées des petits garçons : la
« mariée fait de courtes visites dans chaque maison ;
« c'est pour elle une espèce d'installation dans le village.

« La noce dure tant qu'il y a du vin à boire : celui qui boit
« le dernier verre des barriques consacrées à cet usage,
« attache le fausset à son chapeau ; c'est le signal de la
« retraite : chacun se retire chez soi, et la noce est finie au
« grand contentement des deux époux, qui ne voient pas
« sans un vif plaisir s'éloigner des tapageurs incommodes,
« et que le vin rend quelquefois insolents. »

30. Coutumes diverses.

Leur façon de se souhaiter le bonjour entre parents était des plus cérémonieuses. En s'abordant, ils se donnaient cinq ou six accolades consécutives, et ils appuyaient si rudement leurs joues les unes contre les autres qu'il en restait souvent de fortes empreintes. Pendant qu'ils se prodiguaient de tels embrassements, ils répétaient invariablement à chaque personne la série de salutations que voici : Bonjour, mon

cousin ; comment vous portez-vous ? — Et à votre maison ? — Et chacun chez vous ? — Et de votre part ? — Et votre femme, ma cousine ? Et vos enfants, mes cousins ? — Et tout le monde, comment se portent-ils ? Et celui que l'on saluait répondait à chaque question : Je vous remercie. — Je me porte bien. — Çà va bien, Dieu merci. — Je suis en bonne santé, et ma femme, et mes enfants, et tout le monde aussi chez nous. Et alors ce dernier reprenant à son tour, par politesse, la kyrielle interrogative, faisait avec la même invariabilité d'expressions les demandes qu'on venait de lui adresser. C'étaient des salutations qui se prolongeaient pendant cinq ou six minutes, surtout lorsqu'ils se trouvaient plusieurs parents réunis. Entre amis, ils ne se donnaient pas d'accolades, mais les saluts réciproques étaient les mêmes que ceux que nous venons de relater.

Quand ils étaient sur le point de prendre un repas chez quelqu'un de leurs parents ou de leurs amis, ils se faisaient supplier plusieurs fois avant d'accepter l'invitation de se mettre à table. A leurs yeux, un trop grand empressement pour se rendre à la politesse qu'on leur faisait eût été un complet oubli du savoir-vivre. Etaient-ils assis, ils affectaient de se tenir loin de la table, de ne pas toucher de suite à la nourriture, dans la crainte de passer pour trop affamés. Pendant tout le repas, il fallait les presser à chaque instant de manger, sans quoi ils n'osaient satisfaire tout leur appétit. Aussi l'hôte qui les recevait à sa table, avait-il l'attention de leur répéter sans cesse : Mangez donc, mon cousin ; quoi ! vous ne mangez point ! — Vous ne trouvez donc rien à votre goût ? — Nous n'avons pas grand'chose à vous offrir, il est vrai, mais c'est de bon cœur. — Ah ! je le vois bien, vous faites des façons ! Et l'invité se confondant en excuses, répondait : Je vous en prie, ne faites pas attention à moi. — Je mange bien. — Je ne me gêne pas. — Tout ce que vous m'offrez est excellent. — Eh ! que voulez-vous donc avoir de plus ? — Pour moi,

quand je suis à table, je mange sans me faire prier. Ce qui n'empêchait pas le répondant d'en sortir quelquefois sans avoir satisfait pleinement son appétit. Cette gène les retenait surtout lorsqu'ils étaient invités une première fois chez un de leurs amis, et particulièrement quand la personne qui les recevait était d'une condition au-dessus de la leur.

Aux noces, leur lenteur à s'asseoir à table et à commencer le repas était encore plus affectée. Comme ils avaient peur d'occuper une place qu'on n'avait pas l'intention de leur donner (et quand ils n'occupaient pas celle qu'ils pensaient mériter, ils s'en trouvaient vivement offensés), ils n'avançaient alors vers la table qu'à force d'instances, et quelquefois même de pression ; de sorte que dans une noce nombreuse, il s'écoulait bien une demi-heure avant que tout le monde fût placé.

Avant de boire, ils trinquent toujours.

Ils avaient la louable habitude, surtout dans les bourgs, de célébrer en famille la fête de leurs parents. Dès la veille, les jeunes filles composaient un bouquet des plus belles fleurs de leur parterre, et après le souper, un jeune enfant ou la fille aînée de la maison adressait un compliment à celui que l'on fêtait, et parfois même ménageait la surprise de quelques jolis couplets. Toute l'assistance s'en montrait ravie, et sur-le-champ les jeunes gens, en signe de joie, tiraient des coups de fusil à la porte de la maison. Les voisins étaient le plus ordinairement invités à partager l'allégresse commune, ou bien ils venaient eux-mêmes spontanément s'y mêler. On les faisait alors trinquer avec toute la famille, et souvent on organisait à l'improviste une danse joyeuse.

Ils ne manquaient jamais non plus de se souhaiter mutuellement la bonne année. Plus ils se prodiguaient alors d'accolades ou de salutations, et plus ils pensaient traduire la sincérité de leurs vœux. En cette circonstance,

les enfants obtenaient toujours quelques gâteaux, ou du moins quelques sous pour étrennes, et les amis échangeaient habituellement entre eux un verre de vin.

La fête de l'Épiphanie, ou autrement dit la *Fête des rois*, était encore pour les habitants du Bocage, mais surtout pour ceux qui habitaient les villes et les bourgs, un jour de vraie réjouissance. Au sein de chaque famille, c'était l'habitude de donner un souper solennel : personne, depuis le plus vieux jusqu'au plus jeune, n'y faisait défaut ; tous les membres, sans exception, étaient assis à une table commune, où ils faisaient éclater à l'envi de continuelles jubilations. Le dessert venu, on servait, suivant l'usage, un gigantesque gâteau dans lequel se trouvait une fève, que l'on avait soin de bien dérober aux regards. On le partageait alors en autant de parts qu'il y avait de convives, et chacun recevait celle que le sort lui avait préalablement désignée. Celui à qui tombait la fève était le *roi de la fête*, et l'on buvait chaleureusement à sa santé. A partir de cette heure, personne ne devait boire sans sa permission, et quand il buvait lui-même, tous s'exclamaient : *le roi boit !* C'est pour cette raison que l'on avait donné à ce festin le nom de la fête *du roi boit*. On ajoutait habituellement quelques joyeux refrains à tous ces bruyants éclats de joie ; les pauvres du voisinage s'approchaient alors de la porte du festin et réclamaient *la part à Dieu*. On leur donnait quelques bons restes du repas, et quant ils ne se présentaient point, on avait soin de les leur envoyer à domicile, car jamais parmi les Vendéens la charité n'était mise en oubli.

M. Boutillier de Saint-André fait un récit très saisissant de cet intérieur de famille :

« Alors que j'avais dix ans, raconte-t-il, les deux maisons « de nos aïeux donnaient souvent des repas..... C'était sur« tout le jour des Rois qu'était la principale fête de famille. « Nous nous réunissions tous, et nous étions en grand « nombre. On apportait le gâteau et on distribuait les parts.

« Celui qui tombait à la fève était proclamé roi de la fête.
« Il choisissait la reine ; quand il buvait, tout le monde
« devait boire, et l'on ne pouvait le faire sans en demander
« la permission à sa *majesté*. On chantait en chœur :

Le roi boit (*ter*).
Amis, buvons aussi :
Car de boire après lui,
Nous avons tous le droit ;
Le roi boit (*ter*).

« Mes frères et moi désirions longtemps à l'avance ce jour
« fortuné, et demandions plus d'un mois avant quand arri-
« verait cette fête, objet de tous nos vœux. »

M. de Saint-André dépeint ensuite les fêtes du premier de l'an, du patron de ses parents, comme nous l'avons fait nous-même précédemment, et il termine par cette exclamation : « O jours heureux de mon enfance! Temps fortu-
« nés, qu'êtes-vous devenus? hélas! vous êtes passés comme
« l'aurore d'une fraîche matinée suivie d'orages et de
« tempêtes[1]. »

Le jour de la Purification, ou de la *Chandeleur*, et au temps du Carnaval il était d'usage dans toutes les familles de *virer des crêpes et des botraux*[2].

Le dimanche des Rameaux, au retour de la messe, chacun plantait dans son jardin le rameau qu'il avait porté à la procession, ou bien encore on le suspendait à la poutre de la maison pour le faire brûler, au moment des orages, comme un sûr préservatif de la foudre.

La veille de Noël, dans le Haut Poitou particulièrement, « chaque famille, dit Bourniseaux, se rassemble auprès du
« feu, quatre jeunes garçons vigoureux apportent une
« énorme bûche; le père de famille répand sur elle une

[1] *Mémoires d'un père à ses enfants*, p. 34.
[2] Ces botraux étaient des galettes pétries avec de la farine, du beurre, des œufs, et frites avec de la graisse dans la poële.

« poignée de sel et quelques gouttes d'eau, puis on la pose « dans l'âtre avec cérémonie : on ne la laisse pas entière- « ment brûler, il faut qu'elle dure pendant les trois fêtes. « On chante des noëls Poitevins, puis on se met en prières « pendant un temps assez prolongé[1]. »

« Les Vendéens, ajoute le même auteur, croient que la « température des mois de mars, d'avril et de mai, dépend « de celle des fêtes de Noël. S'il fait beau le jour de Noël, le « mois de mars sera beau ; s'il gèle le lendemain, le mois « d'avril sera froid ; s'il pleut le jour de la dernière fête, « le mois de mai sera pluvieux *et vice versâ*[2]. Ils appellent « ces trois fêtes de Noël *les Agets*. »

Voici quelques-unes de leurs plus importantes maximes sur le temps :

Quand la Chandeleur est claire
L'hiver est par derrière.

Telles Rogations
Telles fenaisons.

Autant de brouillards en mars, autant de gelées en mai.

Le jour des Rameaux, où est le vent,
Il y est les deux tiers du temps.

Ils abondent ainsi en proverbes et en dictons rimés pour marquer les diverses variations de la température.

Dans quelques paroisses, la fête du saint patron et surtout celle de saint Jean étaient célébrées avec une pompe extraordinaire. Ce jour-là on ornait de bouquets de fleurs la statue du saint, et on allumait un feu de joie sur la place de l'église et quelquefois même dans tous les carrefours. « Chaque habitant, dit Bourniseaux, fournit son fagot ; c'est « le plus honoré, autrement dit, le coq du village qui y met « le feu. Dès que la flamme a acquis une certaine intensité, « tout le monde tombe à genoux, et fait des prières pour

[1] Bourniseaux, t. I, p. 197.
[2] Idem, t. I, p. 198.

« demander une abondante moisson et supplie le ciel d'é-
« carter, loin de la paroisse, les orages et les fléaux des-
« tructeurs. La prière dure un quart d'heure après lequel
« on se lève spontanément : les anciens prennent dans leurs
« mains des paquets d'herbes odoriférantes, et des branches
« de noyer qu'ils passent par les flammes : on les garde
« ensuite pour les mêler aux breuvages des bestiaux quand
« ils sont malades, ou pour les suspendre dans leurs éta-
« bles [1]. »

M. Boutillier de Saint-André nous donne en particulier sur la vieille coutume de solenniser le patron, les détails les plus piquants :

« J'avais huit ans, dit-il, le jour de la fête de saint Pierre,
« patron de notre église de Mortagne ; les bedeaux, sacris-
« tains, enfants de chœur, vinrent en grande cérémonie
« m'apporter un énorme bouquet, et demandèrent à me
« conduire solennellement à l'église pour offrir le bouquet
« à saint Pierre. Ma mère y consentit entraînée par l'élo-
« quence presque martiale de M. Renaudier, suisse de la
« paroisse, armé de sa hallebarde, l'épée au côté et revêtu
« de ses habits rouges, de son chapeau à plume et de tous
« les insignes de sa dignité.

« On m'habille à la hâte, on me couvre la tête de mon
« chapeau de satin blanc, avec plume de couleur ; on me
« ceint ma petite épée qui était très-jolie, mais qui avait
« l'inconvénient de ne pouvoir jamais se dégaîner, et je
« marche à l'église précédé du suisse plus fier qu'un César,
« et suivi de son cortége, chacun revêtu de son costume.
« A quelques pas de la maison, nous fûmes rejoints par le
« sieur Bahuaud, premier garde-chasse de la baronnie,
« suivi de ses subordonnés, tous en habits de parade, et le
« fusil sur l'épaule. Plusieurs jeunes gens de bonne mine

[1] Bourniseaux, t. I, p. 196.
Les feux de joie de la Saint-Jean, n'avaient pas lieu généralement dans les Mauges ; cet usage cependant existait à Vihiers.

« et en grande tenue nous suivirent aussi. Je reçus encore
« le renfort d'une troupe d'enfants curieux, de femmes
« alertes et de gens désœuvrés qui nous accompagnèrent
« jusqu'à l'église. J'étais fier de mon cortége, et, en effet,
« il y avait de quoi; car s'il n'était pas brillant par la qua-
« lité de ceux qui le composaient, je puis dire qu'il l'était
« par la quantité ; j'étais escorté par plus de cent cinquante
« personnes, et je me rengorgeais beaucoup de me voir si
« bien accompagné.

« Arrivé à l'église, on me hisse jusqu'aux statues de
« saint Pierre et de saint Paul, et je leur attache le bouquet
« avec gravité, au bruit des coups de fusil que tiraient les
« gardes. Je retournai à la maison avec le cortége qui
« m'avait conduit; mais devant la porte de l'église j'aper-
« çois un *mai*[1] planté sur la place entouré de fagots destinés
« à un feu de joie. M. Renaudier m'invita à y mettre le feu,
« je m'avançai comme un triomphateur romain : on me
« présenta une allumette brûlante et une licé de paille ; j'y
« mis le feu, on la mit sous les fagots et dans un instant le
« mai fut embrasé. Il jetait des flammes superbes, une
« lumière ravissante, et bientôt les fusils tirèrent à son
« sommet. Ce dernier jeu me déplaisait beaucoup, car j'ai
« toujours eu peur des armes à feu ; mais c'était le cas de
« faire bonne contenance, je la fis ; et je puis dire que je
« ne compromis nullement la dignité de mon caractère :
« au contraire, je levai mon chapeau avec beaucoup de
« grâce aux cris de : Vive le Roi ! que je répétai avec tout le
« monde qui remplissait la place.

« Le feu étant éteint, on me reconduisit à la maison, et
« l'on me remit à ma mère qui ne pouvait s'empêcher de
« rire en voyant le nombreux cortége dont j'étais accom-
« pagné, les soins empressés dont j'étais l'objet, et la grave

[1] En Vendée, on appelle *mai*, l'arbre ou le mât auquel sont attachés les fagots destinés au feu de joie.

« contenance que j'avais prise au milieu de tant d'honneurs.
« Mais son envie de rire augmenta bien plus encore quand
« M. Renaudier, le suisse, orateur qui avait prononcé la
« première harangue, se rengorgeant et prenant un air
« capable, lui fit un discours à peu près en ces termes :

« Madame,

« Nous vous rendons le fils que vous nous avez confié, nous le remettons entre vos mains maternelles et tendres. Il est digne de ses parents illustres, et j'ose prédire qu'il possédera un jour toutes les vertus, surtout les guerrières, car il marchait au pas comme moi, qui ai servi vingt ans sous M. de Catinat. Il sera grand homme de guerre, et je vous annonce qu'il deviendra un jour... *Maréchal de France.* »

« A ces derniers mots qui me flattaient au dernier point,
« ma mère ne put retenir ses rires, elle éclata d'abord,
« mais reprenant bientôt sa gravité, elle lui répondit :

« Monsieur Renaudier,

« Je suis très-reconnaissante des honneurs extraordinaires que vous avez, ainsi que votre compagnie, rendus à mon fils; j'accepte de grand cœur vos présages glorieux, et j'espère qu'il se rendra digne de les voir réaliser. En attendant, veuillez accepter cette légère marque de ma vive gratitude (elle lui glissa quelques pièces d'argent dans la main), allez boire à la santé du Roi, de M. de Catinat et du futur Maréchal de France. »

« Il était temps que cette scène comique finît : ma mère
« n'en pouvait plus du besoin de rire. La harangue du
« suisse, sa réponse grotesque, l'avaient tellement excitée
« par le ridicule qu'elle y trouvait, qu'elle se mit à se pâmer
« de rire, quand mon cortége eut vidé l'appartement. Elle
« éclata longtemps et de bon cœur.

« J'étais tout stupéfait de la voir ainsi se dilater. Je ne « concevais rien de grotesque et de risible dans tout ce que « j'avais vu : aussi j'attribuai les rires de ma mère à son « excès de joie de me voir l'objet de tant d'honneurs et de « si belles cérémonies. Elle se garda de me tirer d'erreur « et de détruire une persuasion qui flattait ma crédulité et « le contentement de moi-même. En effet, Paul-Émile lui- « même, quand il triompha de Persée, ne porta pas au Ca- « pitole un air plus noble et plus satisfait [1]. »

34. Réflexions.

Tels étaient ces hommes qui, en mars 1793, au premier coup de tocsin, coururent si énergiquement aux armes pour défendre leur religion et leurs vieilles institutions monarchiques. Nous allons les voir maintenant lutter contre une démagogie en délire, avec un courage et un enthousiasme toujours persévérants qui stupéfient d'admiration. Dans leur fière indépendance ils crurent qu'il était de leur devoir ou de secouer le joug humiliant qui les asservissait depuis plusieurs années, ou de mourir martyrs et fidèles à leurs vieux principes.

Leur révolte a été diversement appréciée. Elle a paru inconsidérée et téméraire à un grand nombre d'esprits modérés : folle et criminelle aux partisans de la Révolution ; mais, à leurs yeux, elle fut une affaire de conscience et non de parti.

Il faut avoir vu, comme nous, les vieux débris de ces temps héroïques, il faut les avoir entendus narrer leurs douleurs morales et physiques pour se faire une juste idée du besoin qui les pressait de mettre enfin un terme aux vexations dont ils étaient trop souvent victimes. L'histoire a bien raconté jusqu'ici l'intrépidité et l'audace incroyable

[1] *Mémoires d'un père à ses enfants*, p. 40 à 44. — Voyez Notes explicatives, n° III, à la fin du volume,

de ces paysans qui, apathiques en apparence et changés tout à coup en lions furieux, affrontèrent la mort en cent batailles, mais elle ne nous a pas rapporté suffisamment toute la désolation de leur foi, tout le brisement de leur cœur, toute la sublimité de leurs sacrifices. Elle ne redira surtout jamais assez leur union et leur fraternité dans la détresse commune, l'admirable charité qui les fit tant de fois sacrifier pour autrui les ressources certaines du jour présent aux éventualités du lendemain, et principalement cette soumission chrétienne avec laquelle ils acceptaient tous leurs revers, toutes leurs infortunes comme une juste punition de leurs péchés.

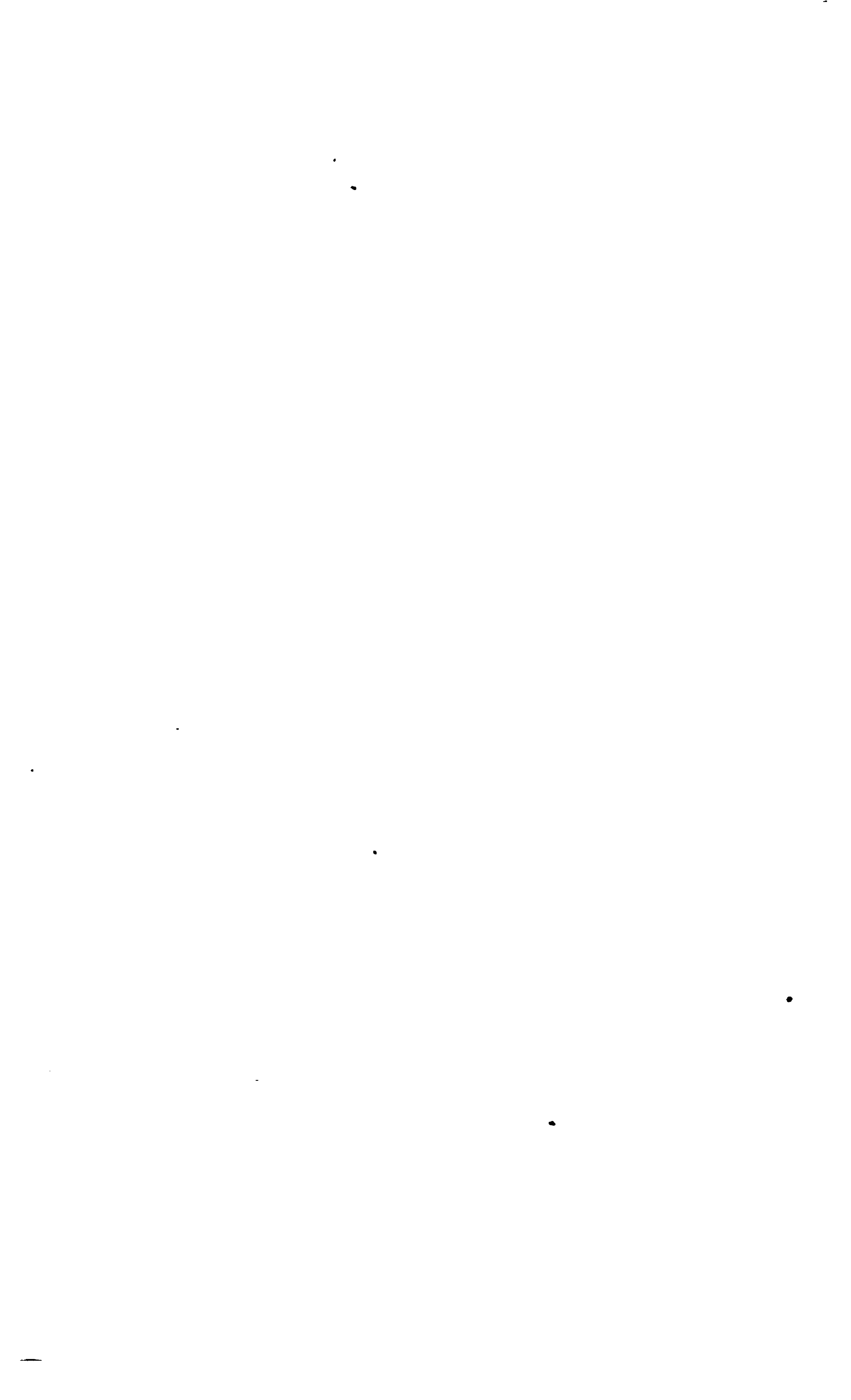
Tant qu'ils allèrent au combat, ont-ils répété bien des fois, en récitant le chapelet et en chantant des cantiques, ils ont été constamment victorieux, quoique armés simplement de fourches et de bâtons ; mais du moment que quelques-uns d'entre eux devinrent pillards, blasphémateurs, immoraux et massacreurs, bien qu'armés jusqu'aux dents ils essuyèrent de continuelles défaites. Le bon Dieu, disaient-ils, n'était plus avec eux. Quelques mauvais sujets, en effet, se sont rencontrés dans leurs rangs, quelques têtes ardentes, aigries à la fin par toutes les barbaries et les infamies de leurs adversaires, se sont abandonnés, il est vrai, à des cruautés et à des meurtres secrets : aussi ne l'ont-ils jamais nié : mais ces coupables, malgré peut-être la nécessité de justes représailles, furent toujours blâmés dans leur conduite, et souvent même ils restèrent déshonorés, pour toute leur vie, aux yeux de leurs compagnons d'armes.

Les Révolutionnaires, au lieu de combattre de pareils hommes selon les lois de la guerre, ne virent en eux que des gens mis hors la loi, et à leur honte, ils recoururent toujours, contre eux, aux répressions les plus sauvages et les plus infâmes. Longtemps encore après la pacification, leurs historiens ne les ont regardés que comme des bri-

gands. Si plusieurs généraux de la République leur ont fait une guerre loyale, si quelques-uns de leurs soldats ont montré, de temps à autre, envers les soldats vendéens, des sentiments d'humanité, ce ne fut que par exception et toujours en dehors des prescriptions officielles. L'immense majorité des commissaires, des officiers et des troupiers républicains n'ont cherché constamment que la complète extermination de ces gens qui combattaient pour leur Dieu et pour leur Roi. De sorte que la lutte vendéenne prise au point de vue des idées qui inspirèrent l'un et l'autre parti, fut une lutte de chrétiens contre des impies, d'hommes bons et miséricordieux contre des hommes forcenés et barbares[1].

[1] « L'histoire a de communes admirations pour l'élite des deux camps... « Elle n'a de flétrissures que pour ceux qui souillaient les deux partis « par leurs cruautés, n'importe le camp où ils se trouvent, qu'ils soient « Blancs ou Bleus. Elle n'oublie pas les regrettables excès commis par « les Souchu, les Six-Sous, qui ne furent qu'un instant les soutiens de la « cause vendéenne, ou par Marigny et Cesbron d'Argognes ; mais elle a « droit de dire que le souvenir et l'image de ces meurtres pâlissent, à « côté des atroces et des innombrables forfaits, commis systématique- « ment par les Ronsin, les Carrier, les Francastel, les Turreau, les Félix, « les Vaucheron et tant d'autres, qu'on voudrait oublier pour l'honneur « de l'humanité. » (Henri Chardon, *les Vendéens dans la Sarthe.* Le Mans, 1833.)

Les Vendéens firent au moins quatre-vingt mille prisonniers, ils les renvoyèrent presque tous. Les Républicains au contraire, sauf quelques rares exceptions, massacrèrent ou fusillèrent tous les Vendéens qui tombèrent entre leurs mains. (*Mémoires* de Pierre Devaud, paysan des Cerqueux-sous-Maulévrier.)



PREMIÈRE PÉRIODE

(Du 4 mai 1789 au 1er janvier 1793)

PRÉLIMINAIRES ET CAUSES DE LA GUERRE

CHAPITRE PREMIER

Indifférence des paysans pour les libertés nouvelles, et craintes qu'elles finissent par leur inspirer. — Gardes nationales. — Panique de la Magdeleine. — Fédération. — Arbres de la liberté. — Clubs. — Émigration. — Guerre aux châteaux.

Les historiens de l'école révolutionnaire prétendent que l'influence des nobles et surtout l'excitation des prêtres ont été les seuls mobiles de l'insurrection vendéenne. S'ils avaient voulu examiner plus sérieusement les dispositions des paysans, ils se seraient aperçus que les vraies causes de leur soulèvement furent : les innovations de 1789 à 1793, les vexations des Patriotes, la constitution civile du clergé, l'intrusion des prêtres assermentés, mais principalement l'expulsion des prêtres catholiques, la mort de Louis XVI et la célèbre levée de 300,000 hommes ; ou, pour mieux dire, ce sont tous ces motifs réunis qui les firent s'insurger.

Nous espérons que notre récit lèvera tout doute à cet égard [1].

Pour rendre les Vendéens plus dignes d'intérêt, quelques historiens les font remonter aux Taïfales, colonie de Scythes, qui vinrent s'établir, dit-on, aux environs de la ville de Tiffauges, dont ils furent les fondateurs, et aux Arabes qui s'établirent dans la Gâtine, aux temps d'Abdérame, et même aux Ambilâtres qui, selon Pline, habitaient au IIe siècle, la rive gauche de la Loire. Mais que leurs pères aient été originaires des bords de la mer Noire ou de l'Arabie, ou qu'ils fussent simplement aborigènes, c'est-à-dire, Celtes et Gaulois, l'antiquité de leur

[1] « Les habitants des campagnes vendéennes, étaient moins faciles à « influencer qu'on pourrait l'imaginer. Leur soumission au maître du « lieu, à leur seigneur féodal, ne se pliait pas toujours aisément à tous « leurs désirs. — A la fin de 1789, il y eut, à Maulévrier, une émeute « de paysans, qui n'avait rien de politique, et qui ne prouve que « mieux l'indépendance de caractère de ces hommes. — Les vexations « d'agents féodaux envoyés de Paris à Maulévrier, ajoute l'auteur en « citant Savary, donnèrent lieu à un soulèvement de paysans qui mena- « çaient de mettre le feu au château, et qui ne furent retenus que par la « prudence de l'administration du district de Cholet. Les agents dispa- « rurent; quatre petites pièces de canon, provenant des douze qui « avaient été données en 1747, au comte de Colbert, par la République « de Gênes, furent enlevées, conduites au district, et le calme se réta- « blit. » (*Histoire de Cholet*, par M. Gellusseau Amaury, t. II, p. 141.)

Le marquis de Beauvau, qui s'était déclaré pour la Révolution, ne put entraîner à sa suite, un seul de ses métayers [1].

Des historiens, dit M. l'abbé Augereau, curé du Boupère (Vendée), ont fait de la guerre de la Vendée, une guerre purement religieuse; d'autres, l'ont considérée comme un mouvement tout politique et royaliste; ni l'une ni l'autre de ces opinions n'est complétement vraie, parce que toutes les deux sont trop exclusives. Les Vendéens voulaient rétablir le roi, c'est incontestable, ils voulaient conserver la religion, c'est encore certain, les uns voulaient une de ces choses plus que l'autre, on ne peut en douter non plus. Les Vendéens ne comprenaient pas que la France pût vivre sans roi et sans religion. C'étaient les deux choses les plus en vue, la base qui portait tout le reste... La Révolution voulait tout détruire, les Vendéens prétendaient conserver tout ce qui était bon. (Introduction au récit de Pierre Devaud, paysan des Cerqueux de Maulévrier.)

[1] *Notice sur le collége de Beaupréau*, par M. l'abbé Henri Bernier, p. 3.

origine n'a aucun rapport avec la guerre terrible qu'ils soutinrent contre les terroristes de 1793. Il suffit seulement de savoir que, depuis plusieurs siècles, ils étaient profondément catholiques et monarchiques ; qu'au temps de la Ligue ils se prononcèrent généralement pour elle ; que les habitants des Mauges, en particulier, allèrent assiéger Duplessis - Mornay dans Saumur [1] ; que, sous Louis XV, ils repoussèrent les doctrines jansénistes et philosophiques : qu'enfin ils se tinrent constamment en garde contre tout ce qui pouvait nuire à leur foi politique et religieuse, ou troubler leur vie calme et patriarcale.

En 1789, pendant que la France entière acceptait avec enthousiasme les idées de liberté, d'égalité et de fraternité, glorifiées par les philosophes du dernier siècle ; pendant qu'elle se croyait à la veille d'une ère de prospérité incomparable, les habitants de la Vendée vivaient tranquilles au fond de leur Bocage, et se ressentaient à peine de l'entraînement général. Aussi satisfaits que par le passé des relations qu'ils entretenaient avec leurs seigneurs et leurs prêtres, ils n'éprouvaient aucunement le besoin de se soustraire à leur bienfaisante tutelle. En tant que fermiers, ils comprenaient parfaitement que la soumission et

[1] Dom Chamard, dans une de ses notes, dit qu'une partie du Poitou avait pris parti pour les Huguenots, et que Fénelon, plus tard, fut chargé d'une mission pour les convertir.

Savary dit qu'on trouve dans les *Annales d'Aquitaine*, les détails d'une insurrection qui éclata en 1548, dans le Poitou et dans la Saintonge, et qui a beaucoup de rapport avec l'insurrection vendéenne. « Ce sont les « mêmes hommes, *laboureurs* et *gens rustics*, ayant leurs *prêtres à leurs* « *tête :* les mêmes moyens, *le tocsin ;* les mêmes armes, *bâtons ferrés*, « *arbaleste, épées, haguebouses, pougnards*, et autres espèces *d'engins ;* « les mêmes chefs, un gentilhomme choisi par les communes pour *leur* « *grand capitaine et couronnal.* — Des rassemblements portés jusqu'à « cinquante mille pitaux (paysans), des châteaux brûlés, des maisons « saccagées, des égorgements, des pillages, etc., etc. (T. I, p. 21.)

La seule différence que présentent ces deux guerres, c'est que, dans la première, les paysans se soulevèrent contre l'oppression de la gabelle, et que, dans la seconde, ce fut pour défendre leur roi, leur religion et leur indépendance.

la déférence étaient dues aux riches propriétaires qui les faisaient vivre ; comme chrétiens, ils savaient encore mieux qu'il fallait dans les choses spirituelles obéir aux pasteurs de leurs âmes. Les nobles, d'ailleurs, comme nous l'avons fait voir aux notions préliminaires, étaient leurs protecteurs naturels ; les prêtres qui les avaient baptisés et mariés ne cessaient de leur prodiguer chaque jour les soins les plus dévoués ; et voilà pourquoi ils estimaient que les nouveaux maîtres qui voulaient les diriger ne leur offriraient en retour ni un protectorat plus bienveillant, ni une paternité plus affectueuse.

Du reste, ils possédaient la véritable liberté, car ils n'étaient plus serfs. Leur vie ordinaire n'avait pour entraves que les rapports de dépendance mutuelle qui doivent régir toute société bien établie. Ils avaient leur entrée facile dans les châteaux. Ils se livraient, selon leurs désirs, à toutes les réjouissances et à toutes les fêtes que leur nature expansive et gaie savait organiser. Convaincus que l'égalité des fortunes, que le nivellement des positions ne peuvent jamais exister en fait, ils n'aspiraient, en aucune sorte, à réaliser une telle chimère. La fraternité ! nous savons qu'ils la pratiquaient mieux qu'aucun autre peuple.

La Révolution n'avait donc aucun avantage sérieux à leur apporter [1].

[1] « La Vendée était la partie de la France où le temps avait le moins « fait sentir son influence, et le moins altéré les anciennes mœurs. Le « régime féodal y avait reçu un caractère tout patriarcal, et la Révolu- « tion, loin de produire une réforme utile dans le pays, y avait blessé « les plus douces habitudes, et y avait été reçue comme une persécution. » (*Histoire de la Révolution*, par M. Thiers, t. IV, p. 165.)

« En 1789, les Mauges seules, demeurent inébranlables derrière leurs « épaisses forêts ; fermées aux agitations du dehors, elles n'entendent « point les craquements de l'édifice social, qui s'ébranle sous les « coups redoublés de ses démolisseurs. Le peuple du pays, heureux de « son existence abstraite et tranquille, sans ambition, parce qu'il est « sans désir comme sans besoin, reste insensible à toutes les excitations

Les corvées, les dîmes, la gabelle, la perception des impôts par les collecteurs, leur paraissaient, il est vrai, quelque peu vexatoires, et bien qu'ils y fussent accoutumés depuis longtemps, ils avaient applaudi cependant à leur abolition, lorsqu'on les en dégreva [1]. Mais s'apercevant bientôt qu'on substituait à toutes ces choses des charges encore plus lourdes, comme l'augmentation des impôts, l'assujettissement à la conscription, etc., ils finirent par repousser les nouvelles immunités avec plus d'ardeur qu'ils n'en avaient mis à les accueillir [2].

« extérieures, et ne leur prête qu'une oreille distraite ou indifférente. « C'est toujours le peuple traditionnel, le lion des anciens jours, qui « dort dans la conscience de sa force, et le contentement de tous ses « instincts ; aussi fier sous les rois de France, qu'il l'était au temps des « empereurs romains, il se laisse à peine éveiller par le bruit qui agite « la lisière de ses fourrés. » (*Histoire de Cholet,* par M. Gellusseau-Amaury, t. II. p. 132).

[1] Les habitants des villes et des gros bourgs, furent plus sensibles aux nouvelles réformes que les campagnards. Les dames d'Angers, parmi lesquelles nous voyons figurer mesdames de Soucelles, de Bourmont, de Caqueray. de la Chauvelière, de Praulx, d'Autichamp, de la Potherie, de Contades, de Quatrebarbes, de la Villebois, d'Andigné, d'Armaillé, d'Hauteville, de Châteaubriant, l'abbesse du Ronceray, se cotisèrent pour offrir un drapeau tricolore aux fédérés. (*Stofflet et la Vendée,* par Ed. Stofflet, p. 12 [1].)

C'est aux citadins principalement que doit se rapporter ce que dit Lucas Championnière, dans ses manuscrits inédits. Le paysan, dit-il, crut devenir bourgeois, le bourgeois s'imagina être gentilhomme, plusieurs nobles osèrent attendre pour eux les honneurs qu'on ne rend qu'aux grands; il n'y eut pas jusqu'aux vicaires qui se réjouissaient de l'indépendance où ils allaient vivre. Quelques-uns firent des mémoires dans lesquels ils demandaient à être salariés par la nation.

Il circulait alors dans l'air, ajoute M. Alfred Lallié, un souffle de justice et de liberté, que les habitants de la Vendée militaire aspiraient aussi bien que ceux du reste de la France.

Le 26 juillet 1789, d'Elbée, trois chanoines et quatre-vingts habitants de Beaupréau, au lendemain de la prise de la Bastille, envoyaient une adresse à Angers, pour affirmer qu'au besoin, ils prêteraient secours de fortune et de bras aux députés qui représentaient l'Anjou à l'Assemblée constituante. Bonchamps défendit auprès des nobles, ses voisins, les réformes qui lui paraissaient justes.

[2] Avant la Révolution, le gouvernement ne demandait annuellement

[1] Je dois dire que plusieurs personnes ont suspecté devant moi l'authenticité de cette cotisation.

Dès lors, loin de prêter l'oreille aux invectives qu'on lançait partout avec tant de bruit, contre la royauté, le clergé et la noblesse, ils estimaient que les innovations qu'on voulait faire à l'ancien ordre de choses, ébranleraient les vieilles assises de la société française, et ne tarderaient pas à soulever bien des tempêtes. La suite des événe-

que trois hommes par canton. Les garçons laboureurs de chaque métairie étaient exempts de droit : mais tous les jeunes gens depuis dix-huit jusqu'à quarante ans étaient soumis, chaque année, au tirage au sort qui se faisait par billets noirs et blancs. Pour se préserver du service, ils formaient ordinairement entre eux, une bourse commune, avec laquelle ils achetaient des remplaçants, moyennant une somme de 300 fr. Leur mise habituelle était d'un écu ou 3 fr. chacun. S'ils risquaient 25, 50 ou 100 fr., ils retiraient de la masse au prorata, une fois les remplaçants payés. Souvent ils gagnaient à ce jeu de bourse.

« Il ne se levait que peu d'hommes pour la milice. Le gouvernement « se contentait d'un sur quarante et même sur cinquante. Mais le tirage « ne se faisait pas sans des rixes plus ou moins graves... Les fonction« naires qui présidaient au tirage, se faisaient toujours accompagner « de la maréchaussée pour tenir la police. Quand un homme tombait « au sort, il se mettait à pleurer, s'arrachait les cheveux et donnait les « marques du plus violent désespoir. Et pourtant, de quoi s'agissait-il « alors? D'aller à Rochefort où à la Rochelle faire l'exercice pendant « quelques mois, au bout duquel temps, le milicien était renvoyé chez « lui, les enrôlements volontaires suffisaient alors pour alimenter les « armées. » (*Mémoires d'un père à ses enfants*, p. 83.)

Avant la Révolution, le gouvernement se réservait le monopole du sel. Il établissait dans les principales localités des greniers publics où chaque famille allait se pourvoir, mais elles étaient rationnées à tant de livres par tête. Le sel blanc n'apparaissait point, on ne vendait que du sel noir qui coûtait douze livres tournois le boisseau.

Le Poitou était exempt de l'exercice de la gabelle. Le sel s'y vendait à vil prix. Des contrebandiers, dits *saûniers*, s'y rendaient et pénétraient quelquefois jusqu'aux salines, malgré le carcan, la marque et les galères auxquels ils étaient condamnés, en cas d'arrêt. Ces saûniers circulaient clandestinement dans les campagnes (c'étaient des gens du pays), et vendaient à prix réduit, le sel blanc ou noir qu'ils colportaient en fraude. Les *gabelleurs*, ou agents du gouvernement, les poursuivaient à outrance. Dans les rencontres qu'ils faisaient entre eux, il y avait souvent des rixes, des blessures, et même quelquefois des morts. Pour mettre en réserve le sel acheté par contrebande, chaque maison avait sa cachette. Ceux qui étaient surpris en contravention par les gabeleurs, étaient condamnés à de fortes amendes. De là des aversions profondes, de vives irritations envers les préposés du fisc, et par contre une certaine bienveillance à l'égard des saûniers.

La dîme consistait à payer au curé de la paroisse, la treizième gerbe

ments fit voir que leur gros bon sens n'était point mal inspiré [1].

La convocation des Etats généraux ne les émut que médiocrement. Les plus sensés ne virent dans cet appel aux trois ordres, du clergé, de la noblesse et du Tiers-Etat, qu'un piége tendu à leur inexpérience des choses publiques. Soumis et attachés depuis longtemps à la monarchie absolue, qu'ils avaient toujours vénérée comme une extension du pouvoir divin, ils ne pouvaient croire qu'on pût limiter ses droits sans attenter ouvertement à ceux de la conscience.

Les villes, bien plus que les campagnes, avaient subi les funestes atteintes de l'esprit révolutionnaire. En rapports plus fréquents les unes avec les autres, et surtout avec les principaux centres de population, elles avaient tout naturellement accepté les doctrines nouvelles, et partagé l'entraînement général. Les esprits inquiets, les amateurs de nouveautés, les ambitieux, les brouillons, les écervelés, les médecins sans clientèle, les huissiers, les négociants et leurs commis, les petits bourgeois qui lisaient les gazettes

de blé, et la treizième poignée de lin. Le prélèvement se faisait sur place. Cette contribution qui serait exorbitante aujourd'hui, n'était pas excessive avant la Révolution, vu le peu de récoltes que l'on faisait alors. Les seigneurs dans leurs baux, en tenaient du reste toujours compte.

Les impôts étaient fort minimes, mais chaque mois les collecteurs de ces impôts, se présentaient, pour les lever, au domicile des contribuables. S'ils ne payaient pas comptant et en espèces, ces collecteurs emmenaient alors ou une pièce de bétail, ou quelque effet mobilier pour se faire solder. Cette rigueur si extrême, suscitait souvent de violentes récriminations.

[1] « Ils disaient que tout ce désordre ne conduirait à rien de bon. » (Bourniseaux, t. I, p. 237.)

Les bourgeois religieux des villes, partageaient en ce point, les sentiments des paysans. M. Boutillier de Saint André dit : que ses parents jugèrent les événements et prévirent les malheurs dont ils étaient menacés; qu'il était visible que c'étaient des francs-maçons qui étaient les meneurs de la Révolution, et que ce fut l'orgueil et la jalousie des parlements qui achevèrent de perdre la monarchie. (*Mémoires d'un père*, p. 47.)

et les ouvriers qui travaillaient pour eux, se déclarèrent presque exclusivement partisans de la Révolution [1].

Aussi, lorsqu'en mai 1789, le gouvernement décréta la formation des gardes nationales, tous ces citadins et la plupart des notables dans les gros bourgs s'y enrôlèrent avec enthousiasme, tandis que les habitants des campagnes, qui avaient déjà comme un vague pressentiment des malheurs futurs, ne s'y prêtèrent qu'avec la plus grande répugnance. Dans beaucoup de petites localités, on négligea même entièrement de les organiser [2].

Cette dissidence d'opinion entre les citadins et les campagnards se dessina davantage à la nomination des officiers de ces gardes nationales. Dans les villes, on nomma, comme commandants, les personnages les plus engoués des idées nouvelles; dans les paroisses rurales, au contraire, on choisit de préférence les seigneurs qui passaient pour y être les plus opposés.

Les fêtes nombreuses organisées alors pour la prestation du serment de ces chefs et des officiers subalternes; les revues des gardes nationales, les discours prononcés

[1] Non-seulement satisfaits d'avoir eux-mêmes accepté la Révolution, plusieurs notables, dans le département de la Vendée, formèrent une société et parcoururent les campagnes pour recruter des adeptes, mais leur propagande trouva partout les populations indifférentes.

[2] Dans le registre des baptêmes de la paroisse de Saint-Lambert-du-Lattay, on lit le procès-verbal suivant :

« Le 11 octobre 1789, à l'issue des vêpres, Nous, curé de Saint-Lambert, soussigné, en vertu de la permission à Nous accordée par M. l'abbé Louet, vicaire général de Monseigneur l'évêque d'Angers, en date du 10 des mêmes mois et an que dessus, après avoir prononcé un discours analogue à la cérémonie, avons donné la bénédiction au drapeau de la milice nationale de cette paroisse, sur lequel est inscrit d'un côté : *Milice nationale de Saint-Lambert-du-Lattay;* et de l'autre : *A la patrie; au roi :* et ce, en présence de tous les officiers et soldats qui ont signé avec nous, fors ceux qui ont déclaré ne savoir signer.

« *Signé :* CHAMPION, curé. »

Et les autres signatures suivent.

D'après le même procès-verbal, on voit que M. Duverdier de la Sorinière de Chemillé, était colonel du canton.

sur les places publiques en faveur de la conciliation, la bénédiction des drapeaux faite par les prêtres et bien d'autres démonstrations d'éclat ne firent qu'augmenter l'indisposition générale.

Ces gardes nationales, d'après leur institution, devaient maintenir l'ordre et assurer la sécurité publique ; mais, en peu de temps, sous l'inspiration des sociétés secrètes de Paris, elles se déclarèrent presque toutes anti-dynastiques. Dès lors, les paysans ne les regardèrent plus que comme des milices révolutionnaires.

Le 22 juillet de cette même année 1789, les ennemis du roi, s'imaginant que la Révolution était entièrement faite dans les esprits, et voulant s'assurer des dispositions des habitants du Bocage, et de celles de tous les autres Français, firent un appel aux armes pour repousser une invasion prétendue des puissances étrangères, mais par ce stratagème, ils ne réussirent qu'à jeter les paysans dans une sombre inquiétude sur leur avenir national.

En effet, les conspirateurs, donnant suite à leur trame contre le pouvoir monarchique, firent publier l'envahissement des Prussiens et des Autrichiens dans l'est de la France, celui des Italiens et des Espagnols dans le midi, celui des Anglais dans le Bocage. Leurs courriers, chargés de dépêches d'origine inconnue, furent envoyés dans toutes les paroisses, et y annoncèrent, avec un grand effroi, que les ennemis étaient débarqués aux Sables, à Saint-Gilles, à Paimbœuf ; qu'ils remontaient le cours de la Loire ; qu'ils s'avançaient, à marches forcées, dans l'intérieur du pays ; qu'ils mettaient tout à feu et à sang ; et qu'il fallait leur résister à outrance. Dans le Marais, on disait qu'ils étaient déjà arrivés à Bourgneuf, à Machecoul. On soutenait, aux Herbiers, qu'ils avaient envahi Légé, Montaigu, Clisson. On publiait, à Cholet, qu'ils étaient maîtres de Nantes, de Vallet, de Tiffauges. A Chemillé, à Saint-Lambert-du-Lattay, à Vihiers, à Maulévrier, on répandait le bruit qu'ils

occupaient Cholet et Mortagne; et à Mortagne, qu'ils étaient à Cholet. Partout, les ennemis n'étaient plus qu'à une faible distance, et allaient arriver dans quelques heures. La ruse était grossière, et néanmoins elle fut acceptée par tout le monde. Le tocsin battit dans tous les clochers à la fois. Les habitants des campagnes accoururent tout effarés dans les bourgs pour s'enquérir du danger qui menaçait. On voyait la foule tantôt stationner sur les places, tantôt aller, revenir, et se consulter. Des cavaliers se portaient en éclaireurs. On aposta çà et là des sentinelles pour jeter au besoin le cri d'alarme. Un bon nombre d'hommes s'armèrent de fourches, de bâtons, de faulx, de mauvais fusils de chasse et s'avancèrent sur plusieurs points, vers les lieux que l'on disait menacés. Les habitants des Echaubrognes et de Maulévrier coururent porter secours à la ville de Cholet.

Mais nulle part l'ennemi ne parut et, le lendemain, tout redevint calme comme auparavant [1],

[1] « A Saint-Lambert-du-Lattay, le jour de la Magdeleine, courut le « bruit que des brigands fauchaient les blés, pillaient, saccageaient, « brûlaient tout. Un courrier passe rapidement dans le bourg, dit que les « *Polonais* étaient débarqués aux Sables-d'Olonne, qu'ils mettaient tout « à feu et à sang. Les femmes et les enfants accoururent au bourg « comme les hommes, on envoya à cheval, à Chemillé, MM. Dailleux et « Gauthier. Bientôt ils revinrent ventre à terre, disant que tout était « perdu et que deux hommes leur avaient dit que les hommes de la mer « étaient à Chemillé, et que cette ville était en feu. La femme de Dail- « leux fit à son mari d'amers reproches sur ce qu'il n'avait pas été jus- « qu'à Chemillé pour *s'assurer du fait.* « *Tu n'es qu'un lâche,* lui dit-elle, « *donne-moi ton sabre pour que j'aille l'aiguiser, et que je te donne du* « *courage.* » (*Chroniques* de l'abbé Conin, p. 135.)

« Ce mouvement extraordinaire, cet ébranlement soudain, préparé « d'avance, avec soin et dans le secret, avait été transmis confidentielle- « ment aux adeptes dans chaque province. Il était imprimé de Paris par « le grand conseil, à la tête duquel le duc d'Orléans s'était placé, dans « l'espoir de s'emparer du trône. Mirabeau, Lafayette et quelques autres « membres influents des États-Généraux le secondaient de toute la force « de leurs volontés. Il éclata le jour de la Magdeleine, 22 juillet 1789, « Le prétexte dont on se servit, fut l'arrivée des Anglais qui mettaient « tout à feu et à sang sur leur passage.

Les meneurs furent satisfaits en voyant le pays si facile à électriser : ils le crurent gagné à leur cause. Ce fut une erreur, car en surprenant son patriotisme ils se l'étaient aliéné davantage.

Vers la fin de 1789, la prise de la Bastille et l'envahissement du château de Versailles ayant eu lieu, la vente des biens du clergé ayant été promulguée, un vif mécontentement se déclara dans le Bocage. Les alarmes que les sociétés secrètes cherchèrent à y jeter à l'occasion de la cherté des céréales, en accusant le roi, le clergé, la noblesse et surtout la reine de mener à la cour la vie la plus dissolue et de faire d'énormes accaparements de blé pour affamer le peuple y irritèrent encore davantage les habitants. Ils comprenaient fort bien que la cherté du pain ne provenait que de la rareté du blé, que le roi, les prêtres et les nobles étaient les bienfaiteurs du peuple et non ses tyrans et que la vertu de la reine était à l'abri de tout soupçon. Regardant tous les bruits répandus comme d'odieuses calomnies,

« Une nouvelle aussi absurde portait avec elle un tel caractère d'in-
« vraisemblance, qu'il ne fallait que le plus simple bon sens pour en
« sentir toute la fausseté : mais les esprits furent tellement aveuglés,
« les yeux tellement fascinés, que personne ne découvrit la fraude.
« Comment, en effet, une flotte anglaise eût-elle pu déposer, à l'impro-
« viste, sur nos côtes, une armée assez forte pour porter en tous lieux
« à la fois, la mort et l'incendie? Mais la réflexion qui devait dissiper
« la terreur répandue par cette absurde nouvelle, ne se présenta pas
« même aux plus clairvoyants. Comment le peuple eût-il pu le faire?

« Je me rappellerai toute ma vie, ce jour où tous les Français se
« levèrent à la fois, et s'armèrent, dociles à l'impulsion de la révolte,
« pour servir d'instruments aux projets des factieux. Nous étions, ce jour,
« retirés en famille, dans le cabinet de mon père, à Mortagne. Il était
« neuf heures du soir, et ma mère, suivant un pieux et ancien usage,
« faisait, à haute voix, la prière. Nous répétions après elle dans un
« pieux recueillement. Nous fûmes tout à coup tirés de notre contention
« religieuse, et nos voix furent interrompues par un coup que l'on
« frappa dans le contrevent. Il faisait un grand orage, nous crûmes que
« la foudre venait d'éclater. Les coups redoublèrent. Surpris de ce bruit
« imprévu, les domestiques ouvrirent avec précaution. C'était *Champagne*,
« le palefrenier de notre oncle de la Chèze, que son maître envoyait de
« Roussay pour nous prévenir de l'arrivée prochaine des Anglais.

ils s'indignèrent contre les misérables détracteurs de ceux qui les avaient toujours protégés et aimés.

Ils ne tardèrent pas à s'apercevoir que le Tiers-Etat empiétait presque chaque jour sur les prérogatives de la royauté et qu'il ne cherchait qu'à affaiblir et à avilir l'autorité royale dont ils vénéraient la majesté. Ils ne purent supporter, de sang-froid, ses audacieuses prétentions; et regardèrent désormais tous ses actes comme autant d'attentats contre le gouvernement.

C'est sur ces entrefaites que l'Assemblée nationale décréta, pour le 14 juillet 1790, la fameuse fête de la Fédération, dans le but avoué de détruire tout levain de discorde entre les Français.

Mais les habitants du Bocage refusèrent, pour la plupart, d'y concourir.

« Cette absurde nouvelle fut bientôt répandue dans toute la ville de « Mortagne. Chacun y crut; on sonna le tocsin, et tous les hommes s'ar- « mèrent, les uns de fusils, les autres de piques, de fourches, de faulx, « et on illumina toutes les fenêtres. Nous ne nous couchâmes point, et » nous attendîmes avec une grande anxiété, la venue du jour.

« Je tremblais de toutes mes forces; je me croyais déjà mort. On m'a- « vait fait une telle peur des Anglais, que je me les figurais d'une nature « tout extraordinaire et différente de la nôtre. Je dis à mon père : *Je « voudrais que tu fusses mort. Et pourquoi donc, mon fils?* me dit-il. « *Parce que je n'aurais pas le chagrin de te voir massacré sous mes yeux « par les Anglais.* Cependant on fit des patrouilles; on boucha les portes « de la ville, on garda tous les passages.

« Mon père était alors maire, et, à ce titre, reçut, vers le minuit, deux « députés de Cholet, qui venaient demander du secours. J'étais présent « à leur réception, et j'entendis mon père leur répondre : que Mor- « tagne n'avait pas assez de forces pour secourir Cholet, et que le peu « d'hommes dont il pouvait disposer, resteraient dans leurs foyers pour « les défendre. Les deux députés de Cholet étaient armés jusqu'aux « dents; ils portaient déjà les cocardes tricolores et faisaient de grands « gestes; ils soutenaient que les Anglais arrivaient, et qu'ils n'étaient « plus qu'à quelques lieues de Cholet, et assuraient très-positivement « qu'ils massacraient sans pitié les hommes, les femmes et les enfants.

« Cependant le jour parut, mon père revint; chacun rentra chez soi « bien rassuré. On eut honte de s'être laissé effrayer par une fausse « nouvelle; mais le coup était fait, le peuple était armé; et tout se dis- « posait à la Révolution. » (*Mémoires d'un père,* p. 50-60)

En beaucoup d'endroits, les administrations furent obligées de choisir elles-mêmes le délégué qu'elles devaient députer à cette fête nationale : et dans beaucoup d'autres, elles trouvèrent à peine, parmi tous leurs administrés, un seul homme pour remplir cette mission [1].

Toutes les villes voulurent, à l'instar de Paris, célébrer leur fête de la Fraternité. La ville de Vihiers convoqua à la sienne les gardes nationales de son canton, et celles de Doué et de Saumur, afin de rehausser par leur présence, l'éclat de cette solennité. De nombreux détachements répondirent à son appel. Au jour fixé, ils arrivent en armes, officiers en tête, enseignes déployées, précédés d'un canon, et chantant avec enthousiasme des hymnes patriotiques. Ils entourent l'autel que l'on avait élevé dans les *Champs-Boucher,* à l'est de la ville. Toutes les rues, qui mènent de l'église Saint-Nicolas à cet endroit, sont ornées de festons de verdure et de bouquets de fleurs, comme au jour de la Fête-Dieu. M. Champion, curé de la paroisse, est conduit à l'autel, au son de la musique, escorté de soldats citoyens et suivi de tous les fonctionnaires. Il célèbre la messe au milieu d'une foule immense, qu'avait attirée la nouveauté du spectacle. Après l'office religieux, on acclame les serments à la nation, à la loi, au roi, selon le jargon du jour ; et on se donne ensuite l'accolade fraternelle. Des chants, des hourrahs délirants retentissent de toutes parts pendant le reste du jour. Le soir, on offre un banquet aux autorités civiles et militaires ; on allume un grand feu de joie à

[1] Au Voide, un jeune métayer âgé de vingt et un ans, nommé Pierre Banchereau, fut député à Paris, comme l'élu de la commune. Fasciné par le mirage patriotique que firent briller à ses yeux les autorités révolutionnaires de Vihiers, il partit pour la capitale, émerveillé du rôle qu'il allait jouer. Il parada comme les autres mandataires, au Champ de Mars, devant l'autel de la Patrie, dans les rangs des gardes nationaux. Il s'en revint de Paris, la tête encore plus éprise d'idées patriotiques qu'avant son départ ; de sorte qu'au milieu de son bourg et des rues de Vihiers il ne cessait de *poser* armé de pied en cap, le chapeau et les habits tout enrubannés. On ne l'appela plus que le *Fédéré.*

quelques pas de l'autel de la Patrie; et peu d'instants après, toute la ville est illuminée. Les concerts de musique se mêlent alors aux détonations nombreuses de mousqueterie; on entend à plusieurs reprises les salves tirées par les deux couleuvrines du district et le canon amené de Saumur. Ces salves mettent le comble à l'allégresse publique.

Mais pendant qu'on jubilait au milieu des rues et devant les maisons des autorités, la majorité des habitants de la ville restait indifférente, et les campagnards, du fond de leurs métairies, se demandaient avec anxiété si toute cette expansion de joie et cette profusion de poudre n'allaient pas plutôt désunir que rapprocher les patriotes et les monarchistes.

A Cholet, cette fête fut célébrée sur la place du Prieuré, avec des circonstances analogues à celles qu'on vient de lire.

« A Saint-Lambert-du-Lattay, on avait dressé au pied de « l'arbre de la Liberté, planté au milieu du bourg, un autel « sur lequel M. Champion, curé de ce lieu, et cousin de « celui de Vihiers, devait célébrer la messe paroissiale après « la chanson dont le refrain était : *farine! farine!* (sans « doute pour faire allusion à la cherté des subsistances). « Chacun avait l'ordre de donner l'accolade à son voisin ou à « sa voisine. Beaucoup de jeunes personnes s'étaient placées « de manière à prendre la fuite, afin de se soustraire à cette « marque trop touchante de fraternité. Comme le clergé « sortait de l'église, un orage troubla la fête. Au moment « où M. Champion montait à l'autel de la Patrie, un coup « de tonnerre et quelques grains de pluie dissipèrent l'as- « semblée. — On fut obligé de célébrer l'office dans « l'église [1]. »

[1] *Mémoires* de l'abbé Conin, p. 136.

A Doué, cette fête fut transférée au dimanche 17 juillet, afin d'avoir

Les fêtes nationales se multiplièrent partout, et l'exaltation des Patriotes augmenta proportionnellement avec elles. On répéta très-fréquemment les revues des gardes nationaux ; et afin d'échauffer l'esprit trop attiédi des campagnes, ces soldats citoyens se mirent à exécuter des promenades militaires dans les bourgs voisins, qu'ils rempli saient alors de leurs chants et de leurs acclamations révolutionnaires. Dans leur zèle patriotique, ils forcèrent même les gens paisibles à crier : *Vive la Nation! Vive la Liberté!* Et ceux qui refusèrent de participer à leur enthousiasme, furent victimes de leurs huées et souvent aussi de leurs coups. Cette pression irrita les paysans, et la violence des Patriotes

une foule plus nombreuse. Voici comme dans les archives de cette ville est racontée cette solennité patriotique :

« Le maire et ses officiers municipaux sont partis de la mairie avec les notables ; en passant devant l'église Saint-Pierre, ils se sont adjoint treize ecclésiastiques ; ils marchèrent par la rue de la Fédération jusqu'à l'autel de la Patrie qui était élevé dans le champ de Marsaux. Autour de cet autel étaient rangées cent vingt jeunes filles vêtues de blanc et décorées de la cocarde nationale. Une salve d'artillerie annonça le commencement de la cérémonie. M. Moreau, curé constitutionnel, fit un discours et célébra ensuite la messe. Le maire, M. Bineau, prononça aussi lui, après l'office divin, un discours patriotique qui fut suivi de la prestation du serment. Le serment fut d'abord prêté par M. le maire et les municipaux, par M. Moreau, curé, M. Gasté, vicaire et principal du collége, et les autres ecclésiastiques, puis par les jeunes filles, pendant que retentissait une seconde salve d'artillerie, par M. Delavau, président du district de Saumur, Hobocq, juge de paix et ses assesseurs, par le commandant de la garde nationale et son état-major, par les six compagnies de la garde nationale, et enfin par une compagnie des jeunes étudiants. Le chant du *Te Deum*, et une troisième salve d'artillerie terminèrent la cérémonie. Le défilé se fit ensuite, et tous retournèrent en ville. »

Le 29, à Angers, tous les corps administratifs et judiciaires allèrent au-devant des députés de la fédération, qui rapportaient de Paris, la bannière que le roi leur avait donnée. On les conduisit à l'autel qui avait été préparé au Champ-de-Mars et où l'évêque entonna le *Te Deum*, et qui fut continué au bruit de toutes les cloches et des salves d'artillerie. Le cortége se rendit ensuite au département, où la bannière fut déposée. Il y eut banquet, distribution de comestibles, danses sur le Champ-de-Mars et illumination dans toute la ville [1].

[1] *Angers et le département de Maine-et-Loire*, par Blordier-Langlois, t. I, p. 189.

finit même par leur arracher des cris entièrement opposés à ceux qu'on voulait leur faire proférer. De là des récriminations et des aversions réciproques qui commençaient à fortement s'accentuer.

L'usage qui s'établit alors de se tutoyer entre interlocuteurs et de s'appeler *citoyen*, l'ordre qu'on imposa de s'y conformer [1], l'abus qu'en faisaient quelques freluquets audacieux en interpellant sur leur passage les personnes les plus vénérables, la cocarde tricolore substituée à la cocarde blanche qu'on avait toujours vue et portée, l'injonction que l'on fit à tous les hommes de la mettre à leur chapeau, et à toutes les femmes de l'attacher à la manche de leurs vêtements, le partage des anciennes provinces en départements et des départements en districts [2], le remaniement de la magistrature et des tribunaux; en un mot, toutes ces innovations qui étaient si à l'encontre des usages du pays aggravèrent de plus en plus l'indisposition générale.

Le gouvernement avait exigé, en outre, que chaque commune plantât un arbre de la liberté; partout les autorités devaient le faire ériger avec éclat, et saisir cette occasion pour rallier tous les citoyens au nouvel ordre de choses. Dans la plupart des communes on résista longtemps

[1] On avait alors affiché à la porte des bureaux des fonctionnaires, l'avertissement de se tutoyer,

Voici l'inscription qu'on lisait à ceux du département du Mans :

Ici, qui que tu sois, si tu veux qu'on réponde,
Il faut, bon gré, mal gré, tutoyer tout le monde.

Ailleurs on avait écrit :

Ici, on se tutoie.
Fermez la porte, s'il vous plait.

(H. Chardon, t. III, p. 190.)

[2] En 1787, l'Anjou avait été partagé en seize districts; dans le moment il fut réduit aux huit suivants : Angers, Saumur, Vihiers, Cholet, Châteauneuf, Baugé, Segré et Saint-Florent.

à cette prescription, parce que le peuple ne voyait dans cet arbre que l'emblême de la Révolution [1].

Les allocutions prononcées dans ces circonstances solennelles ne servirent qu'à augmenter les préventions de la foule. Elles étaient, du reste, de nature à amener ce résultat, comme on va le voir par le discours emphatique que prononça, à Nantes, le citoyen Letourneux.

« Plus de palais, plus de trône, plus de roi, disait-il. « Français, vous pouvez en paix planter l'arbre de la « liberté ! — Mais déjà, je le vois grandir et s'étendre ; déjà, « sa tête assurée et victorieuse couvre un sol étranger : elle « a surmonté les Alpes, elle atteint le sommet de Pyrénées ! « Bientôt, oui bientôt, tous les peuples de l'Europe auront « rendu hommage à la liberté, et le génie qui plane sur la « France trouvera partout des hommes dignes de son ins- « piration.

« Nous t'invoquons, sainte liberté ! et par cet arbre que « nous te cousacrons, et par le bonnet que Tell a immorta- « lisé, nous jurons tous d'être fidèles à jamais à ta voix !

[1] Au Voide, le syndic résista avec assez d'énergie dans la crainte de s'aliéner l'esprit de ses administrés. Menacé à la fin de destitution s'il ne procédait pas à son érection, il s'y disposa, mais il ne trouva personne dans son bourg qui voulut s'en charger, et force lui fut d'appeler les Patriotes de Vihiers pour l'aider à cet office.

Ces Patriotes, moitié ivres, plantèrent l'arbre de la liberté sur la place de l'église, avec force coups de fusil, et aux cris mille fois répétés de : *Vive la nation! Vive la liberté, l'égalité et la fraternité.* Ils voulurent forcer tous les paysans à participer à leur réjouissance. Ils se saisirent entre autres, du métayer Georges Houet, le plus pacifique des hommes, et l'amenèrent au milieu de l'assemblée. Cet homme parvient à se dégager de leurs mains ; mais ils courent après lui, le ramènent dans leurs rangs, le couvrent de rubans tricolores, et lui font baiser, malgré sa vive résistance, l'arbre qu'ils se disposaient à élever. Cependant, à la grande joie des habitants qui se tenaient, pour la plupart, cachés dans leurs maisons, un accident suspendit tout à coup les jubilations des Patriotes. La chèvre qui soulevait l'arbre vénéré, vint subitement à se briser ; il fallut aller en chercher une autre à Vihiers, et on obligea le jeune Jacques Beaumard à lier ses bœufs. Comme c'était un dimanche, le jeune garçon refusa d'abord d'obéir, et on fut forcé d'en venir aux coups pour l'obiger de mener sa charrette.

« Périsse le parjure, le lâche qui serait capable d'abandon-
« ner tes drapeaux et de laisser éteindre dans son cœur le
« feu sacré qui nous anime.

« Arbre que nous élevons au sein de l'allégresse publique,
« sois le vainqueur du temps et deviens impérissable comme
« la Divinité à laquelle nous te dédions. Sers à nous mon-
« trer ses ennemis. Que ton ombre soit pour eux l'ombre
« de la mort; qu'ils soient frappés en te touchant, et que
« ton aspect seul soit la terreur des méchants. Chêne sacré,
« tu ne seras point comme ces chênes fabuleux qui ren-
« daient des oracles, mais tu auras aussi ton langage: tu
« rappelleras à nos successeurs les devoirs imposés aux
« vrais amis de la liberté; tu leur rappelleras les droits du
« peuple qu'ils ont à défendre; deviens le témoin comme le
« garant de la sainteté de leur serment: et s'ils peuvent
« jamais l'oublier, qu'ils ne puissent jamais te voir et t'ap-
« procher, sans sentir le remords, sans périr de honte.

« Chêne cent fois préférable au laurier stérile, tu fourniras
« encore aux vrais citoyens, aux braves défenseurs de la
« patrie, cette couronne simple et civique, mais la plus
« belle comme la plus ambitionnée dans les beaux jours de
« Rome.

« Et toi, bonnet tricolore, qui domineras cet édifice autre-
« fois consacré à l'orgueil et à la paresse, où naissait la
« caste privilégiée, où s'endormait le mérite, et qui faisait
« souvent oublier qu'on était homme, prends possession
« de cette place, que ta présence a purifiée; fais disparaître
« tous ces signes honteux de la féodalité et du despotisme;
« sois le sceptre, sois la couronne qui ornera à jamais ce
« frontispice; qu'en te voyant, s'ils peuvent soutenir ta vue,
« ceux qu'un fol espoir berçait encore et qui méditaient le
« criminel projet de ramener les anciens abus, qu'ils baissent
« la tête et se plient sous le niveau de l'égalité dont tu leur
« présentes l'emblême! Mais non, qu'ils fuient loin de nous!
« Cette terre sainte serait souillée de leur présence.

« Et, nous citoyens, vrais Français, qui avons juré cette « égalité, compagne de la liberté, fidèles à nos serments et « prêts à les sceller de notre sang, s'il le faut, reprenons « nos chants, et que l'air encore retentisse de l'hymne « chéri. »

Les clubs qui s'établirent et se multiplièrent à la même époque ; les doctrines subversives de tout ordre monarchique et religieux que l'on y professait journellement, achevèrent d'éclairer les habitants du Bocage sur les tendances de la Révolution et leur causèrent les plus vives alarmes. Les dédains superbes que les clubistes, à partir de ce moment, affectèrent à leur égard, les insultes fréquentes qu'ils leur prodiguèrent, parce qu'ils n'applaudissaient pas à leur républicanisme et à leurs impiétés, finirent par les blesser au plus vif de leur âme.

Au commencement des troubles, on avait accusé les nobles d'affamer le peuple, on les accusa de nouveau de conspirer contre lui. Les nobles, pour se dérober à tant d'insultes et sauver le vieil honneur de leur ordre, émigrèrent pour la plupart à l'étranger. Leur fuite ne fit qu'irriter davantage les révolutionnaires. Des cris de : Guerre aux châteaux, retentirent bientôt d'un bout de la France à l'autre ; une vile populace ameutée en pilla plusieurs et assassina quelques gentilshommes qui n'avaient pas émigré. — De ce nombre fut M. de Chevreuil, qui s'était distingué dans les guerres de Hanovre, sous Louis XV, et qui habitait alors le château de *Souvardenne,* dans la paroisse du Champ, près le village d'Etiau (district de Vihiers). Il passait pour avoir accumulé, dans la tour principale de son château, des sommes fabuleuses. Un soir, à la suite d'un prêtre qui était venu administrer un des domestiques du château, des gens du voisinage, a-t-on toujours prétendu, franchirent le pont-levis, se blottirent dans les servitudes, pénétrèrent vers le milieu de la nuit dans la chambre même de M. de Chevreuil et l'égorgèrent dans son lit. Ils tuèrent ensuite tous

les domestiques, achevèrent le mourant, et firent alors le sac dans la maison. — Presque dans le même temps, un autre attentat, non moins tragique, était commis dans la paroisse de Coron. Des malfaiteurs travestis et barbouillés de suie, peut-être ceux mêmes qui avaient saccagé Souvardenne, escaladaient les murs d'enceinte du château *des Hommes*, situé dans un vallon écarté ; ils firent voler en éclats, à l'aide d'un timon de charrue, les portes principales et parvinrent jusqu'à l'appartement du châtelain, M. Jean-Baptiste de la Haie, vieil officier, et compagnon d'armes de M. de Chevreuil. Ils le saisissent et le garrottent avant qu'il n'ait pu se servir de ses armes ; ils le couvrent de meurtrissures et lui plongent les pieds dans un brasier ardent pour le forcer à révéler l'endroit où était son trésor. La violence du feu fait perdre connaisance au malheureux gentilhomme, et la mort allait suivre de près la suffocation, lorsqu'un des assassins lui jette un seau d'eau sur les jambes pour calmer les douleurs de son agonie. — Puis, avec des cordes ils lient à une grosse table la servante *Madelette,* gardienne du château. Dès lors, à l'abri de tout éveil, ils se livrent pendant une grande partie de la nuit au pillage du manoir, et s'échappent enfin les épaules chargées d'effets mobiliers, en emportant tout le numéraire avec toute l'argenterie qu'ils avaient pu trouver.

La justice du district de Vihiers venait d'être entièrement renouvelée, et bien qu'elle ne fût composée que de partisans de la Révolution, elle fit néanmoins d'actives recherches pour se mettre sur les traces des assassins. Mais ses investigations allaient demeurer infructueuses, lorsque la femme d'un nommé Bouhier, de Chalonnes-sur-Loire, cédant à la voix de sa conscience, vint déposer aux pieds des juges des effets et de l'argenterie aux armes de M. de la Haie. Sa probité seule lui fit accomplir cette grave démarche, car elle n'était pas la complice de son mari. A la suite de cette déposition, on arrêta aussitôt Bouhier, qui était chef

de la bande, et avec lui Lebrun et Robineau, des environs de Sainte-Christine, que l'on reconnut pour ses affidés. Ces trois hommes étaient depuis longtemps très-mal famés dans leurs communes respectives. Après de longs et solennels débats, où furent confrontées avec soin les dépositions de *Madelette* et celles de M. de la Haie, qui avait eu le bonheur de survivre à ses blessures et à ses souffrances, Bouhier fut condamné à être roué tout vif, Lebrun et Robineau à être guillotinés. Tous les trois refusèrent obstinément de désigner les noms de leurs complices.

Le 29 août 1792, jour de la grande foire de Vihiers, Bouhier fut conduit à l'échafaud, au milieu d'une foule immense. L'échafaud avait été placé sur le champ de foire même, à une faible distance de la ville. Bouhier s'était flatté jusqu'alors d'échapper au dernier supplice à cause de ses opinions démocratiques très-avancées. En montant sur l'échafaud, il se permettait encore de grossières plaisanteries, et parlait avec assurance de sa mise en liberté prochaine. Mais quand il se vit lié par les quatre membres et placé sous la main du bourreau, il se crut pourtant à sa dernière heure. Plein d'épouvante, il se recommanda alors à la sainte Vierge. Quatre coups d'un pesant damas [1] qu'on lui assène sur les bras et les jambes lui font jeter les hauts cris, puis un cinquième, porté vigoureusement sur la poitrine, lui arrache le dernier soupir.

Trois mois plus tard, Lebrun et Robineau étaient guillotinés dans la même ville, le 30 décembre, jour de la petite foire de la Saint-André.

C'était la première fois que la guillotine, nouvellement inventée, apparaissait dans le pays [2]. Si, plus tard, elle

[1] Sabre recourbé, à la façon des sabres des musulmans.

[2] « Avant la guillotine, on exécutait ordinairement les criminels par « la potence. Cette potence, avec ses chaînes et ses organons, avait été « conservée sur la place du château (à Cholet), jusqu'à la Révolution. « Le dernier pendu dans cette ville, fut un nommé Guéselin. Il demeura

servit à immoler tant de victimes innocentes, ellle vengea du moins, en cette circonstance, le sentiment public de l'épouvante que lui avaient causée les crimes des exécutés [1].

A Cholet, il y eut pareillement, en 1792, une exécution capitale. Lebrin, Lacaille et la Poue, convaincus des mêmes attentats que les condamnés dont nous venons de parler, furent guillotinés sur la place du Château. On envoya d'Angers le bourreau et la guillotine. C'était aussi la première fois que la justice expérimentait à Cholet, ce nouveau genre de supplice. La foule y était immense. Elle revint effrayée, et l'horreur qu'elle en conçut fut si profonde, que le bourreau et ses aides ne purent trouver, dans toute la ville, un seul logement pour y passer la nuit [2].

Au château de la Coussaie, près Bressuire. M. de Feydeau périt aussi sous le fer des assassins. Il se trouvait à souper avec un moine, frère quêteur, qui était venu lui demander l'aumône, quand tout à coup la porte du salon s'ouvre avec fracas. Quatre hommes de mauvaise mine, armés de haches et de sabres, se précipitent sur les convives. M. Feydeau veut se défendre avec son couteau de table, il blesse l'un des assassins, mais en même temps il tombe percé de coups, à côté du moine, que l'on vient de massacrer. Les meurtriers assomment ensuite deux valets et deux servantes dans la cuisine ; un seul petit berger, âgé de 13 ans, s'échappe et se cache dans un four. Maîtres absolus de la maison, les

« la journée entière, exposé aux regards de la foule étonnée, car rien « n'était plus rare, à Cholet, que ces exécutions. La justice n'y avait « presque jamais à sévir, tant la population, disent les auteurs du « temps, y était bonne et laborieuse. » (*Histoire de Cholet*, t. II, p, 129.)

[1] Plusieurs historiens ont prétendu que ce fut la population probe et honnête qui, dans l'occurrence, heureuse d'être affranchie de la tyrannie des seigneurs, courut sus aux châteaux. Ces deux événements prouvent, pour les Mauges du moins, toute la fausseté de cette allégation.

[2] *Histoire de Cholet*, t. II, p. 120.

D'après M. Célestin Port, les assassins de M. de la Haie, des *Hommes*, étaient pour la plupart des marchands sardiniers du pays. Ils furent exécutés, dit-il, partie à Vihiers, partie à Cholet. (*Dictionnaire*, 74e livr. page 361.)

assassins se mettent à table et mangent le souper de M. de Feydeau. Ils ouvrent ensuite son secrétaire et tous ses meubles et s'emparent de tout le numéraire et de toute la vaisselle d'argent qu'ils peuvent rencontrer, puis ils s'éloignent. Les voisins ne connurent ces assassinats et ce sac que fort tard le lendemain. Le petit berger encore tout terrifié n'osait sortir de son four. On apprit de lui que les assassins étaient des étrangers, anciens domestiques du château, qui connaissaient parfaitement les lieux et qui avaient fait taire facilement les gros chiens de garde, parce qu'ils en étaient connus. La maréchaussée, après un mois d'inutiles recherches, parvint à s'en emparer ; ils furent exécutés à Bressuire [1].

[1] Bourniseaux, t. III, p. 228.

CHAPITRE II

Persécution religieuse, vente des biens ecclésiastiques et constitution civile du clergé. — Refus du serment constitutionnel par la majorité des ecclésiastiques et protestations de leur part. — Ils sont expulsés de leurs postes et remplacés par les intrus. — Scènes orageuses et scandaleuses. — Irritation de la population. — Chansons populaires. — Écrits sérieux. — MM. Bassereau, Coquille et Avril.

Aux assassinats des gentilshommes et au pillage des châteaux se joignit bientôt le bruit des émeutes et des massacres qui venaient d'avoir lieu à Paris. On ne tarda pas à savoir que de nouveaux attentats avaient été commis contre la personne de Louis XVI, on apprit même que des cris de vengeance et de mort étaient proférés journellement contre tous ceux qui semblaient affectionner le vieil ordre de choses. C'était plus qu'il n'en fallait pour jeter la population entière dans les plus vives angoisses. Le Bocage n'était pourtant qu'au début de la voie douloureuse qu'il allait parcourir. Jusque-là, en effet, il n'avait été contristé que dans ses vieilles coutumes et dans ses prédilections politiques ; mais, à partir de ce moment, il va être attaqué dans ses convictions religieuses et dans sa liberté de conscience. La Révolution, après avoir foulé aux pieds, dans sa marche ascendante, les antiques prérogatives de la monarchie absolue, de la noblesse, de l'armée, de la magistrature, des corporations, etc., n'entendit pas que la religion pût seule se maintenir inviolable, dans ses privilèges. Convoitant, avant tout, les richesses du clergé, et jalousant son influence sur les hommes de foi, si nombreux alors en France, elle entreprit de l'appauvrir et de le déconsidérer. A cet effet, elle fit répandre dans les provinces les plus religieuses, notamment en Bretagne, des pamphlets

infâmes pour y *décatholiciser* les populations. Elle s'attacha particulièrement à invectiver contre les prêtres, soit dans les réunions publiques, soit dans ses journaux ; s'efforçant partout de mettre en pratique cette maxime de Voltaire : *mentons, mentons ; il en restera toujours quelque chose.*

De plus, par une détermination aussi impolitique que criminelle, et au mépris de toutes les lois naturelles, divines et humaines, le gouvernement révolutionnaire avait décrété, le 2 novembre 1789, la vente de tous les biens ecclésiastiques, et les avait mis à vil prix pour se créer des partisans. Ce décret provoqua les réclamations les plus énergiques de la part du Clergé et de toutes les populations religieuses. Le 23 mai 1790, Conen de Saint-Luc, évêque de Quimper et l'Évêque de Léon, le 9 juillet suivant, protestèrent contre de pareilles iniquités. L'Évêque de Tréguier fit aussi un mandement dans lequel il stigmatisait avec énergie les doctrines révolutionnaires, comme autant de sources de désordre, et traitait de chimères l'égalité qu'on acclamait avec tant de transport. Il finissait en engageant les prêtres à prévenir le peuple contre de pareilles doctrines. Les Évêques de Saint-Pol, de Vannes, de Nantes et de Dol réclamèrent surtout contre la spoliation du Clergé. Le Clergé secondaire appuya les protestations de ses supérieurs, non-seulement en Bretagne mais aussi dans tout le Bocage. Les paysans de ces contrées approuvèrent à leur tour, les réclamations de leurs prêtres ; car ils ne pouvaient supporter en silence qu'on attentât à l'honneur du Clergé, et qu'on le dépouillât de ce qu'il possédait si légitimement. Ils regardaient comme un vol manifeste, l'expropriation des biens de l'Église, et la confiscation des domaines de la noblesse que l'on avait récemment décrétée. Profondément dévoués à leurs prêtres et à leurs seigneurs, ils refusèrent d'acquérir leurs propriétés : pour tout au monde, ils n'auraient pas voulu s'enrichir de leurs dépouilles. Il n'y eut donc que les âmes bassement cupides

qui couvrirent les enchères des biens qu'on mit alors en vente. Il ne se présenta, du reste, que fort peu d'acquéreurs, tant était vive dans tous les cœurs la répulsion causée par cet acte odieux; dès lors, la vente de ces biens traîna considérablement en longueur. Tous ceux qui achetèrent, furent mis au ban de l'opinion publique et marqués des stigmates de l'ignominie[1].

Les Révolutionnaires pensaient que, réduits à la misère, les prêtres seraient moins influents, moins indépendants et par là même plus disposés à se soumettre à leurs ordres. Ils furent trompés dans leurs conjectures. Les prêtres, devenus pauvres, se montrèrent encore plus fermes qu'auparavant dans leur résistance, et le peuple leur donna des marques d'autant plus vives d'intérêt qu'il les vit plus dénués de ressources. Furieux d'avoir manqué leur but,

[1] Au Voide, il n'y eut que Taillée, meunier à la Bilangerie, et Cholloux du Puy, le syndic, qui eurent le triste courage d'une pareille acquisition. Le premier acheta son moulin et le second sa métairie où il demeurait. Il est vrai qu'on prêta à Cholloux la volonté de restituer plus tard, aux anciens propriétaires, les terres qu'il avait achetées. Sa veuve les leur rendit effectivement; mais elle ne partageait pas les idées avancées de son mari. Quoi qu'il en soit, Cholloux se fit un tort considérable dans l'estime publique, et justifia par cette bassesse les graves soupçons dont on l'accusa au fort de l'insurrection.

Il y eut cependant quelques personnages entourés de l'estime publique qui se firent acquéreurs de ces biens, mais dans le but unique de les rendre à leurs légitimes propriétaires. M. Jean Soyer, qui devint plus tard major général de Stofflet, acheta le château de Chanzeaux, M. le marquis de la Meilleraye acquit une métairie de l'abbaye de la Meilleraye. Ces deux messieurs, à la pacification, s'empressèrent de rendre ces deux propriétés à ceux qui en avaient été injustement dépouillés. Beaucoup pour sauvegarder leurs biens particuliers se firent ainsi acquéreurs des biens nationaux. Bonchamps lui-même fit une soumission le 12 novembre 1790, à l'effet d'obtenir un pré situé dans la paroisse du Marillais, et dépendant de l'abbaye de Saint-Florent, mais il ne l'acheta point. Ce pré fut vendu par la Nation à un sieur Chupin, le 14 juillet 1791. — A cause de cette soumission, dit Célestin Port, les autres nobles refusèrent de *frayer avec ce jacobin-là*. Il est à croire que Bonchamps ne soumissionna que pour sauver son domaine privé, ou que comme bien d'autres, il avait eu l'intention de rendre plus tard aux moines de Saint-Florent le pré dont il avait paru convoiter l'acquisition.

La vente des biens nationaux ne se fit pas sans protestation. Lorioux,

les Révolutionnaires redoublèrent de rigueurs à leur égard et afin de les avilir davantage, ils fabriquèrent le 12 juillet 1790, sous l'inspiration de deux Jansénistes, Camus et Treilhard, une constitution civile, dite du Clergé, par laquelle, brisant tout rapport avec Rome, ils faisaient de chaque prêtre un docile fonctionnaire de la République. Comme déjà à la place des généralités et de toutes leurs subdivisions[1], ils avaient établi quatre-vingt-trois départements, ils décrétèrent alors que ces nouvelles circonscriptions civiles formeraient à l'avenir les limites des nouveaux diocèses qu'ils instituaient sans le concours du pape, car ils prétendaient que *l'Église n'ayant aucun territoire et étant dans l'État, mais non l'État dans l'Église,* le bon ordre suffisait pour légitimer l'établissement de nouvelles juridictions ecclésiastiques. Ils ordonnèrent de plus que

métayer au *Boismenier*, du Voide, intenta au nom de son maître, M. de Maillé, chanoine dans le Languedoc, un procès à la Nation, pour revendiquer sa métairie. Le régisseur de son maître l'avait poussé à cet acte judiciaire. Une somme de 1200 livres qu'il avait donnée, en pot de vin, et qu'il allait perdre, l'excitait aussi dans sa réclamation. Nanti de procurations, il plaida pendant plusieurs mois ; mais comme il s'attaquait au gouvernement, il ne pouvait gagner sa cause. Il fut débouté de toute poursuite et condamné aux frais du procès. Ne pouvant les payer, des garnisaires furent envoyés chez lui et dévorèrent tout son avoir.

A la vente des métairies du Coudray-Montbault (commune de Saint-Hilaire-du-Bois, près Vihiers), Mme N..., de Vihiers, revendiqua le triste honneur de se faire crieur public. Montée sur une table, dans la cour du château, elle criait, avec une fiévreuse véhémence et des gestes violents, les offres que les trop timides enchérisseurs lui faisaient parvenir aux oreilles. Pendant trois semaines consécutives, infatigable et prenant à peine le temps de manger, elle continua ainsi le rôle qu'elle s'était si misérablement approprié.

A Saint-Fulgent (Vendée), Maudin avait été nommé expert-juré pour la vendition des biens des émigrés. Pour une bouteille de vin, il ne portait dans ses estimations que la moitié des terres d'une métairie et la faisait acheter pour rien à qui il voulait. Ainsi la ferme de Petite-Boucherie, de 75 hectares, fut vendue 600 écus, les Deux-Valinières qui valent aujourd'hui 6,000 francs de ferme, furent achetées 600 francs par M.....

[1] La généralité était divisée et subdivisée en bailliages, sénéchaussées, intendances, châtellenies, prévôtés et vigueries.

désormais les Évêques et les Curés seraient nommés par voie d'élection populaire et qu'ils ne s'adresseraient plus au Souverain Pontife pour la ratification de leur institution. C'était substituer l'État à l'autorité du pape, former une Église nationale, opérer un schisme, et placer le Clergé dans un état de servilisme civil sous le spécieux prétexte de le rendre indépendant au for ecclésiastique[1].

Le 24 août, ils arrachèrent à Louis XVI la sanction de cette constitution civile[2] et le 27 novembre ils la rendirent obligatoire malgré les efforts du député Cazalès.

« Qu'allez-vous faire, Messieurs? s'écria-t-il en pleine « Assemblée Nationale. Une scission se prépare. L'univer- « salité des Évêques de France et les Curés, en grande « partie, croient que la religion leur défend d'obéir à vos « décrets : cette persuasion se fortifie par la contradiction « et ces principes sont d'un ordre supérieur à vos lois. En « chassant les Évêques de leurs siéges et les Curés de leurs « presbytères pour vaincre cette résistance, vous ne l'aurez

[1] Mortonval trouve cette constitution fort légitime. « La Révolution, dit-il, a toujours le droit d'interdire l'exercice des priviléges en opposition avec les siens. Elle pouvait retirer le droit de faire une exception dans l'État. » (*Hist. rév.*, p. 35.) Il en conclut que les prêtres qui résistaient à l'État étaient criminels. C'est de l'intolérance césarienne abolissant les droits de la conscience et toute liberté de culte. Voilà où en sont souvent nos prétendus libéraux.

Le protestant Théodore Muret raisonne plus judicieusement quand il dit : « La constitution donnait à entendre qu'on ne s'occuperait que du « temporel, mais l'illusion ne pouvait exister. Que l'on professe ou non « le culte catholique romain, on doit reconnaître que le clergé de cette « communion ne pouvait, sans manquer à ses engagements, adopter « cette organisation nouvelle et prêter le serment exigé de lui. La nomi- « nation des évêques sans le concours du pape pour l'institution cano- « nique ; la suppression d'un grand nombre d'évêchés ; le changement « de circonscription des diocèses ;... le gouvernement spirituel de ces « mêmes diocèses enlevé aux prélats qui ne devaient plus être que les « présidents du conseil des prêtres chargés de l'administration ; enfin ce « serment imposé sous peine de destitution par le seul fait du refus, « c'étaient là autant d'atteintes flagrantes aux droits de l'Église catho- « lique. » (T. I, p. 10.)

[2] Voyez Notes explicatives, n° XIV, à la fin du volume.

« pas vaincue. Vous serez seulement au premier pas de la
« persécution qui s'ouvre devant vous. Doutez-vous que les
« Évêques chassés de leurs foyers n'excommunient pas
« ceux qui se seront mis à leur place? Alors, le schisme
« est introduit, les querelles de religion commencent ; alors
« les peuples douteront de la validité des sacrements, ils
« craindront de voir fuir devant eux cette religion sublime
« qui, saisissant l'homme dès le berceau et le suivant jus-
« qu'à la mort, lui offre des consolations touchantes dans
« toutes les circonstances de la vie ; alors les victimes se
« multiplieront, le royaume sera divisé ; vous verrez les
« catholiques errant sur la surface de l'empire, suivre dans
« les cavernes, dans les déserts, les ministres persécutés ;
« vous les verrez dans tout le royaume réduits à cet état
« de persécution dans lequel les Protestants avaient été
« plongés par la révocation de l'édit de Nantes. »

On ne tint aucun compte des observations de Cazalès. On confirma dans cette même séance la première décision et le 4 janvier 1791, la constitution nouvelle était imposée à tous les évêques et à tous les prêtres français : en même temps, les tribunaux recevaient l'ordre de regarder comme rebelles tous ceux qui refuseraient de jurer fidélité à cette constitution, de les déclarer déchus de leurs droits, de les priver de leurs traitements et de les regarder comme des perturbateurs s'ils continuaient d'exercer les fonctions sacrées. L'Assemblée Nationale inspirée par la haine s'imaginait que le grand nombre des ecclésiastiques, placé dans l'alternative d'opter entre la destitution et la prévarication, finirait par transiger avec sa conscience. Elle fut de nouveau déçue dans ses calculs d'impiété.

La grande majorité des évêques et des prêtres refusa énergiquement le serment qu'on lui demandait, et rappela, par sa courageuse attitude, les jours de gloire et de triomphe de la primitive Église.

Dans les Mauges, il n'y eut que huit curés à céder aux

injonctions de l'Assemblée. Les vicaires et les religieux suivirent l'exemple des curés[1] et il en fut de même dans le reste du Bocage. Cette fidélité presque générale des prêtres aux principes catholiques sauva la foi du pays; tant il est vrai que l'exemple des pasteurs devient presque toujours la règle de conduite des chrétiens. Les prêtres avaient, du reste, été portés à cette résistance par les décisions de leurs supérieurs hiérarchiques. Dès le mois de mars, le Pape avait déclaré dans un bref que les décrets de l'Assemblée Nationale bouleversaient la religion, usurpaient l'autorité du Saint-Siége et violaient les droits les plus solennels. L'archevêque d'Aix avec cent quarante évêques venaient de protester énergiquement. Partout les prêtres se firent un devoir d'expliquer aux fidèles, et dans leurs prônes et dans leurs entretiens privés, les motifs de leur refus de serment. Ils leur disaient : que tant que la conscience leur avait permis de faire des concessions aux doctrines révolutionnaires, ils les avaient faites, malgré la vive répugnance qu'ils éprouvaient : mais que du moment où l'on voulait briser les liens qui les attachaient à Rome, centre et

[1] Dans le Saumurois, pays qui touche les Mauges, les choses se passèrent d'une façon toute différente. Il n'y eut que huit curés à refuser le serment, m'a-t-on rapporté ; tous les autres le firent. Presque tous les vicaires prévariquèrent également, ainsi que le plus grand nombre des religieux, au grand scandale de tous. Après tant de défections, faut-il s'étonner si ce pays déjà si perverti au XVI[e] et au XVII[e] siècle par le protestantisme, a fini par perdre, depuis la Révolution, presque tout sentiment religieux ?

Par contre, le plus grand nombre des prêtres d'Angers et de ses environs refusèrent le serment avec une fermeté et une modération dignes d'éloges. « Et cependant on employa tous les moyens de séduction « pour les engager à obéir à la loi de l'Assemblée. *Je n'aurais pas « attendu que vous vinssiez m'en solliciter*, disait le curé de la Trinité au « Président du district, qui le conjurait, au nom de l'amitié, de ne pas « se montrer obstiné ; *je me serais soumis aux ordres de l'Assemblée, « mais ma conscience se refuse absolument à ce qu'on me demande. La « religion est attaquée, il ne m'en faut pas davantage.* Cette noble réponse « est celle que firent alors tous les membres du clergé fidèles à leur « devoir. » (Dom Chamard, t. III, p. 466.)

tête de l'unité catholique, ils ne pouvaient plus, comme prêtres, obéir à un gouvernement qui se déclarait ouvertement schismatique ; qu'ils préféraient leur salut à leur bien-être, et même à leur vie ; que grande était leur douleur, à la pensée que bientôt de malheureux mercenaires, allaient comme des loups, s'introduire dans leur bergerie. « Mais « ce qui nous console, ajoutaient-ils, c'est de croire que « vous repousserez avec constance les séductions qui vous « attendent, et que vous resterez invinciblement attachés à « la véritable Église dont le Souverain Pontife est le chef. « Ayez courage, les jours d'épreuves passeront comme « tant d'autres, et du reste nous ne vous quitterons que « par la force des baïonnettes. » Ces discours réitérés fréquemment et avec feu produisaient la plus vive impression et provoquaient ordinairement des larmes amères. Que vont devenir ces bons Messieurs, s'écriait-on de toutes parts, qu'allons-nous devenir nous-mêmes lorsque nous ne les aurons plus? Qui nous parlera du bon Dieu? Qui nous administrera les sacrements? Qui instruira nos enfants? Non, non, jamais, reprenait-on avec l'accent d'une foi profonde, nous n'abandonnerons la bonne religion qu'on veut nous enlever. Jamais nous n'écouterons les prêtres jureurs, les suppôts de l'enfer[1].

Dans tout le pays, les sentiments de foi furent alors surexcités, et l'on vit, dans toutes les classes, les plus beaux exemples de dévouement à la sainte Église[2]. Les

[1] Témoignage de Louis Laboureau et de Jean Rabin.

[2] Plusieurs prêtres, dignes de respect, crurent qu'ils pouvaient faire le serment en ajoutant cette clause : *sauf les droits de la foi et la sanction du Saint-Siége*. Mais bientôt les brefs du 10 mars et du 13 avril 1793 dans lesquels le pape Pie VI condamnait la constitution civile comme schismatique et hérétique, firent une obligation à ceux qui l'avaient émis de bonne foi, de se rétracter publiquement. (*Vies des saints personnages de l'Anjou*, par Dom Chamard, t. III, p. 464.)

Savary rapporte qu'alors se produisit un mouvement général de piété, qu'une révolution subite s'opéra dans les mœurs, qu'une grande partie

prêtres et les fidèles ne firent qu'user de leurs droits, en repoussant la constitution civile du Clergé. Ils ne refusaient pas, comme par le passé, de se soumettre au pouvoir établi dans les choses qui étaient de son ressort, mais ils refusaient de lui obéir en ce qui était hors de sa compétence. La conscience relève non du pouvoir civil mais de l'autorité ecclésiastique[1]. A l'exemple des chrétiens des premiers siècles, ils opposaient seulement un *non possumus* à la tyrannie de la Révolution ; leur résistance était purement passive, et ils ne songeaient nullement à la révolte.

Mais les Révolutionnaires ne voulaient pas admettre cette distinction des deux autorités civile et ecclésiastique ; ils ne pouvaient souffrir qu'on préférât les lois de l'Église aux décrets du Gouvernement ; aussi se regardant comme les maîtres absolus de tous ceux qui étaient sous leur domination, entendaient-ils qu'on se soumît avec une aveugle docilité à leurs lois et à leurs ordonnances.

On ne pouvait proclamer une intolérance plus absolue.

Dès lors, les prêtres réfractaires furent considérés comme

de la noblesse donna l'exemple aux paysans, et qu'on ne vit plus que des *saints* dans tout le pays.

Savary dit encore que l'abbé Coulonnier, curé du May, qui ne manquait jamais, chaque année, d'intenter un procès à ses paroissiens pour défaut de paiement de la dîme *au vert et au sec,* et qui, pour cette exigence, était profondément détesté, se réconcilia avec eux, et qu'un beau dimanche du haut de la chaire, il leur dit : *Mes chers paroissiens, je suis un grand pécheur : l'esprit d'égarement s'était emparé de moi ; je vous ai persécutés par des procès : aujourd'hui je reconnais mes fautes ; j'en demande pardon à Dieu et à vous, mes chers paroissiens ; oublions le passé.* — L'auditoire *fondit* en larmes et tout fut oublié. (T. I, p. 34.)

Savary prête à ce curé et aux nobles des intentions feintes ; mais comme libre-penseur il ne pouvait penser autrement.

Le fait est que les malheurs publics firent rentrer en eux-mêmes un grand nombre de pécheurs, et qu'ils ravivèrent, chez tous, les sentiments de la foi.

[1] « La Vendée, dit M. H. Chardon, aurait pu imposer silence à sa foi « politique, et en faire un instant, bien à regret, le sacrifice ; mais elle « tenait à sa foi religieuse et voulait continuer à prier Dieu avec ses « vieux prêtres. » (T. I, p. 373.)

rebelles : on leur signifia de donner leur démission et d'abandonner immédiatement leur poste. Mais comme ils ne pouvaient quitter leurs fonctions sacerdotales que sur l'ordre du Pape, leur chef supérieur spirituel, ils regardèrent cette injonction comme non avenue, et déclarèrent qu'ils ne céderaient qu'à la violence.

La violence ne se fit pas longtemps attendre.

Dans les villes, à Angers notamment, et dans les principales localités du Bocage, les prêtres insermentés furent immédiatement chassés de leurs églises. Dans les paroisses rurales, leur expulsion n'eut lieu que quelques mois plus tard, parce qu'on craignait d'exciter des protestations trop générales. On laissa donc quelques prêtres exercer librement leurs fonctions jusqu'au mois de juin[1], mais peu à peu on finit par les chasser tous. Dans beaucoup d'endroits, on usa envers eux d'une grande modération ; tandis qu'on se livra, en beaucoup d'autres, à des actes violents, brutaux et même scandaleux. En effet, au moment où ces prêtres s'y attendaient le moins, au milieu même de l'office religieux, survenaient tout à coup les autorités révolutionnaires du canton, escortées de gendarmes et

[1] Ce fut la veille du premier jour de l'année 1791, sur les quatre heures du soir, dit le vénérable M. Gruget, curé de la Trinité d'Angers, dans ses précieux *Mémoires,* que le serment décrété par l'Assemblée et sanctionné par le roi, fut signifié à Monseigneur l'Évêque, à tous les curés et vicaires, et généralement à tous les prêtres réputés fonctionnaires publics; et sous cette qualification on comprenait MM. les Directeurs du séminaire, les professeurs de philosophie et de théologie, les missionnaires, les prêtres du collége de l'Oratoire et les supérieurs de l'un et l'autre sexe des communautés religieuses. MM. les chanoines, les directeurs des communautés et les prêtres-chapelains et habitués n'y étaient pas compris, à moins qu'ils ne travaillassent en qualité de vicaires dans les paroisses..... Il était enjoint aux curés de publier la proclamation jointe au décret, au prône de leur grand'messe de paroisse, dès le lendemain. On la leur avait envoyée la veille, au soir, afin qu'ils ne pussent se concerter entre eux..... C'est surtout dans la ville et le diocèse d'Angers que la persécution s'est fait sentir le plus vivement. Il n'y a point d'excès où l'on ne se soit porté contre les prêtres et les fidèles catholiques. (Dom Chamard, t. III, p. 465.)

de gardes nationaux, elles sommaient à la fois curé et vicaire de prêter le serment exigé. Les prêtres ainsi mis en demeure refusèrent courageusement le serment, en présence de tous les fidèles assemblés. Plusieurs même montèrent en chaire pour y articuler plus énergiquement leur refus. Les autorités, en fureur, leur commandèrent de se retirer : ces prêtres protestèrent contre la violence et l'injustice qui leur étaient faites, et sortirent par une porte secrète pour ne pas provoquer d'émeute[1]. D'autres fois, la scène fut plus déplorable encore. Le curé faisait le serment, le vicaire le refusait, et *vice versâ,* ou bien tous les deux l'acceptaient. Dans ces derniers cas, les fidèles étaient consternés ; ils quittaient l'église en pleurant et en poussant d'amers sanglots.

Quand les prêtres étaient prévenus à temps de leur destitution par des voies officielles (car il y a des honnêtes gens partout), ils tâchaient de s'esquiver sans bruit, afin d'empêcher toute agitation de la part de leurs paroissiens.

Les prêtres qui restèrent à leur poste jusqu'à la fin, furent les plus persécutés. Les Patriotes, furieux de les voir remplir des fonctions que la loi leur interdisait, ne laissaient jamais échapper l'occasion de leur faire subir tout ce que la colère pouvait leur suggérer de mauvais traitements.

Après leur expulsion, les prêtres se réfugièrent dans les demeures de leurs meilleurs paroissiens, et continuèrent, sans éclat, tantôt dans une chambre, tantôt dans un grenier, à célébrer le saint sacrifice de la messe et à administrer les autres sacrements. Les fidèles couraient clandestinement assister à leurs offices : ils désertaient les églises et faisaient entendre des récriminations violentes contre les persé-

[1] A Saint-Fulgent, le maire, médecin du lieu, entra dans l'église précédé d'un joueur de vèze, et, prenant l'attitude la plus irrévérencieuse, somma MM. Gourdon et Drillau, curé et vicaire du lieu, d'obéir à la loi. — Ils refusèrent courageusement.

cuteurs. Pourquoi nous ôter nos bons prêtres, s'écriaient-ils ; pourquoi nous enlever ceux qui étaient nos conseillers, nos bienfaiteurs et qui avaient toute notre confiance ? Quel mal vous ont-ils fait ? Ont-ils désobéi au gouvernement révolutionnaire dans les choses qui ne regardent pas la religion ? — Jamais. — Nous ont-ils prêché la révolte contre la loi ? — Jamais, non plus. — Et puisque la Révolution nous prêche la liberté, qu'elle soit conséquente avec elle-même, qu'elle nous la donne, nous voulons comme nos pères, vivre et mourir catholiques romains. — Assurément, ajoutaient-ils, nous préférerions l'ancien gouvernement de notre roi à celui qui nous est donné aujourd'hui, mais puisqu'on nous impose des institutions nouvelles, nous les subirons ; mais qu'on nous laisse nos bons prêtres. — Et de nouvelles larmes coulaient de leurs yeux.

Lorsqu'ils pensaient que quelques hauts personnages de leur connaissance étaient assez influents pour faire parvenir à l'autorité supérieure leurs réclamations, ils allaient les conjurer de s'interposer en leur faveur et de leur obtenir cette liberté de conscience qu'ils revendiquaient. Et quand il arrivait que ces personnages leur disaient que toute réclamation serait vaine et inutile, ils s'en revenaient tristes, abattus et consternés. Ils se groupaient alors entre amis et voisins pour se communiquer leur mutuelle désolation, et se demander s'il était possible qu'une oppression si injuste et si intolérable pût durer toujours [1].

L'administration, bien résolue à ne pas reculer, remplaça les prêtres expulsés par ceux qui avaient accepté la constitution civile. C'est ainsi que le 5 février elle nomma,

[1] Bonchamps qui d'abord avait été favorable aux réformes de 1789, s'alarma bientôt des progrès effrayants de l'irréligion des gouvernants. C'est l'impiété, disait-il, qui a préparé la fermentation gérérale, c'est elle qui peut produire des maux durables, en sapant les fondements de la morale. Elle confond toutes les idées du juste et de l'injuste, elle ébranle toutes les constitutions humaines ; où ce torrent s'arrêtera-t-il ? (*Mémoires* de M[me] de Bonchamps.)

au siége épiscopal d'Angers, le sieur Pelletier, génovéfain, prieur-curé de Beaufort-en-Vallée, qui se fit sacrer par l'évêque apostat Lecoz. Avec le concours de ce pontife, il fut pourvu insensiblement à toutes les cures qui n'avaient pas encore de prêtres constitutionnels. Et comme ces prêtres n'étaient pas assez nombreux, l'évêque Pelletier en ordonna de nouveaux pour suppléer à leur insuffisance : mais souvent son choix s'arrêta sur des aventuriers d'une réputation fort compromise, quelquefois sur des hommes qui avaient leurs femmes et sur des industriels déhontés. Les autres évêques schismatiques imitèrent l'évêque Pelletier. Dès lors on comprendra sans peine combien était déplorable la situation religieuse de l'époque. Les fonctions les plus saintes étaient déshonorées ; les cérémonies de l'Église exposées à la plus amère dérision, comme le prouve le fait suivant : Un marchand de parapluies ordonné prêtre disait un jour la messe, et au moment où il se retournait vers l'assistance pour dire le *Dominus vobiscum*, il s'écria, comme il le faisait autrefois dans la rue : *parapluies, parasols* [1].

Si, à part ces aventuriers, les autres prêtres constitutionnels eussent été d'une vie honorable, les populations les auraient peut-être reçus avec certains égards ; mais ne voyant en eux que des hommes tarés, à vues cupides, aux mœurs les plus compromises, sans dignité et sans honneur, qui allaient jusqu'à contracter publiquement mariage avec des filles de leurs paroisses, ils ne purent les supporter plus longtemps. Leur indignation éclata surtout quand ils les virent prendre possession des cures qu'avaient habitées leurs prêtres catholiques. Ils protestèrent hautement contre leur intrusion.

Il y eut, en quelques paroisses, des manifestations

[1] Témoignage de M. Fournier, curé au Voide, à qui on a attesté la vérité de ce fait.

orageuses et même jusqu'à des voies de fait[1]. Aussi plusieurs de ces intrus, pour prévenir toute manifestation hostile, se firent accompagner, à leur entrée dans leurs nouvelles paroisses, d'un peloton de gendarmes et de gardes nationaux, qui, tambour en tête et enseigne déployée, les introduisirent dans les bourgs, et ensuite dans les églises. Après célébration de la messe, ces prêtres organisèrent une fête bachique qui, au milieu du bruit des refrains impies et même obscènes, se prolongea le reste du jour dans les cabarets.

En quelques lieux, il y eut des scènes les plus burlesques et les plus sacriléges. A Saint-Lambert-du-Lattay, entre autres, une trentaine de personnes notoirement irréligieuses s'affublèrent d'ornements d'église et coururent précédées de la croix et des chandeliers au-devant de l'intrus Dubourg, jusqu'au pont Barré; ils l'amenèrent en chantant des hymnes liturgiques, et l'introduisirent dans l'église au milieu de conversations bruyantes, de ricanements et de lazzis plus ou moins équivoques. Les honnêtes gens, pour n'être pas témoins d'un pareil scandale, fermèrent leur porte au passage du cortége et se tinrent renfermés dans leurs maisons pendant tout le temps de cette lamentable cérémonie. Il n'y eut à participer à ces saturnales démagogiques, que les acquéreurs de biens nationaux et les quelques Patriotes qui avaient embrassé les idées nouvelles[2].

En beaucoup d'endroits, les officiers municipaux aimèrent mieux donner leur démission que de concourir à de pareilles ignominies. Un bon nombre de soldats citoyens abandonnèrent également leur service pour la même

[1] Vallée, ex-palefrenier à la *Tête-Noire* d'Angers, fut nommé intrus au Marillais; deux habitants de ce lieu, Julien Berthelot et Jean Allaire, déclarèrent au général qui commandait à Saint-Florent, que jamais ils ne souffriraient d'intrus dans leur paroisse; Vallée n'osa s'y présenter.

[2] *Mémoires* inédits de l'abbé Conin.

raison. Enfin, en certains lieux, on arracha les affiches et les placards des lois ou des arrêtés ; en d'autres, on refusa de payer les impôts.

Cette réprobation fut si générale et si forte, que les malheureux intrus, claquemurés dans leurs presbytères, n'osèrent presque plus en sortir. Ceux qui se montrèrent en public furent constamment en butte aux sarcasmes et aux quolibets de la foule [1]. Les enfants s'attachaient à leurs pas pour les étourdir de méchancetés qu'on leur suggérait et de chansons faites à leur adresse. De pieux laïques illettrés et quelques prêtres insermentés furent les auteurs de ces satires populaires. En voici quelques fragments :

I.

Si j'avais cinq sous valant,
J'achèterais un âne,
Un âne et des paniers,
Pour y mettre les assermentés.
Je mettrais Gaborit dans un [2],
Lemesle dedans l'autre [3]
Gourdon à l'entre-bât [4],
Renard les conduira [5]
Au diable tous les intrus,
Au diable.

[1] Celui de Jallais allait souvent se placer dans une fenêtre d'une auberge, située à l'angle d'un carrefour, afin de pérorer devant la foule et de l'instruire de ses nouveaux devoirs patriotiques. Un jour, N***, qui était d'une force herculéenne, ennuyé de ses fastidieuses harangues, s'approche sans bruit derrière lui, le saisit par le collet et le bas de ses habits, le balance en dehors de la croisée, et malgré sa résistance, il s'écrie : *Qui le veut? qu'il tende les bras!* Et au milieu des rires des spectateurs il le lance dans la rue. L'intrus en tombant se fit une luxation. — N*** fut poursuivi en justice, mais il en fut quitte pour une légère réprimande.

[2] M. Gaborit était intrus au château de Vihiers.

[3] M. Lemesle était intrus à Saint-Nicolas de Vihiers.

[4] M. Gourdon était intrus au Voide.

[5] M. Renard était le second intrus de Saint-Hilaire-du-Bois.

On changeait les noms selon les lieux où l'on chantait ces chansons. Ainsi à Vezins on nommait l'intrus Goutourneau ; Méricourt à Trémen-

2.

A Saint-Hilaire il est un marchand,
Un marchand à la mode,
Un marchand en vérité,
Qui s'appelle *Saint-Homme* [1].
Il est venu en habit vert
Et en grande culotte [2] ;
Il avait plus l'air d'un voleur
Que d'un honnête homme.
. . . .
Dans sa chambre il est un lit ;
Qui en fait la couverture ?
C'est le rideau du grand autel,
Ma foi, je vous le jure.
. . . .

3.

Tiens, Trutton, voilà ton ouvrage [3],
Tu devrais mourir de douleur,
Du larcin dont tu es coupable,
Tu déshonores le bon pasteur.
Pour le repos de ta pauvre âme,
Crois-moi, renonce à ton serment ;
Souviens-toi qu'il te condamne
Devant le Seigneur tout puissant.
. . . .

4.

Quiconque a osé jurer
La constitution nouvelle,
De l'Église il est séparé,
A ses pasteurs il est rebelle :

tines, et à Chanteloup, Père l'Andouille était le sobriquet donné à l'intrus de cette localité.

[1] Le premier intrus de Saint-Hilaire-du-Bois avait reçu ce surnom. Il était marié ; sa femme était restée à Saumur. Quand les habitants de Saint-Hilaire surent qu'il était marié, ils furent si indignés contre lui, qu'il fut obligé de quitter sa cure.

[2] Le pantalon large était alors une nouveauté qui paraissait singulière. La mode jusque-là n'avait autorisé que la culotte courte ou la culotte longue, fendue par le bas et étroite.

[3] Le mot *Trutton* était le mot intrus que le peuple avait corrompu par moquerie.

Pour nous, catholiques français,
Nous y renonçons à jamais.
. . . .

5.

Suivons nos vrais pasteurs
D'un grand cœur ;
Les intrus sont les loups
De notre évangile,
Il faut les éviter
Pour être sauvés.
. . . .

6.

Judas est mon apôtre (c'est l'intrus qui parle.)
Et celui des intrus,
Que ne fut-il le vôtre?
Nous serions tous perdus.
Eh ? mais oui-dà,
Comment peut-on trouver du mal à ça ?

7.

Touché de repentir,
Judas rendit l'argent.
Voilà la différence :
C'est que je suis Normand.
Eh ? mais.....
Si Judas fut coupable,
C'est qu'il aima l'argent,
Ce métal est aimable,
Je l'aime également.
Eh! mais.....

8.

ACTE DE FOI.

Je crois que le Saint-Père révéla,
Que tant que le monde durera,
Que tous les évêques qu'on nomme
N'étant pas reconnus de Rome,
Sont intrus, des apostats ;
Les curés, des scélérats
Qui devraient craindre davantage
Le Dieu que le serment outrage.

ACTE D'ESPÉRANCE.

J'espère qu'avant il soit peu,
Les apostats auront beau jeu :
Nous reverrons dans nos chaires
Nos vrais curés, nos vrais vicaires ;
Les intrus disparaîtront :
La divine Providence
En dépit de la Nation,
Nous rendra la vraie Religion.

ACTE DE CHARITÉ.

J'aime les aristocrates,
Je prie Dieu pour les démocrates,
Mais prions bas ;
Si les coquins nous entendaient
Ils nous lanterneraient.

9.

O mon doux Jésus !
Confondez, confondez,
O mon doux Jésus !
Confondez les intrus [1].

Par une conséquence assez naturelle, les poètes populaires, après avoir fait des intrus l'objet de leurs satires, chantèrent les louanges des prêtres fidèles à leur devoir. Voici deux couplets extraits d'une chanson qui en avait vingt, qu'une fille, nommée Barbe Grenouilleau, fit en l'honneur de M. Loir-Mongazon, vicaire de Saint-Martin de Beaupréau et devenu, depuis la Révolution, principal de l'important collége de cette ville :

Imitez, je vous prie,
Monsieur Loir-Mongazon.
Nuit et jour en prière,
Il est en oraison ;
Et il prie Dieu sans cesse
D'apaiser son courroux,
Aussi la sainte Vierge
D'intercéder pour nous.

[1] Les 1er, 2e, 4e, 5e, 6e, 9e couplets ont été communiqués par Jean Rabin, et le reste a été extrait des *Chroniques* de l'abbé Conin.

Ce père de lumière,
Notre bon supérieur,
Dans sa douleur entière,
Voudrait être vainqueur
De tous les infidèles
Qui ont fait le serment
Et qui sont si rebelles
A Dieu, en ce moment [1].

Voici un autre couplet en l'honneur de M. Blanvillain, vicaire de la Jumellière :

Monsieur Blanvillain, fidèle
A la voix du Seigneur,
Fait connaître son zèle
Par ses cris, par ses pleurs.
Ah! s'il pouvait réduire
Les méchants inhumains!
Il souffrirait le martyre
Pour sauver les chrétiens.

Voici encore un autre fragment de chanson en l'honnéur d'un autre prêtre, M. Viaud :

Monsieur Viaud débonnaire,
Toujours compatissant,
Soulageant la misère
Des pauvres indigents,
Au pied de l'oratoire
Est toujours prosterné,
Demandant la victoire
Pour le peuple affligé [2].

« On composa beaucoup de chansons dans la Vendée,
« pendant la période de 1790-1800 et, malgré tous les dé-
« sastres et toutes les désolations de cette époque, jamais
« peut-être peuple n'avait tant chanté. Sans parler des
« litanies quelque peu burlesques, composées par des ma-

[1] *Notice sur le collège de Beaupréau*, par M. l'abbé Bernier, p. 185.
[2] *Vies des saints personnages de l'Anjou*, par Dom Chamard, t. III, p. 531.

« gisters de village ou par d'habiles sacristains, et que les
« campagnards répétaient dans de longues processions
« qu'ils entreprenaient lorsque leurs prêtres cachés ou
« exilés ne pouvaient plus célébrer des offices publics et y
« présider. Les Vendéens avaient des chants de toute espèce
« et de toute valeur au point de vue littéraire et poétique,
« particulièrement des cantiques appropriés aux circons-
« tances, des chansons royalistes, des couplets pleins de
« verve contre la République, des chants guerriers, des
« chants de triomphe et de victoire, de spirituelles et très-
« mordantes satires [1]. »

On ne s'en tint pas uniquement à ces chansons et à ces satires pour combattre le schisme. Les personnes instruites, les prêtres insermentés surtout cherchaient à éclairer les consciences par des écrits pleins de la meilleure doctrine [2]. En voici un spécimen; il est adressé à une dame :

« Madame, les propos injurieux que vous tenez au
« sujet de notre pasteur, font que je prends la liberté de
« vous écrire : mais oubliez pour un instant les deux pre-
« miers traits de nos nouveaux apôtres (c'étaient des faits
« de notoriété publique). Il faut à tous les évêques et à
« tous les curés nouvellement élus, une juridiction, une
« mission canonique. La recevront-ils de l'Assemblée na-
« tionale? Quelques mauvaises têtes l'ont peut-être pensé,
« mais au moins elles n'osent l'avouer. Ce n'est pas de
« l'Eglise, des évêques et du pape qui ne parlent que par
« leur indignation et leurs larmes, et dont ils éprouveront
« bientôt les foudres et les anathèmes. D'où pourrait venir
« cette mission vers vous, citoyenne; cette juridiction,

[1] *Notice sur le collége de Beaupréau*, par M. l'abbé Bernier, p. 185.

[2] M. Meilloc, directeur au grand séminaire d'Angers, fit distribuer dans les campagnes : *Le préservatif contre le schisme,* ou questions relatives au décret du 27 octobre 1790, concernant le serment civique des ecclésiastiques fonctionnaires.

« cette autorité qu'ils ont exercée sur un troupeau que « personne ne leur a confié? Diront-ils qu'ils la tiennent « de leur ordination même, que le pouvoir d'ordre et de « juridiction sont inséparables? Erreur, erreur funeste! « Que des ecclésiastiques aient osé soutenir ouvertement « cette doctrine, c'est lamentable : mais ces novateurs au- « dacieux et schismatiques pâliront devant le tribunal de « Dieu de leur sacrilége profanation. Je louais votre piété, « citoyenne, votre attachement à cette divine religion qui « a fait la gloire de vos ancêtres, et qui doit faire notre « bonheur. Je suis assuré d'avance des sentiments de mé- « pris et d'indignation dont vous êtes pénétrée pour les « hommes traîtres à Dieu, à l'Église et à leur conscience; « orgueilleux des dépouilles de nos pasteurs, et couverts « des larmes de la religion, qui sont venus placer l'op- « probre dans le sanctuaire et l'anathème sur nos têtes. « Vous ne pourriez, citoyenne, disconvenir que cette foule « de prêtres jureurs ne peuvent échapper aux reproches flé- « trissants d'apostasie et de parjure. Ce n'est pas encore « assez de ce crime pour plusieurs d'entre eux; ils ont porté « le scandale à son comble; et pour achever de creuser l'abîme « du schisme, ils entraînent avec eux dans leur chute le « troupeau séduit ou intimidé. Et voilà l'apostolat d'erreur « et de révolte qu'ont exercé ces ministres indignes du « ministère sacré qu'ils déshonorent, qui affrontent sans « pudeur et sans remords toutes les suites d'une sacrilége « intrusion.

« Qu'est-ce qu'un intrus? C'est le nom flétrissant que « l'Église a donné à ces hommes ambitieux qui, sans « autre mission que celle de l'intérêt et de la cupidité, sans « aucun titre légitime et canonique, se mettent en posses- « sion de bénéfices et de fonctions pastorales.

« Enfin Baal est dans les lieux saints et sous les yeux de « l'évêque immortel de nos âmes. Le pontife des tripots « est le consécrateur des intrus. Enfin le ministère d'ini-

« quité se consomme, les barrières des sanctuaires sont
« forcées, et le loup est dans la bergerie.

« Notre pasteur inhumainement arraché à nos embras-
« sements et à nos larmes est sous l'anathème; et un
« prêtre portant sur le front la triste cicatrice de l'aposta-
« sie, de l'intrusion et du parjure, vient s'asseoir sur la
« chaire de Moïse, et y usurpe un nom, un titre et des
« fonctions que Jésus-Christ ne lui a pas confiés.

« Tous les prêtres que vous voyez sortir de l'antre de
« l'intrigue et de l'ignorance, et s'élancer dans nos sanc-
« tuaires pour y remplacer nos pasteurs légitimes, sont
« des intrus dans une terre étrangère. Tous les actes de
« juridiction qu'ils ont exercés sont nuls et illégitimes :
« nullité des dispenses, nullité des absolutions, nullité des
« pouvoirs usurpés, nullité des sacrements administrés.
« Les mystères célébrés par eux seront des sacriléges et
« des profanations; chaque pas est marqué par des abîmes;
« partout ils sèment la mort et ne recueilleront que des
« malédictions[1]. »

C'est à l'aide de pareils écrits que les prêtres insermen-
tés et des personnes pieuses parvenaient à préserver du
schisme un grand nombre de ceux qui, séduits par les
jureurs ou leurs adeptes, se laissaient entraîner dans le
chemin de l'erreur[2].

[1] *Chroniques* de l'abbé Conin.

[2] Quand les gens du Bocage virent qu'on leur ôtait leurs curés auxquels ils étaient accoutumés, qui connaissaient leurs mœurs et leur patois, qui, presque tous, étaient tirés du pays même, qui s'étaient fait vénérer par leur charité et que l'on remplaçait par des étrangers, ils ne voulurent plus aller à la messe de la paroisse. Les prêtres assermentés furent insultés ou abandonnés. Le nouveau curé des Echaubrognes fut obligé de s'en retourner, sans avoir pu obtenir même du feu pour allumer les cierges; et cet accord universel régnait dans une paroisse de 4,000 habitants.

Les anciens prêtres se cachaient et disaient la messe dans les bois. (*Mémoires* de Mme de La Rochejacquelein, p. 90.) — Dans une autre paroisse, l'intrus offrit 100 francs à une personne pour l'engager à lui répondre la messe.

Dès lors, les intrus honnis et vilipendés partout, se virent complétement déçus dans leurs projets ambitieux. Ils s'étaient flattés qu'une fois en possession des biens curiaux, ils jouiraient d'une certaine considération. Ils furent, au contraire, l'objet du plus souverain mépris. Pauvres prêtres! Combien ils devaient souffrir dans leur âme coupable et dégradée, s'ils gardaient encore un reste de foi!

La cause de la prévarication des prêtres jureurs, fut, chez quelques-uns, le défaut de science [1], et chez le plus grand nombre l'amour du bien-être et des richesses, plus encore que la dépravation des mœurs. Les réguliers, à la honte de leur robe, manifestèrent des vues bien plus cupides et plus basses que les séculiers. — Ce fut vraiment ignoble.

« Nous fûmes doublement trompés, disait M. Fournier, « curé du Voide, et vicaire alors de Saint-Christophe-du-« Bois. Un bon nombre de confrères, d'une conduite irré-« prochable, et sur lesquels nous comptions comme sur « nous-mêmes, firent le serment; tandis que beaucoup « d'autres, dont les mœurs paraissaient légères, et que « nous craignions de voir apostasier, devinrent de coura-

[1] Avant la Révolution, un certain nombre d'élèves ecclésiastiques, vivant dans leur famille, ne recevaient des leçons de théologie que de leurs curés ou se contentaient de suivre les cours publics de la Faculté de théologie. Sans résider au séminaire, ils se croyaient suffisamment en règle quand ils avaient pu répondre passablement aux examens préparatoires aux ordres, et avaient passé quelques semaines en retraite avec les séminaristes. Abandonnés ainsi à eux-mêmes, ils ne pouvaient guère acquérir de grandes connaissances théologiques, ni se former sérieusement à la vie sacerdotale. Il n'est donc pas étonnant que la plupart de ces prêtres improvisés aient fait défection au moment de l'orage révolutionnaire, et que ne pouvant apercevoir aussi facilement que les autres prêtres, à raison de leur défaut de science et de leur vie trop séculière, le piége tendu à leur ignorance et à leur légèreté, ils se soient précipités dans le schisme. Cependant, ceux dont la foi était vive, rétractèrent leur erreur dès qu'ils l'eurent reconnue. Il n'y eut à persévérer dans le schisme que ceux qui ne voulurent pas écouter les avertissements de leur conscience pour jouir du bien-être de leur position.

« geux confesseurs de la Foi. Ces derniers avaient la foi « vive, disait-il, et les premiers en manquaient absolu« ment, ou du moins ne l'avaient pas assez forte pour af« fronter les rigueurs de la persécution. »

Le curé du Lion-d'Angers, M. Bassereau, ex-professeur très-célèbre à la Faculté de théologie d'Angers, fit le serment des premiers. Plusieurs de ses anciens élèves, affligés de sa prévarication et pleins du désir de le ramener à résipiscence, lui envoyèrent son traité sur l'Église, qu'il leur avait dicté au séminaire, et qui condamnait formellement sa conduite. Pour toute réponse, il écrivit à quelques-uns ces mots malheureux : *Item faut vivre*. A d'autres il dit, qu'il n'avait pas le courage de résister aux exigences de l'autorité civile [1].

M. Coquille, intrus à Beaupréau et ex-récollet de Tours, né à Morannes le 17 juin 1747, acquit aussi lui, par sa chute, une triste célébrité. Homme d'esprit, prédicateur renommé, il fut l'un des plus empressés à faire le serment [2].

M. Sorbier, l'un des vicaires de Gonnord, fit le serment tandis que son curé le refusa. Il eut l'effronterie de présider à la descente des cloches qu'on destinait à la confection des sous décimaux [3].

M. Avril, vicaire à La Tessoualle, eut également le triste

[1] Le pauvre homme ! Il mourut comme meurt ordinairement un prêtre apostat, en refusant les sacrements de l'Église.

[2] M. Coquille, après sa défection, rejeta publiquement toute pudeur. Il se maria dans son église avec une jeune ouvrière. En peu de temps il en vint aux excès de l'ivrognerie et de l'immoralité les plus flagrantes, jusqu'au point d'étonner les libertins les plus déhontés. Retiré à Angers pendant la Terreur, il prit le nom d'Horatius Coclès et figura dans toutes les démonstrations populaires, se faisant le barde démagogue. A cause de sa vie abominable, il put échapper au couteau de la guillotine.

[3] Après la Révolution, il assistait à la bénédiction des nouvelles cloches de Gonnord. M. Champion, curé de Saint-Lambert-du-Lattay, ne put s'empêcher de lui lancer une épigramme qui dut lui faire sentir toute l'inconvenance de sa présence à une pareille cérémonie.

courage de prononcer le serment. Un dimanche qu'il chantait la grand'messe il se tourna vers le peuple après l'Évangile, et sans avoir prévenu son curé, M. Bergevin, qui était présent, il dit aux fidèles : *J'ai consulté longtemps mon crucifix pour savoir si je devais faire le serment, le bon Dieu m'a inspiré la résolution de le prêter ; je le prête.* A ces mots toute l'assistance déserta l'église, et il ne resta personne à la messe. M. Avril demeura intrus à La Tessoualle même. A partir de ce moment il fut méprisé et repoussé de la population [1].

Cependant les intrus voulaient avoir des assistants à leurs offices. Ils y invitèrent d'abord les fidèles ; et pour se les rendre favorables, ils affectèrent à leur égard les attentions les plus délicates et les plus gracieuses ; mais les fidèles ne répondirent à leurs avances que par la froideur

[1] M. Avril resta à la Tessoualle jusqu'à la prise d'armes. Expulsé alors de cette paroisse par les insurgés, il se retira à Trémont où dominaient les idées révolutionnaires. Plus tard, forcé encore de sortir de ce lieu par les fureurs de la guerre, il alla se réfugier au fond du Saumurois et plus loin encore à Orléans où il demeura jusqu'au Concordat de 1801. Regrettant alors ses égarements, il vint se jeter aux pieds de M. Boineau, curé de Saint-Pierre de Cholet, pour en faire l'abjuration. Ce digne curé lui imposa une pénitence publique pour réparer son scandale public. Il l'obligea à l'exemple des prosternés de la primitive Église de stationner, pendant plusieurs dimanches consécutifs, en habits laïcs, et la grand'-messe durant, sous le vestibule de l'église. Ce temps d'épreuve passé il fut introduit dans le temple, mais il dut se tenir à la porte, sur le passage des fidèles. De là, de pose en pose, à travers la grande nef, il arriva jusqu'aux stalles du chœur. Après une station de plusieurs dimanches dans ce dernier lieu, il pénétra enfin dans le chœur revêtu de la soutane. Un autre dimanche, il prit le surplis ; et lorsqu'il eut subi pendant un an, avec la docilité la plus édifiante, toutes les humiliations qu'on lui imposa et dont le spectacle impressionna vivement les fidèles, il apparut un jour sous les ornements sacrés, fit en chaire son abjuration solennelle et fut conduit à l'autel par son pieux directeur pour y célébrer le saint sacrifice. — M. Boineau avait lu auparavant un rescrit des supérieurs ecclésiastiques qui le réintégrait dans toutes les fonctions sacerdotales. — Après cette pénitence si édifiante, M. Avril fut placé par Mgr Montault, évêque d'Angers, curé de Cléré, dans le canton de Vihiers, où il vécut toujours en prêtre régulier. Il y mourut frappé d'une apoplexie foudroyante, en 1825.

la plus marquée. Humiliés de se voir ainsi dédaignés, ils eurent alors recours à la force pour se procurer des auditeurs. A un moment donné, les gendarmes et les gardes nationaux arrivaient tout à coup dans les bourgs, appréhendaient au corps tous ceux qu'ils pouvaient rencontrer, et les conduisaient ensuite de force à l'église. Ces braves gens, pour ne participer en rien au culte prohibé, fermaient les yeux, se bouchaient les oreilles, et protestaient avec la plus grande énergie contre la violence qui leur était faite. Les offices terminés, ils se retiraient encore plus courroucés contre l'intrus qu'ils ne l'étaient auparavant; et ils saisissaient la moindre occasion pour faire entendre contre lui les plus amères récriminations. Dans sa fureur, l'intrus dénonçait les insulteurs aux autorités qui ne manquaient pas de leur faire les plus fortes menaces. De leur côté, les Patriotes du lieu prenaient parti pour leur curé constitutionnel et répondaient aux invectives des opposants par des paroles non moins injurieuses. Chacun plaidait sa cause avec une acrimonie qui dégénérait souvent en hostilité déclarée. C'étaient deux camps ennemis en présence, qui menaçaient déjà d'en venir aux mains.

CHAPITRE III

Mesures machiavéliques prises par la Révolution et dévoilées par l'auto rité ecclésiastique. — Commissaires de l'Assemblée nationale envoyés dans l'Ouest. — Premiers mouvements insurrectionnels. — Envoi de troupes pour les réprimer. — Vexations exercées par les intrus. Leur fuite. Joie publique à leur départ. — Représailles et vexations des Patriotes.

Cependant les autorités supérieures s'émurent devant cet état d'irritation. Afin de calmer les esprits, elles firent répandre des pamphlets où l'on marquait que le Pape et les Cardinaux, consultés sur les difficutés présentes, avaient répondu que les affaires religieuses de France ne les regardaient pas. La ruse était trop grossière pour ne pas être découverte, car les populations vendéennes savaient que tout ce qui concerne la religion est du ressort du Saint-Siége, et qu'il ne peut voir d'un œil indifférent une portion notable de l'Église universelle s'affranchir envers lui, des devoirs d'obéissance et de respect.

Cette supercherie étant restée sans effet, l'administration supérieure recourut à une autre ruse plus perfide. Elle fit publier, le 7 mai 1791, qu'elle cédait enfin aux vœux des populations et qu'elle permettait désormais à leurs anciens curés d'offrir librement le saint sacrifice de la messe dans les églises, mais seulement après les offices des curés constitutionnels; que, de plus, tous les prêtres non assermentés auraient la liberté de rassembler leurs fidèles dans un local de leur choix à la condition néanmoins de ne faire aucune opposition au gouvernement. C'était une condescendance qui de prime abord, pouvait satisfaire les esprits, apaiser bien des personnes simples et par trop confiantes. Mais sous

cette apparente tolérance, de perfides embûches étaient tendues à la foi des fidèles. En effet, le contact qu'ils auraient eu forcément avec les prêtres *jureurs*, les eût exposés au danger d'être séduits et entraînés facilement, à cause de leur simplicité, dans de funestes erreurs. Les autorités ecclésiastiques le comprirent aussitôt; et pour mettre les âmes à l'abri de tout péril, M. de Beauregard, vicaire général de l'Évêque de Luçon, adressa une lettre-circulaire à tous les curés du diocèse. Voici celle que reçut le curé de la Réorthe, le 30 mai 1791 :

« Un décret de l'Assemblée Nationale, date en du 7 mai,
« accorde aux ecclésiastiques qu'elle a prétendu destituer,
« pour refus de serment, l'usage des églises paroissiales
« pour y célébrer la messe seulement : le même décret au-
« torise les catholiques romains, ainsi que les non-confor-
« mistes à s'assembler pour l'exercice de leur culte reli-
« gieux dans le lieu qu'ils auront choisi à cet effet, à la
« charge que dans les instructions publiques il ne sera rien
« dit contre la constitution civile du Clergé.

« La liberté accordée aux pasteurs légitimes par le pre-
« mier article de ce décret, doit être regardée comme un
« piége *d'autant plus dangereux*, que les fidèles ne trouve-
« raient dans les églises dont les intrus se sont emparés,
« d'autres instructions que celles de leurs faux pasteurs,
« qu'ils ne pourraient y recevoir les sacrements que de
« leurs mains, et qu'ainsi ils auraient avec ces pasteurs
« *schismatiques* une communication que les lois interdisent.
« Pour éviter un aussi grand mal, MM. les curés sentiront
« la nécessité de s'assurer au plus tôt d'un lieu où ils
« puissent, en vertu du deuxième article de ce décret,
« exercer leurs fonctions et réunir leurs fidèles paroissiens,
« dès que leur prétendu successeur se sera emparé de leur
« église : sans cette précaution, les catholiques, dans la
« crainte d'être privés de la messe et des offices divins,
« appelés par la voix des faux pasteurs, seraient bientôt

« engagés à communiquer avec eux, et exposés aux risques
« d'une séduction presque inévitable.

« Dans les paroisses où il y a peu de propriétaires aisés,
« il sera sans doute difficile de trouver un local convenable,
« de se procurer des vases sacrés et des ornements; alors
« une simple grange, un autel portatif, une chasuble d'in-
« dienne ou de quelque étoffe commune, des vases d'étain,
« suffiront dans ce cas de nécessité, pour célébrer les saints
« mystères et l'office divin.

« Cette simplicité, cette pauvreté, en nous rappelant les
« premiers siècles de l'Église, et le berceau de notre sainte
« religion, peut être un puissant moyen pour exciter le
« zèle des ministres et la ferveur des fidèles. Les premiers
« chrétiens n'avaient d'autres temples que leurs maisons.
« C'est là que se réunissaient les prêtres et le troupeau
« pour y célébrer les mystères, entendre la parole de Dieu
« et chanter les louanges du Seigneur. Dans les persécu-
« tions dont l'Église fut affligée, forcés d'abandonner leurs
« basiliques, on en vit se retirer dans les cavernes et jus-
« que dans les tombeaux : et ces temps d'épreuves furent
« pour les vrais fidèles, l'époque de la plus grande ferveur.
« Il est bien peu de paroisses où MM. les curés ne puissent
« se procurer un local et des ornements tels que je viens
« de les dépeindre, et en attendant qu'ils se soient pourvus
« des choses nécessaires, ceux de leurs voisins qui ne seront
« pas déplacés pourront les aider de ce qui sera dans leur
« église à leur disposition. Nous pourrons incessamment
« fournir des pierres sacrées à ceux qui en auront besoin,
« et dès à présent, nous pouvons faire consacrer les calices
« ou les vases qui en tiendront lieu.

« Mgr l'Évêque de Luçon, dans les avis particuliers qu'il
« nous a transmis pour servir de supplément à l'instruction
« de Mgr l'Évêque de Langres, et qui seront également
« communiqués dans les différents diocèses, propose à
« MM. les Curés :

« 1° De tenir un double registre où seront inscrits les « actes des baptêmes, mariages et sépultures de leurs pa- « roisses. Un de ces registres restera entre leurs mains, « l'autre sera par eux déposé tous les ans entre les mains « d'une personne de confiance.

« 2° Indépendamment de ce registre, MM. les Curés en « tiendront un autre où seront inscrits les actes des dis- « penses de mariage, etc.

« 3° MM. les Curés attendront, s'il est possible, pour se « retirer de leur église et de leur presbytère, que leur pré- « tendu successeur leur ait notifié l'acte de ses nomination « et institution, et il faut qu'ils protestent contre tout ce qui « serait fait en conséquence.

« 4° Ils dresseront, en secret, un procès-verbal de l'in- « trusion du prétendu curé et de l'invasion par lui faite de « l'église paroissiale et du presbytère. Dans le procès-verbal « dont je joins ici le modèle, ils protesteront formellement « contre tous les actes de la juridiction qu'il voudrait exercer « comme curé de la paroisse : et pour donner à cet acte « toute l'authenticité possible, il sera signé par le curé, « son vicaire s'il y en a un et un prêtre voisin et même par « deux ou trois laïques pieux et discrets, en prenant néan- « moins toutes les précautions possibles pour ne pas com- « promettre le secret.

« 5° Ceux de MM. les Curés dont les paroisses seraient « déclarées supprimées, sans l'intervention de l'Évêque lé- « gitime, useront des mêmes moyens : ils se regarderont « toujours comme seuls légitimes pasteurs de leurs pa- « roisses, et s'il leur était absolument impossible d'y « demeurer, ils tâcheront de se procurer un logement dans « le voisinage et à portée de pourvoir aux besoins de leurs « paroissiens : et ils auront grand soin de les prévenir et « de les instruire de leurs devoirs à cet égard.

« 6° Si la puissance civile s'oppose à ce que les fidèles « catholiques aient un cimetière commun, ou si les parents

« [illegible] à ce
« [illegible]
« [illegible] l'instruction,
« [illegible] représen-
« [illegible] par le
« [illegible] signé par
« [illegible] à la
« [illegible] accompagner ;
« [illegible] le curé
« [illegible] du corps
« [illegible] prières de
« [illegible]

« 7° Dans les actes, lorsqu'on s'adressera aux curés rem-
« placés, leur titre de curé, ils signeront ces actes de leurs
« noms de baptême et de famille, sans prendre aucune
« qualité... »

Les prêtres réfractaires accueillirent avec joie ces prescriptions et les appuyèrent fortement.

Les Révolutionnaires, au contraire, en furent grandement courroucés et ils accusèrent M. de Beauregard de souffler l'esprit de discorde parmi le peuple. M. de Beauregard en agissant ainsi n'avait fait que renouveler les actes de l'autorité religieuse dans tous les temps de persécution et se conformer à son devoir dans les circonstances présentes, mais les Révolutionnaires ne pouvaient comprendre que le devoir d'un supérieur ecclésiastique est de veiller au salut des âmes qui lui sont confiées, et de les préserver de tout danger spirituel.

A la même époque, les missionnaires de Saint-Laurent-sur-Sèvre furent aussi l'objet des colères des partisans de la Constitution. Ces missionnaires avaient publié un catéchisme, à l'usage des catholiques romains, dans le but de leur rappeler les vrais principes, et l'obligation où ils étaient de s'y conformer. Par intérêt pour ces fidèles qu'ils avaient si souvent évangélisés, ils voulaient les mettre en

garde contre les artifices employés pour les séduire. Grâce à l'influence considérable qu'ils avaient sur eux, ils contribuèrent puissamment à les retenir dans le giron de l'Église; mais ce zèle apostolique mit les Patriotes en fureur. Ils les traitèrent de perturbateurs de la tranquillité publique; ils les accusèrent de fomenter le trouble et la division dans les esprits, de vouloir retenir sous leur joug des paysans fanatisés, et empêcher l'œuvre de conciliation qu'ils tentaient d'opérer entre tous les citoyens; comme s'il pouvait y avoir conciliation entre l'erreur et la vérité, et analogie entre le dévouement et le despotisme. Mais la passion ne raisonne jamais. Ils les poursuivirent donc sans trève ni merci[1]. Quelques historiens cédant au même esprit de parti les ont représentés comme de coupables agitateurs. Tout leur crime était d'avoir enseigné que les droits de la conscience priment tous les autres, et qu'il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. C'était pour eux un devoir et non pas un crime.

Cependant les esprits s'irritaient de plus en plus.

L'Assemblée Nationale en conçut de nouvelles inquiétudes. Dans l'espérance que des commissaires pris parmi ses membres et investis de pleins pouvoirs, réussiraient à calmer cette effervescence populaire par leur présence et leurs discours, bien mieux qu'elle ne l'avait fait jusqu'alors par ses décrets, elle députa à cet effet, dans les provinces

[1] Le 1er juin 1791, des gardes nationaux d'Angers allèrent faire une perquisition dans la communauté de Saint-Laurent-sur-Sèvre, et y trouvèrent le catéchisme dont nous venons de parler. A la vue de ce manuscrit ils entrèrent dans une violente fureur et arrêtèrent deux missionnaires. Mais cette arrestation suscita un conflit d'attributions entre le Directoire de Maine-et-Loire et celui de la Vendée. Ce dernier prétendit que tout citoyen pouvait écrire chez lui ce qu'il pensait et que la manifestation publique de sa pensée, quand elle provoque des troubles dans la société, pouvait seule être une cause de répression. (C'était en substance l'art. VII de la déclaration des droits de l'homme.) En conséquence, il ordonna l'élargissement des deux prêtres. Mais cet acte de justice lui fut imputé à crime et contribua plus tard à sa destitution.

de l'Ouest, les représentants Gensonné et Gallois. Ces représentants se rendirent d'abord à Bressuire et à Châtillon-sur-Sèvre. Là, ils s'entourèrent de nombreux villageois; s'entretinrent familièrement avec eux et s'appliquèrent à ne leur dire que les paroles les plus modérées et les plus conciliantes. Mais tout en protestant devant eux de leur invariable attachement à la Religion et de leur ferme volonté de la maintenir, ils eurent l'impolitique maladresse de dire à ces paysans que leurs pratiques religieuses n'étaient qu'un tissu de fables et de superstitions inventées par leurs prêtres; que ces prêtres, qui n'étaient au fond que des ambitieux et des intrigants, abusaient de leur crédulité pour les asservir; qu'il était temps de secouer leur joug et de se débarrasser de toutes leurs jongleries; qu'il fallait enfin tout sacrifier à la liberté, à l'égalité et à la fraternité et dépouiller tous les aristocrates.

Ils s'imaginaient sans doute, qu'ils n'avaient qu'à parler pour se concilier aussitôt tous les esprits. Mais les paysans du Bocage n'avaient pas coutume d'accorder si facilement leur confiance; et sachant, du reste, que leurs prêtres étaient parfaitement orthodoxes, consciencieux et incapables de les tromper, ils ne purent, sans indignation, les entendre traiter d'imposteurs, ni supporter l'idée que leur religion n'était qu'un mélange de folies et d'erreurs. Ils protestèrent hautement contre de pareilles imputations et sans l'intervention de quelques notables, ils se seraient portés de suite à des outrages contre la personne même des commissaires de la République. Ces notables, tout en protégeant Gensonné et Gallois, leur déclarèrent qu'ils n'avaient qu'à accorder au peuple le libre exercice de sa religion; et d'accord avec la foule, ils les conjurèrent de faire droit sur-le-champ à leurs sollicitations. « Nous ne souhaitons d'autre grâce, disaient-ils, que d'avoir des prêtres en qui nous ayons confiance. » Les deux commissaires ne répondirent que par des paroles évasives.

Leur mission ayant échoué à Bressuire et à Châtillon, ils eurent hâte de se transporter sur d'autres points du territoire, avec l'espoir qu'ils y seraient peut-être mieux accueillis et mieux écoutés; mais partout leurs préventions contre le Clergé et leurs propositions révolutionnaires indignèrent les habitants. En plusieurs endroits, l'émeute gronda si fort autour d'eux, qu'ils furent contraints de s'enfuir au plus vite pour se dérober aux menaces de la multitude[1]. Leur insuccès vint uniquement de ce qu'ils ne voulurent pas reconnaître la véritable cause du mécontentement général. « C'est une invariable coutume de l'opinion révo- « lutionnaire de préconiser le libre élan du peuple, quand « le peuple se lève pour elle; et de lui refuser toute faculté « d'inspiration spontanée, quand le mouvement a lieu dans « un autre sens[2]. » — « S'ils n'eussent point couru après « une banale popularité, s'ils eussent rempli avec cons- « cience, avec justice, la mission qui leur avait été confiée, « si, hommes d'état avant d'être avocats de faction, ils « eussent consenti à interroger tous ces frémissements de « douleur intime qui ne se traduisaient encore que par des « vœux timidement exprimés, nul doute qu'il eût été pos- « sible d'arrêter l'insurrection[3]. »

Les paysans désolés et privés désormais de toute espérance de voir leur culte rétabli, commencèrent alors à parler entre eux d'expulser, de vive force, les intrus, et de remettre leurs bons prêtres dans leurs cures. Les Révolutionnaires, de leur côté, furieux de ce que toutes leurs tentatives d'apaisement n'avaient abouti qu'à une nouvelle surexcitation des esprits s'emportèrent de plus en plus contre les prêtres réfractaires qu'ils accusaient d'être l'âme de tous ces troubles.

L'agitation était à son comble.

En plusieurs endroits, les paysans, armés de fusils et de

[1] Bourniseaux.
[2] Théodore Muret, t. I.
[3] Crétineau-Joly, t. I, p. 12.

faulx, se mirent à monter la garde autour de l'autel où leurs prêtres célébraient la messe, résolus à les défendre s'il en était besoin. Dans plusieurs localités, mais particulièrement en Bretagne, il y eut des mouvements insurrectionnels [1].

Dès le 7 février 1791, les habitants de la paroisse de Sarzeau, dans le Morbihan, s'étaient portés sur Vannes, pour réclamer l'exercice de leur culte et la liberté de leur évêque que l'on gardait à vue dans cette ville : mais ils furent repoussés par les forces républicaines. Six jours plus tard, ils revinrent à la charge, sous la conduite de leurs chefs et avec un renfort de nouveaux mécontents. Pour la seconde fois ils furent mis en fuite par Beysser, commandant de la garnison et de la garde nationale. Cette défaite leur coûta même plusieurs tués et plusieurs blessés.

On fit aussi quelques démonstrations de ce genre sur d'autres points de la Bretagne.

A peu près à la même époque, il y eut à Challans, dans le bas Poitou, une révolte armée. Elle fut apaisée par la garde nationale de Nantes, qui s'empara de deux châteaux où se trouvaient enfermés un grand nombre de prêtres et de nobles.

Des soulèvements éclatèrent en même temps à Saint-Gilles, à Palluau, à Aprémont, à Saint-Jean-de-Monts et à Machecoul.

Châtillon-sur-Sèvre fut le théâtre d'un mouvement de révolte assez considérable. Le peuple, comme il l'avait projeté, chassa violemment les prêtres constitutionnels, et

[1] M. Thiers dit que les paysans se réunirent par bandes, qu'ils poursuivirent les intrus, et qu'ils se permirent à leur égard, les plus graves excès. (*Histoire de la Révolution*, t. IV, p. 164.) M. Thiers généralise peut-être trop ces voies de fait. Elles n'eurent lieu que dans un fort petit nombre de paroisses.

Il y eut des soulèvements partiels et des émeutes assez vives. La gendarmerie éprouva quelquefois de la résistance, et les paysans commencèrent à montrer de la constance et du courage. (*Mémoires* de Mme de La Rochejacquelein, p. 91.)

remit à leur place, les prêtres catholiques. Les Révolutionnaires pour rétablir l'ordre, occupèrent militairement la ville, et replacèrent les intrus dans leur presbytère. Une collision assez violente s'établit alors dans la ville. Mais bientôt les habitants faiblissent et s'enfuient; les gendarmes les poursuivent : l'un d'eux atteignit au pied de la croix d'un carrefour, un paysan, armé d'une fourche et déjà épuisé par vingt-deux blessures. *Rends-toi*, lui cria-t-il; *rendez-moi mon Dieu*, lui répondit le Vendéen et il combattit jusqu'à la mort[1].

[1] Voici comme M. Walsh raconte cet événement, en se servant des paroles de la femme qui l'avait renseigné :
Un dimanche, au mois d'août 1792, mon père était parti pour aller à la messe, il revint bientôt à notre métairie, accompagné de beaucoup de monde, il était rouge et animé. Nous voilà revenus sans avoir entendu la messe, dit-il à ma mère, notre curé n'a pas voulu prêter le serment à la nation et cette nuit, les Patriotes sont venus l'arracher de sa cure, mais nous le délivrerons. En prononçant ces paroles, il détacha du mur un crucifix, il le plaça sur la table, et étendant le bras, il s'écria : Mes amis, jurons tous sur l'image de Jésus-Christ de délivrer son ministre. Nous le jurons, nous le jurons, dirent tous les hommes en s'avançant autour de la table et en levant la main. Après ce serment, un vieillard prit la parole : Mes enfants, nous n'avons pas entendu la messe aujourd'hui, disons le chapelet. Cette prière durait encore, lorsqu'un cri : Aux armes! se fit entendre. Mon père s'élance sur son fusil, mes frères l'imitent, j'en donne un à Guillon, mon fiancé, et je lui passe mon chapelet autour du cou... ils partent... Le soir, mon jeune frère nous arrive au galop. Nous l'avons, s'écrie-t-il, nous l'avons, M. le curé est délivré. Guillon s'est battu comme un lion, six des Patriotes qui ont arrêté M. le curé, sont tués, et demain les autres le seront. M. le curé en compagnie de M. Baudry-d'Asson, étant entré dans notre maison, pendant la nuit, manifesta le désir de célébrer la messe. On s'empressa de préparer un autel, dans le bois voisin, sous le gros chêne de la sainte Vierge. Le crucifix qui avait reçu le serment de mon père, fut placé sur cet autel. Les femmes et les enfants l'entourèrent, tandis que les hommes armés de fusils, de fourches et de faulx se tinrent en sentinelles. Le prêtre venait de communier lorsqu'un grand nombre de Patriotes pénétrèrent dans le bois. Ils crièrent : Vive la République! et nous nous criâmes : Vive la religion! Vive le roi! La fusillade s'engagea aussitôt, nos hommes résistèrent longtemps, mais débordés par le nombre, ils furent obligés de se sauver. Le feu prit à l'autel, le prêtre tenant en sa main droite le calice et en sa main gauche le crucifix, s'écria : A moi, Royalistes! Quelques paysans accoururent à son secours, Guillon en était un ; il n'avait plus de chapeau, son front était entouré d'un mou-

Dans les Mauges, personne ne bougeait encore, mais à vrai dire l'irritation des esprits était aussi vive que partout ailleurs. La fermentation était même arrivée à un tel point que les enfants des environs de Mortagne et de Cholet livraient de véritables batailles aux enfants patriotes de ces villes.

La Révolution sévit naturellement contre les rebelles. Pour les effrayer, elle employa tour à tour contre eux les armes et les procès ; elle rendit des jugements et emprisonna les plus compromis. Mais tous ces moyens de répression ne firent qu'allumer encore davantage le feu de la discorde.

Il est possible que, si les prêtres réfractaires eussent fait quelques concessions, et n'eussent pas rejeté surtout, d'une manière si absolue, la Constitution civile du Clergé, les Révolutionnaires auraient montré moins d'irritation. Mais ces prêtres ne pouvaient transiger avec leur conscience; et parce qu'ils ne voulurent céder à aucune des propositions qui leur étaient faites, ils excitèrent contre eux la fureur des Patriotes. Il est certain, par ailleurs, que si le gouvernement de la République n'eût pas interdit si

choir ensanglanté, mais sa blessure ne l'empêchait pas de se battre. Le prêtre entouré de Royalistes, élève le crucifix, il exhorte à combattre pour Dieu et pour le Roi, mais en disant ces mots, il tombe mort. Tous ceux qui l'entourent fuient, Guillon seul, reste, il veut arracher le crucifix des mains du Patriote qui s'en est emparé, il se bat en désespéré, on lui crie de se rendre : Rends-moi mon Dieu, répond-il, et il expire. (*Lettres vendéennes*, t. I, p. 101.)

De la version des historiens ou de celle-ci, laquelle est la plus vraie ? Je laisse au lecteur le soin d'en décider. Pour ma part, j'inclinerais à croire que la dernière est la plus véridique.

Voici un autre fait qui a beaucoup d'analogie avec celui de Guillon. Ripoche fut pris les armes à la main ; les Bleus l'emmenèrent au pied d'une croix : Abats-la avec cette hache, lui dirent-ils, et tu auras la vie sauve. Ripoche prend la hache, ses camarades frémissent, ils se figurent qu'il va commettre un sacrilége, mais Ripoche se tourne vers les Bleus, et se jette sur eux; mais bientôt, succombant sous le nombre, il tient étroitement la croix embrassée et reçoit le coup de mort, en disant : J'adore le signe de ma rédemption.

complétement aux prêtres réfractaires, de célébrer la messe dans un local privé, les paysans se seraient montrés moins ardents contre la Révolution. Mais comme les administrations, à cause de la résistance des prêtres aux avances de l'autorité supérieure, n'entendaient pas qu'ils offrissent le saint Sacrifice dans la métairie même la plus isolée, les paysans indignés se sentirent portés à la révolte. L'Assemblée Nationale de son côté ne fut ni clairvoyante ni politique, car autrement elle eût pris garde de pousser au désespoir des populations fortes de la vérité de leurs croyances; elle aurait dû savoir que les actes violents viennent toujours se briser contre les convictions de la conscience, et que l'âme chrétienne résiste invinciblement aux ordres impies qu'on veut lui imposer.

« En général, les hommes et les femmes qui montrent « le plus de penchants pour les pratiques religieuses sont « des âmes vives qui éprouvent le besoin de contribuer au « triomphe de leurs croyances. Ce sont de redoutables « ennemis d'un gouvernement lorsqu'il s'est donné, contre « la religion, des torts véritables [1]. »

En faisant des concessions sérieuses aux catholiques, l'Assemblée Nationale eût empêché cette résistance redoutable qui la tint si longtemps en échec, car il est indubitable que, si les paysans avaient vu leur religion seulement tolérée, ils n'eussent jamais songé à prendre les armes, malgré leurs regrets pour l'ancien gouvernement. Et encore dans cette extrémité, fallut-il le concours d'autres circonstances pour les y déterminer. Mais l'Assemblée s'était persuadée, qu'elle les réduirait aisément par la force, et dans cette conviction, elle envoya, dans les villes, des détachements de gendarmerie et du onzième régiment de dragons, afin d'étouffer les premiers germes de révolte.

Ces troupes, par leur attitude, ne firent qu'empirer l'état

[1] M. Thiers, *Hist. de l'Empire*, t. III, p. 331.

des choses. Elles parcoururent le pays, cherchant partout à terrifier ceux qu'elles rencontraient sur leur passage. Leurs nombreuses patrouilles eurent pour effet d'aigrir davantage l'esprit des habitants.

On ne se contenta pas de les effrayer, on alla même jusqu'à leur enlever toute liberté de conscience. Non-seulement les fidèles étaient forcés d'assister à la messe des intrus, mais ils furent encore violentés dans l'accomplissement de tous leurs actes de religion. Lorsqu'un enfant d'un Patriote sans fortune était né, on prenait pour marraine une jeune personne d'une condition aisée et signalée par son attachement à la foi catholique, et on lui adjoignait, comme parrain, un Patriote libre-penseur. C'est ainsi que Mlle Perrette Androuin, de Saint-Lambert-du-Lattay, fut marraine d'un enfant d'un démocrate, tandis qu'un officier de la garde nationale d'Angers, Payer, boucher de profession, servait de parrain [1]. Quelquefois même on associait, pour la même cérémonie, une femme de mœurs irréprochables à un libertin éhonté.

D'un autre côté, les intrus forçaient les catholiques à apporter leurs enfants sur les fonts de l'église paroissiale, et ils les baptisaient, malgré le témoignage de personnes dignes de foi, attestant qu'un prêtre leur avait déjà conféré le baptême [2].

Quand ils apprenaient qu'une personne était sur le point de mourir, on les voyait courir à sa maison et la contraindre à recevoir de leurs mains l'Extrême-Onction.

Ils revendiquaient hautement le droit de faire toutes les

[1] *Mémoires* inédits de l'abbé Conin.

[2] Le 20 août, le susdit Payer, capitaine de la garde nationale d'Angers, qui était arrivé la veille à Saint-Lambert-du-Lattay, envoya le lendemain, sur les plaintes de l'intrus M. Dubourg, quatre gardes nationaux dans les familles qui avaient des nouveaux-nés, et les fit apporter au nombre de dix-huit, dans l'église, pour les faire rebaptiser. Lui-même voulut être parrain d'une petite fille, du nom de Godineau, avec Mlle Perrette Androuin, comme nous venons de le raconter. A la ques-

sépultures, et faisaient poursuivre par l'autorité civile les familles qui refusaient de se soumettre à leurs exigences.

C'était une oppression tyrannique. Mais plus les intrus se permettaient d'actes arbitraires, plus on les méprisait. On les évitait avec une sorte d'horreur. Leur simple présence excitait la colère, tant l'animosité publique était vive contre eux.

Dans une pareille disposition d'esprit, de nouveaux conflits devaient naturellement surgir.

Aussi, vers la fin du mois de juin, il y eut quelques insurrections en Bretagne et dans le Bocage. Dans le Morbihan, La Ruée réunit à son château du *Pré-Clos* un certain nombre de gentilshommes bretons mécontents. Mais cet attroupement fut aussitôt dispersé par la garde nationale de Malestroit, qui, à la faveur d'une nuit orageuse, arrêta La Ruée avec ses amis de Quélo, de Loc-Maria, de la Bourdonnaie, de Catelan, etc., etc.

Dans le Bocage, au château de la *Proutière*, près les Sables-d'Olonne, quelques gentilshommes, sous la conduite même du châtelain, M. de Lezardière, et du comte de Vaugiraud, célèbre capitaine de vaisseau, qui venait de s'illustrer dans les guerres d'Amérique, s'assemblèrent également pour organiser un autre mouvement insurrectionnel. C'étaient des Anglais qui, conventions faites, devaient leur procurer des armes; déjà, ils n'attendaient plus, pour donner le signal de la révolte, que l'arrivée des voiles anglaises, quand les autorités civiles et militaires de Nantes, averties de leur rassemblement, envoyèrent contre eux le

tion que fit l'intrus : *Que demande cet enfant?* la demoiselle Perrette Androuin, ayant répondu : *rien*, Payer entra en fureur et la fit conduire à l'hôtel de l'*Ecu*, où se tenait son état-major. Là, il lui fit couper les cheveux, lui enleva le mouchoir qu'elle avait sur les épaules, la plaça, selon la farce du jour, à rebours sur un âne, et la promena ainsi par les rues du bourg. Tous les habitants attristés, fermèrent leurs portes, et la pauvre demoiselle fut renvoyée le soir, chez elle, plus morte que vive. (L'abbé Conin.)

régiment de Rohan et des gardes nationaux commandés par le célèbre Dumouriez, alors chef de bataillon. Une halte trop prolongée que Dumouriez fit à Machecoul, permit aux conjurés de s'échapper dans les bois par des souterrains détournés ; d'un autre côté, les gardes nationales du pays qui les bloquaient de toutes parts, arrêtées par un violent orage qui survint alors, ne purent les poursuivre. Quand Dumouriez arriva, le château était désert. Pour se dédommager de sa fausse expédition, il arrêta quelques prêtres du voisinage et revint à Machecoul, d'où il écrivit la lettre suivante aux administrateurs de Nantes :

« L'objet de la mission du détachement de Nantes est ter-
« miné, puisqu'il n'y a plus de voiles sur la côte et que le
« blocus du château de la Proutière est levé, d'après l'éva-
« sion des ci-devant gentilshommes qui s'y étaient rassem-
« blés.

« Après avoir rempli l'objet de la réquisition de MM. les
« administrateurs, concernant l'arrestation de quelques
« curés réfractaires, qu'ils ont chargé le détachement
« de mener à Nantes en sûreté, je vous ramène demain
« votre détachement frais et gaillard, malgré le mauvais
« temps qu'il a essuyé ; je n'ai que les plus grands éloges à
« faire de son zèle, de son patriotisme et de son obéissance
« aux ordres de ses chefs. »

Cependant, malgré la protection publique que les Patriotes accordaient si partialement aux prêtres *jureurs*, ils partageaient souvent au fond les idées de la foule sur leur honorabilité personnelle. Loin de rechercher leur société et de les attirer dans leur maison, ils faisaient en sorte de les éviter, et lançaient presque toujours contre eux les paroles de la plus amère critique, et s'en tenaient à leur égard aux rapports purement officiels. Comment, du reste, auraient-ils pu concevoir de l'estime pour des prêtres qui avaient tout répudié : vertu, conscience, pudeur, en foulant aux pieds leur dignité sacerdotale ?

Méprisés des uns, haïs des autres, ces misérables intrus virent bientôt que leur position n'était plus tenable, et après quelques mois d'exercice seulement, ils quittèrent presque tous clandestinement leurs postes[1].

Les intrus des villes et des grandes localités qui trouvaient plus facilement à se lier d'intimité avec quelques citoyens, et qui surtout touchaient de gros appointements, furent les seuls qui demeurèrent au pays.

Le départ des intrus fut salué par d'unanimes applaudissements. A la première nouvelle, la foule se précipita vers les places publiques; des feux de joie furent partout allumés, et tous se félicitèrent de cet événement comme de la chose la plus heureuse qui pût leur arriver. Les cris de la multitude exaspéraient au suprême degré les Patriotes: ils sentaient bien que tous ces transports de joie étaient une humiliation pour leur parti, et bien qu'ils n'eussent aucune considération pour ces prêtres en fuite, ils regrettaient vivement que leur départ fît triompher avec tant d'éclat leurs adversaires. Pour se venger, ils redoublèrent d'insultes contre les catholiques; ils les menacèrent du poing, quelquefois même de leurs armes, et leur dirent que de nouveaux curés constitutionnels remplaceraient bientôt ceux qui étaient partis. De nouveaux intrus reparurent effectivement dans plusieurs paroisses; mais le plus grand nombre des cures restèrent vacantes.

Cette disparition des intrus rendit les catholiques plus hardis. Des rives de la Loire aux bords de la mer, dans les

[1] Plusieurs cependant ne cédèrent qu'à l'intimidation, entre autres, celui de Chaudron. Le vicaire de ce lieu, M. l'abbé Pionneau, jeune prêtre à caractère ardent et énergique, qui était caché dans cette paroisse, entreprit de le faire déguerpir de sa cure. Accompagné de plusieurs hommes, il s'introduisit nuitamment dans sa cour et le somma de quitter son poste. L'intrus ne faisant aucune réponse, M. Pionneau fit briser la porte, et trouvant le pauvre prêtre blotti dans un coin, il lui dit : Ne tremblez pas, il ne vous sera fait aucun mal, je vais vous faire conduire jusqu'à Saint-Quentin, sous bonne escorte, mais ne revenez pas ici. L'intrus partit et ne revint pas.

départements de la Vendée et des Deux-Sèvres surtout, on ne parlait que de chasser tous les prêtres jureurs. L'agitation grandissait de jour en jour. Dumouriez partit une seconde fois de Nantes pour calmer cette effervescence et pénétra jusqu'à Châtillon-sur-Sèvre. Le 12 septembre, il écrivait à l'administrateur de la Loire-Inférieure :

« Il me semble par le compte que me rend M. Depierre, « commandant du 16e régiment de dragons qui est à Ance- « nis, que vous avez été obligé d'envoyer un détachement « à Guérande ; je souhaite que vous n'ayez pas de la part « des prêtres réfractaires les mêmes embarras qu'ils nous « donnent dans la Vendée et les Deux-Sèvres. Le district de « Châtillon surtout est infesté de fanatiques, et je m'y rends « demain avec MM. les commissaires civils. Le grand foyer « est à Saint-Laurent, où il y a une communauté de mis- « sionnaires qui ont empoisonné tous les environs avec un « catéchisme que le ministère public va poursuivre. J'y « envoie un détachement de trente cavaliers, et je m'y « rendrai même. Il serait bien temps que l'Assemblée pro- « nonçât sur cette matière importante, et qu'il y eût une « loi uniforme pour tout le royaume.

« DUMOURIEZ. »

C'étaient toujours les mêmes incriminations répétées sans plus de fondement.

Les Patriotes ne sachant plus à quels moyens recourir pour réduire les rebelles, imaginèrent de dévaster les églises, de les faire servir à des usages profanes et de les rendre désormais impropres au service religieux. Sans maison de prière, disaient-ils, les catholiques perdront insensiblement l'habitude de prier ; d'ailleurs, puisqu'ils ne veulent plus de prêtres, ils n'ont pas besoin de temples. En conséquence, ils renversèrent les autels, brisèrent les sta-

tues des saints, mirent en pièces les stalles et tous les autres siéges, enlevèrent les vases sacrés, les ornements, les chasubles, les chapes, les surplis, les tableaux, et firent brûler tout ce mobilier du culte aux chefs-lieux de canton. En plusieurs paroisses, ils transportèrent les cloches à Saumur, pour les convertir en sous décimaux[1].

Des églises, ils passèrent ensuite aux maisons particulières ; ils en firent disparaître tous les objets religieux, tels que crucifix, images des saints, chapelets, scapulaires, livres de piété ; dans leur fureur, ils enfoncèrent et firent souvent voler en éclats les portes des armoires pour voir si on n'y avait point caché ce qu'ils cherchaient. « Pour faire « cesser toute superstition, disaient-ils, il faut en détruire « jusqu'aux moindres marques. » Les femmes étaient souvent violentées. « *Tu as des Bon-Dieu*, criaient-ils à la victime de leur brutalité, *vite, vide-nous tes poches.* » Si elle opposait quelque résistance, ils fouillaient aussitôt tous ses vêtements ; malheur alors à celles qu'ils trouvaient avec quelques insignes de dévotion, car ils les leur arrachaient avec la plus cynique effronterie. Ces violences avaient lieu toutes les fois que les gardes nationaux et les Roussillons faisaient des patrouilles, ce qui arrivait fréquemment. Les plus dures vexations étaient surtout pour les familles réputées les plus pieuses.

[1] En beaucoup de paroisses on eut le temps de mettre en lieu sûr les vases sacrés, les livres liturgiques et les ornements les plus précieux.

A Jallais, des gardes nationaux venus de Chalonnes, répandirent les saintes huiles sur le pavé de l'église, pillèrent les reliques et firent d'ignobles libations sur l'autel.

Aux Gardes, le marquis de Beauveau, d'une mémoire si tristement célèbre, escorté d'une escouade de soldats, enleva de la chapelle de Notre-Dame, les vases sacrés, força les religieux de retirer du tabernacle le ciboire et s'en empara, il fit encore main basse sur toute l'argenterie et tous les effets précieux, et après en avoir chargé plusieurs charrettes il conduisit triomphalement son butin à Cholet. Tout le mobilier des religieux fut vendu aux enchères. (*Histoire de Notre-Dame-des-Gardes*, par le R. P. Théophile, 1875, p. 60.)

En voici un exemple :

Deux jeunes Patriotes de Gonnord, armés de fusils, arrivent à l'improviste dans la métairie du *Vieux-Pré,* située entre le Voide et Montilliers ; ils n'y trouvent que deux jeunes filles, Marie Banchereau[1], fille du métayer, et Anne Reuiller, sa servante. Leur première question est de demander si elles n'ont point des objets de piété. Ces filles leur répondent qu'elles n'en ont point. Cette réponse négative les irrite ; ils prétendent qu'elles en possèdent, et dans leur fureur ils les menacent de coups. L'un deux s'avance sur Anne Reuiller et veut chercher dans son fichu le scapulaire qu'il pense y trouver. A l'instant même, Anne Reuiller, pour rappeler à l'insolent le respect qu'il lui doit, lui lance un vigoureux coup de pied dans le ventre et le renverse à terre. Le Patriote se relève furieux ; il saisit son fusil et s'élance sur la jeune fille, en lui disant : « *Sache qu'il ne tient qu'à moi que je te passe ma baïonnette à travers le corps ! Hé bien, puisque je n'ai pas réussi seul à mon dessein, nous allons nous mettre deux à l'exécuter.* » Et il se disposait à se porter sur elle aux derniers outrages, lorsqu'un bruit se fait entendre au dehors de la maison. Les deux Patriotes croient que ce sont les hommes de la ferme qui viennent au secours des jeunes filles. Effrayés, ils fuient à toutes jambes et reprennent le chemin de Gonnord.

Les Patriotes, dont la haine devenait de jour en jour plus profonde, trouvèrent encore dans l'observation du dimanche une nouvelle occasion de vexer les paysans. L'Assemblée nationale avait défendu le chômage du septième jour et lui avait substitué le repos des décades. Ils entreprirent de faire observer rigoureusement ces prescriptions [2]. Lorsqu'ils surprenaient quelqu'un en défaut

[1] Cette fille est devenue la mère de l'abbé Cailleau, chanoine prébendé, ex-aumônier des zouaves pontificaux à Castelfidardo.

[2] Voyez Notes explicatives, n° V, à la fin du volume.

sur ce point, ils le condamnaient à une amende. Malgré toutes les condamnations et toutes les menaces, les paysans qui ne voulaient pas violer les préceptes de l'Église, n'en continuaient pas moins à garder le repos du dimanche, et à travailler pendant la semaine selon leur coutume. Mais pour éviter toute poursuite, ils avaient soin, au jour des décades, de revêtir leurs habits de fête, et de vaquer, sans bruit, sous ce costume, à leurs occupations habituelles. Les jours de dimanche, au contraire, ils paraissaient dans leurs vêtements de travail, et tout en faisant semblant de travailler, ils s'abstenaient des œuvres défendues par l'Église. Cette vie de gêne et de contrainte continuelle, ne faisait qu'augmenter de plus en plus la réprobation qu'ils avaient jurée à la Révolution. Mais ce qui les aigrissait surtout outre mesure, c'était de voir à chaque instant leurs persécuteurs dans leurs maisons pour s'approprier ce qui était à leur convenance ou briser les objets qui leur déplaisaient. Les Patriotes se croyaient tout permis à leur égard, et les choses en étaient venues à une telle extrémité, que les catholiques servaient journellement de point de mire aux taquineries et aux insolences de tout Révolutionnaire. On ne leur épargnait pas non plus les injures. Ainsi on les appelait des entêtés, des opiniâtres, des retardataires, des *aristocrates*. Les Patriotes regardaient surtout ce dernier mot comme plus insultant que tous les autres. Traités comme des parias, les paysans fuyaient naturellement toutes les occasions où ils pouvaient se trouver en butte à ces outrages. Ils désertaient particulièrement les marchés et les foires des villes. Le commerce souffrait de leur absence. Les cabarets, les épiciers, tous les marchands se plaignaient hautement de la perte que leur causait leur éloignement, nouveau motif alors de récriminer contre eux.

Mais les paysans se montraient tout à fait insensibles au dommage qu'ils pouvaient leur causer ; ils se moquaient

même de leurs plaintes, et pour insulter, eux aussi, à leur prétendu patriotisme révolutionnaire, ils les traitaient de *patauds*, mot qui dans leur opinion résumait à lui seul tout ce qu'il pouvait y avoir de plus injurieux.

L'hostilité des deux partis devenait donc de plus en plus vive.

CHAPITRE IV

Prières et pèlerinages. — Apparitions miraculeuses. — Rapport des commissaires à l'Assemblée nationale; menées des intrus; injonction faite aux prêtres réfractaires de se rendre à Angers. — Association des municipalités des Mauges. — Confédération du Poitou, de la Bretagne et du Maine.

Cependant, malgré une pareille animosité, les paysans se laissaient parfois aller à la défaillance. Le grand nombre des Révolutionnaires qui avaient juré de détruire le catholicisme, l'impossibilité où ils étaient de rétablir désormais, sans lutte, leur religion, et le vague pressentiment des malheurs qui allaient arriver, s'ils se révoltaient, les jetaient dans de telles inquiétudes que la plupart n'espéraient plus que dans le secours de la divine Providence. Dès lors, ils ne cessaient d'adresser au Ciel de ferventes prières. Les femmes, au milieu de leurs occupations habituelles, ne discontinuaient pas de réciter le Rosaire, soit isolément, soit en commun; les hommes, après les travaux de la journée, ajoutaient un second chapelet à celui qu'ils avaient coutume de réciter en famille. Tous, en un mot, priaient avec la foi la plus vive et la plus grande confiance pour la fin de la persécution et la conversion des pécheurs.

Le dimanche, aux heures où ils étaient accoutumés d'entendre la grand'messe et les vêpres, ils se rassemblaient entre gens du même voisinage; et, afin de suppléer aux offices publics, ils assistaient à une lecture de piété, récitaient ensemble le rosaire, faisaient répéter le catéchisme aux enfants, et ne se séparaient qu'après avoir

vaqué, au moins pendant une heure, à ces différents exercices religieux.

Quand un prêtre, caché dans le pays, leur faisait savoir le jour et le lieu écarté où il allait célébrer la sainte messe, ils s'y portaient tous avec le plus grand empressement ; et quelquefois même il en venait de points fort éloignés. C'était ordinairement pendant les ténèbres de la nuit que l'on offrait le saint sacrifice ; et ces ténèbres, ainsi que le recueillement et la ferveur des assistants rappelaient le souvenir des catacombes. Les prêtres profitaient de cette circonstance pour entendre les confessions et administrer les sacrements d'Eucharistie et de Baptême. C'est alors qu'ils prêchaient la résignation à leurs auditeurs, qu'ils les encourageaient, en leur rappelant les luttes des premiers chrétiens, les tribulations des saints, et les promesses faites par l'Évangile à tous ceux qui souffrent persécution pour la justice. Il est de notoriété publique qu'ils ne les excitèrent jamais à la révolte, ni ne cherchèrent à les intéresser à leur cause personnelle.

Comme on ne pouvait, par prudence, renouveler souvent ces pieuses réunions auxquelles un petit nombre seulement pouvait assister, la foule éprise du désir de prier et d'appeler sur elle le secours de Dieu, se portait aux sanctuaires consacrés à la sainte Vierge qui étaient en vénération dans le pays. Dans ces lieux de pèlerinage elle pouvait, du moins sans crainte de compromettre la vie de ses prêtres, satisfaire librement les ardeurs de sa piété.

L'un des sanctuaires les plus fréquentés, était l'antique chapelle de Saint-Laurent-de-la-Plaine, dans le district de Saint-Florent, érigée sous le vocable de *Notre-Dame-de-la-Charité.* Au commencement de l'année 1791, au moment où l'Assemblée nationale imposait à tous les prêtres la constitution civile, le bruit se répandit, dans les environs, que la très-sainte Vierge s'était manifestée à une foule immense de pèlerins réunis pour implorer sa protection

contre les tempêtes que préparaient à l'horizon les affaires politiques. Bientôt, de nombreux miracles, constatés par des milliers de personnes dignes de foi, vinrent confirmer la réalité de cette apparition : M. Joseph Moreau, vicaire de la paroisse de Saint-Laurent, et une foule de pèlerins en furent témoins [1].

La chapelle séculaire où la sainte Vierge avait apparu fut dès lors visitée nuit et jour par une multitude innombrable.

« On s'y rendait, dit Savary, de cinq à six lieues à la ronde. Jacques Cathelineau, qui devint plus tard si célèbre, s'y faisait remarquer par son zèle et sa piété [2]. Par ses conseils, les paroisses qui avaient un curé intrus, enveloppaient d'un crêpe noir la croix de procession qui marchait à leur tête et cette vue frappait et saisissait tout le monde [3]. »

De Saint-Lambert-du-Lattay, on y venait avec le plus grand empressement. « La distance de trois lieues, la difficulté des chemins ne pouvaient arrêter les pèlerins. Le chapelet d'une main et un cierge de l'autre, ils faisaient

[1] « Nous nous contenterons de dire, écrit M. Gruget dans son *Journal*, « que les miracles qui sont supposés faux par nos incrédules, ont été « assurés par des milliers de personnes dignes de foi, et qui n'avaient « aucun intérêt à tromper. Il y a même eu des procès-verbaux faits ; « mais il peut se faire qu'ils soient perdus par le malheur des temps ; je « les ai vus, et *je sais qu'ils sont en règle* et faits par des personnes de « probité et de religion. » — « Tu es un fanatique, crièrent les juges de « Joseph Moreau, après son interrogatoire. C'est toi qui as excité la supers- « tition des peuples en les encourageant à prier devant un chêne ; tu es « un imposteur. — Je ne suis ni un imposteur ni un fanatique, répondit « le serviteur de Dieu avec calme ; si vous étiez dignes d'entendre les « choses divines, je vous dirais que la sainte Vierge, mère de Dieu, peut « se manifester aux hommes. Mais je sais que vous ne croyez pas aux « miracles. » (Dom Chamard, t. III, p. 613, 615.)

[2] Il fit ces pèlerinages jusqu'à 15 à 18 fois, marchant à la tête de plusieurs *centaines* de personnes, une croix de procession à la main, et chantant des cantiques pendant un espace de trois lieues. (*Éloge funèbre de Cathelineau,* par M. Cantiteau, curé du Pin-en-Mauges, p. 2.)

[3] Savary, t. I, p. 55.

retentir les airs de la récitation du rosaire, du chant des psaumes et des litanies [1]. »

A Bellefontaine, l'affluence n'était pas moins considérable qu'à la chapelle de *La Charité*. Là, sur les bords d'une source limpide, dans une chapelle, à quelques pas seulement de l'abbaye des Feuillants, se trouvait une statuette miraculeuse de la sainte Vierge. Cette petite statue, en faïence, était de temps immémorial, l'objet d'une vénération universelle. Les grâces singulières que la reine du Ciel se plaisait à répandre en ces lieux bénis avaient de tout temps attiré des pèlerins des contrées les plus éloignées. Au XIVe siècle, on y venait de toutes les parties de la France, et même des pays étrangers. On voyait alors les plus grands seigneurs se confondre avec le peuple, prendre eux-mêmes le bourdon des pèlerins et venir se prosterner aux pieds de Notre-Dame de Bellefontaine. Ce pèlerinage acquit une telle renommée que Innocent X, en ayant entendu parler, et touché de la protection de la Mère de Dieu sur le pays des Mauges, accorda des indulgences particulières à la Confrérie de Bellefontaine. Depuis cette époque, les fidèles y vinrent plus nombreux : et chaque année, dans l'octave de l'Assomption, on pouvait compter par centaines le nombre des pèlerins qui venaient prier aux pieds de la Madone que l'on appelle *Notre-Dame de Bon-Secours*. Mais à partir de l'année 1791, ce n'étaient plus des centaines, c'étaient des milliers de fidèles qui s'y rendaient jour et nuit [2]. Gautret, commissaire du district de Saint-Florent-le-Vieil, résidant à Beaupréau, assure qu'il y en eut pendant une nuit plus de dix mille. Séparés de leurs prêtres que l'on persécutait, privés du bonheur d'assister aux offices de l'Église, tous les habitants des paroisses voisines, hommes et femmes, vieillards et enfants, venaient en

[1] *Mémoires* inédits de l'abbé Conin, ancien vicaire de Saint-Lambert-du-Lattay, p. 147.
[2] Voir Notes explicatives, nº VI, à la fin du volume.

foule prier et pleurer à Bellefontaine. Ils s'y rendaient le jour en longues processions ; ils y arrivaient également la nuit avec des falots et des cierges. Là, tous ensemble ils conjuraient la Mère de Dieu, Notre-Dame l'Angevine, leur souveraine et puissante patronne, d'écarter loin de leurs têtes les coups de la vengeance divine. Ils la suppliaient surtout de garder la foi de leur cœur et de leur faire rendre le libre exercice de la religion.

Dans le Bas-Poitou, aux environs de Légé, un vieux chêne, rapporte encore Savary, attirait également les processions ; et tout en parlant de ce lieu de pèlerinage, dans un style qui convient à un libre-penseur, il constate que la sainte Vierge apparut plus d'une fois à la foule qui se pressait pour la prier [1].

Aux Gardes, au Marillais, partout, en un mot, dans l'Anjou et dans le Poitou, où il y avait un sanctuaire privilégié du Ciel, les fidèles allaient prier en grand nombre.

Ces apparitions prodigieuses et ces processions que l'on faisait et le jour et la nuit, à Bellefontaine et à Saint-Laurent-de-la-Plaine, finirent par inquiéter les autorités supérieures. Au lieu de voir dans cet entraînement populaire un témoignage de la piété publique et une protestation nouvelle en faveur du rétablissement du culte catholique qu'ils avaient prohibé, les révolutionnaires crurent qu'il n'était que l'effet des menées des prêtres réfractaires qui, pour fanatiser et asservir le peuple, l'avaient sourdement dirigé vers ces lieux de pèlerinage [2]. Dans leur haine

[1] Voir Notes explicatives, nº VII, à la fin du volume.

[2] *Lettre* de Gautret au Directoire d'Angers. (Voir Notes explicatives, nº VIII, à la fin du volume.)

L'esprit révolutionnaire ne change pas ; ce sont toujours les mêmes mensonges qu'il répète d'âge en âge pour surprendre la simplicité des fidèles et leur inspirer de la défiance contre les œuvres de religion. Ce qu'on disait autrefois contre les pèlerinages, ne le redit-on pas maintenant à satiété ? Alors du moins on repoussait généralement ces calomnies avec horreur, ce qu'on est loin de faire aujourd'hui. C'est une preuve évidente de la diminution de la foi parmi nous.

aveugle, ils donnèrent aussitôt des ordres pour détruire ces derniers restes de la *superstition*. A la fin de juillet 1791, les gardes nationaux de Chalonnes, allèrent abattre le sanctuaire de Saint-Laurent-de-la-Plaine, enlevèrent la statue de la Vierge et défendirent sous peine de mort de prier sur ses ruines [1]. Ceux de Cholet voulurent imiter leur exemple, ils se rendirent à Bellefontaine au nombre de deux cents hommes, mais les paysans armés de bâtons et leurs femmes avec des pierres à la main se groupèrent autour de la chapelle et en défendirent l'approche. Quelques jours plus tard ils revinrent cinq cents, appuyés de deux pièces de canon ; avec ces forces ils purent alors exécuter leur criminel dessein. Ils emportèrent avec eux la statuette miraculeuse et la déposèrent dans l'église de Notre-Dame de Cholet.

Ces profanations et ces défenses qui, dans l'esprit des Républicains, devaient arrêter l'élan religieux de la foule, eurent au contraire pour résultat, comme ils auraient dû s'y attendre, de lui donner une nouvelle recrudescence.

En effet, bientôt le bruit se répandit que la Vierge de Saint-Laurent-de-la-Plaine apparaissait chaque soir, au milieu des branches du chêne qui ombrageait les ruines de la petite chapelle, qu'elle y manifestait sa présence à un grand nombre de personnes. Les femmes et les enfants, bravant les menaces de mort que l'on avait fait entendre, et entraînés par l'ardeur de leur foi, coururent prier sur les débris du sanctuaire vénéré ; les hommes se tinrent en sentinelles pour défendre leurs femmes et leurs enfants contre les attaques des gardes nationaux de Chalonnes [2].

[1] Un grand nombre de personnes dignes de foi, ont assuré avoir vu près de cette chapelle, la figure de la sainte Vierge. La femme Oger, entre autres, qui vivait encore il y a peu d'années, a soutenu toute sa vie avoir été favorisée de cette vision.

Cette chapelle n'a été reconstruite qu'en 1817, par les soins de M. le Curé de la paroisse et au moyen de quêtes faites dans les environs.

[2] Un jour, à l'approche des Chalonnais, le sieur Martin, de la *Saulaie*,

Les processions recommencèrent plus nombreuses et plus ferventes qu'auparavant. Le désir de voir la sainte Vierge fut si grand que les personnes qui étaient privées du bonheur de sa vision (car elle n'apparaissait pas à tout le monde) allaient se confesser pour être en état de grâce et contempler plus sûrement les traits de la Mère de Dieu. Tous, avant de se retirer, détachaient quelques branches ou quelques feuilles de l'arbre saint, et les conservaient dévotement dans leurs maisons.

Il en fut de même à Bellefontaine. La statue de la Vierge qui avait été placée dans l'église de Notre-Dame de Cholet, restait entourée, disait-on, d'une auréole étincelante, et chaque nuit elle revenait de cette ville, dans son arbre mystérieux. Cette nouvelle excita l'admiration, on reprit de tous côtés les pèlerinages nocturnes. Mais le renouvellement de ces processions mit les Révolutionnaires en fureur. Les administrateurs de Mayenne et Loire envoyèrent au commencement du mois de novembre 1791, un courrier extraordinaire à l'Assemblée nationale pour réclamer des mesures rigoureuses contre les pèlerinages, les processions nocturnes *et tous ceux qui se livrent à tous les excès que produit le délire de la superstition et du fanatisme* [1].

Le 20 juin 1792, Richard, membre du conseil général de Mayenne et Loire, signalait à Boulet, procureur général

d'une force prodigieuse, se jeta sur eux, en terrassa plusieurs à coups de poing et poursuivit les autres. Les fuyards s'apercevant qu'il est seul reviennent sur leurs pas et se précipitent sur lui. Martin en culbute encore trois, mais un quatrième lui fend le ventre d'un coup de sabre. A la vue de ses entrailles qui se répandent à terre, les autres habitants de Saint-Laurent, restés jusque-là impassibles, s'émeuvent et arrivent à son secours, et réussissent à pourchasser les Patriotes. Martin guérit de sa blessure. Après la guerre, il eut le malheur de se jeter dans la petite Église. Il est mort dans ce schisme.

Un autre jour, huit filles furent surprises, à 200 mètres de la chapelle, par les Roussillons et sabrées sur place. Comme l'une d'elles respirait encore, un cavalier lui passa son sabre dans la bouche et lui fendit la joue jusqu'à l'oreille. (Tradition orale du pays.)

[1] Dom Chamard, *Vies des saints personnages d'Anjou*, t. III, p. 469.

du département, cette recrudescence de manifestations religieuses et lui faisait part en même temps de ses appréhensions à leur égard.

« L'an dernier, il y avait des rassemblements à Belle-« fontaine et maintenant il y en a aussi à Saint-Laurent. « Nous sommes entre deux feux. Ils sont des milliers et « voient dans de vieux chênes (qu'on ferait bien d'abattre) « des bonnes vierges et des miracles qui n'aideront pas à « mon commissariat [1]. »

Les Patriotes choletais prenant ces processions pour d'insultantes bravades, et croyant leur honneur engagé s'ils ne parvenaient pas à les empêcher, prirent le parti do couper le chêne vénéré. Mais la statue miraculeuse apparut dans les arbres voisins.

Les intrus se montrèrent les ennemis les plus acharnés de ces manifestations religieuses, et à l'aide de certains récits exagérés, ils travaillèrent à ridiculiser celles qui paraissaient les mieux fondées.

En effet, l'esprit de ruse et d'illusion parut se mêler à ce mouvement religieux. Dans tous les temps, Satan s'est efforcé, pour égarer la foi des fidèles, de se transformer en ange de lumière, et d'imiter les œuvres de l'Esprit-Saint. Quelques prétendus illuminés, pour se rendre intéressants sans doute, publièrent qu'ils voyaient au pied d'un pommier, dans un champ de la métairie des *Braudières*, en la paroisse de la Salle-de-Vihiers, un autel où un prêtre célébrait mystérieusement la messe. De tous les environs on y accourut en foule pour contempler le prodige; mais rien n'apparaissait aux regards des curieux. Il n'y avait que Cochard, métayer de la ferme précitée, et quelques autres

[1] Grille, *Volontaires*, t. II. La Société des Amis de la Constitution de Chalonnes accusa les pèlerins de Saint-Laurent de *quercilâtrie*. Ils ne faisaient que perpétuer, disaient-ils, l'ancien culte des Druides qui allaient implorer *Hésus* au milieu des forêts ou cueillir le gui sacré. (Page 79.)

personnes, parmi lesquelles étaient des enfants, à proclamer la réalité de l'apparition. Ils criaient aux assistants : *à genoux*, *debout*, la *face contre terre;* voici le prêtre *au bas de l'autel*, à l'*évangile*, au *Sanctus*, à l'*élévation*, à la *communion :* et sur leur simple avertissement tous s'agenouillaient, se levaient, se prosternaient, et se frappaient dévotement la poitrine. L'office terminé chacun des assistants allait pieusement détacher une brindille ou une feuille de l'arbre privilégié, et l'emportait chez soi avec vénération. Les personnes graves suspectaient cette apparition. Les prêtres qui étaient cachés dans le pays ne voyant absolument aucune preuve en faveur de ce prodige cherchaient à en éloigner les fidèles, mais ne pouvaient que difficilement en désabuser les croyants, tant les âmes candides ont de propension à croire aux choses merveilleuses. Cependant peu à peu le peuple finit par ne plus y croire, et même à s'en moquer.

Mais de ce qu'aux Braudières il y a eu des particularités purement fantastiques, il ne s'ensuit pas que le fond de ces événements fût sans réalité. Après les apparitions de la Salette, de Rimini, de Lourdes et de Pontmain, arrivées de nos jours et que prouvent les faits les moins contestables, après celles qui précèdent tous les grands cataclysmes sociaux et que l'histoire a enregistrées, qui pourrait assurer sans crainte d'erreur qu'il n'y eût absolument rien de surnaturel dans ces apparitions et ces mouvements religieux ? Qui oserait révoquer en doute le témoignage de tant de personnes si dignes de foi, qui attestent elles-mêmes avoir été plusieurs fois les témoins oculaires de ces mystérieux prodiges ? Dieu, assurément, peut, quand il veut, illuminer à son gré des âmes privilégiées, soit pour les protéger dans leurs tribulations, soit pour les encourager à suivre la voie providentielle, où il veut les entraîner. Savary raconte que quand la vierge de faïence fut déposée dans l'église Notre-Dame de Cholet, il eut la curiosité d'aller considérer à tra-

vers le trou de la serrure les prétendus rayons éclatants qui s'échappaient de la Madone, et il put facilement se convaincre que ces étincelles n'étaient que la réfraction de la lumière de la lampe. Mais qui nous assurera que son esprit prévenu n'a pas cherché à expliquer d'une manière naturelle ce qui n'était que l'effet d'une action divine? Qui pourrait même expliquer qu'un faisceau de lumière aussi éclatant ne provenait que d'une simple réverbération? Est-ce bien à travers le trou d'une serrure qu'il est possible de juger la nature d'un tel fait? Et quand il serait vrai que tous ceux qui croyaient alors avoir aperçu des rayons célestes, se seraient trompés sur la cause efficiente de cette auréole, faudrait-il conclure que tous les pèlerins de Bellefontaine ont été dans l'illusion par suite de l'erreur des Choletais? La crédulité d'un petit nombre de personnes, ne peut infirmer le témoignage de toute une foule qui atteste et qui soutient qu'elle a réellement vu ce qu'elle raconte.

Savary accuse les prêtres rebelles d'avoir été les instigateurs de ces pèlerinages fanatiques ; les historiens de son école leur font, à son exemple, le même reproche ; mais ni les uns ni les autres n'articulaient un seul nom propre. Savary est pourtant assez prompt d'habitude à signaler nominativement les prêtres qu'il sait être coupables de quelques délits. Est-il donc croyable que des confesseurs de la foi qui, pour obéir à leur conscience, venaient sacrifier et leur présent et leur avenir, eussent pris le rôle d'imposteurs? On n'est pas simultanément fourbe et honnête. Il faut avouer que si les motifs humains avaient inspiré leur conduite, ils auraient mieux fait de garder leur position paisible et honorée, que de se jeter dans une vie avantureuse et compromise. D'ailleurs à quel discrédit ne se seraient-ils pas exposés, si leur prétendue supercherie eût été dévoilée? Comment auraient-ils pu raisonnablement compter sur la discrétion de tant de personnes qui se disaient *voyantes*? Est-ce que les prêtres du district de Vihiers, qui s'élevaient publi-

quement contre le *fait des Braudières*, n'ont pas montré par leurs protestations qu'ils étaient loin de recourir à la fraude pour soutenir leur cause? Ce qu'ils firent en cette circonstance, tous les autres prêtres n'auraient pas hésité un seul instant à le faire; parce qu'ils étaient tous animés des mêmes sentiments, et que leur conduite prouva toujours qu'ils étaient incapables de la moindre supercherie.

D'ailleurs, la tradition du pays nous apprend que personne ne les a vus se mettre à la tête des processions, et qu'aucun pèlerin ne les accuse d'en avoir été les promoteurs. Les libres-penseurs sont les seuls à le dire. A la vérité, ils ne restèrent point spectateurs indifférents de ces manifestations religieuses. Après s'être tenus à l'écart, ils furent convaincus que les apparitions de Saint-Laurent-de-la-Plaine étaient réelles et vraiment miraculeuses. Et comme le clergé d'aujourd'hui a été entraîné par la foule, vers la Salette, Lourdes et Pontmain, ils suivirent alors le mouvement général et ne le provoquèrent point. Bien plus, ces réunions nombreuses ayant provoqué à la fin quelques désordres, les prêtres insermentés cherchèrent à les empêcher. Concluons de là que toutes les accusations de Savary sont purement gratuites [1].

C'était au plus fort de ces pèlerinages que Gensonné et Gallois parcouraient le pays pour faire accepter leur intervention conciliatrice. Mais découragés et voyant l'inutilité de leurs efforts, ils étaient retournés à Paris, après trois mois de courses infructueuses. Le 9 octobre ils adressaient à l'Assemblée législative, qui avait remplacé l'Assemblée constituante, un rapport sur le résultat de leur mission. Ils y apprécièrent assez sainement l'état des esprits dans le Bocage, mais, comme toujours, ils furent injustes envers

[1] Un auteur anonyme d'une *Vie de Cathelineau* qui édita son livre chez Le Normant, en 1821, dit formellement que les prêtres insermentés cherchèrent à empêcher ces pèlerinages dans la crainte de désordres moraux. (P. 3.)

les prêtres réfractaires ; car c'était alors chose parfaitement convenue que ces prêtres devaient être les fauteurs de l'agitation. Le lecteur va juger par quelques extraits de leur rapport s'ils ont été véridiques et impartiaux :

« L'époque de la prestation du serment ecclésiastique a « été, pour le département de la Vendée, la première époque « de ses troubles. Jusqu'alors le peuple y avait joui de la « plus grande tranquillité. Eloigné du centre commun de « toutes les actions et de toutes les résistances, disposé par « son caractère naturel à l'amour de la paix, au sentiment « de l'ordre, il recueillait les bienfaits de la Révolution « sans en éprouver les orages.

« Dans les campagnes, la difficulté des communications « la simplicité d'une vie purement agricole, les leçons de « l'enfance, et des emblêmes religieux destinés à fixer « sans cesse ses regards, ont ouvert son âme à une foule « d'impressions superstitieuses que, dans l'état actuel des « choses, nulle espèce de lumière ne peut détruire ni « modérer.

« Sa religion, c'est-à-dire la religion telle qu'il la conçoit, « est devenue pour lui la plus forte et pour ainsi dire « l'unique habitude morale de sa vie. L'objet le plus essen- « tiel qu'elle lui présente est le culte des images, et le « ministre de ce culte, celui que les habitants regardent « comme le dispensateur des grâces célestes, qui peut, par « la ferveur de ses prières, adoucir l'intempérie des saisons « et qui dispose du bonheur d'une vie future, a bientôt « réuni en sa faveur les plus douces comme les plus vives « affections de leur âme.

« La constance du peuple de ce département dans l'es- « pèce de ces affections religieuses et la confiance illimitée « dont y jouissent les prêtres avec lesquels il est habitué, « sont un des principaux éléments des troubles qui l'ont « agité et qui peuvent l'agiter.

« Il est encore aisé de concevoir avec quelle activité des

« prêtres, ou égarés, ou factieux, ont pu mettre à profit ces « dispositions à leur égard. On n'a rien négligé pour « échauffer le zèle, alarmer les consciences, fortifier les « caractères faibles, soutenir les caractères décidés : on a « donné aux uns des inquiétudes et des remords, on a « donné aux autres des espérances de bonheur et de salut ; « on a essayé, sur presque tous avec succès, l'influence de « la séduction et de la crainte.

« Plusieurs de ces ecclésiastiques sont de bonne foi ; ils « paraissent fortement pénétrés et des idées qu'ils répan- « dent et des sentiments qu'ils inspirent ; d'autres sont « accusés de couvrir du voile de la religion des intérêts « plus chers à leur cœur : ceux-ci ont une activité politique « qui s'accroît ou se modère suivant les circonstances.

« Une coalition puissante s'est formée entre l'évêque de « Luçon et une partie de l'ancien clergé de son diocèse. On « a arrêté un plan d'opposition à l'exécution des décrets, « qui devait se réaliser dans toutes les paroisses. Des mande- « ments, des écrits incendiaires envoyés de Paris ont été « adressés à tous les curés, pour les fortifier dans leur ré- « solution, ou les engager dans une confédération qu'on « supposait générale. Une lettre circulaire de Mgr de Beau- « regard, grand vicaire de M. de Mercy, déposée au greffe « du tribunal de Fontenay, et que cet ecclésiastique a « reconnue lors de son interrogatoire, fixera votre opinion « d'une manière exacte, et sur le degré de cette coalition « et sur la marche très-habilement combinée de ceux « qui l'ont formée.

« Ces manœuvres ont été puissamment secondées par les « missionnaires établis dans le bourg de Saint-Laurent, « district de Montaigu. C'est même à l'activité de leur zèle, « à leurs sourdes menées, à leurs infatigables et habiles « prédications que nous croyons devoir principalement « attribuer la disposition d'une très-grande partie du « peuple, dans la presque totalité du département de la

« Vendée et dans le district de Châtillon, département des « Deux-Sèvres. Il importe essentiellement de fixer l'atten- « tion de l'Assemblée sur la conduite de ces missionnaires « et l'esprit de leur institution.

« Cet établissement fut fondé, il y a environ soixante « ans, par une société de prêtres séculiers, destinés, en qua- « lité de missionnaires, à la prédication. Ces missionnaires « ont acquis la confiance du peuple en lui distribuant avec « art des chapelets, des médailles et des indulgences, et en « plaçant sur les chemins de toute cette partie de la France « des *calvaires* de toutes formes. Ces missionnaires sont deve- « nus depuis assez nombreux pour former de nouveaux éta- « blissements dans d'autres parties du royaume. Le bourg de « Saint-Laurent est leur chef-lieu : ils y ont bâti récemment « une vaste et belle maison conventuelle, et ils y ont acquis, « dit-on, d'autres propriétés territoriales.

« Cette congrégation est liée par la nature et l'esprit de « son institution, à un établissement de sœurs grises, fondé « dans le même lieu et connu sous le nom de filles de la « *Sagesse*. Consacrées, dans ce département et dans plu- « sieurs autres, au service des pauvres, et particulièrement « des hôpitaux, elles sont pour ces missionnaires un moyen « très-actif de correspondance générale dans le royaume.

« Pour déterminer votre opinion sur la conduite de ces « ardents missionnaires et sur la morale religieuse qu'ils « professent, il suffira de vous présenter un abrégé som- « maire des maximes contenues dans différents manus- « crits saisis chez eux par les gardes nationaux d'Angers « et de Cholet. Ces manuscrits, rédigés en forme d'ins- « tructions pour le peuple des campagnes, établissent en « thèse générale qu'on ne peut s'adresser aux prêtres cons- « titutionnels, qualifiés d'intrus, pour l'administration des « sacrements, — Que tous ceux qui y participent, même « par leur présence, sont coupables de péché mortel, et « qu'il n'y a que l'ignorance et le défaut d'esprit qui puissent

« les excuser. — Que ceux qui auront l'audace de se faire
« marier par les intrus, ne seront pas mariés et qu'ils atti-
« reront la malédiction divine sur eux et leurs enfants. —
« Que les choses s'arrangeront de manière que la validité
« des mariages faits par les anciens curés ne soit pas con-
« testée, mais qu'en attendant il faut se résoudre à tout. —
« Que si les enfants ne passent point pour légitimes,
« ils le seront néanmoins. — Qu'au contraire, les en-
« fants de ceux qui auront été mariés devant les intrus
« seront vraiment *bâtards*, parce que Dieu n'aura pas rati-
« fié leur union, et qu'il vaut mieux qu'un mariage soit
« nul devant les hommes que s'il l'était devant Dieu. —
« Qu'il ne faut point s'adresser aux nouveaux curés pour
« les enterrements ; et que si l'ancien curé ne peut pas les
« faire sans exposer sa vie et sa liberté, il faut que les pa-
« rents et les amis du défunt les fassent eux-mêmes secrè-
« tement. On y observe que l'ancien curé aura soin de tenir
« un registre exact pour y enregistrer ces différents actes ;
« qu'à la vérité, il est possible que les tribunaux civils n'y
« aient aucun égard, mais que c'est un malheur auquel il
« faut se résoudre ; que l'enregistrement civil est un avan-
« tage précieux dont il faudra se passer, parce qu'il vaut
« mieux en être privé que d'apostasier en s'adressant à un
« intrus. Enfin, on y exhorte les fidèles à n'avoir aucune
« communication avec l'intrus, aucune part à son intrusion.
« On y déclare que les officiers municipaux qui l'installeront
« seront des apostats comme lui, et qu'à l'instant même les
« sacristains, chantres et sonneurs de cloches doivent abdi-
« quer leur emploi.

« La très-grande majorité des anciens fonctionnaires
« publics ecclésiastiques existe encore dans les paroisses,
« revêtue de ses anciennes fonctions.

« Cette division des prêtres en assermentés et non-asser-
« mentés a établi une véritable scission dans le peuple de
« leurs paroisses. Les familles y sont divisées. On a vu, et

« l'on voit chaque jour, des femmes se séparer de leur « mari, des enfants abandonner leur père. L'état des « citoyens n'est le plus souvent constaté que sur des feuilles « volantes, et le particulier qui les reçoit n'étant revêtu « d'aucun caractère public, ne peut donner à ce genre de « preuve aucune authenticité légale.

« Les municipalités se sont désorganisées, et un grand « nombre d'entre elles pour ne pas concourir au déplace- « ment des curés non-assermentés, une grande partie des « citoyens a renoncé au service de la garde nationale.

« Dans plusieurs parties du département, un juge, un « membre du corps électoral, un administrateur sont vus « avec aversion par le peuple, parce qu'ils concourent à « l'exécution de la loi relative aux fonctionnaires ecclésias- « tiques. L'indigent n'obtient de secours, et l'artisan de tra- « vail, qu'autant qu'ils s'engagent à ne pas aller à la messe « des prêtres assermentés.

« Une des choses qui ont été le plus fortement recom- « mandées aux prêtres non-assermentés par les hommes « habiles qui ont dirigé cette grande entreprise de reli- « gion, est de s'abstenir de toute communication avec les « prêtres qu'ils appellent *intrus* et usurpateurs, de peur que « le peuple, qui n'est frappé que par des signes sensibles, « ne s'habituât enfin à ne voir aucune différence entre des « prêtres qui feraient, dans la même église, l'exercice du « culte.

« Cette division religieuse a produit une séparation poli- « tique entre les citoyens. Pour ces pauvres habitants des « campagnes, l'amour ou la haine de la patrie consiste au- « jourd'hui, non pas à obéir aux lois, à respecter les auto- « rités, mais à aller ou à ne pas aller à la messe des prêtres « assermentés. »

Puisque Gensonné et Gallois constataient si bien que l'agitation du peuple était causée par le déplacement et la résistance des prêtres catholiques, que ne conseillaient-ils

à l'Assemblée de les rétablir dans leurs cures, et de restituer au peuple le libre exercice de la religion qu'il réclamait? Le calme eût été à l'instant rétabli. Mais dominés par les préjugés, ils ne purent se résoudre à inspirer au gouvernement la pensée de recourir à une mesure si efficace; et comme la Révolution ne pouvait avoir tort, on continua à pressurer violemment les consciences.

Les intrus qui étaient restés dans leurs cures, enhardis par la conduite des députés de l'Assemblée et irrités de plus en plus de l'opposition qui leur était faite, sollicitèrent, au commencement du mois de novembre, des mesures encore plus répressives contre leurs contradicteurs : ils envoyèrent à Paris un rapport plein d'exagérations et de mensonges, dans le but, disaient-ils, d'éclairer la conscience des législateurs particulièrement sur les pèlerinages.

Voici ce rapport :

« Les administrateurs du département de Mayenne-et-« Loire[1] vous envoient un courrier extraordinaire pour « vous faire part des troubles qui l'agitent. Ils sont tels, « que si l'Assemblée nationale ne prend pas des mesures « promptes et sévères, il en résultera des malheurs qui « sont incalculables. Des rassemblements de trois à quatre « mille hommes armés » (c'est-à-dire des populations de plusieurs paroisses réunies pour assister paisiblement au service divin), « se sont formés dans plusieurs parties du « département et se livrent à tous les excès que produit le « délire de la superstition et du fanatisme. Des *pèlerinages*, « des processions nocturnes conduites par des prêtres sédi-« tieux ont été le prétexte de ces attroupements... Partout « les prêtres constitutionnels sont maltraités et assassinés « jusqu'aux pieds des autels[2]. »

[1] C'est ainsi qu'on nommait alors le département de Maine-et-Loire.
[2] Dom Chamard, t. III, p. 469.

Ils avaient forcé le tableau pour mieux arriver à satisfaire leur vengeance.

Le 26 août 1791, l'abbé Chatisel, curé de Soulaines, ex-député à la Constituante, avait fait justice de ces accusations, dans le journal de Barruel. Il avait montré que l'agitation du pays venait des vexations exercées par les Patriotes envers les catholiques. Dans sa paroisse, avait-il dit, et il en était ainsi dans les autres, malgré l'effervescence que les idées nouvelles excitaient dans les esprits, aucun homme ne s'était dérangé de ses occupations ordinaires, on y payait régulièrement les impôts et sans murmures, on n'y avait jamais soulevé la moindre protestation contre la Constitution. Seulement il convenait qu'on y avait repoussé énergiquement le schisme et accueilli froidement le curé constitutionnel, qu'on continuait à y célébrer les offices catholiques, mais sans troubler l'ordre et que les fidèles des paroisses voisines y étaient reçus fraternellement pour leur faciliter l'accomplissement de leurs devoirs religieux.

Malgré cet état de calme et de paix, disait-il, une centaine d'hommes armés ont été envoyés par les intrus dans le bourg de Soulaines, ils ont fait le sac dans le presbytère et dans plusieurs maisons après avoir violenté des habitants. Si des troubles ont existé, c'est donc le fait des Patriotes, ajoutait-il, et non celui des prêtres insermentés et de leurs fidèles [1].

Cette protestation n'avait pu être accueillie par les autorités supérieures. Les catholiques étaient nécessairement coupables à leurs yeux.

Pour répondre aux pressantes sollicitations du Directoire de Mayenne-et-Loire, l'Assemblée législative décréta, le 29 novembre, qu'un nouveau serment serait exigé des prêtres rebelles sous cette formule : « Je jure d'être fidèle

[1] *Histoire du diocèse d'Angers*, par l'abbé Tresvaux, t. II, p. 588. (Voir Notes explicatives, n° IX, à la fin du volume.)

à la Nation, à la loi, et au Roi; et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale Constituante, aux années 1789, 1790, 1791. » C'était renouveler à peu près le décret du 29 novembre 1790. De plus on statua que tout prêtre réfractaire à cette ordonnance devait être réputé suspect de révolte et de mauvaises intentions contre la patrie, et comme tel, soumis à la surveillance des autorités constituées [1].

Les Patriotes se hâtèrent de profiter d'une pareille loi.

Dès le 1er janvier 1792, sans autorisation de l'Assemblée et sous le seul prétexte de faire disparaître du pays la cause de son agitation, les administrateurs de Mayenne-et-Loire décident que les prêtres réfractaires se rendront à Angers, dans la huitaine; qu'il leur sera fourni, dans cette ville, des moyens d'existence, et qu'ils pourront y avoir leur liberté d'action.

« Les prêtres non-assermentés, était-il dit dans l'arrêté, « seront tenus de se rendre dans la huitaine, au chef-lieu « du département et d'y fixer leur demeure.

« Les prêtres non-assermentés se rendront tous les jours, « à dix heures du matin, dans l'endroit qui sera désigné « pour entendre l'appel nominal qui sera fait, et justifier « qu'ils se conforment au présent arrêté.

« Ils ne pourront s'éloigner au delà d'une demi-lieue de « la ville, à peine d'être ramenés par la force publique.

« Les prêtres non-assermentés qui, dans la huitaine, ne « seront pas rendus au chef-lieu du département, y seront « conduits par les ordres de la Municipalité du lieu qu'ils « habitent, et déposés à la maison du Petit-Séminaire, « ainsi que ceux qui manqueront à deux appels consécu- « tifs.

« Les Municipalités qui n'auront pas exécuté le présent « arrêté vis-à-vis les prêtres non-assermentés habitant leur

[1] Dom Chamard, t. III, p. 470.

« territoire, seront responsables des suites qui résulteront « de leur négligence. »

Une mesure analogue fut prise quelques mois plus tard, par les Directoires des départements de la Sarthe et de la Mayenne, de la Vendée[1] et de la Loire-Inférieure.

C'était condamner les prêtres non-assermentés à la surveillance de la haute police, et sous l'apparence d'une prudente administration, les interner de la façon la plus arbitraire. On pensait que cette précaution amènerait insensiblement le peuple à les oublier et par là-même à s'apaiser. Nous verrons bientôt que les Administrateurs furent encore une fois les jouets d'une complète illusion.

Les prêtres prévoyant les dangers qui les attendaient, ne se pressèrent pas d'accéder à la sommation qui leur fut faite. Il n'y eut qu'un religieux de Chemillé à s'y soumettre[2].

Les populations menacées de perdre définitivement leurs pasteurs, se sentent alors blessées au plus vif de leur âme ; elles réclament avec violence contre leur enlèvement et déclarent tout haut qu'on ne les leur arrachera que de vive force. Elles parlent même d'exécuter enfin sur tous les points ce que l'on avait tenté jusqu'alors en quelques endroits du pays ; c'est-à-dire d'expulser les *intrus* et de réintégrer les armes à la main, leurs bons prêtres dans les églises.

Ce mouvement d'irritation et de révolte se propage partout avec la plus grande rapidité.

Le Directoire de Mayenne-et-Loire concevant dès lors, de sérieuses craintes pour la tranquillité publique, envoya dans les Mauges, pour la maintenir, Larevellière-Lépeaux, ex-député à l'Assemblée Constituante. Cet envoyé, à la tête

[1] L'arrêté du Directoire de la Vendée est daté du 30 juin 1792.
Ce Directoire, renchérissant en rigueurs, défendit à tous les instituteurs qui refusèrent le serment de tenir une école (16 août 1792).

[2] *Manuscrits* de M. Broque, de Cholet.

d'un peloton de gardes nationaux d'Angers, pénétra jusqu'à Beaupréau, prêchant partout la conciliation. Il entra au collége de cette ville, dont il avait été l'élève, accompagné des autorités locales et de l'intrus, l'abbé Coquille. Il pressa fortement le supérieur, l'abbé Darondeau et ses régents, d'accepter la Constitution du Clergé; pérora devant les élèves rassemblés autour de lui et les engagea à crier : Vive la Nation. Pour toute réponse les élèves enfoncèrent leurs chapeaux sur leur tête et lui tournèrent le dos. S'il eût été vindicatif, il aurait pu dissoudre à l'instant même le collége ; mais homme modéré et pacifique par nature, conservant une sincère affection pour cet établissement, il dévora en silence son humiliation.

Sur d'autres points du Bocage, il reçut un accueil aussi froid et non moins significatif.

Il retourna à Angers avec la conviction que de graves événements ne tarderaient pas à se produire dans les Mauges [1].

Dans ce moment, en effet, un certain nombre de Municipalités avaient noué entre elles des intelligences secrètes pour l'expulsion définitive des intrus ; elles étaient même en relations avec quelques gentilshommes poitevins qui, sous l'inspiration de Lezardières, avaient organisé des *compagnies royales* et formé une Confédération pour le rétablissement du trône et de l'autel [2].

Cette Confédération poitevine correspondait avec celle qu'Armand Tuffin, marquis de la Rouërie, avait organisée en Bretagne sur un vaste plan. La Confédération bretonne renfermait dans son sein tous les gentilshommes qui pouvaient utilement s'opposer aux empiétements révolutionnaires : en peu de temps elle s'était étendue dans tout le Morbihan [3].

[1] *Notice sur le collége de Beaupréau*, par M. l'abbé Henri Bernier, page 71.
[2] Grille, t. I, p. 28.
[3] Crétineau-Joly, t. I.

Le marquis de la Rouërie, ex-officier dans les gardes françaises, et qui avait fait la guerre de l'indépendance aux États-Unis, était un esprit vif et clairvoyant, capable de mener à bonne fin une pareille entreprise. Il avait établi, avec beaucoup d'entente, des comités de direction dans les villes les plus importantes de la Bretagne et dans quelques localités rurales. Il avait particulièrement initié à son complot le chevalier de Tinteniac, que nous verrons plus tard jouer un rôle important, et le major américain Chaffner, sur lesquels il comptait comme sur lui-même.

Le Maine s'agitait comme la Bretagne et le Poitou; le plus brillant promoteur de son organisation était le prince de Talmont.

Toutes ces Confédérations auraient pu obtenir d'immenses résultats, et peut-être rétablir dans son premier état le trône de Louis XVI, si tous les mécontents de l'Ouest et de la France entière les avaient activement secondées. L'irritation des campagnes de l'Anjou et du Poitou aurait pu ensuite favoriser grandement leurs desseins; mais comme dans le moment, les paysans étaient plus préoccupés du rétablissement de leur culte et de la conservation de leurs bons prêtres que de la restauration du trône, ils écoutèrent peu les propositions des gentilshommes poitevins. Cependant leurs Municipalités s'assemblèrent en février pour les discuter; elles applaudirent à une conception aussi hardie, mais les masses n'étaient pas encore assez mûres pour une telle entreprise, et les Municipalités, voyant qu'elles manquaient de l'influence nécessaire pour les entraîner, se séparèrent sans rien décider. Elles furent plus résolues à l'égard des intrus, car aux mois de mars et d'avril, elles se réunirent en plusieurs endroits, notamment à Maulévrier, afin de statuer sur les moyens à prendre pour leur expulsion.

Une dernière réunion fut décidée pour le 8 mai, à la Poitevinière, chez l'aubergiste Courbet, dans le but d'arrêter

et de formuler un programme. On projetait d'abord d'adresser au Directoire d'Angers une supplique pour réclamer en termes fort pressants, le retrait des prêtres assermentés, et la réintégration, dans leurs cures, de tous les prêtres catholiques. Puis, si ce moyen pacifique ne réussissait pas, on devait alors faire sonner le tocsin dans toutes les paroisses, pour soulever la population, et emporter de vive force ce qu'on ne pouvait obtenir par les voies administratives. Les Municipalités étaient persuadées que le Directoire d'Angers reculerait devant une pareille démonstration, ou du moins qu'il accorderait des concessions qui feraient droit à une grande partie de leurs griefs. M. Cantiteau, curé du Pin, fut prié de rédiger la pétition ; il prêta volontiers le secours de sa plume; mais il refusa de se rendre en personne à la réunion.

Au jour dit, les délégués des Municipalités de Beaupréau, du May, de Bégrolles, des Chapelles-Rousselin et Aubry, du Pin, de Saint-Quentin, de Neuvy, de Chemillé, de la Jumellière et d'autres paroisses, au nombre de vingt-deux, arrivèrent au lieu même de la convocation. Ils entraient en séance, lorsque le lieutenant de gendarmerie, Boisard, de la résidence de Cholet, arriva subitement dans le bourg de la Poitevinière. Secrètement averti de leurs menées clandestines, il était accouru à la tête d'un détachement de gendarmes et de roussillons, qui, sur son ordre, arrêtèrent tous les conjurés. Il n'y eut à échapper que ceux qui étaient en retard et qui, prévenus à temps, purent se retirer en lieu sûr.

La police poursuivit ses recherches pour découvrir tous les fils de la conjuration. Courbet et ses coalisés furent conduits dans les prisons d'Angers. On instruisit leur procès ; mais contre toute attente le tribunal se montra indulgent à leur égard. Il craignait sans doute, par une rigueur inopportune, de pousser à une rébellion ouverte une population déjà si surexcitée ; et de plus, voulant atté-

nuer, autant que possible, aux yeux de la France, la gravité de cette démonstration, il se contenta de condamner les inculpés à quelques mois de réclusion et à une légère amende.

C'était une bonne politique, et si toutes les autorités chargées alors de l'administration publique avaient agi avec autant de sagesse et de prudence que le tribunal d'Angers, il est à croire qu'elles eussent ajourné, et peut-être même conjuré l'explosion terrible qui éclata l'année suivante. Mais il n'en fut point ainsi. Pour le moment, tout rentra dans l'ordre, et il ne fut plus question de la conjuration des Mauges[1].

Mais si les esprits parurent extérieurement calmés, le feu de l'irritation continua à couver sous la cendre, et chacun remit à des circonstances plus favorables la revendication de ses droits.

La Confédération royaliste des gentilshommes poitevins échoua comme la conjuration des Mauges. La fuite de Louis XVI, et son arrestation à Varennes qui arrivèrent sur ces entrefaites causèrent sa dissolution. Les gentilshommes poitevins, ne voyant plus d'espoir de relever le trône, émigrèrent comme tous les autres nobles de France. Quelques-uns cependant préférèrent vivre retirés dans leurs châteaux.

« Cette Confédération poitevine était fort sérieuse. M. de « Lescure en faisait partie. Ses ramifications s'étendaient « jusque dans les provinces voisines ; elle pouvait compter « sur 30,000 hommes. Presque tous les gentilshommes du « pays y étaient entrés et l'on croyait pouvoir compter sur « une grande partie des habitants de la province. Il y avait « deux régiments gagnés, dont l'un formait la garnison de « la Rochelle et l'autre était à Poitiers. A un jour donné, on « devait supposer des ordres : les régiments se seraient

[1] Voir Notes explicatives, nº X, à la fin du volume.

« mis en marche ; chacun aurait pris les armes ; on aurait « opéré une jonction avec une autre coalition qui devait « s'emparer de la route de Lyon[1]. »

La conjuration de Bretagne eut le même sort que les deux autres. Le marquis de la Rouërie, trahi par le médecin Chaffner qui était allé dévoiler tous ses plans à Danton, fut cerné dans son château par les patriotes de Saint-Malo et il faillit être pris avec les principaux conjurés. Il put heureusement s'échapper avec eux par un souterrain détourné. Deux fois, il fut sur le point de donner le signal de la prise d'armes ; mais il ne put réussir ; succombant enfin sous le poids de fatigues incessantes, il tomba malade, et mourut au château de la Guyommarais, le 30 janvier 1793. Après sa mort, il ne fut plus question de sa vaste entreprise. L'autorité révolutionnaire qui découvrit ses papiers, fut épouvantée du grave danger qu'elle avait couru.

Il y eut toutefois du sang répandu sur plusieurs points ; des colonnes révolutionnaires mirent à mort plusieurs individus dans des paroisses où régnait l'agitation, notamment autour de Laval, de Vannes et de Quimper.

Toutes ces tentatives d'insurrection échouèrent, parce que la population n'était pas encore prête à une levée de boucliers. Les paysans du Bocage ne se déterminent d'habitude que quand ils se voient forcés d'agir. Leur intérêt et leur amour-propre mis en jeu sont les seuls mobiles qui les font sortir de leur indolence native. Ce fait prouve à lui seul avec une lumineuse évidence que les nobles et les prêtres, malgré tout l'ascendant qu'ils avaient sur eux, n'auraient jamais pu les porter à la révolte, s'ils ne l'eussent eux-mêmes résolue.

[1] *Mémoires* de Mme de La Rochejacquelein.

CHAPITRE V

Nouvel arrêté de l'Assemblée législative pour l'internement des prêtres réfractaires au chef-lieu de leur département. — M. Bodin remplacé par M. Gourdon. — Faits tyranniques de ce dernier. — Incarcération des prêtres réfractaires internés à Angers; leur déportation; maux qu'ils ont à souffrir. — Persécution furieuse contre les prêtres cachés dans leurs paroisses. — Industries de zèle de ces derniers pour se dérober aux perquisitions et des fidèles pour les cacher.

Enfin, l'Assemblée législative résolut de se faire obéir des prêtres réfractaires. Dans les premiers jours de juin, malgré la résistance du roi, elle fit un nouveau décret qui les obligeait tous, sous peine d'arrestation et de déportation immédiates, de se soumettre, dans le délai de huit jours, à son décret du 1er janvier. Tout citoyen, d'après la même ordonnance, devait encore dénoncer le lieu de retraite des insoumis. Il n'en fallut pas davantage pour faire entonner aux fanatiques révolutionnaires des chants de triomphe, et hurler des vociférations furibondes contre les *calottins* rebelles.

La position des prêtres insermentés fut dès lors fort critique. Il n'était plus possible, pour aucun d'eux, d'éluder un ordre si formel et si menaçant. Ceux qui s'étaient maintenus dans leurs paroisses, malgré toutes les invectives et les poursuites des révolutionnaires, comprirent qu'ils ne pouvaient y demeurer plus longtemps, sans un danger réel pour leur personne. Ceux qui avaient été remplacés par des intrus et qui, pour éviter la rencontre des Patriotes, s'étaient retirés chez quelques-uns de leurs bons paroissiens, virent eux aussi que leur situation ne serait bientôt plus tenable. Les uns et les autres se trou-

vaient dans la cruelle alternative, ou de se soumettre au décret, ou de courir les dangers d'une terrible persécution. Refuser d'obéir, c'était accréditer plus fortement l'opinion qui les accusait d'être les fauteurs de l'agitation du peuple [1]; d'un autre côté, céder aux ordres de l'Assemblée c'était se condamner soi-même, par avance, à une évidente réclusion. Un certain nombre, à caractère conciliant et modéré, penchaient pour la soumission, afin de ne pas attirer sur leurs ouailles les rigueurs des Révolutionnaires. Beaucoup d'autres, d'une nature plus ardente et plus fins appréciateurs de la malveillance du Directoire, inclinaient pour la résistance, préférant même une vie fugitive et précaire que de laisser leur troupeau sans pasteur.

Au jour fixé, la majeure partie des prêtres des Mauges se décidèrent à partir pour Angers. Les autorités les attendaient, et les reçurent avec une apparente bienveillance. Ils se logèrent à leur gré dans les maisons de la ville, eurent toute liberté de circuler, comme on le leur avait promis, et ne furent tenus qu'à l'appel nominal qui se faisait chaque jour, à dix heures, à la mairie. Parmi ces prêtres, on nomme MM. Malterre et Cochard, curés de

[1] Savary prétend que Pie VI s'était déclaré chef de la coalition religieuse; que son ministre Zelada ordonna de sonner le tocsin; que les ecclésiastiques devaient lever les mains au ciel tandis que les fidèles se battraient dans la plaine; que les évêques, curés, vicaires et autres ministres de l'Église, devaient exhorter sans cesse en public et en particulier les fidèles à défendre leur religion; que des vicaires apostoliques inondèrent la Bretagne et la Vendée pour prêcher la guerre sainte; que l'Assemblée nationale se voyant attaquée devait agir et se défendre. (T. I, p. 61.)

Je n'ai trouvé ce prétendu complot que dans Savary. Organisé comme le dépeint cet auteur, il a tout l'air d'une charge. Que le chef de l'Église ait engagé les prêtres et les fidèles à rester fermes dans la foi, rien n'est plus naturel; mais de cette résistance des consciences à la résistance armée il y a loin. Savary est trop prêtrophobe pour que l'on ne se défie pas de ses assertions. L'Assemblée fit bien courir le bruit que Rome approuvait la constitution civile; n'a-t-elle pas pu abuser dans un autre sens de quelques rescrits s'ils ont réellement existé? L'Assemblée avait besoin d'un prétexte pour persécuter, elle se servit de celui-là.

Notre-Dame et de Saint-Pierre de Chemillé; Prisset, curé de Gonnord; Daviau, curé de Joué-Etiau; Répin, curé de Martigné-Briand; Trottier, curé de Notre-Dame de Beaupréau; Deniau, chanoine de la même ville; Masson, curé de La Poitevinière; Champion, curé de Vihiers; Prud'homme, doyen de Saint-Hilaire-du-Bois; Poupart, curé de Somloire; Dron et Maillard, curé et vicaire de Tigné; Rabier, curé de Coron; Godard, curé de Thouarcé; Dumoulin, curé de Beaulieu; Joullain, chapelain à Doué, ex-curé du Voide; Fournier, vicaire à Saint-Christophe-du-Bois, mort curé du Voide, etc.

Ceux qui refusèrent de se rendre à Angers, furent en moindre nombre. On cite parmi eux MM. Rabin, ex-membre des États généraux pour le clergé et curé de Notre-Dame de Cholet; Boisneau, curé de Saint-Pierre de la même ville; Boisdron et Guitton, vicaires de ce dernier; Raison, curé de Montilliers; Loir-Mongazon, vicaire de Saint-Martin de Beaupréau, et devenu, après la Révolution, principal du collége de cette ville; Bodin, curé du Voide; Quincé, curé de Cernusson; Robineau, vicaire de La Foses-de-Tigné; Charruau, curé de La Jubeaudière; Hudon, vicaire de Saint-Pierre de Chemillé; Soyer, mort évêque de Luçon; Barbotin, vicaire de St-Georges-du-Puy-de-la-Garde; L'Heureux et Pionneau, curé et vicaire de Chaudron, etc.

Plusieurs de ces prêtres demeurèrent, autant qu'ils purent, fidèles à leur poste. M. Bodin, curé du Voide, céda l'un des derniers. Averti, la veille de la Fête-Dieu, que les gardes nationaux de Vihiers devaient venir, le lendemain, se saisir de sa personne, il quitta pendant la nuit son presbytère, de peur de susciter une émeute dans son bourg, et alla se réfugier à Montilliers, chez M. Raison son confrère, qui ne devait pas être si tôt expulsé, et avec lequel il put célébrer la solennité du *Sacre*.

Mais quelques jours plus tard, M. Raison ayant été obligé, aussi lui, de quitter sa cure, M. Bodin revint au

Voide et s'y cacha. M. Raison suivit son exemple et se tint secrètement à Montilliers.

M. Bodin avait à peine quitté la cure du Voide que M. Gourdon, ex-chapelain au village de *Cornu*, paroisse de Martigné-Briand , et nommé curé constitutionnel à sa place, en prit possession. Prévoyant sans doute l'opposition qu'il allait trouver dans sa nouvelle paroisse, il se fit escorter, comme la plupart des intrus, de gardes nationaux de Vihiers , qui s'installèrent dans son église et son presbytère , au chant d'hymnes patriotiques. Il n'y eut, dans toute la population, que quatre personnes à l'accueillir favorablement, et encore leurs familles firent-elles les plus grands efforts pour les empêcher d'assister à ses offices publics. Comme beaucoup d'autres intrus, ne trouvant personne pour remplir les fonctions de sacristain, il fut obligé de confier cette charge à un ex-gabeleur, nommé Doisy, qu'il fit venir d'une paroisse étrangère. Quand il apparaissait dans le bourg, les murmures les plus frondeurs résonnaient de tous côtés à ses oreilles ; il entendait parodier son nom de la façon la plus grossière ; les enfants couraient après lui et l'assourdissaient de leurs chansons ; ils le suivaient jusqu'à l'entrée de son presbytère, puis ils grimpaient sur les murs de sa cour pour lui jeter des pierres. Quand il se fâchait, ils redoublaient leurs huées et leurs quolibets ; et lorsqu'il les faisait pourchasser par ses domestiques, ils se sauvaient de leurs coups, en criant : *trut, trut* [1], mot qui excitait particulièrement sa fureur [2].

[1] Mot corrompu qui vient de *trutton, d'intrus.*

[2] M. Coquille, intrus à Beaupréau, subit les mêmes avanies. Il s'en plaignit dans ses *Lettres* le 6 octobre 1791.

« Il ne pouvait faire un pas, disait-il, sans être insulté, il était resté « seul, pendant un mois, sans pouvoir trouver un chantre ni un enfant « de chœur pour répondre sa messe. Devant ses processions toutes les « maisons se fermaient. Les enfants me poursuivent dans les rues, « ajoutait-il ; le petit qui me sert la messe est assommé par les grandes « personnes. Je n'entends d'autres propos que ceux-ci : Le voilà l'intrus, « le gueux, le scélérat, le poulailler ! S'il ne s'en va pas, il faut le tuer.

Mais ce qui le désolait par-dessus tout, c'était de voir son église constamment déserte [1]. Il entreprit donc de mettre fin à ce désordre; et dans ce but, il s'entendit, à plusieurs reprises, avec les roussillons de Vihiers [2]. Ces cavaliers survenaient tout à coup dans le bourg, saisissaient tous les habitants qu'ils pouvaient trouver, et les menaient de force à l'église.

Un jour, Louis Laboureau [3], âgé de cinq ans, fut pris avec sa mère et un certain nombre de femmes et d'enfants; on les conduisit malgré eux sur le cimetière et on les força de se mettre à genoux, le long des haies de clôture, tandis que les roussillons caracolaient sur leurs chevaux au milieu de l'assemblée. La femme Devy, pour avoir énergiquement refusé d'assister à ces réunions, fut emmenée captive à Doué, où elle mourut de chagrin.

A Vihiers, dans le même temps, M. Richard, de la paroisse de Saint-Jean, s'obstina, lui aussi, à ne pas aller à la messe de l'intrus; pour le punir, on le conduisit à l'église Saint-Nicolas, monté à rebours sur un âne, la tête moitié rasée, tenant la queue du baudet d'une main et un cierge de l'autre. Il fut ainsi escorté par un piquet de gardes nationaux, et suivi d'une troupe d'enfants qui l'accablèrent de leurs huées.

« Je ne parle pas des chansons, des feintes que me font les enfants pour « me donner du pied au derrière, des ordures qu'on met journellement « à mes portes, des lettres infâmes qu'on jette dans mon jardin, des « impiétés qu'on commet à la porte de l'église en disant que ce n'est « plus qu'un toit à porc. » (Célestin Port, *Dict. hist.*, p. 742.)

Ces persécutions envers les intrus ont dû se renouveler en beaucoup de lieux, si ce n'est partout.

[1] Partout dans le Bocage les choses se passèrent à peu près de la même sorte. La municipalité de Sainte-Suzanne (district de Machecoul), entre autres, appuya une réclamation du fermier des places de l'église, attendu qu'il ne vient presque personne à la messe du prêtre constitutionnel.

[2] Le nom de roussillons était donné aux dragons du 11e régiment de cavalerie, à raison de sa formation dans le Roussillon.

[3] C'est de ce même Louis Laboureau, mort seulement depuis quelques années, que je tiens ce détail.

A Saint-Lambert-du-Lattay, M. X..... fut conduit à l'église de la même sorte et pour un égal motif [1].

Mme de La Rochejacquelein rapporte qu'elle fut témoin d'un pareil fait, à Blois, en se rendant de Paris à son château de Clisson, près Bressuire [2].

Il paraît que ce genre d'insultes était à la mode du jour.

M. Gourdon, dont nous venons de parler, ne pouvant plus supporter la déconsidération générale dans laquelle il était tombé, après trois mois seulement de résidence au Voide, déguerpit un beau matin, sans qu'on sût où il s'était enfui. La nouvelle de son départ causa une telle joie à tous les habitants qu'ils firent aussitôt retentir les airs de chansons à son adresse et à celle de tous les intrus. L'indisposition du peuple contre les prêtres *jureurs* était alors pour le moins aussi vive qu'aux premiers jours de la prestation du serment constitutionnel.

Cependant les prêtres non-assermentés qui avaient refusé d'obéir aux injonctions du Directoire d'Angers, s'étaient cachés chez leurs amis les plus dévoués. Ils y vivaient dans l'attente d'être bientôt poursuivis et traqués comme des bêtes fauves : mais le Directoire, par une politique astucieuse, sembla un instant les oublier. Avant d'en venir à une persécution ouverte, il voulait se renseigner exactement, au moyen d'émissaires, sur le lieu de leurs retraites pour s'emparer à coup sûr et à l'heure venue, de leur personne. Effectivement, après quelques jours de sursis, l'ordre secret fut donné de les arrêter sans bruit. Mais ces prêtres et leurs vigilants amis étaient sur leurs gardes. Au premier aspect des gendarmes l'éveil fut donné ; et chacun aussitôt de s'esquiver et de se blottir dans sa cachette. Quelques-uns cependant furent dénoncés ou trahis ; certains autres furent surpris au chevet des malades : mais le

[1] *Mémoires* de l'abbé Conin.
[2] *Mémoires* de Mme de La Rochejacquelein.

grand nombre réussit à se dérober aux plus habiles recherches.

Le Directoire aurait bien voulu mettre en état de complète réclusion les prêtres insermentés qui circulaient dans la ville d'Angers ; mais la crainte de violer ouvertement sa parole le faisait reculer devant cette iniquité. Toutefois, il laissa faire ceux qui osèrent la consommer. Le 17 juin, le commandant de la garde nationale, après avoir pris conseil auprès des démagogues parisiens dont il était l'agent secret, rassembla hors de la ville ses hommes les plus méprisables, et les exhorta à l'aider à sauver la patrie. Pour les surexciter et mieux réussir dans son odieux guet-apens, il leur servit de copieuses libations, puis il les conduisit à l'Hôtel-de-Ville, au moment même où les prêtres insermentés arrivaient pour l'appel nominal. A un signal donné, ces hommes hideux les saisirent et les conduisirent aussitôt à l'église Saint-Aubin convertie en club de Jacobins. Les prêtres qui étaient en retard, apprenant l'incarcération de leurs confrères, se cachèrent en ville : mais les gardes nationaux firent de si actives recherches qu'ils les découvrirent tous dans le même jour. On les transféra, pendant la nuit, au petit séminaire.

Voici comment M. Oudart, ancien curé de Montsoreau, et l'un de ceux qui furent incarcérés, raconte leur arrestation :

« J'étais logé, dit-il, chez un ami de collége, marchand « de rouennerie, rue Saint-Laud, nommé Letourneau ; il « était officier de la garde nationale ; ses idées républi- « caines nous causaient de vives mais toujours amicales « discussions. Du reste, il blâmait les excès. Un soir, il « rentra l'air contrarié, et nous fit savoir qu'il était préoc- « cupé de l'ordre donné à la garde nationale de se réunir « le lendemain matin pour aller faire l'exercice à feu aux « fours à chaux, vers les pâtis de Beuzon. Le lendemain, « avant son départ, il paraissait encore plus inquiet que la

« veille ; il finit même par me dire : Ne vas pas à l'appel « aujourd'hui. — Eh ! pourquoi donc ? lui dis-je. — Je ne « sais pas, répondit-il, mais je crois que tu ferais mieux de « ne pas sortir aujourd'hui. — Bah ! lui répliquai-je ; il ne « m'arrivera que ce qui arrivera à mes confrères ; et s'il « m'arrive quelque chose, je serai en bonne compagnie. — « Je te le répète, reprit-il, que tu ferais mieux de ne pas « sortir et d'attendre que je sois de retour. Il partit. Or, « voici ce qui se passait aux fours à chaux : la garde natio- « nale y étant arrivée, on lui avait fait faire d'abord quelques « manœuvres ; puis on avait appelé les officiers à l'ordre, « après quoi ils s'étaient rendus à leur compagnie respec- « tive, avaient ordonné de former le cercle et avaient an- « noncé que l'exercice à feu n'était qu'un prétexte pour « éloigner les soupçons ; qu'il s'agissait de rentrer en ville « en silence, à l'heure où tous les prêtres seraient à l'ap- « pel ; de cerner la maison de ville, et de les faire prison- « niers ; que les cartouches qu'on allait distribuer étaient « chargées à balles, et qu'il y avait peine de mort pour « quiconque sortirait des rangs.

« Toutefois, me voilà avec les autres prêtres, à la mai- « rie ; il approchait de midi ; on ne se pressait pas de faire « l'appel : enfin on s'y met, et tout à coup on s'aperçoit, « avec surprise, que la maison de ville est cernée ; alors « on nous annonça que nous allions être conduits au sémi- « naire [1]. »

Le Directoire parut mécontent et protesta, pour la forme seulement, contre cette illégalité ; cependant il eut soin de retenir les prisonniers sous sa main ; et, pour comble de perfidie, il envoya à l'Assemblée législative un rapport où les événements étaient complétement dénaturés.

« Nous avons été forcés, y était-il dit, sous peine de voir

[1] *Le Champ des Martyrs*, par Godard-Faultrier, 2e édition, p. 72, sur les données de M. l'abbé Decron, ex-curé de Saint-Sulpice, près les Ponts-de-Cé.

« éclore une guerre civile, d'enfermer dans un séminaire « tous les prêtres qui ont refusé le serment de fidélité aux « lois, et cette mesure, quelque rigoureuse qu'elle paraisse, « a été commandée par la nécessité de pourvoir à la sûreté « du public et de nos propres personnes. »

L'Assemblée nationale décerna des éloges à l'administration de Mayenne et Loire [1].

Les prisonniers furent traités avec une excessive cruauté. On intercepta les soulagements que des personnes charitables de la ville cherchaient à leur faire parvenir. Ils manquaient d'air et ils étouffaient, entassés qu'ils étaient dans les étroites cellules du petit séminaire. Alors on les transféra dans le grand séminaire où ils occupèrent les chambres et les corridors ; mais ils n'eurent pour lit qu'un peu de paille qui devint bientôt infecte.

A chaque instant des prêtres, vendus par des espions ou surpris par la maréchaussée, et que l'on avait amenés de brigade en brigade, comme des malfaiteurs, venaient grossir leur nombre [2]. Ils étaient au mois d'août 400 incarcérés [3]. On n'eut pitié ni des vieillards ni des infirmes. MM. Ganneau. chanoine de la cathédrale, et Voisin, doyen d'une collégiale, tous deux octogénaires, furent enfermés comme les autres. M. Gilly, chanoine de la cathédrale, infirme et presque aveugle, ne pouvant marcher, fut porté à la prison sur une chaise. Un autre chanoine, M. de la Forestière, était expirant quand on l'arrêta. Il était à peine réuni à ses confrères qu'il rendit le dernier soupir. Ce fut le premier prêtre martyr de la foi, en Anjou. Le prieur d'Aviré, M. Cherbonnier, atteint de convulsions nerveuses, obtint non sans difficultés d'être détenu aux Incurables [4]. La dé-

[1] Dom Chamard, t. III, p. 472.

[2] Le 17 juin, M. Barrault, vicaire de Chaudefonds, qui s'était réfugié à Doué, fut arrêté chez un meunier. (*Archives de la mairie de Doué.*)

[3] La liste que donne Godard-Faultrier, *Champ des Martyrs*, ne relate que 208 noms, mais elle est incomplète. (Voir Notes explicatives, nº XI, à la fin du volume.)

[4] Dom Chamard, t. III, p. 473.

chéance de Louis XVI, qui venait d'être prononcée, le 10 août, fut en partie l'occasion de toutes ces rigueurs[1].

Mais si les Révolutionnaires sévissaient avec tant de dureté contre les confesseurs de la foi, les fidèles catholiques qui apprirent bientôt à quelles vexations ils étaient journellement exposés, s'irritaient de plus en plus contre leurs persécuteurs. L'effervescence grandissait surtout dans les Mauges. La lettre suivante, écrite de Jallais, à Danton, ministre de la justice, par un nommé Lemercier, montre à quel degré d'emportement et de haine on y était arrivé, du moins chez un certain nombre.

« C'est à vous, que je ne connais que par les feuilles « publiques, à vous, que je ne connais que par vos actes, « à vous, qui vous intitulez ministre de la justice, et qui « n'êtes qu'un ministre d'iniquités, c'est à vous que j'écris « de ce pays, épouvanté par les forfaits de vous et de vos « pareils.

« Nous avions un roi, et des édits paternels qu'il nous « donnait et des règlements sages ; nous avions des cours « et des tribunaux de tous les degrés qui défendaient notre « honneur et nos biens ; nous avions une armée fidèle qui « nous assurait notre indépendance et grâce à vos menées, « à vos complots, à vos attentats, à votre audace, à ses « suites funestes, nous n'avons plus rien qui nous protége « et nous sommes livrés à toutes les horreurs de l'anarchie.

« Les autels étaient debout, consolation de nos cœurs, « et vous les renversez. Vous prenez et enfermez nos « prêtres, les seuls purs et vrais, les seuls disciples de Dieu, « ses seuls apôtres, vous les faites renfermer à Angers et « à Nantes, dans les prisons et les cachots, sur la terre et « la paille humides, au pain et à l'eau, comme des martyrs,

[1] Le Conseil général de Maine-et-Loire, touché de pitié pour ces prêtres, recommanda au Directoire de veiller à ce qu'ils fussent traités avec plus de douceur et de justice, mais on ne voit pas qu'on ait fait droit à sa recommandation.

« et vous ne nous laissez que des jureurs, des intrus, des « renégats, des sacriléges, qui nous font à la fois honte et « horreur.

« Nous avions des nobles qui nous aimaient, qui nous « traitaient avec une bonté inépuisable, et qui nous sou- « tenaient, nous secouraient, qui se battaient pour nous, « et nous faisaient vivre en repos à l'abri de leurs éten- « dards et de leurs épées; et maintenant ils sont en fuite, « ils sont dépossédés, ils ont vu leurs biens enlevés, et ces « biens sont passés dans les mains d'hommes avides et « impurs et bas, qui abattent tous les manoirs, les donjons, « les arbres, et qui nous laissent sur la terre sans secours, « sans ombre et sans espérance.

« Ah! je prévis tous ces désastres à l'aurore de la Révo- « lution odieuse que je voyais fètée par tant de gens même « les meilleurs! Insensés qui applaudissaient à ce qui pré- « parait leur ruine! Ils offraient leurs enfants, ils les ar- « maient, ils les envoyaient aux frontières et ce ne fut « partout que fédération et exercices. J'avais beau crier et « avertir, on allait *quand même*, et je vis sortir des Mauges « tout ce qu'il y avait de beau et de robuste dans les « familles, pour aller sauver qui? ce n'était pas le Roi, « puisqu'il était prisonnier déjà, ce n'était pas la religion, « puisqu'elle était déjà foulée aux pieds et avilie. C'était « donc la Constitution, cette infâme, qui nous ravissait « tout! c'était donc l'Assemblée, la première, puis la se- « conde, et tout ce ramas de novateurs qui, sous le prétexte « de tout réformer ne s'occupaient si activement qu'à tout « saper et à tout détruire.

« Et moi, dans ma douleur, je vis partir mes neveux qui « s'enrôlèrent pour aller, comme des dupes, *à la défense de* « *la patrie*.

« Ah! la patrie est morte, car le trône est tombé et la « religion est éteinte. Sa sainte flamme a cessé d'éclairer « cette France adorée, et nos campagnes sont veuves de

« leurs pieux lévites. On traque les pasteurs, on disperse
« leur troupeau ; nous n'avons de messe que la nuit, au
« milieu des bois, où vous n'osez du moins venir nous
« poursuivre.

« Vous avez des gendarmes que nous bravons, et nous
« prions à genoux, à mains jointes, pour la prompte fin
« d'un régime qui vous a donné le pouvoir. Vous le paierez
« cher ! Vous paierez le sang que vous avez versé ! Vous
« avez cru nous vaincre, mais nous mourrons chrétiens !
« nous mourrons royalistes, ou plutôt nous vivrons, et
« c'est vous qui serez abattus par la faux comme l'hysope
« du désert.

« O Dieu ! entends ma voix, anime ces contrées, remplis-
« les de ton esprit, qu'elles se lèvent ardentes, et que tes
« ennemis troublés et déchirés, roulent dans la poussière.

« Ce sont là mes vœux, Danton, je vous les adresse, et
« si je dois périr dans la lutte, vous n'échapperez pas vous-
« même, vous le plus criminel des tueurs, vociférateurs et
« incendiaires ; non, vous n'échapperez pas, et je vous re-
« trouverai dans un autre monde, où la miséricorde divine
« me recevra dans son sein par l'intercession de la très-sainte
« Vierge Marie, mère de Notre-Seigneur, tandis que vous,
« indigne et pervers, vous aurez le foie et les entrailles
« consumés par les feux éternels.

« Que Dieu m'assiste !

« 15 août 1792.

« LEMERCIER, jeune [1]. »

Toute la Vendée était dans cette lettre. Danton traita Lemercier de fou et ordonna de le poursuivre.

Malgré toutes les réclamations qui s'élevaient de toutes parts, la persécution continuait à sévir. Tous les prêtres incarcérés furent placés sous la surveillance de l'administration départementale, et sous la garde de la milice natio-

[1] Grille, *Volontaires*, t. II, p. 219.

nale de la ville d'Angers qui continua à les maltraiter de la façon la plus révoltante. Ils eurent à subir de tels outrages que le ministre de l'intérieur, Roland, averti des brutalités et des investigations humiliantes qu'on se permettait à leur égard, ordonna de les traiter à l'avenir avec plus d'humanité.

Voici la lettre que ce ministre écrivit, à leur sujet, le 24 août, aux administrateurs d'Angers :

« On me marque, Messieurs, que les prêtres qui sont « enfermés, depuis deux mois, aux deux Séminaires, y « éprouvent toutes sortes de vexations de la part de la « garde nationale de cette ville ; qu'ils viennent d'être « mis, pendant six jours de suite, sur la paille, au pain « et à l'eau, et que plus de la moitié de ces prêtres sont « âgés de soixante à quatre-vingts ans, et infirmes. Vous « sentez, Messieurs, que si les circonstances difficiles dans « lesquelles nous nous trouvons, peuvent excuser des me- « sures extraordinaires contre des citoyens prévenus d'ani- « mosité envers la Révolution, la justice et l'humanité « exigent du moins que ces mesures ne soient pas aggravées « par aucun acte particulier de persécution et de barbarie.

« Vous voudrez bien faire vérifier ces faits et donner les « ordres que vous jugerez nécessaires pour faire respecter « dans ces individus l'humanité souffrante, jusqu'à ce que « la loi dont s'occupe l'Assemblée Nationale vous mette à « portée d'agir légalement envers eux.

« *Le Ministre de l'Intérieur,*

« ROLAND. »

Cette loi, dont le Ministre annonçait la prochaine publication, ne se fit pas attendre. Deux jours après (26 août), elle recevait la sanction de l'Assemblée, et était envoyée immédiatement dans les diverses parties de la France. Elle portait en substance que tous les prêtres non-asser-

mentés, devaient sortir, sous huit jours, du département de leur résidence et sous quinze jours, du royaume, sous peine d'être déportés à la Guyane française. Tous les ecclésiastiques sans distinction, étaient obligés au serment demandé ou condamnés à l'exil : les infirmes et les sexagénaires seuls étaient exceptés [1].

Cette loi de déportation était ainsi conçue :

« Du 16 août 1792 et du 26 du même mois ;

« L'Assemblée Nationale considérant que les troubles ex-« cités dans le royaume par les ecclésiastiques non-ser-« mentés, est une des premières causes du danger de la « patrie ;

« Que dans un moment où tous les Français ont besoin « de leur union et de toutes leurs forces pour repousser « les ennemis du dehors, elle doit s'occuper de tous les « moyens qui peuvent assurer et garantir la paix dans « l'intérieur, décrète qu'il y a urgence.

« L'Assemblée Nationale, après avoir décrété l'urgence, « décrète ce qui suit :

« Art. 1er. — Tous les ecclésiastiques qui étant assu-« jettis au serment prescrit par la loi du 26 novembre 1790, « et celle du 17 avril 1791, ne l'ont pas prêté, ou qui, après « l'avoir prêté, l'ont rétracté et ont persisté dans leur ré-« tractation, seront tenus de sortir, sous huit jours, hors « des limites du district et du département de leur résidence, « et, dans quinzaine, hors du royaume. Ces différents dé-« lais courront du jour de la publication du présent décret.

« Art. 2. — En conséquence, chacun d'eux se présentera « devant le Directoire du district ou la municipalité de sa « résidence, pour y déclarer le pays étranger dans lequel « il entend se retirer, et il lui sera délivré, sur-le-champ, « un passeport qui contiendra sa déclaration, son signale-

[1] Dom Chamard, t. III, p. 174.

« ment, la route qu'il doit tenir et le délai dans lequel il « doit être sorti du royaume.

« Art. 3. — Passé le délai de quinze jours ci-devant pres- « crit, les ecclésiastiques non-sermentés qui n'auraient pas « obéi aux dispositions précédentes seront déportés à la « Guyane française; les Directoires de districts les feront « arrêter et conduire de brigade en brigade aux ports de « mer les plus voisins, qui leur seront indiqués par le « Conseil exécutif provisoire, et celui-ci donnera en consé- « quence des ordres pour faire équiper et approvisionner « les vaisseaux nécessaires au transport desdits ecclésias- « tiques.

« Art. 4. — Ceux ainsi transférés et ceux qui sortiront « volontairement, en exécution du présent décret, n'ayant « ni pensions, ni revenus, obtiendront chacun trois livres « par journée de dix lieues, jusqu'au lieu de leur embar- « quement ou jusqu'aux frontières du royaume, pour sub- « sister pendant leur route : ces frais seront supportés par « le trésor public et avancés par les caisses du district.

« Art. 5. — Tout ecclésiastique qui serait resté dans le « royaume, après avoir fait sa déclaration de sortir et obtenu « un passeport, ou qui rentrerait après être sorti, sera con- « damné à la peine de la détention pendant dix ans.

« Art. 6. — Tous autres ecclésiastiques non-sermentés, « séculiers et réguliers, prêtres simples, clercs minorés, « ou frères lais, sans exception ni distinction, quoique « n'étant pas assujettis au serment, par les lois des 26 no- « vembre 1790 et 17 avril 1791, seront soumis à toutes les « dispositions précédentes, lorsque, par quelques actes « extérieurs, ils auront occasionné des troubles venus à la « connaissance des corps administratifs, ou lorsque leur « éloignement sera demandé par six citoyens domiciliés « dans le même département.

« Art. 7. — Les Directoires des districts seront tenus de « notifier aux ecclésiastiques non-sermentés, qui se trou-

« veront dans l'un ou l'autre des deux cas prévus par
« le précédent article, copie collationnée du présent décret,
« avec sommation d'y obéir et de s'y conformer.

« Art. 8. — Sont exceptés des dispositions précédentes,
« les infirmes dont les infirmités seront constatées par un
« officier de santé, qui sera nommé par le Conseil général
« de la commune du lieu de leur résidence et dont le cer-
« tificat sera visé par le même Conseil général : sont parti-
« culièrement exceptés les sexagénaires dont l'âge sera
« aussi dûment constaté.

« Art. 9. — Tous les ecclésiastiques du même départe-
« ment qui se trouveront dans le cas des exceptions portées
« par le précédent article seront réunis au chef-lieu du dé-
« partement dans une maison commune dont la munici-
« palité aura l'inspection et la police.

« Art. 10. — L'Assemblée Nationale n'entend, par les
« dispositions précédentes, soustraire aux peines établies
« par le code pénal les ecclésiastiques non-sermentés qui
« les auraient encourues, ou pourraient les encourir par
« la suite.

« Art. 11. — Les Directoires des districts informeront
« régulièrement de leurs suites et diligences, aux fins du
« présent décret, les Directoires de départements qui veille-
« ront à son entière exécution, dans toute l'étendue de leur
« territoire, et seront eux-mêmes tenus d'en informer le
« Conseil exécutif provisoire.

« Art. 12. — Les Directoires de district seront en outre
« tenus d'envoyer tous les quinze jours, au ministre de
« l'intérieur, par l'intermédiaire des Directoires des dépar-
« tements, des états nominatifs des ecclésiastiques de leur
« arrondissement qui seront sortis du royaume ou auront
« été déportés, et le Ministre de l'intérieur sera tenu de
« communiquer de suite à l'Assemblée Nationale lesdits
« états. »

Cette loi d'exil jeta la terreur dans toute la France. Les Directoires s'empressèrent de la mettre à exécution. Plusieurs, notamment ceux de l'Ille-et-Vilaine, de la Mayenne et de la Sarthe, expulsèrent les prêtres non-sermentés avant même sa promulgation. Le 28 août, celui du Mans les expédiait par Angers au château de Nantes. Ainsi plus de 20,000 prêtres, pour être restés fidèles à leur conscience, furent arrachés à leur patrie.

Les prêtres du Mans, à leur passage dans la ville d'Angers, furent enfermés du 1er au 12 septembre, au nombre de soixante, dans la chapelle du château. Pendant les trois premiers jours on poussa la cruauté jusqu'à leur défendre de sortir de leur cabine, même pour satisfaire aux besoins de la nature. Ils étaient couchés sur la paille, et de plus, il leur fallait manger et boire dans la position qu'on leur avait ordonné de prendre. L'air pestilentiel qu'ils respiraient mit bientôt leur santé en péril. On leur permit enfin de prendre l'air pendant une heure !

« L'odeur de nos excréments, raconte une des victimes,
« eût été capable de nous empoisonner, ce qui nous serait
« arrivé si nous n'avions pas été aussi bien nourris que
« nous fûmes. Tous les jours, des âmes charitables de la
« ville d'Angers nous firent servir à tous une bonne soupe,
« un bon bouilli, une entrée forte, un bon morceau de rôti
« et du dessert pour chaque bande, de façon que nous
« avions de quoi dîner et souper amplement; et souvent
« nous en avions de reste pour notre déjeuner. »

Cet acte de charité contrastait heureusement avec la fureur fanatique des Révolutionnaires.

Les prêtres Angevins qui avaient été livrés à Chamufin, Suisse d'origine, homme cupide et avare, étaient loin d'être aussi bien traités. Ce sordide geôlier réussit à obtenir un arrêté du Directoire, qui interdisait à toute personne de procurer aucun soulagement aux prêtres renfermés dans le grand Séminaire. Ils furent condamnés à ne manger que

les aliments dégoûtants qu'on leur préparait et qui ne leur étaient offerts qu'en quantité insuffisante, bien qu'ils fussent obligés de payer à leur gardien une pension assez forte[1].

« Mais ces avanies et ces souffrances n'étaient rien com« parées à celles qu'ils avaient à supporter par ailleurs. Ils « ne pouvaient compter sur aucun moment de tranquillité : « le repos de la nuit leur était même refusé. Les gardes « nationaux, qui faisaient alors la ronde, prenaient plaisir, « en traversant les corridors, à vociférer des chansons obs« cènes et impies ; ils pénétraient même dans les chambres, « sous prétexte de s'assurer si personne ne s'était évadé. « Le moindre délit était puni par le cachot ou la privation « de nourriture. On ne permettait à aucun détenu, non « seulement de célébrer, mais même d'entendre la sainte « messe : et c'est à peine si, au moyen d'une pieuse conni« vence, ils purent de temps en temps enfreindre cette dé« fense barbare.

« Enfin, le mercredi 12 septembre, ceux qui n'avaient « pas atteint l'âge de soixante ans reçurent l'ordre de se « préparer au départ, avec les cent vingt prêtres Manceaux « et Angevins renfermés au château. On les lia deux à « deux comme des malfaiteurs, puis on plaça un garde « national à côté de chaque couple et l'on partit. Deux « pièces de canon, placées aux deux extrémités de la foule, « devaient servir d'épouvantail aux populations trop sym« pathiques que l'on devait traverser[2]. » Sur l'un de ces

[1] Dom Chamard, t. III, p. 475-476.

[2] Dom Chamard, t. III, p. 476-477.

Savary et Grille rapportent qu'au mois de septembre 1792, dans les jours qui suivirent le massacre des Carmes, à Paris, deux commissaires arrivèrent à Angers, se disant chargés de compter et de juger les prêtres incarcérés. Le maire, Pilastre, suspectant leur mission, fit avouer au chef qu'il était Prussien. Il n'en demanda pas davantage, il lui ordonna de quitter la ville sur-le-champ avec sa suite. Puis, se tournant vers un détachement de gardes nationaux qui l'entouraient, il s'écria : « Nous

canons, on enchaîna un prêtre nommé Pierre Lancelot, chapelain de la petite chapelle à résidence de Saint-André-des-Jubeaux, sur la paroisse de Denée. Simple bénéficier sans charge d'âmes, il n'était point tenu au serment : mais voulant expier par le martyre une vie jusque-là trop légère, il avait hautement confessé la foi catholique et protesté contre la Constitution. Il fit faire à son frère Louis, curé de la Chapelle-Saint-Laud, une rétractation publique du serment qu'il avait prêté. Sa conduite attira bientôt l'attention des Révolutionnaires ; ils le poursuivirent et le traquèrent comme une bête fauve. Quarante gardes nationaux le surprirent un jour dans un champ de blé, et le dirigèrent sur Angers ; mais fort et vigoureux, il brisa ses liens et s'échappa de leurs mains à l'entrée de cette ville. Il ne tarda pas à être repris, et cette fois il fut conduit en prison sous bonne escorte. C'était pour s'assurer de sa personne qu'on l'avait lié à l'affût d'un canon.

Après une première halte faite à Saint-Georges-sur-Loire, pour avoir le temps de prendre leur repas, les prisonniers furent conduits à Ingrandes, où ils passèrent la nuit. On les entassa les uns sur les autres dans les deux greniers à sel, qui n'avaient que deux petites fenêtres pour toutes ouvertures. Il était dix heures du soir, qu'on ne leur avait encore apporté aucune nourriture. A chaque instant, il en tombait quelqu'un de faiblesse. Les gardes nationaux d'Ingrandes les traitèrent avec beaucoup d'égards.

Le lendemain, 13, ils partirent pour Ancenis, où ils arrivèrent d'un seul trait, à midi et demi. On les mit dans l'église et on les laissa jusqu'à cinq heures du soir sans aucune nourriture. Après s'être partagé quelques pains chauds et noirs, chacun songea à prendre un peu de repos. Mais entassés et amoncelés les uns sur les autres, ils ne

« ne sommes pas des bourreaux... nous vouons à l'exécration ces êtres « dégradés qui ne vivent que de sang et qui ne veulent s'élever que sur « des cadavres. » (T. I, p. 42.)

purent fermer l'œil ; les sentinelles ne cessèrent, pendant toute la nuit, de les accabler d'outrages, de menaces et d'imprécations. Ils les couchaient en joue au moindre mouvement de tête, et ils poussaient des hurlements à faire frémir, surtout quand ils prononçaient le mot *Salem*, qui avait servi de signal dans le massacre qui s'était fait à Paris. Les prisonniers crurent plusieurs fois que leur dernière heure etait arrivée.

Le 14 au matin, malgré leur extrême épuisement et presque asphyxiés par l'odeur fétide de leurs ordures, ils se remirent en route sous une pluie battante et toujours en butte aux mille vexations de leurs gardiens. Arrivés à Nantes, ils trouvèrent de la part des habitants une sympathie qui soulagea leur âme et leur fournit le moyen de réparer leurs forces abattues. Ils furent ensuite conduits jusqu'à Paimbœuf, où ils s'embarquèrent, le 21, sur la *Didon*, capitaine Lebrec[1], et sur le *Français*, capitaine Le Godet, avec destination pour l'Espagne. Trois cent trente passagers montèrent sur le premier navire, et soixante-deux sur le second, mais dans de telles conditions que le simple récit en fait frissonner d'horreur. « Représentez-« vous, dit un de ces prêtres dans ses *Mémoires*[2], cinquante-« huit pieds de long sur dix-huit de large, quatre pieds et « demi de hauteur : point d'air que par deux trappes aux « deux extrémités, par lesquelles on descendait dans cet « affreux séjour : voilà le cachot où nos commissaires « inhumains prétendaient loger trois cent trente personnes. « Le capitaine eut beau nous amonceler les uns sur les « autres et pratiquer un second rang ou étage dans cette « hauteur de quatre pieds et demi, à la faveur de planches « disposées comme des cases de vers à soie, il ne put « réussir à en loger deux cents ; quarante-cinq furent

[1] Voir Notes explicatives, n° XII, à la fin du volume.
[2] *Revue de l'Anjou*, 1853, t. II, p. 561.

« obligés de coucher toutes les nuits sur le pont, malgré le « temps affreux de l'équinoxe... Je ne puis vous donner « une idée de cet affreux séjour : un air infect, une chaleur « amortissante, l'obscurité continuelle ; non, rien ne res- « semble mieux aux plus sombres cachots. J'en avais une « telle horreur que sur les dix-neuf nuits (de la traversée), « j'y en ai à peine passé six. Le jour, je n'en abordais pas ; « j'étais toujours sur le pont à prendre l'air. Aussi, grâce « à Dieu, je n'ai point été malade [1]. »

Le capitaine du navire la *Didon* avait reçu au moment de lever l'ancre une lettre soigneusement cachetée, qui contenait des instructions dont il ne devait prendre connaissance qu'après plusieurs journées de navigation. Au temps prescrit, il brise les cachets et voit, non sans horreur, qu'ordre lui était donné de jeter tous les passagers à la mer. — Pareil ordre avait été vraisemblablement transmis à l'autre capitaine. — Arrivé en pleine mer, Lebrec rassemble tout son monde sur le pont du navire et leur communique les ordres qu'il avait reçus du gouvernement. La surprise et la terreur sont dans tous les esprits ; mais ils sont aussitôt rassurés par le capitaine qui leur dit qu'à la vérité il jouait sa tête, mais que jamais il ne consommerait une pareille iniquité. Après avoir lutté contre les efforts de plusieurs tempêtes, il alla volontairement échouer sur une côte de la Gallice, et les déposa tous sains et saufs à Santander [2].

Honneur à ce généreux marin !

[1] M. Godard-Faultrier, dans sa 3e édition du *Champ des Martyrs*, p. 277, rapporte une lettre d'un déporté qui donne des détails très-circonstanciés et du plus lugubre intérêt sur ce long martyre.

[2] Témoignage de M. Fournier, curé du Voide, l'un des passagers de *la Didon*. — Il est étonnant que l'auteur de la note précédente n'ait pas rapporté cette importante circonstance, et pourtant l'affirmation de M. Fournier mérite toute crédibilité.

Les prêtres déposés à Santander, crurent devoir témoigner leur reconnaissance au capitaine de *la Didon*. Ils lui laissèrent entre les mains un certificat de leurs remerciements qu'ils s'empressèrent tous de signer. (Blordier-Langlois, t. I, p. 258.)

Les passagers du *Français* débarquèrent à la Corogne. Tous ces prêtres déportés furent accueillis par le clergé espagnol avec les démonstrations de la plus sincère cordialité, et reçurent de sa part, pendant dix ans, la plus touchante hospitalité. Plusieurs moururent dans leur exil ; mais le plus grand nombre revit la France au moment de la pacification. La paix et la sécurité dont ils jouirent en Espagne leur rendirent moins amère l'absence de la patrie.

Les prêtres sexagénaires et les infirmes qui étaient restés à Angers, furent enfermés à la Rossignolerie (aujourd'hui le Lycée), où ils continuèrent à subir des outrages de tout genre, jusqu'à ce qu'enfin conduits à leur tour à Nantes, ils y périrent affreusement, comme nous le raconterons plus tard.

On sait que les prêtres incarcérés de France, qui ne furent point expatriés, moururent misérablement dans les prisons de l'Etat. Les pontons de Rochefort et d'Aix, qui devinrent le tombeau d'un grand nombre, resteront à jamais affreusement célèbres.

D'un autre côté, les prêtres qui s'étaient cachés dans le Bocage furent soumis à des épreuves non moins cruelles. Les démagogues les poursuivirent sans trêve ni merci, et partout ils les traquèrent comme des bêtes fauves. Battues incessantes, primes, menaces, tout fut employé pour découvrir le secret de leur retraite, on fit de si actives recherches qu'ils se virent obligés de changer d'asile presque chaque jour, et qu'ils finirent par ne plus trouver de sécurité, même chez leurs meilleurs amis.

Parmi ces prêtres nous signalerons particulièrement M. L'Heureux, curé de Chaudron, qui s'était retiré chez Roullier, à la *Ravaillère*, métairie de sa paroisse [1], et fut à la fin obligé de se réfugier à Nantes. chez un coutelier, où il

[1] M. le curé de Cernusson s'était aussi retiré chez Roullier. M. L'Heureux et lui y célébraient la messe pendant la nuit, ayant pour calice le gobelet d'argent de la métayère. Ce gobelet fut plus tard réclamé par l'Évêché d'Angers et remplacé par un autre. Roullier était un homme si

s'embaucha comme compagnon. Il passa chez cet ouvrier tout le temps de la guerre, et ne retourna dans sa paroisse qu'après la pacification.

M. Loir-Mongazon, alors vicaire de Saint-Martin-de-Beaupréau, s'était caché dans une ferme de sa paroisse, au fond d'un ravin où il se croyait en sûreté. Un jour il causait avec un de ses confrères qui était venu le voir, quand une personne toute haletante accourt leur dire : *Messieurs, sauvez-vous, voilà les Patriotes!* La neige couvrait la terre, leurs traces allaient être découvertes. Que faire? *Allez vite, messieurs, vous réfugier dans le bois voisin,* leur crie la bergère; *je vais mener et ramener mon troupeau sur vos pas, et leurs pieds vont défaire vos empreintes.* Les Patriotes arrivent, ils visitent la maison et ses dépendances et ne trouvent aucune personne suspecte, ils s'en retournent[1].

M. Boisdron, vicaire de Saint-Pierre de Cholet, était caché dans la maison du meunier de la *Goubaudière*, située entre cette ville et le bourg de la Tessoualle, quand tout à coup des gardes nationaux et des roussillons qui le cherchaient, apparaissent sur la butte du moulin à vent de ce lieu; à leur vue, la meunière jette un cri d'alarme, M. Boisdron court se réfugier dans le moulin à eau qui est proche; il grimpe sous sa toiture et se tient debout, collé à une pièce de charpente. Les Patriotes entrent dans le moulin, cherchent partout, et n'ont pas l'idée de regarder au-dessus de leur tête[2].

M. Champion, curé de Saint-Lambert-du-Lattay, s'était

dévoué et si fidèle, que MM. les curés de Beaupréau et de Saint-Martin déposèrent chez lui leurs vases sacrés, leurs ornements d'église et une relique de la Vraie-Croix. En témoignage de reconnaissance pour son dévouement, Mgr Montault, évêque d'Angers, enjoignit après la guerre à M. le curé de Beaupréau de faire adorer la Vraie-Croix à Roullier et à sa femme, toutes les fois qu'ils se présenteraient dans son église et qu'ils réclameraient cette faveur.

[1] *Notice sur le collége de Beaupréau,* par l'abbé Bernier, p. 42.

[2] Témoignage de M. Beaufreton, ancien curé de la Tessoualle et neveu de M. Boisdron.

retiré à Paris, il est reconnu par un agent de police, son ancien ami, qui, effrayé du danger qu'il courait, le conjure de passer à l'étranger. — Mais je n'ai pas d'argent pour m'y rendre, lui dit-il. — *Venez demain chez moi, à tel numéro, à telle heure*, lui repart l'officier de police. — Le lendemain son ami lui remet entre les mains une bourse de 600 livres et un passeport. En passant à Rouen, M. Champion rencontre un de ses confrères fugitif comme lui et lui donne la moitié de sa bourse, puis il se rend en Hollande, et de là jusqu'en Prusse[1].

Les Révolutionnaires et les gendarmes de Vihiers avaient juré de s'emparer de M. Bodin, curé du Voide ; ils comptaient sur l'indiscrétion de sa servante, qui s'était retirée dans une maison du bourg. Ils lui firent les questions les plus captieuses, et tour à tour, employèrent contre elle le ton de la menace et celui de la flatterie. Mais cette digne fille, qui aurait mieux aimé mourir que de trahir son maître, se montra insensible à tout. Vaincus par sa fidélité et honteux de leur défaite, ils la hissèrent sur un âne, la figure tournée vers la croupe et tenant la queue de l'animal dans la main ; ils la promenèrent ainsi par les rues du bourg, au milieu de leurs impudentes ricaneries, pendant que cette pauvre fille sanglotait à chaudes larmes.

Tous les habitants du Voide, n'écoutant que leur dévouement, s'ingénièrent d'une façon admirable à soustraire leur curé aux recherches de ses ennemis. Cependant, M. Bodin faillit plus d'une fois tomber entre leurs mains ; il s'exposa même volontairement à ce danger, en sortant de sa cachette pour aller administrer quelques malades qu'il ne voulait pas laisser mourir sans sacrements.

Ses meilleurs amis jugeant alors qu'il ne pouvait pas rester plus longtemps dans sa paroisse sans courir à une mort certaine, lui conseillèrent de s'en éloigner, du moins

[1] *Chroniques* de l'abbé Conin, p. 144.

pour quelque temps. Il refusa d'abord de suivre leurs conseils, en disant qu'il était heureux de souffrir persécution pour sa foi et traitant de prudence de la chair la conduite qu'on lui traçait. Mais bientôt il vit lui-même l'imminence du danger et craignant par ailleurs d'attirer sur ses ouailles de nouvelles rigueurs, il consentit enfin à se retirer à Mazé, sa paroisse natale, où il espérait trouver un abri sûr et un repos dont il avait un impérieux besoin. Sa tranquillité n'y fut pas, hélas ! de longue durée. Vendu par de faux amis, il fut pris en plein sommeil chez ses parents, et conduit en prison à Angers, où réuni à ses confrères, il fut comme eux déporté en Espagne.

M. Imbert, son vicaire, subit absolument le même sort.

MM. Nauleau, prêtres de Thouars, furent non-seulement incarcérés, mais ils perdirent la vie. C'étaient deux prêtres qui avaient rendu de nombreux services à leurs concitoyens, malgré cela ils furent vendus et conduits au district ; sur leur passage, quelques femmes crièrent : A la mort ! La populace répète cette acclamation. Les magistrats veulent les défendre, ils les font entrer en prison pour les dérober à la fureur populaire, qui croissait toujours ; mais les deux paysans qui ont amené les ecclésiastiques à Thouars, sortant ivres du cabaret, réclament leur tête, ils brisent la porte et les massacrent [1].

Cependant, la majeure partie des prêtres réfractaires cachés dans le pays réussit à se dérober aux poursuites des Révolutionnaires. La Providence veilla visiblement sur eux. Ils se montrèrent, du reste, très-féconds en subterfuges pour éviter les dangers auxquels ils étaient journellement exposés ; ils ne craignaient pas néanmoins de les affronter chaque fois qu'il s'agissait de remplir un devoir de leur ministère. En voici un admirable exemple :

M. Hudon, mort curé de Saint-Pierre de Cholet, en 1843,

[1] Bourniseaux, t. III, p. 241.

dont nous avons déjà parlé et dont nous parlerons plus d'une fois encore dans le cours de notre récit, était, en 1792, vicaire de Saint-Pierre de Chemillé, où il était caché. Averti que l'une des femmes du cabaret où se tenait le corps de garde des roussillons était en danger de mort et réclamait son ministère, il eut recours à une ruse des plus audacieuses et qui prouve jusqu'où allait son dévouement. Cette femme demeurait au centre du bourg et au milieu même des soldats. On ne pouvait, sans le plus grand péril, tenter de parvenir jusqu'à elle. M. Hudon fait avertir deux jeunes gens de ses amis de venir le trouver sur le soir, avec leur sœur, dans sa maison de refuge. Tous les trois arrivent à l'heure dite. Le vicaire envoie l'un des jeunes gens stationner dans un jardin voisin du corps de garde tandis qu'il s'affuble lui-même des habits d'un maçon, se coiffe d'un bonnet blanc, prend un baquet et une truelle, donne le bras à la jeune fille, que son frère tient également de l'autre côté et se dirigent ainsi tous les trois, riant, chantant, vers la place publique. En passant près du jardin où se trouve l'affidé, M. Hudon l'apostrophe à haute voix, de manière à être entendu des soldats : *Eh bien, Jean,* lui dit-il, *boit-on chopine ce soir?* — Volontiers, répond celui-ci, pourvu que tu paies. — *Viens toujours,* repart M. Hudon. Et sans plus d'explications, ils passent résolument devant la sentinelle et entrent dans la maison, où sont attablés les militaires. *Vous avez donc des réparations à faire?* dit M. Hudon à la maîtresse du logis. — Oui, maître Pierre, répond-elle. Montez là-haut, et vous verrez. — Il monte, laissant ses amis au rez-de-chaussée, qui se font servir à boire. Et pendant qu'ils rient et conversent bruyamment, le prêtre déguisé confesse la malade et lui administre les autres sacrements[1]. Il redescend en fredon-

[1] A cette époque de persécution les prêtres avaient coutume de porter sous leurs habits, dans un corporal recouvert de soie, les divines Espèces, afin de donner le saint Viatique aux mourants.

nant une chanson républicaine, vide un verre de vin et part en disant à l'aubergiste que tout est réparé. La ruse fut si bien jouée qu'aucun militaire présent ne soupçonna que c'était un prêtre qu'ils avaient devant les yeux. Ce zélé confesseur de la foi, en racontant ce trait dans sa vieillesse ajoutait toujours : *qu'il était triste et humiliant pour un prêtre d'en être réduit à une pareille extrémité.* Nous ajouterons, nous, que c'était courageux et admirable !

A son exemple, d'autres se déguisèrent en chaudronniers, en petits merciers, en garçons meuniers, et en valets de ferme pour pouvoir aborder leurs malades.

Celui qui réussit le mieux à se travestir ainsi, fut M. Terrien, mort curé de St-Sauveur-de-Landemont, et alors vicaire de Challain. On raconte de lui des traits ineffables. D'une taille extrêmement petite, d'une figure enfantine malgré ses vingt-sept ans, et surtout d'un caractère extraordinairement jovial, il put recourir aux déguisements les plus variés.

En passant un jour, au plus fort de la terreur, devant le poste des gardes nationaux qui stationnaient à l'extrémité du pont central à Angers, il fut reconnu par plusieurs de ses paroissiens qu'il rencontra fortuitement en cet endroit. A sa vue, ils s'écrièrent malencontreusement : *Tiens, voici notre vicaire ! — Votre vicaire ! Votre vicaire !* repart aussitôt M. Terrien, du ton le plus hébété et avec l'air le plus gauche, *en voilà un fameux vicaire !* Et tout en grimaçant il continue son chemin sans qu'aucun des soldats et des passants ne soupçonne qu'un individu qui leur ricane au nez d'une manière si idiote pût être un prêtre.

Une autre fois il fut reconnu au moment même où il traversait les Ponts-de-Cé ; tout à coup il s'aperçoit qu'il est poursuivi par un piquet de gardes nationaux ; instinctivement il s'arrête sur le pont, monte à califourchon sur l'un des parapets, examine les bateaux de toutes dimensions amarrés aux rives de la Loire, puis il chante à tue-

tête et de l'air le plus bête, l'improvisation originale qui suit :

> Les petits bateaux,
> Qui vont sur l'eau,
> Ont-ils des pères?
> Ont-ils des mères?
> Les petits bateaux,
> Qui vont sur l'eau,
> Sont-ils les fils des grands bateaux [1]?

Croyant avoir sous leurs yeux un de ces fous qui courent les rues, les gardes nationaux se prennent à rire, et le laissent poursuivre sa route.

Il était tellement habile à contrefaire son visage qu'il passait pour un inconnu aux yeux même des personnes au milieu desquelles il avait coutume de vivre. Il lui arriva plusieurs fois, après s'être déguisé en mendiant, de passer, en demandant l'aumône, devant le poste de la gendarmerie et des gardes nationaux de sa paroisse et de pénétrer dans la maison des Révolutionnaires les plus exaltés pour aller administrer des malades.

Mais sa ruse la mieux jouée fut celle qu'il employa à Jallais, à la métairie du Grand-Vernon, chez la veuve Rochard, où il s'était gagé comme petit berger. Cette femme remarquant qu'il ne disait point sa prière du matin et du soir et croyant qu'il ne la savait point, entreprit de la lui apprendre. Elle ne put y réussir. Toujours il avait oublié le lendemain ce qu'il avait récité la veille, ou bien il écorchait et intervertissait les mots. Une fois, la métayère se

1



fâcha tout rouge, et de dépit elle lui donna un soufflet des mieux appliqués..... Avertie un jour qu'un prêtre, caché dans le pays, allait nuitamment célébrer la messe, elle a bien soin de défendre d'en rien dire à son berger de peur qu'il ne jase trop. Elle se rend, en secret, au lieu de la pieuse réunion. Mais quelle n'est pas sa stupéfaction, lorsque considérant la taille et les traits du célébrant, elle croit reconnaître son petit berger! Serait-ce lui? se dit-elle, mais il ne sait pas lire, il ignore même sa prière! Évidemment elle est le jouet d'une illusion; ses yeux la trompent. Cependant plus elle le regarde, et plus elle est convaincue de l'identité du personnage. Elle s'approche, fixe sur le prêtre des regards plus attentifs, et reconnaît enfin que depuis longtemps elle a été mystifiée. A l'issue de la messe, confondue et tout éplorée, elle va se jeter aux pieds du célébrant, lui fait mille excuses, et lui demande surtout pardon d'avoir *tapé sa sacrée face.*

Dans ses vieux jours, ce bon monsieur Terrien faisait les délices des sociétés où il se trouvait en racontant tous ses ingénieux travestissements.

L'empressement des fidèles pour préserver leurs prêtres de toute surprise était également très-ingénieux. Ils montaient la garde autour des maisons où ils célébraient la messe, et à la moindre apparence de danger ils donnaient le signal de la fuite. Les plus dévoués se faisaient leurs guides à travers les champs, les sentiers détournés et au milieu des ténèbres de la nuit. Le lieu de leur retraite bien que connu d'un certain nombre de personnes n'était jamais ébruité. Ils auraient mieux aimé cent fois mourir que de les trahir. A l'arrivée des perquisiteurs dans leurs maisons ils affectaient le plus grand étonnement et la plus froide impassibilité, et leurs subterfuges pour éconduire les Patriotes étaient des plus adroits. Les enfants même, quoique vivement sollicités par de belles promesses et pressés par des questions captieuses, restaient muets ou donnaient le

change aux plus habiles interrogateurs. Ce dévouement de la population était pour les ecclésiastiques fugitifs comme un rempart inexpugnable. Il fallait des circonstances tout à fait imprévues pour mettre leurs ennemis sur leurs traces. En voici des preuves entre mille :

Jean Ouvrard, fils d'un riche métayer de La Boutouchère, n'était que diacre lorsque la Révolution le chassa du séminaire. Retiré chez ses parents, à la métairie de la *Rielle*, à six kilomètres de Saint-Florent-le-Vieil, il occupait son temps à faire le catéchisme aux enfants de sa paroisse et des environs. Ce zèle déplut aux Patriotes, ils ne pouvaient souffrir qu'on perpétuât dans les masses les *aberrations* du fanatisme ; cinq ou six vinrent un jour, de Saint-Florent, frapper à sa porte pour se saisir de sa personne. Il n'eut que le temps de se glisser sous un pressoir afin de se dérober à leurs regards. Les Patriotes ne le trouvant point après de longues recherches, s'en prirent à un viellard infirme, nommé Fouchard, à qui les parents de Jean Ouvrard fournissaient le pain de chaque jour. *Tu sais, bonhomme, où est caché le calottin*, s'écrie l'un des bandits, plus furieux et plus aviné que les autres (car ils n'étaient pas partis à jeun de Saint-Florent), *dis-nous où il est?* — *Jamais*, répond avec calme le vieillard. — *Tu nous le diras, ou tu es mort*, crièrent alors tous ces forcenés. — *Jamais,* fut toujours la seule réplique du vieil infirme. A ces mots, ces furieux se précipitent sur lui, lui arrachent les ongles, lui coupent le nez, les bras, les jambes, en lui criant avec rage, à chacune de ces opérations barbares : *Tu ne veux pas nous le dire?* — *Jamais*, répondait toujours le martyr. — Et ils continuaient à lui couper les membres les uns après les autres. Ils finirent par lui déraciner la langue, puis ils l'achevèrent à coups de fusil. Après cette exécution digne de cannibales ils allaient se retirer lorsque l'un d'eux se ravisant tout à coup : — Et si nous cherchions encore sous ce pressoir? s'écria-t-il. Ils y cherchent et y trouvent Jean Ouvrard.

Pleins de joie, ils l'emmènent — mais chemin faisant, le prisonnier profite de leur état aviné et s'échappe dans une maison ; malheureusement cette maison n'avait pas d'issues de l'autre côté ; ils le reprennent et le fusillent sur place [1].

M. Poineau, curé de Saint-Maur, réfugié à Saint-Lambert-du-Lattay, terminait sa messe, à la *Gautrie*, lorsque des soldats frappent à la porte de la maison. Le nommé Philocheau sort du côté opposé et dit aux Patriotes qui recherchaient le prêtre, et avec une bonhomie à persuader les plus défiants : *Citoyens, il n'y a rien ici pour vous — mais à deux pas d'ici* (en montrant la *basse Gautrie*), *il y a du vin à votre service.* Les Patriotes se dirigent vers le lieu indiqué et y font de copieuses libations. Pendant ce temps-là les personnes renfermées dans la *Haute-Gautrie* s'évadent sans que les perquisiteurs s'aperçoivent de leur présence.

Un autre jour, le même M. Poineau se préparait à célébrer les saints mystères, à la *Vieillère*, quand il est surpris derechef par des soldats. Au cri d'alarme qui est poussé, toutes les femmes réunies autour de l'autel improvisé, saisissent les ornements sacerdotaux et les font disparaître ; l'une d'elles a l'heureuse inspiration de jeter son long capot sur les épaules de M. Poineau. Enveloppé dans ce vêtement il passe au milieu de la troupe sans être reconnu, mais en escaladant un échalier il tombe dans un fossé, la face au milieu des épines. Les soldats qui viennent défiler à ses côtés se disent entre eux : *Voilà une bonne femme qui se souviendra assurément d'avoir été à la messe* [2].

M. Duguet, missionnaire à Saint-Laurent-sur-Sèvre, était caché à la *Rousselière*, métairie de la Tessoualle, lorsque les Patriotes qui le cherchaient y arrivent inopinément. Par bonheur le maçon Baptiste Vigneron, qui travaillait dans

[1] Dom Chamard, t. III, p. 510. — Témoignage de M. Poilâne, curé actuel de la Boutouchère, fondé sur la tradition locale.

[2] *Chroniques* de l'abbé Conin, p. 287.

ce lieu, les aperçoit avant qu'ils arrivent à la maison. *M. Duguet*, lui crie-t-il, *vous êtes perdu, voici les patauds ! Montez vite sur mon échafaud.* M. Duguet, qui était déguisé en paysan, saisit promptement un baquet, du mortier et se met en disposition de faire le manœuvre. Les Patriotes pénètrent dans la métairie, furètent partout, et n'y trouvant aucune personne suspecte se retirent sans faire attention aux maçons qui travaillent à quelques pas d'eux.

Un autre jour, ce même M. Duguet, encore en habits de campagnard, entrait à la *Sablière*, métairie de la paroisse de Loublande, pour avoir des vivres, lorsque des républicains s'y présentent tout à coup. *M. Duguet, vous êtes pris !* s'écria la femme Bibard, en les apercevant, *cachez-vous !* mais à peine cette femme a-t-elle prononcé ces paroles que les républicains entrent dans la maison. Sans perdre son sang-froid, la femme Bibard apostrophe le prêtre. *Grand b..... de fainéant, que fais-tu là ? Va-t-en bien vite conduire tes bestiaux au champ.* M. Duguet sort et va se cacher dans un fourré de genêts. — Après le danger passé, la femme Bibard fit de profondes excuses à M. Duguet pour l'avoir traité d'une manière si irrespectueuse.

Jean Vigneron, fils dudit Baptiste Vigneron, quoiqu'à peine âgé de huit ans, imitait déjà le dévouement de son père envers les prêtres. Un jour que M. Bergevin, prieur de La Tessoualle, venait de terminer sa messe, il aperçoit un peloton de Républicains se diriger vers la maison où se trouve son curé. Il court l'avertir de leur arrivée. M. Bergevin se sauve dans le jardin, franchit un mur et se met en lieu de sûreté. Quand l'enfant voit le prieur hors de danger, il se porte à la barrière du jardin, près de laquelle passent les soldats, et d'un air béat, quittant son bonnet, il salue avec politesse ceux qui le regardent. Plusieurs officiers lui demandent s'il y a des *calottins* dans la maison : — Non, messieurs, leur répond avec assurance le jeune Vigneron. — Dans le moment, en effet, il n'y

en avait plus. — Les troupiers sans défiance s'éloignent.

Ce même enfant servait habituellement la messe aux prêtres cachés à la Tessoualle. Comme il habitait, en qualité de petit berger, la métairie des *Essarts*, distante de deux kilomètres du bourg, et que les prêtres célébraient le saint sacrifice de la messe, tantôt dans un endroit et tantôt dans un autre, pendant la nuit, il était obligé souvent de faire beaucoup de chemin, au milieu d'épaisses ténèbres et de traverser des ruisseaux où il tombait dans l'eau quelquefois. Ses maîtres, qui étaient Patriotes, ne s'apercevaient jamais de son absence. Pour leur dérober la connaissance de ses courses nocturnes, il leur avait demandé à coucher dans une étable un peu écartée de la maison d'habitation d'où il sortait et rentrait sans être aperçu. Cependant la privation de sommeil se faisait sentir, durant le jour, et lorsqu'il aidait à conduire ses bœufs, le laboureur impatienté de sa somnolence lui jetait des mottes de terre pour le faire marcher. — Jamais il ne trahit le secret des prêtres, et ne céda à la peur. Devenu homme, sa foi égala toujours sa force d'âme. Il aimait singulièrement les cérémonies de l'Église. Entré au chœur de sa paroisse dès l'âge de raison, il n'en sortit qu'à l'âge de 78 ans, époque de sa mort. Dans sa vieillesse, sa voix encore forte et sonore couvrait celles de tous les chantres qui l'entouraient [1].

Rien n'est plus touchant, dit Dom Chamard, que les industries de dévouement auxquelles recoururent les Vendéens pour secourir leurs bons prêtres dans leur détresse. Afin de leur procurer des aliments convenables, autres que leur pain noir, leur lard bouilli et leur lait caillé, ils ne reculaient ni devant les dépenses, ni devant les difficultés et la mort même; et pour ne pas trop violer les règles de

[1] Les anecdotes de Baptiste et de Jean Vigneron m'ont été communiquées par M. l'abbé Vigneron, leur arrière et petit-fils.

la prudence, lorsqu'un prêtre arrivait dans une ferme, ils envoyaient aussitôt une jeune fille dans les métairies voisines, affublée d'un couteau, d'une fourchette et d'un morceau de pain pour annoncer aux habitants, par ce signal, qu'ils eussent à se pourvoir des choses nécessaires pour le prêtre caché, et à s'occuper de l'acquisition qu'on devait faire, en plusieurs endroits, afin de n'éveiller aucun soupçon. Les charges et les dangers étaient ainsi partagés entre plusieurs métairies [1].

Cependant, cette vie d'alarmes continuelles et de dangers incessants était des plus pénibles pour ces prêtres fidèles à leur devoir, elle altérait souvent leur santé, et même chez quelques-uns elle affecta la lucidité de leur esprit.

L'abbé Provost, curé de Sainte-Foi, jeune encore, avait trouvé un refuge à la ferme de la *Tesserie*, dans la paroisse de Chaudefonds. Un soir, des soldats républicains pénètrent inopinément dans la chambre où il se tenait caché et furetèrent partout. Ils finissent par découvrir ses ornements sacerdotaux ; ils s'en affublent et se mettent à parodier les cérémonies de la messe au milieu d'horribles blasphèmes et de menaces contre les habitants de la maison.. De sa cachette, le prêtre entendait tout, ses transes étaient grandes, il croyait, d'un moment à l'autre, qu'on allait massacrer ses hôtes généreux. Heureusement les habitants d'un village voisin sont avertis de cette perquisition hideuse, ils s'arment et viennent donner la chasse à ces ignobles républicains. L'abbé Provost se retira à Chanzeaux où M. l'abbé Soyer fut heureux de lui procurer un nouvel asile. Mais les impressions qu'il avait éprouvées pendant la nuit d'angoisses qu'il venait de traverser, avaient altéré sa santé et ses facultés mentales. Sa vie ne fut plus que l'agonie d'un martyr [2].

[1] *Vies des SS. Personnages*, t. III, p. 512.

[2] *Vie de Mgr Soyer*, évêque de Luçon, p. 37.

CHAPITRE VI

Agitation générale. — Mouvements insurrectionnels. — Prise d'armes de quarante paroisses; leur défaite; barbaries exercées envers elles. — Exaspération que ces atrocités excitent. — Procédés impolitiques des Révolutionnaires. — Provocation de leur part. — Attroupement aux environs de Chemillé. — Projets de représailles rendus illusoires par M. Hudon. — Les prêtres et les nobles opposés au soulèvement. — Raisons justificatives de l'insurrection de la Vendée.

Pendant que les prêtres catholiques étaient déportés ou traqués dans leurs retraites, les populations, lasses des sévices continuels auxquels elles étaient en butte, perdaient patience. On voyait les habitants se grouper sur les places publiques et dans les cabarets, causer longuement entre eux pour aviser aux moyens de repousser, par la force, la violence qui leur était faite. Les esprits même les plus modérés cédaient à l'agitation générale. Leur projet n'était pas encore de lever ouvertement l'étendard de la révolte, ils ne voulaient seulement que secouer le joug qui les asservissait. Les têtes ardentes rêvaient bien, il est vrai, d'organiser partout une insurrection en règle, mais la masse hésitait devant un moyen si extrême.

Cependant dans tout l'Ouest et le Midi la fermentation était menaçante.

Il y eut même en plusieurs endroits des mouvements insurrectionnels.

Dès le mois de juillet, en effet, dans la Bretagne, Allain Nédélec, juge de paix à Fouesnant, près Quimper, avait soulevé quatre cents paysans, à l'issue de la grand'messe.

D'un autre côté, Charles Elliot et René Malœuvre avaient embauché des soldats dans les garnisons de Lorient et de Rennes.

Le comte du Saillant, dans l'Ardèche, s'était proclamé lieutenant général de l'armée des princes, gouverneur du Languedoc et des Cévennes, et, à la tête de 2,000 royalistes, s'était emparé des châteaux de Jalès et de Baunes.

Mais ces insurrections n'obtinrent point d'heureux résultats. Allain Nédélec fut pris et guillotiné; Elliot et Malœuvre subirent le même sort; le comte du Saillant poursuivi par les gardes nationales des environs fut impitoyablement massacré, et on livra aux flammes les deux châteaux qu'il avait pris[1].

Dans le Bocage, il y avait eu aussi des collisions avec les gendarmes et les roussillons. Le sang avait coulé. Mais ces quelques échauffourées, sans cohésion entre elles, s'étaient dissipées presque aussitôt. Elles avaient néanmoins aggravé l'indisposition générale.

La catastrophe du 10 août qui survint dans ces entrefaites combla enfin la mesure.

Quarante paroisses des environs de Bressuire, Moncoutant, la Ronde, Saint-Marsault, etc., crurent la circonstance favorable pour courir aux armes. Comme elles n'avaient point de chef, Delouche, ex-maire de Bressuire, qui avait été en butte aux vexations des nouvelles autorités, saisit l'occasion de cette révolte pour s'en venger et se mit à leur tête, mais simple poëlier et n'entendant rien à la stratégie militaire, il se trouva incapable de conduire au feu de pauvres paysans. Il les engagea à se porter chez M. Baudry d'Asson, commandant de la garde nationale de Brâchien, près la Châteigneraie, pour le prier d'être leur général.

Baudry d'Asson était un gentilhomme qui avait servi sous les drapeaux du roi. Il fut flatté de la confiance qu'on lui manifestait, et trouvant ainsi l'occasion de satisfaire ses ressentiments secrets contre la Révolution, il accepta le commandement qu'on lui offrait. C'était un vieil officier

[1] Beauchamp, t. I.

ayant des connaissances militaires et capable de diriger habilement une pareille révolte. Il fut rejoint, le même jour, par trois autres gentilshommes ses voisins, MM. de Calais de *Piloët* (Puy-Louet), en la paroisse des Aubiers, de Richeteau de la *Coindrie*, en la paroisse de la Coudre et de Feu, ex-officier d'infanterie, tous les trois connaissant le métier des armes et qui amenèrent avec eux quelques volontaires rassemblés dans leurs paroisses respectives. Bientôt ils se trouvèrent à la tête de deux cents paysans environ. Mais ces paysans n'avaient pour toute arme que des bâtons, des faulx redressées et de mauvais fusils de chasse. Malgré leur armement fort défectueux, ils marchent en avant. Arrivés à l'embranchement des routes de Châtillon et de Bressuire, au lieu dit l'*Ouchette,* ils délibèrent longtemps pour savoir quelle ville ils doivent attaquer la première. Delouche voulait marcher sur Bressuire afin de se venger de ses ennemis, Baudry d'Asson prétendait au contraire qu'il fallait préalablement se porter sur Châtillon afin de s'emparer du district. Ils finirent par s'arrêter à ce dernier parti. Chemin faisant ils rencontrent les gendarmes de Rhortays qui veulent leur barrer le passage. Vrignault, métayer à la Ronde, fait feu sur eux et en met un hors de combat. Ce fut le premier coup de fusil de la guerre de la Vendée tiré dans le haut Poitou. Les autres gendarmes effrayés par les clameurs des révoltés prennent aussitôt la fuite et vont avertir les administrateurs du district de Châtillon qu'une troupe d'hommes armés marchent en masse sur cette ville. Ces administrateurs épouvantés se sauvent jusqu'à Bressuire avec les principaux révolutionnaires du lieu. Les paysans arrivent à Châtillon et ne trouvant aucune résistance aux abords de la ville, ils pénètrent en groupes tumultueux au milieu de ses rues et se portent sur le district. Tous les papiers qui leur tombent sous la main ils les amoncèlent sur la place publique et en font un grand feu de joie. Nous verrons malheureusement

dans la suite se renouveler plusieurs fois de semblables destructions.

Enivrés de leur triomphe les paysans se figurent que l'Assemblée Nationale, effrayée de leur audace, va forcément transiger avec eux et faire droit à leurs griefs. Pour lui en imposer encore davantage ils prennent sur-le-champ la route de Bressuire où ils seraient entrés comme à Châtillon, si un violent orage ne les eût arrêtés dans leur marche. Bressuire dans le moment, était réduit aux seules forces de sa garde nationale et de plusieurs détachements pris parmi celles de Thouars et d'Airvault. En remettant leur attaque au lendemain, ils donnèrent le temps aux habitants de la *plaine* et aux gardes nationaux de Parthenay, de Saint-Maixent et de Cholet d'accourir au secours de cette place. Ils virent, mais trop tard, qu'ils ne se trouvaient plus en force pour attaquer les Patriotes. Ils voulurent alors parlementer; mais on leur répondit en marchant contre leurs bandes. L'engagement eut lieu sur les hauteurs des *Moulins de Cornet*, tout près de Bressuire, il fut très-vif, mais les paysans ne se trouvant que deux cents contre six cents furent refoulés et enveloppés de toutes parts. En vain ils tentèrent à plusieurs reprises de reformer leurs lignes et de se porter en colonne serrée contre leurs adversaires, ils furent partout repoussés avec perte. Le plus grand désordre se mit dans leurs rangs. Leurs chefs ne pouvant empêcher leur débandade, furent obligés de se retirer malgré le brillant courage qu'ils venaient de déployer dans cette action. Un bon nombre de paysans restèrent sur le champ de bataille, un plus grand nombre furent faits prisonniers. Les blessés se traînèrent dans les bois où beaucoup succombèrent faute de soins. Les vainqueurs n'accusèrent qu'une perte de soixante hommes, tant tués que blessés.

« Tel est le vrai sens, disent des notes que j'ai consultées, tels sont les vrais incidents de l'échauffourée du *Moulin-Cornet*. Les versions de Mme de La Rochejacquelein et de

Crétineau-Joly sont incomplètes. La portée de ce premier cri de révolte a été mal compris. Il y a injustice à le rendre ridicule. Seulement le mouvement fut prématuré. La Vendée n'était pas encore faite à l'idée d'une levée d'armes. Mais leurs auteurs n'en ont pas moins le mérite d'avoir osé planter ce jalon et d'avoir en quelque sorte deviné, devancé et provoqué la grande insurrection de l'année suivante. »

A la nouvelle de cette insurrection la capitale et la France entière s'émurent. On crut que tout le Bocage était soulevé. De toutes parts, des volontaires accoururent au secours de Bressuire pour étouffer cette révolte naissante. Il en vint de Niort, d'Angers, de Saumur, de Loudun, de Tours, de Nantes et de Rochefort-sur-Mer ; il en partit même de Paris et du centre de la France, mais, chemin faisant, ayant appris que l'insurrection était détruite, ils retournèrent sur leurs pas [1].

On exerça sur les vaincus les plus affreuses atrocités : plusieurs furent massacrés ; beaucoup eurent le nez et les oreilles coupés : on égorgea des femmes et des enfants. Les Patriotes de la plaine poussèrent même la barbarie jusqu'à promener au bout de leurs baïonnettes des nez, des bras, des jambes et des lambeaux de chair arrachés aux cadavres qu'ils avaient mutilés. Ils voulaient par ces sauvageries, disaient-ils, empêcher le retour d'une nouvelle insurrection. Mais toutes ces horreurs n'intimidèrent point les prisonniers ; plusieurs même firent preuve en face de leurs bourreaux, de la plus ferme énergie, et affichèrent hautement leur conviction. « Le commandant des Patriotes « leur ayant offert la liberté, rapporte Napoléon dans ses « *Mémoires*, s'ils voulaient crier : vive la Nation, vive la

[1] Pendant quelques jours, des détachements de ces gardes nationaux qui avaient occupé Doué, Vihiers, Coron, Vezins, Mortagne, le Longeron, etc., stationnèrent dans ces diverses localités. On désarma plusieurs paroisses des districts de Vihiers et de Cholet.

« République, en leur disant que leurs officiers les avaient « trompés : *Non*, *Monsieur*, lui répondirent-ils, *nos officiers* « *ne nous ont pas trompés. Nous ne voulons pas crier : vive la* « *République.* Et pour ne pas manquer de fidélité à leur « parti, ils reçurent la mort en criant : vive la Religion, « vive le Roi ! Une longue guerre devait nécessairement « suivre de l'héroïsme de ces braves paysans, » ajoute Napoléon.

Delouche se sauva à Nantes, où quelque temps après il fut pris et guillotiné. Ceux qui avant la bataille s'étaient offerts comme otages, furent conduits à Thouars et massacrés, malgré les instances que fit pour les sauver M. Duchastel, honorable habitant de cette localité. Il reçut même une blessure dans le moment où il cherchait à protéger de son corps un de ces malheureux que l'on osa égorger dans ses bras [1].

Une commission fut cependant établie à Niort pour juger le reste des prisonniers. Elle prit le temps de la réflexion, procéda avec soin dans l'examen de cette cause, et, convaincue que pour empêcher une nouvelle révolte, il fallait agir avec plus de douceur que de sévérité, elle se montra pleine d'indulgence. Elle rejeta même tous les torts sur ceux qui étaient morts ou absents, et ordonna de relâcher ceux que l'on tenait sous les verroux. Malheureusement à la sagesse de cette commission succéda bientôt la fureur démagogique du parti avancé [2].

MM. de Calais, de Feu et de Richeteau, dont les têtes avaient été mises à prix, se cachèrent tout l'hiver dans les fermes du pays. Baudry et son jeune fils âgé de quatorze ans, errèrent d'abord à travers la campagne, se cachant dans les champs de genêts, s'exposant partout à de nouveaux

[1] Ce M. Duchastel est ce député des Deux-Sèvres qui se montra si noblement courageux à la Convention lors du procès de Louis XVI. (Crétineau-Joly, t. I, p. 22.)

[2] Voir Notes explicatives, n° XIII, à la fin du volume.

dangers et à de dures privations. Ils trouvèrent enfin un refuge assuré dans une cachette ignorée que renfermait un souterrain de leur château. De cette cachette, ils entendaient, chaque jour, les soldats marcher au-dessus de leurs têtes, aller et revenir en tous sens, et faire les plus minutieuses recherches. Ils n'en sortirent qu'à la prise d'armes générale. Nous les retrouverons plus tard dans l'armée vendéenne et nous les verrons mourir glorieusement les armes à la main [1].

De Calais réussit à échapper à toute poursuite, mais de Feu et de Richeteau finirent par être arrêtés et ils furent fusillés à Bressuire.

La répression du mouvement insurrectionnel, dans le haut Poitou, n'étouffa point l'effervescence des paysans. Tout le Bocage frémit à la première nouvelle des atrocités commises à Bressuire, il s'échappa de toutes les bouches un long cri d'horreur, et l'on se demanda partout s'il ne fallait pas courir aux armes pour en tirer une éclatante vengeance. Les jeunes gens surtout, surexcités et furieux, protestaient dans leur mâle énergie, qu'on ne les courberait jamais sous le joug révolutionnaire. Ils désignaient déjà les plus violents démagogues comme autant de victimes qui devaient être les points de mire de leurs premiers coups. On les entendait même déterminer par avance les représailles qu'ils voulaient, au jour venu, tirer de leurs bourreaux. C'était comme un volcan qui grondait sourdement dans les entrailles du pays, et qui ne cherchait

[1] Voyez les historiens cités plus haut. — Les commissaires Delaunay et Richard, envoyés sur les lieux, écrivirent de Cholet aux administrateurs de Maine-et-Loire que parmi les morts, aux moulins de Cornet, on avait trouvé quatre ou cinq tonsurés, voulant faire entendre que les ecclésiastiques avaient pris part à ce mouvement. Mais ces tonsurés étaient-ils prêtres ou simplement élèves ecclésiastiques? Ils auraient pu savoir que dans le diocèse de Poitiers les élèves du petit séminaire portent la soutane dès la classe de quatrième. Il est vrai que, nommer des tonsurés sans distinction aucune, servait mieux leur esprit de parti. Et puis encore ce fait est-il bien certain ?

plus qu'une issue pour vomir au loin sa lave enflammée. Les Révolutionnaires, par une aberration qu'on ne peut concevoir, au lieu de recourir aux moyens d'apaisement pour conjurer son irruption, ne semblèrent que vouloir en devancer l'heure, par leurs procédés violents. Ils répandirent à profusion, des placards incendiaires, signés Danton, qui avaient pour titre : *Compte-rendu au peuple souverain.* Celui du 4 septembre contenait ce passage :

« Encore une fois, citoyens, aux armes ! que toute la « France soit hérissée de piques, de baïonnettes, de canons, « de *poignards;* que tout soit soldat ! Enfonçons les rangs « de ces vils esclaves de la tyrannie : que dans les villes, « le sang de tous les traîtres soit le premier holocauste offert « à la liberté, afin qu'en avançant à l'ennemi commun, « nous n'en laissions, derrière nous, aucun qui puisse nous « inquiéter. »

Nonobstant ces appels à l'assassinat, et l'exaspération toujours croissante des paysans, les municipalités du Bocage, secondées par les personnes sagaces et sensées[1], résistaient, pour la plupart, à l'entraînement général. Les prêtres surtout s'alarmaient des graves conséquences que présageait sûrement cette irritation des esprits, et faisaient les plus louables efforts pour la calmer ; mais, malgré toute leur influence, ils ne purent convaincre tant de personnes égarées par le désir de la vengeance.

De nouveaux attroupements se firent sur plusieurs points du Bocage. L'administration d'Angers entreprit de les réprimer. Plus sage que les pamphlétaires, elle fit afficher, le 4 novembre, dans toutes les paroisses, des appels à la conciliation, en menaçant toutefois, de peines sévères, les imprudents qui persévéreraient dans leur esprit de révolte. « Puisqu'il se fait des attroupements, disaient les

[1] Le Conseil général de la commune d'Angers protesta contre cet appel au massacre et au carnage, et fit parvenir à la Convention une adresse à ce sujet. (Blordier-Langlois, t. I, p. 283.)

« administrateurs Angevins, dans les districts de Vihiers,
« de Cholet et de Saint-Florent, et que ce sont les avant-
« coureurs de troubles sérieux, il est indispensable d'op-
« poser la persuasion d'abord et puis la force. »

Cet arrêté ne produisit aucun effet. Les têtes étant trop surexcitées pour s'apaiser, l'agitation continua.

Sur ces entrefaites il arriva que les roussillons et les gardes nationaux de Vihiers firent une excursion dans les paroisses de Melay et de Saint-Pierre de Chemillé. Ils se livrèrent, contre les habitants, à des vols si audacieux et à des brutalités si violentes que les jeunes gens de ces paroisses, exaspérés par ces nouvelles vexations, se rassemblent nuitamment dans une prairie et forment le projet, par esprit de représailles, d'aller mettre le feu à la ville de Vihiers [1]. M. Hudon, vicaire à Saint-Pierre de Chemillé, et dont nous avons parlé plus haut, apprend ce complot; il se hâte d'accourir au milieu de ces jeunes gens égarés, leur fait comprendre à quels dangers ils s'exposent, leur met sous les yeux les conséquences de leur funeste dessein, et réussit à force de supplications à leur faire abandonner une telle entreprise. Mais les roussillons et les gardes nationaux de Vihiers, enhardis par l'impunité et alléchés par la rapine, revinrent les jours suivants, sur les mêmes lieux, pour y réitérer leurs extorsions et leurs insultes. Dès lors, la fureur des jeunes gens n'eut plus de bornes et ne put être contenue. M. Hudon, toutefois, ne perdit pas encore confiance. Dans l'impossibilité où il se voyait d'arrêter désormais ces furieux, il s'enquiert de l'heure à laquelle ils doivent aller exécuter leur projet, et par l'entremise d'un confident il informe secrètement les autorités de Vihiers du

[1] Je ne puis préciser au juste l'époque où cet attroupement eut lieu. Se fit-il, comme je le crois, quelques semaines avant le tirage ou dans les jours qui suivirent les échauffourées de Saint-Lambert-du-Lattay et de Cholet; c'est possible à ces deux époques. Je n'ai plus souvenir de la date que M. Hudon a dû m'indiquer.

danger qui les menace. Ces autorités se tiennent en éveil, et déjouent ainsi le projet des mécontents.

Presque dans les mêmes jours, un événement semblable se reproduisait à quelques lieues de Chemillé. Les gardes nationaux de Cholet et les roussillons de cette ville s'étaient avancés du côté de Jallais et de la Chapelle-Rousselin pour intimider les habitants. A l'exemple des Patriotes de Vihiers, ils se livrent sur ces paroisses à toute sorte d'outrages et de déprédations. Au premier bruit de ce nouvel attentat, cinq cents jeunes gens s'attroupent derechef et jurent, comme leurs camarades de Melay, d'en tirer une vengeance immédiate. Ils venaient de décider, après une vive discussion, que le lendemain matin, dès l'aurore, ils se porteraient sur Cholet, et qu'après avoir massacré les avant-postes, ils mettraient le feu dans la ville, lorsque M. Hudon parut encore au milieu du rassemblement et s'efforça de leur faire voir les malheurs qu'ils allaient attirer sur le pays, s'ils exécutaient leur sinistre complot. Mais les jeunes révoltés ne veulent rien entendre ; égarés, sous le coup d'un vertige violent, ils s'attachent à leur projet de vengeance. Quatre seulement se laissent persuader par M. Hudon, et grâce à leur concours, il arrive à faire échouer la tentative projetée. Il enjoint à ses quatre affidés de se porter, à cheval, au-dessus de Cholet, près le château du Boisgrolleau, une heure avant l'arrivée des conjurés, d'y faire une décharge de leurs quatre fusils, et de revenir au galop vers leurs camarades, sans parler de leur excursion. Ce que M. Hudon avait prévu arriva. A la décharge faite par les quatre envoyés, la générale battit dans les rues de Cholet, la garde nationale se mit sous les armes et fit si bonne contenance, que les cinq cents jeunes gens n'osèrent rien tenter et se retirèrent.

C'était la seconde fois que M. Hudon empêchait l'insurrection dans le bas Anjou.

Tous les prêtres, selon la mesure de leur énergie per-

sonnelle et de leur influence locale, imitèrent l'exemple de M. Hudon. Ce n'est pas à dire pour cela qu'ils ne ressentaient point, comme le peuple, la rigueur des outrages commis contre eux et leurs paroissiens ; mais comprenant qu'une simple contrée ne pouvait lutter contre la France entière avec chance de succès, considérant par ailleurs, que le concours, quoique prévu, des provinces limitrophes et des partisans de la vieille monarchie, n'était au fond que problématique, ils jugeaient qu'il était prudent, en pareil cas, de s'abstenir de tout mouvement téméraire. Ce n'est pas à dire, non plus, qu'il ne se soit pas rencontré dans le pays quelques prêtres à l'âme plus ardente, qui estimaient que dans ce déchaînement des passions révolutionnaires, on pouvait invoquer le cas de légitime défense, et qu'en l'absence de toute autorité protectrice, il était permis de repousser enfin la force par la force : mais malgré cette conviction intime, ils se gardèrent bien de pousser leurs fidèles à prendre les armes. Il est vrai que quand l'insurrection eut éclaté et pris une extension générale dans le pays, ils l'approuvèrent et l'appuyèrent de leurs avis et de leurs encouragements ; mais alors le mouvement populaire s'était spontanément produit et leur responsabilité personnelle était hors de cause. Ils s'étaient élevés contre l'opportunité de la révolte, et non contre son principe. On ne pouvait les taxer d'inconséquence[1].

[1] Voici sur ce point le témoignage de M. Boutillier de Saint-André, auteur contemporain :

« Je dois dire, écrit-il, pour rendre hommage à la vérité, qu'on ne vit « aucun prêtre, à l'exception d'un seul (*nous verrons que sur cet unique prêtre* « *M. Boutillier n'a pas été suffisamment renseigné*), prendre part au sou- « lèvement. Tous étaient cachés ou exilés. Et dans le petit nombre de « ceux qui étaient restés parmi nous pour nous consoler et nous aider, « malgré tous les dangers possibles, du secours de leur ministère, tous « étaient déterminés à souffrir persécution et la mort même, à l'imita- « tion des confesseurs de la primitive Église. Ils fuyaient leurs tyrans, « mais ils condamnaient la révolte. Ils ne savaient que prier, souffrir et « pardonner. C'est donc bien faussement, bien injustement, que les « ennemis de la Religion et de la Monarchie ont accusé les nobles et les

Les nobles qui n'avaient pas émigré ou qui revinrent, à ce moment, de leur exil (ils étaient alors en fort petit

« prêtres d'avoir fomenté et allumé la guerre qui a désolé nos pro-
« vinces. Quand vous lirez ces atroces calomnies dans les ouvrages et
« les mémoires du temps, gardez-vous, mes chers enfants, d'y ajouter
« aucune créance. La calomnie a toujours été le grand moyen dont les
« novateurs se sont servis dans la Révolution. » (*Mémoires*, p. 81.)

M. Cantiteau, curé du Pin-en-Mauges, qui pouvait savoir mieux que tout autre ce qui s'était passé au moment de la prise d'armes, par Cathelineau, son paroissien, s'exprime ainsi dans les *Mémoires* qu'il a écrits en 1807 et qui sont actuellement entre les mains de M. Gabory, du Pin-en-Mauges :

« Je sais qu'on a accusé le clergé d'un faux zèle pour la Religion et
« d'avoir porté le peuple à la révolte. Le fait est faux. La preuve, c'est
« que dès le 1er juin 1792, toutes les églises qui n'étaient pas servies par
« des assermentés, furent fermées. Une grande partie des non-assermen-
« tés se rendit à l'appel à Angers, et l'autre se cacha paisiblement dans
« les campagnes. J'étais du nombre de ces derniers. Plus de huit mois
« s'écoulèrent sans qu'on vît aucun symptôme d'insurrection... Les
« esprits ne fermentèrent qu'à l'approche du tirage..... Dans les jours
« qui le précédèrent, il y eut parmi les jeunes gens beaucoup de mou-
« vement et de rendez-vous secrets où ils se communiquaient leurs mé-
« contentements et leur indignation. » (*Mémoires*, p. 2.)

A ces autorités, j'ajouterai mes connaissances personnelles. — Dans ma jeunesse, j'ai eu des relations avec plusieurs vénérables prêtres qui se cachaient en Vendée, au moment de son insurrection, entre autres avec M. Hudon, curé de ma paroisse, dont nous venons de parler, avec M. Bucher, curé de la Séguinière, M. Loir Mongazon, principal du collége de Beaupréau, où j'ai fait mes études. J'en ai connu plusieurs dont les récits me furent rapportés par leurs intimes amis, par exemple MM. Soyer, évêque de Luçon, et alors prêtre retiré à Chanzeaux; Charruau, curé de la Jumellière, attaché à l'état-major de d'Elbée; Boisdron, curé de Vezins; Robineau, curé de la Tour-Landry; Quincé, curé de Cernusson; Boineau, curé de Saint-Pierre de Cholet, etc., etc. Jamais je n'ai entendu raconter aux prêtres de ma connaissance, ni directement ni indirectement, que ces Messieurs, susdénommés, eussent, pour leur part, excité les paysans à l'insurrection, et que d'autres les y eussent portés. Tous les autres renseignements que j'ai obtenus à cet égard sont venus confirmer les miens. D'autre part, et c'est un fait notoire dans le pays, les insurgés n'ont jamais imputé leur prise d'armes à leurs prêtres. Tous les vieux Vendéens que j'ai entretenus sur leur levée de boucliers, m'ont toujours déclaré que c'étaient les jeunes gens qui, spontanément, s'étaient insurgés. Assurément, si les prêtres avaient été les promoteurs de la révolte, les paysans n'auraient pas manqué, dans leurs revers, de leur adresser les plus amers reproches : ce qu'ils ne firent jamais. Et si ces reproches avaient été publics, je les aurais connus, ou bien s'ils avaient été secrets, ma famille me les aurait dévoilés.

nombre dans le pays[1]), se montrèrent, aussi eux, tout d'abord, les adversaires déclarés de la prise d'armes. Du

L'esprit de parti, la haine du prêtre surtout, ou tout au moins une fausse apparence, ont pu seuls faire retomber, sur le clergé, la responsabilité de l'insurrection.

Nous déclarons donc hautement que cette imputation est une calomnie.

Savary, malgré toute évidence, affirme cependant que ce sont les prêtres qui furent les instigateurs de la prise d'armes; mais il l'affirme sans preuves convaincantes; par exemple, il dit : que le curé du May était en mésintelligence avec ses paroissiens, et, voyant l'insurrection se préparer, leur demanda pardon de toutes ses oppositions et duretés. Mais une amende honorable n'est pas une provocation à la révolte et nous avons déjà dit pour quel motif elle fut faite. — Il cite, comme les plus ardents provocateurs, les missionnaires de Saint-Laurent. Nous avons vu ce qu'ils avaient enseigné. Leurs conseils n'avaient pas pour but de faire courir aux armes, mais seulement d'empêcher tous rapports avec les intrus. Et il ne cite pas d'autres preuves à leur charge. M. Gellusseau-Amaury va lui répondre : « Les gardes nationaux de Cholet qui allèrent « faire, dans leur couvent, une perquisition minutieuse, n'y trouvèrent « pas le moindre vestige d'excitation à un soulèvement politique; tout « ce qu'on y découvrit d'inconstitutionnel était d'administration reli- « gieuse et de discipline ecclésiastique. » (*Hist. de Cholet*, t. II, p. 172.)

Savary parle aussi de l'abbé Barbotin, vicaire de Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde, qui signa, comme aumônier de l'armée insurgée, la sommation que Stofflet envoya à la ville de Cholet. Mais il oublie de remarquer que l'étendard de la révolte était alors levé; or, nous avons avoué que les prêtres, les hostilités ouvertes, les secondèrent de leurs conseils. J'expliquerai plus tard ce qu'était et ce que fit cet abbé Barbotin avant la prise d'armes, dont il fut aussi surpris que toutes les personnes qui l'entouraient.

Savary rapporte encore à l'appui de ses assertions, la déclaration que fit Joseph Cathelineau, frère du général, arrêté à Chalonnes, dans l'interrogatoire qu'il subit à Angers, le 27 mars 1793, devant la commission militaire et par laquelle il affirme qu'il a vu deux prêtres parmi les insurgés, et qu'on lui a dit qu'il y en avait d'autres. Cette citation émane d'une source purement républicaine et ne prouve pas plus que la précédente, car, à ce moment, l'insurrection avait huit jours d'existence. — Il est regrettable que Savary, qui a l'habitude d'appuyer ses affirmations de pièces officielles et de témoignages publics assez exacts, se soit laissé aller ici à la passion d'une vraie prêtrophobie.

A l'exemple de Savary, presque tous les historiens révolutionnaires ont accusé les prêtres d'avoir fanatisé les paysans et de les avoir portés à la révolte par de faux miracles ou d'autres moyens frauduleux. On voit par ce que nous venons de dire, l'estime qu'on doit avoir d'assertions passionnées et calomniatrices.

[1] D'après M. de la Boutetière, dans le département de la Vendée, 182 nobles émigrèrent, 34 prirent part à l'insurrection, 26 servirent ou acceptèrent la République, 38 ont échappé aux recherches. (P. 91.)

reste, connus à peine à quelques lieues de leurs châteaux, ils ne pouvaient guère influencer la population. L'un d'eux, M. de la Haie des *Hommes,* disait : *On veut allumer un incendie, sait-on quand on pourra l'éteindre*[1] ? Nous verrons que Bonchamps et d'Elbée furent entraînés malgré eux dans l'insurrection ; que Dommaigné retiré dans son château de la Galonnière, près Joué-Etiau, résista plusieurs semaines aux supplications de ses fermiers ; que Henri de La Rochejacquelein, Lescure, Marigny, Donissan, quoique très-sympathiques à ce mouvement populaire, n'apparurent néanmoins au milieu des paysans qu'après que ceux-ci furent complétement soulevés. Nous verrons encore que ce fut Jacques Cathelineau, voiturier commissionnaire du Pin-en-Mauges, qui leva le premier l'étendard de la révolte, et que ce furent Forêt de Chanzeaux, ex-simple soldat, Stofflet et Tonnelet, gardes-chasse de Maulévrier, tous hommes du peuple, qui accoururent les premiers à son secours. Dans le Bas-Poitou, les frères Royrand, les deux Sapinaud, Charette et bien d'autres furent également entraînés par les paysans. L'insurrection fut donc dans toute l'acception du mot un mouvement radicalement populaire[2].

[1] C'est celui-là même que les égorgeurs, dix-huit mois auparavant, avaient laissé pour mort dans son château des *Hommes.*

[2] « Après le 10 août 1792, on comptait encore très-peu de nobles en « Vendée. La proclamation du roi, en novembre 1791, en avait fait reve- « nir simplement quelques-uns, par exemple d'Elbée, Charette. Du reste, « à cette époque, tout ce qui appartenait à la noblesse était surveillé de « près par les administrateurs ; il eût été difficile de se voir, de s'en- « tendre, de concerter des plans et de les mettre à exécution. On ne « pouvait songer qu'à sa sûreté personnelle, en vivant dans l'isolement. « De l'aveu de d'Elbée (dans son interrogatoire à Noirmoutiers, le 9 jan- « vier 1794), la noblesse n'a point organisé la guerre civile ; elle y a été « entraînée par les circonstances et par la volonté des paysans. » (Savary, t. I, p. 37.)

Dans l'interrogatoire précité, d'Elbée avoue que, dans le principe, le but unique de la guerre fut de se soustraire à la levée des troupes républicaines destinées à défendre les frontières, mais que bientôt après il devint celui de défendre le trône et le clergé. (Savary, t. I, p. 99.)

Voici la réponse que La Rochejacquelein fit à Tinténiac, envoyé de l'Angleterre : La levée de 300,000 hommes, l'interdiction jetée sur toutes

Les paysans ne se rendirent pas compte assurément des conséquences funestes de leur levée de boucliers, mais, peuple sans instruction, pouvait-il prévoir ce que les gens même les plus instruits ont souvent peine à conjecturer ? « Les masses, dit M. Thiers, dans son *Histoire de l'Empire*, « moins retenues par la réflexion, et en ce moment meil- « leures, car il est un seul instant, un seul, où la raison ne « vaut pas l'entraînement des passions, c'est celui où le « dévouement même aveugle est la condition nécessaire du « salut d'un peuple ; » les masses, dis-je, entraînées par une idée dont elles n'apprécient pas toute la portée, obéissent souvent à une impulsion étrangère. Qui oserait assurer, en effet, que dans le cas présent, notre population n'était pas sous l'inspiration secrète de Dieu? que, dans l'état de dégradation morale où se trouvait alors la France, il ne voulait pas se servir de la Vendée pour donner au monde les plus sublimes exemples de grandeur d'âme, d'énergie, de dévouement et de fidélité aux principes d'ordre et de justice? Qui ne sait, comme nous l'apprend l'expérience des

les églises, les persécutions contre les prêtres, la violation de tous nos droits et de toutes nos libertés, c'est ce qui nous a mis les armes à la main. D'autres chefs ajoutèrent : que la mort de Louis XVI, la captivité de la reine et de ses enfants, le changement et la forme du gouvernement avaient été pareillement les causes premières de leur insurrection. Aucun n'en rejeta l'origine sur leur action personnelle.

M. Boutillier accuse les mêmes causes. (*Mémoires*, p. 82.)

« Les nobles, dit Mortonval, n'ont point fomenté l'insurrection de la « Vendée ; ils l'ont trouvée toute faite et furent contraints, par les « paysans, de se mettre à leur tête. C'est une vérité incontestable. La « guerre ne fut point politique. » (P. 37.)

« Une grave erreur, volontaire ou non, s'est répétée souvent sur les « guerres de l'Ouest ; on a dit : qu'elles avaient eu pour origine et pour « mobile, les suggestions de la noblesse et du clergé. Or, l'étude des « faits prouve, de la manière la plus évidente, que jamais mouvement « ne fut plus populaire, dans le vrai sens du mot, c'est-à-dire plus réel- « lement l'expression et l'œuvre des masses. Qu'on blâme ou qu'on « approuve cette grande protestation monarchique et religieuse, il faut « reconnaître qu'elle fut parfaitement spontanée ; que loin d'être entraîné « par les autres classes, ce fut au contraire le peuple insurgé qui les « entraîna. » (Théodore Muret, t. I, p. 1 ; voir Notes explicatives, nº XIV, à la fin du volume.)

siècles, qu'il entre ordinairement dans le plan divin de demander de grands sacrifices, du sang même, aux âmes honnêtes et justes, pour l'expiation des grands crimes ? Si les Vendéens n'étaient pas tombés en martyrs du droit, de l'honneur et du devoir ; si tant de femmes chrétiennes, de vierges pieuses et d'enfants innocents n'avaient pas été massacrés, fusillés, noyés et immolés sur l'échafaud ; si le prix de ces saintes victimes n'avait pas été là pour compenser, aux yeux de Dieu, les horreurs de la démagogie ; si la voix d'un sang aussi pur n'était pas montée au ciel pour plaider la cause de la malheureuse France, qui peut dire quand nous aurions revu, sur le sol de la patrie si outragée, le rétablissement de nos autels et la disparition de l'anarchie [1] ?

Et quand bien même, ce qui serait insensé, on ne voudrait pas reconnaître l'action divine dans les choses de ce monde, ni l'expiation des iniquités humaines par l'effusion du sang innocent, on ne niera pas du moins que les efforts de la Vendée entravèrent puissamment les projets subversifs de nos conventionnels, et qu'ils pesèrent d'un grand poids, en 1801, auprès de Napoléon, à l'époque du Concordat, pour le rétablissement de la religion. La révolte des paysans repose donc sur des motifs sérieux, et elle a produit en même temps d'heureux résultats.

Tout peuple, du reste, dans l'état d'oppression où se trouvaient les Vendéens, après avoir fait entendre des plaintes inutiles, a toujours eu recours à la force pour se

[1] Ce résultat, Mgr Freppel l'a hautement proclamé dans son *Oraison funèbre* de Mgr Fruchaud, archevêque de Tours :

« Infructueux en apparence, dit-il, leur sacrifice (des Vendéens) ne « resta pas stérile. Car s'il est vrai que le sang des martyrs devient une « source féconde, et que Dieu mesure son pardon à nos expiations ; si, « quelques années après cette guerre de géants, comme l'appelait un « homme qui s'y entendait, vous avez vu vos autels se relever, vos « prêtres revenir de l'exil et l'Église de France se redresser sur ses ruines « plus forte que jamais, c'est que le sang des justes avait mérité toutes « ces restaurations, c'est qu'avant d'éclater au grand jour de l'histoire, « la résurrection avait germé dans ces tombes obscures où le dévouement « s'était enseveli avec les fils de la Vendée. »

faire rendre justice. L'avenir, dont il ne peut sonder tous les abîmes, lui paraît moins à appréhender que les misères du présent [1].

Est-ce que la Pologne, bien moins écrasée par les czars de Russie, que ne l'étaient, par les démagogues, les paysans du Bocage, ne s'est pas soulevée plusieurs fois aux applaudissements des détracteurs de la Vendée, pour reconquérir son indépendance et sa nationalité ? Et si l'une a bien fait, pourquoi l'autre aurait-elle commis un crime ?

Si, en 1808, les Espagnols, pour venger leur roi tombé dans un guet-apens, et se dérober à une domination étrangère, osèrent affronter le puissant colosse qui faisait alors trembler l'Europe entière, et suscitèrent l'étonnement comme l'admiration universels ; faudra-t-il moins admirer ce petit peuple Vendéen, privé de toutes ressources et de toute science militaires, se levant fièrement en face des tyrans redoutables de son pays ?

La Vendée menacée, comme les anciens peuples civilisés, par l'invasion de nouveaux barbares, a voulu combattre, à leur exemple, *pour ses autels et ses foyers, pro aris et focis.* Comme les Machabées elle s'est écriée : *Mourons tous dans la simplicité de notre cœur, et le ciel et la terre nous seront témoins que vous nous faites injustement mourir* [2].

Aussi Mgr Pie, évêque de Poitiers, dans son éloquente oraison funèbre de Mme la marquise de La Rochejacquelein a noblement vengé le peuple vendéen du reproche qu'on lui adresse. « Si l'Esprit-Saint, a-t-il dit, a loué les guer-« riers de l'ancienne loi, peut-il refuser ses éloges aux « guerriers de la loi nouvelle ? La bravoure ne mérite-t-elle « pas plus d'admiration lorsqu'elle est au service de la

[1] Plus d'une fois, les annales des peuples nous ont montré la multitude se ruant sur le pouvoir. (Crétineau-Joly, t. I, p. 29.) — Les gens de probité, ajoute-t-il ailleurs, doivent se lever en masse pour protester contre le crime. Il était flagrant alors. La Vendée a donc dû agir comme elle a agi.

[2] *Les premiers Machabées*, ch. II, vers. 37e.

« cause divine et des intérêts les plus élevés de nos âmes,
« que lorsqu'elle sert les intérêts purement civils? Aussi,
« autant la Religion est au-dessus des choses terrestres,
« autant cette guerre fut au-dessus des guerres ordinaires...
« Il n'y en eut jamais de plus juste, de plus glorieuse, de
« plus magnanime... — Et de même que les vieux Gaulois
« voulaient soutenir le ciel avec leurs lances, de même nos
« paysans voulurent soutenir le ciel de leur foi chrétienne
« et de leur indépendance catholique avec leurs armes.....
« Leur plus beau titre de gloire dans les âges à venir sera
« d'être demeurés intrépides dans leur foi aux jours de la
« tribulation, de la défaillance universelle[1]. »

Les personnes qui n'ont vu, dans cette guerre, qu'une folie, parce qu'elle n'avait aucune chance de succès ; qu'un crime, parce qu'elle a amené sur le pays les plus affreuses calamités, n'ont oublié qu'une seule chose : c'est que tout entraînement populaire est irrésistible de sa nature, qu'on ne peut le guider à son gré ; que, amené insensiblement par suite de causes comme celles que nous avons détaillées plus haut, il grandit toujours sans que nulle force humaine puisse l'entraver. C'est comme un torrent débordé que rien n'arrête et qui se précipite dans son cours[2]. Il ne faut

[1] *Oraison funèbre*, p. 18, 19, 28.

[2] Un officier républicain a su sainement apprécier la nature, la grandeur et l'importance de l'insurrection vendéenne. « J'ai contemplé de « près, dit-il, cette guerre de la Vendée si pleine d'intérêts et d'images : « j'y pense le jour, j'y rêve la nuit ; ce n'est pas une guerre froide et « plate, une guerre d'ambition et de politique, une guerre de commerce « et de calcul ; c'est une guerre profonde qui a ses racines dans le sol, « dans le culte, une guerre de famille et de patrie, une guerre à la ma- « nière antique et passionnée, une guerre homérique et qui montera un « jour sur nos théâtres pour y porter l'effroi, l'admiration, la pitié et « l'amour.

« J'ai vu des peintres qui allaient en Syrie chercher des sujets de « bataille ; j'ai vu des poètes qui allaient en Grèce ou en Pologne cher- « cher des champs et des inspirations ; mais l'Anjou, le Poitou, le Maine « et la Bretagne ont des pages toutes prêtes, des odes toutes faites. « C'est folie coupable d'aller si loin s'attendrir, s'égarer, quand tout « appelle ici la palette et la lyre ! »

pas ignorer non plus que toute insurrection, quelle qu'elle soit, ne s'appuie jamais sur des éléments certains de succès, et qu'elle ne s'élance dans l'arène des combattants qu'avec l'espérance et non la certitude de la victoire.

« Si pour entreprendre une insurrection, dit fort judi-
« cieusement Mme de La Rochejacquelein, on calculait les
« espérances du succès, jamais on ne la commencerait ;
« quand une fois elle est entamée, il faut bien la soutenir.
« La raison alors et le courage portent à continuer une résis-
« tance devenue nécessaire ; mais ce n'est qu'avec une au-
« dace irréfléchie, un dévouement entier à ses opinions, un
« enthousiasme d'autant plus noble qu'il est plus aveugle.
« que l'on commence de telles entreprises [1]. »

Combien de fois, en effet, de petites troupes, toutes brûlantes du feu sacré du devoir et du patriotisme, n'ont-elles pas lutté contre des armées nombreuses, aux applaudissements des hommes politiques [2] ? Pourquoi les paysans vendéens, forts de leur bon droit et confiants dans le secours de Dieu, seraient-ils moins dignes d'estime et d'approbation ? Si tous les amis de l'ordre, si tous ceux qui étaient exclus du droit commun, si tous les opprimés sur lesquels ils devaient compter, avaient eu le courage de faire cause commune avec eux, n'auraient-ils pas eu de véritables chances de succès ?

Malgré la faiblesse de leurs ressources et le mal de leurs divisions intestines, ils firent trembler plus d'une fois les Révolutionnaires jusque dans Paris. S'ils avaient pu réunir

« Les guerres de l'Empereur que nous promettaient-elles ? Le pouvoir,
« les richesses, la gloire !
« Les guerres de la République et de la Vendée étaient toutes d'ins-
« tinct et de principes : c'était une dette payée, un devoir rempli, un
« droit exercé dans sa vaste plénitude, un double gage de fidélité donné
« au monde. » (Grille, t. III, p. 56.)

[1] *Mémoires*, p. 80.

[2] Comme cela s'est vu en Suisse, au temps du Sunderbund, et en 1865, au moment de la guerre du Danemark contre la Prusse et l'Autriche, à l'occasion des duchés du Sleswig et du Holstein.

toutes leurs forces sous une seule et haute direction, que n'auraient-ils pas pu entreprendre, et quel éclatant triomphe n'auraient-ils pas peut-être obtenu? Marchant de victoire en victoire, ils eussent très-certainement grossi chaque jour le nombre de leurs partisans et diminué rapidement celui de leurs ennemis. « Que ne serait devenu Henri de La Rochejacquelein, disait Napoléon Ier, si ce héros de vingt et un ans avait vécu plus longtemps? »

L'insurrection de l'Ouest, bien soutenue et bien conduite, eût détruit quatre républiques, dit encore Napoléon Ier [1].

Nos héros de juillet, en 1830, et ceux de février, en 1848, avaient-ils plus que les Vendéens des espérances de réussite quand ils se jetèrent dans leur insurrection? Le but de nos géants en veste de bure n'était-il pas plus généreux, plus légitime, que celui de nos immortels en blouse? Est-ce que Charles X et Louis-Philippe pouvaient être comparés à Robespierre et à Marat? Torturés journellement par les Révolutionnaires, les Vendéens se crurent dans le cas d'une légitime défense [2] et sentirent en eux assez d'énergie et de courage pour résister aux violences qui leur étaient faites. Et parce que seuls, ils se montrèrent fidèles aux principes du droit, dans le moment où tout l'édifice social menaçait de s'effondrer, et où le vieil honneur français allait être anéanti sous le poids de la tyrannie, ils seraient condamnés par ceux qui ne voient de légitime que les faits accomplis et la sauvegarde de leurs intérêts matériels! Disons plutôt, avec l'évêque de Poitiers, qu'ils furent alors les

[1] Eugène Loudun, p. 366.

[2] On leur a reproché de s'être révoltés contre le gouvernement établi, mais celui qui défend la justice n'est pas un rebelle. Du reste il n'y a pas de révolte contre la révolte.

On s'était révolté le 10 août contre Louis XVI, on pouvait donc se soulever pour venger ses droits.

« La religion ne prescrit pas l'obéissance aux pouvoirs *faux et injustes*. « Il n'y a rien de faux, rien d'injuste à préférer le bien général de la « communauté sociale au bien particulier. » (*Univers*, nº du 10 janvier 1843, en réponse à la *Quotidienne*.)

plus fermes, les plus dignes et les plus nobles enfants de la patrie commune.

Si le succès politique n'a pas répondu à leurs courageux efforts, il ne faut pas en conclure que leur cause ne fut ni juste, ni légitime. Le triomphe, on le sait[1], n'est pas toujours en faveur du bon droit. On a vu quelquefois les guerres les plus justes finir d'une façon malheureuse ; et il arrive plus souvent que celles qui furent couronnées par les plus glorieux succès, n'ont eu pour mobile que les intérêts ou les vues ambitieuses d'un conquérant. Quant aux malheurs des Vendéens, il faut autant les imputer aux outrages qu'un certain nombre d'entre eux ont fait à Dieu, qu'à la division de leurs chefs. Le ciel irrité ne bénit jamais les iniquités humaines.

Que la guerre de la Vendée, comme toute guerre civile, ait produit de nombreuses calamités, on ne peut le nier ; mais ce serait une souveraine injustice que d'en faire retomber la responsabilité sur les paysans. Nous les avons vus, en effet, mener, au fond de leur campagne, la vie la plus patriarcale et rechercher en tout, par nature, le calme et la paix ; nous avons montré qu'ils ne furent provoqués à la prise des armes que par les vexations incessantes des Révolutionnaires ; c'est donc sur ces derniers, seuls, que doit peser tout d'abord le poids des malheurs de la Vendée[2].

[1] « Il ne faut pas juger la sagesse du conseil, disait le cardinal de Richelieu, par le bonheur ou le malheur de l'événement. » Discours d'Émile Olivier en l'honneur de Lamartine.

[2] Voir Notes explicatives, nº XV, à la fin du volume.

DEUXIÈME PÉRIODE

(Du 1er janvier 1793, au mois de mai suivant)

PRISE D'ARMES ET PREMIERS COMBATS

CHAPITRE PREMIER

Nouvelles apparitions miraculeuses. — Mort de Louis XVI. — Levée de 300,000 hommes. — Tirage au sort. — Premiers rassemblements. — Émeutes à Saint-Lambert-du-Lattay, à Rochefort-sur-Loire, à Cholet. — Révoltes de René Forêt à Chanzeaux, des conscrits des environs de Bressuire, des Bretons et des Manceaux. — Echauffourée de Saint-Florent-le-Vieil.

On était arrivé en janvier 1793.

Le bruit se répandit alors que de nouvelles apparitions miraculeuses venaient d'avoir lieu. On disait qu'en plusieurs endroits, des épées nues et entrecroisées avaient été aperçues dans les airs; qu'à Chemillé l'on avait vu des anges dont les ailes étaient resplendissantes et que des rayons lumineux, chargés de signes guerriers, y présageaient la victoire à ceux qui prendraient les armes pour la Religion; qu'à Châtillon-sur-Sèvre on avait remarqué une croix tournant sur sa base; qu'en certains lieux Jésus-Christ était venu du ciel bénir lui-même les drapeaux. Ces divers bruits étaient généralement admis comme certains; dès lors cette croyance produisait dans les esprits une agitation inquiète et fiévreuse.

Le procès qu'on faisait en ce moment à Louis XVI, et les monstrueuses calomnies dont on le poursuivait, contribuèrent encore puissamment à surexciter l'indignation générale. Lorsqu'on apprit sa condamnation et son exécution sur l'échafaud, le 21 janvier, l'exaspération n'eut plus de bornes. Les paysans, qui voyaient dans la royauté l'image de la Divinité, ne purent supporter que des sujets fussent assez osés pour en venir à un pareil attentat : *Si le chef n'est pas épargné*, disaient-ils, *quelle sécurité auront les membres? Qu'allons-nous devenir avec de tels scélérats?* Ils ne se regardèrent plus désormais que comme des victimes vouées à la mort. Allaient-ils donc attendre patiemment les coups de leurs bourreaux[1]?..... Le sang bouillonnait dans toutes les veines, l'indignation était dans tous les cœurs; le pays en entier était comme un volcan sur le point de vomir sa lave. Ce fut la Convention qui en précipita l'éruption.

Attaquée par les puissances étrangères, obligée, pour repousser leur invasion, d'armer la nation entière, elle venait de décréter, le 24 février, une levée de trois cent mille hommes qui appelait à la frontière tous ceux qui, depuis dix-huit jusqu'à quarante ans, n'étaient pas mariés.

C'était forcer les habitants du Bocage comme tous les autres Français à soutenir un gouvernement qui avait si souvent provoqué leur répulsion et leur haine. Ils crurent qu'ils ne pouvaient sans crime lui accorder l'appui de leurs bras et contribuer ainsi à consolider un état de choses qui foulait aux pieds tous leurs droits. S'il se fût agi uniquement de protéger contre l'étranger le sol de la patrie, ils auraient consenti, malgré leur vive répugnance, à s'arracher à leurs affections de famille, et à s'éloigner de leur pays, pour venger l'honneur national et sauvegarder l'intégrité du territoire français. — Leur émotion, le jour de la

[1] Voir Notes explicatives, n° XVI, à la fin du volume.

Magdeleine, fit voir qu'ils étaient susceptibles d'un vrai patriotisme. — Mais n'ayant point encore été soumis à la conscription et ne voyant dans cette nouvelle mesure qu'un assujettissement intolérable qu'ils ne voulaient pas sanctionner par leur concours, ils déclarèrent qu'ils ne tireraient jamais leurs numéros.

Les parents des conscrits, voyant la vie de leurs enfants menacée, applaudissaient à leur résistance, loin de chercher à les en dissuader, désolés qu'ils étaient eux-mêmes d'avoir perdu leurs prêtres, leur roi et leur tranquillité. Cependant leur dessein, aux uns comme aux autres, n'était pas précisément de s'insurger encore contre la Convention. Ils hésitaient à en venir à une rébellion ouverte, bien que toujours les têtes ardentes la demandassent. Ils n'entendaient que refuser uniquement leur concours à la République, et se mettre à l'écart d'une charge qui leur paraissait injuste et exorbitante. Ils sentaient bien que leur insoumission allait leur attirer de nouvelles rigueurs, mais ils préféraient tout endurer plutôt que de se faire soldats pour soutenir des tyrans; et dans le cas où l'on voudrait les arracher de force à leur pays, ils aimaient mieux se battre et mourir près de leurs foyers que d'aller verser leur sang à la frontière [1].

Les étrangers qui venaient d'envahir la Lorraine, d'occuper plusieurs forteresses, et qu'on leur représentait marchant sur Paris pour venger la mort de Louis XVI et rétablir la monarchie, ne faisaient que les encourager dans leur résistance.

Cependant ils n'étaient pas prêts à se battre. Il n'existait entre eux aucune entente préalable; les habitants des paroisses même les plus voisines n'avaient encore aucune relation bien suivie; ils étaient tous sans armes, sans munitions, sans plan arrêté, sans chef et sans organisation. Une

[1] Voir Notes explicatives, nº XVII, à la fin du volume.

seule chose les unissait, c'était la haine profonde qu'ils portaient à la Révolution; et ils savaient seulement, par la rumeur publique, que tout le pays était animé des mêmes sentiments. Dans cette pensée, ils se berçaient de l'espoir que, si l'on en venait à la lutte, les Républicains, après plusieurs défaites, effrayés de la grandeur de leurs coups, s'empresseraient de traiter avec eux et de faire droit à leurs justes réclamations. Là s'arrêtaient les calculs et les déterminations du plus grand nombre. Il y en avait peu en ce moment à rêver le rétablissement du Roi sur son trône [1].

Les conscrits, après avoir pris spontanément la détermination de ne pas se rendre au tirage, se réunirent par groupes dans chaque paroisse, afin de s'encourager à la résistance. Ils cherchèrent ensuite à s'aboucher avec leurs camarades des paroisses limitrophes pour se concerter entre eux et suivre fidèlement la même marche. En quelques jours, tous les jeunes gens du pays se trouvèrent ainsi sur pied.

Les conscrits du Voide s'assemblèrent tantôt dans le bourg, tantôt au village de *Gastines* et à la métairie du *Puy,* chez le syndic qui, désillusionné alors de ses idées démocratiques, les encourageait dans leur projet.

Ceux de la Salle-de-Vihiers se réunirent dans les prairies du *Plessis-Malineau.* Un jour, l'un d'eux, se faisant orateur, monta sur un tertre, déclama fortement contre ceux qui se rendraient à la conscription, et termina sa harangue par cette apostrophe : *Que ceux qui veulent servir la République passent à gauche; et que ceux qui veulent mourir dans leur pays pour la Religion passent à droite.* Tous passèrent à droite et s'engagèrent à ne pas se présenter au tirage [2].

Dans toutes les paroisses du pays, sauf quelques variétés

[1] Voir Notes explicatives, n° XVIII, à la fin du volume.
[2] Témoignagne de Papin, meunier, au moulin de *Paradis* de la Salle, et l'un des conscrits présents.

de circonstances, on vit se produire de semblables protestations.

Les autorités révolutionnaires averties de ces rassemblements clandestins, prirent les mesures nécessaires pour les empêcher. Elles se rendirent d'abord auprès des mécontents et épuisèrent, pour les calmer, tous les moyens de la persuasion; mais les mécontents ne firent que se moquer de leurs harangues. On eut ensuite recours à la force, et on envoya des gendarmes pour les dissiper; mais les jeunes gens firent en sorte d'éviter leur rencontre, hormis cependant ceux de Saint-Hilaire-du-Bois qui se montrèrent des plus violents. Les envoyés du district de Vihiers étant allés à plusieurs reprises dans ce bourg pour faire entendre aux conscrits que la nouvelle loi ne leur serait pas aussi onéreuse qu'ils se le figuraient, ils les entourèrent à chaque fois de leurs groupes tumultueux, et les poursuivirent de leurs huées jusque dans la ville de Vihiers [1].

Les autorités se voyant impuissantes et sur le point d'être débordées, appelèrent à leurs secours de nouveaux détachements de Roussillons. Ce déploiement de forces ne fit qu'aigrir davantage encore les jeunes gens. A partir de ce moment, leurs réunions eurent lieu dans des endroits écartés; elles devinrent de jour en jour plus nombreuses et plus fréquentes; et on y entendit les discours les plus exagérés [2].

C'est dans cette incandescence des esprits que s'ouvrirent les opérations du tirage. Elles commencèrent dans les Mauges, à Saint-Lambert-du-Lattay. Le 2 mars, les conscrits de ce canton [3] rassemblés sur la place de l'Église, re-

[1] Témoignage de Jacques David, un des acteurs de ces émeutes.

[2] Dans les jours qui précédèrent le tirage, dit M. Cantiteau, curé du Pin-en-Mauges, il y eut parmi les jeunes gens, beaucoup de mouvements et de rendez-vous secrets, où ils se communiquaient leurs mécontentements et leur indignation. (*Mémoires*, p. 3.)

[3] L'Anjou était alors divisé en soixante-dix cántons. (Voir Notes explicatives, nº XVIII, à la fin du volume.)

fusèrent, comme ils se l'étaient promis, de participer au recrutement. Les autorités préposées au tirage, les engagent à tirer leurs numéros; ils leur déclarent qu'ils ne les tireront pas. On les exhorte, on les presse, on les supplie, on leur fait mille promesses; tout est inutile. Irrité à la fin d'un tel entêtement, un Patriote du lieu, nommé Avril, esprit exalté, veut les contraindre par intimidation et les menace de son sabre. Ils accueillent sa menace d'un immense éclat de rire; l'un d'eux, appelé Guérin, le saisit au collet et le désarme, au milieu des huées de toute l'assemblée. Alors les municipaux craignant pour leur personne, se hâtent de regagner leurs maisons. Cependant cinq des plus ardents, Avril en tête [1], n'entendant pas être ainsi malmenés par des jeunes gens, sans en tirer vengeance, courent à Rochefort-sur-Loire, distant de dix kilomètres, pour réclamer du secours et maintenir force à la loi.

Ils trouvèrent les choses dans un état encore plus orageux à Rochefort qu'à Saint-Lambert. Il y avait là des groupes d'hommes et de femmes, appartenant à des opinions diverses, qui s'agitaient, se heurtaient et se faisaient les provocations les plus menaçantes. Le syndic, Lucas, pour conjurer les suites de cette agitation, avait supplié, aussi lui, les jeunes gens de tirer leurs billets. Mais les conscrits s'étaient moqués avec tant d'insolence de ses avertissements, que les officiers municipaux lui conseillèrent, pour en imposer aux autres, de faire fusiller les plus remuants de ces mutins. Il allait en venir à cette extrémité, lorsqu'on lui annonça l'arrivée des conscrits des paroisses de Denée et de Mozé qui venaient, disait-on, s'emparer des armes de Rochefort. Au milieu de l'épouvante produite par cette nouvelle, il monte au clocher pour s'as-

[1] Ces exaltés étaient : Avril, Hudault, Rabin, Gauthier, Massonneau et Godelier.

surer du nombre des agresseurs. Il n'aperçoit qu'un groupe de *vingt envahisseurs*. Malgré le petit nombre de ces prétendus ennemis, il ordonne à ses soldats de charger leurs armes et de marcher à leur rencontre. Mais les gardes nationaux qui s'étaient montrés jusque-là fanfarons, tremblent au moment du danger ; ils s'embusquent derrière les haies et y attendent, pleins d'effroi, les conscrits signalés. Les jeunes gens de Denée et de Mozé, qui ne s'étaient proposé qu'une partie de plaisir, s'avançaient sans défiance, se tenant bras dessus bras dessous, et chantant des airs joyeux. Les braves de Rochefort les laissent approcher, et quand ils ne sont plus qu'à quelques pas, ces soldats citoyens, sans sommation préalable, font feu sur eux, et en tuent deux, Mathieu Allaire et Jacques Deguerre. Les autres, surpris et épouvantés, se dispersent. Fiers d'un triomphe si brillamment acquis, les gardes nationaux apportent, comme un glorieux trophée, les deux victimes à Rochefort, les jettent sur le milieu de la place et, avec une joie brutale, s'amusent à gambader et à faire sauter les assistants par-dessus leurs cadavres [1].

Ce fut le premier sang vendéen versé dans l'Anjou.

Deux jours après, le 4 mars, une scène encore plus tragique se passait à Cholet. « Le décret de la levée de trois « cent mille hommes y étant promulgué, dit Savary, une « foule d'habitants du lieu et des communes voisines se « présentèrent à la municipalité et demandèrent qu'il leur « fût permis de s'assembler, le 4 mars, pour aviser aux « moyens d'effectuer le recrutement [2]. Cette demande fut

[1] *Mémoires* de l'abbé Conin, p. 186.

[2] « La loi laissait aux conscrits le choix du scrutin ou du tirage au sort. Plusieurs préféraient le premier mode, d'autres penchaient pour le second. Beaucoup voulaient que les acquéreurs ou leurs enfants partissent les premiers. Ces prétentions et contestations suscitaient des querelles dans la plupart des communes. Il fallait obéir sous peine de prison et même de la guillotine. Il y avait peu de communes qui n'eussent déjà quelques-uns de leurs habitants en détention ou en jugement, d'autres

« accueillie, et le lieu de l'assemblée désigné. Quelques « émissaires du parti de l'insurrection profitant de la nuit « pour parcourir les communes du district, engagèrent « tous les habitants, sujets au recrutement, à se rendre à « l'assemblée [1].

« Le 4 mars, on vit arriver, dès le matin, une multi- « tude d'hommes qui remplirent les cabarets. La munici- « palité, instruite de ces rassemblements, s'occupa des « mesures propres à maintenir le bon ordre ; une partie « de la garde nationale se tint sous les armes et fit des pa- « trouilles.

« Cependant l'assemblée ouvrit la séance en présence de « deux officiers municipaux. Les esprits paraissaient « calmes. Mais bientôt quelques orateurs cherchèrent à ré- « pandre le trouble et la confusion. Déjà il s'était formé des « rassemblements sur les places et dans les carrefours de « la ville. Tout semblait présager quelque événement si- « nistre. Le commandant de la garde nationale, Poché- « Durocher [2], ancien militaire, se porta avec une patrouille « au milieu des différents groupes rassemblés sur la place « du *Prieuré* [3], brandit son sabre sur la tête de ceux qui re- « fusaient d'obéir et en frappa quelques-uns. Ce fut le si- « gnal du tumulte [4]. » Le jeune Dugas se jeta sur son arme, la lui arracha des mains et, par représailles, lui taillada

étaient en fuite. Presque tous se promettaient de résister à la loi. » (*Souvenirs d'un officier royaliste*, M. de Romain, t. III, 2e partie, p. 18.)

[1] Si les prêtres avaient été les instigateurs de ce mouvement, Savary qui était sur les lieux l'aurait su, et conséquemment l'aurait dit, car il ne laisse jamais échapper l'occasion de faire retomber la prise d'armes sur les prêtres. Ne l'ayant pas dit, il prouve tacitement que les prêtres n'étaient pas les agitateurs du jour. La rumeur publique ne les en a jamais accusés non plus.

[2] Poché-Durocher était né à Laval, en 1755 ; c'était un ancien lieutenant-colonel réformé de la maréchaussée, et qui fut nommé lieutenant-colonel de gendarmerie, le 12 juin 1791. Il avait établi une manufacture à Cholet. (Célestin Port.)

[3] Aujourd'hui, place Rougé.

[4] *Mémoires* de Savary, t. I.

les jambes [1]. Combault, autre officier, reçut aussi un coup de pique dans les reins; plusieurs soldats, enfin, furent plus ou moins maltraités. Les patrouilles craignant d'être enveloppées se replièrent sur le district. La foule les y suivit et bientôt elle menaça d'en forcer l'entrée. Les gardes nationaux, pour la défendre, mirent en batterie deux couleuvrines [2], et se rangèrent en bataille, le sabre au poing, à côté d'elles. Ces dispositions menaçantes ne firent qu'irriter davantage les jeunes gens, et ils répondirent par des défis aux sommations qui leur furent faites. Les Patriotes se voyant trop pressés firent feu des deux pièces et tuèrent trois conscrits, Bodet, blanchisseur à la *Touche-Aubert*, Foulonneau, métayer au *Grand-Landreau* de la paroisse de Saint-Pierre de Cholet, et un autre dont je n'ai pu me rappeler le nom [3]. De ce moment la mêlée devint furieuse; les jeunes gens firent voler en éclats, à coups de bâtons, les sabres des Patriotes, les accablèrent d'une grêle de pierres, et les mirent en fuite en poussant des cris qui remplirent d'effroi toute la ville. Il leur eût été facile alors de venger le sang par le sang, mais l'horreur que la Religion leur avait inspirée pour de tels excès, arrêta leurs bras. Ils se contentèrent de couvrir de meurtrissures leurs adversaires et d'en coucher un certain nombre sur le terrain [4]. Fiers d'avoir ainsi mis en déroute leurs

[1] J'ai connu ce Dugas dans mon enfance, il était blanchisseur. On rapporte qu'il saisit le sabre par la lame, avec vigueur et prestesse, et qu'il réussit ainsi à désarmer le commandant sans le blesser.

[2] Ces couleuvrines avaient été enlevées du château de Maulévrier, comme nous l'avons dit précédemment.

[3] Témoignage de mes parents qui habitaient alors Cholet et particulièrement de Marie Foulonneau, femme Chiron, sœur de l'une des victimes, et de beaucoup d'autres témoins. — Mme de Sapinaud, dans ses *Mémoires*, confirme ce fait : il y eut, dit-elle, du sang répandu. — Savary se tait à cet égard; j'en suis surpris. Comme ce fait était défavorable à sa cause, a-t-il voulu le faire ignorer? — M. Amaury-Gellusseau qui paraît, aussi lui, en douter, demande qu'on articule des noms propres : je viens d'en citer.

[4] Joseph Dixneuf m'a dit : Si les jeunes gens avaient été méchants, ils

oppresseurs, ils firent retentir la ville, le reste du jour, de leurs chants de triomphe, et ne se retirèrent qu'à la nuit dans leurs foyers, la tête fort avinée.

Cependant la réflexion leur fit comprendre la portée de leur émeute. Le lendemain et les jours suivants, ils n'osèrent se livrer à leurs travaux ordinaires et errèrent par groupes à travers la campagne, pour éviter les poursuites de la police. Quelques-uns cependant furent incarcérés.

Le bruit de cet événement se répandit dans tout le pays avec la plus grande rapidité. Les gardes nationales de Bressuire, de Châtillon, et cent cinquante hommes de la troisième compagnie des volontaires des Deux-Sèvres, croyant la ville de Cholet en pleine révolution, accoururent à son secours. Mais à leur arrivée, le 7 mars, tout était rentré dans l'ordre. Ils rebroussèrent chemin, à l'exception du bataillon des volontaires, qui y prolongea son séjour, et que nous verrons figurer au moment de la prise de Cholet par Cathelineau.

Le 9 mars, un autre mouvement éclatait aussi dans les environs de Mauves, à trois lieues de Nantes, sur les bords de la Loire. Des troupes de cette dernière ville marchèrent contre les insoumis, qui là, comme dans tout le Bocage, refusaient d'obéir à une loi qui leur paraissait intolérable, et les dispersèrent.

Le même jour, 9 mars, les jeunes gens de Chanzeaux allèrent consulter René Forêt, jeune soldat qui avait émigré avec son seigneur, et qui était nouvellement arrivé dans ses foyers, pour savoir s'ils devaient, le lendemain, 10, aller tirer leurs numéros. René Forêt venait de traverser la France, il devait être mieux renseigné qu'eux, pen-

auraient tué beaucoup de monde. — Savary qui ne parle point de cette mêlée ne montre pas dans cette circonstance, l'impartialité et l'exactitude dont il se targue. En écrivant que les récalcitrants furent incarcérés, il affirme un fait en opposition avec le résultat de cette journée puisque les jeunes gens restèrent maîtres de la ville.

saient-ils, sur les difficultés du moment : sa bonne mine, son esprit naturel et le récit de ses campagnes avaient exercé sur eux un grand prestige. Forêt les engagea fortement à ne pas se présenter au tirage ; il parcourut même la campagne avec eux pour s'adjoindre d'autres mécontents. La police, instruite de leur rassemblement, envoie une brigade de gendarmerie qui les disperse. Mais Forêt se sent humilié d'un pareil affront, et, pour en tirer vengeance, il groupe autour de lui des conscrits plus nombreux. A leur tête, il envahit le petit village de *Vauchaumier*, presque exclusivement composé de Patriotes ; il les désarme et marche ensuite sur le bourg de Chanzeaux, où stationnaient les gendarmes, commandés par un nommé Banchereau, des environs de Vihiers. Il les rencontre en chemin, conduits par Godelier, médecin du lieu [1]. Godelier l'aperçoit et le met aussitôt en joue : *Tire*, lui crie Forêt, *mais si tu manques ton coup, on ne te manquera pas*. Godelier fait feu et n'atteint personne. Le sacristain Ragueneau riposte à l'instant et blesse mortellement Godelier. Ce fut le premier sang versé en Anjou par une main vendéenne. Les gendarmes, effrayés, se hâtent de prendre la fuite. Forêt, à la tête de sa petite troupe, les poursuit sans daigner tirer sur eux un seul coup de fusil. Il s'empare de la municipalité, distribue à ses camarades les armes qu'il y trouve, brûle sur la place publique le drapeau tricolore, monte au clocher et sonne le tocsin. A ce son d'alarme, de nouveaux conscrits arrivent se mettre sous ses ordres ; il en a bientôt réuni deux cents. Il les dirige sur les landes de Saint-Lezin, où les jeunes gens de Saint-Lambert-du-Lattay et de Rochefort s'étaient retirés après leur rébellion. Ils fraternisent ensemble et attendent dans ce lieu le résultat du tirage.

[1] La rencontre eut lieu dans un chemin transformé aujourd'hui en prairie, au midi du château de Mme de Quatrebarbes.

Le lendemain, les Patriotes de Rablay, du Champ, de Faye, de Thouarcé et de Faveraye remplissaient le bourg de Chanzeaux. Ils y étaient accourus pour étouffer l'insurrection naissante; mais n'y trouvant pas d'insurgés, ils se livrèrent à toutes sortes de désordres. Dans l'ardeur de leur patriotisme, ils voulurent poursuivre Forêt; mais ignorant le chiffre de ses forces, ils crurent prudent de rentrer dans leurs foyers [1].

Ce même jour, 11 mars, le tirage avait aussi lieu à Cholet et à Vihiers. A Cholet, il n'y eut à s'y présenter que les conscrits du parti patriote; et les autres, que leur échauffourée du 4 n'avait que trop compromis, se gardèrent d'y apparaître. A Vihiers, on ne vit pas un seul conscrit. Les autorités, furieuses, dépêchèrent de tous côtés les gendarmes pour y amener de force les jeunes gens : mais ceux-ci s'étaient déjà retirés dans les champs de genêts pour s'y mettre à l'abri de toute poursuite.

Les municipalités du district de Cholet, alarmées des agitations qui se produisaient dans leurs communes, demandèrent des secours immédiats au département. On leur répondit qu'on ne pouvait disposer d'aucune troupe : « Cholet nous a absolument dégarnis, et ce matin (11 mars), « nous avons été obligés d'envoyer à Châteauneuf, cin- « quante cavaliers, et autant à Baugé. Notre avis est que « vous employiez, autant qu'il sera en vous, les voies de la « douceur unie à la fermeté, au besoin de remettre le « recrutement, ce qui donnerait le temps de faire venir « des forces.

Le lendemain, le département recommanda d'envoyer de Cholet vingt-cinq hommes de cavalerie à Beaupréau, vingt-cinq à Saint-Florent, et il ajouta : « Ce plan garantissant la partie la plus gangrenée de votre district, met celui de Saint-Florent en état d'exécuter la loi du 24 février..... Il y

[1] *Une commune vendéenne,* par le comte de Quatrebarbes, p. 28.

a le plus grand danger dans le moindre retardement, et vous auriez des reproches à vous faire s'il arrivait dans les Mauges des événements malheureux. »

Le même jour, 12, le département, qui avait été aussi averti par des citoyens de Vihiers et de Chanzeaux, que des attroupements se formaient autour de Vihiers et menaçaient d'aller le piller, expédie un courrier extraordinaire à Saumur, pour qu'on envoie des soldats au secours de la ville menacée; mais c'étaient de tardives et impuissantes mesures[1].

En effet, le 13 mars, un piquet de vingt hommes, trois gendarmes et le citoyen O' Brumier s'étant présentés à Beaulieu pour forcer les conscrits à tirer leurs numéros, les conscrits de cinq paroisses, enhardis par leurs camarades de Saint-Lambert et de Rochefort, résistèrent à toute pression, et par leur attitude menaçante obligèrent la force armée à rétrograder jusqu'à Angers.

Dans le même temps, sur plusieurs points du Poitou, se déclaraient des agitations encore plus considérables. Le 3 mars et les jours suivants, sur toute la ligne de Fontenay-le-Comte à Nantes, les conscrits, refusant également de participer au recrutement, se révoltèrent en masse et s'emparèrent de plusieurs points importants, comme nous l'expliquerons plus loin.

Aux environs de Bressuire, il y eut aussi quelque résistance; mais les jeunes gens de cette contrée, encore sous l'impression des représailles exercées contre les partisans de Delouche et de Baudry d'Asson, se contentèrent, comme les conscrits du canton de Vihiers, de se réfugier dans les bois. Les Patriotes cherchèrent à les y forcer, mais ils furent vigoureusement repoussés[2].

[1] Extraits de lettres officielles, déposées aux archives de la préfecture d'Angers.

[2] *Mémoires* de Mme de La Rochejacquelein. — (Bourniseaux, t. I, p. 338. — Crétineau-Joly, t. I, p. 37.

La Bretagne était toujours en effervescence. Aux mouvements insurrectionnels que nous avons déjà signalés, en avaient succédé de nouveaux.

Le 10 mars, sept mille Bretons attaquaient Vannes derechef. Une autre insurrection éclatait dans les murs de Pontivy ; la Roche-Bernard tombait au pouvoir de Cacqueraye ; la ville de Rochefort-en-Terre était prise par le chevalier de Silz ; Léhellec et Jean Jan chassaient les Républicains de Pluméliau ; les habitants du pays de Léon se levaient en masse ; Le Bras de Boishardy repoussait de Bréhand-Moncontour les autorités venues pour faire le tirage[1] ; le mouvement s'étendit jusqu'à Brest. D'autres attroupements attaquèrent le Fouet, Guemenée, Locminé, Auray, Pont-Château, Savenay, Guérande et Oudon. Celui qui se porta sur cette dernière localité était commandé par Chetou et Piron, le futur héros de Vihiers.

Fougères fut investi par trois mille révoltés. Rennes, Bain, Pacé, Mordeilles, Montfort, furent menacés.

Il y eut des combats sanglants à Saint-Aubin-d'Aubigné et à Saint-Aubin-du-Cormier.

Les environs de Dinan se trouvaient également en pleine insurrection. La Rouërie allait donner l'ordre d'une prise d'armes générale, lorsqu'il mourut de chagrin et de lassitude au château de la Guyomarais, en apprenant la mort de Louis XVI.

Dans la Mayenne, des contrebandiers sous la conduite de Jean Cottereau, dit Jean Chouan[2], s'étaient réunis dans la forêt du Pertre, après avoir expulsé de Saint-Ouen, quelques mois auparavant, les commissaires du Gouvernement.

[1] *Lettres sur la chouannerie*, par Guillemot, p. 10. Nantes, 1859, chez F. Mazeaux.

[2] L'origine du nom de *chouan*, vient du père de ce Jean Cotreau, qui, à raison de sa taciturnité habituelle, fut surnommé par l'un de ses voisins du nom de chouan (chat-huant). Ces enfants héritèrent de ce surnom. Jean était son aîné.

Dans la Sarthe, à sept lieues ouest du Mans, sur les confins des cantons de Conlie, de Loué, de Sillé-le-Guillaume, dans la forêt de la Petite-Charmie, s'était formé un rassemblement. Le 11 mars, il tenta de s'emparer du Mans, où il avait des affidés qui s'étaient énergiquement opposés au recrutement.

Dans la Basse-Normandie et en Auvergne, on s'agitait pareillement.

Mais toutes ces insurrections n'eurent aucun résultat sérieux. Elles furent promptement réprimées par les gardes nationales et les troupes républicaines. Canclaux, dont nous aurons souvent l'occasion de parler plus tard, dispersa les révoltés de Saint-Pol-de-Léon ; il fit prisonniers de Boishardy, Caradeuc, les du Bernard, qui furent guillotinés les jours suivants.

Dans toutes ces répressions les Patriotes commirent quelques atrocités, surtout dans les districts de Blain, de la Roche-Bernard et de Guérande.

Par représailles, les Bretons mutilèrent le président de Pont-Château, nommé Sauveur, et le jetèrent dans un brasier. La Convention en fit un martyr et décréta que la Roche-Bernard s'appellerait à l'avenir la *Roche-Sauveur.*

Comme elle avait envoyé des commissaires en Vendée, au mois de mai précédent, à l'effet de calmer les populations, elle députa, au même titre et dans le même but, Billaud-Varennes et Sevestre sur les bords de la Vilaine, où l'agitation était la plus vive. Mais moins pacifiques que Gensonné et Gallois, ces commissaires firent démolir plusieurs châteaux, arrêter des nobles et des prêtres, et ils inaugurèrent ainsi les mesures révolutionnaires qui couvrirent plus tard le pays de tant de deuil.

Ces soulèvements divers qui avaient précédé ceux de la Vendée furent bientôt connus dans le Bocage, et ils firent croire aux conscrits du Poitou et du Bas-Anjou que toute la Bretagne était en feu. Cette conviction enhardit ceux du

district de Saint-Florent-le-Vieil et les détermina, le 12 mars, jour de leur tirage[1], à une résistance violente ; résistance qui fut l'occasion de l'insurrection générale du pays. Ce jour-là, le volcan furieux ouvrit son cratère et vomit au loin sa lave emflammée.

En effet, au jour dit, ces conscrits, accompagnés de leurs pères et de leurs amis, obéissent à l'appel et se rendent au bourg de Saint-Florent ; ils se réunissent en face du district et prennent une attitude menaçante. Les gendarmes et les gardes nationaux les engagent à se soumettre à la loi ; mais ils accueillent leur invitation avec le plus dédaigneux mépris. Alors les autorités s'avancent et Jacob, officier municipal, veut les haranguer, mais sa voix est aussitôt couverte par des cris tumultueux. Pour les intimider, le commandant fait braquer deux couleuvrines contre eux. Ils ne s'en émeuvent nullement [2]. L'agitation devient plus frémissante [3].

Les gendarmes et les gardes nationaux, conduits par

[1] Mme de la Rochejacquelein, Bourniseaux, Savary et Thiers fixent le jour du tirage, au 10 mars. Théodore Muret et Crétineau-Joly, le mettent le 12. J'ai préféré cette date. Elle m'a paru plus exacte et concordant mieux avec les événements qui suivirent. La prise d'armes ayant eu lieu le 14, et l'émeute de Saint-Florent s'étant passée l'avant-veille de cette prise d'armes, il résulte clairement que le tirage a eu lieu le 12. Autrement il faudrait dire que quatre jours s'écoulèrent entre ces deux événements, et l'on sait qu'ils se sont produits presque simultanément. Du reste le témoignage de M. Cantiteau, curé du Pin-en-Mauges, fait disparaître tout doute à cet égard; le curé, dans ses *Mémoires*, dit clairement « que le tirage fut fixé au mardi 12 mars 1793. »

[2] Peut-être, dit encore M. Cantiteau, que des paroles douces les auraient apaisés, mais on n'en employa que de *rudes* qui ne servirent qu'à les animer davantage. (*Mémoires*, p. 3.)

[3] Beauchamp et Crétineau-Joly, prétendent que René Forêt de Chanzeaux, était sur les lieux et contribua puissamment à la résistance des jeunes gens. Il a pu s'y transporter de la lande de Saint-Lezin où il s'était retiré la veille. Mais il n'y a que ces deux historiens à l'y faire venir et M. de Quatrebarbes, l'auteur de l'*Histoire de Chanzeaux*, n'en parle pas; au contraire, il assure qu'à ce moment, il se maintenait dans la lande précitée, à la tête de quatre cents révoltés.

Tessié du Cluseaux, commissaire du gouvernement, les frappent à coups de plat de sabre pour les faire entrer dans la salle du tirage. Les conscrits furieux se précipitent sur eux avec leurs bâtons, refoulent les soldats jusque dans le district, et tuent le municipal Jacob. Les canonniers s'avancent alors pour faire feu. Sur l'observation de M. Chicotteau, ancien homme d'affaires des moines de Saint-Florent, qu'ils pointent trop bas, ils relèvent leurs pièces; leurs charges lancées trop haut font peu de victimes; cependant Fonteneau de la Chapelle-Saint-Florent et plusieurs jeunes gens, sont tués[1]; François Chauvin, Michel Macé du Marillais, Michel Redureau de Bouzillé, Vincent, métayer à la *Laiterie* de la Boutouchère, et quelques autres sont blessés. Leurs camarades, pour les venger, s'élancent sur les canons et s'en emparent; ils assomment sur leurs pièces les canonniers Macé et Dalaine. De toutes les rues arrive à leur secours une foule compacte qui débouche sur la place du Château et se jette sur les gendarmes et les gardes nationaux. Etienne Cussonneau du Marillais saisit à bras le corps le citoyen Richard, agent de la force publique et le précipite dans la garenne voisine par-dessus le parapet. Le garde de la *Mauvoisinière*, s'attaque au Républicain qui a fait l'inventaire du château de son maître et le tue[2]. Après une mêlée de quelques instants, les Patriotes étant mis en fuite, les jeunes gens font le siége du district, blessent à mort les employés Audiganne et Lemotheux et forcent les autorités à se retirer dans l'île Batailleuse. Ils entrent ensuite dans les autres salles, les pillent, s'emparent de la caisse, extraient des archives les papiers publics et en allument un grand feu de joie. — Il était alors midi.

Aussi fiers que s'ils avaient remis le roi sur son trône,

[1] Célestin Port en compte quatre.

[2] Ce garde avait dit à ses camarades : Ne vous occupez pas de celui-là, je vais lui donner son compte. (*Tradition locale.*)

ils se répandent dans le bourg et font entendre jusqu'au soir leurs chants de triomphe [1]. Quant aux vengeances républicaines qu'ils viennent d'appeler sur leurs têtes, ils y pensent à peine. Ils se figurent que les Révolutionnaires voyant leur profonde répulsion pour le recrutement vont transiger avec eux et les laisser en repos. Ils se séparent sans plus de souci par bandes de trente à quarante et regagnent tranquillement leurs foyers [2].

[1] Célestin Port dit qu'il resta quarante jeunes gens blessés sur le terrain, et que le lendemain, les maisons du procureur syndic Renou, du commandant de la garde nationale Letourneau, et de l'aubergiste Guilloteau, furent saccagées de la cave au grenier. Ce sac n'a dû être que l'effet de vengeances particulières, car la tradition locale n'a conservé aucun souvenir d'un pillage effectué le lendemain du tirage.

[2] « Cet évènement, dit M. Cantiteau, ne fut au vrai, qu'une simple « révolte avec pillage. Aussi, je ne le regarde pas comme la vraie étin- « celle où s'est allumé le flambeau de la guerre. Il n'en a été que l'occa- « sion. Elle ne commença, en Anjou, que le lendemain, mercredi, sur « les huit heures. » (*Mémoires*, p. 4.)

CHAPITRE II

Prise d'armes. — Jacques Cathelineau. — Rassemblement au bourg de la Poitevinière. — Premier engagement près du château de Jallais. — Prise de Chemillé. — Adjonction des troupes de Forêt, de Cady, de Stofflet et de Tonnelet, à celle de Cathelineau.

Mais tous n'ont pas envisagé cet événement avec une si aveugle confiance. Parmi eux il s'est rencontré un homme, à l'âme ardente, aux convictions religieuses profondes qui en a jugé autrement, et dont le nom a déjà figuré plus haut. C'est Jacques Catholineau, du Pin-en-Mauges[1]. Cet homme exceptionnel n'avait pas attendu la révolte des conscrits pour se déclarer l'ennemi de la Révolution. Depuis l'origine du nouvel ordre de choses, on le voyait, partout où il portait ses pas, déclamer avec véhémence contre les vexations dont le pays était journellement accablé. Dégoûté de son premier métier de maçon, il avait pris celui de voiturier commissionnaire, marchand de fil, et à raison de cette profession, il allait, les épaules chargées des objets de son trafic, dans les foires, les marchés et les cabarets des localités voisines, circulant au milieu des mécontents auxquels il cherchait à faire partager son aversion profonde contre la République. Son exaltation était quelquefois si grande, son langage si animé, que quelques aubergistes pusillanimes, dans la crainte de compromettre leurs maisons en tolérant ses ardentes excitations, le prièrent de s'en éloigner[2].

[1] Le Pin est situé à quatre lieues de Saint-Florent, à deux lieues de Beaupréau et à trois lieues de Chemillé.

[2] Je citerai entre autres, M. Foyer, aubergiste au *Plat d'étain* à Beau-

Actif et intelligent, connu pour sa grande piété qu'il avait surtout révélée au moment des pèlerinages de Saint-Laurent-de-la-Plaine et de Bellefontaine, estimé généralement dans toute sa contrée, il exerçait sur tous ceux qui le fréquentaient une influence considérable[1]. Il était syndic de la fabrique de sa paroisse.

Né en 1759, de Jean Cathelineau et de Perrine Hudon, il était alors âgé de trente-quatre ans[2]. Marié en 1777 avec Louise Godin, il eut d'elle onze enfants, dont cinq seulement survivaient. De dix frères et sœurs, il ne lui en restait plus que quatre qui s'appelaient : Jean, Pierre, Joseph et Marie. Il était d'une taille de cinq pieds quatre pouces (1 mètre 77 cent.), d'une complexion robuste, d'une physionomie pleine de vivacité et d'expression ; il possédait une fort belle voix qu'il utilisait, le dimanche, au lutrin de sa paroisse et qu'il aimait à faire retentir aux noces de son village[3]. Il était d'un caractère réjoui, hardi, entreprenant, qui le faisait aimer de ses compatriotes. Ses cheveux noirs étaient crépus et peu fournis. Il avait les lèvres épaisses,

préau, qui, à plusieurs reprises, en vint à cette extrémité envers lui. Le fils de M. Foyer, mort curé de Torfou, et alors enfant, fut témoin de ce que j'avance. -- M. Cantiteau dit dans ses *Mémoires* que, dès le commencement de la Révolution, il s'était prononcé contre elle. M. de la Sicotière, dans son opuscule sur le curé Cantiteau, dit : qu'on raconte encore dans le pays que telle était l'éloquence naturelle de Cathelineau, la chaleur avec laquelle il parlait et la foule qui se pressait pour l'entendre dans les auberges, que les hôteliers effrayés avaient fini par lui fermer leur porte. (P. 6.)

[1] M. Gellusseau lui fait exercer une très-grande influence dans *toutes* les Mauges. C'est trop dire ; il n'était pas connu partout. Il avait seulement acquis un grand renom de convictions religieuses dans les localités qu'il fréquentait.

[2] M. Labessière, dans sa petite géographie du département de Maine-et-Loire, dit qu'il naquit à Gonnord, à trois lieues Est de Chemillé. Dans ce bourg il se trouve bien une famille Cathelineau, mais M. l'abbé Coiffard, ex-curé de Saint-Crespin, canton de Montfaucon, petit-neveu du général, m'a assuré que son grand oncle était né au Pin. M. Célestin Port partage ce sentiment. (*Dictionnaire historique.*)

[3] *Vie populaire de Cathelineau*, par Théodore Muret.

la bouche plutôt grande que petite, le nez bien fait, et le visage un peu allongé. Il reçut une éducation supérieure à celle de la plupart des artisans, il lisait bien, écrivait passablement, parlait mieux et avec plus d'aisance que les hommes de son rang[1]. Probe et honnête dans son commerce, doux et modeste dans ses façons d'agir, il était plein de foi et attaché de cœur à sa religion et à son roi. Ayant de l'entente dans les affaires, d'un jugement droit qui lui faisait apercevoir aussitôt le véritable état des choses, d'un coup d'œil rapide et profond, il avait des talents naturels pour faire la guerre, dit Mme de La Rochejacquelein. Quand il fut à la tête de l'armée, et que toutes ses qualités furent mises en évidence, il acquit un grand ascendant; à cause de ses vertus privées on ne l'appela plus que le Saint d'Anjou[2]. Sa valeur admirable, son zèle à toute épreuve et son désintéressement sans bornes inspiraient une confiance aveugle à ses soldats qui opéraient sous lui des miracles. Il était surtout aimé des paysans à cause de sa piété, et parce que, né dans leur classe, il en avait conservé le costume, les manières et le langage[3].

Il n'est donc pas étonnant si, doué de toutes les qualités qui font un chef de parti, conviction et enthousiasme, il profita de l'incandescence générale des esprits et conçut le projet de donner suite à la révolte des jeunes gens qui venaient de se compromettre à Saint-Florent. Comme il ne pouvait plus supporter personnellement l'oppression qui lui avait enlevé ses droits de citoyen et de catholique, il fut heureux de saisir enfin l'occasion de donner libre cours à ses ressentiments. Et, dit Crétineau-Joly, « ce que les prêtres « n'avaient jamais tenté, ce que les nobles désespéraient de

[1] On voit encore aujourd'hui sur les registres de la paroisse du Pin, plusieurs signatures de Cathelineau. Son écriture est plus ferme et plus liée que celle des autres fabriciens.

[2] *Mémoires* de Mme de La Rochejacquelein, p. 151.

[3] *Mémoires d'un père à ses enfants*, p. 116.

« mener à bonne fin, lui, simple roturier, simple paysan, « il le tenta et le réalisa[1]. »

Effectivement, le lendemain de l'échauffourée de Saint-Florent, le 13 mars, son cousin Blon, avec quatre autres conscrits récalcitrants, étant venus lui raconter, au moment où il boulangeait le pain de sa famille, l'événement de la veille, il quitte instantanément sa pâte, revêt son habit, malgré les protestations de sa femme qui s'oppose à son dessein, et s'écrie : *Mes amis, nous sommes perdus, prenons les armes, il n'y a point de temps à perdre, notre pays va être écrasé par la République.* Puis, il se précipite sur la place publique où la récente nouvelle a déjà réuni un groupe nombreux de voisins[2], il les harangue avec feu. *Les Jacobins,* leur dit-il, *pour se venger vont venir piller nos maisons et nous égorger tous ; prévenons-les : aux armes! La Religion, la justice et l'honneur national nous font un devoir d'en venir à cette extrémité.* « Sa parole a une telle force que rien ne peut « lui résister. Chaque mot qu'il prononce est comme un « trait enflammé qui pénètre les cœurs, il est impossible « de l'entendre sans entrer dans ses sentiments, sa voix « est comme un feu qui électrise tous ses auditeurs[3]. » Il parcourt les rues, entre dans les maisons, excitant partout à la guerre sainte.

Sa femme qui craint pour ses enfants, lui représente le danger où il va s'exposer. Vois, lui dit-elle, en se jetant à son cou, ces pauvres enfants ; que vont-ils devenir sans toi ? *Aies confiance,* lui répond Cathelineau, *Dieu pour qui je vais combattre en aura soin,* et il s'arrache à ses embrassements[4].

[1] Crétineau-Joly, t. I, p. 14.

[2] Du Pin on avait entendu les coups de canon qui avaient été tirés à Saint-Florent contre les conscrits et ces détonations avaient tenu les habitants en éveil. (*Mémoires* de M. Cantiteau, p. 7.)

[3] *Mémoires* de M. Cantiteau, p. 5.

[4] Paroles retenues par Mme Lunel, fille de Cathelineau, morte au May, en 1875.

Vingt-huit jeunes gens répondent à son appel. Citons leurs noms, ils méritent d'être enregistrés par l'histoire :

René Blon, serger.
Jean Blon, tailleur.
Etienne Gaudin.
René Leclerc, charpentier.
Joseph Gaudin.
Charles Gaudin, tisserand.
André Bouteiller, laboureur.
Mathurin Gaudin.
Pierre Rochard.
Jacques Rochard.
René Rochard.
Jean Gabory[1].
Joseph Piton.
Joseph Joyer, sabotier.
Pierre Jamin.
Pierre Manceau, serger.
René Joyer, sabotier.
Etienne Manceau, serger.
Jean Haureau.
Jacques Uzureau.
Mathurin Courant.
Pierre Courant.
Mathurin Piton.
Joseph Morinière, sabotier.
Louis Rochard.
Pierre Véron, tisserand.
René Oger.
Michel Courant[2].

Les huit premiers étaient beaux-frères ou cousins de Cathelineau.

Il les charge de parcourir les métairies voisines pour recruter de nouveaux volontaires ; en guise d'armes il leur dit de se munir de tout objet offensif qui pourra leur tomber sous la main. Lui-même recherche de la poudre, s'arme d'un sabre, de pistolets, décore sa boutonnière d'un Sacré-Cœur, se passe au cou un chapelet, comme signes tutélaires, et dans l'après-midi de ce même jour, 13 mars, il conduit ses hommes vers le bourg de la Poitevinière, distant de trois kilomètres. Son dessein est d'aller attaquer le château de Jallais occupé par un détachement de gardes nationaux de Chalonnes et un détachement du bataillon de Lot-et-Garonne que les Patriotes du lieu avaient appelés, le 6 mars, pour les protéger contre les insultes des mécontents. Chemin faisant, sa petite troupe fait retentir les airs de cris de joie et d'indignation, et s'adjoint tous ceux

[1] C'est le père de MM. Gabory, dont l'aîné a été curé de Saint-Sigismond, le cadet curé de Machelles, le troisième curé de Tilliers, et dont les petits-fils sont notaire et médecin à Beaupréau.

[2] Extraits des *Mémoires* de M. Cantiteau.

qu'elle rencontre. Elle s'élève déjà à quarante hommes, quand elle arrive au bourg de la Poitevinière. Pour augmenter encore son nombre, Cathelineau pérore avec animation au milieu de la foule qui est accourue autour de lui; sa parole a le même succès qu'au Pin.

Viaud,
Audoin,
Besson,
Macé,
Les frères Gourdon,
Jean Terrien,
Besnard,
Richou,
Robineau,
Pierre Courant,
Les frères Lallemand,
Brault,
Brouard,
Jean Courant,
Faligant,
Fréteau,
Noyer,

se mettent immédiatement sous ses ordres, jurent de se venger des Patriotes et de rétablir la Religion. Parmi eux s'agitent surtout le maître d'école Pohu et Perdriau, marchand de tabac, ex-caporal aux gardes françaises, qui était à l'échauffourée de Saint-Florent. Tous deux excitent le courage de leurs amis.

Pour accélérer encore davantage le mouvement, Cathelineau fait battre le tocsin une partie de la nuit et dans la matinée du lendemain. Lui-même s'occupe pendant ce temps de recueillir quelques armes avec des munitions et envoie dans les environs prêcher la croisade qu'il vient d'entreprendre. De tous côtés on répond à son appel, on l'acclame comme le libérateur des maux qu'on supporte depuis plusieurs années. Soixante autres habitants de la Poitevinière se joignent à sa première troupe, les conscrits de la campagne de Jallais accourent par bandes, il en vient à chaque instant de Saint-Quentin, de Sainte-Christine, de la Chapelle et de la Salle-Aubry, de Neuvy, de la Jubaudière, du May, de Saint-Lezin et de la lande où sont rassemblés les compromis de Chanzeaux et de Saint-Lambert-du-Lattay. Des hommes mariés quittent leur famille et se joignent aux jeunes gens. Ils sont bientôt au nombre de cinq

cents [1]. Tous sont [illegible], comme leur chef, de [illegible] et de Sacrés-Cœurs. Leur [illegible]. Cependant ils n'ont pour armes que [illegible] ordinaires de travail, des [illegible] et attachées à de longs [illegible] fusils de chasse à un coup. [illegible] de l'église. Les impatients [illegible] que [illegible] à donner le signal [illegible] marcher à leur tête. [illegible]

[illegible]

[illegible] … ie … et

[illegible] … rs dé- … n cette … oculaires … uchamp, il … qui ont pu … t savoir où il

[illegible] … ue trente-quatre … n canon à une si … ues, qui ne s'atten- … meau, l'avaient ré- … promise. Faut-il ce-

veille, avaient été prévenus de leur prise d'armes, et dans la crainte d'être surpris en pleine nuit, ils avaient forcé les habitants de Jallais à illuminer leurs maisons. Le lendemain, leurs inquiétudes étant devenues plus vives, ils s'étaient retirés par le chemin de la Jubaudière, au delà du ruisseau, sur la hauteur qui avoisine le château. Des deux cents hommes qu'ils étaient les jours précédents, ils ne se trouvaient plus que trente-quatre, avec quelques Patriotes du bourg, sous la conduite du médecin Bousseau. Leurs camarades, qui ne s'attendaient pas à être attaqués, s'étaient partagés en deux groupes; les uns étaient retournés, le 9, à Chalonnes et les autres avaient été détachés, le 11, à Saint-Macaire. Ceux d'entre eux qui étaient restés, avaient toutefois gardé en leur possession la pièce d'artillerie.

Aussitôt après leur sortie de Jallais, les habitants qui leur étaient profondément hostiles, se mirent à battre le tocsin pour répondre à ce son de guerre qui retentissait depuis le matin dans tous les clochers d'alentour. Ces sons divers intimident Bousseau et sa petite troupe; ils cherchent à entrer dans le château pour s'y barricader; mais les portes sont fermées et ils n'ont pas le temps de les forcer. Déjà Cathelineau et ses volontaires, qui continuent toujours leurs chants d'église ont traversé Jallais et les *gas* de la Poitevinière en tête, sont descendus dans le vallon; ils s'apprêtent à franchir le pont du ruisseau lorsque les Patriotes leur lancent un boulet, mais si mal dirigé qu'il va frapper la verge d'une cheminée du bourg. Les paysans avancent toujours; la fusillade pendant quelque temps, se maintient entre les deux partis qui sont disséminés en tirailleurs. Enfin Cathelineau et Perdriau, voulant en finir, traversent le ruisseau, tournent la droite et la gauche des Patriotes et cherchent à les envelopper. Bousseau pour prévenir leur dessein, fait battre ses soldats en retraite. Ils se retiraient en bon ordre, quand une nouvelle bande de paysans qui arrive du May, les met entre deux feux et les

oblige à se disperser. Bousseau s'efforce alors avec quelques gardes nationaux de sauver son canon; le voyant menacé de près par Cathelineau qui s'élance sur la pièce, il l'encloue, s'échappe à travers la campagne et arrive le soir à Cholet, après avoir couru de grands dangers. Les vainqueurs qui se sont emparés du canon, font prisonniers le curé intrus, M. Gasneau, le juge de paix Lemonnier, et son fils[1]. Etienne

[1] *Lettre justificative de Bousseau à l'historien Beauchamp.* (Angers, chez Mame, 1806.)

Tous les historiens de la Vendée rapportent différemment ce premier fait d'armes. Ils donnent à Bousseau une troupe plus nombreuse que celle que j'accuse ici. Beauchamp dit que Bousseau la décomposa en trois pelotons. Mme de La Rochejacquelein et Bourniseaux ne lui donnent que quatre-vingts hommes. Crétineau-Joly, porte son effectif à deux cent cinquante hommes, cent cinquante soldats du 84e de ligne, et quatre-vingts gardes nationaux de Chalonnes. Beauchamp et Eugène Veuillot placent ces gardes nationaux dans le château, derrière des retranchements, et font remporter ces retranchements de vive force par les paysans. Selon Mme de La Rochejacquelein, il y eut des prisonniers; d'après Crétineau-Joly, Bousseau fut pris, et envoyé à Chalonnes, porter une sommation de Cathelineau. Théodore Muret, fait aussi arrêter, par les paysans, le curé constitutionnel de Jallais, etc., etc.

Bousseau, dans sa réclamation à l'historien Beauchamp, proteste contre tous ces détails, et assure que cent témoins irrécusables, et dans le moment pleins de vie, déposeront, s'il le faut, de la véracité de son récit. (P. 5.)

Il ne fut point fait prisonnier à Jallais, dit-il, mais à Cholet le lendemain, au moment de la prise de la ville. Il se trouvait au combat des *Pagannes*, près du marquis de Beauvau, quand celui-ci fut blessé mortellement. Le curé constitutionnel de Jallais avait été envoyé à Cholet, réclamer du secours avant l'invasion de Jallais. Bousseau affirme qu'il n'eut à déplorer la mort d'aucun de ces hommes, Lemonnier et son fils furent seuls faits prisonniers.

J'ai cru devoir préférer la version de Bousseau, sauf les derniers détails, à celle des historiens. Témoin oculaire, acteur principal en cette affaire, se fondant sur le témoignage de nombreux témoins oculaires comme lui, protestant publiquement contre le récit de Beauchamp, il doit être cru, ce me semble, de préférence à des écrivains qui ont pu être inexactement renseignés. Mieux que personne il devait savoir où il avait été fait prisonnier.

On admettra peut-être difficilement qu'il n'eût que trente-quatre hommes près de lui, et qu'on eût confié la garde d'un canon à une si petite troupe. Mais il soutient que ses chefs hiérarchiques, qui ne s'attendaient pas à l'imposante levée de boucliers de Cathelineau, l'avaient réduit, malgré ses réclamations, à sa position compromise. Faut-il ce-

Gasté, de Chanzeaux, arrête le canonnier qui manœuvrait la pièce, plusieurs Patriotes se font tuer près d'elle : Jean Martin de la Jumellière en assomme deux pour sa part. Puis, après s'être emparé du canon appelé *le Missionnaire* [1], ils acclament sa prise par de longs cris d'allégresse.

Il était midi.

Sans donner le moindre repos à la petite troupe, Cathelineau la dirige sur Chemillé, petite ville de trois mille âmes, où l'alarme est déjà jetée. Chemin faisant il est rejoint par de nombreux volontaires qui poussent des cris enthousiastes et qui élèvent à douze cents environ le chiffre de ses hommes. La garnison de Chemillé n'était composée que de trois cents soldats du 84e de ligne et de la garde nationale armée simplement de fusils de chasse et de piques ; mais elle était soutenue par trois couleuvrines, et protégée par la vallée profonde de l'Irôme qui défendait les abords de la ville contre l'agression des paysans. Cathelineau arrive et devant l'obstacle il n'hésite pas un instant. Mais avant d'engager la bataille, il fait le signe de la Croix, fléchit le genou jusqu'à terre pour implorer le secours de Dieu et entonne, comme à Jallais, le *Vexilla regis*. Perdriau l'imite ; tous deux, après avoir placé leurs trois prisonniers au premier rang afin de les protéger, s'avancent sous le

pendant admettre tous ses dires? Faut-il le croire, par exemple, quand il donne à Cathelineau, trois mille hommes, et qu'il ne compte que trois cents défenseurs dans la ville de Cholet? Evidemment dans ces cas, il est dans l'exagération. Quant à ses pertes, elles me semblent aussi atténuées. M. l'abbé Conin, qui, dans ses chroniques, rapporte que Jean Martin, de la Jumellière, assomma deux artilleurs sur la pièce de canon, n'a pas dû constater ce fait sans en être certain, d'autant plus que c'était de Jean Martin lui-même, qu'il le tenait, et que cet homme était digne de toute confiance.

Le maire de Chalonnes, Vial, dans un opuscule qu'il fit imprimer à Angers, l'an III, dit que parmi les soldats de Bousseau il y eut une partie de tués et d'autres faits prisonniers.

[1] Les Patriotes lui avaient donné ce nom, sans doute comme devant être l'instrument de la soumission du Bocage. Il est à croire qu'il fut désencloué et que les paysans s'en servirent les jours suivants.

feu des couleuvrines ; ils *égaillent* [1] leurs hommes dans les jardins qui bordent la petite rivière, la traversent et gravissent les hauteurs opposées, pendant qu'un groupe nombreux de leurs tirailleurs se glissent vers le faubourg de Saint-Pierre pour prendre les Patriotes à revers. Leur élan est tellement irrésistible que dans un instant les lignes des Républicains sont enfoncées. Les conscrits du Pin-en-Mauges et de Jallais se distinguent surtout par leur audace, ils envahissent les premiers les rues de la ville. A leur tête Cathelineau court sur les trois couleuvrines et les atteint avant même la seconde décharge. Un Républicain armé d'un sabre défend la première : il s'élance sur Cathelineau, et va le frapper, lorsqu'un jeune homme pare son coup et le terrasse. Cathelineau s'avance sur les deux autres pièces et les enlève successivement. Un nommé Bruno, dit *Six-Sous,* ancien artilleur de marine, de la paroisse du May, qui était venu s'offrir à lui, les tourne alors contre les Républicains et les mitraille. Le premier, Jean Brunet débouche sur la place du Marché : armé seulement d'un couteau, il fond sur un cavalier ; celui-ci va le sabrer lorsque Jean Brunet évitant habilement le coup, plonge son couteau dans les flancs du cheval, désarçonne le Patriote, le tue et s'empare de ses armes. Partout on fait des prodiges de valeur. Cathelineau, au milieu de la mêlée, a son chapeau coupé sur la tête et la bride de son cheval lui est arrachée des mains. Mais rien ne lui résiste. Les gardes nationaux fuient de toutes parts ou se cachent dans leurs maisons. Les soldats de la ligne se voyant abandonnés les imitent où déposent les armes. Une cinquantaine sont tués ou blessés, et plus de cent Patriotes sont faits prisonniers. L'intrus de Jallais qui avait été forcé de marcher à la tête des paysans est tué au milieu de leurs rangs. Des

[1] *Egailler* est une locution vendéenne qui veut dire éparpiller, disséminer.

fusils, des sabres, des munitions tombent aux mains des vainqueurs. La prise des trois couleuvrines les enivre de joie; dans leur exaltation, ils se précipitent en foule au pied de l'arbre de la liberté, le renversent et le brûlent avec les décrets de la République et les écharpes tricolores. Cathelineau leur enjoint de respecter les personnes et les propriétés; tous se conforment scrupuleusement à ses ordres, et aucun pillage n'est commis. Mais, le reste du jour et la nuit suivante, ils remplissent la ville de leurs chants de triomphe. Ils montent aux clochers de Saint-Gilles, de Notre-Dame, de Saint-Pierre, et y sonnent le tocsin pour appeler aux armes les jeunes gens des paroisses voisines. Ce son d'alarme retentit aux alentours et se propage en quelques heures dans toute la contrée.

René Forêt n'a pas attendu qu'il soit parvenu jusqu'à lui pour voler au secours des soldats de Cathelineau. Du fond de la lande de Saint-Lezin où il est en expectative avec ses camarades, il a pris le pas de course dès qu'il a entendu le crépitement de la fusillade. Cady, chirurgien à Saint-Laurent-de-la-Plaine, en a fait autant. A la voix du canon, il est accouru vers Chemillé à la tête de quelques hommes. Mais quand tous deux y pénètrent, la bataille était terminée. Elle n'avait duré qu'une heure.

Les Royalistes de la ville de Chemillé, de Saint-Pierre et de la campagne voisine, s'empressent de faire cause commune avec les paysans. Enrôlés contre leur gré, dans la garde nationale, ils la quittent pour se battre désormais dans les rangs de leur parti. Pendant toute la nuit et la matinée du lendemain, de nouveaux volontaires arrivent de toutes parts. Pour accélérer davantage encore le mouvement insurrectionnel, Cathelineau expédie des courriers dans toutes les directions. A leur appel, on s'arme partout au cri de: *Vive la Religion, à bas les Patauds* [1]. Ceux qui sont

[1] Mot satirique, employé par les Vendéens, pour désigner les Patriotes.

envoyés aux environs de Vihiers, sur la limite du Bocage, déclarent catégoriquement aux conscrits qu'il ne peut plus y avoir pour eux d'hésitation possible. Il faut absolument, leur disent-ils, que vous soyez ou du parti du *bas* ou du parti du *haut* [1] : choisissez. Les conscrits promettent de se rallier à l'armée de Cathelineau [2].

Pendant ce temps, Cathelineau se dispose à rendre ses devoirs au Dieu des armées. Le 15, dès l'aube du jour, il convoque tous ses volontaires au pied des autels : *Mes amis,* leur dit-il, *n'oublions pas de rendre au Seigneur ce qui lui appartient.* Il fait chanter un *Te Deum* d'actions de grâce dans l'église de Notre-Dame. Ce devoir de reconnaissance, il sera fidèle à l'accomplir jusqu'à sa mort, après chacune de ses victoires.

Déjà, au bruit de ses succès, tout le bas Anjou s'était agité. Les jeunes gens de Maulévrier, d'Yzernay, des Echaubrognes, de Mazières, de la Tessouale et de la banlieue de Cholet étaient sous les armes. Depuis l'événement du 4 mars, à Cholet, ils s'étaient constamment rassemblés par groupes, comme nous l'avons dit, tantôt dans un endroit et tantôt dans un autre, afin de ne pas se laisser surprendre par les gendarmes et les patrouilles des gardes nationaux envoyés à leur poursuite.

A leur rassemblement s'étaient aussi joints quelques-uns des compromis aux moulins de Cornet [3].

Le 12, au nombre de soixante-dix, ils partent du Bois-de-Saint-Louis et entrent dans Maulévrier où ils mettent en fuite les Patriotes. Quarante fusils de guerre tombent entre leurs mains.

[1] En Vendée, on appelle *Pé haut*, abréviation de pays haut, le pays de Doué, de Brissac, de Saumur, dont les habitants étaient républicains, et *Pé bas*, ou pays bas, les Mauges, où les paysans étaient monarchistes.

[2] Témoignage de Jacques David et de Pierre Martin, du nombre de ces conscrits.

[3] Pierre Devaux, des Cerqueux, était du nombre de ces compromis.

Le 13 mars, au lendemain du tirage auquel ils n'avaient pas voulu prendre part, ils se trouvaient réunis à Yzernay au nombre environ de cinq cents, lorsque les autorités du district qui avaient été averties de leur rassemblement se présentent au milieu d'eux avec quarante cavaliers et les engagent à se soumettre à la conscription. Ils s'y refusent énergiquement. Les soldats veulent les y contraindre par la force ; ils tombent alors sur eux avec leurs bâtons et les dispersent. Fiers de ce succès et résolus à poursuivre leur résistance ils cherchent un chef pour organiser leurs groupes.

Ils pensent que mieux que tout autre, Stofflet, garde-chasse de M. de Colbert, seigneur de Maulévrier, peut les commander. Ce garde se tenait caché au manoir de Vilfort, afin d'éviter les patrouilles républicaines qui le cherchaient depuis certains propos qu'il s'était permis à la suite de l'enlèvement des couleuvrines du château de son maître ; ils députent vers lui.

Nicolas Stofflet, bien qu'étranger au pays par sa naissance, en avait cependant épousé toutes les haines. Né le 3 février 1753, à Bathélemont-les-Bouzemont, près Lunéville, il avait fait deux congés, et avait quitté le service avec le grade de caporal instructeur. M. de Colbert qui l'avait remarqué dans une chasse qu'il fit en Lorraine, se l'était attaché et lui avait confié la garde de ses forêts. Il y avait six ans qu'il remplissait fidèlement cette fonction lorsque éclatèrent les événements dont nous parlons. Son habileté à manier les armes et les chevaux lui avait donné une certaine célébrité dans le pays. Grand de taille, robuste, vaillant, ayant la tournure toute militaire, il exerçait un grand empire sur les paysans [1]. Malgré ses formes rudes

[1] A l'occasion de la naissance de l'un des enfants de M. de Colbert, Stofflet avait organisé une fête guerrière, et formé deux compagnies de jeunes gens qu'il exerça au maniement des armes pour accompagner le jeune enfant au baptême. Ces exercices l'avaient fait connaître

et son caractère dur et brutal, ils estimaient ses hautes qualités.

Dans la conjoncture, il se trouvait prêt et disposé à répondre à leurs désirs. Au fond de sa retraite, il s'était occupé avec un jeune homme d'Yzernay, surnommé *Tranquille*, à couler des balles, dans la prévision d'un prochain mouvement insurrectionnel.

Heureux de rencontrer l'occasion de satisfaire ses ressentiments, il se rend à l'appel des conscrits, et fait passer dans leur âme toute l'ardeur dont il est dévoré. Il leur distribue des cartouches, de la poudre et des balles. Dans la persuasion que les soldats républicains vont revenir à la charge, avec des forces imposantes, pour se venger de l'affront qu'ils ont subi, il veut les prévenir. Il marche sur Vezins où les cavaliers ont rallié les Patriotes de ce lieu, et tombe sur eux à l'improviste. Les Patriotes surpris se retirent dans le château et s'y barricadent. Dans l'impossibilité de les y forcer, Stofflet les entoure par une ligne de tirailleurs. Les coups de feu qui s'échangent de part et d'autre jettent l'alarme dans les environs; de nouveaux conscrits se joignent aux assaillants. Le lendemain 14, Tonnelet, du village de Tout-le-Monde, garde-chasse, aussi lui, de M. de Colbert, et qui partage les haines des jeunes gens, en amène cent cinquante à Stofflet; tous sont dans un degré extrême de surexcitation et s'encouragent à ne pas céder aux exigences de la Révolution. Mais leur mouvement, comme celui de Saint-Florent, de Forêt, et comme ceux qui venaient de se déclarer dans la basse Vendée et en Bretagne, n'eût abouti probablement à aucun résultat sérieux, si l'appel aux armes de Cathelineau et ses premiers succès ne leur eussent fourni l'occasion de réunir leur attroupement à celui de cet homme providentiel. Ils étaient effecti-

comme bon militaire, et cette aptitude fit que les jeunes conscrits songèrent naturellement à lui dans la circonstance. (Notes de M. de Colbert, citées par M. Edmond Stofflet.)

vement à chercher les moyens de donner suite à leur résistance armée, quand tout à coup, ils entendent une fusillade dans la direction de Jallais. Cette fusillade les agite; plusieurs heures plus tard, entendant encore de nouveaux coups de fusil et la voix du canon du côté de Chemillé, ils n'ont plus de doute, la contre-révolution est commencée. Ils se dirigent alors en hâte du côté de Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde, pour porter secours à ces combattants qui, comme eux, veulent secouer le joug de leurs tyrans. Stofflet laisse seulement à Vezins un certain nombre d'hommes pour continuer le blocus des assiégés. En route, il recrute de nombreux volontaires; et quand il arrive à Chemillé, pendant la nuit, il compte déjà mille hommes environ sous ses ordres.

CHAPITRE III

Marche sur Cholet. — Stofflet élu général. — Reddition du château de Vezins. — Les Patriotes prisonniers, menés à la suite de l'armée. — Sommation adressée aux Choletais. — Combat des *Pagannes*. — Blessure et mort du marquis de Beauvau. — Prise de la ville et du château de Cholet. — Soulèvement de tout le bas Anjou. — Violences exercées par *Six-Sous*. — Institution d'un comité royaliste.

Déjà le nombre des hommes armés s'élève à cinq mille environ. Cathelineau veut profiter de l'entraînement général pour se porter sur Cholet, ville principale des Mauges, où se trouvent réunies les forces les plus nombreuses des Patriotes. Son dessein est de frapper d'épouvante la République par la vigueur et la rapidité de ses coups, et de provoquer l'insurrection jusqu'aux bords de la Sèvre. Aussitôt que ses volontaires ont pris un léger repas, il leur donne le signal du départ et les dirige sur Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde. Durant la marche, il leur fait réciter le chapelet à haute voix, et chanter des cantiques, pour attirer la bénédiction de Dieu sur sa nouvelle entreprise. Mais ils s'avancent par groupes, sans ordre, et d'une manière si confuse, que leur pêle-mêle frappe tous les yeux. *Il nous faut absolument un chef,* s'écrient-ils, *qui connaisse les manœuvres militaires, pour nous conduire.* Cathelineau est le premier à reconnaître cette nécessité. « Nous aurions besoin de nobles, ajoutent-ils, pour les mettre à notre tête. — M. Stofflet, remarquent plusieurs, est un ancien *serviteur* (ils voulaient dire un ancien soldat qui avait servi le Roi) ; mieux que tout autre, il peut nous commander. » Stofflet s'excuse, disant qu'il n'est qu'un roturier,

Puisque nous n'avons aucun gentilhomme avec nous, reprend la foule, *il faut bien que vous acceptiez la charge de nous diriger*. Cathelineau, dans l'humble sentiment de son insuffisance, appuie fortement la motion générale. « Stofflet sera le bras de notre cause, dit le nouveau Pierre l'Ermite, et moi, j'en serai l'âme. » Perdriau parle dans le même sens. Cependant Stofflet ne se rend pas encore ; il voudrait substituer à sa place et Cathelineau, et Forêt, et Cady, et Perdriau. Mais enfin, pressé par la troupe entière, il accepte le titre de général[1].

On voit qu'alors les chefs du soulèvement ne se laissaient point guider par des vues ambitieuses, et qu'ils n'avaient tous qu'un but, celui de mener à bien leur levée de boucliers.

En arrivant à Saint-Georges, ils sont environnés tout à coup par une foule d'hommes, de femmes et d'enfants qui accourent des bourgades et des métairies voisines leur apporter des vivres de tout genre. Ces braves gens, pour répondre à l'invitation des courriers de nuit, envoyés par Cathelineau, s'étaient empressés de concourir, dans la mesure de leurs forces, à l'élan général[2].

L'abbé Barbotin, vicaire du lieu, jeune prêtre au caractère ardent, dont nous avons dit un mot plus haut, se présente, aussi lui, à Cathelineau, et se propose d'être son aumônier. Caché dans la métairie de la *Grande-Bergère*, entre Trémentines et Nuaillé, il n'avait pas plutôt entendu la fusillade de Jallais et de Chemillé, et jugé qu'une insurrection venait d'éclater, qu'il était accouru à Saint-Georges, avec la résolution de la seconder. Cathelineau, qui comprend que la présence d'un prêtre au milieu de ses volontaires va

[1] Témoignage de Papin, meunier à la Salle-de-Vihiers, et l'un des volontaires qui placèrent Stofflet à leur tête.

[2] Témoignage de M. Cailleau, de la Salle-de-Vihiers, mort en 1872, à l'âge de quatre-vingt-quinze ans, et l'un de ceux qui apportèrent des vivres aux soldats de Cathelineau.

leur donner une confiance plus grande dans la sainteté de leur cause, le reçoit avec empressement[1].

On délibérait alors pour savoir si l'armée, au lieu de

[1] Témoignage de Pierre Cherbonnier, fils du métayer de la *Grande-Bergère*, où l'abbé Barbotin se tenait caché. Voici le récit que m'a fait ce brave homme : « Depuis le mois d'octobre 1792, jusqu'à la prise « d'armes, le 14 mars 1793, M. l'abbé Barbotin se cacha dans notre gre- « nier, avec M. Baschet, curé de Nuaillé et M. X... chapelain, à Vezins. « Ces deux derniers prêtres étaient fort âgés. Dans sa cachette, M. Bar- « botin occupait ses loisirs à rimer quelques chansonnettes à l'adresse « des intrus. Il ne sortait de la maison que pour réciter son bréviaire, « derrière des haies très-épaisses, qui le dérobaient à tout œil compro- « mettant, ou pour administrer des malades dans le voisinage. Je ne l'ai « pas perdu de vue une seule journée. Le jour de la prise d'armes nous « entendîmes tous, de notre métairie, les coups de feu provenant du « château de Jallais et de la ville de Chemillé. Nous en fûmes alors « étrangement surpris, l'abbé Barbotin autant que les autres. Personne « ne s'attendait à cette explosion de guerre. Mais le lendemain nous « apprîmes qu'une insurrection avait éclaté, qu'elle était victorieuse, et « que les combattants se dirigeaient sur Cholet, par Saint-Georges. « L'abbé Barbotin, électrisé par la pensée que la Religion allait enfin être « vengée. nous quitta pour retourner dans sa paroisse, et pour aller offrir, « à titre d'aumônier, ses services aux chefs de l'insurrection. »

Pierre Cherbonnier vit encore aujourd'hui et habite Vezins.

D'après son récit, Savary est donc mal venu de faire de l'abbé Barbotin un des promoteurs de l'insurrection de la contrée. En effet, quand on veut soulever une population, on ne reste pas caché dans une métairie pendant cinq mois consécutifs, sans en sortir, surtout à la veille des événements qu'on cherche à provoquer. S'il eût entretenu des correspondances secrètes, il n'aurait pu les soustraire constamment aux yeux de ceux qui ne le perdaient presque pas de vue, et qui ne virent jamais personne recevoir de lui, ni lui apporter aucune communication verbale ou écrite. Sa surprise au moment des coups de feu, démontre évidemment l'ignorance où il était des premiers faits d'armes. Il était jeune, c'est vrai, il avait une imagination ardente ; mais il n'était ni violent, ni cruel, ni fanatique comme le représente Savary. Il jouissait dans sa paroisse de la réputation d'un très-bon prêtre ; il y a laissé un excellent souvenir. Originaire de Fontenay-le-Comte ou des environs, et par là même, du diocèse de la Rochelle, il avait été placé vicaire à Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde. En vendémiaire an XI, après la guerre, quelque temps après la reconnaissance du culte catholique, s'étant trop compromis par ses démarches, aux yeux du gouvernement, il fut arrêté à Vezins, par les autorités républicaines, pendant la nuit, dans son lieu de refuge, et exilé à Turin, puis à Rimini. En 1801, au concordat, il revint en France, et fut placé curé dans une petite paroisse du Poitou. Il est mort dans un âge fort avancé.

poursuivre sa route sur Cholet, se dirigerait sur les Gardes, les Patriotes de cette localité, à la nouvelle de la prise de Chemillé, s'étant armés pour défendre la cause révolutionnaire. On hésitait encore sur le parti qu'on avait à prendre, lorsque les paysans amènent prisonniers les Patriotes des Gardes, et quand le fameux Loiseau de Trémentines, qui fut plus tard surnommé l'*Enfer*, à cause de sa bravoure d'énergumène, arrive au galop annoncer que les Républicains de Vezins, qui s'étaient retirés dans le château de ce lieu, se sont rendus à discrétion.

Désormais sans inquiétude, de ce côté, ils partent pour Cholet. Avant d'attaquer cette ville, et pour empêcher toute effusion de sang, ils adressent une sommation à sa municipalité pour l'engager à se soumettre sans combat.

« Si vous nous rendez bénévolement vos armes, lui écri-
« vent-ils, vos habitants auront la vie sauve, et nous ne
« toucherons point à vos biens ; mais si vous nous recevez
« en ennemis, sachez qu'une armée de trente mille hommes
« marche contre vous, et que si nous prenons votre ville,
« elle subira tous les malheurs d'une place prise de force. »

Cette sommation était signée :

« STOFFLET, commandant.

« BARBOTIN, aumônier [1]. »

Afin d'amener plus facilement les Choletais à l'accepter, ils la font porter par deux prisonniers, M. Briaudeau, jeune, et un autre habitant de Chemillé, négociants honorables, également estimés dans l'un et l'autre parti, et liés

[1] Savary, t. I, p. 71.
Le chiffre de trente mille hommes qu'accuse la sommation de Stofflet, est visiblement exagéré, dans l'intention d'effrayer, par ce nombre, la ville de Cholet. M. Boutillier de Saint-André, le porte à dix-huit mille ; d'autres à vingt mille. Mme de Sapinaud, dit que les Patriotes étaient plus nombreux que les paysans. Lebouvier-Desmortiers et Théodore Muret, comptent seulement trois mille volontaires à Cathelineau. Dans cette divergence d'appréciation, je me permettrai d'observer que Cathe-

de parenté ou d'amitié avec plusieurs des destinataires. Ils font promettre à ces deux parlementaires d'user de toute leur influence pour réussir dans cette négociation, et de revenir, s'ils échouent, se reconstituer prisonniers entre leurs mains. — L'armée marche sur leurs pas. En tête, et sous la direction de *Six-Sous*, Stofflet et Cathelineau ont mis les canons capturés; ils ont placé au centre les hommes armés de fusils, et rejeté en arrière ceux qui n'ont que des faulx, des fourches en fer et des bâtons. A chaque pas, ils recueillent des volontaires, qui arrivent aux cris de: *Vive la Religion! Vive le Roi!* Plusieurs des hésitants de la veille se montrent, dans le moment, les plus empressés à seconder les efforts de Cathelineau. Pendant ce temps, la colonne arrive au bourg de Trémentines; elle le traverse sans s'y arrêter. A onze heures, elle est à Nuaillé. Les conscrits de Vezins la rallient en cet endroit, amenant avec eux les prisonniers qu'ils ont faits dans le château de leur localité. On lie les bras de ces prisonniers avec des cordes et on les joint, à la suite de l'armée, à ceux de Jallais, de Chemillé et des Gardes. Leur nombre total est de trente.

Cependant, la réponse des Choletais n'arrive pas. Stofflet et Cathelineau leur adressent alors une seconde sommation plus pressante que la première, et la font porter par un simple paysan. L'armée s'avance toujours, continuant de réciter le chapelet et de chanter le *Vexilla*.

Mais pendant que tout ceci se passait, les Choletais étaient loin de songer à se rendre. A la première nouvelle de la prise de Jallais et de Chemillé, au premier retentis-

lineau n'avait que douze cents hommes en arrivant à Chemillé; qu'il reçut dans cette ville, cinq cents hommes environs, de Forêt et de Cady, mille hommes de Stofflet, les royalistes de Chemillé et les conscrits des trois ou quatre cantons les plus rapprochés de Chemillé. En fixant à cinq ou six mille hommes, chiffre que m'a donné Louis Brard, je crois que l'on ne peut guère s'éloigner du nombre véritable. M. Cantiteau, avant la jonction de la troupe de Stofflet à celle de Cathelineau, porte le nombre des volontaires à trois mille.

sement du tocsin que l'on sonnait dans le voisinage et notamment au May, la garde nationale avait pris les armes, et la municipalité s'était aussitôt déclarée en permanence. Des courriers étaient partis dans toutes les directions, pour obtenir quelques renseignements ; mais les courriers ayant été arrêtés, la ville fut plongée dans les plus vives alarmes, et sa consternation devint de plus en plus grande devant les avis indirects qui lui parvenaient, à chaque instant, sur les dispositions hostiles des campagnes environnantes. Malgré l'effroi général, et quoique la ville fût ouverte, presque sans armes et sans munitions, les officiers municipaux et ceux de la milice citoyenne avaient résolu de se défendre courageusement. Il n'y avait que trois cents hommes, y compris cent cinquante volontaires du bataillon des Deux-Sèvres, arrivés depuis huit jours, qui fussent armés de fusils de guerre. Le reste de la garde nationale n'avait, comme à Chemillé, que des fusils de chasse et des piques ; et encore, dans les trois bataillons qui la composaient, avait-on enrôlé de force un grand nombre d'individus sympathiques aux Royalistes [1]. Cent-dix cavaliers du 19me dragons (dit Roussillons) et quatre couleuvrines soutenaient les gardes nationaux. L'effectif de leurs forces s'élevait environ à mille hommes [2]. Ils étaient donc en nombre insuffisant pour résister aux paysans de Cathelineau et de Stofflet. Le péril était grand ; mais la surexcitation de la plupart des Patriotes était si extrême, qu'ils voulaient braver tout danger. Le marquis de Beauvau, qui commandait la garde nationale à la place de Poché-Durocher, blessé à l'échauffourée du 4 mars, mettait tout en œuvre pour leur faire partager, contre les agresseurs, la rage qui le dévorait. En toute hâte, il avait réuni sa troupe sur la place du

[1] Des Patriotes réfugiés à Cholet, prirent rang parmi eux, dit M. Boutillier-Saint-André.

[2] Savary, fixe leur effectif à mille hommes; d'autres historiens à deux mille; Bousseau, à trois cents, ce dernier ne compte évidemment que ceux qui avaient des fusils de guerre.

Château ; et parcourant son front, l'écume à la bouche, il s'écriait avec l'ironie la plus profonde : *Nous les tiendrons ces sabots ferrés*[1]. Ce misérable gentilhomme, l'objet de l'exécration publique, et qu'on avait eu l'impudeur de mettre à la tête de la milice citoyenne, était le seul noble du pays des Mauges qui se fût jeté dans le parti de la Révolution, foulant ainsi aux pieds l'honneur de son antique blason, et trahissant par la plus odieuse félonie le roi qui l'avait comblé de ses faveurs[2]. Néanmoins, malgré toutes ses fureurs et les bravades de quelques Révolutionnaires qui caracolaient fièrement à ses côtés, l'inquiétude était grande au fond de tous les cœurs. « L'approche du danger, « la mort à laquelle chacun se résignait, un ciel couvert et « sombre qui avait lieu dans le moment, tout cela donnait « à cette heure suprême du combat, à cet instant solennel, « une teinte que rien ne saurait rendre[3]. »

Onze heures venaient de sonner à l'église Saint-Pierre, quand un homme, dans un accoutrement extraordinaire, la tête et les pieds nus, tenant à la main un crucifix surmonté d'une couronne d'épines, avec un long et gros chapelet garni de croix, de médailles et de têtes de morts, venant des rangs des paysans, pénètre dans la ville. *Rendez-vous, mes bons amis*, criait ce personnage ; *rendez vos armes, sans quoi la ville va être mise à feu et à sang*. Les sentinelles des premiers postes s'emparent de cet homme et le conduisent au district. Les administrateurs l'interrogent. Il répond qu'il vient de la part de Dieu pour épargner le sang, et que plus de 20,000 hommes s'avancent sur Cholet. On le prend pour un visionnaire. Ses allures paraissant suspectes, on le met en prison[4].

[1] Témoignage de Pierre Cherbonnier de la *Grande-Bergère* de Trémentines.

[2] Voyez Notes explicatives, n° XIX, à la fin du volume.

[3] *Histoire de Cholet*, par M. Gellusseau-Amaury, t. II, p. 194.

[4] *Histoire de Cholet*, par M. Gellusseau-Amaury, t. II, p. 196 ; Savary, t. I. Savary fait de cet homme un prophète, un personnage mystérieux, im-

Il était à peine sous les verroux, que les deux bourgeois de Chemillé, chargés de la sommation de Stofflet, se présentent devant les autorités municipales et les officiers de la garde nationale. « Leurs traits altérés, la gravité de leur « démarche, la pâleur de leur visage trahissaient plus « qu'ils n'auraient pu le dire l'imminence et la grandeur du « danger[1]. » Ils font avec calme le récit du combat de Chemillé, énumèrent sans exaltation les forces apparentes de l'insurrection, et ne dissimulent pas que cette levée de boucliers est plus sérieuse qu'on ne pense. Puis, sans vouloir influencer la décision des Choletais, ils attendent avec impassibilité l'arrêt qui va fixer leur sort.

On délibère aussitôt sur cette communication. La discussion est vive. Il est un instant question de tenter une retraite sur Nantes. Mais quelques officiers ayant réclamé contre une pareille détermination, M. de Beauvau s'écrie avec colère : *Citoyens, on ne fuit pas devant l'ennemi comme des lâches ; de vrais Républicains marchent où le devoir les appelle ; ils vont au-devant des rebelles. Marchons.* Après cette apostrophe, il sort de la salle des séances, écumant de rage, il brandit son épée au-dessus de sa tête, ses longs cheveux flottent au vent, il s'avance vers les canons braqués à l'entrée du district et crie : Aux armes ! Deux jeunes gens de Montpellier, employés de commerce, nommés Ballard et Goureau, orateurs habituels du club révolutionnaire, répondent avec enthousiasme à son appel et entraînent à leur suite la garde nationale. En avant ! s'écrie derechef M. de Beauvau ; puis la troupe défile en bon ordre, drapeau en tête ; les canonniers, mèche allumée, occupent le centre ; les dragons ferment la marche[2].

portant. C'était, selon toute apparence, un pauvre individu à cerveau halluciné. Je n'ai jamais entendu dire, sur les lieux, que ce visionnaire eût fait sensation.

[1] Savary.

[2] Savary, t. I. ; *Histoire de Cholet*, t. II.

Midi sonnait, quand ils passaient devant l'église Saint-Pierre.

M. de Beauvau, apercevant des femmes effrayées qui se renfermaient dans leurs maisons, leur crie d'un ton goguenard : *Mesdames, n'ayez pas peur, nous allons faire de la fraissure : préparez vite vos poêles et vos chaudrons* [1]. Voulant dire qu'ils allaient égorger les paysans comme on saigne les porcs. Le malheureux ! ce fut lui qui le premier fit de la *fraissure* [2], comme nous allons bientôt le voir.

La ville de Cholet est assise sur le flanc d'une légère colline qui s'incline au midi, et qui domine les bords de la petite rivière la *Moine*. Sa population était alors de six à sept mille âmes. Son étendue, du nord au midi, est à peu près d'un kilomètre, et de l'est à l'ouest, de deux kilomètres environ. Ses abords sont entourés de nombreux jardins parsemés de maisonnettes de tisserands, et coupés d'un grand nombre de chemins d'exploitation et de petits sentiers. Une principale rue la traversait diagonalement du nord-est au sud-ouest, et aboutissait d'un côté à la grande route de Saumur, et de l'autre au chemin des Sables-d'Olonne. A six cents mètres des dernières maisons, sur la route de Saumur et sur le plateau qui domine la colline, se trouve le manoir de *Boisgrolleau.*

M. de Beauvau, après avoir fait traverser la ville à ses troupes, alla les ranger en bataille dans la lande des *Pagannes* [3], à un kilomètre au delà du Boisgrolleau. C'était une position fort avantageuse pour combattre une armée régulière, mais très-compromettante pour lutter contre une

[1] Ces mots ont été conservés jusqu'à nos jours par la tradition populaire.

[2] Voir sur la fraissure, aux préliminaires, p. 58.

[3] Le mot *Pagannes*, vient de *pas de gannes*, qui veut dire passage où existent des *gannes*. Dans le pays on appelle *ganne* un roseau très-fluet, qu'on emploie à faire les tuyaux des trames des tisserands ou des fileuses de laine. Aujourd'hui, la lande dont il est ici question est défrichée, et convertie en champs de culture, en prés et en jardins de maraîchers.

troupe sans ordre, et divisée en tirailleurs. M. de Beauvau et ses officiers s'aperçoivent de ces dispositions défectueuses ; ils veulent reporter leurs lignes derrière les haies qui bordent la lande, mais il est trop tard ; déjà l'armée des paysans est en vue, son avant-garde arrive à la métairie de la *Haie-de-Bureau,* à deux kilomètres à peine de distance.

C'est alors que le paysan chargé de la dernière sommation de Cathelineau et de Stofflet, se présente à M. de Beauvau. Pour toute réponse, M. de Beauvau se retourne vers ses grenadiers : *Citoyens,* leur crie-t-il, *voilà l'ennemi ; serions-nous assez lâches pour lui rendre nos armes ?* Des voix nombreuses lui répondent : *Vive la République !* Et l'on se prépare au combat.

Pendant ce colloque, les paysans ont dépassé la métairie de la *Fernière ;* et aux cris des Patriotes, ils ont répondu par les cris de : *Vive la Religion*[1] ! Six-Sous a établi ses canons sur la grande route, en face la métairie de l'*Ecueillère.* Ceux qui sont armés de fusils *s'égaillent* derrière les haies, à droite et à gauche des canons ; ceux qui n'ont que des faulx et des fourches entourent les pièces ; le reste, avec ses bâtons, se tient en arrière. Un instant, les paysans paraissent hésiter. L'attitude des Choletais les intimide. Mais leurs tirailleurs, la plupart braconniers, se confiant dans leur adresse, ouvrent le feu. *Six-Sous,* avec une affectation orgueilleuse sur son habileté de pointeur, met le feu à un de ses canons et lâche un premier boulet. Il n'atteint personne. *J'ai visé trop haut,* s'écrie-t-il ; *attendez, le second coup va porter*[2]. Il tire à mitraille ; cette fois, il

[1] Ces cris entendus au loin firent croire à bien des gens qu'il ne s'agissait que d'une batterie ordinaire et qu'on criait à *la force.* C'est ce que pensèrent mon aïeul maternel, Joseph Dixneuf, et toute sa famille qui demeuraient à la métairie de la *Pochetière,* à trois kilomètres du champ de bataille. Ce fait démontre une fois de plus qu'on ne s'attendait pas à la guerre, et qu'elle n'était nullement préméditée.

[2] Témoignage de Jean Cherbonnier qui se trouvait dans le moment à côté de Six-Sous.

blesse à mort M. de Beauvau, et renverse dans la boue, à côté de lui, trente-six gardes nationaux. Les Patriotes ripostent par des feux de file et par des décharges répétées de leurs quatre couleuvrines. En un instant, la bataille devient générale ; les paysans armés de faulx et de fourches s'avancent sur les canons des Républicains, et au moment où ils voient qu'on y met le feu, ils se jettent à terre pour laisser passer les projectiles par-dessus leurs têtes. Les Choletais, qui les croient morts, s'élancent en avant pour achever leur défaite ; mais les paysans se relèvent, repoussent les Choletais avec leurs fourches, se précipitent sur les canons et immolent les artilleurs sur leurs pièces. Pendant cette charge, les braconniers, blottis derrière les haies, déciment les Patriotes, qui, malgré leurs pertes, se battent avec un grand courage. Alors Maugas, qui a pris le commandement à la place du marquis de Beauvau, ordonne aux Roussillons de charger. Ces cavaliers s'avancent, mais après avoir fait seulement une quarantaine de pas, effrayés du grand nombre des assaillants, ils font volte-face et écrasent sous les pieds de leurs chevaux les Patriotes qui veulent leur barrer le passage. Leur terreur est telle, qu'ils fuient sans s'arrêter, les uns à Beaupréau, et les autres jusqu'à Clisson [1]. Malgré cette défection, l'infanterie Choletaise tient toujours ; mais toujours aussi, les terribles braconniers gagnent du terrain, et peu à peu, ils enveloppent ses ailes. Craignant d'être faits prisoniers, les Patriotes rompent leurs rangs et se sauvent à toutes jambes vers la ville. Seul, le jeune Goureau ne veut pas fuir ; il s'élance contre l'ennemi et décharge son pistolet sur un paysan ; il tombe frappé d'une balle.

Les paysans, qui voient fuir les Patriotes, franchissent les haies et s'acharnent sur leurs pas. Mais leurs camarades

[1] Ceux qui s'enfuirent à Beaupréau furent faits prisonniers, et ceux qui coururent jusqu'à Clisson jetèrent l'alarme dans cette ville. (Savary.)

qui forment l'arrière-garde, épouvantés par l'explosion des canons, se sont dispersés ; par une erreur facile à comprendre, ils ont cru, eux aussi, que les soldats de l'avant-garde, qui viennent de se jeter à terre, sont tombés sous la mitraille ennemie et que la bataille est perdue ; dans leur effroi, ils courent chercher un refuge dans les métairies voisines. Mais bientôt les cris de triomphe poussés par leurs frères d'armes dissipent leur erreur, et aussitôt ils se reportent à leur suite, et poursuivent les vaincus [1].

La pluie tombait en abondance en ce moment, et comme elle ralentissait la course des fuyards, les vainqueurs les atteignent bientôt, les tailladent de leurs faulx, les transpercent de leurs fourches et ne leur donnent aucune relâche jusqu'à la ville. Le marquis de Beauvau, que ses soldats ont retiré du champ de bataille, et emporté jusqu'aux pre-

[1] Voici sur ce fait ce que m'a rapporté René Bernier, témoin oculaire : J'avais alors neuf ans, me dit-il, j'habitais avec ma famille la métairie de la *Crellière*, voisine du champ de bataille ; je gardais mes vaches dans un pré qui bordait la grande route, uniquement occupé à me préserver de la pluie sous un arbre, et loin de supposer que j'allais assister à un combat. Aucun de mes parents n'avait l'idée de l'imminence d'une pareille lutte, lorsque tout à coup j'entends un grand bruit venant du côté de Cholet, puis, presque simultanément, un autre bruit semblable venant du côté de la *Haie de Bureau*. Je regarde : mais quelle ne fut pas ma stupeur ! Je vois de chaque côté une grande foule d'hommes. Je me demandais en tremblant ce que cela signifiait, quand j'aperçois *Six-Sous* que je connaissais, passer devant moi avec des canons, et s'arrêter à deux cents mètres environ du pré où j'étais. Un groupe d'hommes l'entourait. Une grande multitude et fort tumultueuse arrivait derrière lui. Une détonation retentit. J'enteuds *Six-Sous* qui s'écrie : *J'ai visé trop haut! attendez, je vais recommencer*. En même temps retentissent de nombreux coups de feu. Des vociférations qui les accompagnèrent me firent frémir. J'étais plus mort que vif. Les paysans qui marchaient les premiers s'étaient jetés à terre ; leurs camarades qui marchaient en arrière, les crurent morts, et pris d'épouvante se jetèrent à travers champs pour s'esquiver ; 200 au moins se réfugièrent dans notre métairie de la *Crellière*. Je les suivis, éperdu, suffoqué de terreur, et peu s'en fallut que je devinsse fou sous ce coup terrible. Ma famille était comme moi stupéfiée et tremblante. Les réfugiés ayant entendu les cris de victoire de leurs camarades, se hâtèrent de les rejoindre, et revenu à mes sens, je pus enfin respirer.

mières maisons, gît abandonné au milieu de la route, se tordant dans la boue et dévoré par une soif brûlante. A leur passage, il injurie les paysans par les plus grossières paroles ; il est au paroxysme de la fureur. *Ah! que je souffre! que je souffre!* crie-t-il. *Maudits brigands, achevez-moi donc; venez me donner le coup de grâce.* Les paysans méprisent ses outrages, et refusent de souiller leurs mains d'un sang aussi impur. Deux d'entre eux cependant, le roulent sur le bord du chemin, près d'un calvaire, afin que la vue de la croix le rappelle à des sentiments de repentir [1] ; mais elle ne fait qu'augmenter sa rage : et, nouveau Julien l'Apostat, il ne cesse de blasphémer contre Dieu et de crier : *Vive la République!* Jusqu'à trois heures du matin, il répéta ces cris forcénés ; il râlait, qu'il blasphémait encore. Le lendemain, il fut enterré dans le cimetière, près duquel il était mort [2].

La croix, qui a fait rugir de Beauvau, produit un effet tout contraire sur Cathelineau et ses soldats. A la vue du signe de notre rédemption, ils se prosternent à terre pour remercier le Ciel de la victoire qu'ils viennent de remporter, malgré leur ignorance de l'art militaire. Cet acte de piété ne dure qu'un instant ; néanmoins, leurs ennemis en profitent pour se reformer aux *Barrières*. L'ex-directeur de la poste, Coulonniers, s'est mis à leur tête ; il les conduit par la rue Saint-Pierre, le puits de l'Aire, le pont *Joli,* et les fait retrancher à l'entrée de la place du Château.

[1] Voyez Notes explicatives, nº XX, à la fin du volume.

[2] La femme Bonneau qui demeurait à quelques pas du lieu où se tordait M. de Beauvau m'a rapporté les choses telles que je viens de les raconter. Effrayée de ses blasphèmes et des coups de feu qui ne cessèrent de retentir presque toute la nuit, elle n'osa sortir de sa maison pour lui porter secours. M. Thenaisie qui habite aujourd'hui la *Treille,* ancienne résidence de M. de Beauvau, a recueilli aussi lui, sur place, les propos et les détails sus-mentionnés. Ce fut Jacques Bouchet, père de celui dont nous aurons plus tard occasion de parler, qui enterra le marquis. Bernier, de Saint-Lambert-du-Lattay, s'empara de son cheval et fit constamment la guerre avec lui, il le surnomma : *le marquis de Beauvau.*

Les soldats de Cathelineau ne les perdent pas de vue; tandis que les uns s'attachent à leurs traces, les autres descendent de *Montruonde* et de la *Croix-Rouge;* puis une nouvelle bande, arrivant de Maulévrier et de Châtillon, débouche par les sentiers du *Planty;* en un instant toutes les rues de Cholet sont envahies, et l'attaque commence aussitôt contre Coulonniers et ses soldats. La fusillade est terrible. Coulonniers tombe blessé à mort[1] : ses soldats se débandent. Derrière eux, en face du château, se tient Poché-Durocher. Ce commandant de la garde nationale n'avait pas plutôt appris le désastre de l'armée patriote, qu'il s'était arraché de son lit, où le tenait cloué sa blessure du 4 mars, et s'était fait transporter, sur un brancard, au district. Il y a rallié la municipalité et tous les fonctionnaires : il les a placés aux fenêtres et a fait barricader les portes. Quant à lui, une canne à la main, il s'avance stoïquement au-devant des vainqueurs pour mourir au poste d'honneur. Les paysans le reconnaissent; ils se ressouviennent alors des violences qu'il exerça sur leurs camarades, et, pour s'en venger, ils vont le faire tomber sous leurs coups, lorsque quelques femmes, au mépris de tout danger, se précipitent entre les paysans et lui, l'arrachent à la mort, et le font évader.

A quelques pas plus loin se tient aussi Maugas, entouré d'une vingtaine d'hommes qui lui ont promis de mourir à ses côtés. Les paysans le somment de rendre son épée : *J'ai juré,* leur répond-il, *de la garder pour la défense de ma patrie.* Il tombe à l'instant criblé de balles. Ses hommes, épouvantés, prennent la fuite; un cavalier, pour ne pas

[1] Il fut transporté dans sa demeure, rue des *Vieux-Greniers.* Personne ne voulait l'assister la nuit suivante, pendant laquelle il trépassa. La jeune Marie Bodineau, dont nous parlerons plus longuement dans la suite, s'offrit pour exercer cette œuvre de charité. Il lui inspira la plus grande frayeur. De sa vie, elle n'avait assisté à une scène plus désolante. Jusqu'à son dernier soupir le moribond poussa d'épouvantables cris, et proféra des imprécations de désespoir.

être pris, fait sauter à son cheval le parapet de la tour qui regarde la blanchisserie de la *Coquerie,* et se tue avec son cheval, en tombant d'une hauteur de trente pieds. Dans le même moment, quelques habitants, qui courent défendre le château, sont également tués. M. Lespinasse, directeur de la poste, et fils de M. de Créolle, régisseur du château, qui s'est armé d'une pique pour aller se réunir à ses concitoyens, tombe mort près de sa maison. M. Briaudeau, le parlementaire de Stofflet, qui veut visiter Mme Dupin, sa parente, avant de retourner, comme un autre Regulus, se reconstituer prisonnier, est atteint mortellement, sur la place du Bretonnais, par une balle égarée, à quelques pas de la demeure de cette dame. Les gardes nationaux qui, malgré leurs sentiments catholiques, ont été forcés de s'adjoindre aux Patriotes, sont immolés comme ces derniers. C'est en vain qu'ils proclament leur opinion ; on ne croit pas à leurs protestations. L'un d'eux, Boissinot, jardinier à la *Porte-Baron* [1], s'esquive par la vallée de *Livet ;* mais il a été aperçu par un paysan, qui, la pique à la main, s'acharne à sa poursuite. Boissinot a beau lui crier : *Je suis des vôtres!* Le paysan le poursuit toujours, et le fugitif ne doit son salut qu'à la célérité de sa course. Un certain nombre de Patriotes réfugiés dans les maisons sont faits prisonniers. Le médecin Bousseau qui, la veille, commandait à Jallais les gardes nationaux de Chalonnes, est également arrêté.

Il a suffi de quelques instants aux paysans pour s'emparer de la ville ; mais le château tient toujours. Cathelineau et Stofflet dirigent aussitôt de ce côté le gros de leurs forces, et somment les autorités qui y sont enfermées de se rendre. Elles refusent toute capitulation. Dès lors, il s'engage, de part et d'autre, une fusillade qui devient funeste

[1] C'est le grand-père maternel de Dom Chamard, et mon oncle maternel.

aux paysans. Rangés, à poitrine découverte, en face du château, ces braves gens sont criblés par les balles des Républicains, tandis que ceux-ci, embusqués derrière les murs et les fenêtres du château, restent à l'abri de toute atteinte. Malgré leurs pertes, ils affrontent la mort avec le mépris de la vie le plus extrême. Savary qui, avec tous les fonctionnaires, se trouvait parmi les assiégés, raconte ainsi ce qui se passa sous ses yeux : « Ils allaient, dit-il, jusqu'à se « placer en évidence, à demi-portée de fusil, pour mourir « martyrs de leur cause. Profondément recueillis, les mains « jointes, le genou en terre, le chapeau bas, ils semblaient « en égrénant leur chapelet, prier Dieu de leur ouvrir le « paradis [1]. »

Le garde champêtre, Leprince, habile tireur, blotti derrière des meurtrières pratiquées dans les murs du pavillon nord du château, et à qui l'on faisait passer des fusils tout chargés, tua un grand nombre de ces religieux soldats.

Cinq heures venaient de sonner, et la lutte durait tou-

[1] Cette scène, la seule que nous connaissions dans l'histoire, présentait le plus étonnant spectacle que l'on puisse imaginer. (*Hist. de Cholet*, t. II.)

Il est pourtant un autre fait, rapporté par Choudieu, qui a beaucoup d'analogie avec cet événement. Douze Vendéens, dit ce conventionnel, sont pour être fusillés par les Bleus : « Messieurs, leur disent-ils, nous « avons une grâce à vous demander. — Quelle est-elle ? — C'est que « vous ne fassiez tirer les coups de fusil que les uns après les autres, « afin que nous ayons davantage à souffrir pour la gloire de Dieu, et « que nous recevions une plus belle couronne dans le Ciel. » (Eug. Veuillot, p. 93.)

Voici un autre trait à peu près semblable :

« Le 26 mars 1793, l'échafaud ayant été dressé sur la place de Fontenay, « quatre paysans pris à Chantonnay, y montèrent. L'un d'eux, qui était « un tout jeune homme, voulut être exécuté le dernier, et couvert du « sang de ses compagnons qu'il avait encouragés jusqu'à la fin, il parla « au peuple. Dans son patois inculte, mais avec une éloquence saisis- « sante, il l'adjura de ne point suivre ceux qui s'attaquaient à Dieu « même, le menaça des vengeances célestes que le sang des justes atti- « rerait sur leurs têtes, puis calme et tranquille, il fit le signe de la « croix et plaça lui-même sa tête sous le couteau. » (Notes du comte de la Boutetière. Paris, 1869.)

jours. Mais bientôt les munitions manquent des deux côtés, et les assiégeants, n'ayant aucun espoir d'emporter le château de vive force avec des fourches et des bâtons, prennent la résolution de l'incendier. Dès que les flammes s'élancent au-dessus des toits, les paysans poussent de longues acclamations de joie; les Patriotes, aveuglés par la fumée, sont obligés de se retirer dans les cours intérieures. *Déposez les armes,* leur crient Cathelineau et Stofflet, *vous aurez la vie sauve et l'on ne vous fera subir aucun mauvais traitement; si vous persistez dans votre défense, nous allons immédiatement mettre le feu dans la ville.* Les assiégés gardent le silence; cette menace les épouvante. Ils se sont bien battus, l'honneur est sauf! ils voudraient se battre encore; mais ils craignent pour leurs femmes, leurs enfants et leurs biens. Sur les observations du syndic, M. Lecoq, que toute résistance est désormais impossible, et que si elle est prolongée elle n'aboutira qu'à un désastre, ils consentent à se rendre. Les paysans saluent leur capitulation par des cris de triomphe, et quand les portes s'ouvrent, ils se jettent sur les armes, mais respectent les personnes. Leprince lui-même, qui a immolé tant de victimes, est seulement désarmé [1]. Néanmoins, ils lient les bras de tous ceux qui viennent de déposer leurs fusils et ils les conduisent sous les halles, où ils les gardent prisonniers. Comme ces prisonniers n'ont pas mangé depuis le matin, Cathelineau leur fait apporter des vivres.

Mais tout n'est pas encore fini. Un certain nombre d'assiégés, qui se défient de la parole de Cathelineau et de

[1] Par une coïncidence assez extraordinaire, le paysan qui avait désarmé Leprince alla prendre son logement dans la maison même de ce garde-champêtre, situé au bas de la place du château. Quand la femme de Leprince aperçut, aux lueurs de l'incendie, le fusil de son mari entre les mains de ce paysan, elle jeta un cri. — Malheureux, lui dit-elle, vous avez tué mon mari! — Rassurez-vous, lui répliqua le paysan, votre mari n'est pas mort; je l'ai seulement désarmé. Revenue de ses transes, la femme Leprince traita bien son hôte. (Attestation de la fille de ce Leprince.)

Stofflet, se sont barricadés dans l'intérieur du district ; ils profitent de la suspension de l'attaque, occasionnée par la reddition de leurs concitoyens, pour appliquer des échelles le long des murailles d'enceinte du château qui dominent la *Moine*, et cherchent à s'évader de ce côté. Mais ces échelles se rompent sous leur poids, et ils roulent de rochers en rochers jusqu'au fond de la profonde vallée qui se trouve en cet endroit. D'autres, dans leur épouvante, se précipitent de la hauteur des tours et se broient dans leur chute. D'autres se laissent glisser sur les talus et s'enfuient sains et saufs, ou par les prairies qui bordent la rivière, ou par la chaussée du moulin à eau, ou enfin par le pont qui se trouve à quelques pas plus au sud. Ceux qui prennent cette dernière direction sont rejetés dans la ville par les conscrits des environs de Mortagne, qui, soulevés depuis quelques jours au son du tocsin, comme ceux de Saint-Florent et du Pin-en-Mauges, arrivent dans le moment, sous la conduite de M. de Sapinaud, porter secours aux vainqueurs[1]. Le président du tribunal, Savary, que les paysans auraient ardemment désiré saisir, s'évade par la rive droite de la *Moine*, grâce aux ombres de la nuit. Il se réfugie à la *Maronnière*, chez M. Mesnard, d'où il gagne ensuite le bourg d'Evrunes. D'autres fugitifs s'échappent par divers endroits[2]. Beaucoup sont tués ou faits prisonniers.

[1] « Je me rappellerai toujours, raconte M. Boutillier de Saint-André, « les journées des 14, 15 et 16 mars 1793. Le tocsin se faisait entendre de « toutes parts. Toutes les paroisses voisines de Mortagne (il habitait « cette ville), la Verrie, Chambretaud, Saint-Laurent, Saint-Hilaire, « Evrunes, le Puy-Saint-Bonnet, la Tessoualle, Saint-Christophe, ras- « semblées chacune dans leurs bourgades respectives, menaçaient les « petites villes voisines, Cholet, Châtillon, Chemillé, les Herbiers, Clisson. « Quand nous aperçûmes que Mortagne était menacée comme les « autres villes, on rassembla la garde nationale, on coupa le pont sur « la Sèvre, et l'on prit tous les moyens de défense possibles, bien inu- « tilement sans doute, car Mortagne ne pouvait opposer aucun obstacle « à l'insurrection. Les habitants effrayés se livraient aux plus vives in- « quiétudes. » (*Mémoires d'un père*, p. 85.)

[2] Parmi ces fuyards se trouvait le nommé Chacun de la Tessoualle.

Pendant que tout ceci se passait, le château était toujours la proie des flammes ; cet immense incendie remplissait la ville et la campagne voisine d'une lumière blafarde, que rendaient plus sinistre encore les ténèbres de la nuit. On ne put le maîtriser qu'avec les plus grands efforts, et à onze heures il durait encore.

La prison touchait le château. Les émeutiers du 4 mars et le prophète y étaient incarcérés[1]. On les élargit tous indistinctement. Ces hommes, dit Savary, commirent plusieurs méfaits dans la ville. Aucun n'y fut autorisé cependant ; Cathelineau défend, sous les peines les plus sévères, de toucher aux propriétés privées.

Malgré ces prescriptions, toute la nuit fut fort bruyante ; des pelotons de gens avinés parcoururent les rues en faisant retentir sans cesse des chants de victoire. Le tocsin battit sans discontinuer dans les clochers de Notre-Dame et de Saint-Pierre, pour appeler aux armes les habitants des campagnes voisines. Un orage survint, et les roulements du tonnerre, qui se mêlèrent à ce tapage nocturne, achevèrent de glacer d'épouvante les Patriotes renfermés dans leurs maisons. Quelques-uns y furent particulièrement terrifiés par l'apparition de vauriens qui s'y étaient violemment introduits pour les mettre à contribution. Mais, à part les déprédations de ces mauvais sujets, qui se trouvent toujours dans tous les partis, les paysans se tinrent paisibles et gardèrent même une conduite admirable. Logés chez les habitants qui leur avaient spontanément offert un abri, ils ne s'occupèrent, pendant la veillée, qu'à réciter leur chapelet pour se mettre sous la protection de la Sainte-Vierge, et à rassurer leurs hôtes sur leurs religieuses intentions.

[1] Savary dit qu'on relâcha aussi des malfaiteurs, mais Mme de la Bouère assure dans ses notes, que ces repris de justice étaient les émeutiers du 4 mars, que la justice avait fait emprisonner. Il n'est pas étonnant que ces hommes, par représailles, se soient portés à quelques actes regrettables.

Les Patriotes admiraient leur exaltation ingénue, tout en les accusant intérieurement de fanatisme : eux, au contraire, plaignaient les Patriotes de s'être laissés fasciner par les idées criminelles et chimériques de la Révolution. Chez les habitants royalistes, la scène était toute différente. Se trouvant chez des amis, ils s'évertuaient sans réserve sur leurs hauts faits de la journée, et les pressaient de faire cause commune avec eux. Les Royalistes, de leur côté, heureux de donner l'hospitalité aux vengeurs de leurs droits outragés, les acclamaient comme des sauveurs, et consentaient à s'enrôler dans leurs rangs. De part et d'autre l'enthousiasme était à son comble.

Cependant, au son de la cloche d'alarme, de nombreux détachements des paroisses voisines accourent se réunir aux vainqueurs. Ils viennent de la Tessoualle, de la Séguinière, de la Romagne, de Saint-André, de Roussay, du Longeron, de Torfou et d'autres lieux. Il en arrive de tout le voisinage, jusqu'au lendemain à midi. Ainsi ce que Cathelineau avait prévu se réalisait. Tout le pays, des rives de la Loire à celles de la Sèvre, répondait à son appel. En trente-six heures, avec une simple troupe de paysans presque sans armes, il avait remporté trois victoires, pris deux villes importantes, plusieurs canons, des fusils et des munitions, et il se trouvait, en ce moment, à la tête d'une armée considérable. Ce fait prouve, à lui seul, combien Cathelineau avait su parfaitement interpréter les sentiments et les besoins des campagnards.

Pour remercier Dieu de succès aussi éclatants, il conduit, comme à Chemillé, ses soldats dans les églises de Cholet, et le 16, au matin, il leur fait entendre plusieurs messes d'action de grâces et chanter le *Te Deum*. Tous ensemble, ils prient pour ceux d'entre eux qui étaient morts sur le champ de bataille. Ils avaient eu quarante tués. Les pertes des Républicains étaient assez considérables ; trois cents cadavres de leurs soldats jonchaient la terre ; et parmi ces victimes,

on comptait les personnes les plus notables de la ville. Le bataillon des Deux-Sèvres avait été presque totalement détruit[1]. Les parents et les amis de ces morts n'osaient leur rendre les derniers devoirs, et concentraient leur douleur au sein de leur famille[2]. Cependant ils n'avaient rien à redouter de la plupart des paysans qui, armés seulement contre les soldats, étaient prêts à défendre les personnes inoffensives, contre toute injuste agression.

Six-Sous et quelques mauvais sujets se livrèrent seuls à des voies de fait. Réunis aux volontaires les plus exaltés du voisinage, ils tapagèrent, en réclamant d'odieuses représailles, contre les meurtriers de leurs camarades tombés la veille devant le château. Dans leur fureur, ils se portèrent aux halles, où étaient renfermés les prisonniers, enfoncèrent les portes malgré la garde, dépouillèrent le syndic et ses amis de tout l'argent et de toutes les valeurs qu'ils possédaient, et les conduisirent en face du district, pour les fusiller. Déjà ils s'apprêtaient à exécuter leur criminel dessein, lorsque MM. de la Renollière, Moricet, Genest et Duchesne, habitants les plus honorables de Cholet, et appartenant au parti catholique, arrivent pour les arracher de leurs mains. Leurs efforts sont d'abord infructueux ; mais, à la fin, ils réussissent à leur faire lâcher leurs victimes, à la condition toutefois, que MM. Moricet, Gonest et Duchesne[3] se rendront immédiatement à Saumur, sommer cette ville de se rendre à l'insurrection, et que les autres Jacobins de

[1] M. Briquet, dans son *Histoire de Niort*, prétend que les cent cinquante volontaires qui se battirent à Cholet, périrent presque tous. (*Hist. de Cholet*, t. II, p. 215.)

[2] Niveleau, de Montfaucon, âgé de vingt-quatre ans, fut transporté, expirant, à l'hôpital. L'abbé Barbotin accourut pour le confesser, et l'engagea à se reconnaître. Il refusa son ministère en lui disant qu'il avait fait son devoir et que sa conscience ne lui reprochait rien.

[3] M. Coulon, le secrétaire de Stofflet, nomme M. Vinet à la place de M. Duchesne.

Cholet seront incarcérés avec ceux qu'on a retenus en prison. Pour enlever toute défiance, M. Sapinaud de la Rairie se charge d'arrêter lui-même les personnes qu'on lui désigne [1].

Il était prudent pour les paysans, pendant qu'ils couraient à de nouveaux exploits, de ne pas laisser derrière eux, des personnes qui pouvaient leur faire perdre les fruits de leur victoire. Les lois de la guerre les autorisaient à cette rigueur momentanée [2].

Il y eut encore un autre désordre, mais, celui-là, les chefs ne purent, en aucune façon, le conjurer. Excitée par l'exemple des soldats de Delouche, et par celui des conscrits de Saint-Florent, entraînée surtout par cette haine profonde de tout ce qui venait de la Révolution, la foule pénétra dans les salles du district, en enleva tous les papiers, et en fit ensuite un grand feu de joie sur la place publique, au pied de l'arbre de la liberté. Par cet acte de vandalisme, ils voulaient détruire, et c'était leur seul but, les listes de la conscription et tous les titres de vente des biens nationaux, dont l'iniquité les exaspérait toujours. Ils ne se rendaient pas compte, en les détruisant, des fatales conséquences de leur disparition, et de la perte de tant d'autres manuscrits qui se fait si vivement sentir aujourd'hui. Armés contre la Révolution, ils voulaient abolir tout ce qui en provenait [3].

[1] *Mémoires* de Mme de Sapinaud.

[2] Grille prétend que jeunes et vieux furent tués par douzaines. C'est tout simplement une calomnie.

[3] A cette époque néfaste, il n'y eut pas que les paysans du Bocage à se rendre coupables de vandalisme, les populations les plus éclairées se laissèrent même entraîner à de pires excès. Le célèbre abbé Grégoire, comme témoin oculaire, nous raconte ce qui suit : « On n'exagérerait « nullement, en disant que dans le domaine des arts, la seule nomen- « clature des objets enlevés, détruits ou dégradés, en France seulement, « remplirait plusieurs volumes. La perte en livres volés ou détruits, en « médailles, morceaux d'histoire naturelle, etc., est incalculable. A Ver- « dun, on brûla des tapisseries, des tableaux, des livres de prix, en pré- « sence des officiers municipaux en écharpe, et ce fut l'Évêque consti-

Pour exprimer hautement toute la joie qu'ils ressentaient de cette incinération, ils firent des décharges de mousqueterie, et tirèrent à plusieurs reprises le canon qu'ils avaient pris aux *Pagannes*. Comme ce canon, qui était en fer, détonnait avec un bruit strident, ils l'appelèrent le *Brutal*. La réitération de ces décharges, et leurs bruyantes vociférations, firent croire aux familles patriotes, renfermées dans leurs maisons, qu'on égorgeait leurs pères ou leurs époux. Alors les femmes, les enfants des prisonniers poussèrent des cris déchirants, et causèrent dans la ville une grande émotion. Mais on s'empressa de les rassurer, et bientôt le calme se rétablit.

Il importait de conserver Cholet au pouvoir de l'insurrection, comme capitale et comme point central du Bocage. Cathelineau et Stofflet y établirent pour gouverneur un vieux gentilhomme, M. Cesbron d'Argognes, et instituèrent un comité d'administration composé de cinq membres. MM. Boutillier des Homelles, et Bourasseau de la Renollière en furent les titulaires les plus influents.

Ce comité commença par publier une amnistie promet-

« tutionnel qui se chargea d'y mettre le feu. A Nancy, on détruisit en « quelques heures, pour 100,000 écus de tableaux et de statues. On a « ouvert les tombeaux de Racine, de Tournefort, de Lesueur : on en a « détruit les épitaphes. Buffon fut exhumé pour quelques livres de « plomb. Au muséum des plantes, à Paris, des barbares brisèrent le « buste de Linnée, prétendant que c'était celui de Charles IX. *On a dé-« truit des statues par milliers*. A Arles il ne reste rien : à Strasbourg, la « fameuse basilique est méconnaissable, etc, etc. »

« L'histoire de la Révolution est pleine de ces coquineries, dit Louis « Veuillot, de ces scélératesses, de ces brutalités et de ces bêtises en-« vers les arts » (*Univers*, édit. sem. quot., 21 juin 1870, 1re page, IIIe col.)

Et que dire des agissements de nos récents communards ! M. V. Postel, dans le petit journal de la *Revue de la presse*, dit à son tour :

« En 1792, Condorcet, après un furieux discours, fit décréter par l'Assemblée Nationale, la *destruction des archives;* l'année suivante, 347 volumes et 37 boites de documents importants étaient brûlés sur une place, parce que l'*histoire favorise la noblesse*. Plus tard, le Comité de salut public paya un million cinq cent treize mille francs pour faire en-

tant la vie aux Patriotes qui resteraient paisibles. Ensuite, il fit venir des vivres des métairies et des bourgades voisines pour alimenter l'armée, et remit aux volontaires les canons, les fusils, les sabres, les piques et les munitions qui avaient été capturés.

Cathelineau et Stofflet s'occupèrent encore de donner un commencement d'organisation à leur armée ; ils la classèrent par paroisses, et enjognirent aux plus braves de marcher à la tête des compagnies.

Ils se donnaient à ce soin, lorsque sur les onze heures du matin, on leur annonça qu'un rassemblement considérable de Patriotes s'était formé aux environs de Vihiers, et qu'il se disposait à venir les attaquer. Pour prévenir son attaque et terrifier la République par l'éclat d'une nouvelle victoire, ils donnent sur-le-champ le signal du départ pour Vezins et Coron, et laissent seulement quelques volontaires, à M. Cesbron d'Argognes, pour garder la place et veiller sur les prisonniers.

lever les armes de la France des livres de la bibliothèque royale. Le cabinet des médailles fut dénoncé et celles d'or et d'argent devaient être portées à la monnaie et fondues. De précieux manuscrits furent vendus à la livre; d'autres, à Metz, servirent de gargousses.

« Le Directoire ordonna de corriger dans Bossuet, Racine et Massillon, tout ce qui sentait la religion et la royauté. Des hommes de mérite se consacrèrent à ces élucubrations philosophiques... Toutes les maisons d'éducation furent fermées.

« Le pamphlétaire Paul-Louis Courrier, officier d'artillerie, et qui faisait partie de l'armée française qui s'empara de Rome, écrivait à l'un de ses amis :

« Dites à ceux qui veulent voir Rome, qu'ils se hâtent : car, chaque jour, le fer du soldat, et la serre des agents français, flétrissent ses beautés naturelles et la dépouillent de sa parure... On y détruit jusqu'aux ruines... Tout ce qui était aux Chartreux, à la villa Albani, chez les Farnèse, les Honesti, au muséum Clemente, au Capitole, est emporté, pillé, perdu ou vendu. » (N° du 22 février 1870.)

A Angers, on détruisit, avec la *cage de fer* du château, les titres, chartes, souvenirs de famille et documents historiques de toute sorte. Dans les églises on fit disparaître les tombeaux, les inscriptions, les marbres, les tableaux qui en faisaient l'ornement et la richesse depuis des siècles. Le cœur du roi René servit de jouet à des manœuvres qui se le jetaient les uns aux autres. (Blordier-Langlois, t. I, p. 266 à 324.)

A midi, ils sont en route. Mais leur défilé ressemble plutôt à une procession religieuse qu'à une marche militaire. « Leur départ, dit M. Boutillier de Saint-André, fut enthou- « siaste... Le bruit des conversations était mêlé à celui des « sabots. Le choc des faulx et des piques frappait l'oreille de « sons vraiment assourdissants. Cathelineau et Stofflet « marchaient en tête. Ils étaient entourés des plus habiles « paysans, et, chemin faisant, ils devisaient ensemble sur « les éventualités de l'attaque, et dressaient lours plans. « *Six-Sous* traînait son artillerie à la suite de la colonne ; sa « tête en désordre avait quelque chose de sauvage, comme « ses instincts. Les artilleurs qu'il avait improvisés étaient « à ses côtés. La foule récitait le chapelet ou chantait des « cantiques, faisant voir par cet acte de piété, que son « espoir était plutôt dans l'assistance divine, que dans le « nombre des combattants[1]. »

Ils firent halte à Vezins, recrutant sur leur passage, de nouveaux volontaires[2], et traînant à leur suite, attachés deux à deux, leurs premiers prisonniers.

[1] *Mémoires d'un père à ses enfants.*

[2] Ce fut dans ce bourg que les jeunes gens du Voide se réunirent à eux. Nous signalons ici les noms de ceux qui se distinguèrent par leur empressement. Les voici : les trois frères Nault des *Trois-Poiriers*; les trois frères Martin des *Coutelleries;* les deux fils Marchand de la *Volée;* le fils Jeanneteau de la *Besnardière;* René Cholloux de la *Jarrie;* René Lorioux et René Clemot, domestiques à la *Barrée;* les deux garçons Château, fils du sacristain; le fils Vaillant et le fils Clémot, du bourg, etc, etc.

Tous les détails de la prise de Cholet, je les tiens de la tradition orale, des souvenirs de famille, des écrits de Savary et de M. Boutillier de Saint-André.

CHAPITRE IV

Les Patriotes du *Pé-haut* battus à Coron. — Prise de *Marie-Jeanne*. — Occupation de Vihiers. — Bonchamps et d'Elbée forcés de prendre les armes et élus généraux. Ce dernier rallie Cathelineau à Coron. Il organise son armée à Chemillé. — Les Angevins pénètrent dans le Bocage. — D'Elbée occupe Chalonnes conjointement avec Bonchamps. — Rentrée des paysans dans leurs foyers.

Les Patriotes de Vihiers, à la nouvelle de la prise de Jallais et de Chemillé, s'étaient émus comme tous les autres Patriotes du pays, et avaient pris les armes pour aller comprimer l'insurrection, qu'ils croyaient peu sérieuse; mais apprenant qu'elle était soutenue par la population entière, ils avaient appelé à leur secours les gardes nationaux républicains de leur canton, et ceux de Doué et de Saumur. Ces gardes nationaux avaient répondu à leur appel avec enthousiasme, au nombre environ de dix mille hommes, et ils s'étaient établis dans la ville de Vihiers, et sur les coteaux voisins de *Jusalem* et de la *Bilangerie* [1]. De leurs bivouacs, ils ne cessaient de faire entendre des cris de vengeance et de mort. « Qu'ils viennent ces « brigands, ces scélérats d'insurgés, ils vont voir ce qu'il « en coûte pour résister à la Révolution. » Et dans leur frénésie, ils répétaient sans cesse la *Marseillaise* [2].

Ils avaient amené à leur suite, chargé de chaînes, le régisseur du château de Tigné, M. des Aulnaies, respectable vieillard, qui avait refusé, la veille, de leur livrer la clef de sa caisse, et que, pour ce prétendu crime, ils venaient de

[1] Noms de deux métairies, la première, de Vihiers; et la seconde, du Voide.

[2] Voyez Notes explicatives, nº XXI, à la fin du volume.

condamner à mort. Dans la soirée du 15, ils l'avaient conduit au pied de l'arbre de la Liberté, qui était planté au centre de la ville de Vihiers, vis-à-vis l'hôtel du Lion-d'Or. Là, poussant autour de lui des cris de fureur et de rage, ils l'avaient égorgé ; puis ils s'étaient hideusement barbouillés le visage de son sang, et avaient traîné ses restes sur le pavé, en poussant des hurlements qui glacèrent d'effroi tous les habitants [1]. Cette fête de cannibales s'était prolongée toute la nuit ; elle les avait jetés dans une telle surexcitation d'esprit, que, le lendemain, ils étaient partis triomphalement pour Coron, sous la conduite de Grignon, de Carpentier et d'Avril, bien persuadés qu'ils allaient remporter une éclatante victoire.

Mais au moment où leurs bataillons, qui campaient au moulin à vent de la Bilangerie, s'étaient mis en mouvement, un homme s'était présenté à eux, mal vêtu, aux yeux hagards, et ne faisant que répéter ces mots : *Je n'avais pourtant plus que quelques pas à faire !* Le prenant pour un espion, ils l'avaient assommé à coups de crosse de fusils et foulé avec fureur sous leurs pieds. Cet homme, selon toute probabilité, était le prétendu prophète dont nous avons parlé plus haut, qui, sorti de prison la veille, venait à Vihiers, réitérer la scène qu'il avait commencée à Cholet [2].

Mais pendant que les Patriotes du *Pé-Haut* commettaient cet assassinat, les paysans, que nous avons laissés à Vezins, quittaient ce bourg, et entraient à Coron sur les quatre heures du soir. Ils en sortaient, lorsqu'ils aperçoivent, sur la butte des *Hommes* [3], à deux kilomètres de distance, les

[1] Témoignage de Louis Brard qui, de la *Dauphinerie* où il demeurait, fut terrifié toute la nuit, par leurs orgies.

[2] Témoignage de Louis Laboureau. Après la pacification, pendant de longues années, les métayers de la Bilangerie croyaient voir, chaque soir, errer une ombre sur le bord du lavoir où cet homme avait été égorgé.

[3] On lui donne ce nom à raison du château voisin de la *Haie des Hommes*.

Patriotes de Vihiers qui marchaient à leur rencontre[1]. A cette vue, ils jettent un cri formidable de : *vive la Religion! vive le Roi*[2] ! Toute la vallée voisine en retentit. Les Patriotes, de leur côté, répondent à leurs clameurs par des cris non moins énergiques de : *vive la République! Six-Sous* les observe : il place ses canons en batterie sur la grande route, les adosse aux dernières maisons, et les charge jusqu'à la gueule avec des morceaux de marmites et de chaudrons qu'il a recueillis dans le bourg de Coron[3]. Cathelineau, Perdriau et Stofflet égaillent leurs soldats à droite et à gauche des canons, derrière les haies des prairies voisines, et y attendent l'ennemi de pied ferme. Les Patriotes précédés d'un superbe canon, qu'ils amènent de la ville de Richelieu, et que l'illustre cardinal de ce nom avait reçu en présent de Louis XIII, s'avancent contre eux dans l'attitude la plus menaçante. Le pointeur du beau canon veut faire preuve de zèle avant de descendre dans la vallée ; il fait feu sur le métayer de la *Barrière*[4], qui traversait alors la grande route avec ses bœufs, et le tue. La vue de ce meurtre fait frémir les paysans de colère ; ils se promettent de le venger. Arrivés au bas de la côte, les Patriotes se rangent en bataille vis-à-vis la métairie du *Fief-de-Porte*[5]. Le maître artilleur réitère son feu en visant *Six-Sous*. *Six-Sous* ne riposte pas. Le Républicain lance un troisième boulet qui n'atteint encore personne. *Six-Sous* alors s'écrie : *Camarades, comptez combien de Patauds vont mordre la poussière*. Et en disant ces mots, il met le feu au *Brutal*. Le coup part, et trente-deux gardes nationaux tombent à terre. L'artilleur patriote est du nombre, et l'avant-train du beau

[1] M. de Romain prétend qu'ils s'étaient garni la poitrine de *mains de papier* en guise de cuirasse.

[2] Voyez Notes explicatives, n° XXII à la fin du volume.

[3] Coron est un gros bourg, situé au fond d'une vallée et entouré de petites collines. Il est à neuf kilomètres ouest de Vihiers.

[4] Métairie qui touche la butte des *Hommes*.

[5] Dite vulgairement le *Fez de Porte*.

canon est coupé. Les Patriotes, mis en désordre, rétrogradent de quelques pas pour se reformer. Les tirailleurs de Cathelineau et de Stofflet ne leur en laissent pas le temps, ils sautent par-dessus les haies les prennent en flanc, et s'élancent sur eux à l'arme blanche, en exclamant le mot *rembarre, rembarre*, mot qui va devenir désormais leur cri de victoire. Les Patriotes, terrifiés, fuient à toutes jambes. Les paysans les atteignent, les transpercent de leurs piques, les tailladent de leurs faulx, et en laissent un grand nombre sur le terrain. Les premiers fuyards qui rentrent à Vihiers, jettent l'effroi dans cette ville : hommes, femmes, enfants, vieillards, tous abandonnent leurs maisons, et s'enfuient jusqu'à Doué, plus morts que vifs.

La victoire des paysans était entière. Ils recueillent une grande quantité de fusils, de sabres et de cartouches que les fuyards ont jetés pour mieux courir. Ils sont d'une joie folle, surtout à la vue de la magnifique couleuvrine qui a détonné, tout à l'heure, avec tant d'éclat, et qui est maintenant en leur pouvoir. Elle est couverte d'armoiries dorées ; sur sa culasse est représentée une figure de femme, qu'ils prennent pour celle de la Sainte-Vierge ; alors, ils s'en approchent avec vénération, et dans la simplicité de leur foi, ils la nomment *Marie-Jeanne*. — *Marie-Jeanne* sera désormais leur palladium [1]. Ils avaient perdu six hommes ; les Patriotes en avaient eu quarante de tués [2], et beaucoup de blessés.

[1] La tradition comme les historiens, varie d'opinion sur le calibre de cette célèbre pièce. Les uns disent que c'était une pièce de douze, les autres, une pièce de huit. Cette dernière évaluation est la plus généralement admise. Mme de La Rochejacquelein, Beauchamp, Bourniseaux et Théodore Muret la font prendre, par les paysans, un mois plus tard, au Boisgrolleau. Crétineau-Joly et M. Boutillier de Saint-André disent qu'elle fut prise à Vihiers, à la bataille du 16 mars. Il est de notoriété publique qu'elle fut capturée, comme je viens de le rapporter, à Coron. M. Coulon confirme mon assertion ainsi que M. Célestin Port, et l'auteur anonyme d'une histoire politique et philosophique de la guerre de la Vendée, déposée dans les archives du département de Maine-et-Loire.

[2] Témoignage de Pierre Devaud.

La nuit était close quand ils arrivent aux portes de Vihiers. N'osant y pénétrer, au milieu des ténèbres, parce qu'ils croient que cette ville est pleine d'ennemis, ils remettent au lendemain pour la prendre de vive force, et bivouaquent sur la butte de *Douzilleau* [1]. Mais le lendemain, 17, dimanche de la Passion, ils apprennent dès la pointe du jour, que les habitants de Vihiers sont en fuite, et que la ville est déserte ; alors ils y entrent triomphalement, et se livrent à tous les transports de la plus bruyante jubilation. Toutefois, ils se gardent de faire le moindre dégât dans les maisons particulières ; mais, comme à Cholet, ils envahissent le district, en extraient tous les papiers et en font un feu de joie, bien persuadés qu'ils accomplissent une œuvre expiatoire [2]. Après cela, ils entendent la messe à l'église Saint-Nicolas, y chantent un *Te Deum* d'actions de grâces, et se disposent ensuite, pour la plupart, à regagner leurs demeures pour rassurer leurs parents, et leur raconter leurs brillants exploits [3].

Cathelineau et Stofflet rallient cependant autour d'eux les volontaires qui n'ont pas cédé au besoin de revoir leurs foyers. Ils jettent alors les premières bases d'un futur état-major ; puis ils discutent longtemps pour savoir si, après avoir fait appel à tous leurs hommes, ils ne marcheront pas

[1] Métairie qui borde la grande route à un kilomètre de Vihiers.

[2] Ce district se trouvait à droite de la grande route, presque à la naissance de la côte qui traverse Vihiers. Cette maison existe encore aujourd'hui.

[3] Voici une note trouvée dans les archives du notaire de Vihiers : « En mars 1793, Vihiers fut pris par les rebelles, le 17; tous les habitants fidèles à la République étaient armés pour la défendre, ils abandonnèrent leurs foyers, leurs femmes et leurs enfants et se retirèrent à Saumur et aux environs. Les rebelles séjournèrent quelques jours à Vihiers, firent brûler la maison commune (le ci-devant prieuré) dans laquelle logeaient l'administration du district, la municipalité et le tribunal du district. Tous les papiers de ces trois corps constitués furent la proie des flammes, à l'exception d'une petite portion de ceux du district qu'on avait enlevée et envoyée à Doué dans la nuit du 16. » (Répertoire de Me Baranger, notaire à Vihiers, en 1793.)

immédiatement sur Saumur. Mais ne se sentant pas en mesure d'entreprendre une aussi importante expédition, ils la remettent à des circonstances plus favorables[1]. Dans l'après-midi, ils prennent la route de Chemillé pour se porter de là sur Chalonnes, seul lieu des Mauges qui renfermât des Républicains, et où, d'après le dire d'un nommé Lusson, de Saint-Laurent-de-la-Plaine, ces Républicains viennent de massacrer des Royalistes. Par leurs coups précipités, ils veulent apprendre de nouveau à la République quels adversaires il lui faut combattre, et venger en même temps les assassinats qu'ils viennent d'apprendre. Ces assassinats n'étaient heureusement qu'imaginaires. Mais Stofflet, qui les crut réels, accabla Bousseau et les autres prisonniers Chalonnais d'injures et de menaces, et peu s'en fallut qu'il ne leur ôtât la vie[2].

Pendant que Cathelineau et Stofflet couraient ainsi de victoires en victoires, d'autres rassemblements royalistes s'organisaient aux environs de Beaupréau, de Montrevault, de Saint-Florent, et à la Pommeraye-sur-Loire. Le jour même où Cathelineau s'emparait de Chemillé, le 14, les conscrits de cette dernière localité mettaient en fuite les gardes nationaux de Montjean, qui étaient venus les attaquer, et se ralliaient ensuite à leurs camarades du voisinage.

Ceux de Beaupréau et des paroisses limitrophes de cette ville, qui n'ont pu se joindre à temps à Cathelineau dans ses premières affaires, cherchent des chefs pour les mettre à leur tête et voler à son secours. Le 14 et le 15 mars, 2,000 paysans sont réunis à Beaupréau, et vont prier M. d'Elbée, qui habitait le château de la *Loge,* dans la paroisse de Saint-Martin, de se faire leur général. Ils comprennent, eux aussi, qu'un gentilhomme initié à l'art de la

[1] Assertion de M. Coulon.
[2] Bousseau, p. 13.

guerre peut seul les commander pour mener à bien leur insurrection, et avoir assez d'influence sur tous pour se faire obéir. M. d'Elbée, qui mesure l'étendue du danger où il va s'exposer avec tant de braves gens, hésite à accepter leur proposition. Un enfant venait de lui naître dans le moment. Il leur représente donc, d'une part, la délicatesse de sa position, et de l'autre, les difficultés de leur entreprise. Les paysans insistent ; ils lui représentent, à leur tour, les maux intolérables qu'ils endurent, la perte de leur culte, la mort de leur roi, et lui déclarent qu'ils ne peuvent supporter plus longtemps un état de choses si violent. M. d'Elbée, qui avait l'âme autant brisée que la leur par les calamités publiques, paraît réfléchir. Les paysans redoublent alors leurs supplications, et font un appel si pressant à sa bravoure et à sa piété, que, ne pouvant plus y tenir, il abandonne sa femme et se met immédiatement à leur tête [1] en leur disant : « Allons ensemble au martyre ou à la victoire. »

Gigot d'Elbée était un ancien lieutenant au régiment de Dauphin cavalerie [2]. Né en 1752, à Dresde, où son père servait comme officier supérieur, il était âgé de 40 ans. Il avait épousé en premières noces une Saxonne du nom de Lussan, et en secondes noces Mlle d'Hauterive. A la convocation des états-généraux, il avait sollicité les suffrages de la noblesse, mais il ne fut point élu par défaut de titres réguliers. Sans en garder rancune, il se rendit à l'Assemblée du tiers-état pour faire nommer de bons et loyaux députés. Il émigra pour aller rejoindre les princes en Allemagne, se dirigea sur Worms, et fut aide de camp du général La Soulais. Sa femme l'ayant supplié de revenir en Anjou, où,

[1] M. Boutillier dit qu'il fut investi dans sa maison par une troupe de paysans sans armes et en sabots. (*Mémoires*, p. 80.)

[2] Mme de La Rochejacquelein le fait lieutenant d'infanterie : les autres historiens disent qu'il était lieutenant de cavalerie. M. de Romain le faisait servir dans les chevau-légers.

selon toute apparence, il trouverait bientôt l'occasion de servir le roi, il se rendit à ses vœux, après en avoir obtenu l'agrément du prince de Condé. La pensée de conserver son modeste patrimoine, fut aussi une des causes de sa rentrée en France. Revenu à son manoir de la Loge, il affecta d'y vivre dans la plus profonde solitude afin de ne pas se compromettre.

C'était un homme extrêmement pieux et entièrement dévoué à la monarchie ; d'un grand courage, d'un caractère bon, modéré, prudent et sincère ; d'une physionomie grave, de formes polies, cérémonieuses même ; d'humeur enthousiaste, affectant un langage lent et sentencieux [1]. Comme il n'avait jamais fréquenté la cour, il n'avait ni le ton ni le genre aisé de Paris et de Versailles [2]. Il était d'une taille

[1] Un défaut d'organisation, dit M. Cantiteau, curé du Pin-en-Mauges, dans ses Mémoires, lui rendait la prononciation rude, difficile et quelquefois risible. (*Mémoires*, p. 27.)

[2] J'avais beaucoup connu M. d'Elbée, dit M. de Romain, c'était un homme loyal, qui ne manquait pas d'ésprit et de certaines connaissances, mais singulier dans son ton et ses manières et jusque dans sa tenue, parlant avec une sorte de lenteur et d'affectation qu'on aurait pu prendre pour de la pédanterie, opinion dont on était bientôt détrompé en le pratiquant. (*Souvenirs d'un officier royaliste*, t. III, p. 13, IIe partie.)

Voici comment Turreau qui avait eu des conférences avec lui, avant sa mort, dans l'île de Noirmoutier, le dépeint à son tour :

« A un physique agréable et distingué, d'Elbée joignait le caractère et « les talents nécessaires à un chef de parti. Militaire consommé, il avait « formé les Vendéens à la manière de combattre la plus convenable à la « localité et au génie de ce peuple. Convaincu que le succès de la plu- « part des batailles dépend de la violence du premier choc, surtout « dans un pays haché et couvert, où il est presque impossible de rallier « une armée rompue, il ménageait toujours à ses soldats les avantages « de l'agression. Il savait donner à la charge de ses troupes une action, « une impulsion si rapide, qu'elle était pour ainsi dire irrésistible. Son « système était d'agir toujours en masse, ses lieutenants ont été battus « toutes les fois qu'ils se sont écartés de ses principes.

« D'Elbée avait le don de la parole. Il s'exprimait avec grâce et faci- « lité. Son éloquence était douce et persuasive. Il savait varier ses « formes et ses tons. Il prenait souvent vis-à-vis des paysans celui d'un « inspiré, et il avait tellement acquis leur confiance et leur attachement, « qu'après sa mort j'ai vu des prisonniers Vendéens verser des larmes « lorsqu'ils entendaient prononcer son nom. » (*Mémoires*, p. 84.)

moyenne, d'un teint brun et jaune; ses yeux étaient vifs, mais enfoncés. Il avait des talents militaires, mais il manquait d'initiative et d'entrain; il remplaçait ces qualités essentielles à un général par son dévouement, ses vertus civiques, un jugement sûr, et par la connaissance parfaite de l'esprit de la population, et du genre de la guerre qu'il avait entreprise. Aimé et respecté des paysans, il exerça toujours sur eux le plus grand empire. Ce qui les attacha particulièrement à sa personne, c'est qu'il eut toujours avec eux une parfaite unité de vues et de sentiments. Ils étaient surtout édifiés de l'entendre répéter sans cesse : *Mes enfants, ayons confiance en la Providence, elle nous donnera la victoire.* Cette répétition fréquente faisait sourire parfois quelques-uns de ceux qui l'entouraient, et, par une légère ironie, il l'appelaient le général *la Providence*, mais la foule lui en savait d'autant plus de gré, qu'elle voyait en ce surnom l'expression de la sincérité de sa foi.

Après avoir obtenu le concours de d'Elbée, plusieurs paysans se rendirent auprès de ceux qui étaient rassemblés autour de Montrevault et de Saint-Florent, pour les engager à se réunir à leur attroupement, et à choisir préalablement un chef capable de les commander. Ils n'eurent pas de peine à les convaincre; comme eux, ils sentaient la nécessité d'une action commune, et d'avoir à leur tête un bon capitaine. Comme eux aussi, ils voulaient un gentilhomme pour remplir cette charge. Leur choix se fixa naturellement sur Bonchamps, qui habitait le château de la *Baronnière,* dans la paroisse de la Chapelle-Saint-Florent. Huit d'entre eux, Jacques Gourdon, ce pieux paysan, dont nous avons parlé plus haut[1], Pierre Testard, René Vincent, René Allard, François Redureau du Marillais, Jean Dalaine, Laurent Braud de la Chapelle-Saint-Florent, et un autre, se

[1] Il est le père de M. l'abbé Gourdon, curé de la cathédrale d'Angers, mort en 1846 et l'auteur de la plus belle oraison funèbre de Bonchamps.

détachent aussitôt pour aller prier cet habile officier de se mettre à leur tête.

Ces huit paysans exposent avec calme à Bonchamps le but de leur visite. Ce gentilhomme en est flatté ; mais, comme d'Elbée, il ne peut s'empêcher de manifester toutes ses appréhensions sur leur soulèvement. « Je partage, leur « dit-il, votre indignation contre les tyrans qui nous op- « priment, et j'honore vos sentiments ; mais je serais peu « digne de votre confiance, si je ne vous remontrais pas où « vous allez vous jeter, vous, vos familles et tout ce que « vous possédez. Il se peut que la Révolution vous épargne, « qu'elle se contente de frapper la noblesse, le clergé, et « qu'à ce prix elle vous laisse tranquilles dans nos foyers. « Il est donc plus avantageux pour vous de ne pas prendre « les armes. » Ces paroles font impression sur les huit paysans, mais ne les convainquent pas absolument. Ils le remercient de ses observations et lui disent qu'ils vont réfléchir jusqu'au lendemain. Bonchamps les fait souper et coucher au château. Le lendemain matin il leur demande s'ils ont renoncé à leur projet. « Monsieur le marquis, lui « répondent-ils, nous avons passé la nuit en prières pour « demander à Dieu de nous inspirer. Nos déterminations « n'ont pas changé. Nous croyons que la volonté de Dieu « est que nous prenions les armes, pour venger notre foi, « notre roi, le clergé et la noblesse[1]. » — *Mais, mes amis,* leur objecte-t-il encore, *vous ne réussirez à rien. — Eh bien ! monsieur le marquis, nous mourrons pour Dieu et pour le Roi*[2].

Pendant ce temps, la foule des paysans s'étant attroupée autour de la *Baronnière*, tous ensemble joignirent leurs instances à celles des huit envoyés. Bonchamps ne put tenir à tant de supplications. Du reste, il voyait que la Révolution avait juré la perte de la noblesse, que tôt ou tard

[1] *Mémoires* de Mme de Bonchamps.

[2] Ces dernières paroles ont été attestées par plusieurs habitants de la Boitouchère, qui étaient présents à ce colloque.

elle réclamerait sa tête, et que dès lors, il valait mieux verser son sang avec gloire sur les champs de bataille, que de le verser ignominieusement sur l'échafaud.

Dans son émotion, il leur adresse ces paroles : « Vous « êtes donc irrévocablement décidés à tout sacrifier pour la « cause sacrée que vous voulez défendre? — Oui, mon- « sieur le marquis, lui répondent-ils. — Eh bien, promettez- « moi de ne jamais l'abandonner [1]. — Oui, s'écrient toutes « les voix, nous le jurons. — Jurez de nouveau, reprend « Bonchamps, d'être fidèles à notre sainte Religion, à notre « jeune Roi prisonnier, à la patrie ! — Ils le jurent aux cris « de : vive la Religion ! de vive le Roi ! de vive les Princes ! « — Jurez de même, ajoute encore Bonchamps, de ne « jamais vous abandonner aux cruautés qui ensanglantent « les guerres civiles ! » — Ils le jurent encore. — Alors il « leur enjoint de se procurer des armes et des munitions, et de se tenir prêts à marcher contre l'ennemi.

Bonchamps était âgé de 32 ans. Il était né le 10 mai 1760, au château du Crucifix, à Juvardeil, près de Châteauneuf-sur-Sarthe. Il sortait de faire la guerre dans l'Inde, sous le bailli de Suffren, avec une grande distinction et comme capitaine d'infanterie [2]. Au retour de cette campagne, il avait épousé, le 10 février 1789, une demoiselle de Scépeaux, de vieille noblesse angevine. Il était brave, généreux, intelligent, sans ambition personnelle, d'un caractère doux et facile, confiant et sachant attirer l'affection des soldats. Au moment de l'émigration, ayant été mal accueilli par les princes au delà du Rhin, parce qu'il s'était rendu trop tard auprès d'eux, et peut-être aussi parce qu'il avait accepté d'abord les innovations de 1789, il revint habiter son château de la Baronnière, près Saint-Florent-le-Vieil, sans garder rancune à son parti du déni de justice qu'on

[1] Il craignait toujours une défection ultérieure de leur part : le peuple est si variable dans ses volontés !

[2] Bourniseaux le fait major dans un régiment d'Aquitaine.

lui faisait[1]. Malgré toute sa prudence, il ne put échapper aux dénonciations révolutionnaires, et il fut cité devant le tribunal du département de Mayenne-et-Loire. Mais, grâce à son sang-froid, il se tira de cette fâcheuse affaire. Il était d'une taille moyenne et bien prise, d'un teint brun avec cheveux noirs et épais ; il avait les lèvres un peu grosses, les yeux extrêmement expressifs, mais empreints d'une grande douceur et d'une grande bonté ; ses manières étaient affables, polies et distinguées. Jamais on n'entendit sortir de sa bouche un seul mot grossier et brutal. Il avait des convictions religieuses profondes, observait avec une grande exactitude toutes les pratiques obligatoires d'un chrétien, et, dans sa retraite, il faisait presque son unique société de l'abbé Courgeon, son confesseur et son ami. Il fut sans contredit le plus habile tacticien des généraux de la Vendée, et celui qui sut le mieux organiser ses troupes ; aussi sa division devint la plus solide de toute l'insurrection[2].

Il avait alors deux petites filles, et il allait bientôt devenir père d'un troisième enfant. Les adieux qu'il fit à sa femme furent des plus déchirants. Nous y voyons la preuve qu'il jugeait sainement la situation et qu'il ne se faisait aucune illusion sur les conséquences de la prise d'armes. Ses paroles méritent d'être citées.

« Armez-vous de courage, ma chère épouse, lui dit-il, « redoublez de patience et de résignation, vous en aurez « besoin ; il ne faut pas s'abuser, nous ne devons pas aspi- « rer aux récompenses de la terre, elles seraient au-des- « sous de la pureté de nos motifs et de la sainteté de notre « cause. Nous ne devons pas même prétendre à la gloire « humaine, les guerres civiles n'en donnent point. » (Il se trompait en cela, la guerre de la Vendée l'a rendu à

[1] Théod. Muret dit qu'il n'émigra pas. (T. I, p. 81.) — Je m'en suis rapporté au témoignage de la plupart des historiens. Célestin Port dit qu'il avait un grand goût pour la gaîté, le luxe et les beaux-arts.

[2] Voyez Notes explicatives, n° XXIII, à la fin du volume.

jamais illustre.) « Nous verrons brûler nos châteaux, nous « serons dépouillés, proscrits, outragés, calomniés, et peut-« être immolés. Remercions Dieu de nous accorder ces lu-« mières, puisque cette prévoyance, en redoublant le « mérite de nos actions, nous fera jouir par avance de « l'espoir céleste que doivent donner la constance inébran-« lable dans les périls et le véritable héroïsme dans les re-« vers[1]. »

Après ces paroles, il partit à pied pour Saint-Florent, où il prit le commandement des forces royalistes qui occupaient la rive gauche de la Loire[2].

Le 16 mars au matin, d'Elbée sortit de Beaupréau avec ses nouveaux soldats et se dirigea sur Vihiers pour y rallier Cathelineau et Stofflet. Malgré toute sa diligence, il ne put les rejoindre que le 17, au moment où ils quittaient cette ville pour se rendre à Chemillé. Son apparition au milieu de leurs soldats produisit une sensation profonde. Enfin, se disent-ils, nous allons avoir un noble, un homme du métier pour nous commander; et ils le saluent par de longues acclamations de joie. Cathelineau est le premier à partager l'allégresse générale. « C'est aux nobles, répète-t-il « encore, qu'il appartient vraiment de nous diriger. Nous « sommes aussi braves qu'eux, mais ils entendent mieux « que nous l'art de la guerre. Leur fortune et leurs titres, « du reste, en imposeront toujours davantage à des paysans « que la bassesse d'un voiturier tel que moi. » Sa modestie le trompait, car nous verrons qu'il était meilleur capitaine que d'Elbée. Cette déférence ne lui fut pas pénible ; il s'était généreusement effacé devant Stofflet, à Saint-Georges, il pouvait le faire avec encore moins d'efforts d'amour-propre en présence de d'Elbée. Il importait peu, du reste, à Catheli-

[1] *Mémoires* de Mme de Bonchamps.

[2] Quand il quitta son château il n'avait que 135 volontaires autour de lui. Leurs noms sont inscrits dans les archives de M. Mefray, curé du Marillais.

neau, que lui ou tout autre fît triompher sa cause, pourvu qu'elle triomphât.

Mais tandis que les Royalistes se trouvaient des chefs dignes de leur confiance, le bruit de leur soulèvement et de leurs rapides succès avait jeté l'épouvante dans les villes voisines. Doué et Saumur, en recueillant dans leurs murs les débris de leurs gardes nationaux battus à Vihiers, pensaient déjà voir les paysans victorieux arriver à leurs portes. Angers, qui n'avait cru d'abord qu'à une échauffourée de campagnards, était tombé dans la stupeur, à la nouvelle de la prise de Chemillé, de Cholet et de Vihiers.

Le 17 mars, les administrateurs du département de Maine-et-Loire, encore sous l'impression de l'effroi général, écrivaient à la Convention :

« Les contre-révolutionnaires font des progrès rapides ; « ils étendent leurs ravages dans le pays connu sous le « nom de Mauges. Hier, à midi, il y a eu une attaque en- « core funeste aux Patriotes. Vihiers fut pillé, le district heu- « reusement avait eu la précaution de faire évader la « caisse. Nous avons requis toutes les gardes nationales et « forces armées des environs pour se mettre à leur pour- « suite et dissiper ces rassemblements. Nous avons cru « devoir renfermer les domestiques des prêtres et des ci- « devant nobles. Cet acte de rigueur nous a paru d'autant « plus nécessaire, que ce sont les domestiques de ces en- « nemis de la patrie, qui, les premiers, ont formé ces ras- « semblements. Le recrutement ne semble être que le « prétexte, car la cocarde blanche que les révoltés ont « arborée et le rappel de leurs prêtres, tout annonce des « projets de contre-révolution. »

Au cri d'alarme poussé par la ville de Chalonnes, les Angevins avaient envoyé leur garde nationale à son secours. Le 17 au matin, jour où Cathelineau s'emparait de Vihiers, cette garde nationale pénétrait dans le Bocage, traversait le bourg de Saint-Laurent-de-la-Plaine, de

Neuvy, et arrivait à celui de la Poitevinière, pour y étouffer l'insurrection dans son berceau. Mais elle ne rencontra sur sa route que des vieillards et des femmes. Les hommes valides ou s'étaient enfuis à son approche, ou se trouvaient avec Cathelineau. Dans la soirée du même jour elle s'achemina sur Jallais, persuadée qu'elle y pénétrerait avec la même facilité que dans les autres lieux ; mais on vint l'avertir que les rues de ce bourg étaient barricadées. Le comte de la Bouëre, ancien officier au régiment d'Orléans-cavalerie, qui jusqu'à ce jour avait refusé comme les autres gentilshommes de prendre part à l'insurrection, voyant en péril ses foyers, avait rassemblé le peu d'hommes qui se trouvaient autour de lui, et avait élevé ces barricades. Gauvillers et Boisard[1], qui commandaient les Angevins, suspectèrent une embuscade et n'osèrent les forcer. Ils bivouaquèrent toute la nuit sous la pluie et l'orage, et se contentèrent de canonner le clocher. Le lendemain matin, ils rétrogradèrent sur Bourgneuf et la Pommeraye-sur-Loire. La Bouëre, qui n'avait que peu d'hommes avec lui, ne put les poursuivre. Ils éprouvèrent néanmoins un nouvel échec à Montjean. Ayant voulu envahir ce bourg, une bande de Royalistes qui s'y était jetée les repoussa avec pertes. Dans le même moment, un convoi de munitions qui filait sur Jallais, pour les ravitailler, fut enlevé par les paysans. Confus et découragés par ces insuccès, les Angevins se retirèrent sur Chalonnes pour s'y reformer[2].

Pendant ce temps-là, d'Elbée prenait définitivement le commandement de l'armée royaliste à Coron, la ramenait à Chemillé, et traînait avec lui une centaine de Patriotes prisonniers parmi lesquels deux intrus[3]. Le 18 au matin,

[1] Ce Boisard est probablement cet officier de gendarmerie qui arrêta, à la Poitevinière, le 8 mai 1792, les conjurés des municipalités des Mauges.

[2] Bourniseaux, t. I, p. 347. — Crétineau-Joly, t. I, p. 39.

[3] Savary dit que les paysans poussaient les deux curés constitutionnels l'épée dans les reins et les accablaient d'invectives. C'est possible ; car ils

La Bouëre arrivait près de lui ; d'autres hommes marquants, qui jusqu'à ce jour s'étaient abstenus de participer au soulèvement, accouraient également à ses côtés, et formaient le noyau de ses officiers d'état-major. D'Elbée, avant de se porter sur Chalonnes, crut qu'il était bon de mettre plus d'ordre parmi ses troupes ; pendant les journées du 18 et du 19, il les classa par contrées, par cantons et par paroisses. Et se hâtant alors de faire connaître à la France entière le but que ses soldats et lui se proposaient en recourant aux armes, il fit une proclamation par laquelle il déclarait que leur unique dessein était de rétablir la religion catholique et la monarchie, et conséquemment, il enjoignait de ne donner à son armée que le nom d'*armée catholique et royale*.

Comme l'intérêt de la cause l'obligeait à s'entendre avec Bonchamps qui se trouvait déjà à la tête d'un fort rassemblement, près Saint-Florent, il lui expédia un courrier pour l'engager à se porter de concert avec lui sur Chalonnes, le jour suivant. Le lendemain, en effet, il marchait sur cette ville, après avoir laissé trois cents hommes avec deux canons pour garder Chemillé. Cathelineau avec l'avant-garde alla occuper les hauteurs environnantes où, pendant la nuit suivante, il alluma de grands feux pour effrayer les habitants. Chalonnes était une petite ville ouverte de cinq mille âmes située, dans une vallée, sur la rive gauche de la Loire. Bien que sa garnison composée de sa garde nationale, de celles des localités voisines, et des douze cents Angevins que nous venons de voir repoussés du Bocage, s'élevât en totalité au chiffre de quatre à cinq mille hommes, elle était cependant, malgré ses forfanteries patriotiques, profondément démoralisée [1]. La multitude d'ennemis qui l'entou-

regardaient les intrus comme des apostats, des criminels de la pire espèce, pour avoir sacrifié leur conscience à leur bien-être temporel, et, dans leur exaspération, ils devaient naturellement s'emporter contre eux.

[1] M. Edmond Stofflet ne porte leur effectif qu'à 2,000 hommes.

rait ne faisait qu'ajouter à ses appréhensions et à celles de ses habitants [1]. Pour les effrayer encore davantage, les chefs de l'armée royaliste, — Bonchamps venait de rallier d'Elbée — leur députèrent le médecin Bousseau et Lebrun, leurs compatriotes, faits prisonniers à Cholet, avec la sommation suivante :

« Messieurs les habitants de Chalonnes,

« Les généraux de l'armée catholique et royale vous en-« voient MM. Bousseau et Lebrun pour vous engager à « vous rendre, au nom de Dieu, de la Religion et des pri-« sonniers chalonnais, à une armée de cinquante mille roya-« listes [2]. Si vous faites résistance, vous pouvez compter « sur la dévastation de votre ville ; si, au contraire, vous « vous rendez, vous aurez une grâce entière. Nous exi-« geons vos armes et quatre notables pour otages. Nous « allons chez vous au nom de l'humanité. »

Cette sommation était signée :

« BARBOTIN, aumônier ; STOFFLET ; D'ELBÉE ; BONCHAMPS. »

A sa réception, les autorités municipales et les chefs militaires s'assemblèrent pour délibérer, chez Bellanger, commandant de la garde nationale. La plus grande agitation régnait parmi eux.

Letourneux de la Perraudière demanda à Bousseau et à Lebrun quel était, à leur avis, le chiffre du rassemblement qui était devant la ville. Bousseau lui répondit : « Vous « connaissez vos forces, défendez-vous si vous êtes en état « de résister à environ vingt mille ennemis qui traînent « avec eux huit pièces de canon, savoir une de seize prise

[1] Les habitants de Chalonnes étaient Patriotes pour la plupart, néanmoins il y avait parmi eux bon nombre d'aristocrates.

[2] Le chiffre était visiblement exagéré afin d'intimider davantage. Ils pouvaient être 15,000 hommes à peine, dit Mme de Sapinaud. (P. 24.) Théod. Muret assure qu'ils n'étaient que 5,000 hommes. C'est trop peu.

« à Coron sur les Saumurois, une de Chalonnes, une d'An-
« gers et cinq de Cholet, toutes de quatre à peu près. Si,
« au contraire, vous vous croyez trop faibles pour opposer
« de la résistance, évitez à nos concitoyens le pillage, l'in-
« cendie et le massacre ; retirez-vous. »

Après cette réponse, le plus grand nombre opina pour la reddition de la place aux conditions exigées ; mais le maire, Vial, regardant comme une honte et un déshonneur de se rendre sans combat, s'écria : *Je m'ensevelirai sous les ruines de la ville plutôt que de donner à la France l'exemple funeste d'une lâcheté semblable. Il est de notre devoir,* ajouta-t-il, *de faire preuve d'un grand courage civique ;* puis, interrompant brusquement la séance, il fit battre le tocsin et courir aux armes. Mais sa courageuse détermination n'eut pas d'écho : le peuple s'agita et voulut capituler. Des cris de malédiction s'élevèrent de toutes parts contre le maire et la municipalité. Les soldats, cédant à la panique générale, menacèrent leurs officiers, les couchèrent en joue et s'esquivèrent par toutes les issues. Vial eut beau s'irriter, il fut entraîné par le flot des fuyards, et obligé de quitter Chalonnes à la tête des Révolutionnaires les plus exaltés [1].

Après la fuite des soldats patriotes, Bousseau, les frères Foucault et quelques autres notables portèrent aux chefs catholiques la capitulation de la ville. L'armée catholique et royale y entra aussitôt, et envahit toutes les rues aux cris mille fois répétés de : vive la Religion ! vive le Roi ! Son premier soin fut d'aller délivrer les prisonniers de son parti, puis elle recueillit les armes et les munitions que les Patriotes y avaient laissées, et ne se permit aucune action répréhensible contre les personnes et les propriétés. Seulement, comme à Saint-Florent, à Cholet et à Vihiers, elle

[1] Crétineau-Joly. (T. I, p. 40.) La plupart des Patriotes se retirèrent dans l'île, sous la conduite de Lefebvre, ancien huissier, à Segré, et s'y maintinrent. (Célestin Port, *Diction.*, p, 580.)

pénétra dans le district pour en arracher tous les papiers et en fit un feu de joie.

Ce nouveau succès remplit les Royalistes d'une joie immense. Ils se voyaient, en ce moment, maîtres de tout le pays ; ils avaient rejeté au loin toutes les forces qu'on avait envoyées pour les combattre ; ils se crurent noblement vengés. Ils auraient dû naturellement poursuivre leurs victoires : mais, par de fausses considérations, ils se persuadent alors que leur tâche est terminée, et qu'ils doivent rentrer dans leurs foyers. La plupart des paysans n'avaient pris les armes que pour secouer le joug de leurs tyrans ; or, comme ils les voient battus et expulsés de leur territoire, ils s'imaginent qu'ils n'oseront plus désormais attenter à leur repos et à leur liberté, ou du moins que s'ils l'osaient derechef, ils sauraient leur faire payer plus chèrement encore leur témérité. Dans cette conviction, ils reprennent le chemin de leurs paroisses respectives [1]. En vain leurs chefs s'opposent à ce retour inconsidéré ; les paysans n'écoutent aucune remontrance. Le besoin de revoir leurs familles qu'ils ont quittées depuis huit jours, le désir de leur raconter leurs brillants faits d'armes, et de les rassurer sur leurs personnes, puis la proximité de Pâques où ils doivent satisfaire à leur devoir de chrétien, les pressent impérieusement de se séparer. Tout ce qu'ils promettent, c'est de reprendre les armes à la moindre menace de danger pour le pays.

Cette rentrée dans le Bocage était, au point de vue purement stratégique, une faute énorme. A la guerre, il ne suffit pas de vaincre, il faut encore savoir profiter de ses victoires. Si, bien disciplinés et commandés par des chefs expérimentés, les paysans eussent pénétré immédiatement dans le pays ennemi, tiré avantage de la terreur qu'ils y avaient jetée, empêché par la rapidité de leur marche la

[1] Cette disposition des esprits est constatée par Mme de La Rochejacquelein, p. 103.

réunion des forces révolutionnaires, ils s'emparaient, en peu de jours, des principales villes qui les entouraient : car Angers, Saumur, Nantes même, étaient en ce moment dépourvues de troupes. De plus, le Poitou soulevé se serait réuni à eux, et avec son concours ils étendaient plus loin leur insurrection. Les mouvements à peine comprimés de la Bretagne auraient reparu : le Maine qui remuait déjà, et la basse Normandie qui était mécontente, auraient fait cause commune avec eux ; bientôt la Convention eût été aux abois, et ils pouvaient ainsi, par une action rapide, obtenir le triomphe définitif de leur cause. Mais de simples paysans qui, quelques jours auparavant, pour le grand nombre du moins, ne se connaissaient pas, qui ne s'étaient aucunement concertés entre eux, qui n'avaient pour armes que des fourches, des faulx et quelques fusils, qui ne possédaient ni munitions, ni vivres, ni effets d'équipement, ne pouvaient avoir, dans le premier enivrement de la victoire, la pensée ou la résolution de projets si vastes et si hasardés. Quand bien même leurs chefs eussent réussi à les retenir sous les armes, et à les lancer en avant, les chefs, hormis Bonchamps, n'étaient guère capables d'exécuter un plan si hautement conçu ; et puis, avec des soldats indisciplinés qui les connaissaient à peine, et sur lesquels ils n'avaient pu encore obtenir un entier ascendant, qu'aucune autorité ne pouvait contraindre à marcher, et à dépasser le but qu'ils s'étaient eux-mêmes proposé, qui se regardaient comme indépendants, et qui entendaient rester maîtres de leurs volontés, les chefs royalistes eussent couru à un désastre certain. Nous verrons, dans d'autres circonstances, que ces chefs durent toujours tenir compte des résolutions prises par les paysans. Il leur était donc radicalement impossible de faire, dans le moment, ce qui pouvait et devait même être exécuté avec une armée régulière ou avec des bandes suffisamment disciplinées. Ajoutons que si les paysans étaient vraiment redoutables dans leur pays, au mi-

lieu de leurs épais fourrés et à travers ces sentiers perdus qu'ils connaissaient, eux seuls, ils ne l'étaient nulle part ailleurs. Probablement la République ne les eût jamais domptés, s'ils y fussent toujours restés. Aussi l'erreur de plusieurs de leurs chefs a été d'avoir voulu les destiner à un genre de guerre pour lequel ils n'avaient aucune aptitude.

Quoi qu'il en soit, dans l'occurrence, d'Elbée, Bonchamps, Cathelineau et Stofflet n'eurent qu'à céder à l'entraînement général; ils se rendirent à Saint-Florent pour conférer ensemble sur leurs opérations futures, et regagnèrent ensuite leurs cantonnements respectifs. Avant de se séparer, ils se partagèrent les armes et les cartouches qui étaient tombées entre leurs mains et expédièrent plusieurs barils de poudre à Mortagne-sur-Sèvre, où ils résolurent d'établir le dépôt central de leurs approvisionnements [1]. Ils fixèrent ensuite leur prochain rassemblement au dimanche de *Quasimodo*. Enfin, comme ils étaient embarrassés de leurs prisonniers, puisqu'ils n'avaient ni prison assez sûre pour les renfermer, ni vivres pour les nourrir, ni soldats pour les garder, ils se décidèrent à leur donner la liberté après avoir pris toutefois la précaution de leur faire jurer de ne jamais reprendre les armes contre eux. Il ne resta près des chefs que quelques jeunes gens que l'amour des batailles avait déjà électrisés, et avec lesquels ils formèrent un noyau de soldats d'élite. Bonchamps se donna particulièrement à ce soin. Avec des Bretons qui lui arrivèrent des environs d'Ancenis, de La Guerche, de Savenay, de Guérande, de la Roche-Bernard et même du Morbihan, parmi lesquels était Georges Cadoudal qui plus tard se rendit si célèbre, il organisa des *compagnies bretonnes* qui devinrent la force la plus solide de son armée [2].

[1] *Mémoires* de Mme de Sapinaud, p. 24.

[2] On rapporte que six semaines après leur formation, on vint lui remettre un billet qui lui annonçait que, parmi les 300 individus qui com-

Pendant ce temps de repos forcé, il se passa quelques événements qu'il est bon de signaler. D'abord les chefs travaillèrent à se munir d'armes nouvelles, à se procurer de la poudre chez des débitants et des ouvriers de carrières, à faire couler des balles, en un mot à se tenir prêts autant que possible pour l'époque de la reprise d'armes.

Les Patriotes, de leur côté, pour se laver de l'affront éprouvé par leurs troupes, se hâtèrent de réunir de nouveaux bataillons de gardes nationales, d'appeler à leur secours des régiments de ligne, de se pourvoir de munitions et d'artillerie. Les gardes nationaux d'Angers, impatients de faire oublier leur retraite précipitée, rentrèrent presque aussitôt dans le Bocage, envahirent la Jumellière, Saint-Laurent-de-la-Plaine, Bourgneuf et autres lieux [1].

posaient ses compagnies d'élite, il s'en trouvait un payé par la Convention pour l'assassiner. Bonchamps qui gardait toujours son sang-froid dans les circonstances les plus critiques, prit sur-le-champ une résolution bien digne de son caractère. Il rassembla ses hommes et leur annonça qu'il savait qu'un d'entre eux était chargé de l'assassiner, qu'il le connaissait, mais que le croyant susceptible de repentir et ne voulant point le perdre, il lui pardonnerait si, en défilant devant lui, il s'avouait coupable, mais que dans le cas contraire il lui trancherait la tête. On défile, nul aveu, nulle altération sur les visages. J'étais bien sûr, dit-il, que parmi les miens il ne se trouverait pas un seul homme assez scélérat pour se charger de me tuer, car s'il s'en était trouvé un, les autres n'auraient pas manqué de lui inspirer un peu de ce respect, de ce dévouement et de cette affection dont chaque jour ils me donnent tant de preuves. (Chauveau, *Vie de Bonchamps*, p. 229.)

[1] C'est en effectuant ce retour offensif qu'ils arrêtèrent à la Jumellière, trois habitants du Voide : Polleau du *Côteau*, Frouin de la *Barrée*, et le fils de ce dernier, âgé seulement de quatorze ans, qui s'étaient hasardés à revenir seuls de Chalonnes dans leur paroisse. Ils les emmenèrent à Angers et les incarcérèrent au château. Frouin père fut tellement affecté de se trouver avec des malfaiteurs, qu'il en perdit la tête. Dans un moment d'hallucination, il se précipita du haut des parapets du château dans les fossés d'enceinte et y trouva la mort. Son fils et Polleau, trois mois après cet accident, furent conduits à Chartres, et renfermés dans la cathédrale de cette ville, avec une foule de nobles, de prêtres, de religieux et autres suspects qui y étaient détenus depuis déjà quelque temps. Après quinze mois de réclusion dans ce lieu, ils furent mis en liberté, mais avec défense de retourner dans leur pays. Afin de gagner leur vie,

Mais ne rencontrant aucun attroupement sur leur route, parce que les paysans étaient tous rentrés dans leurs métairies, ils regagnèrent la ville d'Angers. Dans la crainte de paraître avoir fait une excursion inutile, ils publièrent partout que leur présence avait suffi pour faire trembler le pays [1]. Ils avaient eu seulement la prudence, ce qui était bien quelque chose, de s'abstenir de tout acte de brutalité sur leur passage [2].

De leur côté les Chalonnais arrêtèrent le jeune frère de Cathelineau qui s'était introduit clandestinement dans leur ville, et le conduisirent à Angers où il fut incarcéré, jugé militairement et fusillé [3].

Dans les mêmes jours, les Conventionnels Choudieu et Richard, parcourant les départements de la Sarthe et de Maine-et-Loire, pour en imposer par la terreur à tous ceux qui favoriseraient les révoltés, firent une proclamation empreinte de la haine la plus farouche :

« Soldats de la liberté et de l'égalité, disaient-ils, aux « armes! Faites rentrer dans la poussière ces hommes « assez vils pour conspirer contre vos droits! Vengez à la « fois la patrie et l'humanité.

« Des Républicains fuir devant des Brigands! le drapeau « de la liberté se baisser devant l'étendard de la Contre- « Révolution! Ah! le sang bouille à cette idée. Hâtez-vous « de faire oublier ces outrages horribles faits à la patrie. »

Le *Patriote de la Mayenne*, pour seconder les efforts des Conventionnels, fit l'adresse suivante aux habitants de Laval : « Aux armes! citoyens, aux armes! votre vie est en « danger. Vos frères des départements limitrophes tombent « sous le fer des assassins... Si vous différez tout est perdu.

ils se livrèrent aux travaux agricoles tantôt en Beauce, tantôt dans le Maine et tantôt en Bretagne. Ils ne rentrèrent dans leurs foyers qu'à la pacification.

[1] Bourniseaux, t. I.

[2] Voyez Notes explicatives, nº XXIV, à la fin du volume.

[3] Voyez Notes explicatives, nº XXV, à la fin du volume.

« Ces monstres boivent à longs traits le sang des Patriotes,
« dans le crâne même de leurs épouses et de leurs enfants.
« Aux armes ! citoyens, aux armes ! Au nom du bien public,
« levez-vous [1]. »

Dans les villes, malgré ces ardentes excitations, on regardait la révolte comme facile à apaiser. Des paysans en sabots, armés pour la plupart d'instruments aratoires, n'étaient pas à craindre, disait-on ; « quelques centaines d'hommes bien armés suffisaient pour les culbuter, les dissoudre et les faire rentrer dans l'ordre, malgré les fusils et les canons dont ils ne savaient pas faire usage... Il n'y en avait que pour un déjeuner. »

Comme on devait s'y attendre, l'appel à l'extermination, au lieu d'amener le résultat que ses auteurs attendaient, produisit un effet tout contraire. Il n'intimida pas les Royalistes, ajouta encore à leur irritation et fit accourir dans leurs rangs de nombreux volontaires.

[1] N° du 23 mars 1793. Cité par M. Henri Chardon dans son ouvrage *les Vendéens dans la Sarthe*, t. I, p. 13, édité au Mans, chez Monnoyer, en 1873.

CHAPITRE V

Insurrections diverses dans le Poitou. — Attroupement dans le canton de Beaulieu. — Émeute à la Caillère. — Le perruquier Gaston. — Danguy. — La Cathelinière. — Lucas Championnière. — Vrignault. — Guéry de Clausy. — Pajot. — Pinaud. — Les de Sapinaud. — Lyrot. — Prod'homme. — Reprise d'armes de Baudry d'Asson. — Affaire des chapeaux. — François Cougnon. — MM. de Royrand. — Affaire de la Guérinière. — Déroute de Marcé. — Joly. — Savin. — Massacre de M. Douet et de ses gens. — Prise de Montaigu. — Atrocités de Souchu. — Origine du nom de *Vendéen* et de *Brigand*. — Attaque de Pornic. — Charette choisi pour général. — Son entrée dans Pornic. — Attaque infructueuse des Sables par Joly et Savin. — Terreur des Patriotes. — Leurs proclamations. — Labérillais. — Loi de proscription.

Pendant que se passaient, dans le pays des Mauges, les événements que nous venons de relater, d'autres non moins graves avaient lieu dans le Bas-Poitou, où nous avons déjà dit que l'insurrection avait éclaté. Il nous reste maintenant à raconter comment elle s'y développa.

Le 1er mars, l'organisation de la garde nationale avait tellement aigri les esprits, dans le canton de Beaulieu, que les mécontents s'y attroupèrent. Pour les réduire, les gardes nationaux de Fontenay, de Luçon, des Sables, accoururent sur les lieux, et dissipèrent le rassemblement.

Dans les jours suivants, il y eut aussi une émeute à la Caillère, à l'occasion de la levée des impôts ; mais la garde nationale de Fontenay l'apaisa facilement ; il est vrai que les moyens employés par les commissaires, pour faire acquitter les contributions, étaient de nature à amener une

prompte répression ; on exécutait militairement tous ceux qui refusaient de donner leur argent[1].

Malgré ces excès de rigueur, l'agitation se renouvela, le 19 mars, à Challans. Un perruquier, du nom de Gaston, fit soulever plusieurs paroisses autour de cette petite ville. Il tua de sa main l'officier du détachement républicain qu'on envoya contre lui. Mais, attaqué dans les jours suivants, près du bourg de Saint-Gervais, par une autre colonne républicaine, il fut tué à son tour, et sa bande se dispersa.

Le 8 mars, les habitants du pays de Retz, entre Nantes et Bourgneuf, assemblés dans la paroisse de Chauvé, pour une cérémonie religieuse, et irrités des entraves qu'on avait mises à l'accomplissement de leur dévotion, se révoltèrent également. Renforcés par les habitants de Pellerin, de Sainte-Pazanne, de Frossay, de Bouguenais, de Brains et de Saint-Hilaire, ils allèrent chercher au château de *Vue*, à l'entrée de la forêt de Princé, un gentilhomme nommé Danguy, seigneur de Vue, vieillard faible et presque aveugle, et le forcèrent de se mettre à leur tête. Ripault

[1] Voici le rapport que le citoyen Gallet, vice-président du Directoire de Fontenay, fit à ses collègues :

« Au quartier général de la Mothe-Achard, le 9 mars 1793, l'an II de la République française :

« Conformément, concitoyens et chers collègues, aux dispositions renfermées dans ma lettre du 7 courant, je vais vous donner quelques détails de mon expédition. Tout attroupement est dissipé, et la terreur est répandue à plus de six lieues à la ronde. Il y a eu un peu de sang répandu. J'ai décerné des exécutoires pour la somme de 12,000 livres, et au fur et à mesure qu'il me viendra des renseignements certains, j'en tirerai jusqu'à la concurrence de 120,000 livres. Ce n'est pas trop pour payer les frais de la guerre.

« Cette opération importante a nécessité de moi des plans militaires, en conséquence j'ai établi ici mon quartier général. Ma troupe a été divisée en détachements et en escadrons pour aller faire le recouvrement des exécutoires décernés. Cette division est faite de telle sorte, qu'à droite, à gauche et des deux côtés, la campagne est remplie d'hommes armés. J'abandonne à vos réflexions les impressions profondes que doivent faire dans l'esprit des habitants de telles dispositions. J'ai été sourd à toutes les prières et réclamations de la somme exigée, et je puis vous assurer qu'en mettant, pour un instant de côté, ma sensi-

la Cathelinière, et Flammingue, deux autres gentilshommes, s'étaient joints à lui comme chefs secondaires. Le même jour, ces combattants s'étaient portés contre Paimbœuf, où ils avaient eu soin de se ménager des intelligences; mais ayant mis quelque délai à l'attaquer, leur marche fut ébruitée, et ils se virent repoussés. Danguy se cacha, et ayant été découvert, il fut conduit à Nantes où il périt sur l'échafaud. Le chevalier de la Cathelinière remplaça Danguy. Il fut secondé par un simple marchand de volailles, nommé Guérin l'aîné, homme d'un courage remarquable.

Dans le même moment, 1,500 paysans étaient allés à Brains, chez Lucas Championnière, et l'avaient nommé, malgré lui, leur commandant. Sous ses ordres, ils avaient attaqué le bourg de Pellerin, s'en étaient emparés, avaient abordé ensuite un navire mouillé dans la Loire, et y avaient pris deux canons en fer. Heureux de cette conquête, ils étaient entrés en triomphe au Port-Saint-Père. Ayant appris par des journaux, qu'ils saisirent sur une barque qui des-

bilité naturelle, j'ai impitoyablement fait exécuter militairement et sur-le-champ tous ceux qui ne soldaient pas. Cette méthode pour avoir de l'argent est bonne. Je puis en répondre, car au moment où je vous écris, les insurgés ont versé à ma caisse militaire, 6,500 livres. Aussi on se plaît à me congratuler sur ma manière d'agir et je ne sache pas que jamais Cartouche et Mandrin aient eu de plus belles épithètes que celles que tous ces gens-là me prodiguent.

« Voilà ma conduite, ici; mes projets ultérieurs étant encore dans ma tête, vous en apprendrez le résultat aussitôt qu'ils auront été mis à exécution.

« Voulez-vous bien recevoir l'assurance de mes sentiments fraternels.

« GALLET. »

(*Extrait des papiers de Goupilleau.*)

Si la méthode de Gallet était bonne pour avoir de l'argent, elle ne valait rien pour apaiser les mécontents et conjurer l'orage qui grondait de toutes parts.

Les arrêtés du Directoire de la Vendée, en date des 20 et 21 juillet et du 1er septembre, qui ordonnaient de confisquer les fusils des paysans, qui étaient presque tous chasseurs habiles et passionnés, et qui enjoignaient à toutes les personnes réputées suspectes de se rendre au chef-lieu du département, augmentèrent encore considérablement l'irritation générale.

cendait la Loire, la défection de Dumouriez aux frontières, ils crurent au prochain triomphe de leur cause. — Au commencement, la confusion régnait parmi eux, mais Lucas Championnière réussit tellement à les discipliner, qu'il en fit dans la suite l'une des principales divisions de l'armée de Charette.

A la même époque, Vrignault soulevait également le canton de Vieille-Vigne, et le chevalier de Couëtus, ancien officier, était forcé de marcher avec les environs de Saint-Philbert et du lac de Grand-Lieu [1].

Guéry de Clausy ayant sous lui Dabbayes et Guéry-Fortinière, était mis à la tête des paroisses de Beauvoir, de Saint-Jean-de-Mont et de toute la côte jusqu'aux Sables-d'Olonne [2].

Pajot aîné, qui avait exercé jusqu'alors la profession de marchand colporteur, comme Cathelineau, insurgeait le marais de Bouin.

Pinaud, ancien sous-lieutenant dans le régiment de l'Ile-de-France, soulevait Légé.

Le 12 mars, un attroupement sans chef arriva au château de Bois-Huguet, près Mortagne, sur la paroisse de la Verrie, prier M. de Sapinaud de se mettre à leur tête. Ce seigneur, âgé de cinquante-cinq ans, avait servi vingt-cinq ans ; il avait été sympathique aux idées de la Révolution, mais il s'en était dégoûté, et dans le moment, il ne songeait qu'à terminer paisiblement ses jours dans sa retraite. Tout d'abord il rejeta la proposition qui lui était faite. « Mes amis, leur dit-il, c'est le « pot de terre contre le pot de fer que vous voulez faire entre-« choquer ; que ferons-nous ? Un seul département contre « quatre-vingt-deux ! Il n'est pas possible de lutter. Nous « allons être écrasés. Ce n'est pas pour moi que je parle ; « la vie, je l'ai en horreur depuis que je suis témoin de

[1] Eug. Veuillot, p. 40. — Théod. Muret, t. I, p. 51.
[2] Beauchamp, t. I, p. 107.

« tous les crimes que des barbares ont accumulés sur notre « malheureuse patrie, et j'aimerais mieux mourir à votre « tête, en combattant pour Dieu et pour mon Roi, que de « me voir traîné en prison comme on a fait à tous mes pa- « reils. Croyez-moi, retournez chez vous et ne vous perdez « pas inutilement[1]. »

Les paysans lui répondirent qu'ils ne pourraient jamais se soumettre à un gouvernement qui leur avait enlevé leurs prêtres et leur Roi. M. de Sapinaud se décida à la fin, et partit avec eux. Il les conduisit à la Gaubretière, où la nouvelle d'un soulèvement, opéré à la Guyonnière, y avait fait battre le tocsin. Trois cents jeunes gens s'y trouvaient sous les armes ; ils se mirent à sa suite. De la Gaubretière, il se porta au château de Sourdy, où se trouvait son neveu, M. de Sapinaud de la Rairie. Ce gentilhomme, ex-lieutenant au régiment de Foix-infanterie, était âgé de 32 ans. La troupe des paysans l'obligea, comme son oncle, à marcher avec elle. Le drapeau blanc fut arboré aux cris de : vive le Roi ! Pendant la nuit, de nombreux volontaires de Saint-Martin, de Saint-Aubin-des-Ormeaux, des Landes-Genusson, de Beaurepaire, de Chambretaud et de Tiffauges grossirent encore leur rassemblement. Le lendemain, au nombre de 2,000, ils marchent sur les Herbiers, armés, comme tous les autres insurgés, de fourches, de faulx, de bâtons et de mauvais fusils de chasse ; ils mettent en fuite la garde nationale de cette ville, celle de Pouzauges et deux compagnies de soldats qui étaient accourues à leur secours. Ils s'emparent de trois canons et n'ont qu'un homme tué et deux blessés. Au moment où M. de Sapinaud de la Verrie pénétrait dans les Herbiers, le chevalier de J***, qui

[1] *Mémoires* de Mme de Sapinaud, p. 19. M. Boutillier de Saint-André assure que M. de Sapinaud de la Verrie fut forcé de marcher après avoir résisté pendant plus de deux jours : pour avoir empêché de sonner le tocsin, il fut menacé vingt fois de la mort. (*Mémoires d'un père à ses enfants*, p. 80.)

avait embrassé le parti de la Révolution, se trouvait embusqué dans une maison ; il tira deux coups de pistolet sur lui et ne l'atteignit pas ; on courut après le misérable, mais il parvint à s'échapper. Il lui aurait sans doute pardonné s'il fût tombé entre ses mains, car le lendemain, de retour à la Verrie, il fit preuve des généreux sentiments qui l'animaient. Les paysans ayant arrêté M. de B***, qui était, lui aussi, partisan des idées nouvelles, voulaient égorger ce gentilhomme, il accourt pour le défendre ; ne pouvant y réussir, il saisit la victime entre ses bras et dit aux meurtriers : *Puisque je ne puis vous empêcher de le massacrer, massacrez-nous tous les deux.* Ce noble dévouement apaisa la fureur des paysans égarés.

Ce même jour, les deux MM. de Sapinaud conduisirent leurs soldats à Tiffauges, qu'ils occupèrent et où ils prirent plusieurs canons. De Tiffauges M. de Sapinaud de la Verrie s'achemina vers les Quatre-Chemins et Saint-Fulgent, avec une partie de ses volontaires, afin d'intercepter les communications entre Nantes, la Rochelle et Fontenay, et de repousser la garnison de cette ville qui était accourue au secours des Herbiers. M. de Sapinaud de la Rairie se dirigea sur Mortagne, d'où il marcha, le 15, sur Cholet, comme nous l'avons dit.

Le 14 mars, en même temps que MM. de Sapinaud entraient à Tiffauges, 3 à 4,000 hommes attaquaient Clisson, jusqu'à trois fois dans la même journée ; d'abord dans la matinée, près du village de Gorge, où 80 gardes nationaux seulement leur résistèrent ; ensuite sur la route de Vallet, à un kilomètre de la ville, où ils combattirent contre les Clissonnais et un détachement de la garde nationale de Nantes ; enfin sur le chemin de Getigné, près la chapelle de *Toute-Joie*, où, malgré leur violente attaque, ils ne purent pénétrer dans la ville. Cependant, le 15, sur le soir, étant revenus à la charge, ils purent l'envahir et en expulser les Roussillons qui avaient échappé à la déroute des *Pagannes*,

près Cholet, et qui étaient venus y jeter l'épouvante, comme nous l'avons raconté précédemment[1].

Dans les mêmes jours, Lyrot de la Patouillère, chevalier de Saint-Louis, était mis à la tête des paroisses de la rive gauche de la Loire, près de Nantes. Il avait sous lui Designy père et fils, Devieux, de Flavigny, de la Chapelle et de l'Enfernet, anciens officiers royaux. Piron et d'Andigné de Mayneuf vinrent le joindre à Lalloué.

Prod'homme, maître d'école au Loroux-Bottereau, se mit, de son côté, à la tête de sa paroisse.

Dans le canton de la Châtaigneraie, Baudry d'Asson, ennuyé de sa vie misérable depuis sa défaite des moulins de Cornet, était sorti, dès le mois de février, de son souterrain et avait parcouru les campagnes, engageant les conscrits à repousser par la force les violences des Républicains. MM. de Verteuil, ancien sous-lieutenant au régiment de Languedoc, de Grellier, du Fougeroux, les de Béjarry et quelques autres gentilshommes avaient épousé sa haine contre la Révolution. Ensemble, ils résolurent d'enlever le poste que le gouvernement avait établi au village de l'Oie, pour surveiller le pays[2]. Dans ce dessein, ils s'assurent du concours d'un certain nombre de jeunes gens énergiques et des hommes compromis aux moulins de Cornet, qui se tenaient cachés dans les environs de la Sèvre. Afin de réussir dans leur projet, ils recourent à un stratagème. Les soldats du poste avaient défendu, sous peine d'amende, de déposer des ordures près de leur corps de garde, et ils enlevaient les chapeaux à ceux qui étaient pris en flagrant délit. Pour dégager chaque chapeau il fallait ensuite payer cinq sous. Or, dans la nuit qui précède la foire de février[3], les jeunes gens compromis se cachent dans le bois des

[1] Savary, t. I, p. 99.

[2] Le village de l'Oie est situé dans la commune de Sainte-Florence, canton des Essarts.

[3] Alors il y avait à l'Oie, une foire tous les mois.

Quatre-Chemins et s'y tiennent le jour suivant, pendant que leurs affidés circulent dans la foire. Ceux-ci, tantôt dans un moment, tantôt dans un autre, vont successivement violer la consigne et se laissent enlever leurs chapeaux et leurs bonnets. — Bientôt le nombre de ceux à qui l'on a ravi leurs coiffures est assez considérable. Sur les deux heures après midi, ils vont ensemble les réclamer et offrent de payer l'amende. Des compères les accompagnent, qui se moquent de leur mésaventure. Une confusion assez forte règne aussitôt dans le poste. Tu prends mon chapeau, dit l'un. — C'est le mien, répond l'autre. — Toi, tu emportes mon bonnet, réclame un troisième. — Citoyens soldats, s'écriaient d'autres, on me vole. — Les clameurs se croisent, on se bouscule pour saisir son bien. — Les soldats rient ; ils se promettent un joli régal avec l'argent qu'ils ont acquis. Mais soudain, à un signal donné, les quêteurs de chapeaux et de bonnets sautent sur les fusils qui sont en faisceaux et s'en emparent ; d'autres se jettent sur les soldats et leur déclarent qu'ils sont prisonniers. Au même instant un coup de fusil part, et ceux qui sont embusqués arrivent au pas de course et achèvent d'arrêter les soldats. Fiers de leur succès, les jeunes gens font traverser le champ de foire à leurs prisonniers, et toute la foule est stupéfaite de leur audacieux coup de main.

Cet événement eut un tel retentissement dans le pays, que le soir même on le connut à dix lieues à la ronde et il fut raconté avec les détails les plus exagérés [1].

Pour en profiter, Baudry d'Asson et ses amis font aussitôt battre le tocsin dans les paroisses voisines, et le lendemain, à la tête d'une troupe assez nombreuse, ils se dirigent sur Luçon. La garnison de cette ville qui fut avertie de leur marche vint à leur rencontre et leur barra le passage au

[1] Extrait de la relation de M. Augereau, curé du Boupère, insérée dans l'*Annuaire de la Société d'Émulation de la Vendée*. Année 1871.

Pont-Charrault. Après une fusillade de quelques instants les paysans mettent les Républicains en déroute. Ivres de joie, ils se préparent à de nouveaux combats. A quelques jours de là, ils se portent sur les Herbiers, après avoir laissé à MM. de Verteuil et de Béjarry la garde du Pont-Charrault et des paroisses circonvoisines. Baudry d'Asson a conservé avec lui ses premiers volontaires. La garde nationale des Herbiers ne tient pas mieux devant Baudry que devant Sapinaud, elle fuit en laissant au pouvoir des insurgés plusieurs membres de sa municipalité. Comme ces municipaux ont exercé de nombreuses violences contre les Royalistes, Baudry les fait fusiller. Des Herbiers il conduit sa troupe victorieuse vers les bords de la Sèvre, recrutant sur sa route les jeunes gens qui consentaient à le suivre, et va établir son quartier général à la Pommeraie-sur-Sèvre [1].

Arrivé en ce lieu, il apprend qu'un corps de Patriotes stationne à Bressuire. Malgré la disproportion de ses forces, il prend la résolution de l'en expulser. Mais tous ceux qui le suivent ne partagent pas son ardeur belliqueuse. Jean Coutant, surnommé le *père Abraham*, personnage considéré dans le pays et que ses soldats lui ont imposé comme officier, au lieu d'exciter au combat, ne cessait de prêcher la paix. Heureusement sa coopération, qui pouvait être nuisible à ses armes, tourna à leur avantage. — Il pouvait redouter un effet tout contraire d'après l'attitude de cet étrange officier. — Dans la crainte d'un revers il place en observation, sur une éminence, deux cavaliers afin qu'ils aillent jeter le cri d'alarme à La Pommeraie, si ce bourg se trouvait menacé. Ses volontaires n'ont aucune appréhension, ils cheminent avec enthousiasme, mais sans ordre, comme un troupeau de moutons, au nombre de deux mille et armés de fourches, de bâtons et de mauvais fusils. Comme ils ar-

[1] Extrait de la relation de M. Augereau.

rivent en vue de Saint-Mesmin, les Patriotes en débouchent au nombre, aussi eux, de deux mille, mais parfaitement armés en guerre. « Jetez-vous à plat-ventre, leur crie Baudry, à chaque décharge de l'ennemi, et suivez-moi. » Le père Abraham se lève et les harangue : « Mes enfants, leur dit-il à son tour, tâchons de vaincre, mais ne faisons pas de mal ; faites du tapage, criez bien fort, épouvantez l'ennemi, mais ne tuez pas votre ressemblance. » Cette singulière recommandation n'était pas de nature à électriser des soldats improvisés. Pendant quelque temps les paysans donnent le spectacle de prostrations continuelles, et ne tirent que quelques rares coups de fusil. Aucun parmi eux n'est atteint. Cependant un volontaire trop lent à s'incliner reçoit une balle qui lui laboure le bras ; la douleur lui arrache un cri ; son sang coule. A cette vue, le père Abraham se sent ému. « Ah ! s'écrie-t-il, c'est ainsi qu'agissent ces traîtres ! plus de pitié, faisons comme eux ; visons, visons et tirons bien. Ils nous tueraient tous, tuons-les les premiers. »

Les paysans tirent alors avec énergie. Baudry voyant leur courage surexcité par la fusillade, s'écrie à son tour : « Soldats, en avant ! et faites comme moi ; » en même temps il s'élance sur les Patriotes ; pas un de ses hommes ne reste en arrière, le père Abraham lui-même suit le mouvement général. Les Patriotes tenant ferme, une lutte corps à corps s'engage, les paysans arrachent les fusils des mains de leurs adversaires, les transpercent avec leurs fourches, les assomment à coups de crosse ou avec les pieux qu'ils enlèvent aux haies. Les Républicains terrifiés se débandent, fuient dans le plus grand désordre jusqu'à la Forêt-sur-Sèvre, et jettent leurs armes pour mieux courir. Les paysans recueillent ces armes et pleins de joie de posséder chacun un fusil ils rentrent à la Pommeraie en poussant des cris de triomphe.

Mais au lieu d'y rencontrer une population applaudissant

à leur succès, ils trouvent ce bourg entièrement désert. Les cavaliers placés en vedette par Baudry ont aperçu leurs gens se jeter à terre, et ont cru qu'ils étaient tués, alors pris d'épouvante ils sont rentrés au galop dans La Pommeraie en criant que tout est perdu et que l'ennemi victorieux arrive sur leurs derrières. A cette nouvelle, tous les habitants fuient et vont se cacher dans les bois du *Deffand,* de *Touche-près* et de *Brie.*

Le sacristain Robreau, seul, garde son sang-froid et demeure à son poste. « Je resterai à garder l'église, dit-il, et si les Républicains viennent pour la piller, ils me tueront avant d'y entrer. » Mais dès qu'il est certain de la fausseté de la nouvelle, il court rassurer les fugitifs. Voulant faire de l'effet et parade de quelques mots de latin qu'il a recueillis, il s'écrie en abordant la lisière du bois : *Aristocrati victoria!* Trois fois il répète ces mêmes paroles. Mais aucune voix ne répond à son annonce solennelle. On avait bien entendu la formule, des dames avaient été consultées, mais aucune ne put en donner l'interprétation. A la fin une femme s'étant approchée du sonneur et l'ayant reconnu le pria de traduire en bon français ses paroles mystérieuses. Robreau s'exécuta, et tous les réfugiés sortirent alors de leurs cachettes [1]. »

Quelques jours après cet événement, une partie des conscrits du canton de Montaigu, qui s'étaient présentés au tirage, forçaient les autorités et les gendarmes de cette ville à prendre la fuite.

La garde nationale de Nantes accourut rétablir l'ordre dans ce canton et s'y livra à quelques rigueurs, mais elle ne put y maîtriser totalement l'effervescence.

Dans la nuit du 9 au 10 mars, les jeunes gens des métairies voisines des *Quatre-Chemins* et de Saint-Fulgent se

[1] Extrait de la relation de M. Augereau, curé du Boupère, et imprimée dans l'*Annuaire de la société d'Émulation de la Vendée.*

rassemblèrent au moulin *Dria*, au nombre d'une centaine, pour se concerter sur la conduite à tenir au sujet du recrutement. Après une longue discussion, ils se décident à ne pas tirer leurs numéros. Le lendemain la nouvelle leur étant venue que leurs camarades de Montaigu avaient mis en fuite les gendarmes et les gardes nationaux de cette ville, leur résolution de ne pas servir la République n'en devient que plus forte. Ils jurent qu'ils combattront jusqu'à la mort la Révolution. Le 11, quelques-uns d'entre eux rencontrent à la Planche de la *Mauvionnière* le nommé Guesdon, maire de Saint-André-Goule-d'Oie ; ils lui reprochent d'avoir dressé la liste du tirage, et de s'être rendu, la veille, à Montaigu pour les livrer à la République. Bien que Guesdon fût royaliste, une discussion ardente s'élève entre lui et ces hommes exaltés. Des paroles ils en viennent aux coups, ils finissent par assommer le maire à coups de bâton. Non satisfaits de s'être vengés par cet acte barbare ils se rendent au Plessis-le-Thouet, village de Saint-André, où demeure l'adjoint, Marchand, royaliste comme Guesdon, mais à leurs yeux aussi coupable que lui pour avoir approuvé sa conduite. Dans leur fureur ils l'assomment dans son lit.

Ainsi compromis, les jeunes réfractaires ne pouvaient plus reculer. Avertis ce même jour, 11 mars, jour de foire de l'Oie, que trois cents hommes, tant gardes nationaux que gendarmes, se dirigent à marche forcée sur Montaigu pour tirer vengeance de la révolte des conscrits mutinés, ils arrêtent qu'ils iront barrer le passage aux Patriotes pour sauver leurs camarades menacés. Le détachement républicain devait coucher à l'Oie et aux Quatre-Chemins. Pendant la nuit les jeunes gens parcourent les villages de la *Chaunière*, de la *Forêt*, du *Coudrais*, de *Linière* et les paroisses de Saint-Fulgent et de Saint-André-Goule-d'Oie, et se trouvent quelques instants après minuit, rassemblés au nombre de deux cents, dans la prairie de *Rapine*, près le

Coudrais. Ils sont armés de fourches, de bâtons et de mauvais fusils de chasse, comme tous les autres insurgés. Un morceau de grosse toile blanche attaché au bout d'une perche leur sert d'étendard. Pour diriger leur mouvement avec ensemble ils sentent qu'ils ont besoin d'un chef. François Cougnon, du village du Coudrais, qui se fait remarquer par son animation, et qui montre aussi plus d'intelligence que ses camarades, obtient tous leurs suffrages, ils le proclament leur capitaine. Pour électriser sa troupe et s'en faire mieux entendre, François Cougnon grimpe sur la tête d'un gros chêne et de cette tribune agreste il leur adresse dans son patois la harangue suivante :

Tote la France va se révolter, quiette net, pré abolir la République. Que qui é làs qui v'lant se battre pré la Religion et le Roi se taisiant ; et que qui é làs qui ne v'lant pas se battre parliant.

Cette question habilement posée fut suivie d'un silence complet.

François Cougnon reprit : *Allons, enfants, vè savez bè quo va passer de la troupe à Saint-Fulgent pré aller à Montaigu et veut forcer à tirer un biet* [1], *y allons les guietter ; poit de brit. chut !*

C'est, en d'autres termes, la scène du Plessis-Malineau que nous avons racontée en parlant des conscrits de la Salle-de-Vihiers.

Après son allocution, François Cougnon descend de son chêne, fait charger les armes, et donnant quelques instants de recueillement, pour que chaque volontaire fasse sa prière, et attire la bénédiction du Ciel sur leur entreprise, il dirige sa petite troupe sur le bourg de Saint-Fulgent, en suivant les prairies solitaires qui longent un ruisseau, et ils arrivent tous à l'aube du jour dans les prés de Rimond, à peu de distance de Saint-Fulgent. Pour n'être pas aperçus

[1] Au billet.

ils se tapissent derrière les haies et attendent que les Patriotes se présentent à leurs coups. Lorsque ces derniers sont à la *Vergnasse*, à un kilomètre à peine du bourg, les jeunes gens montent sans bruit par la petite ruelle de Rimond, prennent position sur les bords de la grande route et dans la rue *Tracolette*, et se tiennent prêts à faire feu sur les Patriotes.

C'était le 12 mars.

Le soleil se levait et les habitants de Saint-Fulgent sommeillaient encore. Les Patriotes marchaient sans défiance ; ils arrivaient au vieux Calvaire étaient sur le point de tomber dans l'embuscade qui leur était tendue, lorsque la femme Lebœuf, à opinion républicaine, aperçoit de sa fenêtre les réfractaires couchés à plat-ventre. Aussitôt elle fait signe aux Patriotes d'arrêter. Les jeunes gens voyant, par l'immobilité de l'ennemi que leur piége est éventé, ont recours sur-le-champ à une autre ruse ; ils feignent de prendre la fuite La femme Lebœuf, trompée par ce stratagème, donne à la troupe le signal d'avancer. Les gardes nationaux marchent alors en avant, mais quand ils sont arrivés en face de la mairie, les jeunes gens accourent reprendre leur poste, et font une décharge qui couche deux hommes sur le terrain [1]. Les Patriotes surpris fuient à toutes jambes. Les jeunes gens les poursuivent aux cris de : vive le Roi ! leur tuent deux autres hommes, et ne leur donnent pas de relâche jusqu'à Saint-Vincent [2].

Cet engagement eut du retentissement dans la contrée

[1] Yvelin, garde au château du Parc, fut le premier à faire feu.

[2] Quelques mois après cette affaire, François Cougnon, qu'on surnommait *Topliet,* périt par accident. Il présidait à un rassemblement, dans la cour du château de Saint-Fulgent, lorsque le vent lui emporte son chapeau. Il court après, et pour le saisir il prend son fusil par le petit bout. Le mouvement qu'il lui imprime fait partir le chien, et le coup le frappe en pleine poitrine. Tous ses camarades le pleurèrent avec désespoir. Son frère cadet le remplaça dans son commandement, mais il n'avait ni l'intelligence ni la bravoure de son aîné.

et fut le prélude de plus sérieux combats. Afin de soutenir la lutte qu'ils ont engagée, les jeunes gens se rendent à la petite *Roussière*, paroisse de Saint-Fulgent, et à la *Brunière*, dans celle de Chavagnes, chez les deux frères de Royrand, pour les conjurer de se mettre à leur tête. Ces messieurs étaient chevaliers de Saint-Louis ; l'un avait été colonel dans un régiment de mousquetaires, et l'autre, officier de marine, avait perdu un bras à Ouëssan. Le premier avait soixante ans, c'était un beau vieillard à cheveux blancs, de grande stature, qui conservait encore toute la vigueur de la jeunesse. Ne pouvant résister aux instances qui leur furent faites, messieurs de Royrand consentent à diriger les révoltés, et pour grossir leur nombre ils font battre le tocsin dans les paroisses environnantes.

Le 15 mars, leur rassemblement s'opérait aux *Quatre-Chemins*, près Vendrennes, et M. de Sapinaud de la Verrie, arrivant de Tiffauges, rejoint par la division de la Guyonnière qui venait de battre les gardes nationaux de Saint-Fulgent, faisait sa jonction avec eux. Leurs forces réunies s'élevaient à environ trois mille hommes. Ils se reposaient dans leur bivouac, lorsqu'on leur annonce qu'une forte colonne ennemie composée des Patriotes de Fontenay, de Niort et de Sainte-Hermine, marche contre eux. Ils s'avancent à sa rencontre et se trouvent en sa présence près de Saint-Vincent-Herlanges. Il était onze heures du matin.

Les paysans, au lieu de s'effrayer, s'égaillent des deux côtés de la route et acceptent le combat. Dès les premiers instants, la fusillade devient vive et le canon tonne, mais le bruit du canon qu'ils n'avaient jamais entendu épouvante les paysans. Pour les rassurer, Royrand *Bras-Coupé*, s'avance à cheval sur la route, mais placé trop en évidence, un boulet le renverse avec son cheval et le tue. Sa mort déconcerte encore davantage les paysans; ils vont fuir, lorsqu'un autre boulet couvre de boue les tirailleurs blottis dans un fossé de la route. Darriet, du village de la Chau-

nière, s'imagine que c'est avec cette boue que les Républicains ont chargé leurs canons ; il s'écrie, en se précipitant sur la route : *En avant les gas, les Bleus n'ont pu d'amounitions, li tirant avec de la casse.* Tous les paysans sautent alors par-dessus les haies, et tête et pieds nus, courent à toutes jambes sur l'artillerie ennemie. Au moment où ils voient les artilleurs mettre le feu à leurs pièces, ils se jettent à terre et laissent passer la mitraille par-dessus leur tête, puis se relevant, ils tombent comme la foudre sur les canonniers républicains qu'ils tuent à coups de fourche. Cette attaque insolite jette la terreur parmi les Patriotes qui reculent en désordre. Cependant un peloton de braves reforment leurs rangs sur la butte du *Fief-de-Vigne;* les paysans les culbutent de nouveau et tournent contre eux les deux pièces qu'ils viennent de capturer ; les braconniers, cachés derrière les haies, tirent à bout portant les fuyards au passage et la route est bientôt jonchée de cadavres. Darriet, Daudron, de Saint-Fulgent ; Cougnon, Maindron, Chacun, Girard, Guédon, de Saint-André-Goule-d'Oie, se distinguent surtout dans ce combat. Dans la poursuite, à travers le bourg de Saint-Vincent, Darriet découvre un officier caché sous un monceau de paille. Cet officier lui demande grâce ; pour toute réponse, Darriet lui assène un grand coup de sabre sur la tête, lui fend le crâne et le fait prisonnier. Mulon (c'était le nom de l'officier), est conduit à Royrand qui le met en liberté. Par reconnaissance, Mulon, après la guérison de sa blessure, prend la cocarde blanche, et fait toute la guerre avec les Royalistes, sans démentir jamais ses nouvelles opinions [1].

La victoire des paysans était complète. Les Patriotes fuyaient dans toutes les directions. Heureux de leur triomphe, Royrand et les Sapinaud reviennent le soir coucher à l'Oie. Embarrassés de leurs prisonniers, ils les con-

[1] En 1800, Mulon épousa Mlle de Maynard.

gédient après leur avoir fait promettre de ne plus reprendre les armes contre les Royalistes.

Ce même jour, 16, Royrand et Sapinaud, voulant poursuivre leur succès, se reportent sur Chantonnay, que de nouvelles forces républicaines viennent de réoccuper. Chemin faisant, ils sont rejoints par Verteuil, les trois frères de Béjarry[1] et Baudry d'Asson, qui leur amène sa petite troupe. M. Dehargues, bourgeois de la Châteigneraie, qui devint par la suite l'un des plus brillants chefs secondaires de l'armée catholique et royale, accourt aussi lui dans leurs rangs.

Les troupes républicaines qu'ils allaient combattre étaient commandées par le général Marcé. Ce général tenait à venger l'échec que venaient de subir les Patriotes de Fontenay ; sa bravoure était connue, et son patriotisme ne le cédait point à son courage.

Marcé était un vieux militaire qui comptait quarante-huit ans de service. Dès la première nouvelle de la prise d'armes des paysans, il était parti de La Rochelle avec 500 hommes de troupe de ligne et deux pièces de canon. A Saint-Hermand, il fut renforcé par quelques détachements de gardes nationales de la plaine, qui s'étaient ralliés après leur défaite du 15 ; il entrait, le 17, à Chantonnay, avec 2,500 hommes et neuf pièces de canon.

Le 18, Royrand, Sapinaud et Baudry d'Asson l'attaquèrent à Saint-Vincent-du-Fort-du-Lay, à une demi-lieue de Chantonnay, mais ils furent repoussés, Marcé leur tua 40 hommes et reprit les deux canons qu'ils avaient capturés à la Guérinière. Le lendemain, 19, renforcé encore par de nouveaux détachements de gardes nationaux, il se porta au delà du Lay, où Boulard, colonel du 60e de ligne, avait

[1] La famille de Béjarry est une des plus anciennes familles du Poitou. Outre ces trois officiers Vendéens, du nom de Gaspard, d'Auguste et d'Amédée, elle avait fourni trois chevaliers de Malte, trois élèves du sanctuaire et deux officiers de marine.

fait réparer le pont du *Gravereau*, coupé par les paysans, et situé près le moulin qui se trouve sur le bord de ladite rivière. Marcé passa le pont et alla s'établir, une lieue plus loin, sur la route de La Rochelle à Nantes. Ce fut en cet endroit que Royrand et Sapinaud ayant pour officiers, Girard de Beaurepaire et son régisseur Rondeau, Gautier, Lusson, aubergiste à Saint-Fulgent, Grizay, Dehargues, Boutillier du Rétail[1], le chirurgien Aubain, de Vaugiraud, les deux de Béjarry, Théronneau du Fougeray, et Marin de la Borderie, vinrent l'attaquer à cinq heures et demie du soir. Les paysans portaient des chapelets autour de leur cou et chantaient la *Marseillaise vendéenne*[2]. Ils s'avancent contre l'avant-garde des Patriotes, se glissent derrière les haies, et à travers les nombreuses sinuosités du sol ; leurs clameurs trompent Marcé, qui, entendant retentir l'air de l'hymne révolutionnaire, croit que c'est la garde nationale de Nantes qui arrive à son secours, il les laisse approcher. Les paysans profitent de son erreur pour déborder ses soldats, et bien qu'ils ne soient que 3,000 hommes, sans canons, armés seulement pour la plupart de fourches et de bâtons[3], ils font subir des pertes sensibles aux Patriotes. Presque tous les coups de ceux qui ont des fusils atteignent l'ennemi. Marcé voyant son avant-garde attaquée à l'improviste, n'ose s'engager dans des chemins inconnus, il envoie en reconnaissance un officier avec un trompette. Cet officier est reçu à coups de fusil. Près de deux heures se passent en temps perdu. Marcé fait enfin replier son avant-garde sur les hauteurs qui dominent le pont du Gra-

[1] Dans les papiers de la famille de Sapinaud, il est fait mention de M. Louis-Marie Boutillier du Rétail, comme capitaine de cavalerie et ayant fait partie de l'armée du centre de 1793 à 1796. Il est noté comme un officier sur lequel on peut compter. Il fut maire de Château-Larcher, canton de Vivonne (Vienne).

[2] Voyez Notes explicatives, n° XXI, à la fin du volume.

[3] D'après le témoignage d'un témoin oculaire, ils n'avaient que 100 fusils de guerre et 2 à 300 fusils de chasse.

vereau et cherche à s'y retrancher. Les paysans profitent de son mouvement rétrograde pour pénétrer jusqu'à la rivière, et entourent les Républicains, les déciment et les refoulent. Royrand et Sapinaud, avec leurs principales forces, se précipitent sur les défenseurs du pont ; les braconniers se jettent sur leurs derrières ; pris entre deux feux, les Républicains se défendent vigoureusement ; un instant, ils croient à la victoire, car la détonation de leurs canons a épouvanté de nouveau les paysans ; mais Sapinaud, qui les commande, pour conjurer ce funeste effet, s'avance à leur tête : *Mes amis,* leur crie-t-il, *ne craignez pas et suivez-moi.* Puis, quand les artilleurs ennemis mettent le feu à un canon, il se jette à terre, comme l'ont fait aux *Pagannes* les soldats de Cathelineau, et comme ses paysans eux-mêmes l'ont fait l'avant-veille, évite le projectile, qui siffle au-dessus de sa tête, se relève, s'élance sur la pièce républicaine et s'en empare, secondé par les volontaires les plus résolus. Cependant il a couru un grand danger, le boulet, en passant, a effleuré et brûlé son chapeau. Les paysans, électrisés par l'exemple de leur général et la prise d'un canon, s'élancent avec une nouvelle ardeur sur les Républicains aux cris de : vive la Religion ! et de vive le Roi ! — Tout le vallon en retentit. — Après une lutte de courte durée, ils les mettent en complète déroute, et les forcent de repasser la rivière[1]. En vain la gendarmerie veut conjurer la retraite ; en vain Marcé lui-même accompagné de ses deux fils, âgés l'un de dix-huit ans, et l'autre de quinze ans, se jette au-devant des fuyards avec le gros de ses troupes ; tout ce qu'il tente est superflu. Il a son cheval blessé sous lui, ses habits et ceux de ses fils sont troués de balles. Boulard, Esprit Baudry, frère de Baudry d'Asson, et lieutenant-colonel au 4e régiment d'infanterie de marine, avec plusieurs autres officiers distingués, peuvent néan-

[1] *Mémoires* de Mme de Sapinaud.

moins faire reporter en arrière et sauver les canons qui leur restent. Les fuyards sont tellement épouvantés qu'ils courent d'une haleine, pendant toute la nuit, jusqu'à Saint-Hermand, à sept lieues du champ de bataille. Les gardes nationaux de la plaine rassemblés dans ce lieu fuient à leur tour, et rentrent chez eux ; le reste de la colonne se retire à La Rochelle, laissant seulement un poste, à Marans, pour défendre le passage de la Sèvre-Niortaise.

Cette victoire procura des armes et des munitions aux paysans et contribua surtout à leur donner une grande espérance dans le succès de leur cause[1]. L'honneur de la journée fut principalement pour Sapinaud ; aussi Royrand s'empressa-t-il de le complimenter de son sang-froid et du mépris qu'il avait montré de la mort. « Vous vous trompez, « mon ami, lui dit-il, si vous croyez que je ne la craigne pas, « je la crains plus que personne ; mais je serais fâché que « quelqu'un pût se montrer plus brave que moi dans le dan- « ger[2]. »

Les Républicains étaient furieux d'avoir été vaincus par des paysans. Pour couvrir la honte de leur défaite, ils accusèrent Marcé de trahison, quoiqu'il eût vaillamment combattu. Niou et Trullard, commissaires de la Convention, le destituèrent aussitôt, et l'envoyèrent en prison à La Rochelle, où il languit pendant dix mois. Le 29 janvier 1794, il montait sur l'échafaud.

Cette affaire de Saint-Vincent, connue sous le nom de défaite de Marcé, souleva toute la contrée. De Saint-Pal et Bulkeley, d'origine irlandaise, mais naturalisé français, réunirent autour d'eux les habitants des environs de la Roche-sur-Yon, jusqu'à la rivière du Lay, notamment les paroisses de la Couture, de Bellenoue, du Tablier, de Saint-

[1] Dans les chroniques de la paroisse de la Gaubretière, il est dit que dans cette affaire ils prirent quatre canons, deux charretées de fusils tout neufs et une charretée de poudre. Vingt volontaires de cette paroisse y périrent.

[2] *Mémoires* de Mme de Sapinaud, p. 22.

André, de Château-Guibert, etc. Des insurgés se disposaient à brûler la Roche-sur-Yon; à la prière de François-Élie Hilaireau, juge de paix dans ce bourg, Bulkeley accourut dans ce bourg pour empêcher cet incendie; en toutes circonstances Bulkeley se montra humain et s'opposa au massacre des prisonniers. Chouppes se conduisit de la même façon. (Extrait des papiers de Goupilleau.)

Dans le canton d'Aizenay, à la Chapelle-Hernier, se levait aussi un autre chef qui acquit dans la suite une grande célébrité : c'était Joly, chirurgien à la Chapelle-Hernier même ; il était bordelais de naissance, déjà avancé en âge, d'humeur sombre et rude, n'aimant pas la noblesse et peu le clergé ; c'était un démocrate royaliste [1].

Savin, autre chef qui devint aussi célèbre, insurgeait la paroisse de Palluau.

Du côté de Montaigu, le mouvement se dessinait avec une égale rapidité. Le 12 mars, les habitants de la Guyonnière, sous la conduite de M. Brem, ceux de la Boissière, de Treize-Septiers, de la Bruffière et de plusieurs autres des environs, sous d'autres chefs, menaçaient cette ville.

« Son administration ne se voyant pas en mesure de « leur résister, demanda du secours à Mortagne ; le direc- « toire de cette dernière ville lui envoya 37 hommes sous « la conduite de M. Douet, capitaine de hussards. Cette « petite troupe, arrivée entre le Longeron et Tiffauges, fut « tout à coup entourée d'un nombre considérable de « paysans armés de piques, de mauvais fusils et de bâtons. « M. Douet harangua les insurgés, les conjura de rentrer « chez eux, ou du moins de le laisser passer, lui et ses « hommes, sains et saufs. *Abaissons nos armes*, leur dit-il, *ne « nous battons pas entre nous, mes amis ! Embrassons-nous en « bons Français que nous sommes tous* [2]. Sa belle taille, l'air « martial, la voix sonore de cet officier en imposèrent aux

[1] Théod. Muret, t. I, p. 49.
[2] Paroles tirées de Grille, t. I, p. 88.

« paysans, qui le laissèrent, avec sa petite escorte, continuer
« sa route vers Montaigu. Après avoir passé Tiffauges, et
« près du château de M. Baudry d'Asson, une bande beau-
« coup plus considérable que la première, entoura ce faible
« détachement, mais, plus méchante que l'autre, elle ne se
« laissa pas toucher par les représentations qu'on lui
« adressa[1]. Elle venait de piller M. Baudry, qu'elle condui-
« sait prisonnier[2]. Elle força les habitants de Mortagne de
« la suivre. En vain M. Douet réclama, auprès de ces
« hommes indisciplinés, la liberté de poursuivre sa route ;
« en vain, il fit valoir le sauf-conduit qu'il avait obtenu de
« la première bande ; en vain, il se jeta à genoux et les
« pria de renvoyer au moins, à Mortagne, les gens qu'il
« commandait ; lui et sa troupe furent aussitôt désar-
« més. Cette mesure lui semblait d'un très-mauvais pré-
« sage. Enfin, il élève la voix, et d'un ton noble et géné-
« reux il adresse ces paroles aux insurgés : Messieurs, je le
« vois, il faut mourir ; nous sommes faibles et en votre
« pouvoir ; vous êtes maîtres de notre vie, vous pouvez
« abuser de votre force et répandre notre sang. Si j'étais
« seul, je saurais braver la mort, je l'ai vue de près dans les
« combats, et je l'ai vue sans trembler ; mais j'accompagne
« ici trente-sept pères de famille, que Mortagne m'a con-
« fiés. C'est pour eux seuls que je vous offre ma vie ; pre-
« nez-la, Messieurs, je vous l'abandonne. Je mourrai sans
« regrets, si mon sang vous suffit, et si je puis sauver la vie
« aux malheureux qui m'ont suivi. Ainsi, de grâce, épar-
« gnez ces hommes innocents. De quels remords ne seriez-
« vous pas accablés si vous leur ôtiez la vie ? Que devien-
« draient alors leurs femmes et leurs enfants ? Que répon-
« driez-vous à ces veuves, à ces orphelins, quand ils vous
« demanderaient leurs maris et leurs pères ? Leur diriez-

[1] Guérin, sacristain de Tiffauges, était à leur tête. (Grille, t. I, p. 88.)
[2] C'était probablement un frère ou un parent de M. Baudry d'Asson, chef du rassemblement des moulins à Cornet.

« vous : Nous les avons lâchement assassinés? Laissez-vous « fléchir ; tournez vos coups sur moi seul, et épargnez les « hommes pour lesquels je me dévoue.

« Les insurgés, sans se montrer sensibles à ces prières, « lièrent deux à deux, M. Douet et sa troupe, et les pla- « cèrent au milieu de leur colonne, mal alignée. Bientôt « après, arrivés vis-à-vis une grande prairie, ils les fusil- « lèrent tous. Deux seuls s'échappèrent, n'ayant pas été « atteints par les balles des paysans, et accoururent demi- « morts de terreur et de fatigue apporter cette affreuse « nouvelle à Mortagne. M. Douet reçut trois coups de « fusil sans tomber de cheval ; au quatrième, il fut ren- « versé, porta la main sur son cœur, et mourut en regar- « dant le ciel.

« On rapporte que les insurgés ne se portèrent à cette « horrible exécution, que parce qu'un prisonnier ayant « rompu sa chaîne, s'était enfui en criant : Sauve qui « peut [1]. »

[1] *Mémoires d'un père à ses enfants*, p. 86. L'auteur n'a pu vérifier *l'on dit*, parce que les deux hommes qui s'échappèrent de cette boucherie, avaient été assassinés plus tard. « A la nouvelle de cet effroyable événe- « ment, ajoute M. Boutillier de Saint-André, Mortagne retentit de cris « de rage et de désespoir. Les femmes et les enfants des malheureuses « victimes parcouraient les rues en demandant leurs parents assassinés. « La douleur était à son comble, l'indignation dans tous les cœurs. Mais « que pouvaient 1200 pauvres habitants (c'était la population de Mortagne) « dans une petite ville sans murs, entourée d'une troupe immense de « révoltés. On tint conseil et l'on décida que la place n'étant pas tenable, « chacun chercherait, comme il lui semblerait, le moyen de se sauver. « Les uns, au nombre d'environ 60, se retirèrent à Cholet, où beaucoup « de monde avait déjà été chercher un asile, et qui par sa population et « les canons qu'elle possédait, offrait un point de résistance. Les autres « furent chercher un refuge dans des lieux écartés. Mon père fut du « nombre de ces derniers, ainsi que mes oncles et cousins. Il se déguisa, « emporta son fusil, de la poudre et des balles, et promit de vendre « chèrement sa vie à toute espèce d'agresseurs. Il se fut cacher dans les « rochers de la Sèvre, près de la *Martinière*. Ma mère pleine de courage « resta dans notre maison, s'attendant et se soumettant à tous les événe- « ments. Mes frères, mes tantes et moi, ainsi que toutes les femmes qui « composaient notre famille, nous nous rendîmes aux *Granges*, où nous

Cette bande indisciplinée avait encore immolé à sa fureur quelques Patriotes dans les paroisses qu'elle avait parcourues [1].

Le 13, à onze heures du matin, au nombre de 3,000, elle faisait irruption par le chemin de Tiffauges, et se portait au lieu appelé le *Petit-Sabot*, à l'entrée de Montaigu. 200 gardes nationaux, renfermés dans cette ville, vinrent lui barrer le passage, et une vive fusillade, où furent blessés plusieurs Patriotes, s'engagea aussitôt entre les deux partis. Mais les paysans ne se voyant pas secondés par les habitants du pays de Retz, qui avaient promis de les soutenir, suspendirent l'attaque, et ils commençaient déjà à se retirer, lorsque arrivèrent 4 à 5,000 Retzois ; l'attaque fut reprise aussitôt, et les Patriotes furent obligés de se réfugier dans le château, laissant la ville à la merci des vainqueurs.

« Sur les trois heures après midi, les chefs insurgés « envoyèrent une femme aux autorités pour les engager à « venir parlementer avec eux. Le président du tribunal et « deux autres citoyens se rendirent à leur appel. Mais à peine « furent-ils sortis du château et venus au milieu d'eux, « qu'ils les maltraitèrent, et les traînèrent près de la « halle. Là, un homme furieux, qui portait sur sa poitrine

« nous couchâmes dans les chambres hautes. J'étais alors très-grand « pour mon âge (il avait douze ans) et comme on craignait que les « paysans ne me forçassent à marcher, on me fit déguiser en fille...

« Un de mes oncles se rendit aussi à Cholet, mais s'en revint le même « jour. Il nous raconta qu'il avait vu pendant l'obscurité un grand « fantôme blanc se lever près de lui, barrer le chemin, jeter des flammes « par la bouche et les yeux, et s'évanouir ensuite en fumée. Son cheval « aussi effrayé que lui, s'était cabré et il s'éloigna au galop de cette vision « terrible qu'il prit pour un avertissement du ciel qui le détournait de « revenir à Cholet. Il a eu lieu depuis de se féliciter de n'avoir pas été « sourd à cet avertissement, car presque tous ceux qui s'étaient retirés « à Cholet y trouvèrent la mort quelques jours après (lors de la prise de « Cholet par Cathelineau et Stofflet.) » *Mémoires d'un père*, p. 88 à 90.

[1] Savary, t. I, p. 101. — Entre autres Servanteau de l'Échasserie, de la commune de la Bruffière. (Grille, t. I, p. 89.)

« l'image du crucifix, et qui était armé d'une hache, s'a-
« dressant au chef de la députation : *A genoux,* lui cria-t-il,
« *et demande pardon à Dieu ;* et en prononçant ces mots, il
« lui lança sa hache sur la tête. Heureusement un voisin
« moins cruel détourne l'arme meurtrière, qui ne fait qu'ef-
« fleurer le parlementaire.

« Ce chef de la députation, apercevant un habitant de
« Vieille-Vigne qu'il connaissait, se met sous sa protection
« et proteste devant lui contre la violence qui lui est faite.
« Cet habitant lui propose de le conduire au château, où
« l'on pourra traiter de sa reddition. Le rassemblement en
« foule les suit, et la paix paraît être faite. En témoignage
« de réconciliation, on convient que de part et d'autre, on
« fera une décharge générale de toutes les armes. Quand
« elles sont déchargées, les révoltés s'en emparent, et
« manquant à la parole donnée, l'un d'eux crie : *Rechar-*
« *geons nos armes et les tuons tous.* Cet affreux conseil est suivi,
« et l'on massacre les Patriotes. Les blessés, au *Petit-Sabot,*
« ne sont pas épargnés plus que les autres. Quelques-uns
« cependant parvinrent à s'échapper en escaladant les murs
« et se sauvèrent dans les bois [1]. »

Quelques jours plus tard, une centaine de prisonniers ayant été conduits à Montaigu, une bande de furieux voulait encore les égorger. Mais MM. de la Roche-Saint-André, Chabot de Coulandre, Richard fils aîné, et quelques autres membres d'un comité établi dans cette ville pour y mettre l'ordre, réussirent à les sauver de la mort [2].

Aux environs de Machecoul, on commit des atrocités encore plus révoltantes. Le 10 mars, cette ville, qui n'était défendue que par une centaine de gardes nationaux, ayant à leur tête Maupassant, ex-député à l'Assemblée nationale et commissaire du gouvernement, fut envahie par de

[1] Savary, t. I, p. 102.
[2] Parmi ces personnes arrachées à la mort se trouvaient les dames Goupilleau. (Grille, t. I, p. 94.)

nombreux attroupements venus de différentes communes, et conduits par les frères Hériault et Lager, par Berthaud et Boursault, de Sainte-Lumine-de-Grand-Lieu, et par Peigné, homme d'affaires de M. de la Clartière. Pressés, débordés par cette multitude, les Républicains furent mis en fuite. Maupassant, resté avec cinq hommes, fut massacré ; le lieutenant de gendarmerie Simonis fut atteint d'un coup de coutelas de pressoir ; tous ceux que l'on put saisir furent également tués. Les femmes, en proie à la plus grande fureur, parcoururent les rues en criant d'une voix sauvage : *Tue! Tue*[1] ! Lorsqu'apparaissait un Patriote, un chasseur aussitôt sonnait *la vue*; c'était le signal de l'assommer ; puis il allait sur la place faire retentir le son de l'*hallali*. Les vieillards frappaient les prisonniers, les enfants chantaient victoire : tous étaient satisfaits de pouvoir enfin se venger de ceux qui les avaient tant torturés. Le curé constitutionnel, de Tort, fut tué à coups de baïonnette dans le visage ; le juge de paix, Paynot et deux Patriotes, reçurent le coup de mort pour avoir refusé de crier : *vive le Roi!* On égorgea, pour le même motif, le Républicain Pinaud, ainsi que son jeune fils : en expirant, ils criaient : *vive la Nation*[2] ! Un père et son fils offrirent cinquante louis pour avoir la vie sauve, mais les furieux, après avoir pris l'argent, les assommèrent en disant : *Ce n'est pas assez.* Les autres Patriotes furent jetés en prison. Souchu, ancien receveur de gabelles, forma un comité royal composé de : MM. de Couëtus, Louis Potier, Nicollière, Jean Péraud, le chevalier de Keating, Latour, Rousseau, Plantier, Jean Guilloteau, Merland des Brosses, J.-B. la Heu, Bâtard, Fleury, Archambaud[3]. Souchu s'en établit le président et se

[1] Crétineau-Joly dit qu'on en vit ouvrir le ventre de leurs ennemis avec des faucilles recourbées, t. I, p. 90. (Rapport de Villers à la Convention, p. 10.)

[2] Beauchamp, t. I, p. 101.

[3] Grille, t. I, p. 95.

chargea de juger les prisonniers. « Il fut entraîné dans une « voie de sang, dit Crétineau-Joly, par les funestes exem- « ples des Septembriseurs. Il a vu, à Paris, crouler la « royauté, égorger ses défenseurs ; il a été témoin des « assassinats des prisons ; il a entendu Danton, Marat, « Philippe-Égalité et Robespierre exalter le civisme *des tra-* « *vailleurs pour la nation.* Il conçoit la pensée de *travailler* « comme eux ; il légitime ses crimes par ceux qu'il voit « commettre à la Révolution. Dans le principe, cet homme « n'était pas féroce, il le devint par une soif de ven- « geance qu'explique l'effervescence des partis. Rentré « dans ses foyers, il raconte aux esprits incultes dont il est « entouré les orgies révolutionnaires, les sanglantes apo- « théoses dont il fut témoin ; ses récits devaient tristement « agir sur des hommes que la rudesse de leurs travaux « rendait à peu près insensibles au sentiment de l'huma- « nité [1]. » Mais ces motifs de vengeance ne le disculpaient ni lui ni les siens de leurs barbaries. Le 11 et le 12 mars, il condamna 44 Républicains à mort. S'autorisant alors de cette exécution, il fait ordonner par son comité qu'on ait à lui amener tous les Républicains pris par les diverses bandes qui occupaient les campagnes de Machecoul. Quand il les a sous la main, il les envoie au supplice attachés deux à deux à une longue corde, et par une sanglante ironie, il appelle *chapelet* cette chaîne de condamnés. Il les fait fusiller par pelotons. Après la fusillade, il ordonne de sabrer ceux qui respirent encore. Il poussa la férocité jusqu'à faire scier les poignets à Joubert, président du district, qui était son ennemi personnel. Il commanda, dit-on, d'enterrer tout vivants des hommes et des femmes. Toujours est-il que quelque temps après, on découvrit dans les fossés du château, lieu d'exécution de Souchu, le bras du jeune Gigault, dont la main crispée tenait encore quelques brins

[1] Crétineau-Joly, t. I, p. 90.

d'herbe. Cette boucherie dura douze jours sans interruption, et le nombre des victimes fut d'environ 500. Le juge Boullemer s'échappa seul parmi les prisonniers. Toute la ville de Machecoul était dans la désolation[1].

A Légé et à Guioné, près Paimbœuf, on commit encore de semblables atrocités. Des listes de proscription furent dressées ; quelques Révolutionnaires rachetèrent leur vie à prix d'argent et se montrèrent ensuite impitoyables bourreaux de leurs partisans. Les chefs, dans tous ces lieux, n'avaient pu arrêter la fureur de leurs hommes. « Moins « humains que ceux des Mauges et du Haut-Poitou, les ha- « bitants de cette partie du Bas-Poitou recouraient facile- « ment aux représailles ; séparés des autres par quelques « lieues, on eût dit qu'ils étaient d'autres hommes et pres- « que des sauvages en comparaison des soldats de Catheli- « neau. Ces derniers, gais, francs, généreux, se battaient « avec ardeur et générosité, mais usaient de la victoire « avec modération et traitaient leurs prisonniers humaine- « ment. Les Bas-Poitevins, sombres, vindicatifs, cruels, « braves sans impétuosité, tenaces, entêtés et défiants, abu- « saient souvent de la victoire en immolant froidement « leurs ennemis[2].

Ces diverses boucheries, comme on doit le penser, inspirèrent une vive horreur aux Républicains et les glacèrent d'épouvante. Elles ternissent sans nul doute l'éclat des armes royalistes ; mais que ceux qui seraient portés à les juger avec trop de sévérité, dit Eugène Veuillot, n'oublient pas qu'elles n'ont point été ordonnées par les chefs royalistes, qu'elles n'ont été que des cas exceptionnels, et que le spécimen des atrocités que commirent les Républicains. « On doit savoir, ajoute-t-il, que la vengeance d'un peuple,

[1] L'Administrateur militaire anonyme. — Savary, t. I, p. 105. — Eugène Veuillot, p. 41. — Bourniseaux, p. 346. — Mme de La Rochejacquelein, p. 104. — Rapport de Villers, p. 14.

[2] *Mémoires d'un père*, p. 119.

« quand elle est abandonnée à elle-même, est toujours « cruelle et sauvage. Mais que dire quand elle est suscitée « par des gens illettrés? Dans le Bas-Poitou, la guerre « a toujours eu un caractère plus cruel que dans le Haut- « Poitou et dans l'Anjou. Les habitants de cette contrée « n'avaient point la douceur, la simplicité et (quoique « pleins de foi) la profonde et tendre piété des autres Ven- « déens. On ne vit jamais, parmi les principaux chefs, des « hommes aussi remarquables par l'élévation de leurs sen- « timents et la pureté de toute leur vie, que les Catheli- « neau, les Bonchamps, les Lescure, les La Rochejacque- « lein et les d'Elbée. La cause était la même sans doute, « mais elle n'était pas comprise absolument de la même « manière. Les insurgés de l'Anjou et du Haut-Poitou son- « geaient uniquement à délivrer leur pays de l'oppression ré- « publicaine, afin de pouvoir prier Dieu en paix. Dans le Bas- « Poitou, au contraire, ils avaient principalement soif de « vengeance ; à leurs yeux, il ne suffisait pas d'être libres, « il fallait encore rendre à l'ennemi tout le mal qu'il avait « fait[1] » Ces réflexions étant remarquablement judicieuses et vraies, nous nous sommes plu à les enregistrer.

Les divers événements que nous venons de relater s'étaient passés dans le département de la Vendée, et avaient précédé de quelques jours ceux qui surgirent dans celui de Maine-et-Loire. Ils attirèrent naturellement l'attention publique, et firent appeler ceux qui en étaient les fauteurs et les agents des *Vendéens*, nom qui plus tard fut donné par extension à tous les paysans du Bocage. De plus, comme les habitants du Bas-Poitou se livrèrent aux exécutions sanglantes et barbares que nous venons de mentionner, on les traita de *brigands*, nom mérité assurément par ces premiers égorgeurs, mais qui ne devait pas être étendu, comme il le fut cependant plus tard, à tous les partisans de

[1] Eug. Veuillot, p. 53.

la cause catholique et royale. Nous verrons, en effet, presque tous les Royalistes n'opposer en général que la mansuétude et le pardon des outrages aux horreurs que l'on commit à leur égard. On est même surpris, vu l'irritabilité du cœur humain, que des hommes si constamment victimes d'atrocités sauvages, n'aient pas répondu plus souvent par de cruelles représailles à tant de maux intolérables. Il fallait que la religion eût jeté au fond de leur âme des sentiments chrétiens bien profonds, pour qu'ils pussent se maîtriser de la sorte, et agir avec une telle longanimité. Ceux qui méritaient le nom de *brigands*, n'étaient donc pas ceux que l'on appelait ainsi, mais ceux qui avaient l'impudeur de le leur donner. La suite de notre récit, nous n'en doutons pas, confirmera le lecteur dans cette conviction[1].

[1] Les brigandages commis dans le *Marais* firent donner aux insurgés le nom de *brigands*, quoique le plus grand nombre ne méritassent pas ce titre. (*Hist. de la Révol.*, par M. Thiers, t. I, p. 173.)

« Les Vendéens, dit à son tour l'auteur anonyme de la vie de Cathe« lineau, apportèrent, au milieu des ravages de la guerre, des sentiments « d'humanité qui n'étaient pas connus dans ses annales; et, jusqu'à « l'époque où ils furent mis dans la nécessité d'user de représailles, « l'armée vendéenne était encore plus touchante par ses vertus qu'ad« mirable par son courage. On entrait de vive force dans les bourgs et « les villes sans les piller. On n'exigeait ni rançon, ni contribution, et « loin de maltraiter les prisonniers, on se gardait même de les dé« pouiller. On ne saurait trop le répéter, les Républicains admiraient la « loyauté et l'humanité de ce peuple de soldats rustiques. C'étaient des « lions au combat et des agneaux après la victoire. Ils s'en retournaient « dans leurs humbles foyers pour reprendre la charrue et recueillir une « nourriture acquise au prix de tant de sueur et de sang. Mais, si le « paysan vendéen faisait la guerre avec une humanité et un désinté« ressement sans exemple, il n'en était pas toujours de même des déser« teurs républicains qui accoururent en grand nombre sous les drapeaux « du Roi, ni des jeunes Bretons qui vinrent les défendre. Ils pillèrent par« fois, et, dans la suite, les punitions exemplaires qu'on infligeait aux « coupables n'arrêtèrent pas toujours ce désordre.

« Il importe aussi de distinguer la grande armée vendéenne, dont je « parle, d'avec les divisions de la partie méridionale du pays insurgé. « L'armée que commandait M. de Charette fit quelquefois la guerre œil « pour œil et dent pour dent : et il faut avouer que les divisions du bas

Cependant, le 15 mars, les égorgeurs de Machecoul s'arrachent à leur scène de carnage, et marchent sur Pornic pour s'en emparer. Comme ils n'ont aucun chef capable de les commander, ils jettent les yeux sur le marquis de la Roche-Saint-André, un des membres du comité royaliste de Montaigu, et le mettent à leur tête. C'était un ancien officier au régiment Royal étranger, qui avait son château près de Nantes. Il accepte cette charge, mais à la condition qu'il disciplinera leurs bandes indociles. — Nous verrons que ses efforts seront inutiles. — A la tête de quatre mille hommes, il part pour Bourgneuf où il rallie la division de la Cathelinière. Il s'approche de Pornic, divise son armée en deux colonnes, charge celle de droite d'y pénétrer de vive force, tandis que, avec celle de gauche, qu'il com-

« Poitou, comme celles du pays de Retz et du comté de Nantes, rendirent « souvent aux Républicains le mal qu'elles en recevaient. Mais ces divi- « sions étaient indépendantes de la grande armée vendéenne, et ordi- « nairement elles agissaient séparément. » (P. 32.)

« Il faudrait avoir une idée juste de ces temps déplorables, pour bien « apprécier les événements et les hommes qui, presque tous hors des « règles et des circonstances communes, n'arrivent et n'agissent que « sous l'empire des passions et des fureurs de l'esprit de parti. » (Lebouvier-Desmortiers, p. 68.) L'exaltation et le besoin de la vengeance portèrent naturellement les paysans aux représailles. Quoi qu'il en soit, bientôt la partie saine du peuple, éclairée sur la conduite des agents qu'on avait choisis dans les premiers moments de l'insurrection, leur retira sa confiance et la donna à Charette pour infliger à Souchu la peine qu'il méritait. (P. 6,)

Tous les paysans du bas Poitou ne se livrèrent pas à des atrocités. Un bon nombre et notamment ceux des environs de Challans, écrivirent aux administrateurs de cette ville, réfugiés aux Sables :

Challans, 14 mars 1793.

Nos chers frères,

Nous vous écrivons, les larmes aux yeux et les armes à la main; nous ne demandons pas la guerre, mais nous ne la craignons pas, si vous nous y provoquez. Quelle suite de grands malheurs s'offre à nos yeux si vous nous forcez à prendre ce dernier parti! Nous sommes ici au moins 18,000 hommes assemblés de toutes les paroisses circonvoisines, et à chaque minute, il en arrive d'autres et il nous en est offert tout décidés à mourir pour la victoire. Vous n'ignorez pas tous les désastres qui affligent la ville de Machecoul et beaucoup d'autres. Nous avons l'avan-

mande en personne, il s'établit sur la grande route, afin de protéger la retraite en cas d'insuccès. Pendant trois quarts d'heure retentit une vive fusillade; la lutte devient acharnée : de part et d'autre on fait de suprêmes efforts; enfin les assiégés faiblissent et la ville est emportée. Cependant l'artillerie ennemie, par le bruit de ses formidables détonations, tient encore les paysans en épouvante; les Républicains vont peut-être en profiter pour reprendre l'offensive, lorsque M. de la Roche-Saint-André tombe sur eux avec la seconde division, les repousse et se rend définitivement maître de Pornic. Les vainqueurs parcourent aussitôt les rues de la ville aux cris mille fois répétés de : vive le Roi! puis ils vont planter leur drapeau blanc au pied de la Croix de Mission, en signe d'actions de grâces, pour la vic-

tage de ne pas affliger votre ville à ce point, et nous croyons pouvoir nous flatter qu'ils n'ont pas sujet de se plaindre de nos procédés, même les prisonniers que nous avons faits et que nous faisons tous les jours de différentes qualités, et au nombre de plus de 150. Envisagez, nos chers frères, les malheurs auxquels nous allons nous exposer, et secondez les intentions sincères que nous avons de faire une bonne et solide paix avec vous, si vous voulez nous accorder seulement quelques conditions qui nous paraissent on ne peut plus justes et intéressantes.

Nous demandons : 1° La continuation de notre religion catholique, apostolique et romaine, et, pour cet effet, des prêtres non conformistes dans les paroisses qui composent votre district ou des assermentés rétractés qui seront choisis par chaque paroisse;

2° Nous demandons qu'il ne soit point procédé au tirement ordonné par la Convention;

3° La suppression des patentes pour toutes espèces de professions, arts et métiers, sans en excepter un seul;

4° La suppression de l'arrêté du département qui ordonne aux pères des enfants émigrés ou à leurs parents suspectés de se rendre au chef-lieu du département.

Finalement nous souhaitons de cœur et d'esprit que la fraternité, la liberté et l'égalité subsistent entre nous dans toute sa force, et conséquemment amnistie réciproque.

Nous nous soumettons particulièrement à déposer nos armes dans un magasin, afin que ceux sur lesquels elles ont été prises en soient ressaisis.

Nous attendons votre réponse et sommes vos frères.

(Suivent un grand nombre de signatures.)

Les Républicains ne firent aucune attention à cette lettre.

toire qu'ils ont remportée sur les ennemis de la Religion. Mais le succès les ramène bientôt à leurs instincts farouches ; ils se débandent, pillent les maisons, se gorgent de vin et d'eau-de-vie, et tombent tous dans un état d'ivresse complète. Les Républicains, avertis de ce désordre, reviennent à la charge, sur les six heures du soir, commandés par Abline, prêtre marié, et en font un grand carnage. Dans la mêlée, le marquis de la Roche-Saint-André court de grands dangers : pressé par trois gendarmes à la fois, il en tue deux, et il va se défaire du troisième avec son pistolet, lorsque cette arme lui crève dans la main ; sans perdre son sang-froid, il saisit son épée, la plonge dans la poitrine de son adversaire et l'en retire brisée. Alors entièrement désarmé, il est entraîné par la foule, renversé dans la boue où il allait périr, lorsque Baudouin, commandant de Sainte-Pazanne [1], le met en croupe derrière lui et le ramène blessé et contusionné jusqu'à Machecoul. Sa troupe avait fait des pertes sensibles, beaucoup de paysans avaient été tués sur place ou faits prisonniers dans leur déroute. Les Républicains se vengèrent sur ces derniers des égorgements de Souchu. Quelques marins qui faisaient partie des troupes patriotes promirent la vie à douze captifs, à la condition qu'ils creuseraient une grande fosse pour enterrer les morts ; mais quand la fosse fut faite, ils les égorgèrent sur les cadavres de leurs camarades. Plusieurs officiers, entre autres le jeune Flamingue, furent enterrés vivants jusqu'au cou ; on les assomma ensuite à coups de pierres et de boules.

On ne pouvait imputer la reprise de Pornic qu'à l'ivrognerie et à l'indiscipline des paysans. Le fait était patent. Malgré cela, on en rejeta toute la faute sur le marquis de la Roche-Saint-André qui fut accusé d'imprévoyance et cité devant le tribunal de Souchu. Ce farouche président du

[1] Ce Baudouin fut plus tard guillotiné à Nantes.

comité royaliste le condamna à être fusillé, comme n'ayant pas pourvu, par des sentinelles, à la garde de Pornic, et comme ayant lâchement abandonné son poste. On ne voulut pas prêter l'oreille à la vérité. Alors, pour éviter la fureur d'une foule sans frein, qui voulait lui brûler la cervelle, le marquis de la Roche-Saint-André se réfugia dans l'île de Bouin, jusqu'à ce qu'il pût joindre l'armée de Royrand [1].

Il fallait pourtant un chef à ces hommes intraitables ; et malgré leur insubordination, ils reconnaissaient qu'ils avaient un besoin urgent d'avoir à leur tête un officier capable de les discipliner et de les commander. Le 16 mars, ils se rendent en grand nombre au château de *Fonte-Clause*, à deux lieues de Machecoul, près la Garnache, où demeurait le chevalier Charette, pour le prier de prendre le commandement de leur troupe. Charette les refuse et les congédie. Le 18, ils reviennent plus nombreux à la charge et font des instances encore plus vives que la première fois. Charette leur répond qu'un officier de marine n'entend rien à ce qu'ils veulent faire de lui, qu'il ferait trop de fautes, et qu'ils n'auraient qu'à se repentir de leur choix. Ils insistent de nouveau avec larmes. « Vous voulez donc que j'accepte, s'écrie enfin Charette ; eh bien ! soit, je cède ; mais sachez que vous m'obéirez, ou que je punirai sévèrement tous ceux qui se permettront le moindre acte d'insubordination. » Ils consentent à tout, et le proclament tumultueusement leur général. Sans leur donner le temps de se remettre de leur enthousiasme, il les passe immédiatement en revue. Pendant quatre jours, il s'occupe de les organiser et de former sa cavalerie qui d'abord ne se compose que de cent hommes. De jeunes gentilshommes lui servent d'officiers ; ce sont les trois frères, Joseph, Hyacinthe et Prudent de la Roberie, Duchaffault jeune, le

[1] Beauchamp, t. I, p. 104. — Théod. Muret, t. I, p. 56.

chevalier de la Roche-Lepinay, et Dargens, fils d'un chirurgien. Il fait aussi distribuer les armes et les munitions qu'il a pu se procurer. Après ces soins, il les conduit à Machecoul où il veut encore prendre avec eux de nouvelles précautions. Il les mène à l'église, et sur le livre des Évangiles il jure le premier qu'il périra plutôt que d'abandonner son parti. Puis se tournant vers la foule : *Jurez à votre tour*, leur crie-t-il, *d'être à jamais fidèles à la cause de l'autel et du trône que vous entreprenez de rétablir. Jurez encore que vous m'obéirez toujours.* Tous, en brandissant leurs armes, articulent le serment qu'il leur demande. Ils ne devaient pas s'en repentir, car ils venaient de rencontrer un habile et brillant général.

François-Athanase Charette de la Contrie, était né à Couffé, près Nantes, le 21 avril 1763. Il était lieutenant de vaisseau à l'origine de la Révolution. Il fut, le 10 août 1792, l'un des défenseurs de Louis XVI, aux Tuileries. Arrêté à son retour dans le Poitou, il avait été mis en prison, à Nantes, d'où il était sorti, grâce à l'intervention de quelques amis. Il ne ressemblait point aux principaux chefs de l'Anjou et du haut Poitou. Il avait un goût effréné pour le plaisir et des mœurs fort légères [1]. N'ayant pas assez de patrimoine pour figurer dans le monde, il avait passé la plus grande partie de sa jeunesse chez un oncle, à Sainte-Pazanne, près la forêt de Princé. Sa principale occupation était la chasse, et il lui arrivait souvent de parcourir cette forêt, qui a sept lieues de tour, ainsi que celle de Machecoul. La connaissance qu'il prit alors des chemins et des défilés du pays, lui servit avantageusement dans la suite pour faire la guerre de partisans [2]. Son extérieur n'avait rien de très-imposant. Il aimait à se revêtir d'habits de soie, ce qui rendait son costume un peu théâtral. Sa taille était

[1] Mme de Sapinaud, p. 41.
[2] Administrateur militaire anonyme, p. 11.

moyenne [1], svelte, bien faite et proportionnée. Il avait les cheveux bruns, les yeux enfoncés, petits mais vifs, les sourcils épais, le visage ovale, les lèvres minces et serrées, les pommettes des joues un peu proéminentes, le nez relevé, le menton saillant, la voix douce, nette, au timbre presque féminin, au ton cassant qui commandait l'obéissance. Aussi brave soldat qu'habile tacticien, il était vraiment digne de commander [2]. Ce qui le distinguait pardessus tout, c'était sa merveilleuse aptitude au genre de guerre qu'il allait entreprendre, usant avec prudence de ses ressources, et se montrant fertile en ruses et en détours. Plus dur pour lui-même que pour personne, il étonna souvent ses plus rudes soldats par son mépris des fatigues, des privations et des dangers [3]. Son malheur fut de ne pas savoir se plier aux circonstances : fier, inexorable, plein d'ambition, d'orgueil et de jalousie, il oublia trop souvent, pour le succès de la cause royale, de se rendre aux avis de ses collègues [4]. Quelques-uns même lui ont reproché d'être cruel [5].

Quand il prit en mains le commandement, le cercle de

[1] M. Lebouvier-Desmortiers, son apologiste, dit cependant qu'il avait cinq pieds cinq pouces et qu'il avait le corps mince.

[2] Eugène Veuillot, p. 45. Il tirait supérieurement des armes; presque toujours l'homme qu'il ajustait était un homme mort. (Lebouvier-Desmortiers, p. 489.)

[3] Rarement Charette goûtait du meilleur mets qu'on servait sur sa table. Un jour une dame lui offrit un poulet dans un moment où ses soldats manquaient de vivres : *Avez-vous,* lui dit-il, *des poulets pour toute l'armée?* Dans les temps de détresse il couchait sur la terre, n'ayant quelquefois qu'un morceau de pain noir et fort dur; quand il voulait faire un meilleur souper il allait dans les chambrées de ses officiers et leur disait : *Messieurs, vous avez de bonne paille et de bon pain, je soupe et je couche avec vous.* (Lebouvier-Desmortiers, p. 489.)

[4] Voir Notes explicatives, n° XXVI, à la fin du volume.

[5] « La cruauté, qui faisait le fond de son caractère, le rendait presque aussi redoutable à ses amis qu'à ses ennemis, et ce défaut a toujours nui dans mon esprit, à l'estime que son courage et ses talents auraient dû lui concilier. » (*Mémoires d'un père à ses enfants,* p. 120.) Son humanité est constatée par M. Lebouvier.

son autorité se trouvait fort resserré ; il n'avait sous ses ordres que vingt paroisses, dont les principales étaient Machecoul, la Garnache, Bouin, Châteauneuf, Saint-Même, la Grande-Lande, Falleron, Bois-de-Céné, Paulx, Fresnay et Touvois. Son premier soin fut de mettre fin aux massacres de Souchu. Il trouva d'abord quelque résistance, parce que son autorité n'était pas encore assez établie. Lorein, à qui il avait fait grâce, fut massacré en prison. Mais à force d'énergie, et grâce à l'appui des prêtres qui avaient vainement jusque-là prêché la clémence, il réussit enfin à se faire obéir.

Voici un fait qui constate les efforts des prêtres à cet égard. Le vicaire Priou, voulant arrêter l'effusion du sang, fait allumer des cierges autour de la statue d'une sainte, et appelle à ses pieds des gens que la soif de la vengeance égarait. Après une courte prière, il s'écrie qu'il sent la statue se soulever au-dessus de son piédestal ; et la foule aussitôt de crier au miracle. Le vicaire saisit cette occasion pour exhorter vivement l'assistance, au nom de Dieu, à ne plus massacrer des personnes sans défense, et à se battre, au contraire, avec courage contre les ennemis de Dieu et du Roi. De la sorte, il réussit à les détourner de leurs sinistres desseins.

Plusieurs religieuses du Val-de-Morière, se rendirent à Machecoul pour seconder l'abbé Priou dans son œuvre d'humanité. Ce vicaire avait été chargé, le 8 avril, de confesser trente prisonniers qu'on avait amenés de Chéméré, d'Arton et de Princé, et malgré ses instantes prières, il n'avait pu obtenir leur grâce. Pensant que peut-être les religieuses réussiraient mieux que lui à toucher le cœur d'hommes égarés par la vengeance, il les engagea à aller demander l'élargissement des infortunés captifs. Ces bonnes filles, malgré la timidité naturelle à leur sexe, allèrent en pleine nuit, de corps de garde en corps de garde, au milieu des égorgeurs, accomplir cette sainte mission. Elles

pénétrèrent jusqu'au comité général où se trouvait Charette, et l'avertirent de ce qui se passait. Le général fit aussitôt mettre en liberté les trente prisonniers et, avec eux, quelques femmes, qu'on était sur le point d'égorger. Toutefois, il ne put sauver Bourdin, son filleul, bourgeois de Machecoul, et membre de la garde nationale de cette ville [1].

Ses menaces, en cette occasion, furent si énergiques, qu'à partir de ce moment il commença à être craint et respecté à Machecoul [2].

Cependant Charette cherche l'occasion de se signaler par quelque coup d'éclat pour se donner du prestige aux yeux de ses nouveaux soldats. Le 29 mars, jour du Vendredi Saint, il marche sur Pornic avec sa troupe mal armée et encore indisciplinée, mais pleine d'ardeur, résolue surtout à tirer vengeance des représailles des Républicains. La Cathelinière se joint à lui. En quelques heures il enlève la ville, prend trois canons, une grande quantité de fusils et de munitions. Ses premiers efforts ne pouvaient être cou-

[1] Après ces traits d'humanité, M. Thiers est mal venu de dire que Charette laissa ses nouveaux soldats s'abandonner à tous les excès, afin de les compromettre et de les attacher irrévocablement à son service. (*Hist. de la Révol.*, t. IV, p. 175.)

Villers prétend que ces dehors d'humanité n'étaient employés que pour cacher les ordres d'égorgement que Charette avait donnés ; qu'il fit apporter de Nantes, des lettres qui annonçaient que, dans cette ville, on venait de massacrer des prêtres et des aristocrates, et que d'après ces fausses indications, il ordonna de nouveaux égorgements ; qu'on le vit, la manche retroussée, menacer des Républicains. On voit que l'exaltation révolutionnaire de Villers lui a naturellement grossi les choses. Il accuse, sans citer le nom d'aucune personne égorgée. M. Lebouvier-Desmortiers, l'apologiste de Charette, proteste avec la plus grande énergie contre ces suppositions. Charette n'a autorisé aucun égorgement, dit cet écrivain. Il écrivit au contraire à des prêtres et aux religieuses dont nous venons de parler, pour venir s'opposer aux massacres dont Machecoul était le théâtre. Quand les Patriotes rentrèrent dans cette ville et à Légé, ils trouvèrent leurs blessés dans les hôpitaux, dit le *Moniteur* du 20 septembre 1793. Charette ne les avait donc pas massacrés.

[2] Lebouvier-Desmortiers, p. 65.

ronnés d'un plus beau succès. Ils enflammèrent ses volontaires d'une si grande ardeur et leur inspirèrent tant de confiance qu'ils se crurent vainqueurs de la République.

En rentrant dans Machecoul, Charette est averti que Souchu a profité de son éloignement pour y renouveler les égorgements. A ceux qui lui avaient objecté la défense du général, Souchu avait répondu : *C'est nous qui avons pris la ville ; elle est à nous et nous y sommes les maîtres. Que Charette commande l'armée, et qu'il ne se mêle pas de ce qui nous regarde.* Charette ordonne d'arrêter cet homme de sang que le vin habituellement surexcite ; mais ses ordres ne sont qu'en partie exécutés. Le pouvoir de Charette n'était pas encore assez pleinement établi pour produire aussitôt une entière obéissance. Il fait du moins tout son possible pour sauver les Patriotes. Il monte la garde à la porte de la prison pour empêcher les assassins d'y pénétrer. Il cache, dans son château de Fonte-Clause, M. Boursier, procureur syndic du district de Challans, patriote très-exalté ; et sa sœur, Mlle de Charette, apporte à ce condamné les aliments dont il a besoin [1]. Un jour, pendant qu'il est à déjeuner, il voit passer un homme qu'on va fusiller, il saute précipitamment par la fenêtre, va couvrir de son corps le malheureux près de perdre la vie, et ordonne qu'on lui rende la liberté [2].

Pendant que ces événements se passaient à Machecoul et à Pornic, la bande, qui s'était levée autour de la Roche-sur-Yon, marchait sur ce bourg et s'en emparait. Elle occupait ensuite successivement plusieurs localités voisines ; secourue par un détachement du camp de l'Oie, elle chassait les Patriotes des Moutiers-sur-le-Lay ; le 26 avril, elle se portait enfin sur Saint-Gilles et sur l'île de Noirmoutiers où elle prenait une patache armée de six canons.

[1] Théod. Muret, t. I, p. 57.
[2] Lebouvier-Desmortiers, p. 66.

De leur côté, Joly et Savin faisaient, contre la ville des Sables, plusieurs attaques sérieuses. La première eut lieu, le 24 mars, par Joly. Le général Foucault, qui commandait la garnison, composée seulement de cinq à six cents soldats, le repoussa, et malgré les droits de la guerre fit fusiller le jeune Arnaud, forgeron à Aizenay, qui lui avait été envoyé comme parlementaire [1]. Le 27, Joly revint à la charge avec des forces plus considérables, et envoya sommer de nouveau le conventionnel Gaudin qui partageait le commandement avec le général Foucault, de lui livrer la place, promettant la vie sauve à la garnison si elle déposait les armes, mais la menaçant de toutes les rigueurs de la guerre, si elle s'obstinait à résister. Joly s'intitulait dans sa sommation, général de Louis XVII. Gaudin renvoya le parlementaire sain et sauf, mais sans réponse. La confiance des Patriotes s'était accrue par l'arrivée, dans la ville, du général Verteuil, d'un bataillon du 110e de ligne, de deux cents gardes nationaux [2] et d'abondantes munitions que le conventionnel Niou avait envoyées de La Rochelle. Ces derniers avaient pris position en dehors des remparts. Les Royalistes marchèrent contre eux en deux colonnes, mais inhabiles pour une pareille attaque, ils furent de nouveau repoussés. Le 28, Joly, renforcé de la division de Savin, reparaissait encore; cette fois, les officiers marchaient en tête de leurs soldats; ils pénétrèrent dans les villages environnants et établirent leurs canons à six cents mètres du corps de la place, à la jonction des routes de Nantes et de Beauvoir. Pendant ce temps leur cavalerie chargeait et faisait plier les avant-postes ennemis. « Le 29, à quatre heures « et demie du matin, ils tirèrent sur la ville à boulets « rouges ; mais leurs boulets mal chauffés et tirés par des « canonniers inexpérimentés n'incendièrent qu'une seule

[1] De la Boutetière, p. 63.
[2] Ceci élevait leurs forces à 14,000 hommes.

« maison. Les canonniers républicains, au contraire, en « moins de quatre heures, firent sauter leurs fourneaux, « et mirent le feu à un de leurs caissons qui, par son ex- « plosion, jeta l'épouvante dans leurs rangs. Les fantassins « de Foucault saisirent cet instant de désordre pour les « charger, et réussirent à leur faire lever le siége, mais « faute de cavalerie ils ne purent les poursuivre. Trois cents « paysans restèrent sur le terrain; Niou étant arrivé, le « même jour, au secours des Sables avec plusieurs bâti- « ments de guerre, Joly perdit tout espoir de s'en emparer « et se retira. Dans les jours qui suivirent, Boulard s'étant « encore introduit dans les murs avec de nouvelles forces, « cette ville devint la place d'armes et la base d'opération « des Républicains. »

Mais si les armes des Royalistes éprouvaient des échecs au bord de la mer, elles continuaient, en revanche, à obtenir des avantages au centre du Bocage. Baudry d'Asson repoussait la garde nationale de la Châtaigneraie, et Royrand, après avoir occupé victorieusement la ville de Chantonnay, était revenu à Saint-Fulgent, pour se porter ensuite sur Montaigu, où il établit un comité royaliste présidé par le comte de la Roche Saint-André, lieutenant de vaisseau et frère du marquis. Il eut soin également de former un camp aux *Quatre-Chemins* de l'Oie, point d'intersection des routes de Nantes à La Rochelle, et de Saumur aux Sables-d'Olonne, et par là-même, position stratégique importante. Il y réunit les dépouilles des Républicains. Chaque chef divisionnaire devait avoir successivement la garde de ce camp.

Ainsi, en peu de jours, Jallais, Chemillé, Cholet, Vihiers et Chalonnes, en Anjou; Tiffauges, Clisson, Montaigu, Légé, Pornic, Machecoul, Palluau, Chantonnay, Saint-Fulgent, les Herbiers et La Roche-sur-Yon, dans le Poitou, étaient tombés au pouvoir des Royalistes. Ces succès presque simultanés avaient jeté l'épouvante parmi les Républi-

cains. Le plus grand nombre de ceux qui habitaient le Bocage en étaient sortis, et ceux qui l'avoisinaient étaient terrifiés par la crainte de voir chez eux une invasion soudaine de paysans. Les autorités des départements limitrophes jetaient déjà le cri d'alarme ; et l'administration de la Loire-Inférieure avait écrit, le 11 mars, à celle du Morbihan :

« Frères et amis, à notre secours ! Notre département est « en feu. Une insurrection générale vient de se manifester ; « partout on sonne le tocsin ; partout on pille, on assas- « sine, on brûle ; partout les Patriotes tombent victimes de « la fureur et du fanatisme des révoltés ; les administra- « tions de district sont assiégées, menacées et peut-être « incendiées ; avez-vous des forces à nous prêter, des « moyens de défense à nous fournir ? Envoyez-les nous ; « jamais on en eut plus besoin. »

Nantes était menacée sur les deux rives de la Loire. Entre cette ville et la Vilaine, 20,000 paysans venaient de reprendre les armes, conduits par Richard Duplessis et Premyon Morin, et avaient occupé le bourg de Mont-Luc, afin d'y élire un chef. S'ils se fussent entendus avec les insurgés du pays de Retz et de Clisson, et qu'ils se fussent simultanément portés sur Nantes, ils pouvaient facilement s'emparer de cette ville qui était alors presque dépourvue de soldats.

Comme Angers n'était séparée de l'insurrection que par la Loire, l'administration de Maine-et-Loire vivait aussi dans l'effroi ; le 17 mars, elle avait fait part de ses craintes à la Convention, comme nous l'avons dit, et avait ajouté :

« Le district de Saint-Florent a été détruit en entier ; tous « les papiers et la caisse ont été pillés, les Patriotes chassés « et égorgés par une horde de révoltés. Chemillé a bientôt « éprouvé le même sort. Cholet, chef-lieu du district, riche « par ses manufactures et son commerce, présentait un

« appât capable de fixer les regards des brigands ; malgré
« sa résistance, Cholet a succombé[1] ! »

Dès le 23, l'administration des Sables, réunie à celle de Challans, adressait également au ministre la lettre suivante :

« Vous êtes sans doute prévenus de l'insurrection qui
« s'est manifestée, les premiers jours de ce mois, dans un
« coin de notre ressort, suite de celle de Machecoul. Le feu
« de cette insurrection, allumé dans le département de la
« Loire-Inférieure, a percé dans celui de la Vendée. Nous
« avons fait tous nos efforts pour l'éteindre, mais en vain ;
« l'incendie a fait en fort peu de temps des progrès désas-
« treux ; il embrasse maintenant tout le département. Nos
« malheurs sont incalculables, nous avons à regretter la
« mort d'un grand nombre de nos concitoyens tombés
« sous les poignards du fanatisme religieux et nobilier.
« Citoyen ministre, depuis vingt-neuf jours nous sommes
« en guerre, abandonnés à nous-mêmes, sans armes, sans
« munitions et presque sans forces, à la réserve de 500
« hommes de l'île de Rhé, qui ont eu la générosité de venir
« à notre secours, et qui font notre principale défense.
« Toutes communications avec Nantes, Challans, Mache-
« coul et Fontenay nous sont coupées, et sans espoir de pou-
« voir les ouvrir si nous ne sommes pas promptement se-
« courus. Nous vous épargnons le récit des atrocités et des
« brigandages exercés par ces monstres sur les Patriotes
« des contrées conquises. La vie des femmes et des enfants
« n'a pas même été respectée. Venez promptement à notre
« secours, le péril est imminent. »

Le général Canclaux, qui commandait à Nantes dans le moment, écrivait aussi lui à la Convention pour la renseigner sur le développement pris par l'insurrection et lui indiquer les moyens de la faire cesser.

[1] Savary, t. I, p. 121.

« La partie n'est pas tenable, lui disait-il ; plus de 200,000
« hommes se sont levés en Bretagne dans la seconde quin-
« zaine de mars... Leur rébellion contre la loi naît de beau-
« coup de causes souvent indépendantes les unes des
« autres, mais qui se rattachent toutes à deux principales,
« la Religion et la Royauté. De l'autre côté de la Loire, les
« mêmes principes ont mis en jeu d'autres populations...
« Mais la Vendée se présente plus menaçante. Elle a déjà
« livré des batailles en règle, mis en fuite des généraux, et
« trouvé des officiers habiles... Nous devons nous occuper
« d'elle jusqu'à la mort... Par bonheur, en Bretagne, les
« choses n'ont pas tourné si mal... Je crois donc que des
« mesures instantes doivent être prises pour ne pas mettre
« sur les bras de la République deux embarras à la fois. —
« Ce n'est pas d'après le plan de La Rouërie qu'ils se sont
« soulevés. — Le plan de La Rouërie tendait à faire de la
« Bretagne ce que le hasard a fait de la Vendée... La ré-
« volte qui vient d'éclater tient à deux causes : à la persé-
« cution contre les prêtres et au refus des paysans de pren-
« dre fait et cause pour la République ; ils veulent rester
« catholiques et ne point servir. C'est à vous de voir main-
« tenant si vous pouvez leur accorder en silence et presque
« en cachette l'objet de leurs vœux. (Si la Convention l'eût
« accordé, assurément elle eût fait tomber les armes des
« mains des paysans.) Si l'on n'eût pas laissé tous les hur-
« leurs du patriotisme faire de la liberté en vexant les cons-
« ciences et en persécutant les nobles et les hommes pai-
« sibles, la nation ne serait pas obligée de songer à une
« guerre civile, toujours affreuse, quels qu'en soient les
« résultats. Il n'y a plus à revenir là-dessus. Il faut triom-
« pher de l'insurrection ou périr ; mais, pour assurer ce
« triomphe, vous devez faire en sorte d'isoler ces deux
« provinces l'une de l'autre... Si vous leur laissez le
« temps de combiner leurs tentatives, si un homme comme
« La Rouërie apparaît, il y a danger pour la République. »

La République n'était pas en mesure, en la situation présente, d'envoyer des secours efficaces dans les provinces soulevées. Les troupes lui faisaient défaut. Cependant elle avait neuf armées aux frontières; l'élite de la jeunesse y avait couru. Les villes d'Angers, de Nantes, de Saumur, de Niort, de Fontenay, les premières en position de secourir les Patriotes du Bocage, n'avaient que des ressources très-restreintes en soldats, en armes et en munitions. La défection de Dumouriez donnait des inquiétudes; les puissances coalisées s'approchaient du territoire français, et la ligue du midi tendait la main aux Anglais. L'enthousiasme régnait bien parmi les gardes nationaux, mais il y avait peu d'hommes capables de résister au torrent insurrectionnel. Les officiers de mérite manquaient; à leur place pullulaient des fanfarons plus disposés à crier à la trahison qu'à seconder les généraux mis à leur tête. Il fallait cependant recourir à des mesures promptes sous peine de voir péricliter la République. Dans l'impossibilité d'employer des moyens répressifs énergiques, la Convention eut recours à de belles paroles, et à un appel à la conciliation pour calmer les esprits. Le 11 mars, dans le Morbihan, et quelques jours plus tard, dans les autres provinces insurgées, elle fit afficher à profusion la proclamation suivante :

« Frères égarés, quelle erreur est la vôtre ! Vous vous
« révoltez dans la crainte de tirer à la milice, comme si
« nous eussions voulu vous y soumettre, tandis que la loi
« vous autorisait à délibérer paisiblement sur la levée de
« vos hommes. Excités par des agitateurs, vous êtes les
« instruments aveugles de leur méchanceté ; c'est à dessein
« de vous tromper, en vous expliquant mal la loi, qu'ils
« vous font entendre que l'exécution n'en est pas possible.
« Il ne s'agit pas de quitter vos foyers pour aller combattre
« sur une frontière éloignée : les hommes que l'on vous
« demande ne doivent servir qu'à défendre nos côtes
« contre des ennemis qui, vous le savez bien, viendraient

« pour tout saccager. Si nos intérêts sont communs, nos « efforts ne doivent-ils pas l'être aussi? Comment a-t-on « pu vous porter à prendre les armes les uns contre les « autres, en vous disant de ne pas les porter contre vos en- « nemis? Comment ne voyez-vous pas qu'on vous a déjà « tué plus d'hommes que vous n'en auriez perdu en com- « battant contre eux?

« Après tout, il faudra bien que vous vous défendiez de « leur attaque, si vous n'aimez mieux voir égorger vos « femmes, vos enfants, emmener vos bestiaux, piller vos « meubles, brûler vos maisons. S'ils étaient les plus forts, « croyez-vous qu'ils vous épargneraient plus que les autres, « et qu'ils ne frapperaient pas également sur tous?

« Désabusez-vous donc, il en est temps encore; si vous « croyiez avoir des plaintes à faire, il fallait les porter de- « vant vos administrateurs, comme vous l'aviez fait jusqu'à « présent. Ont-ils jamais refusé de les entendre? Vous sou- « vient-il qu'ils aient mal agi avec vous? Cette fois-ci, il « en aurait été de même; ils eussent pris, sur vos demandes, « les moyens de tout arranger. Ils auraient écrit à la « Convention nationale, qui sans doute aurait eu égard à « vos représentations. Cela peut se faire, et nous vous l'of- « frons; mais il faut mettre bas les armes, et cesser de sui- « vre les chefs qui vous égarent. Nous savons que plusieurs « d'entre vous ne sont là que par force, et contre le cri de « leur conscience, qu'ils ont été menacés de perdre la « vie, nous connaissons les autres. Rentrez tous dans vos « foyers, faites-nous parvenir vos plaintes, envoyez-nous « des députés, et il ne dépendra pas de nous qu'ils ne « vous reportent des réponses satisfaisantes; mais si vous « persistez dans votre révolte, vous deviendrez responsa- « bles de tout le sang qui sera versé.

« Tôt ou tard il vous faudra céder. Vous regretterez alors, « mais en vain, les propositions de paix et de fraternité que « nous vous faisons aujourd'hui. Il ne vous restera plus

« que la cruelle perspective des peines prononcées par la « loi. »

Ces avances auraient été approuvables si elles eussent été sincères, mais malheureusement elles étaient hypocrites, comme la suite va nous le faire voir.

Les Royalistes répondirent :

« Nous ne sommes point armés pour nous entre-détruire « les uns les autres, mais bien pour résister à l'oppression, « et pour faire entendre nos justes plaintes qui, quoi que « vous en disiez, vous ont été trop souvent répétées.

« Aujourd'hui que vous vous dites disposés à les écouter, « et même à les faire valoir, nous allons vous les retracer « en peu du mots.

« 1° Ecartez de nous le fléau de la milice, et laissez aux « campagnes les bras qui leur sont nécessaires. Vous nous « parlez d'ennemis qui menacent nos foyers : c'est là que « nous saurons les repousser s'ils viennent nous attaquer ; « c'est là que nous saurons défendre contre eux et contre « tous autres nos femmes, nos enfants, nos bestiaux et nos « récoltes, ou périr avec eux.

« Rendez à nos vœux les plus ardents nos anciens pas- « teurs, qui furent nos bienfaiteurs et nos amis, qui parta- « gent nos peines et nos maux, nous aident à les supporter « par de pieuses instructions et par leur exemple. Rendez- « nous avec eux le libre exercice d'une religion qui fut « celle de nos pères, et pour le maintien de laquelle nous « saurons verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang.

« Telles sont nos principales demandes. Nous y joignons « notre vœu pour le rétablissement de la Royauté, nous ne « pouvons vivre sous un gouvernement républicain qui ne « présente à nos esprits que des idées de division, de trou- « bles et de guerre.

« Vous nous parlez de chefs qui nous égarent. Nous ne « reconnaissons de chefs que l'amour de notre sainte « Religion, de la justice et d'une sage liberté. Nous sommes

« tous réunis pour la même cause. Nous marchons tous « au même but. Nous sommes tous animés du même « esprit.

« Vous venez d'entendre nos demandes. Elles sont trop « justes pour que nous puissions nous en départir. Accordez-« les, et dès ce moment, nous acceptons vos conditions de « paix et de fraternité. »

Cependant une partie des Royalistes, réunis à Saint-Etienne-de-Mont-Luc, se laissèrent abuser par l'appel des Révolutionnaires. M. Gaudin-Labérillais, ancien colonel du régiment d'Armagnac, qu'ils venaient de choisir pour chef, promit de faire déposer les armes à ses soldats, si on leur accordait, comme on le leur promettait, la liberté de leur culte, le rétablissement des prêtres non assermentés, et l'abolition de la milice. Les autorités Nantaises, avec lesquelles il entra en pourparlers, le félicitèrent de sa détermination, mais avant de faire droit à leurs promesses, elles demandèrent jusqu'au 20 mars pour réfléchir. Avaient-elles besoin de réflexion, puisqu'il ne s'agissait que d'exécuter ce qu'elles venaient de publier avec tant d'éclat? elles ne voulaient que gagner du temps pour compromettre Labérillais. Cet officier qui se fiait absolument à leurs proclamations, et qui croyait que la paix était conclue par cela même qu'il la voulait, lança un manifeste dans les vingt paroisses qui reconnaissaient son autorité, et leur annonça que la Révolution, revenue à résipiscence, s'engageait à ne plus exiger de milice, à leur redonner leurs *bons* prêtres, la liberté de leur culte, et à répartir les impôts avec justice.

Beaucoup de ses officiers et de ses soldats, mais principalement ses lieutenants, Richard et Premyon, ne furent pas si crédules. Indignés de sa faiblesse, ils publièrent qu'il était le jouet de l'astuce des Patriotes, refusèrent de souscrire à ses avances et l'accusèrent de trahison. Les membres du comité de Remouillé, Ouvrard, de Kémar,

P. Guichet, J. Loiret s'empressèrent d'adresser aux habitants des campagnes la déclaration suivante :

« Les corps administratifs veulent vous effrayer sur les « armements formidables des puissances étrangères, tandis « que nous les appelons à grands cris et que nous leur ten- « dons les bras, bien certains qu'ils sont nos amis. Ils veu- « lent nous faire croire que nous aurons à nous combattre « avec nos frères ; non, la majorité des gardes nationaux « pense comme nous. Plusieurs habitants des cam- « pagnes ont été égarés par des prêtres schismatiques qui « ont abandonné leur Religion, mais nous apprenons que « déjà ils sont éclairés ; tous vont venir se réunir à nous ; « qu'ils viennent, nous oublierons tout ce qui s'est passé.

« Les corps administratifs nous invitent à déposer les « armes, nous n'en ferons rien, et nous nous donnerons « bien garde de le faire, qu'au préalable, ils nous aient pro- « posé, motivé et assuré des voies de conciliation confor- « mes aux vœux du peuple. D'ailleurs, il faut que les « corps administratifs de Nantes s'entendent avec les corps « administratifs des départements voisins, tels que Fonte- « nay, Angers, etc.

« La milice n'est pas le seul objet qui nous fait lever tout « entier ; il en est d'autres au moins aussi graves, tels que « les actes arbitraires en tout genre que se permettent de- « puis longtemps les corps administratifs. Il n'y a pas « d'agitateurs parmi nous ; pendant les six premiers jours, « que nous avons été assemblés, quoique nous ayons été « au nombre de plus de vingt mille, il n'y avait pas un « seul individu qui ne fût un paysan. Il est unique qu'il ne « s'y soit pas trouvé un seul bourgeois, un seul noble, « c'est à coup sûr une permission de Dieu qui nous a ainsi « réunis, comme nous sommes, pour le même objet. Ve- « nez donc à nous, tous nos frères, ne soyons plus divisés, « ne nous servons plus de cette expression d'*aristocrate* et « de *démocrate*, réunissons-nous tous à la même opinion,

« nous abhorrons le sang, mais nous sommes las du joug
« qui nous accable.

« Fait en comité, à Remouillé, le 19 mars 1793[1]. »

Richard et Premyon, après s'être emparés du commandement, avec Charrette du Kersant, convoquèrent les paysans au bourg de Sautron, pour continuer la guerre. Mais, comme leur influence n'était pas considérable, et qu'un bon nombre, séduits par les belles promesses des Républicains, inclinaient vers la paix, ils n'en réunirent qu'une partie. Ce fut un malheur pour eux, car, avec des forces ainsi divisées, ils ne pouvaient pas lutter avantageusement contre la République. Plusieurs prêtres, et surtout le curé de Cholet[2], cachés dans le pays, s'efforcèrent de prévenir cette désunion; ils ne pouvaient croire, aussi eux, à la bonne foi des Patriotes; malheureusement leur intervention n'eut pas de résultat. Labérillais et ses adhérents persistèrent dans leur crédulité.

Les Nantais, instruits de la division de leurs ennemis, levèrent alors le masque, et attaquèrent les paysans réunis à Sautron. En trois coups de canon ils les dispersèrent; et, pour entretenir Labérillais et les siens dans leur illusion, ils affectèrent de ne commettre aucun excès. Cette douceur de procédés eut tout l'effet qu'ils en avaient espéré. Les vaincus, persuadés que les Républicains n'avaient que des intentions bienveillantes et pacifiques, déposèrent les armes en grand nombre. L'opiniâtre Richard ne se laissa pas encore abuser; il convoqua un troisième rassemblement, à Cordemais, pour marcher à l'ennemi. Surprise dans ses positions, sa troupe fut dispersée, et lui-même, pour sauver sa tête, fut obligé de passer en Vendée. C'était le cas, pour les Républicains, qui n'avaient plus d'ennemis à combattre, de tenir parole à Labérillais, qui se reposait en-

[1] Papiers de Goupilleau.
[2] M. Rabin.

tièrement sur leur bonne foi; mais n'ayant plus rien à craindre de sa part, ils l'accusèrent d'être l'auteur des mouvements de Richard et de Prémyon. Labérillais, pour se justifier, se rendit à Savenay. Les autorités de cette ville, au lieu de l'écouter, le chargèrent de fers et le traînèrent à Nantes pour être jugé. Cependant le tribunal qui instruisit sa cause ne trouvant aucune charge contre lui, eut la justice de l'acquitter. Mais quelques Révolutionnaires, frémissant de rage à la pensée qu'un chef de Brigands allait leur échapper des mains, firent entendre des menaces, et demandèrent la révision de son procès. Dans son dossier, on intercala un ordre prétendu, envoyé à ses paysans, pour les faire soulever, et sur cette pièce supposée on le condamna à mort. Il eût, certes, mieux valu pour son honneur, de périr les armes à la main. Son exécution montra du moins ce que valaient les promesses des autorités départementales.

La Convention fut moins astucieuse dans ses procédés; elle marcha directement à son but.

Le 18 mars, elle rendit un décret qui mettait hors la loi tout citoyen convaincu d'avoir pactisé avec les Royalistes :

« Tout citoyen, disait-elle, est tenu de dénoncer et d'ar-
« rêter les Émigrés, ses père et mère, et les prêtres con-
« damnés à la déportation, et qu'il saura être sur le terri-
« toire de la République. Les Émigrés et les prêtres qui
« sont dans ce cas, seront conduits dans la prison du dis-
« trict, jugés par un jury militaire, et punis de mort dans
« les vingt-quatre heures. »

Le lendemain, 19, elle renchérissait encore sur ces rigueurs. Elle mettait hors la loi, non-seulement ceux qui avaient pris part à la contre-révolution, mais encore ceux qui avaient arboré la cocarde insurrectionnelle; la déposition d'un seul témoin devait même suffire pour faire condamner un prévenu et les biens des condamnés devaient être confisqués au profit de la République. Ce second décret,

qui n'était que le développement du premier, fut formulé en ces termes :

« La Convention, après avoir entendu le rapport de son « Comité de législation, décrète ce qui suit :

« Art. 1er. Ceux qui sont ou seront prévenus d'avoir pris « part aux révoltes ou émeutes contre-révolutionnaires « qui ont éclaté ou qui éclateraient à l'époque du recrute- « ment, dans les différents départements de la République, « et ceux qui auraient pris ou prendraient la cocarde « blanche, ou tout autre signe de rébellion, sont hors la « loi ; en conséquence ils ne peuvent profiter des disposi- « tions des lois concernant la procédure criminelle et l'ins- « titution des jurés.

« Art. 2. S'ils sont pris ou arrêtés, les armes à la main, « ils seront, dans les vingt-quatre heures, livrés à l'exécu- « teur des jugements criminels et mis à mort, après que le « fait aura été reconnu et déclaré constant par une com- « mission militaire, formée par les officiers de chaque « division employée contre les révoltés : chaque commis- « sion sera composée de cinq personnes, prises dans les « différents grades de la division soldée.

« Art. 3. Le fait demeurera constant, soit par un procès- « verbal revêtu de deux signatures, soit par un procès- « verbal revêtu d'une seule signature, confirmée par la « déposition orale et uniforme de deux témoins.

« Art. 4. Ceux qui, ayant porté les armes, ou ayant pris « part à la révolte et aux attroupements, auront été arrêtés « sans armes, seront envoyés à la maison de justice du « tribunal criminel du département, et après avoir subi « un interrogatoire dont il sera tenu note, ils seront, dans « les vingt-quatre heures, livrés à l'exécuteur des juge- « ments criminels et mis à mort, après que les juges du « tribunal auront déclaré que les détenus sont convaincus « d'avoir porté les armes parmi les révoltés ou d'avoir pris « part à la révolte : le tout, sauf la distinction de l'article 6.

« Art. 5. Les moyens de conviction contre les coupables « seront les mêmes pour les tribunaux criminels que pour « les commissions militaires.

« Art. 6. Les prêtres, les ci-devant nobles, les ci-devant « seigneurs, les Émigrés, les agents, les domestiques de « toutes ces personnes, les étrangers qui ont eu des em- « plois ou exercé des fonctions publiques dans l'ancien « gouvernement, ou, depuis la Révolution, ceux qui auront « provoqué ou maintenu quelques-uns des attroupements « des révoltés, les chefs, les instigateurs, ceux qui auront « des grades dans ces attroupements, et ceux qui seraient « convaincus de meurtre, d'incendie ou de pillage, subiront « la peine de mort.

« Quant aux autres détenus, ils demeureront en état « d'arrestation, et il ne sera statué à leur égard, qu'après « un décret de la Convention nationale, sur le compte qui « lui sera rendu.

« Art. 7. La peine de mort, prononcée dans les cas dé- « terminés par la présente loi, emportera confiscation des « biens, et il sera pourvu, sur les biens confisqués, à la « subsistance des pères, mères, femmes et enfants, qui « n'auraient pas d'ailleurs de biens suffisants pour leur « nourriture et entretien. On prélèvera, en outre, sur le « produit desdits biens, le montant des indemnités dues à « ceux qui auront souffert de l'effet des révoltés.

« Art. 8. Les biens de ceux dont il est parlé, dans la pre- « mière partie de l'art. 6, et qui seront tués en portant les « armes contre la patrie, seront déclarés acquis et confis- « qués au profit de la République, et la confiscation sera « prononcée par les juges du tribunal criminel sur le « procès-verbal de reconnaissance du cadavre.

« Art. 9. Les commandants de la force publique feront « incessamment publier une proclamation portant injonc- « tion à tous les rebelles de se séparer et de mettre bas les « armes.

« Ceux qui auront obéi et seront rentrés dans le devoir, « aux termes de la proclamation, et dans le délai de vingt- « quatre heures, ne pourront être inquiétés ni recherchés.

« Ceux qui livreront les chefs ou auteurs et instigateurs « des révoltés ne pourront être poursuivis, ni les jugements « rendus contre eux mis à exécution [1].

« Les personnes désignées dans la première partie de « l'art. 6 ne pourront profiter des dispositions du présent « article, et elles subiront dans tous les cas la peine de « mort portée par la présente loi.

« Art. 10. La loi portant établissement du tribunal « extraordinaire sera exécutée, sauf la distraction d'attri- « bution déterminée par la présente loi.

« La présente loi sera portée par des courriers extraor- « dinaires, dans tous les départements de la République. »

Cette loi de sang était dictée par la rage révolutionnaire. La Convention, ne pouvant expédier des troupes en assez grand nombre pour réprimer la rébellion, voulut payer d'audace et l'intimider par la terreur. Mais les paysans n'avaient pas pris les armes pour les déposer sur les vaines promesses d'une amnistie incertaine ; et quand ils virent les nobles, leurs chefs et leurs prêtres voués à la mort, sans merci, ils ne firent que s'irriter davantage. Heureusement que les décrets précités ne purent être publiés par toute la Vendée ; car ils y auraient inévitablement soulevé une exaspération générale.

[1] Les commissaires de la Convention dans les départements des Deux-Sèvres et de la Vendée, promirent 6,000 livres pour chaque tête de chef de révoltés. (Extrait de leur seconde proclamation.)

CHAPITRE VI

Concentration des forces Républicaines. — Labourdonnaye. — Canclaux. — Cotel-Bazire. — Wittenghof. — Quétineau. — Verteuil. — Berruyer. — Chalbos. — Dayat. — Colonnes d'agression. — Ligonnier. — Pillage fait par les Patriotes. — Jean Brunet. — Égorgement de MM. Moricet, Duchesne et Genaist. — Représailles. — Exécution de Ballard par *Six-Sous*. — Son mariage. — Vierge miraculeuse reportée à Bellefontaine. — Occupation de Mortagne par Sapinaud. — D'Elbée à Cholet; célébration de la fête pascale dans cette ville. — Joie universelle. — Bataille de Saint-Lambert. — Trahison de *Six-Sous*. — Sa mort. — Épisodes de la fille Besnard, de M. Boutillier de Saint-André; excursions à Chalonnes, à Jallais et à la Frappinière.

La loi de proscription n'ayant pas produit l'effet que la Convention en attendait, et le mouvement insurrectionnel s'étendant de plus en plus, il fallut, à défaut des troupes de ligne, se procurer à tout prix d'autres forces. Les administrations de Nantes, d'Angers, de Saumur, de Niort et de Fontenay firent un appel aux départements voisins pour en obtenir. On forma, à la hâte, des bataillons de volontaires, et l'on mobilisa les gardes nationales des villes précitées, ainsi que celles de Bourgueil, de Loudun, de Thouars, de Bressuire, de Parthenay, de La Chateigneraie, des Sables, de Paimbœuf, etc. Le général Labourdonnaye vint renforcer Canclaux, à Nantes. Cotel-Bazire, commandant de la garde nationale de Saumur, fut mis à la tête de toutes celles qui se réunirent sous les murs de cette ville. Le vieux général Wittenghof occupa Doué avec quatre-vingt-neuf cavaliers et cinq pièces de canon. Il reçut le commandement des quatre mille Républicains qui y étaient accourus, les jours précédents. Aux Patriotes d'Angers se réunirent ceux des communes du haut Anjou, et ceux de la Sarthe et de la

Mayenne, et ils occupèrent les Ponts-de-Cé au nombre de quatre mille cinq cents hommes. Le lieutenant-colonel Quétineau, qui se trouvait en congé temporaire à Thouars, fut réclamé par ses concitoyens pour être leur général : il eut bientôt quatre mille hommes sous ses ordres, et huit pièces de canon. Le chef de brigade Chalbos, arriva en poste, le 22 mars, de Paris, à Fontenay, pour organiser, aussi lui, la résistance de ce côté. Le général Verteuil recevait également l'ordre d'attaquer les Vendéens du côté des Sables avec la division qu'il avait amenée de La Rochelle. Berruyer, envoyé de Paris, arrivait à Angers le 24 mars, laissait le général Dayat à Saumur, et allait, à Niort, prendre le commandement des troupes de Marcé. Il était nommé général en chef des forces républicaines échelonnées sur la ligne d'Angers à Niort et à Paimbœuf. Le général Labourdonnaye devait commander celles qui défendaient les rives de la Loire. D'après leurs instructions, les généraux devaient se donner la main et envelopper dans un réseau de fer toute l'insurrection. On leur promit vingt bataillons de l'armée du Nord pour les seconder. « D'après « ce système, écrivait Berruyer au ministre, le 1er avril, « tous les corps doivent, en marchant, se resserrer les uns « sur les autres pour arriver à l'extrémité de la Vendée, à « l'embouchure de la Loire, chasser devant eux les rebelles « et les précipiter dans la mer ou dans la Loire. »

Il ajoutait, toutefois, qu'il ne comptait guère sur les quinze à seize mille hommes qui formaient ces corps, dont la plupart étaient indisciplinés, et composés de pères de famille qui demandaient à s'en retourner dans leurs foyers [1].

[1] Chacun était désireux, dit M. Henri Chardon en parlant des réquisitionnaires de la Sarthe, de donner des preuves de son patriotisme dans une campagne faite à la « porte de son pays et qu'on pensait devoir « être de courte durée, chacun espérait venir aisément à bout de paysans « *fanatiques*, et pouvoir retourner au bout de quelques jours dans ses « foyers, après avoir conquis une gloire facile et goûté, chemin faisant, « aux vins renommés des joyeux coteaux de l'Anjou. » (T. I, p. 12.)

Cependant tous ces réquisitionnaires étaient pleins d'enthousiasme patriotique et n'aspiraient, avant de se retirer, qu'à marcher contre les paysans dont ils se flattaient de balayer bientôt la tourbe impuissante. Leurs généraux ne partageaient pas leur aveugle confiance; car ils voyaient bien que leurs bataillons n'étaient pas assez nombreux pour exécuter le plan arrêté en haut lieu. Avant d'entrer en campagne, ils voulaient obtenir les secours des frontières qu'on leur avait promis, et ces secours n'arrivaient pas. Malgré l'insuffisance de leurs forces, le ministre de la guerre, Beurnonville, pressait Berruyer de commencer l'attaque. Le 28 mars, celui-ci crut devoir lui répondre : *Soyez de bonne foi et jugez vous-même si je mérite le reproche de ne pas entrer en action;* et il lui faisait ensuite l'exposé de sa situation.

Canclaux informait en même temps le ministre, que le 11e bataillon de Seine-et-Oise, et deux autres bataillons, dont le service était expiré, l'avaient quitté malgré ses vives réclamations. Le ministre, mécontent des observations de Berruyer et de Canclaux, leur signifia à l'un et à l'autre de marcher quand même en avant avec leurs seules forces, leur représentant qu'il ne pouvait leur expédier les vingt bataillons de l'armée des frontières, sans l'avis préalable de Custine qui commandait en Belgique, et qui se trouvait actuellement dans une position fort précaire. En même temps, le ministre écrivait au commissaire de la Convention, à Tours : « Vous connaissez la position de nos « armées (sur le Rhin); vous sentez combien on aurait de « reproches à se faire si on dégarnissait nos frontières « menacées. » Il envoya seulement à Berruyer le 18e de dragons, et la 35e division de gendarmerie forte de cinq cents hommes, avec un train d'artillerie.

Réduits à leurs seules ressources [1], Labourdonnaye et

[1] Leurs forces consistaient : 1° Dans les gardes nationales des départements de Maine-et-Loire, Sarthe, Mayenne, Orne, Eure-et-Loir,

Berruyer durent se résigner à réprimer ainsi l'insurrection. Ils tinrent un conseil de guerre à Angers, où ils résolurent, conformément au plan déjà arrêté, de marcher de tous les points à la fois contre les paysans. En conséquence, le 25 mars, Ladouce, qui remplaça Berruyer pendant qu'il retournait à Niort, déboucha des Ponts-de-Cé, et vint s'établir sur les hauteurs du *Pont-Barré*, près Beaulieu. Gauvillers [1] fut envoyé sur les bords de la Loire pour passer ce fleuve du côté de Saint-Florent. Le troisième corps républicain marcha de Doué à Vihiers. Ce corps était commandé par Wittenghof; mais les commissaires Choudieu et Richard jugeant que ce vieux général, à raison de son âge, était incapable d'imprimer une direction assez active à son armée, le destituèrent, et mirent à sa place le général Ligonnier. Le quatrième corps partit de Bressuire sous les ordres de Quétineau, et se dirigea sur les Aubiers. En même temps Chalbos sortait de Fontenay, Verteuil, des Sables, et Labourdonnaye, de Nantes, pour se porter sur le Bocage dans une direction concentrique.

Malgré cet ensemble, Berruyer n'avait qu'une médiocre confiance dans le résultat de ses opérations; et Ligonnier, à peine à la tête de sa colonne, se plaignait de la confusion qui régnait parmi ses soldats; aussi, le 26 mars, écrivit-il

Loiret, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire, Indre, Vienne, Deux-Sèvres, Loire-Inférieure. — 2° La 35e division de gendarmerie. — 3° Le 19e régiment de dragons et quelques cavaliers volontaires. — 4° Une partie du bataillon des Marseillais. — 5° Le bataillon des fédérés du Finistère et quelques autres fédérés, s'élevant en tout à vingt et quelques mille hommes. Les armées de Dayat à Fontenay, et de Boulard aux Sables comptaient 10,000 hommes, et étaient composées des gardes nationales des départements de la Vendée, des Deux-Sèvres, Vienne, Charente-Inférieure, Charente, Haute-Vienne, Corrèze, Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne, d'un bataillon du 60e de ligne, d'un autre du 110e, et du reste du bataillon des Marseillais. C'étaient 30 à 35,000 hommes qui s'avançaient contre la Vendée.

Les bataillons des volontaires de la Marne, du Var, de l'Allier, de la Nièvre, de Saône-et-Loire, etc., étaient aussi en marche contre elle.

[1] Il était colonel de la garde nationale d'Angers.

au ministre pour être déchargé de son commandement :

« Je vous prie d'envoyer ici promptement, commandant, « état-major et troupes ; celles qui s'y réunissent sont com- « posées de paysans mal armés, pour la plus grande partie, « et qu'on a de la peine à retenir ; les officiers manquent, « ainsi que tous les attirails de campagne. — Il me tardera, « général ministre, de pouvoir me rendre à mon poste, « aux Pyrénées, où mon service peut devenir très-utile. Je « vous prie de me faire remplacer promptement ici. »

De son côté, le commandant Villemet signalait l'incapacité des officiers républicains, et demandait qu'ils fussent remplacés.

La commission militaire, qui s'était aperçue de ces défauts d'organisation, avait ordonné, dès le 22 mars, afin de les atténuer, que chaque bataillon et chaque compagnie fussent commandés par les militaires les plus instruits. Mais ses sages injonctions ayant failli susciter une émeute parmi les officiers et les soldats, on avait été obligé de maintenir l'état de choses précédent. La commission voulut aussi empêcher les soldats de se livrer au pillage lorsqu'ils entreraient dans le Bocage ; elle fit, à cet effet, la proclamation suivante :

« Citoyens, vous êtes commandés par la loi, vous mar- « chez au nom de la loi, vous devez vous conduire d'après « la loi.

« Vous allez combattre des hommes dont le plus grand « crime est d'avoir écouté les conseils perfides de ceux qui « les ont trompés. Ils sont coupables, sans doute, ils vous « ont forcés de prendre les armes contre eux. S'ils étaient « vainqueurs, ils ne vous épargneraient peut-être pas, « mais vous, que le bonheur de votre patrie anime, vous, « dont la noble ambition doit être celle de vaincre et de « savoir pardonner, voudriez-vous, en imitant votre « ennemi, assassiner ceux que le sort des armes peut « mettre en votre pouvoir ? Songez que l'homme vaincu et

« désarmé est sous la sauvegarde de la loi. En abusant de
« la victoire, en désolant les campagnes, en dévastant les
« propriétés, vous violeriez la loi, que tout citoyen doit
« respecter, et vous vous rendriez coupables à ses yeux.
« Songez que la cause que vous défendez est celle de toutes
« les nations, et qu'elle doit élever l'homme à sa hauteur ;
« songez enfin que la loi frappera quiconque tenterait de
« s'en écarter. »

Comme nous le verrons, les soldats patriotes ne tinrent aucun compte de ces dignes et loyales prescriptions. Mais s'ils ne brillaient pas par leur amour de la discipline, ils se faisaient du moins remarquer par leur esprit de haine contre la Religion et la Royauté, ainsi que par leur cupidité et leur cruauté. En dressant leurs camps sur la lisière du Bocage, ils se crurent tout permis dans ce pays. Ainsi leurs patrouilles pénétrèrent dans les bourgs, s'introduisirent dans les fermes, maltraitèrent les pères de famille qui étaient restés paisibles, insultèrent les femmes, s'emparèrent du bétail et s'approprièrent tous les objets mobiliers qu'ils trouvèrent à leur convenance. Leurs femmes vinrent avec des charrettes à la suite de leurs colonnes, et emmenèrent tout le produit de leurs rapines. Quelquefois ces pillards allèrent jusqu'à égorger des personnes inoffensives, mais qui leur paraissaient suspectes, ou bien ils les emmenèrent en prison, et les firent monter sur l'échafaud. — Des témoins oculaires l'attestent. — Le 1er avril 1793, Goulet, employé dans l'armée de Berruyer, écrivait : « Aussitôt pris, aussitôt guillotiné. Je t'écris d'une main tremblante. La guerre est affreuse, on se tue, on se déchire, « mais enfin l'on se défend. Les exécutions après le combat « sont d'une autre nature, et ces exemples, qu'on fait dans « l'espoir d'arrêter le mal à sa source, sont terribles [1]. »

Pendant que s'opéraient toutes ces exécutions et ces pil-

[1] Grille. — Comte de la Boutetière, p. 62.

lages, les habitants de Vihiers, qui depuis leur déroute du 16 étaient demeurés à Doué, dans la certitude qu'ils avaient que toute leur ville était incendiée, ayant appris plus tard, par des hussards venus en reconnaissance, qu'elle était restée intacte, y étaient rentrés à la suite des soldats de Ligonnier, résolus à tirer vengeance de l'incendie de leur district. Ils s'offrirent eux-mêmes pour conduire les détachements des pillards. Le plus tristement célèbre parmi ceux qui revendiquèrent une si basse fonction, fut le sieur A***, qui était d'une haute stature, d'une force peu commune, et qui devint bientôt la terreur du voisinage à cause de ses nombreux méfaits. Un jour, passant dans le bourg du Voide, il lança son cheval au galop sur un groupe de femmes qui stationnaient paisiblement à leurs portes et les menaça de son sabre. Le vigneron Richardin qui se trouvait à passer, indigné d'une pareille lâcheté, saisit un morceau de bois, lui en asséna vigoureusement plusieurs coups sur le dos, et le força à déguerpir.

Un autre jour, un détachement de cinq cents hommes (des vainqueurs de la Bastille) sortirent du camp de Coudray-Monbault, et envahirent Coron, qu'ils livrèrent au pillage. Les femmes de ce bourg se réunirent pour défendre leurs demeures, et elles firent si bien qu'elles mirent leurs ennemis en fuite. Ces tristes soldats allèrent se retrancher sur la butte des *Hommes*, d'où quarante hommes du voisinage, conduits par Jean Brunet, vinrent les débusquer ; Jean Brunet se glissa à travers un champ de genêts, et, s'abritant derrière un arbre, il mit huit Républicains hors de combat des huit coups de fusil qu'il tira. Blessé à son tour, mais légèrement, il se vit obligé de rejoindre ses camarades ; après avoir bandé sa blessure, il se remit à la tête de ses hommes, et réussit à rejeter les Républicains dans leur camp.

Sur un autre point du territoire, dans l'île de Meilleraie, près Saint-Florent-le-Vieil, les Patriotes mirent le feu aux

maisons parce que les habitants n'avaient pas été assez prompts à leur remettre leurs armes.

Partout enfin avaient lieu des attentats plus ou moins violents. Ce furent ces attentats qui achevèrent de rendre l'insurrection générale. Jusque-là, en effet, les jeunes gens, seuls, sauf quelques exceptions, avaient pris les armes pour la défense de leurs droits ; les pères de famille, qui n'avaient pas encore cru devoir les imiter, justement effrayés alors des dangers qui les menaçaient tous les jours, se dirent qu'il valait mieux pour eux mourir les armes à la main, que de se laisser lâchement assassiner dans leurs maisons, et ils se joignirent à leurs enfants. De la sorte, tout le pays se trouva engagé dans l'insurrection. Selon Bourniseaux, quatre cent quatre-vingts paroisses y prirent part : cent trente en Maine-et-Loire, quatre-vingt-sept dans les Deux-Sèvres, cent quarante-trois dans la Vendée, et quatre-vingts dans la Loire-Inférieure [1].

Tous les paysans soulevés auraient dû marcher immédiatement contre les armées républicaines qui menaçaient en ce moment leurs frontières ; mais leurs dévotions pascales n'étaient pas encore terminées, et ils voulaient les

[1] Les paroisses du canton de Vihiers qui s'insurgèrent totalement furent le Voide, la Salle-de-Vihiers, Saint-Hilaire-du-Bois, la Plaine, Somloire et Saint-Paul-du-Bois. Dans ces paroisses il ne se rencontra que de très-rares Patriotes. Au Voide, il n'y eut que Gaudicheau de *Pargné*, Grellier de la *Charpenterie*, Turlais de *Précéron*, adeptes de l'intrus, qui se rangèrent du côté de la République, et encore les femmes et les enfants de ces trois Patriotes se déclarèrent Royalistes. A Coron, la campagne se rangea aussi en entier du côté de la Vendée ; mais dans le bourg, les deux partis se partagèrent en nombre presque égal. A Montilliers, à Cernusson, la grande majorité se tourna aussi du parti des Royalistes. Il y eut encore un grand nombre de personnes à Martigné-Briand, à Faveraye, à Thouarcé, à Tigné, qui se déclarèrent partisans du Roi. A Vihiers, il n'y en eut que trente. Les autres habitants en majorité se déclarèrent toujours Révolutionnaires ardents. A Aubigné, il ne se rencontra qu'un seul Royaliste. Les habitants de Trémont, de Nueil, de Passavant, de Tancoigné furent eux aussi Patriotes exaltés.

Le Voide et Saint-Hilaire-du-Bois devinrent l'extrême frontière de la Vendée militaire du côté de Doué et de Saumur.

accomplir entièrement avant de recommencer la lutte. Comme, du reste, ils n'avaient pas d'autre but que de rejeter les Révolutionnaires en dehors de leur pays, une simple remise de quelques jours ne leur paraissait pas devoir aggraver sensiblement leur situation. Seulement, les esprits s'aigrissaient de plus en plus à la nouvelle des pillages et des meurtres que les Patriotes commettaient presque journellement dans toutes les paroisses, et le bruit que le frère de Cathelineau avait été fusillé à Angers, donna à quelques-uns l'idée de recourir à des représailles; ils s'y déterminèrent surtout quand ils apprirent que MM. Moricet, Duchesne et Genaist venaient d'être massacrés à Saumur.

On se rappelle que le lendemain de l'entrée des paysans à Cholet, MM. Moricet, Duchesne et Genaist avaient promis, pour sauver les prisonniers, d'aller à Saumur porter la sommation de *Six-Sous*. Ils en avaient pris la route sur-le-champ. Rendus à Vihiers, ils furent arrêtés et conduits sous bonne escorte jusqu'au lieu de leur destination; mais dès leur arrivée à Saumur, le bruit s'étant répandu qu'on amenait des Brigands prisonniers, on courut au-devant d'eux jusqu'au pont Fouchard. C'était foire ce jour-là; et comme les campagnards affluaient dans la ville, et que, dominés par des passions plus farouches que patriotiques, ils voulaient assouvir leur rage sur leurs personnes, on vit, dans un instant, une foule considérable les entourer, et faire retentir, du pont Fouchard à la place de la Bilange, les plus sinistres vociférations. Arrivés sur cette place, leurs gardiens n'opposèrent aucune résistance à cette populace effrénée; les plus furieux se jetèrent sur les prisonniers et les assassinèrent à coups de couteaux. MM. Moricet et Duchesne reçurent la mort sans se plaindre. Cependant M. Genaist, ancien sénéchal de Cholet, âgé de quarante-deux ans, et père d'uue nombreuse famille, demanda grâce au nom de sa femme et de ses enfants; longtemps il para

les coups qu'on lui portait; il succomba enfin sous le nombre de ses blessures, au milieu des plus cruelles souffrances [1].

Six-Sous, pour les venger, se rendit à Cholet, le Jeudi-Saint, 28 mars, à la tête de trente ou quarante cavaliers, et en compagnie de l'abbé Barbotin. Ballard, l'orateur du club des Cordeliers, était renfermé dans les prisons de la ville, où il avait été jeté, quelques jours auparavant, après avoir été surpris dans une maison où il se tenait caché depuis la prise de Cholet. Les antécédents de Ballard l'avaient naturellement désigné à la vindicte des paysans. C'était un jeune homme intéressant, dit Savary, mais à tête méridionale, que les innovations révolutionnaires avaient excessivement passionné; en toutes circonstances il s'était toujours montré l'ardent promoteur des procédés les plus vexatoires; il s'était surtout distingué dans la dispersion des processions nocturnes, à l'époque des pèlerinages aux madones miraculeuses; et, un jour, rencontrant un prêtre, à quelque distance de Cholet, il l'avait attaché à la queue de son cheval, et l'avait ainsi ignominieusement traîné jusque dans la ville. Pour ces faits, dit Savary, il avait été arrêté et condamné à mort par les chefs royalistes; mais, sur la représentation du comité présidé par M. de La Renollière, on avait sursis à son exécution.

La bande de *Six-Sous* ne pouvait donc rencontrer une victime mieux choisie. On le tire de sa prison, et on le conduit au pied de l'arbre de la liberté, sur la place du château.

[1] Savary, t. I. — M. Boutillier de Saint-André rapporte que M. Moricet, renommé par son éminente charité, offrit à Dieu sa vie, en protestant de son innocence. M. de Saint-André termine le récit de cet événement par cette apostrophe : « Généreux défenseurs de vos concitoyens, glo- « rieux martyrs de l'humanité, recevez ici l'hommage de mon admi- « ration et de mes regrets. Votre sang a coulé sous les mains d'une « populace effrénée, pour la plus noble cause; vous êtes morts pour « sauver vos semblables; la religion, l'humanité ont agréé votre sacri- « fice, et votre mémoire sera toujours chère aux cœurs sensibles et « reconnaissants. » (*Mémoires d'un père*, p. 99.)

Malheureusement aucun magistrat ne se trouvait alors à Cholet pour s'opposer à son exécution, et personne n'osait affronter la brutatité de *Six-Sous*. Quelques femmes cependant intercédèrent en sa faveur auprès de ce canonnier et de l'abbé Barbotin, mais elles ne purent pas obtenir son élargissement et sa grâce. Ballard offrit lui-même une somme considérable pour racheter sa vie [1]. On lui répondit que le sang innocent criait vengeance, et qu'il fallait un exemple pour apprendre aux Républicains qu'ils ne répandraient pas impunément celui des Royalistes. Alors *Six-Sous* ordonne à Ballard de se mettre à genoux ; il lui bande les yeux, lui décharge d'abord, en plein visage, un coup de pistolet chargé à poudre ; puis, lui appuyant ensuite le canon de son arme dans l'oreille, il lui fait sauter la cervelle ; et pour consommer l'expiation, il renverse sur son cadavre l'arbre de la liberté. Les autres prisonniers, voyant ce meurtre s'accomplir des fenêtres du château, étaient dans l'épouvante, et s'attendaient à un pareil sort ; mais ils en furent seulement quittes pour la peur, car *Six-Sous* et ses hommes, se croyant suffisamment vengés, les laissèrent en prison, sans leur faire aucun mal.

Cette scène de sang fut heureusement suivie d'un spectacle propre à en atténuer les lugubres impressions. Les paysans se portèrent tous à l'église *Notre-Dame* où se trouvait la statuette miraculeuse de Bellefontaine, et, après de grandes démonstrations de piété, ils la transportèrent avec pompe au lieu de ses apparitions.

Le Vendredi-Saint, qui aurait dû être un jour de recueillement et de prière, fut encore, au rapport de Savary, un jour de scandale. L'abbé Barbotin maria *Six-Sous* publiquement, malgré les protestations de toute la ville [2]. *Six-Sous* ne put soutenir la honte de cette réprobation publique, et partit pour Chemillé dès le soir de son mariage.

[1] Cent vingt mille francs, dit M. Boutillier de Saint-André.

[2] Voyez Notes explicatives, nº XXVII, p. 644.

Dans les mêmes jours, sur d'autres points du pays, se passèrent aussi quelques faits particuliers. Les paysans, réunis à la Verrie, envahirent Mortagne, abattirent l'arbre de la liberté, arborèrent le drapeau blanc, sur le clocher, à la place du drapeau tricolore [1], et expulsèrent le curé constitutionnel. Ils enlevèrent de l'église tous les objets profanes qu'on y avait accumulés, la rendirent au culte, et y firent célébrer une messe solennelle, à la grande joie de tous les assistants. Ils ne firent aucun mal aux femmes patriotes restées dans la ville, mais, en se retirant, ils leur déclarèrent, que si leurs maris ne venaient pas, sous les vingt-quatre heures, à la Verrie, pour rendre leurs armes, ils reviendraient mettre tout à feu et à sang. Ces femmes, justement effrayées, avertirent leurs maris qui sortirent aussitôt de leurs cachettes et allèrent, le lendemain, livrer leurs fusils. Mais malgré cet acte de soumission, leur seule présence à la Verrie faillit exciter quelques désordres. La plupart des paysans, ne pouvant supporter la vue de ces *Patauds* qui leur étaient si odieux, voulurent se porter contre eux à des actes de violence. Heureusement M. Boutillier de Saint-André père, ses frères et d'autres braves gens, qui se trouvaient en ce moment à la Verrie, réussirent à contenir leur fureur. Les Mortagnais, renvoyés dans leurs foyers, purent y demeurer tranquilles, sous l'administration de M. de Sapinaud de la Verrie [2].

[1] « J'entendis, de notre retraite, les coups qu'on portait au drapeau « tricolore, et quoique je redoutasse beaucoup les suites de la guerre en- « treprise par notre pays, je ne pouvais m'empêcher de ressentir une « douce joie de voir tomber ce symbole de révolte et d'impiété. » (*Mémoires d'un père à ses enfants*, p. 102.)

[2] « On organisa un conseil royal pour administrer la ville, distribuer « les billets de logement, tenir les registres civils, etc. On voulut y « nommer mon père, mais il refusa, ne voulant prendre aucune part à « l'insurrection dont il prévoyait les malheureux résultats. M. de Sapi- « naud de la Verrie ordonna que toutes les personnes en place sous la « Monarchie reprissent de suite leurs fonctions, et en particulier, il « écrivit à mon père de continuer sa charge de Sénéchal, comme par le « passé, de rendre la justice au nom de Louis XVII et de faire replacer

Aux Herbiers, il y eut aussi de la fermentation dans les esprits. M. Moisgas, ancien religieux feudiste, et devenu fougueux révolutionnaire, y fut tué.

Cependant d'Elbée, qui avait appris l'effervescence suscitée à Cholet par le supplice de Ballard, accourut de Beaupréau dans cette ville pour la calmer, et pour tranquilliser surtout les familles patriotes, qui ne demandaient qu'à rester en paix. Sa présence suffit pour rétablir l'ordre. La population choletaise savait que d'Elbée était un gentilhomme bon, honnête, et surtout incapable d'aucune déloyauté. Il répondit, en effet, à la confiance qu'on avait en lui : il fit élargir la plupart des prisonniers, ne les astreignit qu'à un appel nominal quotidien, et ne maintint sous les verroux, par mesure de précaution, que ceux qui étaient signalés par l'opinion générale comme les plus remuants. Mais, tout en gardant ces exaltés en prison, il recommanda de les traiter avec la plus grande bienveillance. Du reste, depuis leur incarcération, ils n'avaient été en butte à aucune rigueur.

D'Elbée s'empressa aussi de rendre les églises au culte catholique. La circonstance ne pouvait être plus opportune : C'était le Samedi-Saint que le général était arrivé à Cholet; elles allaient donc se trouver ouvertes pour la solennité de Pâques. Dès le matin de ce grand jour, d'Elbée y convoqua toute la population qui, ivre de joie, se précipita dans le

« les armes du Roi et de M. de Mortagne, seigneur de cette ville et de « la Baronnie, aux lieux où elles avaient coutume de se voir. L'ordre « était positif, il fallait obéir sous les peines les plus graves, cependant « mon père, quoique très-attaché au gouvernement monarchique, voyant « d'avance tous les maux qu'allait nous attirer l'insurrection et crai- « gnant de se compromettre, répondit qu'il ne pouvait reprendre ses « fonctions par défaut des anciens officiers de justice qui composaient « le siége de la Juridiction seigneuriale, et qu'il ne pouvait faire placer « les armes aux lieux ordinaires, ne sachant ce qu'elles étaient devenues. « M. de la Verrie insista pour qu'on exécutât son ordonnance. Mon « père résista encore, et les choses en restèrent là. » (*Mémoires d'un père à ses enfants*, p. 104.)

saint lieu pour remercier Dieu du rétablissement de cette Religion dont elle avait été privée depuis si longtemps! Les paysans y accoururent de la campagne environnante, et se crurent un instant transportés dans un autre monde. Les familles de Cambourg, de Russon et d'autres familles nobles, des prêtres, et parmi eux, M. Répin, curé de Martigné-Briand, y arrivèrent aussi [1]; la Vendée était alors le seul lieu en France où l'office divin était célébré publiquement. Tous espéraient plus que jamais que le bon Dieu, pour la gloire duquel ils avaient pris les armes, les rendrait définitivement victorieux. On voulut faire participer les prisonniers à cette joie sainte, et on les conduisit sous escorte du château à l'église Saint-Pierre, où ils assistèrent à la messe célébrée par M. Boineau, curé de la paroisse [2].

Dans tout le pays, les églises furent également rendues au culte, ce même jour, et partout la réouverture des temples du Seigneur fut saluée par des transports d'allégresse et d'espérance. Partout aussi on arbora le drapeau blanc et la cocarde royaliste. On fit disparaître les arbres de la liberté, et on expulsa du territoire les quelques prêtres assermentés qui y restaient encore. De la sorte, la restauration de l'ancien ordre de choses fut complète. Mais, hélas! ces jours d'heureuse ivresse ne devaient pas durer longtemps, car de graves événements étaient sur le point d'éclater.

En effet, le 28 mars, Ladouce, de plus en plus pressé par le ministre de la guerre de recommencer les hostilités, sortait de son camp du *Pont-Barré*, secondé par l'adjudant général Talot, franchissait le Layon et envahissait Saint-Lambert-du-Lattay, La Jumellière, Chaudefonds, puis retournait à Saint-Lambert où il se retranchait derrière

[1] Notes manuscrites de Mme de Cambourg.
[2] Voir Notes explicatives, nº XXVIII, à la fin du volume.

des épaulements en terre et des abattis d'arbres. Le 30, il se portait sur Chemillé pour s'en emparer. Mais Stofflet, qui avait été prévenu à temps de ses mouvements, l'y avait déjà devancé. Ce garde-chasse, devenu général, avait en hâte quitté Maulévrier et était venu, le 29 au soir, occuper cette ville, où il avait fait battre aussitôt le tocsin, dans les trois clochers, ainsi que dans tous les clochers du voisinage. En quelques heures, il réunit ainsi autour de lui de nombreux volontaires; Forêt répondit des premiers à son appel; *Six-Sous*, comme nous l'avons dit, partit de Cholet, le soir de ce même jour 29, traînant avec lui tous ses canons; de leur côté, les paysans des cantons de Vihiers, de Cholet et de Mortagne arrivaient pendant la nuit ou dans la matinée du 30. — Déjà Cady était entré en campagne. A la première nouvelle de l'invasion des Patriotes, il s'était mis à la tête des volontaires de Saint-Laurent-de-la-Plaine et des environs, puis, se portant à leur rencontre, il avait donné la chasse à une de leurs colonnes, commandée par Ladouce en personne, au moment où elle envahissait Chaudefonds, et lui avait repris un grand nombre de bœufs qu'elle avait enlevés dans son excursion. Le 30, il s'était avancé jusqu'au village de *Sainte-Foi*, à trois kilomètres de Saint-Lambert, pour inquiéter le flanc droit des Patriotes pendant leur marche sur Chemillé, et il en avait averti Stofflet, au moment même où, débouchant de cette ville, ce général se portait à la rencontre des Républicains.

Stofflet, impatient de marcher à l'ennemi, n'avait pas attendu que toute sa troupe fût sous les armes; il était parti avec ses meilleurs soldats, armés de fusils, sur la route de Saint-Lambert, et avait enjoint à son artillerie et au reste de ses hommes qui n'avaient que des piques, des fourches et des faulx, de le suivre de près. Ladouce, voyant qu'il était attaqué en tête et en flanc, se hâte de rétrograder. Stofflet le poursuit jusqu'aux moulins des *Grandes-Tailles*, à

deux kilomètres en deçà de Saint-Lambert ; mais, avant de commencer l'attaque de ce bourg, il déploie ses tirailleurs derrière les talus des vignes, et dans les chemins qui mènent à un petit village voisin ; il établit son centre sur la grande route, et place en avant, pour les protéger, quatre prêtres assermentés, avec un fougueux révolutionnaire, nommé Macé, qu'on avait arrêté dans la paroisse de Joué. De leur côté, les Républicains s'étaient reformés derrière les épaulements en terre, et les abattis d'arbres qui protégeaient Saint-Lambert. Il n'était pas facile à des paysans qui, la plupart, voyaient le feu pour la première fois, de les déloger de ces retranchements. Louis Brard, qui n'était armé que d'une broche à rôtir, tremblait de tous ses membres. — Nous verrons plus tard que sa pusillanimité se changea en le plus brillant courage. — Longtemps les deux armées, qui n'étaient pas plus aguerries l'une que l'autre, demeurèrent hésitantes et se bornèrent à échanger, à distance, des coups de fusil presque inoffensifs. Les Patriotes, qui se croyaient inférieurs en nombre, n'osaient quitter leurs retranchements. Les Vendéens, moins bien armés que leurs adversaires, craignaient de les aborder de front et demeuraient, eux aussi, stationnaires dans leurs positions. Enfin Stofflet, pour en finir, réclame l'appui de son artillerie et de son arrière-garde ; il envoie courriers sur courriers à *Six-Sous* pour activer sa marche. Mais *Six-Sous* ne fait aucun cas des dépêches qu'il reçoit. Vendu, depuis quelques jours, aux Républicains, pour plusieurs montres et la somme de 22,000 francs en assignats [1], il trouve toujours des prétextes pour différer son départ : midi sonnait, et il était encore sur le champ de foire de Chemillé. *Toute cette foule qui m'entoure*, s'écrie-t-il, *est inutile ; avec mes seuls canons je prendrai Saint-Lambert ; retirez-vous.* Et, ce disant, il place une forte garde à la sortie du

[1] Théod. Muret, t. I, p. 91.

champ de foire, et empêche les paysans de voler au secours de Stofflet. Il fait même publier à son de caisse que quiconque osera enfreindre ses ordres, il le fera fusiller : et les paysans, qui ont pleine confiance en son royalisme, se retirent, sans réclamations, dans leurs logements ou dans les cabarets. Cependant, *Six-Sous*, pour mieux cacher sa trahison, affecte de crier *vive le Roi;* il suspend quatre gros pistolets à sa ceinture et, attachant à son chapeau une cocarde blanche dont les longs rubans flottent sur ses épaules, il se jette sur l'affût d'un canon, et commande le départ. A la sortie de la ville, il monte à cheval pour parodier le général, mais il n'en accélère pas plus sa marche qui est d'une lenteur exagérée. De nouvelles instances de Stofflet lui arrivent; il ne se presse pas davantage.

Cependant les paysans, concentrés en foule dans Chemillé, finissent par savoir qu'on les réclame sur le champ de bataille; alors, furieux d'avoir été mystifiés, ils s'élancent au pas de course vers Saint-Lambert, en accablant *Six-Sous* des plus graves reproches. *Six-Sous* demeure impassible. Enfin il arrive aux moulins des *Grandes-Tailles*, à deux heures et demie. On le presse de prendre aussitôt position : il répond qu'il en a bien le temps. Il lance pourtant quelques boulets et plusieurs décharges à mitraille, mais presque sans pointage. Le boulet le mieux dirigé passe par-dessus le clocher de Saint-Lambert. Il recharge ses canons; mais ils ne partent plus, et les amorces seules s'enflamment. Alors ses aides-artilleurs crient à la trahison : lui, crie plus fort que ses accusateurs, et les menace de ses pistolets[1]. Dans de pareilles conditions, la victoire était impossible aux Vendéens. Aussi Stofflet ne prolonge la fusillade que pour attendre la nuit et se retirer sans déshonneur.

[1] Témoignages de Louis Brard et de Pierre Lambert, témoins oculaires. Pendant la bataille, le premier disposait des sacs de mitraille, et le second tenait la bride du cheval de *Six-Sous*.

Les Républicains, remarquant que leurs adversaires n'osent pas avancer, sortent de leurs retranchements à la fin du jour, et chargent les paysans. Leur cavalerie pénètre même jusqu'au village des *Grandes-Tailles*. Elle est repoussée par deux cents paysans, armés seulement de piques, qui ne veulent pas se laisser entamer. Les cavaliers alors se font soutenir par les grenadiers du bataillon de Saint-Julien du Mans et le détachement de Sillé-le-Guillaume, sous les ordres de Guérin et de Chauvel, qui mettent le feu au village [1]. Les paysans rejettent encore en arrière fantassins et cavaliers. Les Républicains chargent jusqu'à quatre fois, et quatre fois ils sont vigoureusement repoussés. Enfin, une nouvelle colonne arrive au secours des paysans, et les Patriotes, pris en flanc, culbutés, laissent, sur le terrain, une soixantaine de leurs hommes [2].

Deux cavaliers républicains qui arrivent de Gonnord, en état presque complet d'ivresse, et qui, dans leur route, ont sabré plusieurs personnes inoffensives, veulent dans le moment, par une bravade des plus extravagantes, prendre à revers l'armée royaliste et la traverser. Ils s'élancent au galop, mais ils tombent bientôt frappés de deux balles. L'abbé Barbotin, l'aumônier des paysans, leur donne les secours de son ministère avant qu'ils n'expirent [3].

Les ténèbres de la nuit séparent les combattants, et laissent la victoire indécise. Les Républicains regagnent Saint-Lambert, et les Vendéens reviennent à Chemillé, irrités contre *Six-Sous* qui a compromis le succès de la bataille. Dans leur exaspération, ils débourrent ses canons devant lui, et, félonie flagrante ! au lieu de poudre ils n'y trouvent que de la cendre. Le crime était manifeste. Un long cri d'horreur sort de toutes les bouches, et l'on demande partout la punition du traître. Sans désemparer, Stofflet et ses

[1] Henri Chardon. — Extrait du *Courrier Patriote* du Mans, t. I, p. 16.
[2] Chroniques de l'abbé Conin, p. 151.
[3] Témoignages de Louis Brard et de Pierre Lambert.

officiers le condamnent à mort. Toutefois, on diffère son exécution jusqu'au lever du jour. *Six-Sous* paraît atterré de sa condamnation, mais il n'est pas déconcerté. Il demande grâce, et proteste qu'il se lavera de sa faute par une éclatante victoire, si on veut lui rendre la liberté. On rapporte à Stofflet ses protestations de repentir. Stofflet réfléchit un instant, et comme il a besoin de cet habile artilleur, il consent à le laisser huit jours en prison, pour s'assurer de la sincérité de ses regrets. Pendant ce laps de temps, *Six-Sous* ne cesse, à travers la grille de son cachot, de renouveler à tous ses visiteurs ses assurances de fidélité à l'avenir ; il pousse même la jactance jusqu'à dire qu'il reprendra Saint-Lambert en trois coups de canon. « Si « l'on craint mon évasion, ajoute-t-il, qu'on m'enchaîne « à l'une de mes pièces, et l'on verra si je manquerai à mes « promesses. » Sur ces paroles on l'élargit. Mais le perfide est à peine sorti de sa prison, qu'il cherche ses dénonciateurs, et leur signifie qu'ils ne périront jamais que de sa main. Ces menaces, devenues publiques, provoquent une indignation générale. On réclame de nouveau sa tête. Les chefs le font saisir et fusiller sur le champ de foire de Chemillé, théâtre de sa première trahison[1]. Toute l'armée applaudit à son exécution[2], et se félicite d'être délivrée d'un homme qui la déshonorait aux yeux de ses ennemis[3].

Le soir même du combat de Saint-Lambert, le plus grand nombre des paysans regagnait ses foyers pour célébrer les fêtes pascales qui commençaient le lendemain. Pendant ces solennités, tous ne s'occupèrent qu'à rendre leurs devoirs à Dieu, et se préparèrent, par de ferventes et continuelles prières, à se battre vaillamment et à mourir. Ceux qui, faute de prêtres, ne purent faire leurs dévotions

[1] On lui banda les yeux pour le fusiller. (Témoignage de Pierre Lambert.)
[2] Voyez Notes explicatives, n° XXIX, à la fin du volume.
[3] Témoignages de Louis Brard, de Jacques David, de Pierre Lambert, témoins oculaires.

dans leurs propres paroisses, allèrent les accomplir dans les églises voisines. Les femmes, de leur côté, multiplièrent les œuvres de piété, les saintes entreprises, afin d'attirer la bénédiction du ciel sur la cause catholique et royale. Des pèlerinages furent organisés de toutes parts ; on appendit des *ex-voto* aux madones miraculeuses, aux croix de mission et à celles des cimetières ; on parut en public avec des scapulaires sur les épaules, avec des sacrés-cœurs sur la poitrine, avec des chapelets autour du cou. Partout retentissaient les hymnes d'église et les chants des cantiques. C'était un spectacle vraiment édifiant de voir une population tout entière implorer l'assistance divine avec une foi si vive, et compter moins sur la force de leurs armes que sur le secours du ciel. On eût dit les martyrs de la primitive Église, se préparant par la prière au sacrifice de leur vie. Il était juste d'ailleurs que Dieu eût ses champions, puisque l'enfer, dans le moment, avait tant de suppôts.

En effet, les Révolutionnaires, renfermés dans les camps qui entouraient alors la Vendée, vociféraient journellement les imprécations et les blasphèmes les plus horribles contre Dieu et la Religion catholique. Ils se vantaient, qu'après avoir vaincu les rebelles, ils arracheraient de leur cœur jusqu'aux derniers sentiments de foi religieuse.

Cette haine satanique et cette soif de vengeance démagogique allaient même jusqu'à s'emparer des femmes. A Vihiers, la fille Besnard, voyant passer dans la rue la servante de M. Guindre, bourgeois catholique, s'écria devant des troupiers : *Voici une s.... gueuse d'aristocrate qui a tenu des propos anti-révolutionnaires, f.... lui son compte.* Sans plus de forme de procès, les soldats saisissent la pauvre servante, et vont la fusiller hors de la ville. Ce meurtre excita une telle indignation, que la fille Renée Besnard fut, toute sa vie, même pour ses partisans, un objet d'exécration. Après un tel crime, on ne put qu'attribuer à la ven-

geance divine le fait suivant : on avait établi une boulangerie, pour la troupe républicaine, dans la chapelle Saint-Jean, à Vihiers, et l'on y avait adossé deux fours dont les bouches s'ouvraient à l'intérieur. Quand on voulut chauffer ces deux fours, on eut beau y brûler, pendant plusieurs jours et à différentes reprises, des tas énormes de fagots de bois et même de bûches, on fut dans l'impossibilité de s'en servir, et l'on ne put jamais arriver à faire cuire la pâte qu'on y déposa. De dépit, les Patriotes démolirent les fours, et le public cria au miracle[1].

De la part de quelques Vendéens, il y eut aussi des moments d'oubli. M. Boutillier de Saint-André en cite un exemple du plus émouvant intérêt. Les paysans des environs de Mortagne, en repassant par cette ville, à leur retour du combat de Saint-Lambert, saisis d'une haine furieuse envers trente Patriotes du lieu, qu'ils ont incarcérés dans le couvent des Bénédictins, avant leur expédition, veulent les immoler. Leurs têtes étaient échauffées par le vin. Écoutons maintenant M. Boutillier de Saint-André nous raconter lui-même ce tragique épisode :

« A la nouvelle du danger que courent leurs compa-
« triotes, les habitants de Mortagne sont dans l'effroi. Des
« cris, des sanglots retentissent de toutes parts ; les femmes,
« les enfants des captifs se portent à la prison et demandent
« grâce pour leurs parents. Les furieux, loin d'écouter
« leurs prières, les repoussent inhumainement. Les malheu-
« reux prisonniers allaient périr, quand les demoiselles de
« la Tremblaie, Mme Sapinaud de Bois-Huguet, mon père et
« mon oncle Boutillier des Hommelles se rendirent au cou-
« vent, et employèrent toute l'influence et l'autorité que
« leur donnait la grande estime qu'ils inspiraient, pour
« empêcher cet horrible massacre.

« Je n'ai jamais vu un semblable spectacle, le souvenir

[1] Témoignage de Jean Rabin, témoin oculaire.

« en restera toujours gravé dans mon cœur. Une foule de
« gens exaspérés, armés de toute espèce de choses, assié-
« geaient les portes du couvent, hurlaient comme des bêtes
« fauves et demandaient le sang des prisonniers. Mon père
« essayait en vain de les calmer ; il se jetait au fort de la
« mêlée, adressait la parole avec ce ton de douceur et de
« dignité qui lui était si naturel, à tous ceux qu'il pouvait
« connaître, les appelait par leurs noms, cherchait à exciter
« leur piété et leur compassion par tous les moyens que la
« religion et l'humanité pouvaient lui suggérer. Vains
« efforts ! Les insurgés le repoussent ; son courage le sou-
« tient et redouble ses forces. Les paysans vont enfoncer
« les portes de la prison, ils les secouent, ils les soulèvent
« avec des bâtons. Les portes vont céder, les furieux jettent
« un cri de joie féroce, comme un tigre qui va tomber
« sur sa proie. Les prisonniers qui entendent ce tumulte et
« qui s'attendent à mourir poussent de plaintifs gémisse-
« ments. A leurs cris, mon père s'échappe des mains qui
« le retiennent. On court sur lui, on lui présente le fer
« pour l'empêcher de secourir les prisonniers. Il broie tout.
« Un reste de vénération qu'inspire son grand courage en
« impose aux lâches qui le menacent. Il s'élance aux portes
« qui venaient d'être enfoncées. Il parvient à s'y placer, il
« s'y cramponne. Sa fermeté émeut les furieux ; il profite du
« moment d'incertitude où il les voit, il remplit la porte de
« son corps, étend les bras, lève un front indigné, et d'une
« voix noble mais touchante, il s'écrie :

« Malheureux ! Que voulez-vous faire ? Où portez-vous
« vos mains homicides ? Quelles victimes voulez-vous
« immoler ? Des hommes sans défense, des prisonniers,
« des pères de famille qui ne vous ont jamais fait de
« mal, qui n'ont jamais mérité la mort ! Et quand il serait
« vrai que leur opinion politique eût différé de la vôtre,
« est-ce à vous de les punir ? L'erreur est-elle un crime ?
« Une faiblesse conduit-elle à l'échafaud ? Qui de nous,

« dans ces temps de discorde, a pu conserver son âme
« pure et ses sentiments sans reproches? Vous constituez-
« vous aujourd'hui leurs juges et leurs bourreaux? S'il était
« vrai que vous eussiez cette fatale pensée, commencez
« par me sacrifier moi-même, car je le jure, ajouta-t-il,
« en élevant encore plus la voix, il faudra que vous passiez
« sur mon corps expirant pour arriver aux prisonniers.
« Rien ne m'arrachera d'ici que la mort. Oui, je vous le
« promets, infortunés captifs, je vous sauverai, ou je
« mourrai avec vous. »

« A ces mots, les insurgés, qui se sentent attendris,
« laissent couler quelques larmes. Mon père, qui s'en aper-
« çoit, profite de l'émotion qu'il a produite pour achever de
« les fléchir.

« Mais non, vous ne porterez point jusque-là la barbarie!
« J'en juge par les pleurs que je vois dans vos yeux; j'en
« juge par la sainteté de la cause que vous avez embrassée;
« j'en juge enfin par l'image du Sauveur, notre divin
« Maître, notre parfait modèle, que vous portez sur vos
« cœurs. »

« A ces mots, des sanglots d'attendrissement se font
« entendre, les armes tombent des mains des assaillants;
« mon père continue :

« O jour de bonheur! Jour heureux pour moi! Jour le
« plus beau de ma vie où j'aurai sauvé trente de mes con-
« citoyens! Mes amis, soyez toujours généreux, suivez
« l'exemple de notre pieux monarque qui, en mourant,
« a pardonné à ses ennemis. Si vous eussiez versé le sang
« de ces hommes sans défense, en seriez-vous plus heu-
« reux? Vous ne sentiriez que des remords. Mais, j'en suis
« sûr, vous éprouverez maintenant une douce et pure sa-
« tisfaction, en pensant que vous avez suivi le mouvement
« de la piété et de la clémence. »

« Autant les insurgés s'étaient montrés barbares, autant
« ils étaient devenus doux et tranquilles. Heureux effet de

« leur retour aux sentiments d'humanité! Ils remercièrent « mon père de leur avoir ouvert les yeux et épargné un « crime effroyable. Tous s'éloignèrent sans désordre, et les « mêmes dangers ne se renouvelèrent plus pour les pri-« sonniers qui furent tous mis en liberté à l'exception de « trois.

« Après ces scènes attendrissantes, les renfermés de-« mandèrent mon père. Ils avaient entendu ce qu'il avait « dit pour les sauver, et ils voulaient lui témoigner leur « reconnaissance. Il se rendit à leurs vœux, et pénétra « dans la prison avec leurs femmes et leurs enfants. Jamais « je ne pourrai peindre les témoignages de sensibilité et « de gratitude qu'il reçut de tous. Les uns se jetaient dans « ses bras et l'embrassaient en fondant en larmes ; les autres « se prosternaient à ses pieds ; les enfants baisaient ses « mains. Tous les cœurs étaient attendris, tous voulaient « parler à la fois. Parmi ceux qui se montrèrent les plus « reconnaissants, je dois citer MM. Saclier et Chouteau. Le « premier suivant l'impétuosité de son caractère généreux « et sensible, élevait la voix par-dessus tous les autres, et « proclamait mon père le sauveur de ses concitoyens. Le « second jurait de lui consacrer sa vie. En effet, dans nos « malheurs, c'est lui qui nous a rendu les plus grands « services en cachant mon père, et qui l'aurait sauvé s'il « l'avait gardé toujours[1]. »

Peu de volontaires étaient restés à Chemillé avec Stofflet. Après les fêtes pascales, il les conduisit sur la Jumellière et sur Chalonnes qu'il envahit facilement, car les Patriotes de cette ville firent peu de résistance et se retirèrent. Dans les coups de feu qui furent échangés, Jacques David tua de sa main, au corps de garde de Chalonnes, le tambour-major des Républicains, se saisit de sa canne à pomme d'argent et en fit présent au célèbre Paineau, dit *la Ruine*,

[1] *Mémoires d'un père à ses enfants*, p. 106.

tambour-maître des Royalistes, et qui, à partir de ce moment, fut déclaré le tambour-major de toute l'armée du bas Anjou [1]. Nous aurons plus d'une fois occasion de parler de ce Paineau *la Ruine*.

De Chalonnes les paysans se portèrent sur Montjean, qu'ils occupèrent sans coup férir; ils ne firent aucun mal aux habitants, mais les menacèrent de revenir s'ils ne renonçaient pas à la Constitution [2]. Ils se dirigèrent ensuite sur la Pommeraie, passèrent à Jallais, et revinrent à Chemillé, sans avoir rencontré aucun ennemi dans leur marche [3].

Dans les jours qui suivirent, Stofflet entreprit encore une petite expédition. Il avait appris que d'importantes réserves de blé étaient emmagasinées au château de la *Frappinière,* dans la paroisse de Cossé. Il s'y rendit avec des charrettes pour les enlever, et les employer plus tard aux besoins de l'armée. Trois cents Républicains qui tenaient garnison à Gonnord, ayant eu connaissance de son excursion accoururent pour s'emparer de son convoi; mais il fut assez heureux pour leur échapper [4].

[1] Témoignage de Jacques David lui-même.
[2] Notes de Mme de la Bouëre.
[3] Témoignage de Louis Brard, qui fit partie de l'excursion.
[4] Témoignage de Pierre Lambert.

CHAPITRE VII

Retour sous les drapeaux. — Quatre corps d'armée républicains enserrent la Vendée. — D'Elbée et Cathelineau se portent à Chemillé. — Stofflet à Coron. — Bonchamps à Saint-Florent. — Grand *choc* de Chemillé. — Seconde bataille de Coron. — Combat du Mesnil. — Retraite générale des Vendéens, d'abord sur Beaupréau, ensuite sur Tiffauges. — Incendie du château de la Baronnière. — Agitation violente d'une colonne bretonne, à Cholet. — D'Elbée l'apaise, et rallie à son armée les troupes qui se trouvent dans cette ville. — Évasion des prisonniers Choletais. — Apparition de Henri de La Rochejacquelein au milieu des Vendéens. — Son portrait et ses aspirations. — Arrestation de Lescure et de sa famille par les Patriotes de Bressuire.

A part les quelques événements que nous venons de rapporter, rien ne troubla la tranquillité du bas Anjou pendant la quinzaine de Pâques. Mais, dès le dimanche de *Quasimodo*, les chefs royalistes, comme il avait été convenu, firent sonner le tocsin dans tous les clochers du Bocage angevin, pour appeler leurs volontaires sous les drapeaux. Ce son d'alarme retentit presque sans interruption jusqu'au jeudi suivant, et produisit sur les esprits l'impression qu'on avait espéré. Le 10 avril, tout le pays était sous les armes [1]. Les quinze jours de repos que les paysans venaient de prendre avaient été sans doute préjudiciables au progrès de leur cause, en donnant aux Républicains le temps de rassembler de nouvelles troupes ; mais ce court armistice avait refait leurs forces et leur courage, et ils revenaient pleins du feu sacré que les fêtes pascales avaient ravivé dans leurs âmes. Convaincus plus que jamais qu'ils étaient les champions de la cause de Dieu, comme ils l'étaient en

[1] Voir Notes explicatives, nº XXX, à la fin du volume.

effet, les paysans recommencèrent la lutte avec la persuasion que le Ciel leur serait favorable. Cette confiance, du reste, leur était nécessaire ; car les camps républicains les enserraient alors de toutes parts.

Berruyer était revenu de Niort à Angers prendre le commandement en chef de toutes les forces patriotes. Avant d'opérer dans les Mauges, il avait tenu avec les généraux Duhoux et Menou, ses divisionnaires, et les représentants de la Convention, Auguis et Carra, un nouveau conseil de guerre, dans lequel il avait résolu à nouveau de faire converger chaque corps d'armée sur Cholet. Le 11 avril, il avait donné l'ordre d'entrer en campagne. Il s'était porté au camp du *Pont-Barré*, où Ladouce se trouvait à la tête d'une armée composée des vainqueurs de la Bastille, de la 35e demi-brigade de gendarmerie, de quatre mille volontaires et des gardes nationaux de la ville, de la banlieue d'Angers, et du Mans. Il le remplaça par Duhoux. Gauvillers eut pour mission de passer la Loire à Saint-Florent avec cinq ou six mille hommes. Ligonnier, de son camp du Coudray-Montbault, devait marcher sur Coron avec huit mille soldats. Quétineau, avec ses quatre mille combattants, s'apprêtait à sortir de Bressuire. Dayat, qui s'était rendu à Fontenay pour y organiser un cinquième corps d'opérations, avait reçu ordre de son côté de menacer le Bocage. En même temps, dans le comté Nantais, Labourdonnaye et Canclaux allaient marcher de Nantes sur Clisson, Montaigu et Machecoul. Enfin, Boulard devait partir des Sables pour attaquer La Roche-sur-Yon. Le cercle de fer était complet. La plupart des soldats patriotes étaient pourvus de fusils et d'abondantes munitions ; ils avaient une bonne artillerie ; et, à l'aide de chants patriotiques, on savait entretenir leur exaltation. Ils avaient donc de réelles chances de succès.

A ces forces républicaines, dont l'effectif total, comme nous l'avons dit, était de trente-deux à trente-cinq mille

hommes, la Vendée opposait trente mille paysans, dont la plupart n'avaient encore que des piques, des faulx et des fourches. Ceux qui étaient armés de fusils n'avaient que quelques cartouches. Ils arrivèrent à Cholet, lieu indiqué pour leur rassemblement, à travers les sentiers sinueux du Bocage, en chantant des cantiques, les litanies de la sainte Vierge, et en récitant le chapelet. Dix mille d'entre eux, conduits par d'Elbée et Cathelineau, se portèrent de Cholet à Chemillé pour s'opposer à Berruyer. Un nombre égal, sous les ordres de Stofflet, occupa Coron pour tenir tête à Ligonnier[1]. Sept mille suivirent Bonchamps aux environs de Saint-Florent, pour garder les bords de la Loire, tandis qu'un corps de réserve stationna à Cholet et à Maulévrier pour surveiller la marche de Quétineau. — Le bas Poitou se défendait avec ses seules forces, car il n'avait encore établi aucune relation avec l'Anjou. — Du choc de ces armées allait dépendre la fin ou le développement de l'insurrection. Si les paysans étaient plus mal armés et moins pourvus de munitions que les Patriotes, ils étaient aussi plus résolus à vaincre et à mourir que leurs adversaires, car ces derniers, pour la plupart, n'avaient été enrôlés que par force, et n'aspiraient qu'à regagner leurs foyers.

Le 11 avril au matin, Berruyer passe le Layon, incendie le petit village de Barré, situé auprès du pont qui porte son nom, et en fait fusiller tous les habitants. Après avoir pris possession de Saint-Lambert, il partage son armée en deux colonnes ayant chacune huit canons, donne à Duhoux le commandement de la première, et l'envoie sur la Jumellière, pour dissiper un attroupement, de peur d'être pris en flanc comme Ladouce. Par une de ces coïncidences malheureusement trop fréquentes dans les guerres civiles, le neveu de Duhoux, portant le même nom que lui, com-

[1] M. Coulon ne donne que six mille hommes à Stofflet.

mandait le détachement des Vendéens et allait se battre contre son oncle. Berruyer, avec sa seconde colonne, qui formait le gros de son armée, suivit la grande route de Saint-Lambert à Chemillé. A midi et demi, il débouchait en vue de cette ville. Menou commandait sa droite, et la gauche marchait sous ses ordres immédiats. Les Vendéens, avertis de son arrivée par leurs éclaireurs [1], l'attendaient de pied ferme. Depuis plusieurs heures ils étaient sous les armes, tour à tour récitant le chapelet et chantant leurs cantiques habituels. Le sacristain du lieu, pour enflammer leur courage, n'avait pas discontinué, depuis l'aurore, de battre le tocsin. Au premier son d'alarme, ceux qui étaient munis de fusils et de cartouches s'étaient embusqués, en avant du bourg de Saint-Pierrre, derrière les haies des champs voisins, les clôtures de jardins, les maisons et les fenêtres de l'église. Le gros des paysans, armé de piques, remplissait la place de l'église et les rues qui viennent y déboucher. Un certain nombre défendaient dans le vallon qui regarde le nord-est, le pont de l'Irôme, petite rivière qui bientôt va séparer les deux armées. Lorsque les Républicaiens apparaissent et se développent sur les hauteurs en regard de Chemillé, ils font retentir les airs de leurs chants patriotiques. Les Vendéens y répondent par des cris formidables de : *vive la Religion!* et de : *vive le Roi!* Cathelineau, Perdriau et d'Elbée parcourent leurs rangs au galop, et les encouragent à faire vaillamment leur devoir. Leurs voix et leurs visages semblent inspirés, tant l'ardeur de leur foi exalte leur enthousiasme. Cathelineau tombe à genoux avec ses pieux soldats, pour

[1] Notamment par M. l'abbé Charruau, curé de la Jubaudière, qui, accompagné de plusieurs de ses paroissiens, allait cacher en lieu sûr les vases sacrés de son église. Cet abbé Charruau est mort curé de la Jumellière, dans un âge fort avancé; c'était un prêtre d'une science et d'une piété éminentes, entouré de l'estime générale de ses supérieurs et de ses confrères, et vénéré de ses paroissiens.

implorer le secours de Dieu, de la sainte Vierge, et recevoir une dernière absolution. Il n'y avait qu'un instant que d'Elbée sortait de l'église Saint-Pierre, où il venait d'accomplir, sous les regards attendris des paysans, un acte digne d'un Macchabée. L'épée au poing et prosterné sur le pavé du sanctuaire, en face du tabernacle, il s'était écrié avec l'accent d'une foi sublime : « Seigneur, vous êtes le « Dieu des armées. Donnez-nous la victoire ; vous seul « pouvez nous la donner. C'est pour vous que nous allons « combattre ; combattez dans nos rangs [1]. » Au sortir de l'église, ses soldats l'avaient entouré et lui avaient juré de se battre jusqu'à la mort.

Cependant les troupes républicaines, rangées en bataille sur les collines opposées, ouvrent les premières un feu vif de mousqueterie et d'artillerie. Les soldats de d'Elbée répondent par quelques décharges de canon et une fusillade de tirailleurs : ménageant leur poudre, ils ajustent avec soin tous leurs coups. De part et d'autre on se fusille pendant longtemps sans changer de positions. Ennuyés d'une telle immobilité, les soldats de d'Elbée passent enfin l'Irôme et s'approchent à une demi-portée de fusil de la crête des coteaux occupés par les Patriotes. Les gardes nationaux, plus braves en paroles qu'en actions, fléchissent sous leur effort. Les troupes de ligne, indignées de leur lâcheté, les ramènent au combat, et, marchant à leur tête, rejettent les paysans au delà de la petite rivière. Soutenus par leur arrière-garde, les paysans reprennent l'offensive. Ils sont ramenés une seconde fois dans leurs premières positions par la brigade de gendarmerie. Et ainsi pendant plusieurs heures, les deux armées se précipitent successivement l'une sur l'autre, passent et repassent l'Irôme, sans pouvoir décider la victoire. Enfin, les Vendéens chargent une dernière fois ; leurs adversaires plient ; ils sont

[1] Attestation de M. l'abbé Charruau, témoin oculaire du fait.

repoussés à la distance d'un kilomètre, jusqu'à l'embranchement des routes de Saint-Lambert et de la Jumellière. Encore un effort, et les soldats de d'Elbée et de Cathelineau seront complétement maîtres du champ de bataille ; mais tout à coup survient Duhoux qui, après avoir battu son neveu à la Jumellière, et pillé ce bourg [1], arrête l'élan des paysans. Berruyer en profite pour rallier ses bataillons, et, secondé de sa cavalerie, il rejette encore une fois les Vendéens au delà de la rivière et brûle plusieurs maisons. La bataille recommence plus terrible. Duhoux marche à la tête des troupes républicaines. Cathelineau et Perdriau prennent les gars les plus braves du Pin et de la Poitevinière, et se précipitent sur les rangs ennemis. « Soldats de « Jésus-Christ, leur crient-ils, en avant ! faites jouer vos « baïonnettes, vos piques, vos bâtons, et ne cessez pas de « combattre avant que les Bleus soient terrassés. » On se bat avec acharnement, on lutte corps à corps, et après quelques instants les paysans font encore remonter le coteau à Berruyer et à Duhoux. Mais au milieu de cette mêlée sanglante, Perdriau est blessé à mort. Cathelineau n'a la vie sauve que grâce au dévouement de Sinan, de la Poitevinière, jeune garçon d'une force herculéenne, qui, à coups de crosse de fusil, abat à ses pieds les Patriotes qui entourent son général. Mais tous ses efforts ne peuvent protéger les paysans qui sont à ses côtés, plusieurs roulent dans la poussière. Les pertes des Patriotes sont encore plus sensibles. Plusieurs officiers de la 35e brigade de gendarmerie, parmi lesquels l'adjudant général Maugin, le lieutenant-colonel Noël et le commandant Marchand, tombent percés de coups ; Duhoux lui-même est blessé à la tête de ses hommes d'élite, et un certain nombre de ses soldats sont faits prisonniers. Berruyer toutefois ne se croit pas encore battu. Malgré les fatigues d'une lutte qui dure de-

[1] Henri Chardon, t. I, p. 20. — *Correspondances patriotes.*

puis six heures consécutives, malgré la proximité de la nuit, il ramène encore une fois ses troupes au combat. Les paysans se découragent, car les munitions sont presque épuisées, et ils tombent de lassitude. Mais d'Elbée les ranime. « Quoi ! s'écrie-t-il, vous laisseriez échapper la victoire « qui jusqu'ici s'est déclarée pour nous ! » Et aussitôt il fait battre le tocsin pour ranimer le courage de ses hommes. Au même instant, une colonne républicaine exécute un demi-tour à droite par le pont de Berge [1], sur la route de Saint-Lezin, force ce pont, y encloue un canon, le jette dans l'Irôme, et gravit ensuite le plateau de Saint-Pierre, où elle s'empare de cinq autres canons [2]. Elle allait en prendre un septième, lorsqu'un enfant de quatorze ans, impassible au milieu des projectiles qui sifflent à ses oreilles, et qui ont tué ou mis en fuite les artilleurs, saisit la mèche enflammée du maître canonnier, et met le feu à la pièce abandonnée. Le coup part, le canon vomit la mort avec la mitraille, et jette la confusion dans la colonne compacte des Républicains. Les paysans rassurés reviennent sur leurs pas. Réunis à leur tour en masse profonde, ils se précipitent au milieu des rangs brisés de leurs ennemis, reprennent leurs canons, culbutent les Patriotes dans la vallée, et restent en peu d'instants complétement maîtres du terrain [3]. Pendant ce temps, les prisonniers républicains rejetés en arrière des lignes vendéennes, s'évadent ; quoique liés ensemble avec des cordes, ils prennent leur course vers le pont de Saint-Pierre, et gagnent les coteaux opposés. Berruyer les apercevant marcher en groupe serré, et ne pouvant les distinguer à cause des ténèbres de la nuit, s'imagine que ce sont les soldats de Cathelineau et de d'Elbée qui, rangés en phalange, opèrent une charge à fond sur ses soldats épuisés. Dans la crainte d'être coupé

[1] Témoignage de René Michaud, de Gonnord.
[2] Savary, t. I, p. 197.
[3] Témoignage de Louis Brard.

et enveloppé, il fait sonner la retraite et se retire. La victoire était aux paysans. Ils poussent alors de longs cris de : *vive le Roi!* Pour ne pas laisser leur succès incomplet, ils poursuivent les fuyards sur la route de Saint-Lambert; mais, faute de cartouches, ils sont forcés de rentrer dans Chemillé. Il était neuf heures du soir. Depuis midi ils n'avaient pas cessé de combattre. Aussi, à bout de forces, ils ont peine à trouver quelques sentinelles pour tenir le guet pendant la nuit. Si Berruyer fût revenu nuitamment les surprendre, il les anéantissait jusqu'au dernier; mais ses soldats étant aussi harassés que ceux de Cathelineau et de d'Elbée, il fut obligé de les reconduire jusqu'à Saint-Lambert.

Cette affaire fut la première bataille rangée que livrèrent les Vendéens. Comme elle avait été mêlée alternativement d'avantages et d'insuccès et qu'elle avait été de longue durée, elle fit une vive impression sur leur esprit. Ils l'appelèrent le *grand choc de Chemillé*. Les vieux Vendéens ont raconté depuis, que cette journée avait été une des plus chaudes de toute la guerre. Ils y perdirent peu de monde, tandis que les Républicains eurent mille cinq cents hommes hors de combat [1].

Après la bataille, plusieurs groupes se hâtèrent d'entourer d'Elbée pour le féliciter de sa brillante victoire. « Ce « n'est pas moi qui l'ai gagnée, répondit pieusement d'El- « bée, mais Dieu qui nous l'a fait obtenir : nous n'avons « été que ses instruments. » C'était une réponse digne d'un général catholique; et ses soldats en furent grandement édifiés [2].

Les Vendéens, par cette victoire, venaient de repousser leurs ennemis ; mais ils avaient malheureusement dépensé toute leur poudre. Sans munitions, ils ne pouvaient con-

[1] On trouva ce chiffre accusé, dit M. Cantiteau, dans les papiers républicains qui furent pris à une affaire suivante.

[2] Témoignage de M. l'abbé Charruau, l'un des congratulants.

tinuer la lutte et se maintenir à Chemillé. Force leur fut donc, le lendemain, 12, de se replier sur Beaupréau, après avoir toutefois entendu une messe d'actions de grâces et donné la sépulture à leurs morts. « A Beaupréau, disait « Cathelineau, j'animerai l'esprit des paysans et je les con- « duirai au combat à la première occasion favorable [1]. »

Berruyer, de son côté, n'était guère plus en état de tenir la campagne. Bon nombre de ses soldats s'étant débandés et ayant repassé le Layon, il avait été forcé de les suivre. Dans son amer chagrin, il en écrivit au ministre de la guerre : « Dès le premier moment de l'attaque, j'ai eu la « douleur de voir la plupart des volontaires s'enfuir. Il est « bien dur pour un vieux militaire de commander à des « lâches. Je vous assure que je ne puis compter sur les « hommes qui sont autour de moi. »

Il rejetait aussi son échec sur son défectueux armement. « La plupart, ajoutait-il, n'ont que de mauvais fusils de « chasse, sans baïonnettes ; il y en a même très peu qui « sachent ce que c'est qu'une arme. »

Il se gardait bien d'observer que les paysans n'étaient pas mieux armés ni mieux disciplinés que ses soldats.

« Si j'avais quatre bataillons, poursuivait-il, comme « la 35e division de gendarmerie, je répondrais du suc- « cès. »

L'insurrection lui paraissait pourtant bien inquiétante. Il continuait : « Je ne cesserai de dire qu'il est de la « plus haute importance de faire cesser les troubles de ce « pays-ci. Les contre-révolutionnaires ont fondé de grandes « espérances sur cette rébellion ; il ne faut pas leur laisser « le temps d'acquérir des forces importantes. »

Pour comble d'amertume, ses soldats se livrèrent malgré lui à toute sorte de désordres. Ils incendièrent des fermes,

[1] *Vie de Cathelineau*, par un anonyme, 1824, Lenormant, éditeur à Paris.

maltraitèrent des femmes et volèrent tout ce qui était à leur convenance, absolument comme avaient fait autour de Vihiers les soldats de Ligonnier. Il voulut sévir, mais son autorité fut méconnue.

Ligonnier, dans son attaque, fut plus heureux que Berruyer. Le même jour, 11 avril, et à la même heure, il sortait de son camp du Coudray-Montbault, faisait partir son aile droite du bourg du Voide, son aile gauche de celui de Saint-Hilaire-du-Bois, et réunissait toutes ses forces sur la *butte des Hommes* et sur les hauteurs voisines. Au bruit de sa marche, Stofflet était accouru à sa rencontre, et avait rangé son armée en bataille en avant de Coron, au lieu même où un mois auparavant il avait pris *Marie-Jeanne.* Les paysans étaient pleins d'enthousiasme et chantaient des hymnes d'église. A leur passage à Vezins, l'abbé Barbotin avait bénit solennellement leurs armes, et cette cérémonie n'avait fait qu'ajouter à leur ardeur [1]. Mais un petit nombre seulement possédait des fusils et quelques rares cartouches ; le reste n'avait encore que des piques, des faulx et des fourches ; deux petits canons composaient toute leur artillerie. En rusé capitaine, Stofflet ajusta, sur des essieux reliés par deux roues de charrettes, plusieurs rondins en guise de canons, qu'il dressa en batterie sur la grande route. Parmi ces simulacres de pièces, il intercala les deux seules couleuvrines qu'il possédait, et plaça comme artilleurs, autour des rondins, les paysans qui étaient sans armes, et qui devaient, pour en imposer davantage à l'ennemi, pousser continuellement et avec frénésie, les cris de : *vive la Religion !* et de : *vive le Roi !* Il leur donna pour consigne, de se jeter à terre à l'explosion des canons républicains pour laisser passer leurs projectiles, de se relever ensuite, et de redoubler aussitôt leurs clameurs [2]. Ses fusiliers étaient déjà *égaillés* derrière les haies

[1] Témoignage de Pierre Charbonnier, de Trémentines.

[2] Témoignage de Louis Brard, témoin oculaire. — Crétineau-Joly dit

des champs voisins, mais auparavant il leur avait recommandé d'économiser prudemment leur poudre et de ne tirer qu'à coup sûr ; quant à lui, à la tête de quelques cavaliers, il se chargea d'aller partout stimuler les combattants.

Les Patriotes, pris au piége par le déploiement de son artillerie simulée, et par les clameurs de ses faux artilleurs, n'osèrent avancer. Ils se contentèrent de canonner, pendant une partie de la journée, cette foule compacte qui remplissait la vallée. Leur point de mire fut particulièrement le clocher, où le sacristain Ragueneau, avec quelques-uns de ses amis, ne cessait de battre le tocsin [1]. Plusieurs boulets passèrent près de lui ; mais, sans crainte du danger, l'intrépide Ragueneau ne voulut pas abandonner son poste pendant la bataille : il saluait les boulets au passage par d'énergiques cris de : *vive le Roi!* Pendant la canonnade, les tirailleurs des deux armées échangèrent quelques coups de fusil, mais les Patriotes se tenaient toujours sur le sommet de la *butte des Hommes.* Soldats de fraîche date, pour la plupart, ils n'osaient répondre aux provocations des Royalistes, qui cherchaient à les attirer dans la vallée. Toutefois, sur le soir, voyant le feu de ces derniers se ralentir sensiblement, faute de munitions, ils s'élancèrent contre eux, et les refoulèrent jusque dans les rues de Coron. Leur aile droite remonta les hauteurs des moulins du *Pinier,* au nord de ce bourg, s'y établit, et descendit par le chemin de la Salle-de-Vihiers jusqu'au cimetière [2], pendant que Ligonnier, avec le gros de ses forces, poussant directement devant lui, par la grande route de Vihiers, obligea Stofflet à rétrograder sur Vezins. La petite artillerie vendéenne, laissée en arrière et séparée de ses attelages,

que cette ruse fut employée plusieurs fois : la tradition ne fait mention que de cette seule fois.

[1] L'ancien clocher était dans l'axe de la grande route.

[2] L'église et la cure actuelles ont été bâties dans ce cimetière.

allait être capturée, lorsque Jacques David et une vingtaine de jeunes gens comme lui, attachant des cordes aux deux couleuvrines, les entraînent par le bourg au milieu d'une grêle de balles, et les mettent à l'abri de toute atteinte. Comme ils s'éloignaient, une balle emporte la semelle d'un soulier de Jacques David.

L'armée de Stofflet opéra sa retraite en bon ordre. Elle n'avait perdu que deux hommes, le sacristain d'Yzernay et un de ses camarades, qui avaient été atteints, l'un et l'autre, à la tête, par des éclats de pierre, pendant qu'ils étaient couchés près des rondins[1]. Elle n'avait eu que trente blessés, déposés à l'hospice de *Vertu*, et que les vainqueurs massacrèrent[2], préludant ainsi aux lâches atrocités dont ils se rendirent coupables dans la suite.

Une partie de l'armée de Stofflet se dirigea sur Cholet, et l'autre sur Maulévrier. Ligonnier n'osa poursuivre les vaincus, dans la crainte de tomber dans une embuscade. Le lendemain, il alla camper sur une butte au delà de Vezins. En traversant ce bourg, il fit arrêter trois membres du comité royaliste, Jean Houdet, Pierre Grimault et Pierre Boutin, notables habitants qui furent emprisonnés à Angers, et qui payèrent, peu de temps après, sur l'échafaud, la part qu'ils avaient prise à l'insurrection[3].

Sur les bords de la Loire, Gauvillers obtenait des succès encore plus marqués que Ligonnier à Coron. Le 11 avril, jour désigné pour l'invasion de la Vendée par toutes les armées républicaines, il traversait le fleuve au Mesnil, vis-à-vis *Cul-de-Bœuf*, malgré les efforts de Bonchamps ; et le lendemain, 12, il présentait la bataille à ce général. Bonchamps avait moins de monde que Gauvillers ; ses soldats étaient moins bien armés et moins pourvus de munitions que les

[1] Témoignage de Louis Brard, présent à la bataille.

[2] Parmi ces prisonniers massacrés se trouvait Pierre Essioux, de Saint-Paul-du-Bois, ex-grenadier aux gardes-françaises.

[3] Théodore Muret, t. I, p. 96.

soldats de la République. Il ne put tenir contre leur attaque, et se retira dans Saint-Florent, après avoir abandonné deux canons aux mains de l'ennemi [1]. De Saint-Florent il rétrograda jusqu'à Beaupréau, où il rejoignit d'Elbée et Cathelineau. Gauvillers le poursuivit et envahit Montrevault. Ses soldats, et notamment les vainqueurs de la Bastille, violant leur consigne, comme l'avaient fait, du reste, leurs camarades des autres armées patriotes, incendièrent quelques fermes, en saccagèrent d'autres et sévirent partout contre les habitants. De nombreuses charrettes, chargées du produit de leurs déprédations, furent dirigées sur Angers. Gauvillers essaya bien de s'opposer à ces rapines, mais on méprisa ses défenses. L'administration angevine s'efforça aussi elle d'arrêter ces convois illicites, mais on éluda ses prescriptions. Berruyer, apprenant l'appui que lui prêtaient les autorités civiles, leur écrivit, le 18 avril : « Vous avez bien fait, citoyens, de faire arrêter les voitures « chargées des déprédations et des vols commis par les « soldats de l'armée. Je vous prie de mettre la plus grande « diligence à la fouille de celles qui passeront à l'avenir. — « J'écris au commandant des Ponts-de-Cé pour lui donner « l'ordre de seconder vos vues et les miennes. Je travaille « en ce moment à un code pénal auquel je tiendrai scrupu- « leusement, et dans lequel les voleurs ne seront pas mé- « nagés.

« Vous voudrez bien donner des ordres au commandant « des Ponts-de-Cé de fouiller les paquets volumineux dont « les soldats pourraient être chargés. »

C'était parler et agir en loyal militaire. Mais que pouvaient ses généreux efforts devant la brutalité des démagogues qui s'étaient emparés du pouvoir, et qui excitaient eux-mêmes les soldats?

Le château de la *Baronnière,* où demeurait Bonchamps,

[1] Savary, t. I, p. 155.

fut dévoré par l'un des incendies qu'allumèrent les Bastilleurs. A la vue des flammes qui s'élevaient en tourbillons noirs, les paysans qui se trouvaient auprès du général lui demandèrent d'aller attaquer les incendiaires. Bonchamps ne voulut jamais y consentir. « Je vous remercie, leur dit-« il, des preuves d'attachement et de fidélité que vous me « donnez chaque jour ; mais je ne souffrirai pas qu'il soit « versé une seule goutte de sang des soldats de mon Roi, « pour la défense de mes propriétés [1]. »

L'incendie de la Baronnière n'empêcha pas Bonchamps de consacrer le reste de sa fortune à l'équipement des compagnies régulières qu'il s'empressa d'organiser. Un de ses amis lui ayant représenté qu'il se ruinait lui et les siens, « Nous en aurons toujours assez, lui répondit-il, si j'ai « le bonheur de revoir mon Roi, et dans le cas contraire, « nous n'aurons plus besoin de rien [2]. »

Cependant les succès obtenus par Ligonnier et Gauvillers, avec la retraite de d'Elbée, de Cathelineau et de Bonchamps, à Beaupréau, rendait la position des Vendéens fort compromise. Leurs chefs, se voyant sans munitions, ne savaient à quoi se résoudre. D'Elbée proposait de concentrer toutes leurs forces autour du parc du château de Beaupréau, derrière les rives de l'Evre, et d'y mourir si on ne pouvait vaincre. Bonchamps ne voulut pas qu'on s'arrêtât devant une résolution aussi désespérée ; il conseillait de se retirer sur Tiffauges, dans les gorges abruptes de la Sèvre, de s'y retrancher et d'y attendre ce que la Providence ordonnerait sur leurs destinées. L'avis de Bonchamps prévalut. C'était du moins quelques jours de répit, pendant lesquels des événements heureux (comme en effet il s'en présenta) pouvaient améliorer leur position précaire.

Rendus à Tiffauges, le premier soin des chefs vendéens fut d'aviser au moyen de se procurer des munitions.

[1] *Mémoires* de Mme de Bonchamps.

[2] Théod. Muret ; *Vie populaire de Cathelineau*, p. 10.

Ils chargèrent un nommé Guerry, habitant du lieu, d'aller en Angleterre et en Espagne, pour en chercher, et demander aussi des secours de troupes. A titre de recommandation, ils lui confièrent la lettre suivante :

« Au nom des armées catholiques et royales des bas « Anjou et Poitou, pour le rétablissement de la foi chré- « tienne et de la monarchie française, salut.

« Prions M. le commandant du premier port d'Angle- « terre de bien vouloir s'intéresser auprès des puissances « anglaises pour nous procurer, dans le plus court délai, des « munitions de guerre, et des forces imposantes de troupes « de ligne, pour parvenir aux fins que nous nous propo- « sons.

« Depuis un mois nous sommes en état de révolution. « Nos armées, conduites par la Divinité et soutenues par « nos valeureux habitants des campagnes, ont déjà con- « quis, au nom du Roi, les bas Anjou et Poitou et le pays « de Retz, où régnerait la tranquillité, si nos villes capi- « tales ne tenaient à un maudit esprit de révolution que « nous serions en état de réduire, si nous avions de la « poudre promptement.

« Nous vous engageons, en conséquence, d'employer « toute la célérité qu'exige le plus pressant besoin, et nous « serons pour la vie vos plus fidèles alliés.

« Les commandants des armées catholiques et royales « d'Anjou et de Poitou.

« D'ELBÉE, BÉRARD, SAPINAUD[1]. »

Guerry se rendit dans l'île de Noirmoutier pour s'embarquer sur un navire de passage ; mais il y fut arrêté avant de pouvoir réaliser son dessein. Il fut conduit à Nantes, et guillotiné dans cette ville quelques jours plus tard. On ne songea plus à pareille tentative.

[1] Grille, t. I, p. 93.

La nouvelle étant venue à Tiffauges qu'une partie de l'armée de Stofflet s'était repliée sur Cholet, d'Elbée se rendit dans ce chef-lieu de canton pour la rallier à l'armée principale. Il y arriva dans la nuit du 13, au moment où les esprits étaient fort agités. On venait en effet d'y apprendre les échecs de Coron et de Saint-Florent, avec la marche en avant des Républicains. On avait même rapporté, dans la soirée, que les avant-coureurs de Ligonnier s'étaient montrés près du Boisgrolleau. La population royaliste était dans les transes les plus vives ; les Patriotes, au contraire, trahissaient sur leur visage une joie véritable ; les prisonniers surtout se croyaient à la fin de leur captivité. Leur satisfaction était d'autant grande qu'ils avaient failli, la veille, être victimes de la brutalité de quinze à dix-huit cents Bretons, qui passaient à Cholet pour aller au secours de l'armée catholique. Ces Bretons, rendus furieux par les fâcheuses nouvelles qui circulaient alors, avaient voulu se venger en demandant la tête des prisonniers. Comme il n'y avait aucun général influent sur les lieux pour s'opposer à ce dessein, ils avaient enfoncé les portes de la prison, s'étaient emparés de leurs victimes, et ils se disposaient à les conduire au supplice, quand arrive de la bataille un officier vendéen. Ses blessures et ses habits ensanglantés ne font que redoubler leur colère. Ils procèdent, sur la demande de cet officier, à l'appel nominal des détenus ; quatre d'entre eux se trouvent absents, et les autres aussitôt sont déclarés coupables de leur évasion. Le comité royaliste s'interpose pour ramener à la raison ces Bretons égarés ; les paysans des environs, qui sont loin d'avoir les sentiments de ces étrangers, joignent leurs supplications à celles du comité. Ils vont même jusqu'à se jeter à genoux, et, la tête nue, les mains jointes, ils conjurent le Seigneur de ne pas permettre que ceux qui se sont armés pour sa gloire se souillent d'un aussi énorme attentat ; mais rien ne peut arrêter ces forcenés dans leur criminel des-

sein. Ils se disposent donc à l'exécuter, quand tout à coup sonne l'heure du départ. Le tambour, seul, met fin à cette scène horrible[1]; mais les Bretons déclarent que ce n'est que partie remise, et qu'à leur retour ils assouviront leur vengeance.

Il suffit alors de la présence de d'Elbée pour rétablir le calme dans la ville de Cholet, où il ne séjourna toutefois que quelques instants. Il repartit pour Tiffauges au milieu de la nuit, avec tous les volontaires qu'il put entraîner. Mais avant de se remettre en route, il recommanda fortement de ne pas renouveler les scènes scandaleuses de la veille, et, afin d'assurer l'ordre, il maintint dans ses fonctions M. Cesbron d'Argonnes, qu'il avait établi précédemment gouverneur de la place, et lui laissa quelques centaines de soldats pour se faire obéir et respecter. Malheureusement M. Cesbron d'Argonnes, aux formes dures et cassantes, n'etait pas homme à dominer la position. Le lendemain, le bruit s'étant répandu que l'armée républicaine était campée à une faible distance au delà de Nuaillé, à huit kilomètres environ de Cholet, la panique fut générale dans la ville, et chacun songea à sa propre sûreté, sans s'occuper de savoir si le gouverneur était en état de la défendre. Les gardiens du château étaient particulièrement saisis d'épouvante. Persuadés que l'ennemi les cernait déjà, et qu'ils étaient sur le point d'être faits prisonniers à leur tour, ils se sauvèrent dans toutes les directions. Le reste de la garnison les imita, et leur fuite fut d'autant plus rapide que le bruit se répandit que les Vendéens manquaient de munitions, que d'Elbée venait d'être tué, et que la cause de l'insurrection était perdue. Dans cette confusion, les chefs royalistes cachèrent leurs décorations. Les prisonniers patriotes, se voyant libres, sortirent de leur

[1] Savary, t. I, p. 155. Ces Bretons étaient des environs de Nantes. Nous avons dit précédemment que la nature des gens de la basse Vendée était plus cruelle que celle des habitants de l'Anjou.

prison, et, après avoir prévenu le comité royaliste de leur évasion, ils se dirigèrent sur Chemillé pour se mettre sous la sauvegarde de Berruyer, qui, ayant réussi à rallier ses troupes, était entré, le 14, dans cette ville, trois jours après la retraite de l'armée catholique et royale [1].

Mais pendant que ces divers événements se passaient dans les Mauges, un jeune et chevaleresque gentilhomme formait, à Saint-Aubin-Baubigné, une nouvelle armée de paysans, et battait Quétineau aux Aubiers. Ce général improvisé était Henri de La Rochejacquelein, le futur Achille de la Vendée, que nous verrons marcher à d'incessants combats et acquérir, en quelques mois, une gloire immortelle. A l'époque première du soulèvement de la Vendée, ce jeune homme vivait chez son cousin et ami, M. de Lescure, au château de *Clisson,* près Bressuire, attendant avec la plus vive impatience la tournure qu'allaient prendre les affaires. Il avait alors vingt-un ans. Il était né au château de la Durbelière, le 30 août 1772, dans la paroisse de Saint-Aubin-Baubigné, près Châtillon-sur-Sèvre. Il avait été élevé à l'école militaire de Sorrèze, et il était officier dans la garde de Louis XVI, à l'époque du 10 août. Dans cette trop mémorable affaire, il s'était efforcé, comme tant d'autres gentilshommes, de défendre le Roi contre l'émeute. Le lendemain du sac des Tuileries, il était sorti de Paris à travers mille périls, se promettant de faire parler de lui, si l'occasion s'en présentait. Il était naturellement timide ; ses manières se ressentaient de son peu d'usage du monde ; son langage était néanmoins remarquable par la simplicité et le naturel. Il avait une physionomie douce et noble. Ses yeux, malgré son air craintif, paraissaient vifs et animés, et, quand il était à la tête d'une armée, son regard était étincelant. Il avait une taille assez élevée et svelte [2], des cheveux blonds, un visage un peu

[1] Savary, t. I. — Voir Notes explicatives, n° XXXI, à la fin du volume.
[2] D'après des témoins oculaires il pouvait avoir cinq pieds deux pouces.

allongé. Il excellait dans les exercices du corps, mais surtout dans ceux de l'équitation. Il avait un courage ardent et téméraire. Dans les combats, il avait le coup d'œil juste et prenait des résolutions promptes et habiles. Il inspirait beaucoup d'assurance aux soldats et en était adoré. S'exposant au danger jusqu'à la plus haute imprudence, il aimait à faire le coup de sabre avec les ennemis. On le voyait souvent, au milieu des balles et des boulets, pénétrer jusqu'au centre des bataillons ennemis, s'ouvrir un passage à travers les baïonnettes et ne s'inquiéter nullement s'il était suivi des siens[1]. Aussi son audace plaisait-elle à des paysans braves et simples qui se battaient comme des héros ; mais son courage pétulant, qui dégénérait en témérité, était souvent blâmé par les hommes sages. Se défiant de sa jeunesse et de son inexpérience, il ne s'occupait que trop peu des discussions qui avaient lieu au conseil de guerre. « Pourquoi veut-on que je sois un général, « disait-il, puisque je ne désire être qu'un hussard pour « avoir le plaisir de me battre ? » Et cependant il s'y faisait remarquer par la justesse de ses appréciations et la hauteur de ses vues. On regrette surtout, lorsqu'il fut investi du commandement suprême au delà de la Loire, qu'il n'ait pas imposé sa manière de voir avec plus d'autorité ; car il aurait prévenu bien des catastrophes, et sauvé peut-être son parti d'une ruine totale. Sans cette faiblesse qu'il faut attribuer à sa trop grande jeunesse, et à son défaut d'ambition, on pourrait le mettre de pair avec les plus illustres capitaines. Initiative, coup d'œil sûr, jugement sain, sang-froid, entraînement et prudence, hardiesse et sagesse, il

[1] C'était le Renaud ou le Tancrède de la Vendée. Quand je le voyais avec son chapeau orné de plumes blanches, son écharpe de la même couleur, je le prenais pour un de ces paladins chantés par l'Arioste, ou pour un de ces croisés armés pour délivrer Solyme... Il venait souvent chez mon père qui prenait la liberté de lui recommander de ménager sa personne si précieuse, si nécessaire à la cause qu'il servait si bien. (*Mémoires d'un père à ses enfants*, p. 118, 119.)

possédait toutes ces qualités à un degré suréminent. Malgré son goût pour les combats, il était néanmoins rempli de douceur et d'humanité. La bataille finie, nul n'avait plus d'égard et de pitié pour les vaincus : nous en verrons de nombreux exemples. Il périt même, parce qu'il fut trop confiant et trop bon envers un ennemi déloyal qui simulait de se rendre à lui[1].

Tel était ce général, l'un des plus brillants, sinon le plus capable, des généraux de la Vendée[2].

Jusqu'aux jours qui avaient précédé sa victoire des Aubiers, il avait ignoré le mouvement de l'insurrection angevine. Menant une vie paisible et solitaire dans son lieu de refuge, il ne savait pas même ce qui se passait à quelques lieues de distance. Lescure, Marigny, Donnissan, Desessarts qui, comme lui, devinrent plus tard des généraux célèbres dans l'armée vendéenne, et qui formaient en ce moment sa société, n'en savaient pas plus que lui. Ces gentilshommes, aussi bien que Henri de La Rochejacquelein, étaient disposés à combattre pour le rétablissement du trône et de l'autel ; mais jusqu'à présent, ils n'avaient vu aucune chance de réussite. La conspiration poitevine avait échoué. Les paroisses des alentours étaient encore sous le coup de la répression du mois d'août dernier ; et elles n'avaient pas osé reprendre les armes ; et quand bien même elles l'eussent fait, leur action séparée n'aurait pas offert à leurs yeux plus de garantie pour le succès que la première fois. La raison pour laquelle ils se renfermaient dans l'inaction était absolument la même que celle qui tenait à l'écart les autres gentilshommes. Ils ne pouvaient, disaient-ils, ni approuver ni soutenir une lutte dans laquelle une petite contrée toute seule se lèverait contre la France entière, et dont le résultat inévitable serait une

[1] Mme de La Rochejacquelein, p. 151. — Eug. Veuillot, p. 81. — Crétineau-Joly, p. 84.

[2] Voir Notes explicatives, n° XXXII, à la fin du volume.

catastrophe. Mais il arriva en ce moment que la Révolution renchérissant chaque jour de rigueurs à leur égard, voulut les incorporer dans les gardes nationales et les forcer ainsi de prendre part aux répressions violentes qu'elle avait décidé d'exercer contre ceux qui se montreraient rebelles à la loi de la conscription. Ils ne pouvaient évidemment marcher contre ceux qui défendaient leurs propres principes, et comme par ailleurs, ils se voyaient dans la nécessité de prendre les armes, ils se décidèrent à les prendre contre la Révolution plutôt que contre les paysans.

Ils s'arrêtaient à cette détermination, quand Henri de La Rochejacquelein fut appelé, comme les autres jeunes gens de son âge, à tirer à la milice, à Boismé [1]. Ce fut l'occasion de son départ pour l'insurrection royaliste. Lui, officier du roi, ne pouvait hésiter à faire ce que de simples paysans, bien moins liés que lui à la cause royale, ne craignaient pas d'entreprendre pour la venger. Un des domestiques de sa tante, Mlle de La Rochejacquelein, étant venu lui donner des détails très-amples sur les divers progrès des armées royalistes et lui annoncer, entre autres choses, qu'elles avaient envahi Châtillon-sur-Sèvre, il eut honte de s'être ainsi laissé devancer par ces braves gens, et surtout lorsque ce domestique ajouta « : Monsieur, on dit que vous « irez dimanche à la milice, à Boismé; c'est-il bien possible, « pendant que nos paysans vont se battre pour ne pas « tirer? Venez avec nous, Monsieur, tout le pays vous « désire et vous obéira [2]. » Il ne put résister à une invitation si pressante, et, sur-le-champ, il lui déclara qu'il allait le suivre.

Lescure voulut l'imiter, mais Henri s'y opposa pour le moment. « Puisque tu n'es pas forcé, comme moi, d'aller « au tirage, lui dit-il, ne te compromets donc pas, ni ta

[1] C'était le 7 avril, d'après Broque.
[2] *Mémoires* de Mme de La Rochejacquelein, p. 112.

« famille non plus. Je vais aller examiner les choses de « plus près, je verrai si cette guerre a quelque apparence « de raison, et si vraiment il y a quelque chose à faire pour « notre cause, alors il sera temps de te décider ; mainte- « nant, il y aurait folie[1]. »

Mlle Desessarts, qui assistait à cet entretien, observe à Henri que son départ va compromettre tous les habitants du château de Clisson ; un instant Henri est sur le point de renoncer à son dessein. Mais Lescure, avec un dévouement qui ne savait pas fléchir devant les périls, lui réplique : « Puisque l'honneur et ton opinion t'ont fait ré- « soudre d'aller te mettre à la tête de tes paysans, suis ton « dessein ; je suis déjà assez affligé de ne pouvoir te suivre ; « certainement la crainte d'être mis en prison ne me por- « tera pas à t'empêcher de faire ton devoir. »

Attendri jusqu'aux larmes, Henri se jeta dans les bras de son ami et lui dit avec cet air fier et martial et ce regard d'aigle qui depuis ne le quitta plus : « Eh bien, je viendrai « te délivrer[2]. »

Après s'être dérobé à la sensibilité de ses parents, il se hâta de partir, armé seulement d'une paire de pistolets et d'un gros bâton. Comme on l'avait prévu, son départ fut signalé aux autorités de Bressuire. Ces autorités, furieuses, envoyèrent des gendarmes arrêter tous les habitants du château de Clisson, et les firent conduire et incarcérer à Bressuire. Mais pour opérer leur arrestation, il fallut recourir à des gendarmes étrangers, car ceux de l'endroit, pleins d'une grande vénération pour la famille de Lescure, refusèrent d'accomplir cet injuste office[3]. Par faveur, les nouveaux détenus eurent pour prison la demeure d'un épicier fournisseur de leur château, où, pendant plusieurs jours, ils s'efforcèrent de se faire oublier[4].

[1] *Mémoires* de Mme de La Rochejacquelein, p. 112.
[2] *Mémoires* de Mme de La Rochejacquelein, p. 113.
[3] Voir Notes explicatives, no XXXIII, à la fin du volume.
[4] *Mémoires* de Mme de La Rochejacquelein, p. 113.

Pendant que Lescure et sa famille étaient ainsi arrêtés, Henri de La Rochejacquelein rejoignait les paysans révoltés ; d'autre part, les gardes nationales de Bressuire et de plusieurs cantons des départements qui touchent celui des Deux-Sèvres, partaient pour les Aubiers, sous la conduite du général Quétineau et au chant de la *Marseillaise* [1].

La ville de Bressuire était, dans le moment, sous l'influence d'une grande exaltation révolutionnaire. Le lendemain du départ de ses soldats citoyens, elle fit éclater des transports de joie extraordinaires à la nouvelle que les Royalistes avaient été complétement battus, et que Henri de La Rochejacquelein était assiégé dans son château de la Durbellière. Mais l'allégresse fut de courte durée, car on apprit bientôt que les choses s'étaient passées tout autrement, que les paysans étaient victorieux, et que La Rochejacquelein marchait sur la ville. Le soir, en effet, les gardes nationaux, si braves en paroles la veille, rentrèrent en désordre dans Bressuire, en criant : « Illuminez ! Illuminez ! Au secours ! Les Brigands nous suivent ! » Ils arrivent effectivement presqne aussitôt que les fuyards.

[1] Je n'ai rien entendu de plus terrible et de plus imposant, dit Mme de La Rochejacquelein, que ce chant de la *Marseillaise*. Ceux qui la chantaient avaient l'air courageux et animé.

CHAPITRE VIII

Départ de La Rochejacquelein pour l'armée; son rassemblement à la Durbellière ; sa harangue ; son attaque des Aubiers et sa victoire qui sauve l'insurrection. — Occupation du Boisgrolleau par les Saumurois. — Les Vendéens les y assiégent ; ils défont Ligonnier aux *Pagannes*. — Ils reprennent le siége du Boisgrolleau et forcent les Saumurois à capituler. — Leur séjour à Cholet. — Bataille de Beaupréau. — Défaite de Gauvillers ; son armée est repoussée hors des Mauges. — Suspension d'armes. — Organisation. — Dernier soulèvement.

Henri de La Rochejacquelein, après avoir quitté le château de Clisson et parcouru nuitamment plusieurs lieues d'un pays couvert et difficile, était arrivé à Saint-Aubin-Baubigné, chez sa tante, Mlle de la La Rochejacquelein. De Saint-Aubin, il s'était dirigé avec une quarantaine de ses métayers vers Maulévrier et Cholet, dans le dessein de rejoindre l'armée d'Anjou. Mais lorsqu'il fut à moitié route entre ces deux villes, on vint lui dire que cette armée était en pleine retraite, qu'il ne lui restait que deux livres de poudre et que, faute de munitions, elle allait se disperser. En même temps, un de ses métayers accourait lui annoncer que les Républicains étaient sortis de Bressuire, et qu'ils venaient d'envahir les Aubiers. Un instant, il ne sut à quoi se déterminer, mais, dans la pensée que, s'il pouvait réussir à arrêter la dernière armée envahissante, et à s'emparer de ses munitions, il procurerait à ses frères d'armes les moyens de se ravitailler, et sauverait l'insurrection de sa ruine, il n'hésite plus : *Suivez-moi*, dit-il à ceux qui l'accompagnaient, *et retournons promptement à Maulévrier*. La plupart ne font point attention à son commandement et poursuivent leur route. Cependant quelqu'un observe qu'il est

le fils de M. de La Rochejacquelein. C'est une bonne recommandation, mais cela ne suffit pas, reprend-on. Néanmoins tous se ravisent et le rejoignent à sa rentrée dans Maulévrier. Henri de La Rochejacquelein trouve dans cette ville une notable partie de l'armée de Stofflet, qui avait été battue à Coron ; il la harangue pour l'engager à le suivre, mais les paysans, tout en constatant l'urgence de sa résolution, refusent, en grand nombre, de marcher sous ses ordres. *C'est un enfant*, disaient-ils, *quelle confiance peut-il nous inspirer* [1] ?

Déconcerté par cet abandon et désolé de la méfiance qu'on lui témoigne, il retourne à Saint-Aubin-Baubigné où il fait part de ses chagrins à sa tante. Cette demoiselle, qui avait de l'énergie, lui remonte le moral ; elle lui apprend que le soulèvement est en plein succès du côté des Aubiers, que les jeunes conscrits, se lassant de mener une vie errante au milieu des bois, se sont réunis et donné des chefs, qu'ils ont prié M. de Calais de *Pilouet*, l'un des commandants à l'affaire des moulins de Cornet, de se remettre à leur tête et qu'ils sont allés en même temps solliciter M. des Nouhes, ex-officier dans le régiment de Condé-dragons, qui, depuis le licenciement des troupes royales, vivait retiré dans sa terre de la *Gallière*, de seconder M. de Calais.

Les jeunes gens n'avaient pu faire un meilleur choix qu'en s'adressant à ce dernier. M. des Nouhes était un habile et

[1] Je tiens ces particularités de Louis Brard qui était présent à la harangue que M. Henri fit à Maulévrier. Mme de La Rochejacquelein (p. 121), fait aller le jeune héros jusqu'à Tiffauges s'entretenir avec les généraux Angevins et revenir à Saint-Aubin. C'est possible, mais cette course peut difficilement se concilier avec le récit de Louis Brard. M. le comte de la Boutetière le fait aller offrir ses services, à Sapinaud, comme aide de camp, et dit que ce général lui donna de la poudre, en l'engageant à retourner à la Durbellière pour se mettre à la tête de ses paysans. Ces détails me paraissent encore plus difficiles à admettre que ceux de Mme de La Rochejacquelein ; cependant du 7 au 12 avril, il aurait pu se transporter successivement au camp de l'Oie à Tiffauges, avant son apparition à Maulévrier.

bravo militaire ; arrivé à quarante ans, il avait toute la maturité de l'âge. Depuis le 1er avril, lui et M. de Calais parcouraient le pays à la tête d'une bande qui grossissait tous les jours.

M. Henri de La Rochejacquelein, en apprenant l'existence de ce rassemblement, dépêche aussitôt un courrier auprès de MM. de Calais et des Nouhes pour les prier de se rendre, le lendemain, à son château de la Durbellière, afin de se concerter avec eux, et pendant la nuit du 12 au 13, il fait sonner le tocsin dans tous les clochers d'alentour, appelant la population aux armes. Dix paroisses répondent à son appel, les Aubiers, Nueil, Saint-Clémentin, Voultegon, les Cerqueux-sous-Maulévrier, Somloire, Yzernay, Etusson, Saint-Aubin-Baubigné et Rorthays. Ménard, garde de la forêt d'Etusson, et homme d'une rare énergie, arrive au rendez-vous avec deux cents conscrits de son voisinage.

Dans la matinée du 13, MM. des Nouhes et de Calais y amènent aussi leurs volontaires. Le jeune seigneur avait fait préparer un déjeuner champêtre dans l'allée de son château, il prend son repas avec les paysans, et partage du meilleur appétit leur pain noir. Cette attention lui enlève tous les cœurs. Ces braves gens sont enchantés de voir un si grand Monsieur s'abaisser jusqu'à se nourrir comme eux. — Son père qui tirait d'immenses revenus des colonies, était le plus riche propriétaire du pays [1]. — Malgré sa jeunesse

[1] Le père de Henri de La Rochejacquelein avait été colonel du régiment Royal-Pologne et fait maréchal de camp en 1785. Au moment de l'émigration il s'était réfugié à Tournay avec sa femme et ses cinq plus jeunes enfants. De cette ville il s'était rendu à l'armée des Princes, pendant que sa famille passait en Angleterre. A l'armée des Princes, il fut nommé maréchal-des-logis général de la cavalerie. La guerre n'ayant point été heureuse sur le Rhin, il s'embarqua pour Saint-Domingue où sa femme avait une propriété. Au moment du massacre des Blancs par les Nègres, il s'échappa avec sa famille et gagna la Jamaïque. Les Anglais ayant organisé des légions de nègres fidèles pour reconquérir Saint-Domingue, M. le marquis de La Rochejacquelein fut mis à la tête de l'une de ces légions, et la commanda pendant les cinq ans que dura la guerre. Quand les Anglais furent forcés de quitter Saint-Domingue,

ils le proclament leur général. MM. de Calais et des Nouhes, bien qu'officiers plus anciens que lui, acceptent généreusement de marcher sous ses ordres. Touché de cette acclamation unanime, il adresse alors à tous ceux qui l'entourent ces immortelles paroles : « Si mon père était ici, vous auriez « confiance en lui. Pour moi, je ne suis qu'un enfant, mais « par mon courage je me montrerai digne de vous com- « mander. Si j'avance, suivez-moi, si je recule, tuez-moi, « si je meurs, vengez-moi. »

C'était parler en héros. On lui répondit par de nouvelles acclamations.

Son premier soin fut de chercher de la poudre. Il en découvrit soixante livres chez un maçon qui en avait fait emplette pour extraire de la pierre. Ce fut une excellente fortune pour lui. Il la distribua à ses tirailleurs.

Il n'y avait pas de temps à perdre, les Républicains ; qui occupaient le bourg des Aubiers, au nombre de deux mille cinq cents hommes, allaient pénétrer au centre du Bocage si on ne les repoussait. Les jeunes gens demandent à M. Henri de les conduire immédiatement contre eux. Cependant, malgré leur enthousiasme, ils n'étaient pas sans appréhensions, leur rassemblement ne s'élevait qu'à deux mille hommes, et deux cents à peine avaient de mauvais fusils avec quelques cartouches seulement à brûler. Les autres n'étaient armés que de fourches et de bâtons. Presque

l'amiral Maitland refusa de prendre à son bord les officiers colons. Alors M. le marquis de La Rochejacquelein, malgré le danger qu'il courut, s'échappa avec sa femme et ses enfants et trois cents Français, sur de frêles esquifs et regagna la Jamaïque. Dans cette île, s'étant livré au commerce maritime, son navire fut attaqué par un corsaire espagnol et pris à l'abordage. Dans ce combat, il reçut plusieurs coups de sabre à la figure et eut un bras emporté par un boulet. Ce bras tenant encore par un lambeau de chair, il le coupa avec son sabre et le jeta à la mer. Conduit à Santiago, il reçut des soins empressés de plusieurs de ses amis et guérit de ses blessures. Dépouillé de ses propriétés, il s'en fit le fermier. En 1802, ses blessures s'étant rouvertes, il mourut entre les bras de ses deux filles, Anne et Louise. Sa femme l'avait précédé dans le tombeau. (Mme de La Rochejacquelein.)

tous n'avaient jamais encore vu le feu. Ils se rassuraient toutefois sur leur courage, et particulièrement sur la protection divine qu'ils invoquaient.

L'heure du départ pour les Aubiers étant arrivée, ils défilent par groupes en récitant le chapelet. La Rochejacquelein marche à leur tête. Bientôt ils arrivent en vue des Aubiers. Le général Quétineau qui commande les Patriotes avait pris position, en avant du bourg, sur un terrain élevé et découvert, dit le *champ des Justices*. Au lieu de les attaquer de front, les paysans les tournent et s'égaillent, en se glissant en silence derrière les haies. Au signal donné par le jeune chef, ils poussent de grands cris de : vive la Religion ! de : vive le Roi ! et font feu sur les Républicains. Les Républicains surpris par une pareille attaque, se troublent et s'agitent. Quétineau leur fait changer de front et les porte sur sa droite. Cette manœuvre fait croire aux paysans que les Patriotes rompent leurs rangs. Ils sautent par-dessus les haies, en redoublant leurs clameurs, et courent sur eux à toutes jambes. Les soldats de Quétineau, déconcertés par cette agression violente, et apercevant une multitude d'hommes sortir, comme par enchantement, du milieu des buissons et des jardins voisins, se croient enveloppés et se retirent avec précipitation sur la place de l'église, où ils s'abritent derrière les murs du cimetière. Leurs canons sont braqués en face de la rue que doivent suivre les assaillants. Les gas des Aubiers qui connaissent les lieux, au lieu de s'avancer en foule, entraînent leurs camarades dans les maisons qui entourent le cimetière et fusillent les Patriotes qui sont à découvert en face d'eux. MM. des Nouhes, de Calais, de Richeteau de la Cointrie, Ménard le garde chasse d'Etusson, et quelques autres braves s'introduisent jusque dans la cour de Mlle Mercier de Marigny, et par-dessus le mur de clôture qu'ils ébrèchent — leurs volontaires leur faisant passer successivement des fusils chargés — ils tirent à coup sûr sur les Patriotes. La

Rochejacquelein a suivi ces officiers; un instant à leurs côtés il fait preuve de la plus bouillante valeur, mais bientôt se sentant trop à l'étroit dans cette cour où se sont agglomérés de nombreux volontaires, il s'élance vers le mur d'enceinte du cimetière, en face de l'ennemi et à poitrine découverte, échange avec lui — son garde lui passant des armes chargées — une quarantaine de coups de fusil. Grand chasseur, sûr de son coup d'œil, il renverse autant de Patriotes qu'il leur envoie de balles. Décimés par les habiles tireurs qui les entourent, terrifiés par les cris formidables de ceux qui n'ont que des bâtons, ne pouvant atteindre ceux qui les fusillent à bout portant, les soldats de Quétineau perdent courage et prennent la fuite. La Rochejacquelein les voyant en déroute, crie à ses volontaires : « En avant, mes amis, en avant, les voyez-vous comme ils se sauvent ! » MM. de Calais, des Nouhes, Richeteau, Ménard joignent leurs exhortations aux siennes et entraînent les paysans sur les traces des fuyards. Et si deux bataillons, qui se retranchèrent jusqu'à deux fois sur des éminences, n'eussent pas ralenti leur ardeur, ils taillaient en pièces l'armée républicaine. Malgré cela, La Rochejacquelein ne leur donne aucun relâche, il les poursuit jusqu'à Beaulieu, près Bressuire, leur tue soixante-dix hommes, et en blesse plusieurs centaines. De nombreux prisonniers, deux canons, mais ce qui est plus précieux, plusieurs caissons remplis de gargousses et de cartouches, deux barils de poudre, douze cents fusils que les fuyards ont jetés pour courir avec plus d'agilité, et des effets d'équipement de tout genre, tombent en son pouvoir [1]. La Rochejacquelein n'était plus un enfant aux yeux des paysans. *Quel gaillard* [2] *!* s'excla-

[1] L'Administrateur militaire anonyme accuse chez les Patriotes une perte de cent trente hommes tant tués que blessés, et celle de trois canons.

[2] Témoignage de Louis Brard, l'un de ceux qui proférèrent ces paroles. Dans le langage Vendéen, *Gaillard* signifie ici *maître homme, homme hors ligne.*

maient-ils dans leur langage, *quel gaillard! Qu'on vienne nous dire maintenant qu'il ne peut inspirer aucune confiance!* A partir de ce moment, il devint l'idole de son armée.

Dans l'impossibilité où il est de pouvoir garder ses prisonniers, parce qu'il manque de local pour les incarcérer, et d'aliments pour les nourrir, il leur rend la liberté, après leur avoir fait jurer toutefois de ne jamais reprendre les armes contre lui et les siens. Sans se reposer, il fait charger ses munitions sur deux charrettes, les conduit nuitamment à Cholet, et de là à Tiffauges, pour ravitailler le gros de l'armée Vendéenne. A la vue du secours inattendu qu'il leur procure, les soldats de d'Elbée, de Cathelineau et de Bonchamps le saluent par de longues acclamations de joie et le proclament leur sauveur. Il l'était en effet; car, sans poudre, ils auraient été forcés de se disperser, momentanément du moins.

Pourvus maintenant de cartouches, ils reprennent aussitôt l'offensive. Le 16, Bonchamps se met en route pour Beaupréau afin d'arrêter Gauvillers dans sa marche. Les autres généraux partent, le 17, vers Cholet, pour s'opposer à Ligonnier, et arrivent dans cette ville, à la nuit tombante. Chemin faisant, Cathelineau ranime ses soldats en leur disant : « Mes amis, si vous êtes résolus à vaincre ou à « mourir, avant deux jours les Patriotes seront écrasés. « Rappelez-vous que dans votre brillante affaire de Che- « millé, vos bâtons, vos piques et vos faulx à l'envers ont « fait plus de mal à l'ennemi que vos fusils et vos canons. « Faites encore de même. »

Quand ils pénétrèrent dans la ville de Cholet, les ténèbres de la nuit étaient déjà si épaisses qu'on fut obligé d'illuminer les fenêtres pour éclairer leur défilé. Leur présence rassura M. Cesbron d'Argonnes qui, abandonné de presque toute sa garnison, se trouvait dans une position désespérée[1]. Depuis deux jours, en effet, Ligonnier avait poussé

[1] *Hist. de Cholet*, t. II, p. 235.

ses avant-postes jusqu'au delà de Nuaillé. Deux compagnies de grenadiers, composées des plus solides gardes nationaux de Saumur et de Montreuil-Bellay, s'étaient même introduites dans le Boisgrolléau; leurs grand'gardes avaient établi leurs bivouacs dans les prairies en avant de ce château, et il paraît que quelques cavaliers étaient venus en éclaireurs jusqu'au pied de la tour du clocher de Saint-Pierre.

D'un autre côté, Berruyer avait envoyé, le 16, de Chemillé sur Jallais, un détachement de deux mille hommes pour en débusquer un gros de paysans qui s'y était formé. Après un léger engagement, les paysans s'étaient retirés sur Tiffauges, pour rejoindre l'armée de d'Elbée.

Le même jour, Berruyer avait envoyé deux mille hommes à Nuaillé pour donner la main aux avant-postes de Ligonnier, et, en même temps, il enjoignait à Gauvillers de se porter de Montrevault sur Beaupréau [1].

Malgré cette marche en avant des colonnes républicaines, Berruyer n'était pas sans inquiétude. Il appréhendait, d'une part, le désespoir des paysans; ses troupes, de l'autre, ne lui inspiraient aucune confiance, et la retraite de Quétineau dérangeait ses plans. Le 15, il avait fait part de ses inquiétudes au ministre de la guerre : « Quétineau, lui « disait-il, après trois attaques a été obligé de se replier sur « Bressuire, en abandonnant trois petites pièces de canon « qu'il a eu le temps d'enclouer. Il faut qu'il puisse se re- « mettre en ligne, et pour cela, il faut des moyens, il faut « des troupes, il faut des armes, des munitions, des boulets. « Le canon est la seule arme dont je puisse me servir, car « avec la troupe qui est sous mes ordres, il y aurait de « l'imprudence à tenter des attaques de vive force. Les « volontaires sont, pour la plupart, sans gibernes, sans « baïonnettes. » — Puis il répétait que la 35e division de

[1] Savary, t. I, p. 162.

gendarmerie était la seule troupe sur laquelle il pouvait compter. Il finissait par demander deux obusiers, deux généraux de brigade et deux adjudants généraux.

Il écrivait, le même jour, à la Convention :

« Le fanatisme est à son comble ; les *prêtres* ont renversé « tous les esprits, à tel point que les rebelles se battent en « désespérés. Plus la mort est violente, plus ils se croient « méritants. »

De son côté, Ligonnier envoyait le commandant Villemet en éclaireur dans la direction de Maulévrier. Le 16, cet officier pénétrait avec son détachement dans le château de la *Crilloire,* près *Toutlemonde*, où il se trouva tout à coup cerné par une bande de paysans. Pour en sortir, il fut obligé de se faire jour, le sabre à la main, au travers de leurs lignes. A quelque distance du château, honteux de sa fuite, il rallie subitement sa petite troupe, et quoique blessé, revient à la charge pour surprendre à son tour les paysans. Mais la plupart s'étaient déjà retirés. Dès lors, n'ayant plus d'ennemis en face, il continua librement son excursion, et alla rejoindre, à la chute du jour, son corps d'armée.

Ainsi les troupes républicaines se concentraient autour de Cholet. Le 17, elles occupaient Nuaillé, Chemillé, Jallais et Beaupréau. Gauvillers était entré, la veille, dans cette dernière localité.

Les Vendéens, de leur côté, se tenaient à Montfaucon, à Saint-Macaire, à Cholet, à Maulévrier, où venait d'arriver La Rochejacquelein, après sa victoire des Aubiers. Le 18, M. de Sapinaud de la Rairie vint avec la division de Mortagne et de la Gaubretière joindre, à Cholet, les troupes de Cathelineau et de d'Elbée, dont le nombre s'éleva à peu près au chiffre de trente cinq mille hommes.

Quelques lieues à peine séparaient donc les armées ennemies.

Les paysans brûlaient de venger leur retraite forcée et

de rejeter l'ennemi hors de leur territoire. Le 19, ils s'avancent contre le Boisgrolleau pour en déloger les Saumurois. Ils attaquent d'abord leurs avant-postes qui stationnaient dans les prairies en avant du château, et après une lutte corps à corps ils les refoulent dans les cours intérieures. Ils s'avancent ensuite contre ceux qui sont retranchés dans les servitudes et le corps principal du logis. Déjà ils posent des échelles pour franchir la double ceinture de douves qui le protége, lorsque de toutes les fenêtres des divers bâtiments, pleut sur eux une grêle de balles qui les obligent à se rejeter dans l'avenue d'entrée, dans les jardins, et les champs d'alentour. De part et d'autre la fusillade continue; mais les assaillants font des pertes sensibles, sans pouvoir en infliger aux assiégés qui sont à l'abri de leur feu. S'apercevant que le canon est la seule arme qui puisse les réduire, ils criblent de boulets la façade du château; mais les projectiles transpercent les murailles sans produire d'autres effets. Ils s'apprêtent à y mettre le feu, quand une vive fusillade se fait entendre sur leur flanc gauche.

C'était le colonel Boisard qui, avec l'avant-garde de Ligonnier, venait de Nuaillé au secours du Boisgrolleau. Sans se déconcerter, les Vendéens confient à une partie de leurs troupes la garde du manoir et de la ville de Cholet, et se portent avec le reste au-devant de Boisard [1]. Les deux avant-gardes se heurtent dans la lande des *Pagannes*, à l'endroit même où, un mois auparavant, M. le marquis de Beauvau avait été mortellement blessé. Boisard, inférieur en nombre, est bientôt obligé de se replier sur son corps d'armée. Ligonnier le soutient; le gros des forces royalistes s'avance et, en peu d'instants, les deux armées se développent entre les métairies des

[1] C'était probablement le lieutenant de gendarmerie que nous avons vu chargé d'arrêter les conjurés de Courbet, à la Poitevinière.

Simonières, de la *Fernière* et de la *Haie-de-Bureau*. Elles s'attaquent alors avec vigueur. Le bataillon du Finistère exécute des feux de file et de pelotons continuels; les paysans ripostent par des feux meurtriers de tirailleurs. Bientôt les plus braves d'entre eux s'avancent sur les canons ennemis : ils n'en sont plus qu'à une faible distance lorsqu'ils voient les artilleurs y mettre le feu; soudain ils tombent à terre; le coup part; ils se relèvent, se précipitent sur les pièces et assomment, à coups de crosses, les artilleurs républicains, au cri de vive le Roi! C'était leur tactique. Cette brusque attaque déconcerte les Patriotes; la prise des canons, au contraire, surexcite les paysans, et sachant que de cette bataille dépend le sort de leur cause, ils se battent avec fureur, crient encore plus fort vive la Religion! vive le Roi! s'avancent de haies en haies, gagnent toujours du terrain, et développent leurs ailes pour tourner les Républicains. Ceux-ci, craignant d'être enveloppés, se reportent vivement en arrière. Les paysans croient qu'ils fuient; ils redoublent leurs clameurs, sautent par-dessus les haies et les fossés, et culbutent à l'arme blanche tous ceux qui cherchent encore à leur résister [1]. Beaucoup, dans cette charge, font preuve du plus intrépide et du plus brillant courage. René Fonteneau, de l'*Elinière* de Saint-Pierre de Cholet, fend d'un coup de sabre le crâne d'un grenadier au moment où celui-ci s'élance par-dessus un fossé pour s'échapper. Toutefois, le bataillon du Finistère, réduit à deux cents hommes, résiste toujours [2]. Il ne lâche pied que lorsqu'il se voit totalement abandonné. Ligonnier veut arrêter les gardes nationaux, mais ils sont tellement démoralisés qu'ils n'obéissent plus à aucun commandement. Après une heure seulement de

[1] Les notes manuscrites de M. le comte de Colbert mentionnent que ce fut un petit corps de gardes-chasse formé par Stofflet, qui tourna les Républicains et détermina leur déroute.

[2] Savary, t. I, p. 164.

lutte, ils fuient précipitamment à travers la campagne. glacés d'effroi par le terrible *rembarre* qu'exclament avec fureur les paysans qui les poursuivent [1]. Ils s'égarent dans les sentiers du Bocage et subissent des pertes cruelles. Vainement quelques pelotons se retranchent sur des points culminants, ils sont débusqués de toutes leurs positions. Les Républicains vaincus laissent sur le terrain deux mille hommes tant tués que blessés, avec de nombreux fusils, des sabres, des effets d'équipement et plusieurs canons [2]. Le temps leur manque pour enlever plusieurs barils de poudre qu'ils avaient déposés dans la cour du château de Vezins. Huit cents prisonniers tombent encore aux mains des vainqueurs. L'armée républicaine eût été totalement détruite sans l'incurie d'un courrier de La Rochejacquelein. Ce général, au commencement de la bataille, l'avait expédié vers une partie de sa division, revenue à Maulévrier, pour la faire porter en hâte sur les derrières des Républicains. Si cette division se fût avancée jusqu'à Vezins ou Coron, c'en était fait de l'armée de Ligonnier que les paysans prenaient entre deux feux; mais le misérable courrier s'enivra, chemin faisant, et n'arriva à sa destination qu'après la déroute des Républicains [3]. Avertis par le bruit du canon, les soldats de La Rochejacquelein voulaient d'eux-mêmes couper la retraite aux Patriotes; mais Tonnelet, qui les commandait, ne voulut jamais, sans l'ordre de leur chef, leur permettre de sortir de Maulévrier. Jusqu'à deux fois, l'armée républicaine ne dut son salut qu'à des circonstances inespérées.

[1] Témoignage de Louis Brard.

[2] L'Administrateur militaire anonyme accuse une perte considérable en hommes et en munitions. (P. 33.) — M. Coulon fait perdre aux Républicains vingt canons, trois mille tués, six mille prisonniers. — Savary dit au contraire que la bataille fut insignifiante. — Bourniseaux n'élève la perte des Patriotes qu'à mille fusils, trois canons, cent cinquante prisonniers.

[3] Témoignage de Louis Brard qui se trouvait dans le moment à Maulévrier.

Jacques David, dans cette affaire, se distingua par plusieurs coups d'éclat. Après la bataille, il se lance à la poursuite des fuyards, et sa course est si rapide qu'il se trouve bientôt mêlé au milieu de leurs groupes. A un carrefour, il se rencontre face à face avec deux Républicains ; il en tue un, poursuit l'autre et le blesse. Arrivé dans la vallée de Coron, près le château de la *Roche*, où deux camarades le rejoignent, il aperçoit dix soldats armés de fusils accourir à travers champs vers le lieu où il se trouve. Lui et ses camarades venaient de décharger leurs armes, et les soldats n'étant plus qu'à une faible distance, ils n'ont pas le temps d'y mettre de nouvelles cartouches. Mais heureusement qu'ils sont dans un chemin creux, et qu'une haie épaisse les dérobe aux regards des arrivants. Jacques David garde son sang-froid. — « Mettons-nous à dix pas « l'un de l'autre, dit-il à ses deux camarades, et faites ce « que je vais vous commander. » Voyant que les Républicains ne sont plus qu'à quelques pas, Jacques David saute par-dessus la haie et les met en joue avec son fusil déchargé. Ses camarades en font autant. — « Bas les armes, crient-« ils aux Républicains, ou vous êtes morts. » Les soldats surpris s'arrêtent et demeurent hésitants. « Bas les armes « promptement, répètent-ils, ou nous faisons feu. » — Les Patriotes qui se croient tombés dans une embuscade, jettent leurs armes à terre. Aussitôt Jacques David et ses deux camarades bondissent dessus et s'en emparent. Les Républicains s'aperçoivent qu'ils n'ont affaire qu'à trois paysans, ils font un pas en avant pour ressaisir leurs fusils. Mais les trois paysans, sûrs maintenant de leur coup, les couchent de nouveau en joue avec leurs propres armes et leur crient d'une voix plus menaçante encore : « Ne bougez pas, ou vous êtes morts ! » Les Républicains atterrés restent immobiles et se constituent définitivement prisonniers. Jacques David les confie à la garde d'un peloton vendéen qui arrive sur ces entrefaites, et avec une

nouvelle ardeur il continue la poursuite des fuyards. Bientôt il arrive à la butte des *Hommes* où se sont retranchés les derniers Républicains, qui veulent se défendre. Il se précipite dans leurs retranchements, les aborde à l'arme blanche, et secondé par d'autres paysans, les met en fuite et les pourchasse jusqu'à Vihiers où il est surpris par la nuit. Trempé de sueur, épuisé de fatigue après une course de sept lieues, n'ayant pris aucune nourriture depuis le matin, il tombe d'inanition et peut à peine rentrer chez lui au *Bourg-Nau*, près le Coudray-Montbault. Mais il ne s'y repose que quelques heures. Le lendemain, dès l'aube du jour, oubliant ses fatigues de la veille, il reprend son fusil et rejoint ses camarades à Coron, ne voulant pas, dit-il, qu'ils cueillent sans lui de nouveaux lauriers. Jacques David était alors âgé de vingt et un ans, d'une vigueur et d'une activité peu communes. Nous le verrons plus tard se livrer aux faits d'armes les plus distingués.

Les Républicains avaient été si complétement battus, ils avaient fui avec tant d'épouvante qu'ils n'osèrent pas rester à Vihiers. Seuls, les débris du bataillon du Finistère et quelques soldats du 19ᵉ dragons s'y arrêtèrent. Encore, le lendemain, se hâtèrent-ils de regagner la ville de Doué où Ligonnier s'était retiré. De Doué, il rendit compte de sa déroute à Berruyer, et il écrivait en même temps au ministre :

« Presque tous mes volontaires ont non-seulement refusé « le service, mais ont déserté presque en totalité. J'en ai « joint une grande partie à Doué, où j'espère qu'ils se « croiront en sûreté avec deux cents hommes qui me « restent du bataillon du Finistère [1]. »

Les Vendéens étaient dans l'ivresse de la joie ; ils venaient de venger noblement leur retraite de Coron et de dégager totalement le pays du côté de Vihiers. Ils se féli-

[1] Savary, t. I, p. 160. — Crétineau-Joly, t. I, p. 62.

citaient particulièrement d'avoir pris un grand nombre d'armes et de munitions qui allaient leur permettre de se présenter devant l'ennemi avec plus de confiance.

Tout danger cependant n'avait pas disparu ; deux autres armées républicaines occupaient le territoire ; il fallait les en expulser et s'emparer préalablement du Boisgrolleau. Dans ce but, ils se reportent, dans la matinée du 20, autour de ce manoir et en reprennent aussitôt le siége. Avant de commencer le feu, ils somment les Saumurois de se rendre. Les Saumurois répondent par des coups de fusil ; plusieurs même ont l'infamie de se servir de balles mâchées [1]. Alors, pour se venger, les Vendéens reviennent au projet qu'ils ont conçu la veille d'incendier le château. Ils font rougir des boulets dans les forges de campagne qu'ils viennent de prendre à Ligonnier, mais ces boulets rouges traversent encore les murailles sans y mettre le feu ; leurs balles ne font aucun mal aux assiégés qui les déciment. La lutte continuait ainsi depuis une heure, lorsque les Patriotes arborent le drapeau blanc. Le feu cesse. Les paysans s'approchent pour recevoir leur capitulation, et quand ils ne sont plus qu'à une demi-portée de fusil, les Patriotes font feu de toutes armes, tuent et blessent un bon nombre des plus avancés [2]. Exaspérés d'une pareille scélératesse ils jurent de brûler vifs leurs ennemis. Aussitôt les chefs font amener une charrette chargée de brindilles de genêts, et demandent trois hommes de bonne volonté pour la mener auprès du château. Jacques David, François Pauvert de Saint-Lambert et un autre de leurs camarades se présentent ; ils prennent la charrette et la poussent devant eux pour se garantir des balles ennemies. Arrivés près des

[1] Témoignage de Pierre Charbonnier, de Trémentines.

[2] M. Coulon dit que les Vendéens perdirent deux cents hommes à ce siége. Chalet, forgeron au Voide, y fut tué. Sicard, du même bourg, périt à la bataille de la veille. Guitton, capitaine de la Gaubretière, y fut tué avec quinze de ses soldats.

servitudes, ils mettent le feu aux genêts qui, dans un instant, le communiquent aux fourrages, puis ils profitent de l'épaisseur de la fumée pour se rejeter derrière les arbres du verger voisin d'où ils échangent, avec les assiégés, de nombreux coups de fusil. Bientôt la position des Républicains n'est plus tenable. Aveuglés par la fumée, menacés par les flammes, ceux qui sont embusqués dans les granges et les écuries se précipitent dans les cours intérieures. Les Vendéens les y accueillent à coups de fusil et les tuent presque tous. Ceux qui sont dans le principal corps de logis, craignant pour eux le même sort, se rendent alors à discrétion. Ils méritaient d'être passés par les armes ; les paysans réclamaient leurs têtes. Mais les généraux, émerveillés de la grande bravoure qu'ils ont déployée, leur font grâce de la vie [1]. Le commandant Tribert s'avance pour remettre son épée à La Rochejacquelein : *Monsieur*, lui dit le général, *gardez les armes dont vous vous êtes servi avec tant de courage ;* et le soir il le faisait asseoir, près de lui, à sa table [2]. Les chefs vendéens voulaient montrer que, s'étant armés pour le rétablissement de la Religion, ils savaient pardonner à d'indignes ennemis, et répondre par la clémence à l'égorgement de leurs blessés dans l'hospice de Coron. Ils pensaient encore, que le contraste des procédés, prouverait aux honnêtes gens de quel côté se trouvait la bonne cause.

Les prisonniers qui avaient capitulé étaient au nombre de cent quarante-sept, dont soixante-cinq de Saumur et quatre-vingt-deux de Montreuil-Bellay. Ils furent conduits à Cholet et de là à Mortagne. Tribert trouva dans cette dernière ville un vieil ami, M. Boutillier de Saint-André, qui s'empressa de le recevoir dans sa maison et de lui adoucir les rigueurs de la captivité. Mais par ses fanfaronnades

[1] Témoignages de J. David, de L. Brard, acteurs dans ces journées.
[2] Crétineau-Joly, t. I, p. 63.

intempestives, il se priva bientôt de cette généreuse hospitalité, et fut consigné par Marigny dans une maison d'arrêt [1].

Après la prise du Boisgrolleau, toute l'armée catholique rentra dans Cholet et y donna le spectacle d'une foi profonde et d'une ardente piété. Tous les paysans, Cathelineau et d'Elbée en tête, récitèrent le chapelet depuis les hauteurs du Boisgrolleau, jusqu'à l'entrée de l'église de Saint-Pierre, où ils chantèrent un *Te Deum* d'actions de grâces pour les deux victoires qu'ils venaient de remporter. Le lendemain, ils érigèrent, sur la place du château, un autel pavoisé de drapeaux blancs, autour duquel ils assistèrent très-religieusement au saint Sacrifice de la Messe, pendant que la voix du canon retentissait dans les vallons d'alentour et que les cloches des églises et des chapelles de la ville remplissaient les airs de leurs plus joyeux carillons. Ce fut une fête de soldats chrétiens qui rappelait les étapes des Croisés et les solennités militaires du moyen âge.

Pendant toute la journée du 21, les Vendéens se reposèrent, à Cholet, des fatigues des deux derniers jours. Les habitants les accueillirent dans leurs maisons avec empressement, et leur procurèrent tous les aliments et les soins dont ils eurent besoin. La viande seule fut fournie par l'intendance qui avait eu la précaution de conduire dans les prés de l'hôpital de nombreux bestiaux [2]. Dans cette même journée, les généraux partagèrent entre leurs divisions les armes et la poudre qu'ils avaient prises. Ils envoyèrent aussi des reconnaissances vers Beaupréau, Jallais et Chemillé, où se tenaient Gauvillers et Berruyer, pour se renseigner sur leurs mouvements. Les courriers

[1] *Mémoires d'un père à ses enfants.* — Voir Notes explicatives, n° XXXIV, à la fin du volume.

[2] *Histoire de Cholet*, t. II, p. 239. Ces prairies avaient été pratiquées dans l'ancien étang du Prieuré. Un pont les partageait en deux portions et servait de voie publique. Aujourd'hui elles sont transformées en la place *Travot* et en belles maisons ; le pont est devenu une belle rue.

royalistes rapportèrent que Berruyer avait détaché cinq cents hommes jusqu'au May, mais que, ayant appris la défaite de Ligonnier, il avait rappelé ce détachement à Jallais, et qu'il s'était ensuite replié sur Chemillé, avec toute son armée, pendant la nuit du 19 au 20. Ils firent connaître encore que Gauvillers s'était emparé de Beaupréau et s'y était établi.

Berruyer s'était retiré sur Chemillé avec le projet de s'y fortifier, mais s'apercevant bientôt qu'il n'y était pas pleinement en sûreté, il s'était hâté de manifester ses craintes au ministre de la guerre :

« Il est impossible de continuer cette guerre, lui écrivait-« il, sans des troupes aguerries ; et je vous déclare formel-« lement que le mal est très-grand, et que si l'on veut ga-« rantir la République d'un danger très-pressant, il faut « promptement détruire ce foyer de contre-révolution, « d'autant plus dangereux qu'il est le résultat du *fanatisme* « *le plus outré*. Quant à moi et à mon chef d'état-major (le « général Menou), le seul officier que j'aie avec moi, nous « ne pouvons vous offrir qu'un dévouement sans bornes. « Nous passons les jours et les nuits au travail, parce qu'il « faut que nous remplissions à la fois toutes les fonctions « de l'état-major. »

Il finissait sa lettre en réitérant la demande de généraux et d'adjudants-généraux, de munitions, de fusils de guerre, de canonniers, de commissaires et d'officiers de santé. C'était avouer un grand désarroi. « Ne croyez pas, ajoutait-il, « que le tableau que je viens de vous faire soit chargé, il « est même, j'ose le dire, atténué. »

Le 21, il entretenait le ministre de l'armée de Ligonnier qui, depuis sa déroute, était encore dans un état plus fâcheux que la sienne.

« Le général Ligonnier, disait-il, a fait heureusement tout « ce qui dépendait de lui pour arrêter les fuyards ; rien n'a pu « les retenir. Cependant, grâce à son excellent bataillon du

« Finistère, il a sauvé son artillerie et ses munitions. Tou-
« tefois, je ne puis vous dissimuler que la désertion est à
« son comble parmi nos troupes, et qu'il est impossible de
« détruire les rebelles, si on ne nous donne pas des batail-
« lons sur lesquels on puisse compter. » Il en revenait tou-
jours là.

Le 24, le député Carra, qui avait tout vu et qui était de retour à Paris, confirmait à la tribune de la Convention les déclarations de Berruyer, et appuyait ses demandes [1].

Egalement, le 24, Choudieu et Richard, commissaires de la Convention, exprimaient les mêmes plaintes. « Les sol-
« dats, ajoutaient-ils, ne distinguent ni amis ni ennemis,
« et les excès, dans tous les genres, sont portés à leur
« comble [2]. »

Ligonnier, de son côté, écrivait au ministre de la guerre que, après avoir quitté Nuaillé, son corps d'armée avait trouvé l'ennemi retranché sur le grand chemin de Cholet; que le colonel Boisard avait bien forcé le retranchement, mais que, un bois de genêts se trouvant garni de tirailleurs en embuscade, ses volontaires avaient été pris d'épouvante, et s'étaient mis en déroute en jetant leurs armes; que, instruit de leur défaite, il s'était porté au-devant des fuyards avec les troupes qu'il avait à Vezins, mais que, la panique ayant été contagieuse, il s'était retiré sur Doué.

Toutes ces plaintes des généraux républicains étaient une preuve de leur détresse. Berruyer crut néanmoins qu'il lui était encore possible de se maintenir dans Chemillé. Il ordonna à Ligonnier de revenir à Vihiers avec tout ce qu'il pourrait rallier de troupes. Mais la nouvelle qu'il reçut, le soir du 22, de la défaite de Gauvillers, à Beaupréau, le détermina à rétrograder jusque sur les hauteurs du *Pont-Barré*, et à enjoindre en même temps à Ligonnier de se replier de nouveau sur Doué.

[1] Savary, t. I, p. 165.
[2] *Affiches d'Angers*, avril 1793.

Les Vendéens, en effet, venaient de battre Gauvillers à Beaupréau, et de le forcer à repasser la Loire.

Après un court repos qu'ils avaient pris à Cholet, ils s'étaient portés sur Beaupréau dans la matinée du 22. Un bon nombre de soldats les avaient abandonnés pour rentrer dans leurs familles, mais la division de La Rochejacquelein, sous la conduite de M. des Nouhes[1] et de Tonnelet, vint de Maulévrier pour les renforcer; ils étaient au nombre de quinze mille. Arrivés à la *Croix-de-Pierre*, près Bégrolles, deux cents hommes se détachent, par ordre de d'Elbée, pour aller tourner Beaupréau du côté du parc du château[2]. Cette avant-garde traverse le bourg d'Andrezé, et arrive bientôt à la *Planche-de-la-Gobinière*, pour passer l'Evre.

En même temps, Bonchamps, qui venait de quitter Saint-Macaire, attaquait la Chapelle-du-Genêt avec sa division, et débusquait les vainqueurs de la Bastille, commandés par un homme de Roussay. Il leur prenait du canon et les rejetait dans Beaupréau après une vive fusillade. Pendant leur déroute, et afin d'éviter l'effusion du sang, il criait à ses soldats : *Faites des prisonniers, mes amis, faites des prisonniers*. Malgré cette recommandation un très grand nombre fut massacré.

Au moment de la retraite des Bastilleurs, les colonnes de d'Elbée, de Cathelineau, de Stofflet et de La Rochejacquelein, qui avaient suivi le chemin direct de Cholet à Beaupréau, arrivaient en vue de cette ville, vers les deux heures après midi, et se développaient dans les chemins creux et derrière les haies épaisses bordant les grandes prairies qui les séparaient de l'ennemi. Leur artillerie, composée de dix pièces, se rangeait sur les talus des fossés des prairies précitées.

[1] Après la défaite de Quétineau aux Aubiers, M. de Calais refusa d'être le chef de la division des Aubiers, préférant se battre en simple volontaire; M. des Nouhes fut élu à sa place.

[2] Particularité communiquée par M. le marquis de Civrac.

Les Républicains avaient massé leurs troupes dans les rues de la ville, où ils occupaient partout de fortes positions.

Beaupréau est bâti en amphithéâtre sur une pente assez rapide qui regarde le midi. A ses pieds coule la petite rivière de l'Evre, que l'on traverse sur un pont étroit. En aval, s'échelonnent, séparées l'une de l'autre par l'espace d'un kilomètre environ, les chaussées de *Bel-Ébat,* de *Chevreau* et de *Beausoreil*, et à une demi-lieue en amont, se trouve la chaussée du moulin à foulon. A l'est et sur le flanc même de la ville, s'élève le château avec ses vieilles tourelles et son magnifique parc, qui dominent la rivière, un bois taillis et les immenses prairies dont nous avons parlé plus haut. Enfin, à l'ouest, apparaissent un petit vallon et les bâtiments du collége. Les Républicains gardaient tous les abords de la place, et avaient mis leurs canons en batterie sur le pont et sur la place du château, en avant du *chapitre.* Un petit bastion qu'ils avaient élevé à l'entrée du parc commandait la campagne. Bientôt, de ce bastion, ils aperçoivent les deux cents Vendéens d'avant-garde qui, à travers champs, se précipitent vers la Planche-de-la-Gobinière pour traverser la rivière ; ils leur lancent un boulet, mais ce boulet passe par-dessus leurs têtes. *Marie-Jeanne* répond à leur feu. De son deuxième coup, elle démonte une pièce républicaine. — Les canons républicains ripostent et la bataille dès lors se trouve engagée. Stofflet électrisé par l'éclat des détonations de *Marie-Jeanne,* qui surpasse celui de toutes les autres pièces, s'élance, suivi seulement de deux cavaliers, dans l'espace qui sépare les deux artilleries, et arrive au galop jusque sur les rives de l'Evre, en criant à l'ennemi, avec un accent lorrain très-prononcé : *L'entends-tu, Marie-Jeanne, l'entends-tu* ? Il revint vers les siens sans être atteint [1].

[1] Témoignages de René Fonteneau, de Cholet et de M. Ménard de

La bravade de Stofflet a surexcité le courage des paysans, ils se battent avec furie. Leur aile gauche se rapproche insensiblement de l'Evre. Cathelineau passe cette rivière sur des échelles et des planches, dans les prairies qui avoisinent le collége[1]. De leur côté, les soldats de d'Elbée franchissent la chaussée de *Bel-Ébat.* Plus loin, les troupes de Bonchamps descendant des hauteurs de la Chapelle-du-Genêt, traversent celles de *Chevreau* et de *Beausoreil*, s'unissent à ceux qui ont gravi les coteaux opposés, et attaquent, par le flanc droit, l'armée républicaine,

Au même instant, La Rochejacquelein, blotti dans le bois tailli, ouvre une vive fusillade contre les défenseurs du château et du parc. Stofflet le seconde. Cinq cents hommes, sous les ordres de Richaudeau, sont envoyés par le moulin à foulon, pour tourner les défenseurs du parc.

Quoique menacés de toutes parts, les soldats de Gauvillers ne fléchissent pas, ils se battent même sur tous les points avec le plus grand courage; avertis cependant que les Vendéens vont les envelopper, ils se replient hors de la ville, et le désordre se met dans leurs rangs. Stofflet et La

Beaupréau, père de Mgr Ménard, vicaire général d'Angers, présents l'un et l'autre à la bataille.

La bravade de Stofflet était un acte de témérité presque nécessaire dans le moment. Les chefs Royalistes devaient alors payer de leurs personnes pour électriser leurs soldats qui hésitaient à se porter en avant. La Rochejacquelein avait également montré de l'audace aux Aubiers; plus tard nous verrons Lescure, affronter la mort au pont de Vrines et au pont Fouchard. Si ces généraux n'eussent pas ainsi bravé les plus grands dangers, jamais ils n'auraient pu gagner la confiance de leurs soldats, car le Vendéen exige que ceux qui le commandent, marchent partout avant lui. « Après vingt traits de courage qu'il avait admirés dans son commandant, dit M. Cantiteau, il voulait toujours qu'il fût exposé au premier feu. Il n'avait pas l'idée de la perte qu'il ferait par la perte d'un chef habile et intelligent. » N'a-t-on pas vu du reste les plus grands capitaines paraître au plus fort de la bataille quand il leur fallut, en des moments décisifs, enlever la victoire? Les chefs de la Vendée sont donc justifiés d'avoir si témérairement joué leur vie, bien que leur mort eût compromis gravement leur cause.

[1] Théod. Muret, *Vie populaire de Cathelineau.*

Rochejacquelein saisissent leur mouvement rétrograde pour s'approcher du pont. Mais, comme il est toujours défendu, leurs soldats hésitent à le franchir. La Rochejacquelein, pour les entraîner, arrache le fusil des mains de l'un d'eux, fait feu sur les Républicains et s'élance sur le pont au galop[1] ; Stofflet et quelques cavaliers l'imitent ; les Poitevins, émerveillés de tant de courage, les suivent en foule et s'introduisent dans la ville ; réunis aux Angevins de d'Elbée, de Cathelineau et de Bonchamps, ils se battent à l'arme blanche contre tous ceux qui leur résistent encore. La mêlée devient affreuse au milieu de la ville. Une compagnie de la garde nationale de Luynes[2] refuse de se rendre et meurt sous les armes ; les canonniers d'Eure-et-Loir, plutôt que de fuir, se font tuer sur leurs pièces ; plusieurs même aiment mieux se laisser massacrer que de crier : vive le Roi ! et jusqu'à leur dernier soupir, ils répètent : vive la République[3] ! Plus loin, les paysans cernent et acculent, dans un lieu où il ne peut se mouvoir, un escadron de dragons et le font prisonnier[4]. Alors une panique générale s'empare de toute l'armée républicaine ; elle se sauve à toutes jambes vers Montrevault, Le Pin et Saint-Laurent-de-la-Plaine. La cavalerie vendéenne sabre tous les retardataires. Les plus courageux, cependant, se retranchent de temps en temps derrière les plis de terrain, et dans des champs de genêts, mais ils sont culbutés par les vainqueurs, malgré leur vive résistance. Près l'étang de l'Ecluse, un gros peloton s'embusque dans un bois, il perd beaucoup de monde et deux canons ; le reste est dispersé ou fait prisonnier. Trois cents hommes sont encore pris dans un champ de la Billaudière[5]. La co-

[1] Note communiquée par M. le marquis de Civrac.

[2] Petite ville, près de Tours.

[3] Bourniseaux, t. I, p. 366. — Crétineau-Joly, t. I, p. 65. — E. Veuillot, p. 80.

[4] Théod. Muret, *Vie populaire de Cathelineau.*

[5] Tradition populaire communiquée par M. le marquis de Civrac.

lonne de paysans qui a tourné le bourg de Saint-Martin, et qui arrive par le moulin de Trudet, tue ou arrête ceux qui ont pris la direction de Jallais[1]. La Rochejacquelein, à la tête de ses hommes les plus actifs, lancé à la poursuite des fuyards, les presse sans relâche jusqu'au soir, et ne les abandonne, que lorsqu'il les a rejetés sur l'autre rive de la Loire. Il sème tellement la terreur sur son passage, que les postes établis à Montrevault et à Saint-Florent, par Gauvillers, pour protéger la retraite et le passage du fleuve, se hâtent de prendre la fuite, et que les nombreux détachements qui se sont retirés à Chalonnes, ne s'y croyant plus en sûreté, quittent précipitamment cette ville pour aller se reformer, à Saint-Georges, et même à Angers[2]. Gauvillers est attéré de sa défaite. A peine arrivé à Varades, il écrit à Angers que, « le plus alarmant de cette déroute, c'est que « quatre à cinq pièces de canons sont tombées au pouvoir « des insurgés avec plusieurs blessés et morts, et que le « reste de l'armée est dans un état de désolante discipline. »

Les Royalistes n'avaient pas encore remporté une victoire aussi signalée. L'artillerie des Patriotes était, en effet, tombée entre leurs mains, avec des munitions et des armes en quantité, et un certain nombre de chevaux[3]. Ils avaient fait quinze cents prisonniers et tué aussi un grand nombre d'ennemis. Mais pour eux l'effet principal du succès fut d'avoir délivré leur pays de tous ses ennemis, d'avoir

[1] Petit bourg séparé de Beaupréau par le parc du château. M. Cantiteau pense « que cette colonne eût fait subir un désastre complet aux « Républicains, si elle eût donné plus tôt. Il est à croire, que rien n'au- « rait échappé sans la lâcheté d'un officier qui, avec un fort détachement, « devait au moment de la bataille être rendu sur les derrières pour in- « tercepter la route aux fuyards. Par crainte il n'y arriva qu'après le « passage. » (P. 14.)

[2] Théod. Muret. « A Saint-Florent, les bateaux ne pouvant suffire à « transborder assez rapidement les fuyards, plusieurs traversèrent à la « nage le premier bras de la Loire. » (P. 14.)

[3] Bourniseaux prétend que les Patriotes perdirent trois mille hommes, huit canons, cinq caissons et beaucoup de fusils. Le lendemain ils renvoyèrent leurs prisonniers.

jeté l'effroi dans les villes voisines, et surtout, d'avoir acquis une confiance illimitée dans leur propre courage, et dans la puissance de leurs armes. Ils étaient tellement étonnés de leur victoire, qu'ils ne pouvaient se faire à l'idée que de simples paysans en sabots, comme eux, armés presque uniquement de fourches et de faulx, eussent battu des troupes généralement bien pourvues de fusils et de munitions, et qu'il leur eût suffi d'une dizaine de jours seulement pour disperser quatre armées et réduire de vive force un château. Ils se crurent désormais invincibles. Des *Te Deum* furent chantés dans toutes les églises, tous les clochers d'alentour retentirent des plus joyeux carillons, et dans tous les bourgs l'on alluma d'immenses feux de joie. L'allégresse la plus vive réjouissait tous les cœurs.

Croyant que, pour le moment, leur présence sous les drapeaux était inutile, ils demandèrent à retourner dans leurs foyers. C'était toujours pour eux un besoin urgent d'aller raconter leurs hauts faits au sein de leur famille. Leurs généraux, qui ne voyaient aucune raison de s'opposer à ce dessein, y consentirent, après leur avoir fait promettre, toutefois, de revenir les rejoindre dans les derniers jours du mois d'avril[1].

[1] « J'avais dans les premiers jours de la prise d'armes bien de la « défiance, dit M. Boutillier de Saint André.

« Je ne pouvais croire qu'une réunion mal armée, qui allait avoir à « combattre toutes les forces de la France républicaine, pût, malgré sa « valeur héroïque, vaincre un gouvernement qui allait employer contre « notre pays tous les moyens que la terreur et l'enthousiasme mettaient « à sa disposition. Cependant quand je connus les chefs valeureux qui « furent mis à la tête de l'armée royale, quand je fus témoin des « exploits extraordinaires qui signalèrent nos soldats, des succès in- « croyables qu'ils remportèrent, quand je pensai surtout que la Vendée « ne s'était armée que pour la plus juste, la plus noble des causes, « celle de la Religion et du Roi, je sentais mon cœur se remplir d'es- « pérance et je me disais : il est impossible que le Dieu des armées ne « protége pas notre pays. C'est lui, me disais-je, qui a rendu le jeune « David vainqueur d'un énorme géant, qui a fait triompher les vaillants « Machabées, quoiqu'avec un poignée d'hommes, de la puissante armée « de l'impie Antiochus. Hélas! ces pensées me remplissaient d'espérance

Mais pendant que la joie et l'espérance enivraient les cœurs des Vendéens, les Patriotes étaient dans l'épouvante. Les populations d'outre Loire s'attendaient de jour en jour à voir leur territoire envahi. Elles se figuraient que ces Brigands, au courage indomptable, aux mœurs barbares et sauvages, dont on leur avait tant parlé, allaient venir promener parmi eux le pillage, le massacre et l'incendie. Berruyer était exaspéré. Il avait vu s'évanouir, en quelques jours, ses plans si habilement combinés et, dans sa fureur, il accusait de son insuccès l'indiscipline et la lâcheté de ses soldats. Il y avait du vrai dans son récit, mais il chargeait trop les traits du tableau. Il oubliait que ses adversaires n'étaient pas, pour se battre, dans de meilleures conditions que ses troupes.

Voici en quels termes, du reste, il en écrivait au ministre de la guerre :

« Les troupes de Gauvillers, celles de Montrevault et de « Saint-Florent, ont entraîné dans leur fuite presque tous « leurs commandants, de sorte que le peu qui reste de « cette déroute n'occupe plus que le poste d'Ingrandes. « A cette nouvelle, j'ai pris le parti de me retirer sur Saint- « Lambert et Beaulieu, parce que ma gauche étant dé- « couverte par la déroute de Ligonnier, et ma droite par « celle de Gauvillers, je courais risque de voir ma commu- « nication coupée par les Ponts-de-Cé, centre des appro- « visionnements de mon armée. Le poste de Beaulieu est « excellent par lui-même, mais je ne peux avoir aucune « confiance dans les troupes que je commande et si demain

« et de joie. J'étais jeune, sensible, enthousiaste, facile à impressionner « et je voyais déjà notre infortuné et orphelin monarque replacé sur le « trône et les ministres de la Religion rendus à leurs autels. Je faisais « part à mon père et à ma mère de mon illusion, qu'ils étaient loin de « partager. Plus expérimentés, plus réfléchis que moi, ils ne pouvaient « se laisser aller à mes idées de bonheur. J'étais presque scandalisé de « les voir si défiants, incrédules. J'ai bien connu depuis qu'ils avaient « raison de douter et que c'était moi qui étais dans l'erreur. » (*Mémoires d'un père*, p. 165.)

« j'apprends quelque nouvelle fâcheuse, je me replierai « jusqu'aux Ponts-de-Cé. C'est le poste le plus important, « c'est celui qui couvre Angers, où l'on se livre aux plus « grandes craintes. J'ai en même temps donné ordre à « Ligonnier de se retirer sur Doué pour couvrir Saumur, « plongé dans le deuil par la perte de ses deux compagnies « de grenadiers.

« Excepté le corps d'armée que je commande, ce qui « sans doute est dû au hasard, toutes les autres divisions « ont éprouvé de violents échecs. Quétineau est abandonné « par ses troupes, Ligonnier et Gauvillers sont dans le « même cas; cependant ces trois chefs ont de la capacité, « de la valeur. Tous ces revers ne sont dus qu'à la pénurie « de troupes de ligne; sans cela, il est impossible de ter- « miner cette guerre. Une nombreuse cavalerie m'est abso- « lument inutile, ce pays-ci ressemble à la Corse, et ce « n'est qu'avec de bonne infanterie qu'on peut y com- « battre avec avantage. Les commissaires de la Convention « vous confirmeront cette vérité. Les troupes que j'ai ne « sont composées que de rassemblements informes de pères « de famille qui, à peine arrivés, demandent à s'en re- « tourner chez eux. Il est indispensable de faire camper la « troupe. C'est le seul moyen de maintenir la discipline et « d'empêcher le pillage. Il n'est pas d'armée aussi mal « organisée et aussi mal pourvue que la mienne : point « d'officiers généraux et d'état-major, pas un seul fusil « dans les arsenaux, et cependant j'ai à combattre l'ennemi « le plus dangereux de la République (il en revenait tou- « jours à ce thème). Le *fanatisme* est ici poussé à un point « extrême. »

Le Directoire de Maine-et-Loire encore plus effrayé que Berruyer, députa trois commissaires à la Convention pour lui faire part de la gravité de la situation. A la séance du 27 avril, ils s'exprimèrent de la sorte :

« Les Vendéens sont guidés par une fureur religieuse, à

« laquelle, sans cet exemple, il eût été impossible de croire...
« les gardes nationales ne sont point guidées par des pré-
« jugés aussi puissants que ceux des malheureux qu'elles
« ont à combattre... elles sont composées de pères de fa-
« mille engagés pour quinze jours ou un mois et que leurs
« intérêts forcent à se faire fréquemment remplacer. Il est
« impossible de mettre fin à cette guerre horrible sans
« troupes réglées, nombreuses et conduites par des généraux
« habiles... Si ces hordes fanatiques réussissent à passer la
« Loire, il sera impossible d'arrêter le torrent qui se por-
« tera jusqu'au cœur de la République et peut-être jusque
« dans la ville même où siége la Convention nationale[1]. »

Cette déclaration si vivement accentuée confirmait les alarmes de Berruyer.

Ce général, craignant d'être forcé dans ses positions du Pont-Barré, se retira, le 26, aux Ponts-de-Cé. Le 28, il écrivait de ce nouveau poste au même ministre :

« J'ai pris le parti de me retirer aux Ponts-de-Cé, avant-
« hier, parce que l'ennemi a manifesté l'intention de me
« couper, et que, s'il y eût réussi, il m'enlevait mes moyens
« de subsistance et d'approvisionnements et pouvait se
« rendre maître de la ville d'Angers. Les Ponts-de-Cé sont
« faciles à défendre. J'y ferai ajouter quelques retranche-
« ments. J'occupe des postes en avant, à droite et à gauche,
« jusqu'à une lieue et demie de la ville, et c'est dans cette
« position que j'attendrai les renforts que je vous ai de-
« mandés et que je vous demande encore avec les plus
« vives instances. Je vous répète *qu'il me faut des troupes*
« *qui aient fait la guerre*. Sans cela, je ne réponds de rien, et
« c'est avec la franchise d'un zélé Républicain que je vous
« dis cette vérité. »

Il écrivait encore le même jour au ministre des affaires étrangères :

« La guerre que nous faisons ici est extrêmement vive,

[1] Notes de M. de la Boutetière, p. 68.

« et nos ennemis joignent à l'audace le sentiment le plus « extraordinaire et le plus exalté. Mourir est pour eux, « disent-ils, le commencement du bonheur. Vous savez, « citoyen ministre, jusqu'à quel point de folie les têtes « exaltées par l'esprit religieux peuvent se porter; ces mi- « sérables abandonnent femmes, enfants, propriétés, tout ce « qu'ils ont de plus cher au monde, pour suivre *quelques* « *prêtres scélérats* qui, le crucifix en main, leur donnent la « bénédiction et leur promettent le ciel. Je suis forcé de « dire que mes volontaires sont loin d'avoir la même éner- « gie : presque tous sont partis sans aucune organisation « et pour quinze jours seulement, d'après les arrêtés de « leurs départements, de sorte qu'après cette époque résolue « tous exigent l'exécution de ces arrêtés, et partent sans « congé quand on les refuse. Le jour où je crois avoir une « quantité de soldats, je n'en ai pas quelquefois la moitié. « Vous avouerez que c'est une manière fâcheuse de faire la « guerre, et je vous prédis que l'on ne parviendra pas à « terminer celle qui s'est allumée dans ces contrées, si l'on « ne m'envoie ou des troupes de ligne ou des bataillons « anciennement formés qui aient vu le feu. Pour agir avec « quelque succès il me faudrait quinze à vingt mille hommes « de bonnes troupes. Il faut surtout qu'on ne croie pas à « Paris que cette guerre est de peu d'importance. Les re- « belles ont plus de vingt-cinq mille hommes sous les « armes, leurs chefs sont expérimentés et audacieux. Je « vous prie, citoyen ministre, d'être bien persuadé de « toutes ces vérités, et quiconque dira le contraire, desser- « vira la chose publique. »

Dans les mêmes jours, Ligonnier, pris d'épouvante comme Berruyer, quittait Doué pour se retirer à Saumur. Un détachement royaliste qui était venu à Vihiers, le 30, lui avait fait craindre une surprise. Il avait emmené avec lui toutes les subsistances qu'il avait pu recueillir, ce qui excita une émeute assez vive de la part des

femmes de Doué, qui craignaient de manquer de vivres.

L'expulsion complète des Patriotes hors du Bocage donna aux paysans la faculté de labourer leurs terres et de les préparer aux semailles pour se prémunir contre la disette. Ils se livrèrent à ce soin le reste du mois. Les généraux profitèrent aussi de la suspension d'armes pour donner une organisation plus solide à leurs divisions. Ils les classèrent définitivement par paroisses, divisèrent chaque paroisse en plusieurs compagnies qui furent commandées chacune par des capitaines. Ils s'occupèrent également d'augmenter le nombre de leurs cavaliers et de leur donner des chefs. Avec les chevaux qu'ils avaient pris à l'ennemi, et ceux qu'ils trouvèrent dans le pays, ils purent former plusieurs escadrons destinés à poursuivre les Républicains dans leur déroute, et à s'emparer de leurs canons. Ils choisirent de préférence, pour cette arme, les jeunes gens les plus agiles et les plus vaillants, ceux surtout qui avaient l'habitude de conduire les chevaux, mais particulièrement les garçons meuniers de la Sèvre, qui faisaient si bien claquer leurs lourds et longs fouets. Les compagnies d'élite qu'ils avaient déjà formées, et qui les accompagnaient partout, furent renforcées de tous les hommes qui n'avaient point d'asile, et dont les derniers succès avaient surexcité l'ardeur guerrière. Les canons qui avaient été pris aux ennemis nécessitèrent encore la formation de nouveaux artilleurs : on les choisit parmi ceux qui paraissaient avoir le plus d'aptitude pour cette fonction. Paineau *la Ruine* fut solennellement proclamé tambour-major[1] de toute l'armée. Il forma plusieurs jeunes

[1] Paineau, dit *la Ruine*, était né à Vezins et avait épousé une fille Augeard, du Voide. Il habitait Cholet au moment de la prise d'armes. Entré au service dans les grenadiers royaux du Poitou, le 1er janvier 1780, il était revenu dans ses foyers avec un congé absolu, le 15 décembre 1786, mais son goût pour l'état militaire lui avait fait reprendre du service dès l'année suivante, et il fit partie du régiment d'Armagnac comme recruteur. Quand il parut au milieu des volontaires, il fut choisi, à cause

tambours dont le plus habile fut un nommé Gourdon, des Gardes, dit *Crouston*, qui, âgé de quinze ans à peine, et ne pouvant pas suivre à pied la marche des troupes, battait le pas accéléré comme un énergumène, monté sur un petit cheval blanc.

Les châtelaines confectionnèrent, avec leurs plus belles robes, des drapeaux qu'elles brodèrent elles-mêmes aux armes de France. On fabriqua de toute part des cocardes blanches, avec des rubans, des étoffes, et même du simple papier. Chaque soldat voulut en décorer sa boutonnière ou son chapeau.

Les quelques nobles qui, jusqu'alors, étaient restés en dehors du mouvement, se décidèrent enfin à y participer. Convaincus que la Révolution ne leur saurait aucun gré de leur abstention, et qu'ils seraient également victimes de ses fureurs en restant simples spectateurs de la lutte, ils comprirent qu'il valait mieux combattre et mourir pour leurs opinions, que de verser ignominieusement leur sang sur l'échafaud. Du nombre de ces gentilshommes furent MM. Dommaigné de la *Galonnière*, de Joué, de la Haie des *Hommes*, de Coron, et de Jousselin de la *Gaucherie aux Dames* de Montilliers.

M. Dommaigné était un ancien officier des Rouges de la maison du Roi [1], brave et honnête homme, dit Mme de La Rochejacquelein [2]. Il avait d'abord refusé de se mettre à la tête des paysans de sa paroisse dans la crainte que, une fois engagé, ils ne l'abandonnassent aux premiers revers ; mais ses métayers, ainsi qu'une grande partie des habitants de Joué, de Gonnord et de Cossé, étant venus lui

de sa prestance comme tambour-major. Il a fait toutes les campagnes de la Vendée et s'est trouvé à toutes les batailles livrées aux armées de la République. Doué d'un courage brillant que la présence de l'ennemi ne faisait que surexciter, il faillit plusieurs fois perdre la vie. (*Mémoires d'un père à ses enfants*, t. II, p. 27.)

[1] Crétineau-Joly, t. I, p. 140.

[2] Mme de La Rochejacquelein, p. 154.

faire de nouvelles instances, il avait cédé à leurs sollicitations pour les raisons que nous venons de mentionner. Il revêtit son vêtement écarlate, et alla se mettre à la disposition de d'Elbée et de Bonchamps, à Cholet. Il fut accueilli avec transport de la part de ces deux généraux qui le nommèrent immédiatement général de cavalerie.

M. de la Haie des *Hommes*, celui-là même qui avait été victime d'un lâche assassinat, en 1791, qui avait hautement condamné l'insurrection et protesté contre elle, en disant qu'elle n'amènerait que des désastres sur le pays, refusa tout commandement, et ne voulut se battre que comme simple volontaire.

M. de Jousselin était un jeune homme de vingt ans, qui n'avait aucune connaissance militaire, et qui n'obtint non plus aucun grade.

A l'exemple de ces nobles, quelques paysans, mais surtout un certain nombre d'habitants des bourgs qui avaient hésité, eux aussi, jusqu'à ce moment, à faire cause commune avec les Royalistes, prirent les armes.

Parmi ces derniers venus, se fit remarquer le jeune Forestier, séminariste, âgé de dix-huit ans, et le protégé de M. Dommaigné. Il était natif de Chaudron, près Saint-Florent.

Ainsi, à la fin d'avril, tout le pays fut sous les armes. Les quelques Républicains qui y étaient demeurés, ne se croyant plus désormais en sûreté, se hâtèrent d'en sortir, à la grande satisfaction des Royalistes, qui répugnaient de sévir contre des compatriotes. Il n'y eut à rester dans le Bocage que quelques rares familles essentiellement pacifiques, d'un républicanisme peu tranché, qui tenaient à leurs foyers, et qui se montraient également sympathiques pour les Royalistes et pour les Patriotes.

CHAPITRE IX

Opérations dans la basse Vendée. — Succès de Boulard; de Chalbos; de Beysser. — Défaites réitérées des diverses colonnes Vendéennes. — Reprise de Noirmoutier par les Républicains. — Prise de Port-Saint-Père, de Machecoul. — Mort de Souchu. — Défaite de Boisguyon par Charette.

Mais, pendant que les paysans de l'Anjou et du haut Poitou battent les Patriotes, et les expulsent de leur pays, qu'ils rallient à leur cause les derniers nobles et les quelques habitants qui jusqu'alors avaient hésité de la soutenir, qu'en un mot leurs armées sont triomphantes des rives de la Sèvre aux bords de la Loire, les paysans du bas Poitou voient leurs premiers succès se changer en défaites réitérées. Boulard, colonel du 60e de ligne, que nous avons vu arriver aux Sables après l'attaque de Joly, a formé dans cette ville un noyau d'armée de concert avec Niou, Gaudin et les délégués de la Convention, et a réussi, avec les envois qu'on lui a faits de La Rochelle, de Bordeaux et d'autres lieux, à rassembler quatre mille hommes tant d'infanterie que de cavalerie. Après avoir partagé sa petite armée en deux colonnes, il a donné le commandement de celle de gauche à Esprit Baudry, frère de Baudry d'Asson, et s'est réservé la direction de celle de droite.

Boulard était un ancien officier royaliste, affectionné de cœur à la monarchie, mais que les circonstances du temps avaient jeté dans le parti révolutionnaire. Il passait pour le plus habile des officiers républicains envoyés dans le bas Poitou[1].

[1] Crétineau-Joly, t. I, p. 99.

Dans le dessein de reprendre l'île de Noirmoutier, il s'est dirigé, le 7 avril, sur la Mothe-Achard pendant que Esprit Baudry marche sur Vairé. Rigide observateur de la discipline, il enjoint expressément à ses soldats de respecter les personnes inoffensives et les propriétés. « La confiance « que vous avez bien voulu m'accorder, leur avait-il dit, en « me proclamant votre chef après l'affaire du 19 mars, « m'engage à vous communiquer quelques réflexions que « j'ai faites à cette même journée.

« La force armée, sans ordre, sans discipline, devient « une masse d'hommes sans action et ne peut produire que « des désordres et des revers.

« La force armée doit faire respecter les personnes et les « propriétés, *même celles qui sont sous le glaive de la loi*. Ju- « rons sur l'autel de la patrie de regarder comme des « traîtres et des malveillants ceux qui seraient assez lâches « pour commettre des vexations : livrons-les à la rigueur « des lois, et qu'ils soient privés de l'honneur d'être compris « dans le nombre des défenseurs de la patrie.

« Voilà, mes camarades, les réflexions de votre chef, de « votre frère ; secondez-le de vos moyens ; comptez sur son « zèle et sur l'exemple qu'il ne cessera de vous donner « pour l'exécution de la loi. »

Ces recommandations dignes d'approbation ne furent pas plus observées que celles de la commission de Doué.

Boulard, arrivé au pont de la Crossière, s'y voit tout à coup arrêté. Les Vendéens, en effet, en se retirant devant lui, avaient coupé ce pont. Afin de le rétablir et de s'opposer à un retour de l'ennemi, il place un bataillon et trente cavaliers sur une hauteur voisine. A peine ces forces ont-elles occupé ce poste, que vers deux heures après midi, Joly les attaque sur trois colonnes, les refoule et met en fuite les travailleurs. Boulard soutient ses fuyards et les ramène au pont ; de là il dirige sur sa droite le bataillon des Bordelais, sur sa gauche, cinq compagnies de volon-

taires, et les lance à la baïonnette sur les paysans. Joly ne peut soutenir le choc des Patriotes ; il se retire : Boulard fait aussitôt passer le pont à toutes ses troupes et le poursuit : à sept heures du soir, il entre à la Mothe-Achard.

Esprit Baudry avait été obligé, aussi lui, d'attaquer les Poitevins, à la Grève, sur la rive droite de l'Ausance. La canonnade avait été longue et la fusillade assez vive ; les paysans avaient fini par se retirer pendant la nuit. Le 8, Esprit Baudry arrivait à l'Aiguillon. En passant à Vairé, il s'était emparé de la correspondance de Joly.

Ces succès avaient enflammé d'ardeur les Républicains et surtout le conventionnel Niou, qui écrivit à Boulard la lettre suivante :

« Punissez les fuyards ; que ceux qui se font remarquer « par leur lâcheté soient déshabillés, désarmés et chassés « avec ignominie. Le salut de la patrie dépend d'une me- « sure aussi rigoureuse. Assurez nos frères de Bordeaux, « qui ont chargé les rebelles à la baïonnette au bout du « fusil, de la reconnaissance publique. »

Le 9, Boulard et Esprit Baudry se réunissaient à Saint-Gilles-sur-Vie. Au bruit de leur marche, le tocsin sonne à Beaulieu et dans les paroisses environnantes.

Le 10, trois frégates et trois corvettes de la République étant venues mouiller devant Saint-Gilles, sur les dix heures du matin. Boulard tire trois coups de canon pour leur annoncer qu'il est maître de cette ville. Ces coups de canon font croire aux Vendéens que les bâtiments en vue sont des bâtiments anglais ; ils se rassemblent en hâte au nombre de trois à quatre mille, et marchent sur trois colonnes vers l'embouchure de la Vie, pour correspondre avec les prétendus Anglais. Boulard profite de leur erreur pour sortir de Saint-Gilles, et les tourner par Saint-Hilaire ; mais les paysans, s'apercevant du danger qu'ils courent, se retirent avec précipitation. Niou montait l'une des frégates, il envoie presser Boulard de se diriger immédiatement sur

l'île de Noirmoutier, en lui promettant le concours de sa petite flotte ; il descend même à terre pour le décider à cette entreprise ; mais ce général ayant appris, dans le moment, que Apremont était au pouvoir des Vendéens, craignit d'être tourné à son tour et ajourna ce projet.

Le 11, il se remit en marche pour Challans, et prit la direction du *Pas-au-Peton*. Les paysans avaient placé à ce passage une pièce de dix-huit sur des poutres ; ils font plusieurs décharges à l'approche de l'ennemi ; mais après quelques instants seulement de résistance, et la perte de cinq ou six hommes, ils sont pris d'épouvante, abandonnent leurs retranchements, et enclouent la pièce de dix-huit et deux pierriers.

Esprit Baudry, de son côté, avait été arrêté au cimetière de Riez, par une autre colonne ennemie qui s'y était retranchée. Il avait été obligé de la déloger avec son canon, et, à la nuit, il se réunissait à Boulard sur les hauteurs du *Pas-au-Peton*.

Le 12, les deux colonnes républicaines entraient dans Challans sans coup férir, elles y prenaient une pièce de dix-huit et de la mitraille. Douze Patriotes, que les paysans avaient laissés sains et saufs en prison, furent mis en liberté.

Cependant les Vendéens, inquiets de la marche victorieuse des Républicains, s'agitent et se rassemblent au nombre de quatre mille hommes. Charette est à leur tête. Le 13, à cinq heures du matin, ce général attaque Boulard dans Challans, avec des soldats indisciplinés et qui, pour la plupart, voyaient le feu pour la première fois. Il les avait exercés, il est vrai, pendant quinze jours, mais manœuvrer n'est pas combattre. Malgré leur peu de solidité, ils se battent avec courage. Boulard, qui a déployé son armée en deux colonnes, en avant du bourg, les arrête avec son artillerie, et les épouvante par le bruit de ses décharges. Ceux qui ne sont armés que de piques et qui forment l'arrière-

garde fuient les premiers ; ceux qui marchent en avant, ne se voyant plus soutenus, se sauvent à leur tour et abandonnent, à la colonne de droite de Boulard, un canon et un pierrier. En vain Charette fait tous ses efforts pour rallier les fuyards, la terreur leur donne des ailes, et plusieurs officiers sont déjà rendus à Machecoul, qu'il n'est encore lui-même qu'à trois quarts de lieue de Challans. Poursuivi jusqu'à la Garnache, par la cavalerie de l'aile gauche républicaine, il ne doit son salut qu'à la vitesse de son cheval. Sa perte en hommes fut toutefois insignifiante ; il n'en resta que cinq sur le terrain [1].

Le 14, Boulard et Esprit Baudry s'acheminèrent sur Beauvoir. Le premier occupa bientôt ce poste, et le second s'empara de Saint-Gervais.

Ils se disposaient enfin à marcher sur l'île de Noirmoutier, lorsqu'ils apprennent que les Sables sont dans la plus vive inquiétude, à l'occasion d'un rassemblement nombreux de paysans qui s'était formé à la Mothe-Achard, et qui menaçait cette ville. Dans la crainte d'être coupés de leurs communications, et de se trouver peut-être dans l'impossibilité de recevoir désormais des vivres, ils arrêtent leur marche.

Le même jour, le Conventionnel Carra leur écrivait au nom de ses collègues de Fontenay, que Dayat, qui commandait la division républicaine, échelonnée à Fontenay, à Saint-Hermand et à la Châtaigneraie, n'ayant sous lui que quatre mille hommes, se trouvait impuissant à garder tout le pays jusqu'à la Mothe-Achard, qu'il craignait qu'ils ne fussent coupés de leur base d'opération, et que, en conséquence, ils les rendaient responsables des désastres qui pourraient survenir. Non content de cette observation, Carra ajoutait encore :

« De concert avec le général Dayat, nous vous requérons

[1] Lebouvier-Desmortiers, p. 69.

« de venir reprendre le poste de la Mothe-Achard avec une « partie de votre division, et d'y attendre les ordres du « général en chef auquel vous ferez passer de suite le détail « de vos opérations. »

Cet ordre rendait la position de Boulard fort critique : au moindre revers il pouvait être sacrifié comme Marcé, et cependant il lui était fort pénible de renoncer à une expédition importante, au moment même où il allait en recueillir les fruits. Dans son hésitation, il consulta Niou qui était rentré aux Sables. Celui-ci lui répondit : « Une escadre « Anglaise de dix vaisseaux de ligne et de frégates est peu « éloignée de ces parages, ce serait compromettre nos « bâtiments que de les faire entrer dans la baie de Bourg- « neuf. Tâchez de remplir les vues de mon collègue Carra, « et faites en sorte d'envoyer du renfort à la ville des « Sables qui va être attaquée. Cela est pressant. »

Malgré ces diverses invitations, Boulard ne peut se déterminer à rétrograder, il veut pousuivre sa route, et il estime que la prise de Noirmoutier l'amnistiera de sa désobéissance. Le 15, il fait donc une reconnaissance sur la route de Noirmoutier pour voir si elle est praticable à l'artillerie. Pendant qu'il l'effectue, les paysans au nombre de huit mille hommes attaquent Esprit Baudry, à Saint-Gervais, et le mettent en déroute. La plus grande partie de leurs forces le poursuivent jusqu'à Saint-Vincent, un certain nombre même se jettent dans le bourg de Saint-Gervais et le pillent.

Boulard averti de l'échec d'Esprit Baudry s'arrête ; pour venger son lieutenant, et pour écarter en même temps le danger qui le menace lui-même, il marche contre les vainqueurs à la tête de toutes ses troupes. Les chasseurs du Midi se portent directement sur Saint-Gervais, et le premier bataillon de Bordeaux s'avance au pas de charge contre Charette rangé en bataille en avant de ce bourg. Joly occupait Beauvoir et devait soutenir Charette, mais Joly

n'aimait pas les nobles, et déjà il jalousait son rival; il tarda à se présenter sur le champ de bataille, et laissa ainsi tout l'effort des Patriotes tomber sur Charette. Celui-ci, avec un seul canon et deux livres de balles, ne put tenir contre l'impétuosité des Bordelais, et les décharges de cinq pièces placées en batterie sur une éminence voisine, effleurant le sol pour mieux atteindre ses soldats couchés à plat ventre. Le désordre se mit dans ses rangs, et il faisait sonner la retraite, lorsque enfin Joly arrive sur les derrières de Boulard, et change le sort de la bataille : il force Boulard à se jeter dans Challans et à s'y fortifier [1].

Boulard séjourne dans ce lieu jusqu'au 20 avril pour donner le temps aux événements de se dessiner. Ce délai lui devient funeste, car ses soldats se mutinent, beaucoup de volontaires de la Charente, et surtout de Barbézieux, l'abandonnent; Esprit Baudry lui-même s'élève contre ses projets, il va, dit-on, jusqu'à mettre sa tête à prix [2]. Boulard ne pouvait donc plus donner suite à son premier dessein. Les Vendéens étaient devenus plus hardis et plus nombreux autour de lui, les désertions avaient diminué le chiffre de ses troupes, qui, du reste, ne lui étaient plus aussi soumises, et il lui aurait fallu dans le moment au moins trente mille hommes pour dominer la position. Il les avait bien demandés, mais on les lui avait constamment refusés. Cet abandon l'inquiétait et l'affligeait profondément. Il ne savait à quoi se résoudre. Autant le début de son expédition avait été brillant, autant sa position présente lui paraissait sombre. Par surcroît de malheur, Niou lui écrivit, le 17, que l'animosité était très-vive aux Sables contre lui, que pourtant sa retraite lui semblait compromettre les mesures prises pour s'emparer de Noirmoutier, que trois frégates et deux corvettes mouillaient encore dans

[1] Lebouvier-Desmortiers, p. 70.
[2] Beauchamp.

la rade de Beauvoir pour lui donner des vivres, des munitions, de l'argent, et pour coopérer à tout ce qu'il entreprendrait. Cette lettre de Niou ne fit qu'augmenter ses perplexités. Une seconde lettre, qu'il reçut du même et qui lui annonçait que les autorités réunies s'en remettaient enfin à sa sagesse, ne put calmer ses incertitudes. Pour se tirer avec honneur de la fâcheuse situation où il se trouvait, il songea à traiter avec les Vendéens, mais pendant que ceux-ci paraissaient écouter ses propositions de paix, afin de l'endormir, ils groupaient leurs forces pour lui couper toute retraite. Il en fut averti. A ce moment, les vivres commençaient à lui manquer, et, d'autre part, Niou lui mandant que le pont de la Chaise était rompu, qu'il lui était dès lors impossible de correspondre avec lui par terre, et que, les vents sur mer étant contraires, on ne pouvait le secourir d'aucune sorte, il n'hésita plus et résolut de gagner les Sables en toute hâte. En conséquence, le 20, au matin, il envoyait cent vingt-cinq hommes du 110e de ligne avec des travailleurs pour rétablir le pont de la Chaise : à midi, il commandait la retraite et repassait le *Pas-au-Peton*, laissant là et à Saint-Gilles des détachements pour garder ces lieux. Le 21, il était à Olonnes et, le 22, à la Mothe-Achard d'où il expulsait un poste vendéen.

Il pouvait de cet endroit défendre facilement les Sables contre toute surprise, mais la campagne était manquée[1]. Sous le coup de son insuccès, il voulut donner sa démission.

En même temps, sur un autre point du territoire vendéen, le sort des armes était plus favorable aux troupes républicaines. Le 10 avril, aux moulins de Cheffois, près la Châteigneraie, le général Chalbos obtenait un avantage sur un rassemblement de huit cents paysans. Ces paysans s'étaient soulevés au bruit des victoires remportées par

[1] Savary, t. I, p. 134-148.

leurs frères de l'Anjou et du haut Poitou. Depuis trois semaines ils s'étaient tenus campés sur ces hauteurs, d'où ils cherchaient par des cris terribles à jeter l'épouvante dans le voisinage. A plusieurs reprises, ils avaient attaqué les Patriotes, et leurs légers succès avaient surexcité leur audace. Quelques individus parmi eux, notamment Neau, marchand de sardines à Réaumur, Mériet dit comte Ribard et Vrignault, longtemps porte-étendard des Vendéens, avaient commis des actes sauvages. Dans cette bataille, ils reçurent la juste punition de leurs crimes[1].

Cependant les paysans, battus le 10, reviennent à la charge, le 12, commandés par M. de Verteuil. Malgré leurs efforts, ils sont encore repoussés et dispersés. Chalbos était fier de ses deux victoires ; pour en rehausser les avantages aux yeux du public, il adressa aux journaux d'emphatiques bulletins, d'après lesquels l'insurrection était définitivement vaincue. Le 25, ayant obtenu un nouveau succès à Mouilleron, sa jactance n'eut plus de bornes. Mais s'il était fanfaron devant le public, il tenait un tout autre langage au ministre. Dans son rapport, il lui faisait le plus triste tableau de la pénurie de ses ressources, et surtout de l'incapacité des hommes qu'il commandait, concluant comme tous les autres généraux républicains, que cette guerre ne se terminerait jamais sans troupes de ligne. Voici ce qu'il lui faisait écrire par son chef d'état-major :

« Les gazettes annoncent six mille hommes à Fontenay,
« et nous n'en avons que trois cent quarante-sept ; il y a à
« Saint-Hermand douze cents hommes et à la Châteigneraie
« quinze cents, voilà toutes nos forces dans cette partie.
« Nous n'avons presque point de troupe exercée, il n'y a
« qu'elle (je ne le dis qu'à vous) qui se soit bien battue.
« Les volontaires, qui ne savent pas charger leurs armes,
« sont étonnés au premier coup de feu, et sans la sage

[1] Beauchamp, t. I, p. 154.

« précaution prise par Chalbos de placer de la gendarmerie « derrière les bataillons de volontaires, il y aurait eu beau- « coup de fuyards, et le succès eût été plus qu'incertain. « Je le répète, sans troupes de ligne, cette guerre ne se « terminera pas. »

Dayat représentait aussi au ministre, que les sept huitièmes des troupes qu'il avait à sa disposition étaient des citoyens requis, qui voulaient s'en retourner dans leurs foyers, ne croyant s'absenter que pour huit jours, et qu'il n'avait pas assez de forces, à Saint-Hermand, pour attaquer le pont Charrault où les paysans avaient fait des retranchements et coupé la chaussée [1].

Toutes ces réclamations s'accumulaient dans les cartons du ministère, mais le gouvernement, menacé par les puissances étrangères, ne pouvait détacher de l'armée du Rhin aucun régiment de ligne.

Bouchotte, en prenant possession du ministère de la guerre, sentit l'embarras de sa position. Dans l'impossibilité d'envoyer des soldats en Vendée, il voulut tenter un accommodement avec elle; il proposa au comité de salut public de publier une amnistie qui garantît le pardon à tous ceux qui reconnaîtraient leur faute. « Parmi les rassemblements « des rebelles, disait-il, il y a beaucoup d'hommes égarés, « beaucoup de craintifs. Si on leur tendait une main amie « en même temps qu'on les intimiderait par la force, on « pourrait, je n'en doute pas, les détacher de la cause qu'ils « ont embrassée. » C'était sagement vu, mais la force manquait à l'amnistie [2].

Du côté de Nantes, au Port-Saint-Père et à Machecoul, la lutte était encore plus vive que dans le bas Poitou. Les succès, après bien des actes de faiblesse, y couronnaient également les efforts des Patriotes. Les gardes nationaux

[1] Savary, t. I, p. 151.
[2] *Ibid.*, p. 152.

de Nantes s'avancèrent, en effet, jusqu'à Saint-Philbert, mais tremblants de peur à la vue des Vendéens, ils se contentèrent de tirer de loin sur eux quelques coups de canon et de raser les cheminées avec leurs boulets (ils s'imaginaient avoir tous les paysans à leurs trousses). Ils rentrèrent en hâte dans leur ville.

Quelques jours plus tard, le 12 avril, sans être plus hardis, ils viennent coucher à Saint-Jean-de-Boiseau et au Pellerin, au nombre de douze cents. Mais sur le seul avertissement d'une femme que les paysans marchent contre eux, ils décampent au milieu de la nuit la plus sombre, s'embourbent dans des chemins impraticables, et arrivent au point du jour à Paimbœuf dans le plus pitoyable état, d'où ils regagnent leurs foyers [1].

Un ennemi plus redoutable allait les remplacer. Beysser, arrivé de l'intérieur de la Bretagne dans la ville de Nantes, le 17 avril, en partait, le 20, pour le pays de Retz, à la tête d'un détachement de la garde nationale de Nantes, du 5ᵉ bataillon de la Manche, et du 12ᵉ de la République, qui formaient ensemble deux mille hommes d'infanterie, deux cents chevaux, et huit pièces de canon. Labory, officier du 4ᵉ de ligne, commandait son avant-garde, forte de cinq cents hommes. Le 21, cet officier arrivait en vue du Port-Saint-Père, où Pajot, qui défendait le passage de l'*Acheneau* [2], avait fait pratiquer plusieurs tranchées sur la route et couper le pont qui servait d'entrée au bourg. Quoique inférieur en nombre aux Républicains (il n'avait que deux cents hommes), il défend courageusement ses positions pendant quatre heures; mais son aide de camp, transfuge républicain, nommé Chauvet, ayant fait parvenir un bac aux ennemis, Beysser fait passer successivement ses soldats sur la rive opposée de l'Acheneau, et repousse

[1] Lebouvier-Desmortiers, Iʳᵉ partie, p. 73.

[2] L'Acheneau est une espèce de déversoir navigable par lequel le lac de Grand-Lieu communique à la Loire.

les Vendéens des hauteurs où ils sont retranchés. Pajot cependant ne se regarde pas comme battu, il a promis à Charette de défendre ce poste jusqu'à la mort, et il veut tenir parole. D'une main résolue il saisit la mèche enflammée d'un artilleur, met le feu à un canon et fait reculer à son tour les Nantais. Beysser accourt et soutient son avant-garde ; il force Pajot, après une longue canonnade et une défense héroïque, à reculer de nouveau. Pajot revient une seconde fois à la charge, mais au moment où il se porte en avant, il tombe blessé, et ses soldats déconcertés l'enlèvent et abandonnent définitivement le champ de bataille. Les Républicains s'emparent d'une pièce de vingt-quatre, d'une autre de huit, et pénètrent dans le bourg de Port-Saint-Père [1].

Le 22, Beysser prenait de grand matin la route de Machecoul où la prise de Port-Saint-Père avait jeté l'épouvante. C'était le jour où Boulard regagnait la Mothe-Achard. Il avait ordonné au commandant de son avant-garde d'observer l'ennemi en débouchant dans la plaine, et de n'ouvrir le feu que lorsqu'il serait lui-même en ligne avec toutes ses troupes. Mais les Vendéens l'attaquent avant qu'il ait pu les développer. Toutefois leurs canons mal dirigés ne produisent aucun effet dans ses rangs. Beysser, sous leur feu, place deux pièces en batterie, déploie sa cavalerie dans la plaine, divise son infanterie en quatre colonnes, se place en tête et s'avance contre eux. Charette les commandait en personne. Depuis un mois, il n'avait encore entrepris que l'attaque de Pornic; avant de se porter contre les Républicains, il avait voulu organiser sa troupe et l'approvisionner d'armes et de munitions. Dans le moment, il espérait qu'elle répondrait à son attente et lutterait avec avantage contre Beysser. A la nouvelle de sa marche, il

[1] Chauvet obtint sa grâce en montrant à Beysser le linge qu'il avait mis dans la culasse d'un canon pour en empêcher l'effet. (Lebouvier-Desmortiers, p. 73.)

avait envoyé demander des renforts dans les paroisses environnantes, mais personne n'était venu le secourir. Cet abandon le contrista, mais ne le découragea point. Il développa sa petite troupe autour de Machecoul, et disposa tout pour soutenir vigoureusement le choc des Républicains. Mais leur charge fut si forte qu'elle terrifia son armée naissante; ses soldats se mettent aussitôt en déroute, et pour fuir avec plus de célérité, ils jettent leurs armes, leurs vêtements et jusqu'à leurs chaussures, ce qui fit dire à un Républicain qu'il ne restait plus de cette troupe que des sabots.

Charette, furieux d'une lâcheté à laquelle il ne s'attendait pas, s'élance au-devant des fuyards pour les arrêter, il met pied à terre, et revient à la charge avec une poignée de braves, espérant que son exemple ramènera au feu ses paysans débandés. Il faillit être victime de son courage. Un boulet tue son cheval à ses côtés, et lui-même n'échappe à la mort que par le dévouement de l'un de ses cavaliers qui le prend en croupe et le conduit à Vieille-Vigne. Les Républicains s'emparent de toute son artillerie et Machecoul abandonné tombe en leur pouvoir. Au moment où l'avant-garde de Beysser va y pénétrer, le cruel Souchu, qui, depuis un mois, n'avait pas cessé d'y ordonner le massacre des Patriotes, court au-devant de l'ennemi, le bonnet rouge sur la tête, une cocarde tricolore à son chapeau, et demande grâce avec la plus abjecte lâcheté; puis, tenant à la main une liste de proscription où il a inscrit en première ligne le nom de Charette, il crie : vive la République! Il espérait par cette infâme trahison faire croire à son patriotisme. Mais furieuses et indignées, des femmes de Machecoul le signalent à la vindicte des Républicains; il est aussitôt saisi, garotté, et, sans plus de retard, un sapeur armé d'un coutelas, lui coupe le cou sur un billot, aux applaudissements des mères et des veuves éplorées [1].

[1] Administrateur militaire anonyme.

Non content de cette exécution, Beysser condamne à mort les membres du comité de Souchu qu'il peut saisir, et un certain nombre de Royalistes qui n'ont nullement mérité un pareil châtiment.

La sœur de Charette ne se sauva qu'à la faveur d'un déguisement, et que grâce à son sang-froid. Elle descendait l'escalier de la maison de Mme de la Navarrière, où elle logeait, afin de s'évader, lorsque des soldats lui demandent qui elle est. — *Je suis cuisinière*, leur répondit-elle. — Eh bien, va nous chercher une bouteille et des verres. Elle les servit à l'instant, puis sous prétexte de quelque ouvrage, elle remonte dans les appartements pour réclamer de Mme Jaunet de la Violais, belle-fille de Mme de la Navarrière, à qui Charette avait sauvé la vie, une personne pour la conduire en lieu sûr. Cette dame lui refuse ce service, et lui répond avec dureté qu'elle va compromettre sa maison et faire mettre son mobilier au pillage, si elle est reconnue en traversant la ville. Mme de la Navarrière est moins ingrate, elle lui donne une vieille femme qui la conduit saine et sauve hors de la ville [1].

Pendant plusieurs jours le sang coule. Les prisonniers passent à la commission militaire; elle juge, on fusille, écrivait, le 22 avril, le volontaire national Vernes [2]. « La « guillotine va sans cesse aux Sables, écrivait de son côté « le juge de paix de Saint-Gilles réfugié aux Sables, nous « avons le chagrin d'avoir mon voisin Camus perdu. »

Beysser et ses amis qui s'étaient si fortement récriés contre les massacreurs, massacraient à leur tour.

Le parti royaliste avait hautement improuvé, et même énergiquement condamné les représailles de Souchu, les Républicains applaudirent sans réserve à celles de leurs généraux et des Conventionnels. Ils avaient, on le voit, deux poids et deux mesures.

[1] Lebouvier-Desmortiers, p. 76.
[2] Grille.

Beysser eut hâte de mettre en liberté les Patriotes qui étaient en prison. C'étaient les restes des nombreuses victimes immolées par Souchu.

Le lendemain, 23, il envoie des détachements à Fresnay, à Saint-Cyr en Retz, à Bourgneuf, à Sainte-Pazanne et à Saint-Philbert, avec ordre de tout incendier et de tout saccager sur leur passage. Il était loin d'imiter Boulard qui avait toujours recommandé à ses troupes de respecter les propriétés[1].

Le 24, il prend la direction de Noirmoutier avec l'intention d'aborder cette île. Il laisse cependant cent hommes au Port-Saint-Père, autant à Bourgneuf et huit cent-cinquante à Saint-Philbert, pour tenir en échec le pays qu'il vient d'occuper.

Croyant que sa marche va effrayer Challans, il fait signifier à l'administration de cette localité, par l'adjudant général Boisguyon, qu'elle ait à faire sa soumission et à livrer ses chefs, si elle ne veut pas encourir sa vengeance.

Wielland, commandant d'un bataillon de Nantes, qui s'était avancé jusqu'à Sallertaine et à la Garnache, fait une pareille sommation aux habitants de Saint-Gilles, et les menace du sort que viennent de subir ceux de Port-Saint-Père et de Machecoul.

Les Républicains ne pouvaient pas prudemment abandonner cette dernière ville. Beysser y laisse Wielland pendant que lui-même poursuit sa route.

Boulard, pendant les opérations de Beysser, ne restait pas inactif, il faisait éclairer la route de Beaulieu pour reprendre l'offensive de ce côté, et se porter ensuite sur Aizenay et Palluau. Avant de se mettre en marche, il a encore un moment d'hésitation. Niou venait de lui faire savoir que le général Dayat et le représentant Goupilleau,

[1] On est surpris que Savary, qui rapporte si exactement les massacres de Souchu, ne dise mot des incendies et du pillage que Beysser promena dans le pays de Retz.

se rendaient aux Sables dans le but de se concerter avec lui sur un plan de campagne à adopter. Ils y arrivaient, en effet, le 25.

De son côté, Beysser lui faisait connaître, le 26, la position qu'il occcupait et les différents postes qu'il avait établis. Il le pressait de marcher de la Mothe-Achard sur Beaulieu, Aizenay, la Chapelle, Palluau, lui promettant de le seconder. « Votre colonne marchant ainsi, lui disait-il, vous pourrez « laisser un détachement dans chacun de ces postes, en- « voyer trois cents hommes à Saint-Etienne de Coucoué « et vous replier sur moi avec au moins douze cents « hommes. Cette réunion faite, et nos postes garnis, nous « pouvons entreprendre la grande expédition de Noirmou- « tier. »

Le lendemain, 27, il recevait encore de Boisguyon une lettre qui lui manifestait son étonnement sur le retard qu'il mettait à se porter en avant.

« Beysser apprendra avec douleur, lui disait cet officier, « la lenteur qu'éprouve le départ des différents détache- « ments sur les points qu'il indiquait comme nécessaires « à garnir. Il n'est point question d'attaque, de résistance, « ni d'obstacle d'aucun genre ; il ne s'agit que d'aller en « avant et d'enfoncer des portes ouvertes. Beysser n'a en « tout que deux mille hommes, et, depuis huit jours, nous « faisons la besogne de vingt mille hommes. Tout est sou- « mis autour de nous. Pourvu que nous soyons secondés, « nous en ferons encore plus, et nous remplirons notre « mission complétement quand même nous ne le serions « pas. Mais avec des troupes comme les vôtres, avec des « bataillons Bordelais, on entreprendrait la conquête du « monde, et nous comptons sur eux. Au nom de la Répu- « blique, plus de délai, plus de lenteur ; Beysser m'a en- « voyé ici pour reconnaître Beauvoir, Bouin et la Barre « de Mont. Je pars demain matin (de Challans) pour cette « opération avec quatre cavaliers qui m'ont amené ici. »

Cette promenade militaire, signalée par Boisguyon comme simplement nécessaire pour soumettre tout le pays, étonna singulièrement Boulard, lui qui avait déclaré qu'il fallait au moins trente mille hommes pour le réduire, et qui réclamait sans cesse des secours avant d'entreprendre de nouvelles opérations. Il fut d'autant plus embarrassé de l'invitation pressante de Beysser, que le même jour, 26, il recevait encore de Niou, de Goupillean et de Dayat, réunis aux Sables, une communication qui l'engageait à venir conférer avec eux, mais dans laquelle ils s'en rapportaient à sa sagesse, s'il jugeait prudent de marcher en avant. A l'occasion de cette dernière résolution, ils lui disaient :

« Il paraît que le dessein de Beysser est de s'emparer de « Noirmoutier, ce qui l'oblige d'y porter toutes ses « forces, et de dégarnir par conséquent les postes de Chal- « lans et de la Garnache, qu'il occupait; voilà pourquoi « vous ne pouvez plus compter, dans ce moment, sur les « secours que vous attendiez de lui pour l'attaque de Pal- « luau. Baudry, d'après votre ordre, se portera à Challans, « garnira les postes évacués par Beysser, et gardera en « même temps le poste de Vairé. Nous croyons qu'avec des « troupes aussi bien tenues et qui ont autant de valeur « que celles que vous commandez, vous pouvez tenter seul « une expédition sur Palluau. Goupilleau se rendra auprès « de vous demain : tout nous fait présager un heureux « succès. Au surplus, ce n'est point là un ordre que nous « vous donnons, nous en sommes bien éloignés; ce sont « seulement nos idées que nous vous communiquons et « que nous soumettons à votre sagesse, dans laquelle nous « avons la plus grande confiance. »

Boulard se décida enfin à seconder Beysser; il établit la troupe de Baudry à la Mothe-Achard, à Vairé, à Saint-Gilles et à Challans, et quoiqu'il ne lui restât que peu de forces, il envoya le soir même une patrouille d'avant-garde

sur la route de Beaulieu. Cette patrouille rencontra bientôt, au village de Mouillères, un poste vendéen qu'elle dispersa. Mais, le lendemain, une patrouille de gendarmerie étant venue explorer le même lieu, elle fut à son tour dispersée par un peloton de paysans, qui tua un gendarme et en fit un autre prisonnier.

Le 27, Goupilleau arriva à la Mothe-Achard. Le 29, il partit avec Boulard, et ils marchèrent ensemble sur Beaulieu. Mais dès qu'on apprit aux Sables l'éloignement de Boulard, les habitants de cette ville furent dans les plus vives alarmes. La garnison n'était pas de force à tenir contre les Vendéens. Aussi, le commissaire Gaudin, qui avait remplacé Niou depuis son départ pour Rochefort, lui écrivait-il :

« Vous avez raison de croire que je vous ferai des obser-
« vations sur la faiblesse de ma garnison. Il ne faut plus
« compter sur les volontaires du district de Challans, des
« cantons de Beaulieu, de la Mothe-Achard, de Palluau, etc.,
« qui veulent à toute force partir pour défendre leurs
« foyers, ce qui est juste : mais il ne me restera pas cinq
« cents hommes de garnison. Vous me dites que je suis
« couvert par votre armée et par celle de Luçon ; cepen-
« dant il existe des attroupements nombreux aux Clou-
« zeaux, à la Roche-sur-Yon, à Aubigny, etc. La ville des
« Sables peut être escaladée et emportée d'emblée. Son-
« gez que si la ville des Sables était prise, l'ennemi y
« trouverait des munitions immenses de toute espèce, et
« que, enfin, notre armée et le département seraient per-
« dus. »

Beysser était encore revenu à la charge, et il mandait à Boulard qu'il lui était impossible de rien changer à sa marche : « La chose publique, ajoutait-il, exige que l'île de
« Noirmoutier rentre dans l'ordre ; nous délogerons en-
« suite les rebelles des postes qu'ils occupent. Je dois vous
« avertir qu'il y a un rassemblement à Légé. Hier soir,

« quatre cents hommes du poste de Saint-Philbert ont été
« envoyés pour reconnaître le terrain. Comme c'était la
« nuit, ils ont reçu quelques coups de fusil. Le détache-
« ment s'est replié avec ordre et est rentré ce matin ; ils ne
« tiendront pas, car ils n'ont pas de canon, et le rassem-
« blement n'est pas fort. Mes troupes s'embarqueront dans
« la nuit et dans la journée du 30 ; je me dirigerai sur
« Noirmoutier. »

Dans l'état où se trouvaient les choses, Beysser ne pouvait guère, en effet, ajourner son expédition. L'amiral de Joyeuse était arrivé en rade de Bourgneuf pour le seconder. Le 27, cet amiral avait fait débarquer dans l'île de Noirmoutier deux cents hommes de marine qui s'étaient rendus maîtres des forts. Les défenseurs de l'île, effrayés de cette attaque soudaine, avaient demandé aussitôt à capituler. Beysser n'avait donc plus à hésiter ; il se présenta et reçut leur soumission. Le 29, après avoir laissé une garnison dans l'île, il revint à Bourgneuf. Heureux d'avoir obtenu ces importants avantages presque sans effort, il s'empressa d'en donner connaissance à Boulard :

« Vous apprendrez, lui écrivait-il, que j'ai reçu *la sou-*
« *mission de toutes les parties de l'île de Noirmoutier.* Vous
« voyez, général, que quoique vos opérations n'aient pu
« s'accorder à point avec les miennes, la réduction de Noir-
« moutier s'est effectuée fort heureusement. Cet événe-
« ment va nous donner de la marge pour nos opérations
« ultérieures.

« J'envoie, demain, 30, attaquer Légé avec quatre cents
« hommes et deux pièces de canon. Cette expédition vous
« ouvrira la route de Palluau, et, par la reddition de Noir-
« moutier, votre gauche est parfaitement assurée. Je vais
« balayer tout ce qui se trouve encore de rebelles à la gau-
« che de Machecoul à Nantes, et nous pourrons ensuite
« nous concerter pour marcher vers la droite. »

Boulard approchait de Palluau quand il reçut cette lettre de Beysser. Après avoir chassé les Vendéens de Mouillères, où ils s'étaient embusqués, il s'était ensuite porté sur Beaulieu en deux colonnes. Le premier bataillon de Bordeaux et cent trente hommes de ligne avaient attaqué les retranchements ennemis, et les avaient emportés ; le deuxième bataillon bordelais, avec le 110e régiment de ligne, avaient tourné les paysans sur leur gauche, et les avaient chassés du bourg. La cavalerie les avait ensuite poursuivis jusqu'à Aizenay. Mais, au milieu de cette déroute, le conventionnel Goupilleau faillit perdre la vie, car en passant dans un petit bois, avec quelques cavaliers, il essuya une assez vive fusillade. La pluie étant alors survenue, Boulard fut obligé de coucher à Aizenay.

Malgré tous ces avantages, Boulard ne se trouvait pas en mesure de seconder Beysser dans l'attaque de Légé. Il fit diligence pour se porter sur Palluau, afin de pouvoir, de là, lui donner la main. Mais il fut retardé dans sa marche par la rivière de Vie, dont il trouva le pont coupé ; il lui fallut quelque temps pour le rétablir et y faire passer son armée ; la pluie continuait toujours à tomber, de telle sorte qu'il ne put arriver à Palluau qu'au milieu de la nuit, Heureusement pour lui, ce bourg était évacué par les Vendéens, et il put y faire reposer ses troupes jusqu'au jour sans crainte d'y être inquiété.

Il trouva, à Palluau, Laroque, chirurgien-major des bataillons bordelais, et deux autres Patriotes que les Vendéens y avaient tenus prisonniers et qu'il mit en liberté.

Le lendemain, 1er mai, attendant des nouvelles de Beysser avant de s'engager plus loin, il envoya plusieurs détachements dans diverses directions pour reconnaître le pays. C'était agir avec prudence, car Charette, avec des forces considérables, n'était pas éloigné.

Ce général, au lieu de se décourager de son échec de Machecoul, avait conservé son sang-froid et avait rallié les

paysans fugitifs. Il s'était porté de Vieille-Vigne à Sainte-Pazanne, dans l'intention d'y surprendre un bataillon du 4e d'infanterie, qui s'y trouvait cantonné. Il l'attaqua, et fit prisonniers la plupart des officiers et un certain nombre de soldats, anciens militaires qui, ayant tous servi sous Louis XVI et conservé leur affection pour la monarchie, s'offrirent à combattre sous ses ordres. Ils auraient pu le tuer, ou le faire prisonnier dans un moment où, emporté par son courage, il venait de donner la mort à un chef et à plusieurs soldats au milieu même de leurs rangs ; mais dix d'entre eux s'approchèrent de lui, armes baissées et lui dirent : « Nous ne doutons pas que vous ne soyez le géné-« ral, mais permettez-nous de vous représenter les périls où « vous vous exposiez, si nous n'étions pas royalistes. Dai-« gnez nous recevoir, et nous compter au nombre de vos « plus fidèles soldats. Nous préférons combattre et mourir « sous vos ordres. » Charette ému leur donna la main à tous, et descendit de cheval pour rentrer avec eux à son quartier [1].

De Sainte-Pazanne, Charette fit une pointe sur Paimbœuf où le colonel Macdonald (devenu depuis maréchal sous l'empire) se tenait avec deux bataillons du 60e de ligne. Il fut repoussé, et eut un cheval tué sous lui. Il revint une seconde fois à la charge, et fut forcé de reculer de nouveau [2].

De retour dans ses cantonnements, il se joint à Vrignault, commandant de Vieille-Vigne, et marche, le 30, sur Légé, menacé par Boisguyon. Ils se mettent en bataille près des moulins, en avant de ce bourg. Boisguyon, qui croyait n'avoir affaire qu'à un rassemblement insignifiant, s'avance contre eux avec six cents hommes seulement et deux pièces de canon. A la première décharge, il renverse les

[1] Lebouvier-Desmortiers, p. 82.
[2] Crétineau-Joly, t. I, p. 102.

premiers rangs de Charette, jette ensuite le désordre parmi ses troupes et le débusque à la baïonnette de sa forte position. Charette, se croyant de nouveau abandonné des siens, se précipite sur les Républicains, résolu de trouver la mort dans leurs rangs, plutôt que de survivre à la perte de sa réputation. Suivi d'un petit nombre de braves, il prend en flanc la colonne ennemie et la fait plier sous ses coups. Les lâches qui le voient victorieux, reviennent sur leurs pas, se glissent le long des haies, et achèvent de mettre la confusion parmi les Républicains. Une centaine de fuyards périssent dans les eaux profondes d'un ruisseau et près le pont du *Gui*, qu'ils ne peuvent repasser. Deux canons, deux caissons et beaucoup de fusils leur sont pris. Leur cavalerie est dispersée. A la vue des portefeuilles, des montres, des bijoux et de l'argent qui composent leur butin, les paysans se sentent enflammés d'une telle ardeur qu'ils assurent au général de nouveaux succès[1].

Boisguyon venait de trouver une porte fermée. Le lendemain de cette journée, il prévenait Boulard de sa défaite et l'avertissait de se tenir sur ses gardes :

« Je crois utile à vos opérations, lui disait-il, de vous « informer de la déroute que j'ai éprouvée, hier, dans mon « attaque sur Légé. Trompé par de faux renseignements, « je partis, hier, par ordre du général Beysser, avec six « cents hommes dont quarante de cavalerie et deux « pièces de quatre, pour attaquer Légé. Arrivé à deux « heures après midi, malgré les mauvais chemins, je re- « connais la position, mais non le nombre des rebelles. « L'attaque commence ; ils sont chassés en moins d'une « demi-heure de leur position la plus avantageuse. Je veux « entrer dans le village à l'arme blanche, mais on fait faire « de faux mouvements à mon artillerie ; la confusion s'en « mêle, on épuise les munitions sans utilité, bientôt l'artil-

[1] Lebouvier-Desmortiers, p. 81.

« lerie se trouve aventurée au point de ne pouvoir se déga-
« ger. La cavalerie, dans une position détestable, ne put
« être d'aucun secours. Enfin, me voyant près d'être enve-
« loppé, j'ai ordonné la retraite, qui est devenue une dé-
« route générale, sans pouvoir rallier la moindre partie de
« ma troupe. Mes deux pièces de canon, leurs caissons ainsi
« qu'un chariot de vivres et un caisson d'ambulance sont
« restés au pouvoir de l'ennemi. Il me manque environ
« cent hommes, mais il en rentre encore. L'ennemi était,
« sans exagération, au nombre de quatre mille hommes,
« on le porte même à huit mille hommes ; et cependant,
« avec un peu d'ensemble dans l'exécution, on pouvait
« s'en rendre maître ; il n'avait point d'artillerie[1]. »

Cette victoire rend à Charette le crédit que sa défaite de Machecoul lui avait enlevé. Avec l'aide des deux canons qu'il a pris, il veut aussitôt reprendre cette ville. Il dresse son plan tout seul, et sans le communiquer à personne. Mais au moment où il veut le mettre à exécution, une mutinerie, excitée par la marquise de G***, éclate dans son camp. On l'accuse de lâcheté ; des émissaires républicains répandent le bruit qu'il s'est vendu à la République ; des soldats de la division de Vieille-Vigne et de la Roche-Servière veulent le tuer ; ils vont même jusqu'à le coucher en joue, et il allait être victime de cette sédition, lorsque ses cavaliers se précipitent autour de lui pour le défendre. Dans sa fureur, il commande à ceux qui l'entourent de charger les mutins à coups de plat de sabre ; lui-même, l'épée à la main, se jette au milieu d'eux, en tue deux ou trois, et en fait incarcérer plusieurs ; puis, convoquant aussitôt chez lui les officiers des différentes divisions, il leur demande les raisons de ce soulèvement. Tous protestent qu'ils les ignorent. « J'ai été fort surpris, messieurs, leur

[1] Grille (*Vendée*, t. I, p. 129), donne à la lettre de Boisguyon une autre rédaction : mais l'une et l'autre version relatent les mêmes circonstances du fait.

« dit-il, de m'entendre nommer traître. Quand l'armée m'a « choisi pour chef, j'étais loin d'aspirer à cet honneur. « Pouvais-je me flatter, à mon âge, d'obtenir la préférence « sur d'anciens militaires qui le méritaient par leur talent « et leur expérience? Mais, en me dévouant à la cause que « vous avez juré de défendre, j'ai fait le serment de com- « battre et de mourir pour elle. J'ose l'attester, il n'y a rien « dans ma conduite qui ne repousse l'horrible accusation « que des séditieux font entendre aujourd'hui contre moi. « S'il y a des traîtres dans l'armée, ce sont ceux qui par « des cabales cherchent à nous désunir. Ce sont des hom- « mes ambitieux et jaloux du pouvoir que je n'ai point « demandé, mais dont je ferai usage pour maintenir la su- « bordination et forcer à l'obéissance ceux qui tenteraient « de s'en écarter [1]. »

Ce discours énergique en impose à tous les officiers qui le prient de pardonner aux mutins. Il cède à leurs instances et fait aussitôt battre la générale pour rassembler les troupes. Pendant qu'elles se réunissent, il se dirige vers la prison avec quelques cavaliers seulement, et n'ayant qu'un petit jonc à la main. A son aspect, les prisonniers, s'imaginant qu'il vient pour les faire fusiller, se jettent à ses genoux pour lui demander grâce. Ils lui avouent que leur esprit étant égaré par le vin et qu'ayant cru sur de fausses suppositions, qu'il voulait les abandonnner pour se joindre à l'armée d'Anjou, emmener avec lui les canons et les munitions qu'ils venaient de prendre, ils avaient commis la faute dont ils se repentaient amèrement. Charette leur pardonne, mais à la condition qu'ils lui seront désormais fidèles. Tous lui jurent une obéissance aveugle. Pour leur prouver aussitôt qu'il ne leur garde pas rancune, il se met à leur distribuer de l'argent. Emus jusqu'aux larmes de cet acte de générosité, ils lui baisent les mains avec

[1] Lebouvier-Desmortiers, p. 84.

effusion. De la prison, il se transporte au milieu de l'artillerie, où il est acclamé par les cris de : vive le Roi ! vive notre commandant ! Puis il se rend sur la place où les soldats sont rangés en bataille ; dès qu'il y apparaît, il est salué avec enthousiasme. Il fait mettre pied à terre aux cavaliers, et adresse à toutes ses troupes la parole en ces termes :

« Messieurs, et vous, soldats,

« L'accueil favorable que je reçois à la suite d'un soulève-
« ment auquel je ne devais pas m'attendre, prouve qu'il
« n'était pas l'effet d'un mécontentement général de l'ar-
« mée. On m'a qualifié de lâche et de traître. Je ne saurais
« croire qu'il y en ait aucun parmi vous à qui l'on puisse
« faire de semblables reproches. Mais je ne puis me dissi-
« muler, et vous savez comme moi, qu'il y a des ambi-
« tieux qui aspirent à l'honneur de vous commander. Une
« faction nombreuse demande hautement pour général en
« chef le commandant de Vieille-Vigne, M. Vrigneau. » — Non, non, s'écrient de toutes parts officiers et soldats. Vive Charette ! Nous ne voulons que lui pour général.

Au même instant, M. Vrigneau et les autres officiers embrassent Charette, qui réplique :

« Je reçois, Messieurs, avec une vive satisfaction, ce
« nouveau témoignage de votre confiance, mais je dois
« vous prévenir que je veux être le maître de conduire
« l'armée où bon me semblera, sans lui faire part de mes
« projets. Je ne communiquerai mes plans à qui que ce
« soit, qu'autant que je le jugerai nécessaire pour le succès
« des opérations. C'est faute de les avoir tenus secrets,
« que nous avons à gémir sur la mauvaise fortune qui a
« plusieurs fois accompagné nos armes. L'attaque de Ma-
« checoul, dont le succès était infaillible après la victoire
« de la veille, a manqué par l'indiscipline et l'insubordina-
« tion de quelques mutins; si je n'ai pas usé de rigueur

« envers eux, c'est que, devant tous combattre pour la « même cause, j'espère qu'à l'avenir nous serons tous animés du même esprit, et que chacun obéira aux ordres « de ses chefs. »

Ce discours enthousiasma tellement l'armée, qu'elle voulait sur-le-champ marcher sur Machecoul. — « Non, mes « amis, repartit Charette, il n'est plus temps. L'ennemi est « instruit du désordre qui a régné un instant parmi nous ; « peut-être va-t-il nous attaquer ; tenons-nous sur nos « gardes. Je vous avertirai quand le moment sera favo- « rable. »

En quelques heures, il était devenu plus populaire qu'il ne l'avait jamais été, et, par son attitude énergique, il gagna la confiance de tous ses soldats. Il se retira dans son logement au milieu de nouveaux cris de : vive le Roi ! vive Charette ! vive notre brave commandant[1] !

Il fallait un caractère trempé comme le sien pour dominer des soldats à l'esprit si variable. Sa fermeté et ses victoires subséquentes finirent pas asseoir définitivement son autorité.

Les affaires des Vendéens du bas Poitou se trouvaient, comme nous venons de le voir, quelque peu compromises. Les Républicains s'étaient emparés du Port-Saint-Père, de Machecoul, de Noirmoutier, de la Mothe-Achard et de Palluau.

Les paysans du comté Nantais venaient aussi d'éprouver des revers. Lyrot avait été forcé dans son camp de Lalloué.

A Montaigu, Royrand se soutenait à peine. La Cathelinière échouait devant Paimbœuf. Les Patriotes faisaient éclater la plus grande joie dans la persuasion de leur triomphe prochain. Néanmoins Boulard avait été obligé de rétrograder, et Boisguyon venait d'être écrasé. Charette se révélait. Tout

[1] Lebouvier-Desmortiers, p. 83-88.

n'était pas encore perdu. Mais nonobstant les motifs d'espérance qui leur restaient, les habitants de la basse Vendée allaient toutefois tomber dans le découragement, lorsque le bruit se répandit tout à coup parmi eux, que l'armée d'Anjou avait battu Berruyer et ses lieutenants et les avait rejetés en dehors de son territoire. Cette nouvelle changea l'attitude des deux partis. Les Républicains furent consternés et les Poitevins manifestèrent la plus vive allégresse. Charette, Joly, Savin, et tous les autres chefs du bas Poitou se promirent de rivaliser de gloire avec leurs frères d'armes de la haute Vendée.

Mais avant d'aborder le récit des mémorables batailles que les uns et les autres vont livrer sur tous les points du pays Vendéen, dans les mois de mai et de juin, époque de leur brillante prospérité, qu'il me soit permis de jeter un coup d'œil rétrospectif sur leurs premiers attroupements, leur manière de combattre, leur équipement, la nomination de leurs chefs et les mesures d'administration qu'ils crurent devoir adopter.

CHAPITRE X

Premiers attroupements des Vendéens. — Leur manière de combattre. — Leur équipement. — Leur cavalerie. — Leurs décorations. — Rôle des femmes et des prêtres. — Leur simplicité calomniée. — Leurs officiers. — Leurs corps de garde. — Leurs convocations. — Leurs comités de vivres. — Leurs chariots et leurs hôpitaux.

1. Attroupements et manière de se battre.

Dans les premiers jours de l'insurrection, il suffisait aux Vendéens de savoir qu'un rassemblement s'opérait quelque part pour qu'ils y courussent à l'instant même. Armés de fourches, de faulx et de bâtons, comme nous l'avons dit, cheminant sans ordre, par petits pelotons, groupés entre parents et amis du même voisinage, afin de se secourir en cas de blessures, on les entendait au loin réciter le chapelet à haute voix, ou chanter des litanies et des cantiques pour implorer le secours du Dieu des batailles, et se préparer à mourir en fervents chrétiens [1].

Rendus au lieu du rassemblement, ils partaient, à l'ordre des chefs, vers l'endroit menacé, s'avançaient en colonnes de quatre ou cinq hommes de front, quelquefois pêle-mêle, précédés des drapeaux, des canons et du général

[1] Mes parents m'ont raconté qu'ils les entendaient d'une lieue de distance et même plus, murmurer ainsi dévotement le chapelet, et que cette récitation bruyante qui dominait le bruissement de leur marche en sabots avait quelque chose de saisissant pour l'âme. — « Tous, dit « M. Boutillier de Saint-André, le scapulaire sur le cœur et le bâton ou « la pique à la main, suivaient les longues files qui cheminaient sans « ordre dans les routes tortueuses de leurs villages, en récitant le « chapelet et chantant des cantiques, déclarant à haute voix qu'ils s'étaient « armés pour Dieu et le Roi, protestant vouloir combattre et mourir « pour cette cause sacrée. » (*Mémoires d'un père,* p. 90.)

qui se tenait habituellement à la tête de son armée. A l'approche de l'ennemi, quelques cavaliers bien montés, très-souvent le général lui-même, se détachaient pour aller reconnaître ses positions. Lorsqu'ils s'étaient assurés de sa présence et de la direction qu'il prenait, ils revenaient à toute bride vers la multitude, et lui criaient : *En avant, les gars, v'là les Bleus, là bas.* Et aussitôt toute la troupe de *s'égailler* à droite et à gauche de la route, et de se blottir derrière les haies en attendant le signal du combat.

Le feu commençait ordinairement par les canons. A la première décharge, tous se jetaient à genoux, se signaient avec foi [1], et s'excitaient à la contrition de leurs péchés, pendant que quelques prêtres, placés en arrière, leur donnaient une absolution générale. Cet acte religieux accompli, ils se relevaient pleins d'ardeur, et poussaient de toute la force de leurs poumons, un cri formidable de : vive le Roi! qui se prolongeait sur toutes leurs lignes, et qui souvent frappait de terreur les Patriotes [2]. Leurs chefs, profi-

[1] Mme de La Rochejacquelein dit qu'au commencement de la guerre, presque tous les paysans faisaient leur signe de croix à tous les coups de fusil qu'ils tiraient. (*Mémoires*, p. 103.)

[2] Attestation de Louis Brard. Savary parle aussi de l'effet terrifiant de ces clameurs. « La masse des combattants, dit-il, se divisait en trois « classes. La première se composait de gardes-chasse, de braconniers, « de contrebandiers, excellents tireurs, la plupart armés de fusils à deux « coups et de pistolets : ils formaient le corps des éclaireurs, ils n'avaient « pas besoin d'officiers pour les commander; ils se portaient rapidement « le long des haies et des ravins, sur les ailes de l'ennemi, qu'ils cher- « chaient toujours à dépasser. Ils ne tiraient qu'à portée, et il était rare « qu'ils manquassent leur coup La seconde classe était celle des paysans « les plus déterminés et les plus exercés au maniement du fusil. C'était « la troupe des braves, ils avaient appris à se connaître dans les combats... « Il serait difficile de se faire une idée de leur intrépidité et de leur « audace dans l'action. Les plus entreprenants soutenaient les tirailleurs « que l'on regardait comme les premiers braves de l'armée, les autres « attaquaient sur la ligne de l'ennemi, mais ils ne marchaient sur lui « que lorsque les ailes commençaient à plier. La troisième classe, com- « posée du reste des paysans, la plupart mal armés, formait une masse « confuse autour des canons et des caissons, que l'on tenait toujours à « grande distance. » (T. I, p. 24.)

tant alors de la surexcitation générale, dirigeaient les plus braves vers les points les plus périlleux, les partageaient en différentes colonnes et leur disaient : « M. un tel se « porte vers cet endroit, par ce chemin, qui veut le suivre? « Les soldats, qui le connaissaient, marchaient à sa suite ; « seulement lorsqu'il y en avait assez dans une bande, on « ne laissait plus les autres s'y joindre, on les faisait aller « d'un autre côté... Les chefs arrivés au lieu d'attaque, « plaçaient leurs officiers subalternes à des postes qu'ils « leur désignaient, et les paysans qui leur étaient soumis « les y accompagnaient [1] ». Jamais on ne leur disait : à droite, à gauche ; mais on leur criait : allez vers cette maison, vers ce gros arbre. Ordinairement leurs premières décharges étaient foudroyantes ; comme ils visaient à l'œil leurs ennemis, presque tous leurs coups portaient la mort. Les plus intrépides encourageaient continuellement les moins résolus à marcher en avant : — *fonçons, les gas*, leur criaient - ils , *les Bleus sont épouvantés* [2]. Mais les Bleus tenaient-ils contre leurs efforts, alors ils se glissaient furtivement, en rampant à terre, derrière les buissons qui se trouvaient entre les deux armées, décimaient de cette position les rangs ennemis et les forçaient en peu de temps à rétrograder. Quelques-uns, emportés par leur courage, s'avançaient à poitrine découverte en présence des Bleus, étonnant leurs adversaires par tant d'audace. Ces braves entre les braves étaient ceux qui d'habitude décidaient la victoire. D'autres fois, la multitude étendait ses ailes, contournait alors celles de l'ennemi, et les forçait à se replier sur leur centre ; et ce centre, bientôt pris entre deux feux, cédait à son tour sous leurs efforts. C'était surtout contre les canons que se dirigeait la principale attaque des

[1] *Mémoires* de Mme de La Rochejacquelein, p. 107.

[2] Les paysans appelèrent *Bleus* les soldats républicains, parce qu'ils avaient des habits et des pantalons bleus, et ils se nommèrent *Blancs* parce qu'ils étaient décorés de cocardes blanches.

paysans. Les plus agiles et les plus impétueux s'acharnaient à leur capture. Se souvenant de ce qu'ils avaient vu pratiquer à Cathelineau aux *Pagannes*, et à Sapinaud au pont *Charrault*, ils se jetaient à terre, sitôt qu'ils voyaient briller la lumière au-dessus des pièces, et, dès que les projectiles étaient passés au-dessus de leurs têtes, ils se relevaient soudain, et s'avançaient de quelques pas, se préservaient par la même manœuvre de la seconde et de la troisième décharge, et arrivaient ainsi après plusieurs bonds, jusque sur les canons où, avec leurs faulx et leurs fourches, ils écharpaient les artilleurs patriotes frappés de stupeur [1]. *Tu es le plus fort,* se disaient-ils l'un à l'autre, *saute dessus le canon* [2].

Dans ces attaques comme dans toutes les plus périlleuses, les chefs donnaient l'exemple, et s'élançaient toujours les premiers, comme nous l'avons fait voir plus haut.

Lorsque l'artillerie était prise, ils la tournaient aussitôt contre les plus épais des bataillons ennemis qui, marchant ordinairement en colonnes serrées, par des chemins étroits, tombaient alors par files entières sous l'explosion des canons.

Les canons pris et les ailes tournées, ce n'était plus qu'un *sauve qui peut* général chez les Républicains. Les paysans se précipitaient alors à leur poursuite en exclamant leur terrible *rembarre*, et faisaient un grand carnage des plus attardés, tandis que les premiers fuyards, égarés dans le Bocage, périssaient sous les coups des tirailleurs embusqués au coin de chaque carrefour.

Cette manière de faire la guerre était singulière, mais

[1] C'est de cette tactique que s'est inspiré le général Lamoricière dans la formation de ses zouaves et de ses chasseurs de Vincennes, tactique que l'on exalte si fort aujourd'hui et que l'on vilipendait alors si follement.

[2] Mme de La Rochejacquelein, p. 107.

elle était appropriée au pays. Les volontaires ne savaient pas ce que c'était que d'obéir à un commandement; chacun ne s'inspirait que de son propre courage, et ils ne songeaient tous, isolément, qu'à repousser l'ennemi de leur mieux.

Les officiers n'étaient guère plus habiles que leurs soldats. Les commandants et les généraux n'avaient aucune pratique de l'art de la guerre. C'étaient des jeunes gens, des séminaristes, des bourgeois, des paysans. Cependant ce sont eux qui, d'abord avec leur courage et leur enthousiasme, puis avec des talents qu'une prompte expérience développa, firent trembler la République, conquirent une partie de la France, obtinrent une paix honorable et défendirent enfin leur cause avec plus de succès et de gloire que toutes les puissances étrangères coalisées [1].

2. Leur équipement.

L'équipement de ces étranges soldats était aussi bizarre que leur courage était admirable. Armés de leurs fourches et de leurs faulx qu'ils portaient négligemment sur

[1] Mme de La Rochejacquelein, p. 69. — Quand on voit avec quelle ardeur le Vendéen se jetait au-devant du péril, dit M. le docteur Chauveau (auteur d'une *Vie de Bonchamps*), avec quelle audace il affrontait le trépas, avec quelle joie il recevait la blessure mortelle, il est impossible de ne pas reconnaître là quelque chose d'extraordinaire et de divin, dont le froid raisonneur chercherait en vain le principe. Comment des hommes, dont toute la vie avait été consumée par les travaux de la campagne, se sont levés tout à coup, et ont opéré des prodiges, comment dès l'origine de l'insurrection, sans armes, sans moyens d'attaque ou de défense, étrangers à tout ce qui s'appelle discipline ou tactique, ils ont semé l'effroi, répandu le désordre dans des bataillons aguerris et commandés par des chefs redoutables; comment armés de bâtons et de faux, ils emportaient des batteries sans cesse tonnantes, comment ils mettaient en fuite cette armée de Mayence, fière de ses anciens triomphes, nourrie de la première fureur de la Révolution à son aurore : en vain on chercherait à l'expliquer par des raisons humaines, là tous les raisonnements sont vains; il faut s'écrier : *le doigt de Dieu est vraiment ici.* (Paris, 1817. Bluet, rue Dauphine, 18.)

l'épaule, ils offraient, presque toujours, dans leur marche, l'aspect d'une foule tumultueuse, n'obéissant à aucun ordre. Ils étaient revêtus de leurs habits de travail, qui se trouvaient souvent dans le plus fâcheux état ; de larges chapeaux en paille ou en feutre, ou bien de gros bonnets en laine recouvraient leur tête ; ils n'avaient aux pieds que de lourds sabots ferrés qu'ils quittaient volontiers, quand il le fallait, pour courir plus rapidement, et quelquefois même ils cheminaient, ainsi pieds nus, pendant une longue marche, malgré les aspérités du terrain [1]. Leur aspect présentait l'image d'une agrégation demi-barbare, où s'agitaient confusément des vieillards et des enfants, des pauvres et des riches [2].

Leur entente mutuelle était admirable. Dans la crainte de provoquer parmi eux le moindre désaccord, la plus légère contestation, et de compromettre ainsi l'action commune, ils faisaient abstraction de toutes vues personnelles. Ils se croyaient tous solidaires de la même cause et ils étaient prêts à se secourir réciproquement dans leurs besoins. Les sentiments de Religion dont ils étaient animés en faisaient une véritable armée de frères, et rachetaient aux yeux de l'observateur attentif les dehors repoussants de leur accoutrement burlesque.

[1] Les sabots étaient la chaussure unique des fantassins. La majorité des paysans (dans le bas Poitou), savait en faire. S'ils éprouvaient une déroute et que, pour mieux courir, ils fussent contraints de quitter leurs sabots, leur perte était aussitôt réparée. Dans le haut Poitou et l'Anjou, ils avaient coutume de faire leurs provisions de sabots pour l'année. (Administrateur militaire anonyme.)

[2] Tel était le tableau qu'offrit l'armée Vendéenne pendant les premiers mois de la guerre. Peut-être en voyant combien peu le calcul, l'ordre, la prudence ont contribué à ses succès, paraîtront-ils plus surprenants encore. Communément, on a supposé (comme on l'a vu) un tout autre caractère. On a cru qu'elle avait été préparée par de vastes trames, que les chefs étaient d'habiles politiques dont les paysans étaient les aveugles instruments et qui avaient travaillé pour l'exécution de grands desseins arrêtés d'avance. Il est facile de voir combien ces pompeuses explications sont éloignées de la vérité. (Mme de La Rochejacquelein, p. 104.)

« Chacun étant sûr de soi et des autres, il était inutile
« de prescrire des devoirs à des gens qui faisaient toujours
« le plus qu'il leur était possible. Tous voulaient le même
« but et s'y étaient entièrement et sincèrement dévoués.
« Il n'y avait ni ambition, ni vanité, ou du moins elles
« étaient muettes. La diversité des conditions était oubliée.
« Un brave paysan, un bourgeois d'une petite ville était le
« frère d'armes d'un gentilhomme ; ils couraient les
« mêmes dangers, menaient la même vie, étaient presque
« vêtus des mêmes habits et parlaient des mêmes choses
« qui étaient communes à tous. Cette égalité n'avait rien
« d'affecté, elle était réelle par le fait [1]. »

3. Décorations.

Dès qu'ils prirent l'usage de décorer leurs chapeaux de cocardes et d'emblèmes royalistes (que beaucoup cependant négligèrent), ils affectèrent d'en porter de dimensions exagérées, et de se couvrir de longs rubans flottants. Quelques-uns se contentaient de mettre au bout de leurs fusils un rameau vert ou une branche de fleurs d'aubépine.

« Les officiers aimaient à se servir de drapeaux et de
« tambours, mais les paysans ne s'en souciaient que mé-
« diocrement, du moins dans les premiers temps de la
« guerre. Ils s'en servaient toutefois dans les affaires im-
« portantes. Mais la victoire était-elle gagnée, on mettait
« drapeau et tambour dans une charrette et on s'en reve-
« nait chez soi comme une foule joyeuse [2]. »

4. Cavalerie.

« Leur cavalerie, à l'origine de sa formation, n'était pas
« plus brillante que leur infanterie. Les chevaux étaient de

[1] Mme de La Rochejacquelein, p. 100.
[2] Mme de La Rochejacquelein, p. 104.

« toute taille et de toute couleur. On voyait beaucoup de « bâts au lieu de selles, de cordes au lieu d'étriers, de sa- « bots au lieu de bottes. Les cavaliers, comme les fantas- « sins, avaient des habits de toutes façons, des pistolets à « la ceinture, des fusils et des sabres attachés avec des « ficelles ; les uns avaient des cocardes blanches, d'autres « en avaient de noires ou de vertes, tous portaient un « Sacré-Cœur cousu à leur habit et un chapelet à la bou- « tonnière [1]. » Quand ils prenaient des cocardes tricolores et des épaulettes aux Bleus, ils les attachaient par dérision à la queue de leurs chevaux. Une trompe sonnée par un piqueur servait de trompette. Les divers airs de chasse donnaient les signaux. « L'appel, le boute-selle, la charge, « le ralliement étaient parfaitement entendus. Quand la « déroute était dans les rangs ennemis, le cor sonnait « l'hallali ; les cavaliers fonçaient alors. Quand la victoire « était remportée, ils sonnaient la fanfare, alors les paysans « revenaient au train normand sur leurs chevaux reprendre « leurs files sans ordre et leurs rangs mal alignés... [2]. »

Les officiers n'étaient guère mieux équipés que les soldats. Ils n'avaient aucune marque distinctive pour faire remarquer leur grade. Quelques-uns cependant avaient des plumets blancs et des mouchoirs sur leur tête. Voici comment ils prirent cet usage : A la bataille de Fontenay, Henri de La Rochejacquelein s'était obstiné à se ceindre la tête et les reins de mouchoirs rouges de Cholet ; or, ayant attiré, par cet accoutrement, l'attention des Bleus qui dirigeaient constamment leurs coups sur lui, les autres chefs l'imitèrent pour empêcher qu'il ne fût le point de mire des projectiles ennemis. Les soldats, à leur tour, firent comme les officiers, de sorte que les mouchoirs rouges devinrent à la mode dans l'armée vendéenne. Cet accoutrement leur

[1] Mme de La Rochejacquelein, p. 100.
[2] Boutillier de Saint-André.

donnait tout à fait la tournure de brigands, ce qui ne contribua pas peu à les faire appeler de ce nom par les Républicains. Pendant l'expédition d'outre-Loire, les officiers, n'étant pas connus de leurs nouveaux soldats du Maine et de la Normandie, reconnurent la nécessité de se distinguer par quelques signes. Ils se mirent au bras gauche et autour du corps des écharpes blanches de différentes formes et de diverses grandeurs pour désigner leurs grades respectifs. L'écharpe des généraux était large et flottante; celle des commandants n'était qu'une simple ceinture, celle des officiers était attachée au bras [1].

5. Jubilations et prières.

Quand les soldats revenaient victorieux de la bataille; leur premier soin était d'accourir dans les églises témoigner au Dieu des armées toute leur reconnaissance pour le succès obtenu. Ils dressaient ensuite sur les places publiques de grands feux de joie, autour desquels ils poussaient de bruyantes acclamations accompagnées de nombreuses détonations de fusils. Les sacristains montaient dans les clochers, où ils faisaient résonner leurs plus joyeux carillons; quelquefois ils sonnaient à toute volée pendant l'espace de vingt-quatre heures. Enfin, ils éprouvaient tous un bonheur extrême à jeter dans les flammes les dépouilles des Bleus.

Lorsqu'ils subissaient une défaite, ils redoublaient encore leurs prières, car ils n'attribuaient leurs insuccès qu'aux méfaits d'un certain nombre d'entre eux. Quand ils pouvaient jouir de quelque répit entre les batailles, ils s'appliquaient alors à se recueillir devant Dieu, à se réconcilier avec Lui et à Lui renouveler le sacrifice de leur vie.

[1] Mme de La Rochejacquelein, p. 147.

6. Rôle des femmes et des vieillards.

Pendant que les hommes valides se battaient, les femmes, les vieillards et les enfants s'alarmaient naturellement sur le sort de leurs pères, de leurs époux et de leurs frères; pleins d'une inquiétude mortelle sur les résultats de la lutte, ils allaient en foule prier dans les églises, quelques-uns se prosternaient dans leurs maisons, d'autres se réunissaient par groupes, au milieu des champs, pour implorer la protection de Dieu et de la sainte Vierge. Tous, combattants comme non-combattants, n'avaient qu'une seule pensée, et ne travaillaient que pour un seul but, la délivrance du joug de leurs oppresseurs.

7. Rôle des prêtres.

Dans la prospérité comme dans l'adversité, les prêtres, encore plus que les fidèles, élevaient leurs mains vers le ciel. Ils convoquaient la foule au saint sacrifice de la messe, qu'ils célébraient en plein air quand l'assistance était nombreuse; dans leurs pieuses allocutions, ils s'appliquaient à rappeler à leurs auditeurs les motifs saints qui leur avaient mis les armes à la main; ils les exhortaient surtout à ne pas s'enivrer follement de la victoire, comme aussi à ne pas se décourager dans leurs revers; mais ils leur prêchaient tout particulièrement la mansuétude et la générosité à l'égard des vaincus, et le pardon envers les bourreaux de leurs familles. On n'en cite aucun qui ait failli à ce caractère de paix et d'humanité chrétienne; l'on raconte, au contraire, que tous ont empêché d'odieux massacres, et favorisé adroitement l'évasion de condamnés à mort.

« Une foule de personnes ont dû la vie aux instances que « des prêtres ont faites à des paysans furieux et animés de « carnage. Les prêtres les plus ardents à exciter les soldats « au combat, étaient souvent les plus ardents aussi à

« empêcher de répandre le sang des vaincus. M. Doussin, « curé de Sainte-Marie de l'île de Ré, un des plus zélés ec« clésiastiques de l'armée, sauva une fois la vie à un grand « nombre de prisonniers et arrêta le massacre par de vives « et éloquentes représentations qu'il adressa à ceux qui « voulaient les massacrer. Plus tard, ayant été traduit à un « tribunal révolutionnaire, il fut acquitté en souvenir de « cette action [1], comme nous l'expliquerons plus tard avec « des détails plus développés. »

Un vénérable missionnaire de la communauté de Saint-Laurent-sur-Sèvre, M. Supiot, se plaça un jour sur la porte d'un dépôt de prisonniers, à Saint-Laurent même, et il déclara qu'on lui passerait sur le corps pour arriver jusqu'à eux [2].

A Pontorson, M. Hudon, après avoir confessé dix-neuf Républicains condamnés à être fusillés, les fit évader en leur indiquant un chemin détourné.

M. Loir-Mongazon, à Saint-Martin-de-Beaupréau, intercéda plus d'une fois en faveur de malheureux prisonniers condamnés à mort [3].

On pourrait ajouter mille autres exemples de ce genre.

Les prêtres ne se contentaient pas d'absoudre les combattants sur les champs de bataille, mais ils allaient encore, avec une rare intrépidité, au milieu des balles et de la mitraille, administrer les mourants et relever les blessés,

[1] *Mémoires* de Mme de La Rochejacquelein, p. 205. — Grille assure que le curé de Saint-Lezin, déguisé en chaudronnier, achevait pendant la nuit les blessés républicains à coups d'un grand crucifix de fer. Il leur cassait la tête, dit-il, leur crevait les yeux et se livrait envers eux à toute sorte d'horreurs. Il ajoute qu'un petit gascon, nommé Laussat, vicaire de Saint-Paul-du-Bois, communiait les malades avec des hosties empoisonnées. — Ce sont deux atroces calomnies. D'abord il n'y a jamais eu à Saint-Paul-du-Bois, un vicaire du nom de Laussat et la tradition locale n'a jamais accusé le curé de Saint-Lezin des atrocités que Grille lui prête. Voilà comment certains historiens écrivent l'histoire.

[2] Mme de La Rochejacquelein, p. 205.

[3] *Notice sur le collège de Beaupréau*, par M. Henri Bernier.

secourant avec le même empressement Patriotes et Royalistes, succombant quelquefois sous les coups de l'ennemi dans l'accomplissement de ces miséricordieuses fonctions.

Les Républicains les ont accusés de se battre au milieu des Vendéens. Ils restèrent toujours dans la limite fixée par leur saint ministère, et ils se seraient bien gardés d'en sortir, car ils savaient qu'ils auraient perdu, par ce fait, toute considération aux yeux des paysans ; les Vendéens, en effet, ne voulaient voir partout en eux que des ministres de Dieu, et non des commandants. « Ils portaient si « loin cette délicatesse, que les généraux envoyèrent en « prison M. du Soulier, qui avait caché sa qualité de sous-« diacre et qui se battait depuis longtemps[1]. » Dans le moment des paniques, et au milieu des déroutes, les prêtres se présentaient, il est vrai, dans les rangs des fuyards, mais c'était pour les ramener au combat et conjurer la défaite ; et, dans ce cas, ils n'y paraissaient qu'un crucifix à la main. Quelquefois, cependant, plusieurs s'armèrent de pistolets pour leur sûreté personnelle, et pour en imposer davantage à ceux qui désertaient le champ de bataille ; mais de ce rôle à celui de sabreurs, qu'on a voulu leur faire jouer, il y a bien loin[2].

[1] Mme de La Rochejacquelein, p. 262.

M. du Soulier, dit Bourniseaux, était gentilhomme Poitevin et neveu de l'ancien évêque de Poitiers. Il avait reçu le sous-diaconat au séminaire de Limoges. Forcé de s'enrôler dans un régiment de hussards, pour éviter la mort, il déserta au combat de Martigné et passa dans les rangs royalistes. Il vint me voir, ajoute Bourniseaux, avec M. de Béjarry, il me parut animé des sentiments les plus généreux. Trois mois après il me fit une seconde visite, le désespoir était peint sur ses traits. On l'avait accusé d'avoir enlevé des joyaux à des femmes. Le conseil militaire n'avait rien statué à cet égard, mais il lui avait défendu de se battre parce qu'il était dans les ordres sacrés. Rien ne pouvait le consoler, il voulait se brûler la cervelle, et j'eus bien de la peine à le rappeler à la raison. (T. III, p. 246.)

[2] « Les prêtres, dit Bourniseaux, ne combattaient pas, comme on l'a « prétendu. Ils portaient cependant des pistolets pour leur défense ; les « paysans les eussent d'abord injuriés s'ils se fussent mis en rang pour « combattre. Ils n'en couraient pas pour cela moins de risques. Très-

Ne pouvant pourvoir seuls à tous les soins des blessés, sur le champ de bataille, ils réclamaient le secours des soldats qui passaient près d'eux, et, avec leur concours, ils faisaient déposer ces infortunés en lieu sûr. Après la victoire, ils envoyaient encore à leur secours les femmes les plus pieuses de chaque paroisse, qui, accourant avec le plus louable empressement, prodiguaient indistinctement à tous, amis comme ennemis, les soins les plus assidus et les plus dévoués. Au Voide, la femme Blin, de la métairie de *Gastines*, se distingua sur ce point entre toutes ses compagnes. Les *chocs* de Vihiers étaient à peine terminés, qu'on la voyait, chargée de paniers remplis de linges, de toniques et de médicaments, arriver dans cette ville, et y stationner plusieurs jours, uniquement occupée au pansement des plus cruelles blessures. A Beaupréau, Mlle Geneviève Bouvet, fille d'un honorable chirurgien, se rendait chaque jour dans les salles du collége, transformées en hôpital, et prodiguait aux blessés républicains et royalistes les soins les plus empressés, n'oubliant rien pour apporter du soulagement à leurs souffrances physiques et morales. Un grand nombre de Républicains lui durent la liberté et la vie [1].

Les journaux du temps représentaient ces femmes comme faisant le coup de feu avec leurs maris et leurs fils ;

« souvent on a vu ces ministres intrépides, au milieu du champ de « bataille, confesser des mourants, et, sous le feu de l'ennemi, leur « prodiguer les secours de la religion. Quelquefois aussi on les a vus « rallier les fuyards, déployer à leurs yeux les étendards sacrés, et, le « crucifix à la main, les ramener au combat. Les Républicains ont peint « ces prêtres sous les plus affreuses couleurs. Il n'en est pas moins vrai « que la plupart de ces ecclésiastiques étaient des hommes estimables « par leur piété, leur désintéressement et leur charité : c'étaient à la « lettre, de dignes pasteurs et des hommes aimables également honorés « du pauvre et recherchés dans la société des riches. » (T. I, p. 287.)

« Avant le combat, dit Savary, les prêtres célébraient la messe, s'ef- « forçaient d'enflammer le courage des soldats, leur donnaient l'abso- « lution et distribuaient des indulgences. »

[1] Dom Chamard, *Vies des saints personnages de l'Anjou*, t. III, p. 238.

on voit comme leurs récits étaient loin de la vérité. Il n'y en a qu'un fort petit nombre qui en soient venues à ces allures d'amazones, et encore les ont-elles prises malgré la défense expresse des chefs. Nous mentionnerons plus tard les noms de celles qui se comportèrent de la sorte [1].

[1] « On a dit à la Convention, on a dit dans les journaux du temps, et « quelques écrivains ont répété, dit Eugène Veuillot, que beaucoup de « femmes et de prêtres figuraient dans l'armée Vendéenne, parmi les « combattants. C'est complétement faux. Il était sévèrement défendu aux « femmes de suivre l'armée, on n'y tolérait même pas les vivandières. « Leur rôle se bornait à peu près à prier et à préparer des vivres. Cepen- « dant quelques-unes se sont cachées et battues sous des habits d'homme. « Cette dérogation à la la loi était ignorée ou autorisée par quelques « circonstances particulières. Une jeune fille connue sous le nom mas- « culin de l'*Angevin*, enrégimentée dans la cavalerie de Bonchamps, y « fit des prodiges de valeur, elle avait à venger la mort de son père. — « Une autre, Jeanne Robin, de Courlay, servait dans la division de « Lescure. Elle était très-honnête fille ; le désir de venger la Religion « l'ayant enflammée, elle fut tuée en combattant. — La fille d'un bou- « langer de Mortagne, la jeune Lebrin, qui n'avait que seize ans, se fit « cavalier pour se battre à côté de son frère. Elle n'avait pas déguisé son « sexe. En caleçon et en jupon, la tête serrée par un mouchoir, elle « croisait le sabre avec les hussards et les dragons de la République. « Rentrée dans ses foyers, après la guerre, la jeune amazone se maria et « vécut en bonne mère de famille, comme si jamais elle n'eût quitté « l'aiguille et le fuseau. » (Théod. Muret, t. I, p. 189.) — A la bataille de Luçon, une jeune fille de treize ans voulut se faire tambour, une de ses parentes et elle se distinguèrent au feu et furent massacrées dans la déroute. Une grande et belle fille, ayant un sabre et deux pistolets à sa ceinture, et deux autres femmes armées de piques, amenèrent un espion à Donnissan. Elles étaient de Toutlemonde. Elles montaient la garde, disaient-elles, autour de leur village, pendant que les hommes volaient au feu. On compte à peine dix femmes, selon Mme de La Rochejacquelein, qui combattirent dans la grande armée. Après le passage de la Loire, les femmes suivirent les soldats, mais alors on ne pouvait faire autrement. En 1794 et 1795, alors que la guerre avait relâché la moralité, un certain nombre de femmes se glissèrent parmi les chasseurs de Stofflet, mais aussitôt que ce général fut instruit de leur présence, il s'empressa de les expulser.

Dans l'armée de Charette, les choses se passaient différemment. Des dames, principalement dans les derniers temps de la guerre, fréquentaient l'état-major et se battaient avec les hommes. Vêtues en amazones, on les voyait fondre sur l'ennemi avec un brillant courage. Charette avait d'abord éloigné les femmes de son armée. Il avait même été pendant quelque temps, le modèle de toutes les vertus, dit Mme de Sapinaud, dans ses *Mémoires*. Il faisait jeûner, dire des messes pour le

L'immoralité prétendue des femmes vendéennes n'est donc qu'une odieuse invention des Républicains : il est de notoriété publique qu'elles ne songèrent, sauf de très-rares exceptions, qu'à prier, à préparer des vivres pour l'armée, et à donner leurs soins aux blessés.

8. Simplicité calomniée.

On a encore imaginé de dire que, pour soutenir le courage des paysans, on avait eu recours à toute sorte de jongleries, décorées du nom de miracles, et qu'on avait fini par persuader, à beaucoup d'entre eux, que les balles des Républicains tuaient pour quelques jours ou quelques semaines au plus[1]. De si misérables niaiseries font bien voir toute la

succès de ses armes, tous les lundis, et aussi au retour de chaque lundi on disait : Voici le jour du triomphe de Charette. Mais la licence des camps l'entraîna dans la vie voluptueuse.

Les femmes qu'on signala autour de lui furent Mmes de L***, de B***, de Be*** et S* C***. La première fut prise et fusillée aux Sables avec un jeune homme qui s'était épris de ses charmes. Un des derniers historiens de la Vendée représente la seconde combattant à la tête de cinq cents chasseurs levés par elle et armés à ses frais. Mais cet historien a fait de la poésie, dit Eugène Veuillot, plutôt que de l'histoire. Turreau, qui avait besoin de justifier ses atrocités, a écrit dans ses *Mémoires :* que les femmes et les maîtresses des chefs Vendéens se signalèrent encore plus par leur férocité que par leur courage, qu'on vit de nouvelles Camilles et de nouvelles Penthesilées porter l'effroi et la mort jusque dans les rangs de l'armée républicaine. Il a visiblement exagéré. Quelques femmes, il est vrai, à la fin de la guerre, furieuses du meurtre de leurs petits enfants et de l'incendie de leurs chaumières, assommèrent à leur passage quelques fuyards égarés. Mais ces actes furent extrêmement rares, et leur rareté caractérise l'esprit généralement bénin qui animait les femmes Vendéennes.

Les Révolutionnaires ont encore accusé les femmes de cruautés inouïes envers les blessés. C'est une nouvelle calomnie. Que quelques-unes au milieu des massacres opérés par Turreau en 1794, se soient portées à des excès répréhensibles, c'est possible; mais ce n'a dû être que de très-rares exceptions, La tradition du pays d'Anjou ne signale aucun méfait pareil. Les femmes furent toujours d'une conduite irrépréhensible et édifiante.

[1] Ce qui, peut-être, a pu donner naissance à ces accusations, c'est la prophétie que fit le bienheureux Grignon de Montfort, fondateur des missionnaires de Saint-Laurent-sur-Sèvre et des filles de la Sagesse, un

malice des inventeurs d'une pareille calomnie, et il faut bien peu connaître le caractère des hommes et des faits pour se laisser illusionner par de semblables faussetés. Un auteur républicain, du reste, a eu le courage et la bonne foi de les nier : « je crois, dit-il, que pour donner du ridicule « au parti vendéen, et augmenter l'animadversion contre « eux, on débita de pareilles fables[1]. »

Il est vrai que les paysans avaient une confiance illimitée dans la protection divine, et qu'à l'époque de leurs premiers rassemblements, connaissant à peine leurs chefs, ils aimaient à répéter que le bon Dieu qui les menait au combat *était leur plus sûr capitaine*[2]. Mais ces propos, qui accusaient chez eux une foi vive et simple, étaient loin de cette ignare crédulité que l'on voulut attribuer à ces religieux volontaires.

9. Généraux.

Tout en mettant leur principal appui dans le secours de Dieu, ils ne négligeaient pas pour cela de recourir aux moyens que la prudence leur suggérait. Voyant qu'ils étaient incapables, par eux-mêmes, de diriger des opérations militaires, ils cherchèrent à se ranger sous les ordres de ceux qu'ils pensaient pouvoir les faire le mieux réussir, et leur en imposer davantage par leur influence.

demi-siècle avant la Révolution, et que la tradition des vieillards avait religieusement conservée dans le pays. A la plantation d'un calvaire, ce saint homme avait dit : « Mes frères, un jour Dieu, pour punir les « méchants, enverra dans ces quartiers une terrible guerre. Le sang « sera versé, les hommes se tueront entre eux, tout le pays sera ren- « versé, cela arrivera quand ma croix sera couverte de mousse. » En 1793, la croix était couverte de mousse, et la prophétie du missionnaire se réalisait. (Crétineau-Joly, t. I, p. 226.)

[1] Administrateur militaire anonyme, p. 33.

[2] Mes parents m'ont raconté qu'après les premières victoires des Vendéens, ils s'extasiaient devant leurs domestiques, revenant du combat, sur ce que, sans chefs, ils avaient remporté de si brillants succès. « Le « bon Dieu, répondirent-ils, en qui nous avons mis toute notre confiance, « était notre meilleur capitaine. »

Leur premier cri fut : *qui nous commandera?* A Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde, dès le second jour de l'insurrection, ils mirent Stofflet à leur tête, parce qu'il avait, plus que tous les autres volontaires, quelques notions de l'art militaire. Dans les jours qui suivirent leurs premières victoires, s'apercevant qu'ils ne pouvaient tirer des avantages assez marqués de leurs succès, ils coururent dans les châteaux conjurer les anciens officiers du roi de venir diriger leurs efforts. Mais, tout en réclamant le concours et l'expérience des gentilshommes, ils surent fort bien rechercher de préférence, et placer aux premiers grades, ceux qu'ils regardaient comme les plus capables. Ils n'agirent donc point avec autant d'inintelligence qu'on a semblé le dire.

D'Elbée et Bonchamps furent promus au généralat à cause de la confiance universelle dont ils jouissaient dans le pays. On hésita d'abord à se ranger sous les ordres de Henri de La Rochejacquelein, malgré le prestige de son nom, parce qu'on se méfiait de sa trop grande jeunesse. Lescure et Marigny furent choisis pour chefs des paroisses de leur voisinage, où leurs opinions et leur dévouement étaient parfaitement connus. Cathelineau fut maintenu dans son commandement comme promoteur de l'insurrection, et à cause de l'influence qu'il exerçait par son éminente piété et sa profonde humilité. Nous avons vu, en effet, qu'il se déchargea de la direction de l'armée parce qu'il pensa que Stofflet d'abord, et ensuite d'Elbée, étaient plus capables que lui de la commander. Aussi, quoiqu'il fût leur égal, jamais les paysans, à cause de sa vertu, ne furent jaloux de son élévation. *Oh! le bon et brave homme que ce M. Cathelineau!* s'exclamaient-ils quand ils parlaient de lui. Donnissan, quoique maréchal de camp, et Dommaigné, quoique excellent officier de cavalerie, furent relégués au second rang, parce que le premier était étranger au pays, et pas assez connu des paysans, et que le second avait quelque peu différé de marcher avec eux. Ils agirent encore plus

sévèrement envers M. de la Bouëre et M. de la Haie des Hommes, car l'un et l'autre avaient, à l'origine, contredit leur prise d'armes. Usant de leur indépendance, ils mirent au-dessus de ces nobles des roturiers réputés comme braves et entièrement dévoués à leur cause. Ainsi Tonnelet, Forêt, Forestier, Pierre Cathelineau, Cady et Soyer furent choisis pour leurs premiers officiers.

Mais bien que la foule consentît à suivre les ordres des chefs qu'elle s'était choisis, elle ne se croyait pas tenue cependant à embrasser en aveugle leur manière de voir. Si elle s'apercevait qu'ils servaient mal ses intérêts, qu'ils n'offraient plus les garanties qu'elle avait cru d'abord remarquer en eux, elle les répudiait sur-le-champ et sans indulgence. Ses chefs n'étaient à ses yeux que ses mandataires. Incapable de se diriger elle-même, elle exigeait qu'ils remplissent ses desseins et ses volontés. Les services antécédents n'auraient pu même préserver de sa défaveur les généraux les plus accrédités, s'ils avaient failli en quoi que ce soit à la mission qui leur était confiée. A l'occasion, les premiers volontaires venus avaient avec eux leur franc parler : *Vous n'avez pas été brave aujourd'hui*, *Monsieur le comte*, *Monsieur le Marquis*, leur disaient-ils. « C'est un trait de caractère qu'il ne faut pas oublier quand on veut s'expliquer ce pays à part [1]. » « Le premier mobile du Vendéen est son intérêt personnel ; du moment qu'on ne le lui procure pas, il sacrifie tout [2]. » On en verra plus d'une fois la preuve dans le cours de cette histoire. Après le siége de Grandville, par exemple, la multitude, aveuglée par une injuste prévention, ayant cru que La Rochejacquelein et tout son état-major voulaient les abandonner et passer en Angleterre, elle refusa obstinément d'obtempérer à leurs ordres et reprit, contre leur avis, le chemin de sa chère

[1] Crétineau-Joly, t. I, p. 225.
[2] Savary, t. I, p. 23.

Vendée. Pareille insubordination eut lieu à la fin de la guerre, quand la population, lasse des efforts stériles de Stofflet et de Charette, crut que ses chefs, pour sauvegarder leur personne et celle de quelques-uns de ceux qui les accompagnaient, voulaient perpétuer ces luttes journalières, elle les força, par ses vives réclamations, et même par un abandon presque total, à traiter avec la République. Après avoir été seule cause de la prise d'armes, la population voulait faire la guerre, la continuer et la finir comme elle l'entendait. « Un jour, dit Mme de La Rochejacquelein, que « j'étais à Châtillon, un officier avait mis en prison deux « meuniers de la paroisse des Treize-Vents, qui avaient « commis quelque faute ; c'étaient de bons soldats, aimés « de leurs camarades. Tous les paysans qui se trouvaient « à Châtillon commencèrent à murmurer hautement, di- « sant qu'on les traitait avec trop de dureté. Quarante « hommes de la paroisse allèrent se consigner en prison ; « ils répétaient qu'ils étaient aussi coupables que les meu- « niers. Le chevalier de Beauvilliers vint me raconter ce « qui se passait, et m'engagea à solliciter la grâce de ces « deux hommes auprès de M. de Lescure, qui ne voulait « pas avoir l'air de céder à cette rumeur, et qui m'envoyait « chercher pour la lui demander. Je vins sur la place, je « dis aux paysans que je rencontrai que je m'intéressais « à leurs camarades, parce que le château de la Boulaye « était de Treize-Vents. M. de Lescure arriva comme par « hasard ; je le suppliai publiquement de leur rendre la « liberté. Il fit semblant de se faire prier, et m'accorda ma « demande. J'allai moi-même à la prison, suivie de tout le « peuple ; je fis sortir les prisonniers. Madame, nous vous « en remercions bien, me dirent les gens de Treize-Vents, « mais cela n'empêche pas qu'on a eu tort de mettre les « meuniers en prison ; on n'avait pas ce droit-là. — Tels « étaient nos soldats, aveuglément soumis au moment du

« combat, et, hors de là, se regardant comme tout à fait « libres[1]. »

Stofflet qui joua un grand rôle dans cette guerre, qui fut l'un des premiers à se battre et l'un des derniers à déposer les armes, avait été mis dès le commencement à la tête des volontaires de l'Anjou, à raison de sa position influente de garde-chasse, et de ses anciens services militaires; si plus tard, il conserva son commandement, ce fut à cause de sa bravoure et de l'habileté qu'il déploya. Son prestige, néanmoins, fut momentanément éclipsé par la présence des nobles, et surtout par l'apparition de Henri de La Rochejacquelein au milieu de ses soldats. La bouillante audace de ce jeune chef et son titre de noble surent particulièrement les subjuguer, car malgré la fierté de leur caractère, ils savaient allier dans leur esprit l'autorité d'un grand nom à l'éclat d'un brillant courage. Au fond, peu leur importait qui, de La Rochejacquelein ou de Stofflet, les menait à la bataille; du moment qu'ils savaient que c'était l'un d'eux, ils avaient pleine confiance dans le succès de la journée.

10. Officiers.

Quand les généraux virent leur autorité entièrement reconnue, ils prirent pour officiers ceux que leur capacité et leur bravoure avaient mis en relief. Ils ne firent dans leur choix, acception d'aucune caste privilégiée ; gentilshommes, bourgeois, paysans, furent indistinctement agréés. Ils ne préférèrent que ceux que l'opinion publique leur avait préalablement indiqués.

Les fonctions de ces officiers étaient vaguement déterminées. Commandant à des soldats qui se battaient sans tactique, et par pelotons disséminés, leur autorité ne s'exerçait que sur ceux qui se trouvaient accidentellement sous

[1] Mémoires de Mme de La Rochejacquelein, p. 173.

leur main. Les ordres des uns et des autres, s'adressant souvent aux mêmes hommes, auraient dû, par leur disparité et leur confusion, engendrer des malentendus et des désaccords ; mais ils en causèrent de si faibles et de si rares, et ceux qu'ils provoquèrent furent si peu connus, qu'on peut dire en toute vérité, qu'ils n'en suscitèrent jamais de réels. Comme ils n'avaient tous qu'un seul but, le triomphe de leur cause, peu leur importait le moyen d'y arriver, pourvu que le résultat désiré fût obtenu.

Leurs manœuvres, mal combinées, amenèrent nécessairement quelques insucccês, mais ils se pardonnaient naturellement leurs fautes, par le sentiment intime qu'ils avaient de leur propre inhabileté. Devant les succès obtenus par leurs camarades, ils ne songeaient d'abord qu'à les en féliciter, et chacun se promettait ensuite de les surpasser en bravoure et en gloire à la première rencontre [1].

[1] « Beaucoup d'officiers et même tous ceux qui montraient quelques « talents n'avaient pas une place ni une autorité bien déterminée. Ils « combattaient aux postes où ils étaient les plus nécessaires et faisaient « ce dont on les chargeait. Les principaux étaient MM. Forestier, « Tonnelet, Forêt, Villeneuve du Cazeau, les frères de Cathelineau, le « chevalier Duhoux, le chevalier Desessarts, MM. Guignard, Odaly, les « frères Cady, Bourasseau, etc., les uns gentilshommes, les autres bour- « geois, d'autres paysans. A ces officiers, s'en joignirent successivement « beaucoup d'autres. Tout ancien militaire, tout gentilhomme ou tout « homme un peu instruit, toute personne à qui les paysans montraient « de la confiance, tout soldat qui faisait voir de la bravoure et de l'in- « telligence, se trouvait officier comme de droit. Les généraux le char- « geaient de commander et il faisait de son mieux.

« On pourra croire qu'un état-major ainsi formé et où tout semble « laissé au hasard, devait être le théâtre de beaucoup de dissensions et « de malentendus, mais l'absence de toute règle précise venait de ce « qu'elle eût été superflue et même nuisible. Chacun était sûr de soi et « des autres, il ne fallait pas prescrire de devoirs à des gens qui fai- « saient toujours le plus qu'il leur était possible. Tous voulaient le même « but et s'y étaient entièrement et sincèrement dévoués. Il n'y avait ni « ambition, ni vanité, ou du moins elles étaient muettes. On se battait « tous les jours ou à peu près ; il ne restait pas de temps pour se dis- « puter, pour soutenir des prétentions, pour les étaler en conversation. « Si quelques-uns avaient des espérances, elles étaient si éloignées des « succès qui auraient pu les réaliser qu'il eût été ridicule d'en parler.

11. Capitaines de paroisses.

Les soldats ayant coutume de se rendre aux rassemblements par bandes de chaque voisinage ou par paroisses distinctes, les généraux maintinrent cette organisation primitive; seulement ils cherchèrent à la régulariser en lui donnant plus d'ensemble et en y introduisant un ordre plus complet. Ils partagèrent chaque paroisse en une, deux ou trois compagnies, selon leur grandeur, mirent à la tête de ces compagnies les volontaires les plus influents et les mieux notés parmi les braves, faisant en sorte toutefois de ne choisir pour cette charge que des hommes qui sussent lire et écrire, afin de pouvoir correspondre avec eux. La rareté des *lettrés* était alors si grande, qu'ils furent obligés plusieurs fois de préférer des jeunes gens de vingt ans, entre autres René Fonteneau de Saint-Pierre de Cholet, et René Grangereau de Montilliers, à des hommes parvenus à toute la maturité de l'âge, et mieux posés qu'eux dans l'estime publique. Cette préférence, du reste, ne suscita aucune difficulté, car l'autorité de ces capitaines était à peu près nominale, et elle n'existait réellement qu'autant que ceux qui en étaient revêtus savaient se distinguer de leurs camarades par leur sagacité, leur apti-

« La diversité des conditions était oubliée. Un brave paysan, un bour-
« geois d'une petite ville était le frère d'armes d'un gentilhomme, ils
« couraient les mêmes dangers, menaient la même vie, étaient presque
« vêtus des mêmes habits et parlaient des mêmes choses qui étaient
« communes à tous. Cette égalité n'avait rien d'affecté, elle était réelle
« par le fait, elle l'était de cœur, aussi pour tout honnête gentilhomme
« qui avait du sens. Les différences d'opinions politiques étaient aussi
« effacées. Plusieurs chefs ou officiers avaient eu originairement une
« nuance diverse dans la Révolution et avaient plus ou moins tard
« commencé à la détester, mais jamais il n'était question d'amour-propre
« d'aristocratie. On prouvait assez son zèle actuel pour qu'on ne mît pas
« de vanité à sa date.

« Tels ont été, à peu d'exceptions près, dans le commencement de la
« guerre, le caractère des chefs et le tableau de l'état-major. » (*Mémoires* de Mme de La Rochejacquelein, p. 99.)

tude et leur bravoure personnelles. Avec des volontaires aussi indépendants, qui s'estimaient au moins autant que ceux qui avaient charge de les diriger, il n'était pas facile d'exiger de la subordination et de la discipline. Si on avait eu recours aux moyens de rigueur pour les y forcer, c'eût été les aliéner et les éloigner à tout jamais des rangs de l'insurrection, comme on peut s'en rendre compte par l'exemple que j'ai cité de Mme de La Rochejacquelein. Le mieux était de se servir autant que possible des bons offices de ces capitaines nommés, et de voir en eux plutôt des correspondants que des officiers, abandonnant au temps et à la fortune le soin de leur donner du prestige. Aussi les capitaines, sentant que leur position était précaire, se bornaient-ils souvent à renseigner le général, à communiquer ses ordres aux soldats, et à leur faire distribuer des vivres dans les divers lieux où ils se trouvaient de passage. Comme le grade de capitaine suffisait à donner une certaine impulsion aux rassemblements locaux, et que les autres grades, tels que ceux de lieutenants, de sergents et de caporaux, eussent été incompris et sans application réelle, on ne songea nullement à les établir. On conçoit effectivement qu'une multitude qui n'agissait que d'après sa propre impulsion et qui ne voyait dans ses rangs que des égaux, n'aurait pu accepter une pareille hiérarchie militaire [1].

[1] Stofflet partagea la paroisse du Voide en deux compagnies, celle du du bourg et de ses alentours, et celle de la campagne. Le capitaine du bourg, fut un nommé Paineau, âgé de cinquante ans, homme digne et brave, qui sut exercer sur ses subordonnés une certaine influence. Le capitaine de la campagne fut l'ex-syndic Cholloux, âgé de quarante ans, qui d'abord partisan de la République avait ensuite paru prendre de bon cœur la cocarde blanche. C'était un homme sans consistance de caractère, aspirant aux honneurs, et tergiversant dans ses opinions selon ses impressions du moment et ses intérêts privés. Comme il savait écrire, et que sa profession de vétérinaire lui avait donné quelque usage du monde, il sut captiver la bienveillance publique, malgré ses premières aberrations. Au fond, c'était un homme brave, qui eût été digne de l'autorité qu'on lui confiait s'il avait eu plus de solidité.

12. Corps de garde.

Comme il fallait songer à surveiller les invasions de l'ennemi, les chefs établirent des corps de garde sur toutes les lisières du Bocage, afin qu'au moindre cri d'alarme, tous les volontaires fussent rappelés sous les armes. Du côté de Vihiers, ils en placèrent un au pied des moulins de *Galerne* [1] et un autre au Bourg-Nau, près le château du Coudray-Montbault. Les habitants du Voide furent chargés d'entretenir le premier, et ceux de Saint-Hilaire-du-Bois le second; ce second fut plus tard transféré à la Croix-de-Saint-Martin, au-dessus du pont de Lys, aux portes de Vihiers. On plaça encore un troisième poste d'observation à la métairie de *Mau-Nid*, près les Cerqueux-sous-Passavant, que les habitants de Saint-Hilaire-du-Bois desservirent encore, et un quatrième à la métairie du *Vieux-Pré,* entre le Voide et Montilliers, gardé par les volontaires de ce dernier lieu. Le *Vieux-Pré* et *Mau-Nid* furent les postes les plus avancés de la Vendée, du côté de l'Est. Bien que les généraux eussent fortement ordonné de tenir continuellement des sentinelles dans les corps de garde, nos paysans, qui s'ennuyaient d'une pareille vigilance, et qui ne voyaient pas l'obligation de l'exercer journellement, négligeaient souvent d'avoir l'œil au guet. Quelquefois, on ne pouvait même pas à prix d'argent, les astreindre à une plus grande régularité. Si les officiers voulaient l'exiger, ils se voyaient immédiatement abandonnés, et obligés alors eux-mêmes de prendre la place de la sentinelle. Heureusement que, pendant le jour, toute la population, qui craignait une surprise, avait les yeux presque continuellement tournés vers les lieux où débouchaient d'habitude

[1] Les moulins de *Galerne* étaient situés, à l'ouest de la ville de Vihiers, sur les hauteurs qui dominent l'étang du château, et d'où l'on apercevait facilement les colonnes républicaines, quand elles apparaissaient à l'est, sur la butte du *Poirier de Renard,* débouchant par la route de Saumur.

les Républicains, et que, pendant la nuit, ces derniers, craignant de s'aventurer à travers le Bocage, enlevaient, par leurs appréhensions, toute crainte d'une attaque subite.

13. Convocation aux rassemblements.

Les armées républicaines ne survenant point à l'improviste, comme nous venons de le dire, les sentinelles d'observation, quoique négligentes, avaient le temps de signaler leur apparition. A la première vue de l'ennemi, elles jetaient le cri d'alarme, et aussitôt les volontaires des paroisses voisines couraient aux armes, les femmes et les enfants se réfugiaient en hâte au plus épais des champs de genêts et d'ajoncs, et les capitaines dépêchaient des courriers vers les généraux pour les prévenir de la nouvelle invasion. Les généraux donnaient aux capitaines de toutes les paroisses de leur ressort des ordres conçus en ces termes : *Au saint nom de Dieu, de par le Roi, telle paroisse est invitée à envoyer le plus d'hommes possible, en tel lieu, tel jour, à telle heure.* A la réception de ces ordres, les capitaines faisaient battre le tocsin, et quand les clochers furent dépouillés de leurs cloches, on soufflait de toutes parts dans une corne de bœuf : souvent, en moins d'une journée, il se réunissait ainsi des forces imposantes sur les lieux menacés [1].

Le départ des hommes convoqués s'effectuait quelquefois avec un empressement et un enthousiasme incroyables,

[1] Les chefs, dit Savary, étaient renseignés par les patrouilles des cavaliers et par les paysans. Ils connaissaient toujours la position de l'ennemi.

« Les moulins à vent qui abondent sur toutes les hauteurs, disent « Hentz et Francastel, dans leur rapport à la Convention, leur servent « de signaux. Jamais ils ne tournent là où nous sommes, et à notre « approche les ailes agissent d'une manière convenue qui indique nos « mouvements. Ces moulins se correspondent : c'était pour eux un « télégraphe qui ne les a jamais trompés. » (P. 7.)

surtout quand le danger était signalé comme très-pressant. Alors, laissant inachevé le sillon qu'ils étaient en voie de tracer, ou abandonnant la gerbe qu'ils voulaient lier, couverts de poussière et de sueur, à demi-habillés, pieds nus le plus souvent, pour être plus prestes et plus tôt rendus, sans prendre de nourriture, et sans même faire leurs adieux à leur famille, ils saisissaient leurs armes et volaient vers l'endroit envahi.

Voici un exemple frappant de cet élan extraordinaire : Un garçon, nommé Marchand, de la métairie de *La Volée*, dans la paroisse du Voide, arrivait un jour chez lui, d'un choc de Chemillé, tout exténué de fatigue. Comme il n'avait pas mangé depuis dix-huit heures, sa mère se hâta de lui préparer de la soupe ; sitôt qu'elle fut faite, le jeune homme la saisit avidement, et il en portait la première cuillerée à sa bouche, lorsqu'il entend une vive fusillade dans la direction de Vihiers. Sans avaler même la cuillerée de soupe qui touche ses lèvres, il se jette sur son fusil et court joindre ceux qui combattent. En vain sa mère l'appelle et le conjure de prendre le temps de réparer ses forces, il n'écoute aucune supplication et disparaît. Marchand fut victime de sa bravoure, car il ne revint pas de ce dernier combat. Fut-il tué, ou périt-il d'inanition? On l'ignore.

Voici un autre exemple de dévouement admirable :

« Quand j'allais à la bataille, s'écriait un Vendéen, je « demandais à Dieu de me prendre pour lui et, si j'échap- « pais, de rester toujours le même. Cela me remplissait le « cœur, et j'allais ! » Ces mots sont aussi sublimes que les plus beaux de l'antiquité [1].

Il faut avouer cependant que tous ne portaient pas le courage jusqu'à ce point. La plupart, quoique prompts à marcher, prenaient le temps de s'habiller, de manger et

[1] Eugène Loudun, p. 135.

même de jeter dans un sac, lié sur leur dos, quelques petites provisions de bouche. Ils passaient aussi une cuiller dans les boutonnières de leurs vestes pour s'en servir au besoin. Si le péril n'était pas trop imminent, ils se mettaient pieusement en prières, devant leur crucifix, au milieu de leur famille qui priait avec eux, recommandaient leur âme à Dieu, attachaient un Sacré-Cœur sur leur poitrine, passaient un chapelet autour de leur cou, se confessaient quand ils pouvaient faire l'heureuse rencontre d'un prêtre, et partaient.

Parmi tant de braves, il se trouvait néanmoins quelques lâches que les excitations de leurs camarades ne purent jamais faire marcher au premier rang. Souvent même la moitié de l'armée, dit M. Cantiteau, était composée de traînards qui laissaient les premiers soutenir tout le choc. Ils ne s'avançaient que quand la victoire était décidée. C'était ceux-là qui faisaient les bons coups pour le butin, pendant que leurs camarades étaient à la poursuite des vaincus [1].

14. Comité de vivres.

Ces soldats, qui partaient ainsi au premier signal, que les vicissitudes des batailles transportaient quelquefois assez loin de leur habitation, n'avaient souvent aucune intendance pour subvenir à leur alimentation. Après une journée de marche, ils souffraient de la faim. On leur donnait bien, et de grand cœur, dans les bourgs et les métairies où ils passaient, les vivres dont on pouvait disposer, mais pour tant d'hommes affamés, qu'étaient-ce que les quelques pains et les quelques morceaux de viande qu'ils recevaient? Les généraux, et mieux encore plus tard le conseil supérieur, comme nous le verrons en son lieu, organisèrent dans chaque paroisse des bureaux de subsis-

[1] *Mémoires*, p. 30.

tances, sous le nom de *Comités* [1], destinés à pourvoir aux besoins de la troupe en passage. Sur quelques points ces comités furent chargés de l'administration de la chose publique et de l'organisation de la force armée. Ils étaient composés des personnes les plus notables et les plus influentes de chaque localité, et devaient recueillir, dans les bourgs, les rations de pain et de viande qu'ils pouvaient se procurer [2]. Ces rations étaient distribuées par compagnies, et à l'ordre des capitaines. Elles se composaient de dons gratuits, ou elles étaient fournies sur des *bons* délivrés au nom du Roi, par les généraux et le conseil supérieur. Les métayers ne différaient pas de donner la quote-part de blé qu'on sollicitait de leur générosité, mais ordinairement, ils exigeaient un reçu pour les bestiaux qu'ils livraient, espérant que plus tard le Roi, au nom duquel on les leur faisait donner, leur tiendrait compte de ce sacrifice. Mais, à la honte de la Restauration, le gouvernement de Louis XVIII ne voulut jamais faire droit à ces dépenses effectuées pour sa cause.

[1] Les paysans mettaient ce nom au féminin. Ils disaient : *la Comitée*... la Comitée a fait ci... j'ai reçu de la Comitée. Le Comité de Port-Saint-Père eut pour membres : Gendron, Maisonneuve, Moreau, Gibot, Surin. Celui de la Mothe-Achard se composa de Joly père, de Joly fils, de l'Espinasseau, de Ruchaud, de Duchaffault, de Boilay, de Dubois, de de Buor, de du Fief, de Pineau et de la Voyerie. Celui de Challans eut Letenneur, de Cloudy, Baumier, Béthuis, Barbotais, Doussin, de Scadin, de Soullans, de Régnier, Mlle Robert, Mme Mauclerc, Mmes Imbert. Celui de la Roche-sur-Yon eut : Duplessis, Péchard, Auchaud, Péroteau. Celui de Palluau eut : Louis Savin, Asselin, Rousseau, Tardy. Gilardeau, Groleau, Chimard. Celui de la Roche-Servière eut : Lebeau, Guittet, Chaignon, Gaboriaux, Brisson. Celui de Bourgneuf eut : Thomas de Saint-Marc, Pierre Boulat, Louis Guérin, Garnier, Musseau. Celui de Légé eut pour président, Gouraud. Celui de Montaigu eut la Roche Saint-André, Chabot de la Coulandre, Richard, Trottier, Rigot. (Grille, t. I, p. 91-94.)

Au Voide, le Comité se tenait à la cure. Blin de Gastines, Jamin de la Potinière, Banchereau des Touches, et deux autres en faisaient partie.

[2] « Chaque soldat apportait du pain avec lui et les généraux aussi « avaient soin d'en faire faire une certaine quantité. La viande était « distribuée aux soldats, le blé et les bœufs nécessaires pour les vivres, « étaient requis par les généraux, et l'on avait soin de faire supporter

15. Chariots.

Dans les longues marches de l'armée et dans toutes les occasions où il fallait transporter les canons et les munitions, les généraux se trouvaient dans le plus grand embarras, n'ayant à leur disposition que de méchants chevaux de trait, et encore en nombre insuffisant. Ils étaient obligés pour faire parvenir leurs convois à destination de se servir d'attelages de bœufs. Mais ces bœufs, marchant lentement et péniblement à travers les tristes chemins du Bocage, mettaient un temps considérable pour arriver aux lieux désignés. Le plus fâcheux est que cette lenteur attardait nécessairement les opérations et compromettait la victoire, comme déjà nous l'avons remarqué.

Ils étaient également privés d'ambulances pour recueillir les blessés. Les hommes qui étaient atteints légèrement pouvaient, avec le secours d'un ami et quelquefois d'un cavalier qui leur prêtait son cheval, regagner leurs foyers pour s'y faire soigner; mais ceux qui avaient reçu des blessures graves et étaient tombés sur le terrain, restaient à la merci des ennemis. Si ces derniers avaient la victoire, ils les massacraient tous; si au contraire ils étaient mis en déroute, les parents ou les amis des blessés venaient, après la bataille, les recueillir sur des draps ou sur des brancards de feuillage, et les transportaient dans les hôpitaux qu'on avait eu le soin d'établir en plusieurs endroits du pays.

« cette charge par les gentilshommes, les grands propriétaires et les « terres des émigrés : mais il n'était pas toujours besoin de recourir à « une réquisition, il y avait beaucoup d'empressement à en fournir volon- « tairement : les villages se cotisaient pour envoyer des charretées de « pain sur le passage de l'armée : les paysannes disaient le chapelet à « genoux, se tenaient sur la route, et offraient des vivres aux soldats. « Les gens riches donnaient autant qu'il leur était possible. Comme « d'ailleurs les rassemblements duraient peu, on n'a jamais manqué de « vivres. » (*Mémoires* de Mme de La Rochejacquelein, p. 102.)

16. Hôpitaux.

Le plus célèbre de ces hôpitaux fut celui que l'on installa à Saint-Laurent-sur-Sèvre, dans les salles de la communauté des filles de la Sagesse et des missionnaires du Saint-Esprit. Placé au centre de la Vendée, il fut pendant longtemps à l'abri des incursions des Républicains. Amis comme ennemis y étaient également soignés par les religieuses, et les chirurgiens royalistes se tenaient constamment à leurs côtés.

Les prêtres venaient aussi dans ces hôpitaux pour administrer les mourants, exciter les plus souffrants à la résignation, et encourager ceux qui entraient en convalescence. Ils leur faisaient des lectures pieuses, quand ils ne pouvaient pas célébrer le saint sacrifice de la messe en leur présence[1].

[1] « Dans les hôpitaux, surtout dans celui de Saint-Laurent, Royalistes « et Républicains y étaient également traités. Les religieuses leur prodiguaient tous les secours et ces soins délicats qui sont le fruit d'une « charité éclairée. Un médecin en chef, très-habile, M. Durand, de la « Pommeraie, avait l'inspection sur tous ces hôpitaux, auxquels étaient « attachés divers chirurgiens qui ne manquaient ni de zèle, ni d'expérience. Ces hôpitaux formaient un parfait contraste avec ceux de la « République. On eût dit qu'ils appartenaient à deux nations différentes. « Dans ceux de la Vendée, on n'entendait que cantiques, que prières, « que bénédictions et actions de grâces ; des prêtres, missionnaires du « Saint-Esprit, visitaient, consolaient, administraient les malades, leur « faisaient de pieuses lectures et les disposaient à bien mourir : des « sœurs, pleines de patience et de charité, portaient des bouillons, « pansaient des plaies, ensevelissaient des morts ; la paix, l'ordre, la « propreté, la douceur dirigeaient toutes leurs démarches. Dans les « autres, on n'entendait que plaintes, que jurements, que blasphèmes, « que reproches ; d'avides infirmiers dépouillaient des mourants, qui « voyaient en soupirant s'évanouir leur dernière ressource. Des morts « restaient entassés pendant des jours entiers, sans que l'on songeât à « les ensevelir. Point de prières, point d'exhortations, souvent point de « remèdes ; à une puanteur insupportable se joignaient tous les maux « qui peuvent affecter le physique et le moral d'un malade, abandon « dans ce monde, oubli dans l'autre : véritable enfer de Dante, on n'y « trouvait pas même l'espérance. » (Bourniseaux, t. I, p. 304.)

Après celui de Saint-Laurent-sur-Sèvre, les hôpitaux les plus renommés furent ceux de Cholet et de Beaupréau, desservis également par les sœurs de la Sagesse ; celui de Vezins, tenu par les frères de Saint-Jean-de-Dieu dans leur propre maison, située à un kilomètre de ce bourg, et ceux de Challans, de Machecoul, etc.

Un prêtre breton, M. Desjardins, en établit aussi un au château de Boistissendeau, dans la paroisse de la Gaubretière. Il fut aidé dans les soins qu'il y prodigua à de nombreux blessés, par deux médecins, MM. Adrien et Saint-Laurent, et une pieuse fille du nom de Marie Guédon, qui, pendant toute la guerre, déploya le dévouement le plus admirable envers les blessés [1].

Quand le pays eut été envahi et saccagé par les armées républicaines, ces hôpitaux furent forcément dissous, mais on les remplaça bientôt par des huttes en feuillage, au milieu des forêts. Le plus fameux de ces hôpitaux champêtres fut celui que Stofflet établit auprès de son quartier général, au centre de la forêt de Vezins, et où périrent tant de victimes en 1794, comme nous le raconterons en son lieu.

Les bons soins qu'on prodiguait aux blessés dans ces hôpitaux en arrachèrent un grand nombre à la mort, mais aussi beaucoup succombèrent, faute de médicaments, de bandages, de linge de rechange, surtout quand on fut obligé de transporter au milieu des bois ces asiles de la charité. Une chose digne de remarque, c'est qu'aucun de ces blessés ne laissa jamais échapper le moindre murmure ; ils acceptaient leurs souffrances comme une expiation de leurs péchés, et quand ils étaient administrés, leur ferveur était si vive, qu'elle arrachait des larmes. La restauration des autels était la seule récompense qu'ils demandaient à Dieu pour prix de leurs sacrifices. Les Bleus n'en reve-

[1] Les chroniques de la paroisse de la Gaubretière font un récit très-intéressant des œuvres de zèle et de dévouement de cette pieuse fille.

naient pas de la sollicitude dont on les entourait. « On nous avait représenté les Vendéens, disaient-ils, comme des hommes cruels et barbares, comme des monstres qui devaient nous faire subir les tortures les plus cruelles si nous tombions entre leurs mains. Nous le voyons trop tard, on nous avait trompés. [1] »

[1] Témoignage de Marie Guédon.

NOTES EXPLICATIVES

I. — Page 33.

Comme dans le cours de cette histoire il sera souvent parlé du Voide où j'habite depuis quarante-quatre ans et où j'ai recueilli de nombreux documents relatifs à la guerre de la Vendée, j'ai cru devoir faire connaître à mes lecteurs l'antiquité, la topographie, la dépendance spirituelle et temporelle et la population de cette paroisse.

Le Voide, *Vosda,* était une maison royale au VIe siècle, et selon toute apparence une des plus anciennes paroisses des environs de Vihiers (Maine-et-Loire). Il fut donné vers l'an 556, par Théobald, roi d'Austrasie, à saint Maur, qui fondait alors, sur les bords de la Loire, le célèbre monastère de *Glanfeuil*[1].

Il fut enlevé à ce monastère au commencement du VIIIe siècle, à l'occasion des guerres civiles excitées par les Maires du palais, Charles Martel et Pépin le Bref, contre les derniers Mérovingiens, et donné selon toute apparence à un compagnon d'armes de l'un de ces maires, pour le rémunérer de ses services militaires. L'abbaye de Saint-Maur fut alors détruite de fond en comble et ses biens furent dissipés[2]. Au XIe siècle, sous le coup des anathèmes portés par Grégoire VII, les Maynards, seigneurs du Voide, cédant à l'irrésistible courant d'opinion qui entraînait alors les injustes possesseurs des biens ecclésiastiques, à restituer ces domaines à Dieu et aux pauvres, les rendirent, par acte public, au monastère de Glanfeuil, et Pierre II, évêque de Poitiers, ordinaire du lieu, sanctionna cette restitution, en 1105.

En 1125, un seigneur du nom de Vaslot-Aglicion fonda et dota, conjointement avec plusieurs nobles du pays, une communauté d'hommes, entre le Voide et Gonnord, au lieu appelé le *Coral*

[1] Carta de Vosda, aux archives d'Angers.
[2] Dom Chamard, *Vies des SS. PP. d'Anjou.*

(Coralium)[1]. Cette communauté fut donnée par le dit Vaslot, au monastère de Glanfeuil, en 1144, avec ses terres, prés, eaux, bois, entourés d'un fossé au milieu d'une vaste forêt qui avait donné son nom au pays.

A cette époque, de nombreux manoirs seigneuriaux étaient bâtis sur le Voide; on trouve encore des vestiges de ceux de *Parrigné*, de *Rioux*, du *Tail*, de la *Bertholomière*, des *Molons* et des *Chasseries*, sur les métairies de ces noms. Originairement et jusqu'en 1317, le Voide fut du diocèse de Poitiers. Jean XXII, premier pape d'Avignon, ayant, cette même année, partagé cet immense diocèse en trois diocèses distincts : 1° en celui qui conserva le nom de Poitiers; 2° en celui de Luçon; 3° en celui de Maillezais, le Voide fut placé sous la juridiction de ce dernier.

En 1652, Innocent X, à la requête de Louis XIV, ayant transféré le siége de Maillezais à la Rochelle, afin d'y combattre l'influence des protestants, le Voide releva de ce nouveau siége épiscopal. Il en dépendit jusqu'au concordat de 1801. De temps immémorial, le Voide a toujours été du Doyenné de Saint-Hilaire-du-Bois.

Au temporel, le Voide fut pendant longtemps de la circonscription de la baronnie, et plus tard de celle du comté de Vihiers. En 1791, il fut du district de cette ville, maintenant il est de son canton, de l'arrondissement de Saumur et du département de Maine-et-Loire.

On prétend qu'une voie romaine, allant de Trémentines à Doué, le traversa autrefois.

Borné au nord et au nord-ouest par la commune de Montilliers, à l'ouest par celle de Gonnord, au sud-ouest par celle de la Salle-de-Vihiers, au sud par celle de Saint-Hilaire-du-Bois et au sud-est par celle de Vihiers, son territoire descend par une pente légèrement inclinée, de la colline de la Salle-de-Vihiers jusqu'à la petite rivière du Lys, qui le sépare de celui de Montilliers. Il a du nord au sud, six kilomètres de traversée, et huit, de l'est à l'ouest. Sa superficie est de deux mille trois cent dix hectares, dont cent soixante-dix en vignes.

Les seigneurs du *Coudray-Monbault*, de la *Gaucherie-aux-Dames* et de la *Frappinière*, des paroisses de Saint-Hilaire-du-Bois, de Montilliers et de Cossé, en étaient, avant 1789, les propriétaires presque exclusifs.

[1] Le Coral était une ancienne baronnie relevant du château d'Angers, dont le seigneur avait les droits de fondateur dans l'église de Faveraye. (Célestin Port, *Diction. historique*, etc., p. 143.)

Son bourg, mal bâti comme l'étaient alors tous les bourgs de la Vendée, avait sur une seule rue et au milieu de jardins continus, ses maisons jetées sans alignement. Il ne renfermait que cinquante-deux feux. Son église, composée d'une seule nef et d'un chœur rectangle, ornée de quelques traces de style du XIIe siècle, n'avait rien qui pût attirer l'attention des archéologues.

Sa campagne était composée de quinze petits villages de cinq à six feux, de quarante métairies d'une contenance variant de quarante à cent hectares chacune, de vingt-trois borderies d'un hectare à dix hectares, de sept moulins à vent et d'un moulin à l'eau.

Au commencement de l'année 1793, la population du Voide s'élevait à huit cent vingt-cinq habitants. Depuis longtemps elle se maintenait à ce chiffre. Le bourg situé à deux kilomètres de Vihiers, n'ayant aucun commerce qui lui donnât de la vitalité, ne s'agrandissait pas ; toutes les métairies et les borderies, étant au grand complet de leur personnel, ne pouvaient notablement augmenter en nombre. Cependant le nombre des naissances surpassait au moins d'un tiers celui des décès. Le trop plein, soit par les alliances, soit par les enfants pauvres qui allaient se gager en dehors de la paroisse, refluait dans les paroisses environnantes.

II. — Page 52.

Voici un certain nombre de verbes usités dans le Bocage.

On dit :

Achaler *pour* Ennuyer.
Alouser — Donner des louanges.
Bader — Faire attention.
Bailler — Donner.
Bécler — Mugir.
Boucaner — Gronder.
Bourbiter — S'amuser à rien.
Bourniger — Faire des riens.
Buffer — Souffler.
Cottir — Sauter.
Déborer — Débarbouiller.
Dégrabouiller — Dégringoler.
Effenailler *pour* Eparpiller.
Epénailler — Eparpiller.
Essuer — Essuyer.
Fouinasser } Perdre le temps.
Fouiner }
Foupir — Faire des plis.
Graver — Grimper.
Japper — Aboyer.
Nettir — Nettoyer.
Paulicher } Manier avec excès.
Paugrenier }
Poiner — Faire de la peine.
Prêcher — Causer, parler.

III. — Page 87.

Les hommes et les choses ont bien changé en Vendée depuis la guerre. Le Bocage aujourd'hui est tout transformé, les genêts et les ajoncs ont disparu, du moins dans les Mauges; les landes ont été défrichées, les arbres éclaircis, les forêts dépouillées de leurs chênes de haute futaie; beaucoup de bois taillis ont été arrachés, les haies n'atteignent plus qu'un ou deux mètres d'élévation et d'épaisseur. Par contre, le prix des productions s'est prodigieusement élevé, grâce à la facilité des transports. L'hectolitre de froment vaut maintenant, année moyenne, de 18 à 25 fr.; une paire de bœufs gras de 800 à 1800 fr.; une paire de bœufs maigres de 500 à 1200 fr.; le prix d'une vache maigre est de 150 à 400 fr.; un mouton gras vaut de 20 à 40 fr.; le beurre de 1 fr. à 1 fr. 50 c. le demi kil.; le lard de 0 fr. 80 c. à 1 fr. 20 c.; la douzaine d'œufs de 0 fr. 60 c. à 1 fr. Les métairies s'affferment de 60 à 75 fr. l'hectare. Un mètre de drap coûte de 12 à 18 fr.; les souliers d'hommes et les bottes se vendent de 12 à 20 fr.; les souliers de femmes de 6 à 7 fr. La confection des habits a suivi la proportion ascendante des autres prix. Les exigences du luxe ont multiplié les besoins. Si un métayer décuple ses profits d'autrefois, il dépense aussi dix fois plus qu'il ne faisait alors. Au fond son bien-être est proportionnellement le même. Il a plus d'impôts à payer, ses enfants sont soumis à la conscription. Sa gaité native a généralement fait place à une sollicitude incessante. Il est cependant plus instruit et sa civilisation est plus avancée.

Les vins communs valent aujourd'hui de 30 à 70 fr., ceux de choix de 100 à 150 fr. et même quelquefois 200 francs.

Le pays est sillonné de routes nationales, départementales. de grande communication, d'intérêt commun et même de stratégie, en fort grand nombre; on peut d'un bourg à l'autre voyager en voiture, sur des chaussées parfaitement macadamisées. Cette transformation a changé le pays presque complétement d'aspect et lui a donné une activité commerciale que les contrées les plus florissantes ont peine à surpasser.

Les villes et les bourgs ont participé à la transformation générale, à la place de chétives constructions se sont élevés de gracieux bâtiments. Les rues se sont alignées, des pavés unis ont été substitués aux raboteux et inégaux d'autrefois. Les métairies ont toutes été rebâties dans des conditions meilleures.

Les céréales et l'engraissement du bétail ont pris un développement considérable; tel qui n'engraissait que quatre ou six bœufs en engraisse huit et dix. Chaque année toutes les terres reçoivent une culture quelconque, en froment, avoine, colza, lin, choux, navets, vesceau, maïs, trèfle, luzerne, et quelquefois subissent double culture; aucun pays n'est plus productif et n'a des récoltes plus variées.

La fabrication des tissus de Cholet a pris une extension prodigieuse qui rivalise, dans son genre, avec Rouen et Mulhouse.

Le côté moral a eu également sa transformation, mais non pas, malheureusement, dans le meilleur sens. Les familles nombreuses deviennent de plus en plus rares. La foi anime encore toutes les âmes, mais elle est bien moins vive chez un grand nombre. La simplicité patriarcale et ingénue a presque entièrement disparu. Les blasphèmes ne sont que trop connus et tendent de plus en plus à se généraliser. L'ivrognerie déborde, la recherche des jouissances sensuelles et extérieures entraîne la jeunesse. Un certain nombre d'hommes s'abstiennent du devoir pascal. Les missions, les dévotions extraordinaires enthousiasment encore la foule et produisent d'heureux retours aux pratiques religieuses, mais malgré tout l'élan qu'elles provoquent, elles ne donnent plus le spectacle des merveilleux et édifiants effets d'autrefois. Les foires, les marchés, les rapports fréquents survenus entre les campagnes et les villes, tendent à établir un fâcheux équilibre au détriment des croyances et des mœurs chez ceux qui les fréquentent habituellement. La lecture des journaux, les diatribes contre les prêtres et la religion, qu'ils y entendent, attiédissent leur foi et diminuent notablement leur confiance.

Le respect pour les parents, pour toute autorité s'est aussi affaibli d'une manière très-sensible. Il se trouve cependant un grand nombre de familles qui l'ont religieusement conservé, mais pour beaucoup, les pères et les mères ne sont plus qu'une autorité à charge. Les prêtres sont plus estimés et craints qu'aimés par la majeure partie de la jeunesse, généralement on est en garde contre le retour de leur ancienne influence et celle de la noblesse. Ces suspicions sont entretenues par les idées libéro-révolutionnaires du jour.

La bonne foi dans les transactions, la fidélité à la parole donnée ont presque totalement disparu. On ne répute une affaire totalement terminée que lorsqu'elle a revêtu les formalités légales.

Le caractère indépendant et altier de la population est d'au-

tant plus difficile à diriger aujourd'hui, qu'il n'est plus tempéré par l'esprit de foi et de candeur primitive qui le vivifiait autrefois.

Grâce aux écoles établies dans toutes les communes, tous les jeunes gens savent lire, écrire et chiffrer, à quelques exceptions près. La connaissance de la religion est aussi chez eux plus complète qu'avant la Révolution.

L'instruction qu'ils ont reçue, la fréquentation des personnes parlant plus correctement, ont considérablement épuré leur langage, surtout dans les Mauges.

Au point de vue de l'hygiène, il s'est aussi opéré dans le pays des améliorations considérables. Au pain noir et indigeste on a substitué presque partout d'excellent pain de froment. Beaucoup usent de viande de bœuf, et boivent du vin, spécialement pendant leurs grands travaux.

Leurs habits revêtent en beaucoup d'endroits des formes plus ou moins citadines. L'ameublement de leurs maisons se ressent aussi du genre de la ville. Ils usent plus souvent de vaisselle, celle de faïence a remplacé celle d'étain. On ne s'habille plus avec de la serge, du coutil, de la toile, mais avec du drap, du mérinos, des broderies et même avec de la soie. Chaque garçon de ferme a sa montre, chaque jeune fille, ses bagues et ses pendants d'oreille, chaque ménage son horloge.

Les noces se font toujours nombreuses et bruyantes, mais la simplicité des danses y a disparu, on y a introduit celles des villes.

La chanson de la mariée qu'on varie est toujours de tradition. Fortement enclins au jeu, les jeunes gens s'y livrent avec une ardeur que les vêpres et le temps du Carême ne suspendent plus. Les cartes et le billard sont l'objet de leurs amusements. Leurs enjeux sont souvent considérables. Leurs soirées d'hiver sont devenues dangereuses pour les mœurs. Les danses cependant y sont plus rares qu'il y a trente ans, mais les familiarités entre garçons et filles y sont fort légères.

Depuis la disparition des genêts et des ajoncs, les guérouées ont cessé; c'est le filassier qui prépare maintenant presque partout le lin du ménage.

Les charrois sont toujours à la mode. Les foires quoique très-suivies n'ont plus l'ancien prestige. Les marchands étalagistes y deviennent de plus en plus rares, depuis que les grandes maisons de commerce des villes pourvoient les petits marchands forains par l'entremise de leurs commis-voyageurs.

Aux marchés hebdomadaires il se fait beaucoup plus d'affaires

qu'autrefois, par la raison que les métayers récoltent plus de blé et engraissent plus de bestiaux. C'est un besoin pour les chefs de famille de s'y trouver. Les jeunes garçons recherchent encore beaucoup les foires. Les jeunes filles s'y transportent en grande toilette pour s'y produire. Chez le plus grand nombre l'antique modestie n'existe plus. Elles ne font plus difficulté d'entrer dans un cabaret pour y vider un verre de vin ou prendre une tasse de café en société de plusieurs égrillards.

Les soirées du dimanche sont des occasions de libertinage pour la plupart des jeunes gens, surtout pour les domestiques.

S'ils ne remplissent pas les cabarets, ils font la causerie trop intime, par les champs, avec les jeunes personnes qui gardent leurs vaches. Il n'est pas rare d'en voir dépenser dans les lieux de plaisir à peu près tous leurs gages, qui s'élèvent, en moyenne, à quatre cent cinquante fr. La toilette ruine les servantes ; les deux cents fr. qu'elles gagnent annuellement ne peuvent y suffire. Au moment de leur établissement, serviteurs et servantes n'ont presque pas d'économie en réserve.

Aux noces on ne fait plus autant de farces de gros comique qu'autrefois, mais par fâcheuse compensation on s'y permet des conversations et des chansons ordurières.

Les fêtes de famille deviennent aussi plus rares ; on ne célèbre plus la fête de saint Jean et du patron par des feux de joie.

En un mot la Vendée d'aujourd'hui n'est plus la Vendée d'avant la Révolution.

Une chose paraît n'y avoir éprouvé aucun changement, du moins dans les campagnes, c'est la croyance aux sorciers et aux revenants. Il est bien vrai que les campagnards Vendéens ne sont pas les seuls à être atteints de cette crainte exagérée, et qu'au milieu des populations qui passent pour être les plus civilisées, cette croyance est souvent plus ridicule encore que parmi eux. Quoi qu'il en soit, rien ne peut les en dissuader. Un bruit extraordinaire, entendu la nuit, est pour eux la réclamation certaine d'un défunt en peine ; ils courent demander des messes au prêtre pour le soulager. Une maladie extraordinaire, trop tenace, est l'effet évident, pensent-ils, d'un sort jeté. Leur raconte-t-on l'apparition du diable en quelque lieu, sans d'autre preuve que le bruit colporté, ils y croient comme à l'événement le plus authentique.

Voici des exemples :

Au Voide, en 1835, le bruit se répandit que le diable s'était

montré à la métairie de la G... à la suite d'une évocation faite par le fils du métayer, Louis A... On répétait qu'après l'apparition de l'esprit iufernal, ne pouvant le faire déguerpir, on était allé chercher d'abord le vicaire, pour l'exorciser, puis ensuite le vieux curé, et que ces deux prêtres n'ayant pu lui faire lâcher le jeune homme qu'il voulait emporter, on avait fait venir, en désespoir de cause, le curé de Montilliers, vénérable prêtre aux cheveux blancs, et que ce prêtre, après des efforts inouïs, était pourtant parvenu à le faire retirer, mais à la condition qu'il emporterait avec lui le chat de la maison.

Ce bruit se colportait avec une publicité étrange dans les marchés de Vihiers, de Chemillé, d'Argenton-Château, de Doué, etc., au point que tout le monde en parlait, et que presque tous y croyaient sur le témoignage affirmatif des habitants du Voide. Un rien avait donné naissance à cette fantasmagorie. Le jeune Louis A..., fort suffisant de sa personne, s'était vanté devant ses camarades, qu'il évoquerait le démon quand il le voudrait, disant qu'il possédait des livres qui lui donneraient cette puissance. Or, une nuit, les domestiques l'ayant entendu causer bruyamment avec ses parents, s'imaginèrent que le démon, dont on les avait effrayés, était véritablement venu au milieu de la chambre de leurs maîtres. Ils firent part à leurs voisins de leurs soupçons. De là l'histoire que nous venons de raconter. Le public y croyait si follement malgré les dénégations des prêtres qu'on avait interpellés à cet égard, que le pauvre Louis A... ne pouvait se marier. Aucune jeune fille ne voulait épouser un évocateur du diable. Pour se réhabiliter dans l'opinion, le jeune inculpé intenta un procès à plusieurs propagateurs de la fausse histoire. Il obtint judiciairement une réparation d'honneur à faire, un dimanche, à l'issue de la grand'messe, sur la place publique du bourg du Voide et de celui de Gonnord. Mais au lieu de reconquérir l'estime publique par ce moyen, Louis A... fut hué de tout le monde et poursuivi à coups de pierres. Le temps effaça difficilement cette tache faite à sa réputation et le public est resté convaincu, quoi qu'on ait pu dire, de l'apparition du diable.

Voici un autre fait :

En 1845, un métayer des Aubiers étant venu chercher une charretée de chaux, aux fourneaux de Thouarcé, vit tout à coup ses bœufs s'arrêter en terrain droit, malgré les coups violents qu'il leur asséna. M. Andreau, curé de Faye, qui survint sur les lieux en ce moment, l'engagea à faire prendre plusieurs directions

à sa charrette et à changer l'ordre de son attelage. Tout fut inutile. Le métayer exaspéré, s'imagine tout à coup que c'est M. Andreau qui a jeté un sort sur ses bœufs; il court sur lui, l'aiguillon levé et va le frapper, lorsque le curé effrayé prend la fuite. Comme il se retirait, il entendit l'habitant des Aubiers qui murmurait entre ses dents : *Va! si j'étais chez moi, j'ai un livre qui te tiendrait bien.*

En 1850, M. G... maire de Saint-Hilaire-du-Bois, et vétérinaire rural, était atteint d'une maladie de langueur. Le public soutenait qu'il était victime d'un maléfice qu'un de ses confrères, plus puissant que lui, avait su lui jeter. C'est l'opinion dans le pays qu'entre gens *qui en savent* long, ils ne sont occupés qu'à se détruire, afin d'attirer la clientèle.

En 1865, le nommé B... métayer, au Voide, en la ferme de B... ayant ses porcs malades, s'imagina qu'ils étaient ensorcelés. Il courut à *Machelles* quérir un prétendu devin pour le renseigner sur la personne qui lui avait jeté le sort. Le devin lui déclara que c'était la femme de la métairie voisine qui était coupable. Les bœufs de B... venant par surcroît à ne plus manger dans leurs pâturages, le maléfice s'était étendu sur les bestiaux. Des nuées de papillons, des tourbillons de poussière, des oiseaux nocturnes aux cris insolites, ayant entouré sa maison, ce fut une nouvelle preuve du mauvais sort. Un coq presque sans plumes s'étant aussi échappé d'une ferme voisine et réfugié parmi les volailles de B.., il avait été évidemment envoyé pour consommer son malheur. La femme B... dévorée d'inquiétudes, ne dormait plus. Dans son effroi, elle se transporte chez la femme incriminée, la supplie de faire trêve à sa vengeance. Cette voisine s'irrite de pareils soupçons. Une semaine s'écoule, la femme B... accablée d'insomnie cède au besoin du sommeil; mais par son souffle exagéré, elle réveille en sursaut son fils et sa fille; ces jeunes gens croient à l'heure dernière de leur mère. Ils courent chercher M. le curé de la paroisse pour l'administrer. Le curé, ne remarquant dans la femme B... aucune maladie, s'efforce de la rassurer ainsi que toute sa famille. Ses observations remettent le calme dans les esprits, mais il dura peu. De nouveaux signes de malice étant apparus dans la métairie, la femme B... et ses deux enfants ont le cerveau totalement halluciné. Une vingtaine de glaneuses de la ville de Vihiers, qui entrent fortuitement dans leur maison, sont détenues toute la journée et ils les obligent à prier avec eux. Ils allument des chandelles, aspergent d'eau bénite tous les coins de la maison. Le vent ayant entraîné

sur le seuil de la porte un chiffon de papier où quelques lignes étaient tracées à l'encre rouge, il n'en fallut pas davantage pour faire jeter les hauts cris à toute la famille. Ils étaient définitivement perdus, ruinés. De ce moment tous étaient réellement fous. Ils allument un grand brasier dans leur foyer, y amoncèlent une brouette, une citrouille, des pots, etc., pour faire souffrir la sorcière et l'obliger à venir leur demander grâce. De nombreuses étincelles sortaient de la cheminée et menaçaient de mettre le feu au gerbier voisin. Un domestique s'évade pour aller implorer le secours du curé et de la police. Les hallucinés voyant ce domestique s'éloigner, croient qu'il est complice de la sorcière et qu'il cède à l'action du feu et des contre maléfices; ils battent des mains. Cependant le curé arrive. Il a beaucoup de peine à calmer les esprits égarés. Mais lorsqu'il leur promet qu'il va prier le bon Dieu pour eux, il réussit à modérer leur agitation. Pendant quinze jours les deux enfants continuèrent à être fous, la folie de la mère dura six mois. Le ridicule qui fut déversé sur cette famille ne l'a pas complétement désillusionnée. Quoique revenue à ses sens, elle persiste encore à croire qu'elle a été réellement ensorcelée.

IV. — Page 118.

Le pape ayant adressé un bref à Louis XVI pour protester contre la constitution civile du clergé, le procureur syndic du département de Mayenne-et-Loire, en date du 20 janvier 1791, de par son pouvoir absolu, condamna ce bref. Dans son réquisitoire, il disait que ce bref était attentoire à l'autorité souveraine de la nation, faux, incendiaire, contenant des maximes erronées, dangereuses et anti-constitutionnelles. (Voir *Vies des saints Personnages d'Anjou,* t. III, p. 407.)

V. — Page 158.

On n'avait plus d'offices religieux, il fallait les singer. Voici comment dans la commune de *Scévola* (Saint-Aignan-sous-Ballon), département de la Sarthe, on célébra le *décadi* du 10 frimaire.

Un groupe de vieillards portent une *flamme* tricolore avec cette devise : *La vieillesse honorée ;* un groupe d'enfants des deux sexes mêlés en signe de leur innocence avec cette enseigne : *l'espérance de la patrie ;* un troisième groupe de mères de familles avec cette enseigne : *Les compagnes de l'homme,* se rendirent aux portes du temple dans un silence et un ordre majestueux, et un vieil-

lard dit : Auguste vérité, permets-nous d'entrer dans ce temple proportionné à notre faiblesse, mais indigne de toi, car ton temple est l'univers ; il a pour voûte le firmament, pour colonnes les mondes répandus dans l'espace, et pour flambeaux les soleils qui les éclairent.

O vérité sainte, tes enfants sont dignes de toi, toi seule vas régner dans nos cœurs.

A ces mots, les portes se sont ouvertes, tout le cortége est entré aux cris redoublés de : vive la République ! vive la Montagne ! (Grille, t. III, p. 283.)

VI. — Page 164.

Belle-Fontaine (*Bellus fons*), située entre Cholet et Beaupréau, et autrefois au milieu d'un bois (*medio nemore*), tout près, dit M. Port[1], de l'ancienne voie romaine de Nantes à Potiers, qui traversait ce pays couvert d'une vaste forêt, était avant le christianisme, prétend Bodin[2], un collége de Druides.

Elle fut primitivement incorporée dans le diocèse de Poitiers, puis dans celui de Maillezais, puis enfin dans celui de La Rochelle. Elle est aujourd'hui dans celui d'Angers. Elle relevait d'abord de la paroisse de Saint-Michel-du-May, elle est enclavée en ce moment dans la commune de Bégrolles.

A une époque qu'on ne peut préciser il s'y établit une abbaye de Bénédictins. Selon l'abbé Grandet, curé d'Angers, auteur estimé, la fondation de cette abbaye remonte à Charlemagne. M. Port l'attribue aux seigneurs de Beaupréau, la *Gallia christiana* aux seigneurs de la Roche-sur-Yon.

En 1642 elle fut changée en abbaye de Feuillants.

La source près de laquelle cette abbaye est bâtie « et qui lui a « donné son nom, a été de tout temps vénérée et a fait de cette « localité un rendez-vous fréquenté, que consacra bientôt une « station pieuse[3]. »

D'après les notes du père Romuald, trappiste de Belle-Fontaine, ce pèlerinage célèbre est fort ancien. On avait bâti sur la fontaine une chapelle sous le vocable de Notre-Dame de Bon-Secours.

Les seigneurs, à une époque reculée, voulurent la transférer

[1] *Dictionnaire de Maine-et-Loire.*

[2] *Recherches historiques.*

[3] M. Port.

ailleurs, mais la sainte Vierge apparut plusieurs fois au milieu d'un buisson, au lieu où était primitivement la chapelle, et fit comprendre par là qu'elle avait choisi ce lieu pour y être honorée; alors on se détermina à l'y faire reconstruire.

» Dès le XIVe siècle, on venait à Belle-Fontaine de tous les pays « de France, même des pays étrangers, accomplir une promesse, « remplir un vœu. Les plus grands seigneurs prenaient le bour- « don de pèlerin et se rendaient à la grotte vénérée de Notre- « Dame de Bégrolles [1]. »

Il s'y établit une confrérie. Paul V l'enrichit de nombreuses indulgences. Son institution est fort ancienne, dit l'abbé Grandet. En 1640, Antoine de Saint-Font, prieur de Notre-Dame de Belle-Fontaine, fit imprimer à Angers les statuts de cette confrérie de Notre-Dame de Bon-Secours, avec l'approbation de l'évêque de Maillezais.

Beaucoup d'évêques s'enrôlèrent dans cette confrérie, entre autres Guillaume, évêque de Poitiers, Guillaume, évêque d'Angers, Louis Séguin, évêque de Mégare, avec plusieurs personnes de la première qualité des deux sexes, des maisons de Bretagne, de Chemillé, de Cholet, de Maulévrier, etc., etc. Les paroisses tout entières de Beaupréau, d'Andrezé, de la Chapelle-du-Genêt, etc., etc., s'y firent aussi inscrire [2].

En cette même année, 1646, le pape Innocent X touché, disent les chroniques du temps, de la protection de la mère de Dieu sur le pays des Mauges, accorda des indulgences particulières à cette confrèrie [3].

En 1789, le concours des pèlerins fut très-grand à Belle-Fontaine, surtout dans l'octave de l'Assomption. Ce concours augmenta en 1791 et 1792, au point que les districts de Cholet et de Saint-Florent furent alarmés, comme nous venons de le voir par la lettre de Richard.

En 1814, des Trappistes ont pris la place des Feuillants, et ont rebâti l'abbaye incendiée pendant la guerre.

Dans le premier temps de leur prise de possession, le concours du peuple fut encore immense aux cérémonies qu'ils firent dans la petite chapelle et autour du calvaire, qu'ils avaient réédifiés près de l'antique source. Moi-même, en 1818, alors encore enfant j'y ai pris part.

[1] *Histoire de Cholet.*
[2] Communication de M. le marquis de Civrac.
[3] *Histoire de Cholet*, t. II.

VII. — PAGE 165.

Voici ce que dit Savary sur les apparitions de Belle-Fontaine et de Légé. A Belle-Fontaine, « une vierge de faïence était l'objet de la vénération universelle et donnait aux croyants, entre les branches d'un chêne, des signes évidents d'une action surnaturelle. Les processions se faisaient surtout au clair de la lune dans un champ voisin, dont l'entrée n'était permise qu'à un enfant en état de grâce ; des anges descendaient du ciel pour y célébrer la messe.

« L'enfant était le moniteur de l'assemblée. Il était surtout recommandé aux assistants de ne pas lever les yeux pendant la célébration des saints mystères, parce qu'ils ne pouvaient supporter l'éclat éblouissant des rayons de lumière dont la Vierge s'environnait en voltigeant au-dessus de leurs têtes. On disait même que la sainte Vierge donnait un baiser maternel aux personnes qui se trouvaient en état de grâce. »

« Dans la Basse-Vendée, aux environs de Légé, un vieux chêne, dit toujours Savary, attirait également les processions. On voyait d'abord un objet blanchâtre descendre sur le tronc, puis on distinguait la figure de la Vierge qui semblait regarder à droite et à gauche ceux qui étaient en prière ; tantôt elle paraissait avec l'enfant Jésus, tantôt avec saint François d'Assise, et un autre religieux habillé en capucin. A mesure qu'il arrivait des processions, la Vierge se tournait vers les arrivants en baissant un peu la tête ; le soir, au chapelet, lorsqu'on lisait la prière des allégresses de la Vierge, pour les mystères joyeux, elle prenait la figure de Notre-Dame du rosaire[1]. »

VIII. — PAGE 165.

A l'occasion des pèlerinages des Mauges, les administrateurs du district de Saint-Florent écrivirent ce qui suit au Directoire d'Angers :

« Beaupréau, 22 août 1791.

« Ce qui agit avec le plus de force (pour empêcher les jeunes gens de s'inscrire), c'est la religion, ou plutôt le fanatisme, car il faut bien les distinguer. Le fanatisme est porté, dans les Mauges et dans tout le rayon, à un point extrême, et jusque-là, qu'on vient de voir un rassemblement nocturne de plus de dix

[1] Savary, t. I, p. 55.

mille hommes, femmes, vieillards, enfants. La superstition les a conduits à une certaine vierge de Belle-Fontaine, autrefois renommée, placée au-dessus d'une source limpide, près de l'abbaye de ce nom, ci-devant habitée par des Feuillants, entre Beaupréau et Cholet, dans le district dont cette dernière ville est le chef-lieu.

« On allait assez ordinairement chaque année faire des visites à cette vierge, dans la huitaine de la mi-août. On y voyait une centaine de personnes à la fois ; mais à aucune époque, messieurs, on n'avait vu, pendant la nuit, un rassemblement pareil à celui que je viens de vous signaler.

« On assure que tout ce monde est attiré par des desseins anti-patriotiques, et qu'il s'y fait des neuvaines pour la contre-révolution, sans doute par l'avis des prêtres réfractaires dont ce pays fourmille, n'y en ayant pas de remplacés, si ce n'est celui de Notre-Dame de Beaupréau.

« S'il était possible, messieurs, de faire sauter et remplacer, dans le district de Cholet, le curé d'Andrezé, dont la paroisse nous touche ; puis d'en faire autant pour les curés de Saint-Martin de Beaupréau même, de la Chapelle-du-Genêt et du Fief-Sauvin, qui nous entourent, ce serait rendre un grand service au canton. Autrement, et si l'on ne sévit pas, comme je le demande, il faudra désespérer de faire de ce pays des citoyens patriotes et d'avoir des gardes nationales capables de marcher au besoin.

« Je serai peut-être forcé de quitter et d'abandonner le père Coquille, ancien récollet, qui est la bête noire du pays, parce qu'il est isolé au milieu des frénétiques les plus incurables. »

(*Volontaires*, t. I, p. 155, par Grille.)

Voir à la fin du volume, note VIII (bis).

IX. — Page 178.

Dans le Journal ecclésiastique de Barruel, M. Chatizel, curé de Soulaines, s'inscrit en faux contre les troubles attribués aux prêtres insermentés, et démontre qu'ils ne sont que l'effet des persécutions provoquées par les agents de la force publique et les intrus.

X. — Page 1.

Voici la copie de quelques déclarations faites devant le colonel Boisard à l'occasion de la conjuration des Mauges.

11 Mai. — Henri Duverdier dépose que le d. jour, 8 mai, étant chez le nommé Courbet, dont il est question au d. procès-verbal,

et discourant avec le d. Courbet, ce dernier lui dit : Il devait se tenir chez moi une assemblée de toutes les municipalités des environs au nombre de quarante à cinquante différentes, à l'effet de se coaliser ensemble pour prendre un arrêté tel qu'il avait été pris dans la ci-devant province de Bretagne, suivant la lettre qu'ils avaient reçue, laquelle lettre invitait lesdites municipalités à se coaliser avec les Bretons pour qu'au premier moment le tocsin fût sonné dans toutes les paroisses coalisées, qu'ensuite lesdites paroisses prendraient les armes et chasseraient leurs prêtres constitutionnels et replaceraient en leur place les prêtres réfractaires que l'acte de coalition qui devait se passer entre les municipalités, qui devaient se réunir chez le sieur Courbet, ledit jour 8 mai, ne ferait aucunement mention des prêtres, mais qu'il porterait que lors du tocsin général, les paroisses prendraient les armes et diraient que c'est pour chasser les brigands; que cet avis avait été donné par le sieur Salbœuf, au nommé Bellouin, officier municipal de la Jumellière, de qui il le tenait, que sans l'avis du d. Salbœuf, l'arrêté à prendre aurait fait mention des prêtres et que partout on aurait affiché en même temps ledit arrêté, que son avis à lui Courbet, était que l'arrêté à prendre serait pris soit en assemblée générale des municipalités réunies, ou par chaque municipalité en particulier, et que dans ce dernier cas, ils se le feraient passer réciproquement, que pareille assemblée des différentes municipalités avait été convoquée par ledit Bellouin et remise au 8 mai, parce que ledit Bellouin ayant été chez le susdit Salbœuf le consulter, ce dernier lui avait dit : Il faut attendre, la poire n'est pas mûre, que néanmoins ledit jour trente-quatre municipalités se sont trouvées chez.... au rendez-vous, lesquelles municipalités déclarèrent qu'elles avaient reçu le contre ordre, et qu'il n'y fut rien d'arrêté, ce jour 30 avril, qu'il fut bien fâché, lui Courbet, de ce que les municipalités qui étaient chez lui lors de l'arrivée du brigadier et de son détachement se sont évadées en..... et que ceux restés ayant montré peu de fermeté ainsi que ceux arrivant par différentes routes, qui prévenus avaient rebroussé chemin, que s..... avaient tous été comme lui, l'assemblée aurait tout de même tenu, et que si l'arrêté dont il avait donné le détail, avait été pris et signé, il ne se fût pas gêné de le présenter audit Boisard, se tranquillisant sur ce que ledit arrêté aurait porté que la convention avait pour objet de chasser les brigands lors du tocsin général. »

Marie Chauvin dépose que le 4 du d. mois de mai, le nommé Ardré, chirurgien à la Poitevinière, lui témoigna de l'inquiétude

sur des assemblées de différentes municipalités, qu'on lui avait assuré que le sujet de cette réunion avait pour but d'occasionner un soulèvement dans la foire de Montrevault et faire égorger les Patriotes. Signé : BOISARD, et Marie CHAUVIN, femme Verron.

Du 21 mai, à Cholet.

Michel Guilay dépose que vers le 20 avril dernier lorsqu'il revenait de Saint-Florent, il rencontra le nommé Courbet, de la Poitevinière, qui lui dit : Savez-vous qu'il doit se tenir, lundi 30 de ce mois, une assemblée de municipalités différentes; le déposant lui ayant demandé pour quelle affaire, il répondit : que cela se verrait lorsqu'elles seraient réunies, que le huit mai courant lui déposant étant chez le sieur Courbet, il vit se rassembler un grand nombre de citoyens que l'on disait être des officiers municipaux, que sur les onze heures Courbet dit à son fils, selléz mon cheval, et allez au-devant de M. Coiseaud, maire de Beaupréau, que lorsque nous arrivâmes avec notre détachement il aperçut deux maires, lesquels s'enfuirent de chez ledit Courbet.

Le déposant a déclaré ne savoir signer. Signé : BOISARD.

XI. — PAGE 194.

Les prêtres détenus au grand et petit séminaire d'Angers, furent au nombre de trois cent soixante-quatorze.

D'après la liste publiée dans le *Champ des Martyrs*, par M. Godard-Faultrier, on compte :

Trois vicaires généraux, un archidiacre, quatre doyens, sept sulpiciens, cinquante chanoines, cent quarante curés, soixante-douze vicaires, quatorze aumôniers, vingt-sept chapelains, cinq clercs, deux professeurs, onze prêtres habitués, vingt-huit religieux, six chanoines réguliers.

XII. — PAGE 210.

Il y eut encore d'autres prêtres incarcérés et déportés, entre autres M. Bodin, curé du Voide, et M. Imbert, son vicaire.

Une liste plus complète que celle de M. Godard existe à la bibliothèque d'Angers, section des manuscrits.

XIII. — PAGE 225.

Voici la lettre que Delaunay et Richard écrivent :

Cholet, 23 août 1792.

Citoyens et chers collègues,

Nous avons quitté Bressuire, et Boisard (commandant du 19e dragons), qui en arrive, nous annonce que les forces nationales

qui s'étaient portées sur cette commune se retirent et qu'il pense que les gardes nationales d'Angers et de Saumur, qui au nombre de quatre cents pour chaque ville, étaient accourues au signal du danger, n'ont plus qu'à rentrer dans leurs foyers après avoir bien mérité de la patrie.

Nous partageons cet avis, mais nous n'allons qu'avec prudence, et nous écrivons à nos collègues de Vihiers pour leur dire d'examiner s'il y a lieu en effet de faire retirer les gardes nationales stationnées à Vezins, Coron, Vihiers et Doué. Nous croyons que la présence de ces braves colonnes est inutile, mais nous ne prenons pas sur nous seuls de les renvoyer.

On a fait le désarmement dans plusieurs paroisses et districts de Vihiers et de Cholet. Cette mesure était nécessaire et même indispensable.

Nous envoyons à Angers un sieur Baudry, régisseur du château de Châtillon; il est violemment suspecté d'être l'auteur des rassemblements séditieux. Une partie de l'armée patriote rangée sous les murs de Bressuire a établi une cour martiale, rédigé une espèce de procès-verbal et fusillé deux citoyens accusés d'être les auteurs et instigateurs de la sédition ; cet exemple est terrible, cette conduite est hors des termes de la loi, mais dans les crises les punitions sont toujours promptes et frappantes.

Dans l'instant arrive la cavalerie nationale de Nantes et les dragons d'Ancenis, qui s'étaient rendus à Bressuire. Ces citoyens soldats et soldats citoyens ont été reçus avec des transports d'allégresse, qui se sentent mieux qu'ils ne s'expriment.

Tours, Rochefort-sur-Mer, enfin les départements de l'intérieur se portent encore en force sur Bressuire. On est obligé de leur envoyer des courriers pour arrêter ces Patriotes dans leur marche.

Les révoltés avaient des chapelets; les prêtres leur avaient persuadé qu'il n'y aurait à mourir que ceux que Dieu appellerait dans le ciel. On a reconnu parmi les morts quatre ou cinq révoltés ayant des tonsures. Que l'on vienne dire qu'en vain l'on tonne contre les prêtres réfractaires! Que l'on ose attester qu'ils ne sont pas d'accord avec les contre-révolutionnaires d'Outre-Rhin, alors nous dirons à ces incrédules : allez à Bressuire, voyez la mort et la désolation sous les murs de cette ville et croyez enfin.

Nous ne présumons plus qu'il y ait des mouvements nouveaux dans notre département, la terreur a glacé les esprits des malveillants, et les détachements des volontaires nationaux que

nous avons portés au Longeron et à Mortagne, nous paraissent suffisants avec les gardes nationales de Chalonnes stationnées à Gesté, Torfou, Montfaucon, et trente gardes nationales de Saint-Florent stationnées à Beaupréau [1].

XIV. — PAGE 234.

Madame de La Rochejacquelein, dans ses Mémoires, assure que cette guerre n'a pas été, comme on le dit, excitée par les nobles et les prêtres. De malheureux paysans, blessés dans tout ce qui leur était cher, soumis à un joug que le bonheur dont ils jouissaient auparavant rendait plus pesant, n'ont pu le supporter, se sont révoltés et ont pris pour chefs et pour guides des hommes en qui ils avaient mis leur confiance et leur affection. Les gentilshommes et les curés proscrits et persécutés et qui d'ailleurs étaient ennemis de la cause qu'attaquaient les paysans, ont marché avec eux, ont soutenu leur courage, mais n'ont point commencé la guerre, car aucune personne raisonnable ne pouvait supposer qu'une troupe de pauvres gens sans armes et sans argent parviendrait à vaincre les forces de la France entière.

Tout le monde s'est levé à la fois parce qu'un premier exemple a trouvé tous les esprits disposés à la révolte. Les chefs des diverses insurrections ne se connaissaient même pas. Pour ce qui regarde M. de Lescure et nos parents, je puis affirmer qu'ils n'ont fait aucune démarche qui pût amener la guerre.

Bourniseaux affirme à son tour que les nobles et les prêtres n'ont été que les auxiliaires des paysans, qui les premiers ont pris les armes. Quand la guerre a été commencée ils se sont portés dans les châteaux et ont sollicité les gentilshommes de se mettre à leur tête.

Placés entre la nécessité de mourir sur l'échafaud ou les armes à la main, ces nobles se dévouèrent enfin au parti du roi avec la certitude de succomber dans la lutte et d'y perdre leurs biens et leur vie.

Dès que les gentilshommes eurent pris les armes, le clergé se prononça avec la plus grande énergie.

Il ajoute que le paysan est entré le premier dans la lice et a entraîné avec lui les nobles et les prêtres.

Crétineau-Joly dit : le clergé, la royauté et la noblesse ne furent point les promoteurs de cette insurrection; pour s'en

[1] Grille, *Volontaires*, t. II, p. 219.

convaincre il n'y a qu'à comparer les dates. L'Assemblée constituante et législative avait tué la monarchie ; le 21 janvier 1793 on avait tué le roi. La Vendée laissa passer toutes ces tempêtes. On avait exilé ses prêtres, on massacrait les gentilshommes, on vendit leurs terres.

La Vendée devant tant de provocations resta muette. Pour que la Vendée courût aux armes, il fallait qu'elle fût menacée dans son existence et sa liberté. Ce que les prêtres n'avaient jamais tenté, ce que les nobles désespéraient de mener à bien, se réalisa au premier cri de guerre poussé par un paysan nommé Jacques Cathelineau [1].

On a calomnié les prêtres et les nobles, dit l'abbé Bernier, quand on a dit qu'ils avaient concerté, préparé la prise d'armes, et allumé la guerre civile. La certitude du contraire est depuis longtemps acquise à l'histoire. Le soulèvement en masse de la Vendée fut un élan spontané, il fut l'explosion d'une indignation profonde, longtemps comprimée et qui, depuis la journée lamentable du 21 janvier, n'attendait qu'une étincelle pour éclater avec une énergie terrible. Les prêtres et les nobles furent entraînés par ce mouvement au lieu d'en être les instigateurs, ils le suivirent, ils se dévouèrent même, pour en procurer le succès, mais il ne leur inspira tout d'abord que des inquiétudes et des appréhensions. (*Notice sur le collège de Beaupréau,* p. 2.)

XV. — PAGE 240.

Dites tout le mal que vous voudrez et vous avez cent chances contre une d'être cru d'un grand nombre, sinon de tous; dites du bien ou réfutez simplement une calomnie et vous ne trouverez que des dénégations ou vous ne triompherez qu'à grand'peine et à la longue des convictions rebelles. Oh! purger l'histoire du mensonge, autant purifier un égout, autant disputer un os à un chien. (Journal *l'Univers*, édit. semi-quotidienne, nº 608, vendredi 12 août 1870, supplément, 11e colonne.)

XVI. — PAGE 242.

Voici une complainte qui fut faite en 1793, à l'occasion de la mort de Louis XVI.

1.

En mil sept cent quatre-vingt treize,
Le vingt et un du mois de janvier,

[1] Crétineau, t. I, p. 14.

La troupe a saisi Louis seize,
Qu'elle avait gardé prisonnier,
Elle a conduit ce noble prince,
Pour le frapper selon la loi,
Dessus la place Louis quinze,
Où il avait été fait Roi.

2.

Adieu, ma sœur Élisabeth,
Adieu, mon épouse bien aimée !
Et mes deux frères que je regrette,
Je vous le dis en vérité,
Provence, d'Artois et Condé,
C'est votre sort qui m'inquiète ;
Hélas ! qu'allez-vous devenir
Après qu'on m'aura fait mourir !

3.

Adieu, ma fille, Marie-Thérèse !
Adieu, mon cher petit garçon !
Je meurs victime et je vous laisse
Esclaves de la nation.
Respectez le sang des Bourbons,
Pensez toujours à Louis seize,
Un jour si vous devenez Roi,
Mon fils, souvenez-vous de moi.

4.

A la fin le moment s'avance,
Il faut monter à l'échafaud
Et subir l'infâme sentence ;
On a donné l'ordre au bourreau,
Ma mort va donc être le sceau
Des maux qui pèsent sur la France ;
Je prie le Sauveur tout-puissant
De protéger tous mes enfants.

5.

Grâce ! grâce ! qu'allez-vous faire ?
Ce bon Roi n'a fait que du bien.
Des Français n'est-il pas le père
Et le père le plus humain ?

. . . .

. . . .
Trancher une tête si chère!
Mais aussitôt trois cents tambours
Interrompirent son discours.

6.

Pleurez, Français, pleurez la perte,
Que l'on vous révèle aujourd'hui,
Car l'on vient de trancher la tête,
Au petit fils du grand saint Louis.
Pleurez, Français, pleurez-le bien,
C'était un père plutôt qu'un maître;
Sa vie fixait votre bonheur
Sa mort fera votre malheur.

(Journal le *Figaro*, 21 janvier 1872. — *L'Univers*, 26 id.)

XVII. — Page 243.

Peu importait aux paysans du bas Poitou, dit M. Thiers, ce qui se faisait en France, mais la dispersion de leur clergé et la nécessité surtout de se rendre aux armées, les exaspéra.

XVIII. — Page 244.

Le plan d'une insurrection était si peu arrêté dans leurs têtes, dit M. Gellusseau-Amaury, que les héros de ce soulèvement une fois maîtres du terrain ne surent que faire de leur victoire.

Savary prétend que cette spontanéité décèle une entente préalable et un plan concerté. S'il y avait eu un plan concerté, ils auraient eu des chefs reconnus dès les premiers jours de l'insurrection et ils n'en eurent aucun. Il fallut qu'ils forçassent d'Elbée, Bonchamps, leurs premiers généraux, à accepter le généralat. Également ils se seraient procuré des armes préalablement et ils n'en avaient aucune, pas plus que des munitions.

La guerre a été plutôt défensive qu'offensive, dit à son tour Mme de La Rochejacquelein, jamais aucun plan n'a pu être concerté pour arriver à un résultat plus élevé que la sûreté du pays.

Les vœux des paysans étaient modestes, dit Mme de La Rochejacquelein. Ils désiraient seulement que ce nom de Vendée qui leur avait été donné par hasard, fût consacré à une province formée de tout le Bocage et administrée séparément (p. 160). Ils auraient sollicité le roi d'honorer une fois de sa présence ce pays sauvage et reculé; de permettre qu'en mémoire de la guerre, le drapeau blanc flottât toujours sur le clocher de chaque

paroisse et qu'un corps de Vendéens fût admis dans la garde du roi. On aurait aussi réclamé l'exécution d'anciens projets pour l'ouverture des routes et la navigation des rivières[1].

XVIII (bis). — Page 245.

En 1790, un département était divisé en *districts*, *cantons* et *communes*.

Son administration générale était confiée à un Conseil composé de trente-six membres, qui s'assemblaient une fois chaque année. Une Commission prise dans son sein, portait le nom de *Directoire* et exerçait le pouvoir exécutif.

Les districts avaient des administrateurs subordonnés aux autorités départementales. Un rapporteur de toutes les affaires, nommé procureur-syndic, était entendu avant toute délibération.

Chaque commune avait un syndic (maire) assisté d'un Conseil, sous la juridiction du district cantonal et du directoire départemental.

Toutes les autorités étaient élues au moyen d'un suffrage à deux degrés.

Les électeurs primaires se rassemblaient au canton et élisaient ceux du second degré, qui, à leur tour, nommaient les administrateurs, les députés, les juges et même l'évêque, etc., etc.

Dans le Bocage les populations ne paraissent pas avoir pris part aux élections.

XIX. — Page 281.

La vie du marquis Claude-Louis-Jean-Vincent de Beauvau fournirait le sujet du roman le plus dramatique.

Sa famille, l'une des plus illustres de France et divisée en plusieurs branches, descendait, disait-on, de Foulques II, comte d'Anjou. Il naquit en 1744, au château de la Treille, qui est situé entre la ville de Cholet et le bourg de la Séguinière, et que son père avait acheté de la famille des Rouxeilley.

Il commença ses études à Vannes et les termina à Paris au collége de Louis-le-Grand, où il acquit de vastes connaissances, surtout en physique et en chimie

Né avec de fortes passions, il s'en laissa dominer avec le plus grand excès, sa vie ne fut qu'un enchaînement de fautes et même de crimes. Il était remarquable par sa taille herculéenne.

[1] Mme de La Rochejacquelein, p. 161.

Il joignait à une beauté de formes, une tournure distinguée et une expression de physionomie hautaine.

Il entra à dix-huit ans dans les mousquetaires et plus tard dans la garde du corps du roi Stanislas.

Ayant fait connaissance avec une demoiselle Lemaître, d'une famille bourgeoise de Paris, il entretint avec elle des relations coupables. Pour la soustraire à l'autorité de ses parents, il la fit entrer à la comédie Italienne. Poursuivi comme séducteur, il fut mis en prison et y resta six mois [1].

A l'âge de vingt-six ans, il épousa sa cousine Germaine-Marie-Perrine-Vincent Lesénéchal de Kercado de Molac, fille d'un lieutenant général, de laquelle il eut un fils, Charles-Just-Louis-Eugène, qui fut baptisé le 15 juillet 1774, à la paroisse de Saint-Melaine, près Cholet.

La division s'étant mise entre le marquis et son épouse, tous les deux d'un caractère violent et intraitable, de Beauvau partit pour Saint-Domingue. Dans cette colonie, s'étant épris d'une demoiselle Marceillan-Comminges, âgée de dix-neuf ans, il se fit adresser de France un faux certificat de la mort de sa femme et épousa cette riche héritière. Mais le bruit s'étant répandu autour de lui que sa première femme n'était pas morte, il usa d'audace et revint en France avec sa jeune épouse, pour confondre, disait-il, ses calomniateurs.

On lui prête l'idée d'avoir voulu s'emparer du navire qui le transportait, afin de se réfugier aux États-Unis où Washington, parent de Mlle de Marceillan, lui avait offert le commandement d'une frégate. Mais son intrigue ne put réussir.

A son arrivée au Hâvre (le 27 septembre 1777) il fut arrêté et conduit à l'arsenal où il resta un mois. Il fut transféré ensuite au mont Saint-Michel comme faussaire et brigand. Il aurait dû être condamné à une peine infamante, mais sa famille intercéda auprès du roi qui se laissa fléchir.

Cependant Mlle Marceillan était enceinte. Le Parlement appelé à statuer sur la légitimité de la fille qu'elle mit au jour, la déclara légitime, le 8 juillet, à raison de la bonne foi de la mère et condamna de Beauvau à lui donner quarante mille livres de dommages et intérêts.

Pendant que ces choses se passaient, la première femme du marquis continuait à habiter le château de la Treille avec son

[1] M. Célestin Port, archiviste du département de Maine-et-Loire, dans son *Dictionnaire historique* etc., p. 276.

fils Eugène. Elle avait appris la fuite et le second mariage de son mari sans douleur, car elle aussi menait joyeuse vie. Ayant connu le débarquement de Beauvau au Hâvre, elle fut d'abord désappointée, mais ensuite rassurée quand elle sut son arrestation.

Le prisonnier, trompant bientôt la vigilance de ses gardiens, s'évada de sa prison par un tuyau d'égout qui aboutissait à la mer et où il aurait dû trouver la mort. Ayant eu la bonne chance de remonter à la surface de l'eau, il accourt clandestinement à la Treille, mais n'ose s'y montrer. La maréchaussée ayant promis vingt-cinq louis à quiconque le saisirait mort ou vif, il fut repris et incarcéré de nouveau dans les prisons d'Angers, le 20 novembre.

En 1778, sa famille le fit interdire comme furieux et prodigue[1]. La marquise, sa femme, quitta la Treille l'année suivante, se retira chez ses parents et plaça son fils d'abord dans un collége de Nantes, puis enfin à Vannes, en 1780. En 1784, le jeune homme fut envoyé à Paris, au collége du Plessys, d'où il sortit après dix-huit mois de séjour, pour entrer dans l'école royale de marine fondée à Vannes.

Le 19 décembre 1786, le marquis de Beauvau[2] obtint son élargissement en signant l'engagement d'honneur de se soumettre à tout ce qui avait été décidé à son sujet[3] et fut rélégué au château de la Treille.

Il y fut à peine arrivé qu'il contracta des relations adultères avec une Renée Guicheteau, veuve Brisson, de la Séguinière, de laquelle il eut trois enfants.

Souffrant de la réduction de sa fortune et voyant que son fils Eugène était un obstacle à la réintégration de tous ses droits, il le fit sortir de l'école de Vannes et revenir à la Treille, dans l'intention secrète d'employer envers lui les machinations les plus criminelles.

Le fils, à passions vives, comme son père, était doux néanmoins, d'une grande sensibilité et animé de grands sentiments religieux. Ayant trouvé à la Treille un enfant que son père avait eu de la

[1] En vain il publia un Mémoire qui fit sensation dans le public ; il fut le 3 décembre, transféré à Vincennes, puis à la Bastille, où il resta renfermé six ans.

On prétendit que ses travaux de chimie lui avaient dérangé la tête.

[2] Par l'intervention du *Baron de Breteuil*. (Célestin Port.)

[3] C'est-à-dire de se conduire mieux et de s'en rapporter à ses curateurs honoraires (Célestin Port).

femme Brisson, et que ce père voulait qu'il appelât du nom de frère, il se refusa avec la plus vive indignation à l'appeler de la sorte. Le marquis, en fureur, mit l'épée à la main pour l'y contraindre et l'accula au bord des douves du château. Eugène, qui avait aussi tiré l'épée pour parer les coups que lui portait son père, et qui ne voulait pas courir le danger de tuer l'auteur de ses jours, se jeta dans l'eau pour se préserver de ce malheur, mais les fossés où il s'était précipité étaient entourés de murs élevés et perpendiculaires, il allait infailliblement s'y noyer, si le sieur Bourdaiseau, de la Séguinière, n'était venu à son secours.

Eugène, habituellement, aimait à sauter à califourchon sur une petite barrière voisine du château, des clous y furent malicieusement enfoncés et l'y blessèrent très-dangereusement entre les deux cuisses. Eugène se baignait souvent dans l'étang voisin ; une horrible proposition fut faite au jardinier Brejeon, qui l'accompagnait.

Enfin une altercation très-vive ayant eu lieu un jour à Cholet, chez l'entreposeur de tabac, M. Delaunet, entre Eugène et son père, Eugène fut poursuivi par son père furieux, jusqu'à la Treille, et obligé de se cacher plusieurs jours chez le métayer Proutière.

Les altercations empirant toujours, le marquis place son fils à Nantes dans un infâme pensionnat, chez le sieur Wex, pour lui faire achever, dit-il, son éducation. Il n'y avait pas six mois que Eugène était revenu à la Treille.

Sa sœur consanguine, qu'il ne connaissait pas, se trouvait aussi à Nantes dans ce moment, chez les sœurs Visitandines. Il alla la voir plusieurs fois. Il y avait six mois que Eugène était à Nantes, lorsque le sieur Wex se rend à la cure de Saint-Nicolas, prier un prêtre de venir administrer un jeune homme. Le vicaire Clody s'y rendit ; quelques jours après ce jeune homme ayant été déclaré mort, fut inhumé, le 9 janvier 1789, sous le nom de Charles-Just-Louis-Eugène de Beauvau.

Mais tandis qu'on transportait au cimetière de Saint-Nicolas une bière qui était censée contenir le corps d'Eugène, et qui par le fait, dit-on, ne contenait qu'une bûche, celui-ci partait le même jour, à trois heures du matin, avec son précepteur, Duval. Ils prirent la route de Rennes et allèrent s'embarquer à Saint-Malo. De là, ils se rendirent à Jersey, et en Angleterre. Au mois de novembre, par ordre du marquis, ils s'embarquèrent pour les colonies, et arrivèrent au Port-au-Prince en décembre.

Le sieur Duval fut tué au premier sac de cette ville, en 1791.

En 1793, Eugène revint à Jersey, de là à Quiberon, et combattit d'abord sous Cadoudal; puis, en 1794, sous Charette, et l'année suivante en Anjou.

Après avoir conduit son fils à Nantes, le marquis de Beauvau était revenu à la Treille. Il était alors en instance près du Parlement pour être relevé de son interdiction. Il obtint du ministère la permission de se rendre à Paris[1] pour suivre son procès. Il emmena avec lui la femme Brisson, et ce fut dans la capitale qu'il fut averti de la mort prétendue de son fils Eugène.

Etant revenu en Anjou, il assista à l'Assemblée de la noblesse, à Angers, le 18 mars 1789, où furent nommés les députés aux États-généraux. Il y fit plusieurs motions relativement à des libertés publiques, à la création d'une milice populaire et à des donations faites précédemment par sa famille, mais que les circonstances du temps empêchèrent de se réaliser.

Cependant le bruit se répandit que son fils Eugène n'était pas mort. M. Duchesne père aurait écrit à son fils, établi à Cholet : « Ne va pas croire que le fils de Beauvau soit mort, c'est une ruse du père pour se faire relever de son interdiction. Qui vivra verra. » M. Retailleau, négociant à Cholet, aurait dit en face du marquis : « Vous avez encore fait un faux, on sait où est votre fils. »

En 1791, le jour où l'on célébrait, à Saint-Melaine, l'anniversaire de la mort d'Eugène, un marin nommé Ausureau aurait dit qu'il avait vu souvent le jeune de Beauvau, à Londres, dans les premiers mois de 1789.

Le marquis, lui-même, ayant obtenu main-levée de son interdiction (le 12 janvier 1788), ne se gênait plus de parler de son fils, comme vivant, à la femme Brisson, à Bourdaiseau, à ses domestiques, à la femme Chiron, au métayer Poirier, au sieur Courbet. Il aurait dit, par exemple, à ce dernier, au moment où il revenait du service de son fils : D'où viens-tu? Et sur ce que Courbet lui répondit qu'il venait de Saint-Melaine, du service de son jeune maître; il aurait ajouté : « Et, si un jour tu le voyais reparaître, tu serais donc bien étonné? » Il aurait même montré à la femme Brisson une lettre de Mlle de Marceillan, dans laquelle cette dernière disait que Eugène avait échappé au massacre de Port-au-Prince.

[1] Célestin Port dit que ce fut à Angers, où il publia un nouveau mémoire justificatif de sa conduite, rédigé par l'avocat Delaunay et l'abbé Rangeard.

En 1792, Mlle Sophie-Victoire-Reine de Beauvau, que le marquis avait eue de Mlle de Marceillan, fut retirée de la Visitation, à Nantes, et vint habiter la Treille avec son père, où elle demeura trois mois, et fut conduite ensuite dans une pension de Poitiers, tenue par les demoiselles Demange.

En 1793, le marquis reconnut les trois enfants qu'il avait eus de la femme Brisson, et leur légua dix mille francs et une petite maison en disant à la femme Brisson, qui se plaignait de la modicité de ce legs : Il faut que je laisse de quoi vivre à mon fils Eugène.

Il épousa chaudement les idées révolutionnaires et fut un de ceux qui contribuèrent le plus à exalter l'imagination des habitants de Cholet; certes la Révolution ne devait pas se féliciter beaucoup d'un pareil partisan[1].

Il croyait avoir à se plaindre personnellement du Roi. Cependant plusieurs personnes doutent de la sincérité de ses sentiments républicains. Le fait suivant le prouverait ou du moins montrerait qu'il ne perdait pas tout espoir de voir reparaître un gouvernement monarchique :

Dans une assemblée populaire, en 1793, un citoyen l'interpella en ces termes : Tu sais que la nation ne reconnaît plus les titres de noblesse, donne donc le bon exemple et sacrifie les tiens à la patrie. Je suis prêt, répondit le marquis, à faire ce qui m'est demandé et à m'imposer un sacrifice qu'aucun de vous n'est à même d'imiter. A ces mots, il tire de sa poche une liasse de papiers et les brûle aux yeux de tous ceux qui étaient présents. En retournant à la Treille, le marquis disait : Cette canaille croit que j'ai brûlé mes titres, mais je n'ai sacrifié que des parchemins insignifiants, on les retrouvera plus tard. Effectivement, ils furent retrouvés après la guerre, cachés au fond d'une barrique[2].

Nous avons vu sa mort. Sa mémoire est restée maudite parmi nos populations, qui lui imputent quelques actes de férocité. Un

[1] M. Célestin Port prétend, qu'éclairé par la persécution, il accueillit avec empressement le grand bouleversement de 1789. Ne serait-ce point la haine, plutôt qu'un autre mobile, qui l'aurait porté à renier les traditions de sa famille?

[2] Le 16 juin 1790, il fut élu procureur syndic du district de Cholet, et présida la première assemblée électorale. — Pendant la gestion de sa charge, il publia un travail sur les moyens de soutenir et de développer l'industrie et l'agriculture de Cholet, et proposa d'établir un atelier de filature système Mould-Jenny. (Célestin Port, p. 277.)

jour, dit-on, un mendiant ayant franchi le pont-levis de son château, il le fit dévorer par ses chiens. Ayant appris que le fils Courdet avait abattu une pièce de gibier sur ses terres, il le demande devant lui. Ce jeune homme qui sait ce qui l'attend, refuse de comparaître. Ses parents, qui redoutent pour eux la colère du marquis, le conjurent d'obéir. Je vais périr, leur dit-il, mais j'irai pour vous sauver la vie. S'armant d'un lourd bâton, il se présente devant son maître, qui a deux pistolets chargés et armés à côté de lui et lui crie en l'abordant : Ne me manquez pas, monsieur le marquis, quant à moi, je ne vous manquerai pas. Le ferais-tu, Courbet, lui crie le marquis. — Oui, monsieur. — Eh bien, j'admire ta résolution. Retire-toi, et qu'il ne soit plus question de rien.

Nous avons dit que Reine de Beauvau avait été conduite en pension à Poitiers. Pendant qu'elle était dans cette ville, on y célébra la fête de la Raison. Ses institutrices, les demoiselles Demange, briguèrent pour leur pension l'honneur de fournir la déesse. Le choix tomba sur M[lle] de Beauvau, qui était une grande et très-jolie femme. Elle fut promenée dans les rues en char de triomphe.

Elle épousa peu de temps après le citoyen Henri Rolland, fils d'un médecin, et neveu de ses institutrices, qui, après avoir été comédien, est venu, depuis la Révolution, tenir un café à Cholet.

Vers la même époque, la veuve de Beauvau, ayant quarante ans, épousa un jeune soldat républicain, âgé de vingt ans, nommé Ledet, sans fortune, sans famille, sans naissance, et ne rougit pas de suivre, sur les fourgons, les colonnes mobiles, vivant sous la tente, comme la femme d'un Tartare.

Le 11 vendémiaire, an V de la République, il y eut transaction entre la dame Ledet, la dame Rolland et les trois enfants adultérins Brisson, pour le partage des biens du marquis. La Treille fut laissée à la dame Rolland, à la charge de servir une rente de deux mille six cents livres à la dame Brisson et à ses enfants.

En 1799, Eugène de Beauvau, qui combattait pour les Vendéens depuis quatre ans, réclame son nom et sa fortune. Il vient dans le pays de Cholet, s'abouche avec Bourdaiseau et avec beaucoup d'autres habitants du pays, il leur rappelle son enfance et les particularités les plus minutieuses qui s'y rattachent, revoit sa sœur qui le reconnaît et le traite en frère. Elle lui témoigne une grande affection et va le voir plusieurs fois avec M[lles] Manette et Cécile Lebœuf, au moulin de la Cour, où il se trouvait caché.

Sa mère, devenue Mme Lédet, eut beaucoup de peine à le reconnaître. Toutes les fois qu'elle le vit, elle s'efforça de lui faire abandonner le parti des Vendéens.

Cependant Mme Rolland ne tarda pas à se séparer de son mari. Elle avait d'abord commencé par secouer le joug, sans toutefois rompre encore son mariage. Belle, ardente et passionnée, elle avait tout le tempérament d'un cavalier, et le cheval, la chasse, la galanterie lui étaient également familiers. Profitant de la loi qui permettait alors le divorce, elle épousa du vivant de son mari, le sieur Delaunet, fils de l'entreposeur de tabac. Elle avait eu de M. Rolland un garçon nommé Amédée et une fille.

Le 11 décembre 1799, elle écrit à Saumur, à son frère Eugène, pour l'engager à rompre avec le parti vendéen, et lui reprocher certaines confidences qu'il avait faites, sur sa conduite légère, à un officier républicain. Elle termine par lui dire qu'elle l'affectionnait quand même.

Le 1er janvier, en 1800, Eugène reçoit au château de la Séguinière, chez M. de la Renollière, où il se retira souvent, les vœux de bonne année des notables du pays. Personne, dans la contrée, ne doutait qu'il fût vraiment le fils du marquis.

Quelque temps après, il se rendit à Angers pour faire sa soumission au gouvernement, et y trouva sa sœur, qui l'accueillit parfaitement.

D'Angers, il alla à Saumur, et de Saumur il revint à Cholet, où son passeport, sous le nom de Louis-Eugène-Charles-Just de Beauvau, fut visé le 10 février 1800, par le général Delaage.

A Cholet, il s'adresse au notaire, M. Rigalleau, pour régulariser un engagement avec sa sœur au sujet de la succession du marquis, mais apprenant qu'on le recherchait, il rentra dans ses cachettes, où il se rencontrait souvent avec l'abbé Buchet, curé de la Séguinière, et quelques prêtres du pays.

Il se rendit ensuite à Nantes, où il vit la dame Ledet, puis dans les environs de Vannes, pour se concerter avec Georges Cadoudal.

Enfin, au mois de mars 1801, il fut arrêté à Saumur. Pour se retirer de ce mauvais pas, il simula la folie, et fut mis au dépôt d'aliénés de Poitiers, d'où il s'évada.

Le 11 janvier 1803, le tribunal spécial de Maine-et-Loire, le jugeant par contumace, le condamna à mort et confisqua ses biens au profit de la République.

De Nantes où il s'était d'abord retiré, il trouva moyen de passer en Angleterre où il resta jusqu'en 1814, toucha le trai-

tement que le gouvernement Britannique accordait aux officiers généraux royalistes réfugiés.

Cependant Reine de Beauvau ne vécut guère en meilleure intelligence avec son second mari qu'avec son premier. Elle s'en sépara en 1804, à vingt-six ans, pour avoir plus de liberté dans ses vices. Elle dissipa peu à peu sa fortune, et alors elle renia son frère.

En 1814, ce dernier revint en France et écrivit à sa sœur en lui témoignant le désir de partager sa fortune. Elle s'emporte et prétend ne l'avoir jamais reconnu. Il écrit à l'abbé Buchet, curé de la Séguinière, qui lui répond que sa résurrection remplit de joie tous les habitants.

Le prince de Beauvau, à Paris, refuse de le recevoir.

Au début des Cent-Jours, Eugène accourt en Vendée, vient à la Treille où Mme Delaunet refuse de le voir. Il est obligé de faire enfoncer ses portes; mais sa sœur saute par une fenêtre et obtient de M. de Cambourg, commandant des Vendéens, une garde de cent hommes.

Eugène se trouva au combat de la Grolle et de la Roche-Servière où il se signala.

Le bruit de sa mort ayant couru à cette époque, Mme Delaunet ne se croyant plus obligée à la dissimulation, le pleure amèrement et dans une maison de Cholet, se précipitant sur un lit, donne libre cours à ses regrets.

Le tribunal de Beaupréau fut saisi du procès entre le frère et la sœur. Celle-ci fait défaut. Le juge de paix de Cholet, M. Ménard, appelé en conciliation, avait refusé de s'occuper de l'affaire. Eugène avait les meilleurs certificats des chefs Vendéens, en particulier de M. d'Autichamp. C'est à la sollicitation de ce dernier qu'il obtint la croix de Saint-Louis et le titre de colonel de cavalerie avec une retraite de 2,400 fr.

Le 12 mars 1817, le tribunal de Beaupréau appela de nouveau l'affaire. Mme Delaunet fit encore défaut, M. de Beauvau se présenta. Mme Delaunet interjeta appel du jugement à la Cour royale d'Angers qui, le 22 août 1818, annula le jugement de Beaupréau et renvoya l'affaire devant le tribunal de première instance d'Angers.

Le 23 mai 1820, ce tribunal débouta Eugène de ses prétentions et lui défendit de prendre, à l'avenir, le nom de Beauvau. Il interjeta appel [1], fit imprimer un long mémoire, mais tout fut

[1] Ce procès dura cinq ans et occupa toute la France. Les légitimistes, les hommes religieux se rangèrent du côté du frère et les libéraux

inutile. (D'après ce que m'en a appris la rumeur publique, ce fut l'acte mortuaire de Nantes qui le fit principalement condamner.)

Eugène de Beauvau est mort à Nantes, un bon nombre d'années plus tard.

Mme Delaunet habita la Treille jusqu'en 1832, époque où elle vendit son château pour aller habiter Paris et où elle a vécu encore dix ans.

Elle était remarquable par sa beauté et la distinction de ses manières, pétillante d'esprit et de vivacité, ayant de l'instruction et beaucoup de mémoire. Sa conversation était intéressante et animée, mais avait plus de brillant que de solidité. Elle se plaisait à avancer et à soutenir les plus étranges paradoxes ; elle se moquait de l'opinion des hommes et des usages reçus et avait mis de côté toutes les bienséances de son sexe. Passionnée pour la chasse, elle se livrait à ce plaisir avec des habits d'homme. Elle allait quelquefois dans les sociétés de la bourgeoisie de Cholet, mais on la redoutait beaucoup parce qu'elle était très-irascible quand elle était contrariée. Entendant un jour un morceau de musique qui n'était pas de son goût, elle dit tout haut : Les s... cochons vont-ils bientôt finir? Voyageant en voiture publique avec M. Boutillier de Saint-André, l'auteur des *Mémoires d'un père à ses enfants,* qu'elle savait religieux, elle s'évertua pendant plusieurs heures à faire entendre les blasphèmes et les grossièretés les plus révoltantes et répéta plusieurs fois ce vers de Voltaire :

> Les prêtres ne sont point ce qu'un vain peuple pense,
> Notre crédulité fait toute leur science.

Elle ajouta que la religion chrétienne n'était crue et pratiquée que par des imbéciles, M. Boutillier de Saint-André lui répondit : Vous oubliez Madame, que Pascal, Newton, Racine, Corneille, Bossuet, Fénelon et tant d'autres étaient des hommes très-religieux et n'étaient pourtant pas des imbéciles. Cette réponse ne fit que l'irriter davantage.

Elle mourut subitement dans un accès de colère en apprenant que ses fonds placés dans une spéculation étaient tous perdus.

N. B. — Ces détails m'ont été fournis par M. l'abbé Boutillier de Saint-André, fils aîné du susdit M. Boutillier, qui les tenait en

prirent parti pour la sœur. La politique alors se mêlait à tout et l'on crut que ce fut la cause de l'échec d'Eugène. La magistrature n'ayant pu se soustraire à l'influence du libéralisme, c'était du moins la pensée de la plupart des habitants de notre pays.

grande partie de M. Broque, de Cholet, auteur de manuscrits importants, inédits, sur les familles nobiliaires de l'Anjou.

Pour mieux faire ressortir le caractère et les idées de la dame Delaunet, j'ajouterai que dans les dernières années de son habitation à Cholet, s'étant prise d'affection pour le jeune Graverand, de Cholet, fils de sa sœur de lait, elle voulut lui faire faire ses humanités. Elle le plaça d'abord au collége de cette ville, chez M. Raimbault, puis elle l'envoya ensuite au collége de Beaupréau qui passait pour la meilleure maison d'éducation du pays. Son dessein était de lui faire embrasser quelque carrière libérale, et lorsqu'il serait avoué ou avocat ou médecin etc., de l'établir son unique héritier. Ce jeune homme loin d'avoir des tendances pour le monde, aspirait de plus en plus, à mesure qu'il avançait dans ses études, vers l'état ecclésiastique. Lorsqu'il fut en quatrième, il vint déclarer à sa protectrice qu'il voulait être prêtre. Cômme il devait s'y attendre, sa déclaration la fit entrer dans une colère furieuse. Elle le menaça de lui retirer son appui. Cependant elle lui accorda encore un an pour réfléchir. L'annés suivante, le jeune Graverand ayant persévéré dans sa détermination, elle l'expulsa violemment de sa maison et reporta toutes ses affections sur une jeune fille pauvre de la Séguinière, nommée Sicoteau, qu'elle emmena à Paris avec elle et à laquelle elle fit don d'un capital de 80,000 fr.

Le jeune Graverand se trouva dépourvu de toutes ressources pour poursuivre ses études; sa mère était une pauvre veuve qui vivait du travail de ses mains. Il ne perdit point courage. Plein de confiance dans la Providence qui veille sur ceux qui se reposent sur elle, il va directement en sortant du château de la Treille, à l'église de Notre-Dame se jeter au pied de la statue de la sainte Vierge, pour remettre à cette divine protectrice le soin de son avenir. Après sa prière, il se dirige chez M. l'abbé Legeay, aumônier de l'hôpital, pour lui faire part de toute sa désolation. Au récit de ses angoisses, le bon prêtre le presse contre son cœur et lui dit : Oh mon bon ami, que le bon Dieu soit loué ! L'excellente dame Meunier, que vous connaissez, sort d'ici pour me prier de lui indiquer un jeune homme pauvre qui voudrait être prêtre, afin de pourvoir à tous les frais de son éducation. Vous êtes l'envoyé de la sainte Vierge. C'est vous qui serez son protégé.

Grâce aux largesses de la bonne dame Meunier, le jeune Graverand a terminé ses études et est devenu prêtre et curé de Blou, dans le Saumurois.

XX. — Page 207.

Le calvaire dont il s'agit fut érigé en 1789, par les missionnaires de Saint-Laurent-sur-Sèvre, à la suite d'une très-célèbre mission qu'ils donnèrent à la paroisse Saint-Pierre de Cholet.

XXI. — Page 300.

La Contre-Marseillaise.

Les Poitevins des environs de Saint-Fulgent firent une contre-Marseillaise. La voici :

1.

Allons, armées catholiques,
Le jour de gloire est arrivé;
Contre tous de la République
L'étendard sanglant est levé,
Entendez-vous dans les campagnes
Les cris impurs des scélérats !
Ils viennent jusque dans vos bras,
Prendre vos filles et vos femmes :

Aux armes, Poitevins ! formez vos bataillons,
Marchez, le sang des Bleus
Rougira vos sillons.

2.

Quoi ! des gueux infâmes d'hérétiques
Feraient la loi dans nos foyers !
Quoi ! des muscadins de boutique
Nous écraseraient sous leurs pieds !
Et leur Rodrigue [1] abominable
Infâme suppôt du démon,
S'installerait en la maison
De notre Jésus adorable !

Aux armes, etc.

3.

Tremblez pervers et vous timides
La bourrée des deux partis !
Tremblez ! vos intrigues perfides
Allant enfin se mettre à prix !

[1] L'Évêque constitutionnel de la Vendée.

Tout est levé pour vous combattre
De Saint-Jean-de-Mont à Beaupréau
D'Angers à la ville d'Airvault
Nos gas ne veulent que se battre

Aux armes, etc.

4.

Chrétiens! vrais fils de l'Église,
Séparez de vos ennemis
La faiblesse à la peur soumise
Que verrez en pays conquis;
Mais ces citoyens sanguinaires,
Mais les adhérents de Camus
Ces prêtres jureurs et intrus
Causes de toutes nos misères.

Aux armes, etc.

5.

O sainte Vierge Marie !
Conduis, soutiens nos bras vengeurs!
Contre une séquelle ennemie
Combats avec tes zélateurs!
A nos étendards la victoire
Est promise dès ce moment,
Et le régicide expirant
Verra ton triomphe et notre gloire.

Aux armes, etc[1].

XXII. — Page 302.

M. Gellusseau Amaury prétend que les Mauges, en 1789, n'étaient que médiocrement royalistes et que dans les premiers combats que les insurgés livrèrent, ils ne crièrent que : *Vive la Religion* et aucunement : *Vive le Roi*; que ce furent les nobles qui introduisirent ce cri dans l'armée.

Mais d'après Louis Brard qui rejoignit les insurgés, dès le 16 mars, au soir, deux jours seulement après leur prise d'armes, et que j'ai consulté à cet égard, ils acclamèrent vigoureusement ce cri à la bataille de Coron que nous venons de raconter. Les

[1] Notes du comte de la Boutetière, p. 26. Cet auteur attribue cette chanson à l'abbé Lusson, vicaire de Saint-Georges et frère du capitaine Lusson, aubergiste à Saint-Fulgent.

soldats de Delouche et de Baudry d'Asson l'avaient proféré au mois d'août précédent. M. Boutillier de Saint-André atteste, aussi lui, qu'ils le proférèrent, à la bataille des Pagannes; à la fête du patron de sa paroisse, même avant la guerre, ils l'exclamèrent en faisant un feu de joie à Mortagne. C'était leur cri de fête.

XXIII. — Page 311.

Tout jeune, Bonchamps joignait à la bonté la plus aimable le goût prononcé de l'état militaire. Ses études achevées, il entra au service. Il était lieutenant au deuxième bataillon du régiment d'Aquitaine, quand ce corps fut envoyé dans l'Inde. C'était en 1782, lors de la guerre avec les Anglais. Bonchamps y montra toutes les qualités d'un bon officier.

La paix étant faite, il s'embarqua en juillet 1785, avec son régiment, pour revenir en France. Il avait alors le grade de capitaine de grenadiers.

Dans la traversée, il fut atteint d'une maladie violente qui le réduisit à l'extrémité. La vie parut même si complétement éteinte que déjà on allait lui donner l'Océan pour sépulture, lorsqu'un sergent de sa compagnie, nommé Villefranche, comme par une inspiration d'en haut, conçoit quelques doutes sur la réalité de la mort. Il demande avec supplication que l'on veuille bien encore attendre. On y consent. En effet, quelques signes de vie se manifestent, un heureux retour s'opère, le brave Villefranche par ses soins dévoués, prend à tâche d'achever son œuvre, et Bonchamps recouvre la santé.

Dieu l'avait gardé presque miraculeusement pour accomplir sa glorieuse destinée.

Cette épreuve ne fut pas la seule du voyage. La longueur de la traversée avait épuisé les vivres. En présence des angoisses de la famine, les plus fermes courages se laissaient aller au désespoir. A peine rétabli, Bonchamps exhorta et soutint ses compagnons abattus. Il ranime en eux l'espérance et la force, et l'on touche enfin à la terre de France.

Une occasion différente montra la noble influence que le caractère de Bonchamps exerçait dans son corps. Tandis que le régiment d'Aquitaine était en garnison à Mézières, deux officiers renvoyés par sentence de leurs camarades, furent condamnés à se battre avant leur départ. Bonchamps intervint en disant : Ah ! Messieurs, n'est-ce pas assez de les déshonorer sans les contraindre à se tuer ! Le corps d'officiers se rendit à cet avis.

Après avoir épousé Mlle de Scépeaux, il retourna rejoindre son corps dans la petite place de Longwy, en Lorraine. En 1791, il se trouvait en garnison à Landau. Il quitta le service un peu plus tard et revint habiter sa terre de la Baronnière, dans la paroisse de la Chapelle-Saint-Florent, ne chercha qu'à se concentrer dans le foyer domestique, pour s'isoler d'un présent trop douloureux. Cependant dans l'espoir de se rendre utile à la bonne cause, il partit pour Paris un peu avant l'affreuse journée du 10 août. Il recueillit dans sa demeure, Charles d'Autichamp, son cousin et Henri de La Rochejacquelein qui étaient dans la capitale pour les mêmes desseins que lui. Après l'incarcération du roi, voyant qu'il n'y avait plus rien à faire, il reprit la route de l'Anjou.

Malgré toute sa prudence et sa réserve, il ne put tenir contre l'horrible nouvelle de la mort du Roi. L'indignation et la douleur le jetèrent dans un état qui, pendant plusieurs jours, fit craindre pour sa vie.

La lecture, la musique, la peinture, se partageaient ses loisirs. Profondément instruit, il avait la conversation la plus solide et en même temps la plus aimable. Ses habitudes généreuses dépassaient quelquefois la portée de sa fortune qui atteignait à peine 15,000 livres de rente. Il avait la solidité d'un vrai mérite, il était le type le plus aimable de l'homme du monde et du gentilhomme. (Théodore Muret, t. I, p. 80.)

XXIV. — Page 322.

M. Gellusseau-Amaury, dit que les insurgés se firent battre à Chemillé, qu'ils enclouèrent un canon de huit qu'ils jetèrent dans l'Irôme, et se laissèrent enlever la plus grande partie de leur artillerie ainsi que les cent trente-trois prisonniers qu'ils avaient faits au combat du 13 mars. (T. II, p. 229.)

Je ne sais où M. Amaury, a pris ses renseignements; ils sont en contracdiction flagrante avec tous les documents écrits et oraux, et le récit de tous les historiens Républicains et Royalistes.

XXV. — Page 322.

Le frère du général Cathelineau qui fut pris à Chalonnes et qui fut jugé et fusillé à Angers, s'appelait Joseph et était âgé de vingt-et-un ans; dans son interrogatoire, il fit des réponses qui font connaître la nature des premiers rassemblements.

On lui demanda :

— Comment l'armée des paysans est-elle organisée ?

— Les plus hardis d'entre eux se sont mis à leur tête et ont été les commandants.

— Quel était le nombre d'hommes qui la composaient au moment où il y est entré?

— D'environ cinq cents.

— Quel était leur nombre au moment où il l'a quittée?

— Ils étaient environ 20,000 à Montjean.

— Quels étaient les noms des commandants, leur profession?

— C'étaient les nommés Stofflet, garde, ayant à ce qu'on dit servi; Jacques Cathelineau son frère; Cady, chirurgien de Saint-Laurent-de-la-Plaine; Perdriau, voiturier à la Poitevinière; il ne se souvient pas du nom des autres.

— Comment les soldats de cette armée se reconnaissent-ils?

— Ils portent la cocarde blanche qu'il avait également à son chapeau (ce qui prouve encore contre le sentiment de M. Gellusseau que dès les premiers jours de la prise d'armes on pensait au Roi).

— S'il y avait des prêtres dans cette armée?

— Oui.

— En quel nombre étaient ces prêtres, et s'il les connaissait?

— Il en a vu deux dont il ignore les noms. On lui a dit qu'il y en avait d'autres. (Trois ou quatre dans les rangs de 20,000 et même de 10 à 15,000 si on veut être plus dans le vrai, après douze jours d'insurrection, cela démontre que l'ingérence du clergé parmi eux, n'était ni active ni puissante. L'ignorance des noms accuse encore que leur action n'était pas de vieille date.)

— Ce qu'ils ont fait des prisonniers, où ils les plaçaient dans leur armée?

— Ils les mettaient à leur tête pour *essuyer l'assaut.* (S'ils l'ont fait quelquefois, ils ne l'ont pas fait toujours.)

Des témoins oculaires m'ont certifié qu'ils les tenaient enchaînés avec des cordes à leur suite. (Nous verrons qu'au grand choc de Chemillé, ceux qui s'évadèrent étaient derrière les combattants quand ils prirent la fuite.)

N. B. — Il est à remarquer qu'aucun royaliste n'assistait à cet interrogatoire et n'a pu le contrôler.

XXVI. — PAGE 359.

La famille de Charette figure glorieusement, dès le XIVe siècle, dans les annales de la noblesse bretonne. Jean Charette fut armé chevalier sur le champ de bataille de Chisey, par Bertrand Duguesclin, en 1370. Beaucoup d'autres membres de cette famille

occupèrent des emplois et des grades importants. On compte plusienrs Charette parmi les maires de Nantes.

Louis-Michel Charette, père du général, servait comme capitaine dans un régiment d'infanterie. Se trouvant cantonné à Vans, petite ville des Cévennes, il avait épousé une personne du pays, Mlle Lagarde de Montjus, qui réunissait aux avantages de la naissance ceux du caractère et de l'éducation. De ce mariage naquirent, d'abord en Languedoc, trois filles, puis en Bretagne, sept garçons, dont trois moururent en bas âge. Des quatre autres, deux avaient déjà perdu la vie dans la Révolution, en servant le Roi et la France.

Le parrain de François-Athanase, le marquis Charette de la Gascherie, conseiller au Parlement de Rennes, se chargea de son éducation et le mit au collége des Oratoriens d'Angers. Il s'y montra de bonne heure avec les traits dominants de son caractère passionné pour le plaisir, généreux jusqu'à la prodigalité, doué d'une grande énergie. Un jour d'hiver, lui et plusieurs de ses camarades se chauffaient autour d'un poële ardent. Charette se trouva poussé contre le poële et retenu dans cette position assez longtemps pour se brûler une main jusqu'à l'os. Une douleur si cruelle ne lui arracha pas une seule plainte. Malgré la vivacité de son humeur, il se distingua dans l'étude des mathématiques. A seize ans, il entra dans la marine. Il fut nommé aspirant le 13 avril 1779, au moment de la guerre d'Amérique, garde de marine, en 1781, lieutenant de vaisseau, en 1787. Avant l'âge de vingt-cinq ans, il comptait déjà onze campagnes, dont six en temps de guerre.

Une fois, dans la tempête, une autre fois dans un incendie, le salut des bâtiments où servait Charette fut dû à son sang-froid et à son courage. En 1786, il se trouvait chargé, à Saint-Pierre de la Martinique, du commandement d'un ponton destiné à empêcher la contrebande. Un capitaine américain lui offrit une somme considérable pour qu'il laissât débarquer sa cargaison. Charette, indigné, le renvoya en disant : *Songez que je suis officier français et que je ne sers que pour l'honneur.*

Il n'appréciait l'or que pour le dépenser à pleines mains. S'il touchait une part de prise, ses camarades de la marine, comme naguère ceux du collége, étaient largement appelés à jouir de sa bonne fortune, et les matelots eux-mêmes en avaient leur part.

Les premiers événements de la Révolution déterminèrent Charette à quitter le service quoiqu'il eût très peu de fortune.

Peu après, il épousa la veuve d'un de ses parents, Mme Charette de Bois-Foucault; elle était riche, mais plus âgée que lui. Le seul fruit de leur union fut un fils, mort au bout de quelques mois.

Charette émigra et se rendit à l'appel des princes, sur les bords du Rhin. Dans les cercles de Coblentz on jouait gros jeu en attendant la guerre. On a dit que les chances du tapis vert furent contraires à Charette et contribuèrent à le dégoûter de ce séjour. Toujours est-il qu'il ne tarda pas à rentrer en France. Dans la fatale journée du 10 août, les Tuileries le comptèrent parmi leurs défenseurs.

Il se sauva du massacre en ramassant la jambe encore palpitante d'un suisse qui venait d'être déchiré. Cet affreux passeport à la main, il traversa les bandes d'égorgeurs qui le prirent pour un de leurs compagnons. Un honnête cocher qu'il connaissait le tint caché huit jours dans un grenier à foin et le sauva.

Revenu en Vendée, Charette vivait dans sa petite terre de Fonteclause, à deux lieues de Machecoul, près du chemin de la Garnache. Il ne s'occupait guère que de la chasse, et échappait par la solitude de sa retraite aux conséquences des événements. C'est là, le 18 mars, que les paysans vinrent le chercher, le mettre en réquisition, pour être leur commandant.

(Théod. Muret, t. I, p. 52.)

XXVII. — Page 388.

Savary fait de *Six-Sous* un brigand et de l'abbé Barbotin un intrigant. Ce qu'il dit du premier est assez conforme à la vérité : la mémoire de ce vaurien est restée flétrie dans le pays.

Quant à l'abbé Barbotin, je crois que Savary, dominé par ses préventions antireligieuses, a poussé à son sujet la partialité et l'exagération aux dernières limites. Que ce prêtre, jeune et ardent, ait manqué de tact et de prudence, qu'il se soit laissé aller même à des intempérances de zèle et d'opinion, c'est possible, mais qu'il ait été un promoteur de représailles sanglantes, on doit en douter. Aumônier reconnu de l'armée catholique, il a cru au moment de l'exécution de Ballard qu'il devait, par devoir, aller offrir les consolations de son ministère à ce condamné à mort.

En mariant Six-Sous le vendredi saint, il agissait à la vérité contre toute règle canonique ordinaire. Il froissait les susceptibilités d'une population éminemment religieuse.. Mais qui nous dira s'il n'y avait pas urgence pour ce mariage? Les prêtres

ayant reçu alors du Souverain Pontife des pouvoirs très-étendus et presque illimités, et la dispense d'un grand nombre de formalités ordinaires à remplir alors pour l'administration des sacrements, qui nous démontrera, dis-je, que l'abbé Barbotin n'était pas autorisé à agir comme il l'a fait ? Ne sait-on pas que la loi de la nécessité prime toutes les autres lois ? Enfin quand l'inconvenance d'un acte fait-elle périmer le droit !

L'abbé Barbotin eût-il failli en cette circonstance, sa faute n'est pas de nature à perdre irrévocablement la mémoire d'un prêtre, d'autant plus qu'ayant toujours eu une conduite irréprochable sous tous les autres rapports, son souvenir est resté en haute estime parmi ses paroissiens de Saint-Georges. Ayant survécu à la Révolution, il fut placé curé dans une paroisse des environs de Fontenay. Il est mort il y a peu d'années, après y avoir constamment joui d'une considération distinguée.

XXVIII. — Page 391.

Savary rapporte que pendant le prône que M. Boineau fit le jour de Pâques, il dit à ses auditeurs : *que plus ils tueraient de Patriotes, plus ils seraient assurés d'aller au ciel.*

Je ne nie pas absolument ce propos, mais s'il a été tenu, il a dû être formulé dans un autre sens. M. Boineau a pu dire : *plus vous tuerez d'ennemis dans les combats, plus vous ferez une œuvre méritoire en assurant le triomphe de la Religion.*

Cette excitation au meurtre, telle qu'on la signale ici, est en opposition flagrante avec le caractère bien connu du vénérable prêtre incriminé ; ses vieux paroissiens, que j'ai consultés à ce sujet, traitent ce langage d'infâme calomnie ; il n'y eut jamais homme plus débonnaire, plus conciliant, ont-ils dit, que ce bon prêtre ; placé au milieu de prisonniers qu'on amenait sans cesse à Cholet, et où il ne cessa presque pas de résider pendant toute la guerre, il n'a jamais cherché à en faire mettre aucun à mort ; au contraire, il prêchait en toutes circonstances la clémence et le pardon des injures. Sa mémoire est restée bénie dans sa paroisse.

Si les paroles de M. Boineau ont été amphibologiques, Savary les aura saisies dans le mauvais sens.

XXIX. — Page 396.

Crétineau-Joly et d'autres historiens placent le trahison de *Six-Sous*, le 11 avril, au grand choc de Chemillé. Ils font erreur, elle eut lieu le 8 avril.

XXX. — PAGE 403.

Quand le tocsin sonnait, tout le monde devait marcher, dit M, Boutillier de Saint-André : « Malheur à ceux que la crainte ou « la mauvaise volonté retenait dans leurs foyers ; on les forçait de « partir et l'on employait pour les y contraindre même les « moyens les plus violents (on ne voulait pas que le danger retom- « bât toujours sur les mêmes hommes). »

XXXI. — PAGE 420.

« Les prisonniers, dit Savary, purent apercevoir l'inquiétude qui agitait leurs gardiens ; on découvrait d'ailleurs des bandes de paysans qui se retiraient à travers la campagne. Le retour des Bretons était à craindre, il fallait profiter des circonstances pour sortir de l'esclavage et abandonner cette terre ensanglantée. Je me chargeai de cette entreprise, et j'invitai mes compagnons d'infortune à se renfermer dans leurs chambres en attendant le résultat.

« Dans un instant, toute la garde disparut, abandonnant ses armes. Je m'empressai de prévenir mes camarades et nous partîmes. »

XXXII. — PAGE 422.

La famille de La Rochejacquelein était une des plus anciennes familles du Poitou. Souvent son sang avait coulé pour la France. Un de ses membres portait, à la bataille d'Arques, la cornette blanche d'Henri IV, et tomba blessé à ses côtés.

Le marquis de la Rochejacquelein, père de Henri, était maréchal de camp ; il avait émigré avec ses deux plus jeunes fils, Louis et Auguste. Il avait fait la campagne des princes. Les frères du roi l'envoyèrent à Saint-Domingue, où il avait des propriétés, pour tâcher de conserver à la France cette magnifique colonie, livrée par la Révolution au massacre et à la plus affreuse anarchie. Henri avait été destiné dès son enfance à l'état militaire ; il avait quitté le service, mais était resté en France. Il était entré dans la garde constitutionnelle pour être en mesure de défendre le Roi.

XXXIII. — PAGE 424.

M. de Lescure se rendit au district ; il était tellement respecté dans le pays, que les administrateurs furent interdits ; ils s'excusèrent de l'avoir arrêté.

XXXIV. — Page 442.

Mon père, dit M. Boutillier de Saint-André, qui avait connu autrefois M. Tribert, pria les généraux de le laisser venir à la maison en qualité d'officier devant avoir la ville de Mortagne pour prison. Il obtint cette faveur, ayant eu déjà celle de conserver son épée et ses insignes militaires. Il resta une semaine à la maison, bien tranquille.

Le peuple faisait des réflexions sur les motifs de la conduite de mon père à son égard. Une foule très-exaltée se porte autour de notre maison. A l'aspect de cette foule mutinée, M. Tribert parut à sa fenêtre avec son habit d'officier, son panache tricolore, ses épaulettes, etc., etc. La vue des couleurs républicaines exalte la populace. On se pousse, on se presse, on se précipite sur les fenêtres et les portes. M. Tribert, au lieu de se retirer prudemment, reste à la fenêtre et veut haranguer la foule. Cette foule, qui croit qu'on la brave, s'indigne de tant d'obstination et crie: A bas le Républicain ! au cachot l'ennemi de Dieu et du Roi ! L'exaltation se propage, la fureur s'allume comme un incendie. On veut pénétrer dans notre maison, en arracher M. Tribert ; on finit par réclamer sa tête. Mon père travaillait alors dans son cabinet. Aux premiers cris, il sort et se présente aux assaillants. Sa présence en impose d'abord ; il dit qu'il espère qu'on respectera les droits de l'hospitalité. Les assaillants répondent que M. Tribert est un républicain exalté et dangereux, que le cachot est bon pour lui, qu'il vient de les narguer en leur montrant son panache tricolore et qu'il faut absolument le leur livrer. Mon père leur répond qu'il est responsable de son hôte et qu'il ne sera pas assez lâche pour le leur abandonner. A ces mots, les assaillants font un nouvel effort pour entrer ; mon père fait fermer les portes et croisées, se renferme avec nous, et se résigne à tout plutôt que de trahir les droits sacrés de l'hospitalité.

On parle de mettre le feu à la maison, et déjà la foule s'y préparait. Nous étions tous retirés avec mon père ; nous pleurions, nous l'entourions, nous l'embrassions. Ma mère montrait un courage au-dessus de son sexe, elle puisait des forces dans la résignation de son époux.

Cependant le péril était immense et croissait toujours ; mais mon père eût mieux aimé périr cent fois que de livrer son hôte. Il m'ordonne d'aller prévenir M. de Marigny, qui était au château, du tumulte qui se faisait et des dangers que nous courions. Je m'échappai par une porte de derrière, et courus chez

Mme de la Tremblaie qui habitait le château. J'y trouvai le général, je lui contai en pleurant le sujet de ma visite. Les dames me consolèrent et s'unirent à moi pour solliciter M. de Marigny de venir à notre secours. Le général, en apprenant la conduite de ses soldats, entra en fureur, prit son grand sabre et me suivit en jurant qu'il saurait bien les mettre à la raison, dut-il en tuer cinq ou six de sa main. En effet, arrivé à la maison, il ne s'amusa pas à blâmer leur indiscipline, il trouva plus expédient de leur administrer de grands coups de plat de sabre. Les paysans se dispersèrent aussitôt et nous fûmes délivrés.

Des scènes pareilles nous menaçaient tous les jours, et quelques ennemis de M. Tribert l'ayant desservi auprès de M. de Marigny, ce dernier fut le plus empressé à exiger que notre hôte se rendît au couvent qui servait de maison d'arrêt à ses soldats. Il l'envoya chercher par quatre fusiliers, malgré les représentations énergiques de mon père. Nous continuâmes de nourrir cet officier et de lui fournir ce dont il avait besoin, pendant son séjour à Mortagne. Bientôt ses propos impudents le firent consigner à la prison de la ville, où il resta jusqu'au passage de la Loire, époque à laquelle il fut mis en liberté avec tous les autres prisonniers.

Etant beau-frère de Thibaudeau, très en faveur jusqu'à la Restauration, il obtint la place d'inspecteur des eaux et forêts. Je n'ai jamais entendu parler de lui. Il aura su, je n'en doute pas, qne nous avions perdu nos père et mère et que nous avions été depuis bien malheureux..... Mais il n'a pas daigné ni s'informer de nous, ni nous offrir quelques secours que sa protection qui était puissante aurait pu nous procurer, et dont nous avions pourtant un si grand besoin. J'aurais préféré demander l'aumône que de réclamer quelque chose de son ingratitude. Qu'aurais-je pu espérer d'un homme qui perd le souvenir du bien qu'on lui a fait, et de la vie qu'on lui avait sauvée au péril de la nôtre. Je me suis trouvé un jour avec lui à Vihiers, dans une auberge? En entendant proconcer mon nom, il parut surpris et m'invita, quand *je passerais à Montreuil, à l'aller voir.*

J'ai depuis fait le voyage de Paris à Angers avec son fils ainé, qui était percepteur de la ville d'Angers; il me parut suffisant, léger, bavard et bête. Je lui dis mon nom; il m'apprit que son père vivait encore, qu'il savait tout ce qu'il nous devait. C'est à ce propos seul que se borna l'expression de sa reconnaissance.

La conduite de M. C..... des..... fut bien différente de celle de M. Tribert. Le premier fut amené prisonnier à Mortagne, et nous

le soignâmes et le nourrîmes pendant huit mois comme un enfant de la maison. C'était la femme de chambre de ma mère qui tous les jours allait lui porter à manger. Cette fille, qui était d'uue beauté remarquable, inspira au jeune prisonnier des sentiments très-vifs. Ne pouvant lui témoigner sa reconnaissance autrement que par l'offre de sa main, il lui promit de l'épouser dès qu'il aurait recouvré sa liberté. En effet, dès qu'il fut libre, il épousa Marie, et leur ménage eût été très-heureux sans le defaut de fortune qui se fit bientôt sentir dans leur intérieur. Je perdis longtemps de vue cet honnête homme, je ne l'ai retrouvé à Angers que dix ans après nos désastres; il m'a toujours fait beaucoup de politesses et n'a pas laissé échapper une seule occasion de me témoigner sa reconnaissance.

(*Mémoires d'un père*, p. 135.)

N° VIII (bis).

(*Suite du n° VIII de la page 530.*)

La société des Amis de la constitution de Chalonnes, accusèrent les pèlerins de Saint-Laurent de *quercilâtrie*. Ils ne faisaient que perpétuer, disaient-ils, l'ancien culte des Druides qui allaient implorer *Hésus* au milieu des forêts ou cueillir le gui sacré [1].

Richard, membre du Conseil général de Mayenne-et-Loire, écrivait de Saint-Florent-le-Vieil, en *post-scriptum*, à M. Boulet, procureur général du département :

« L'an dernier, il y avait des rassemblements à Belle-Fontaine, « et maintenant il y en a aussi à Saint-Laurent. Nous sommes « entre deux feux. Les pèlerins ne vont que la nuit, mais avec « des falots et des cierges. Ils sont des milliers et voient dans de « vieux chênes que l'on ferait peut-être bien d'abattre, des bonnes « Vierges et des miracles qui n'aideront pas à mon commissariat. « (16 juin 1792, an IV de la liberté.) »

[1] Grille, *Volontaires*, t. II, p. 79.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE

DU PREMIER VOLUME

Pages.

INTRODUCTION.

TERRITOIRE, MŒURS, USAGES.

PREMIÈRE PÉRIODE.

Préliminaires et causes de la guerre.

CHAPITRE CINQUIÈME.

CHAPITRE SIXIÈME.

DEUXIÈME PÉRIODE.

Prise d'armes et premiers combats.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE DEUXIÈME.

CHAPITRE TROISIÈME.

CHAPITRE QUATRIÈME.

CHAPITRE CINQUIÈME.

CHAPITRE SIXIÈME.

CHAPITRE SEPTIÈME.

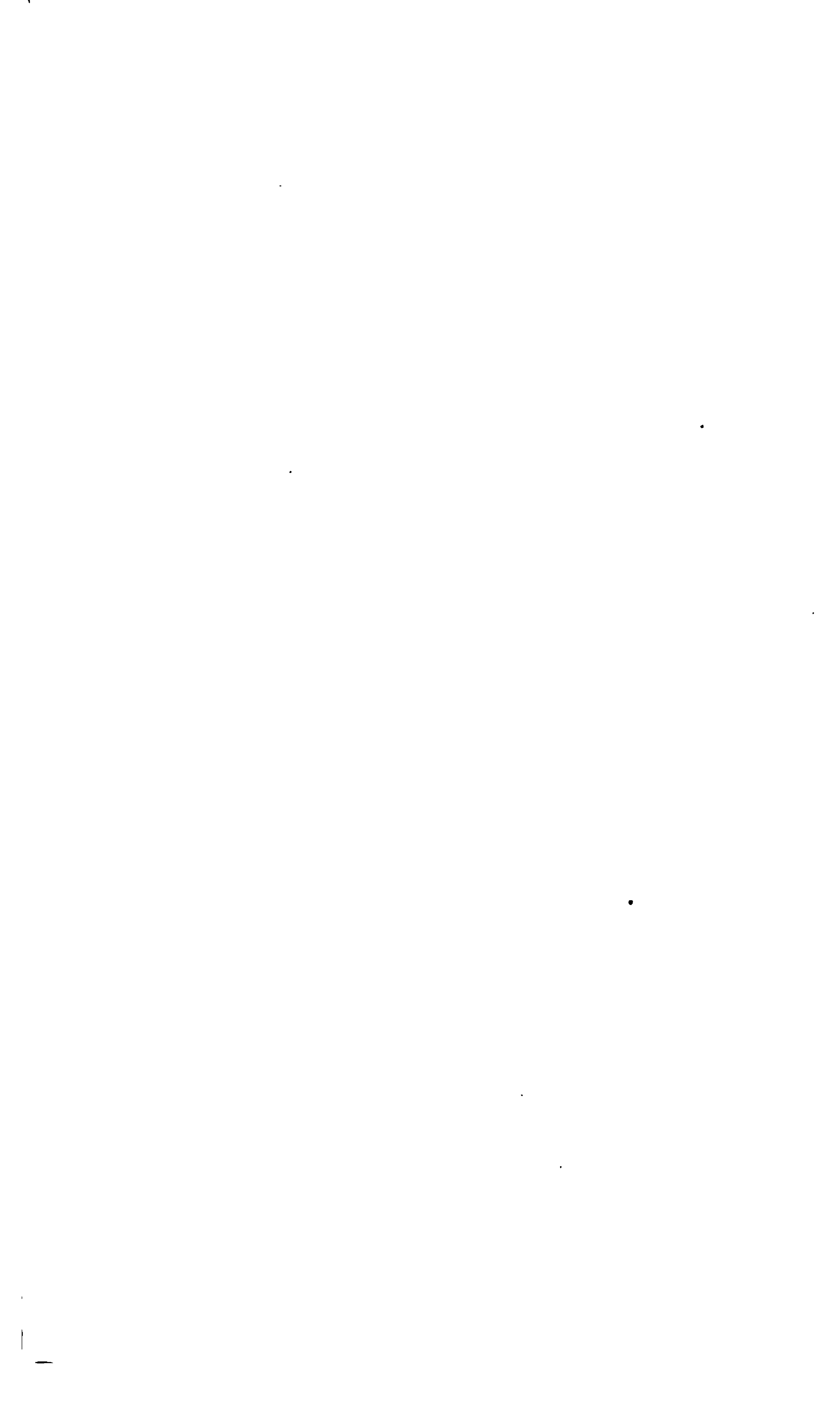
CHAPITRE HUITIÈME.

CHAPITRE NEUVIÈME.

CHAPITRE DIXIÈME.

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

ANGERS. — IMPRIMERIE P. LACHÈSE ET DOLBEAU.



ERRATA

Page		ligne					
Page	2,	ligne	11,	*lisez*	toute	*au lieu de*	tout.
—	18,	—	22,	—	mothe	—	motte.
—	20,	—	16,	—	des	—	du.
—	85,	—	18,	—	liée	—	licé.
—	89,	—	23,	—	Vacheron	—	Vaucheron.
—	93,	—	21,	—	arbalestes	—	arbaleste.
—	96,	—	42,	—	gabelleurs	—	gabeleurs.
—	107,	—	39,	—	l'obliger	—	l'obiger.
—	111,	—	27,	—	novembre	—	décembre.
—	118,	—	41,	—	n° IV	—	n° XIV.
—	124,	—	16,	—	officieuses	—	officielles.
—	141,	—	11,	—	en date	—	date en.
—	150,	—	37,	*supprimez* mais.			
—	173.	—	22,	*lisez*	de M.	*au lieu de*	Mgr.
—	188,	—	20,	—	Fosse	—	Foses.
—	189,	—	9,	—	l'installèrent	—	s'installèrent.
—	189,	—	16,	—	gabelleur	—	gabeleur.
—	190,	—	32,	—	Pazanne	—	Susanne.
—	208,	—	15,	—	trouvant	—	trouvent.
—	235,	—	8,	*ajoutez*	du sacrifice	*après*	prix.
—	238,	—	3,	*lisez*	combats	*au lieu de*	combattants.
—	293,	—	11,	—	défendit	—	défend.
—	337,	—	11,	*ajoutez*	et	*après*	calvaire.
—	337,	—	28,	*lisez*	Uvelin	*au lieu de*	Vvelin.
—	338,	—	24,	*ajoutez*	à la Guérinière	*après*	présence.
—	345,	—	23,	*lisez*	à sa	*au lieu de*	à leur.
—	457,	—	6,	*ajoutez*	la	*après*	de.
—	482,	17 et	21,	*lisez*	Vrignault	*au lieu de*	Vrigneau.
—	486,	—	7,	—	gas	—	gars.
—	488,	—	18,	—	étant	—	était.
—	497,	—	10,	—	dans ce soin	—	sur ce point.
—	498,	—	2,	*ajoutez*	eu	*après*	en a.
—	514,	—	31,	*lisez*	les	*au lieu de*	des.
—	532,	—	15,	—	Coiscaud	—	Coiseaud.
—	546,	—	26,	—	fit	—	fait.



